

Ligidius ou [illegible]

Mortee [illegible] Schisme

d'henri VIII - p. 23

Sanderus 24 - Wolsey

28 - Figure de

[illegible]

41 - 96 [illegible] Sa[illegible]



Catal[illegible] - [illegible]

restes a [illegible] reste a

230 - 233 le père [illegible]

[illegible] de W[illegible]

le nobiliaire de
l'Irlande, par Alemand.
voir l'article Château Renaud.

voir l'article Château Renaud — voir Sanson

église à Paris

le temple

HISTOIRE MONASTIQUE D'IRLANDE.

OÙ L'ON VOIT TOUTES LES ABBAYES, Prieurez, Convens, & autres Communautez Regulieres qu'il y a eu dans ce Royaume, le temps & les titres de leur fondation, le nom & la qualité des Fondateurs : les Villes, Bourgs, Comtez & Provinces où elles étoient situées; les differens Ordres Reguliers dont elles dépendoient, les circonstances les plus remarquables de leur établissement & de leur suppression, avec quantité de remarques historiques & critiques.



[Louis-Augustin Alemand] Lemercier

A PARIS,
Chez LOUIS LUCAS, à la Bible d'Or, ruë de la Harpe.

M. DC. XC.

AVEC PRIVILEGE DU ROY.


DOM. S. ALOYS. JERSEIENS.
S.J.
IHS

A

TRES-HAUT, TRES-EXCELLENT ET TRES-PUISSANT PRINCE

JACQUES II.

PAR LA GRACE DE DIEU ROY DE LA GRAND'BRETAGNE ET D'IRLANDE, DEFENSEUR DE LA FOY.



A

TRES-HAUTE, TRES-EXCELLENTE ET TRES-PUISSANTE PRINCESSE

MARIE ELEONOR D'ESTE

DE MODENE, REINE D'ANGLETERRE, D'ECOSSE ET D'IRLANDE.

ET

A TRES-HAUT, TRES-EXCELLENT
ET PUISSANT PRINCE
JACQUES FRANCOIS EDOUARD
NÉ DUC DE CORNOUAILLES
EN ANGLETERRE,
ET DE ROTHSAY EN ECOSSE,
PRINCE DE LA GRAND' BRETAGNE
ET D'IRLANDE,
GRAND SENECHAL OU GRAND STWART NÉ D'ECOSSE,
PRINCE DE GALLES,
ET
FILS UNIQUE DE LEURS MAJESTEZ
BRITANNIQUES,

Par leur tres-humble & tres-obeïssant serviteur,
L. AUG. ALEMAND.



INTRODUCTION A L'HISTOIRE MONASTIQUE D'IRLANDE.



JE n'entreprens point d'établir ici en quel temps & comment l'Irlande est devenue chrestienne, car ce sera la matiere d'un volume à part. J'examineray seulement le temps auquel la vie Monastique & Religieuse s'est introduite dans cette Isle, quelles ont esté les personnes qui y ont établi des Communautez Regulieres ; je releveray les circonstances les plus considerables de ces établissemens, & diray quelque chose de leur suppression.

A l'égard du temps auquel la vie reguliere à commencé à s'établir en Irlande, je remarque d'abord que ce Royaume a vû presque aussitost des Moines que des Chrestiens, puisque ceux qui ont travaillé à y planter la foy estoient engagez dans la vie Monastique, car sans parler des trois premiers siecles aprés la mort du

Sauveur, parce qu'il eſt fort douteux qu'il y euſt alors des chreſtiens en Irlande, quoy qu'en ce temps-là on ait vû dans le reſte de l'Europe des Irlandois recommandables par la ſainteté de leur vie, & dans l'Epiſcopat & dans la vie Monaſtique, ces perſonnes ayant eſté aſſez heureuſes pour quitter leur Patrie encore idolâtre, & qui ne connoiſſoit le chriſtianiſme que par les relations que leur en faiſoient quelques voyageurs, comme nous l'établirons plus particulierement dans l'hiſtoire du Clergé d'Irlande.

Pour ne parler donc ici que de ce qu'il y a de plus certain, j'obſerveray que le quatriéme ſiecle a non ſeulement vû naître en Irlande de grands Saints preſque tous Moines, dont les plus conſiderables ont eſté ſans doute, ſaint Diarmit & ſaint Liberius, qui ont rendu le lac de Rée, qui eſt au milieu de l'Irlande, recommandable par les deux premieres Abbayes qui ont paru dans ce Royaume.

La fin de ce ſiecle & le commencement du cinquiéme ne ſont pas moins celebres par les quatre grands precurſeurs de S. Patrice, à ſçavoir, ſaint Albée, ſaint Declan, ſaint Ibare, & ſaint Kiaran, ce dernier a eſté meſme ſurnommé le premier né des ſaints d'Irlande, *primogenitus Sanctorum Hyberniæ.* Ces ſaints hommes qui convertirent une grande partie de l'iſle eſtoient Moines, & fonderent des Abbayes conſiderables où ils furent eux-meſmes Abbez.

Le fameux Palladius qui vint en Irlande au commencement du cinquiéme ſiecle en qualité de Miſſionaire du ſaint Siege, eſtoit Moine auſſi, puiſque la plupart des Hiſtoriens nous aſſurent qu'il eſtoit chanoine Regulier, qu'il en amena avec lui pluſieurs autres, dont les principaux

estoient Augustin, Benoit, Sylvestre, & Sollonius qui bastirent mesme quelques Eglises dans la Lagenie & dans la Momonie.

Ce cinquiéme siecle vit encore en Irlande plusieurs Saints Abbez fondateurs d'Abbayes : les plus considerables estoient, saint Endée, saint Moctée, saint Senan, saint Rioche, saint Canocus, & la grande sainte Brigide, qui fut aussi Abbesse & fondatrice de plusieurs Monasteres, dont nous parlerons plus amplement dans la suite.

Le sixiéme siecle ne fut pas moins fertile en Saints Moines qui fonderent non seulement plusieurs Abbayes en Irlande, desquelles mesmes ils furent Abbez, mais quelques-uns d'eux y établirent encore des regles particulieres. Les plus fameux Saints de ce siecle furent le grand saint Colombe, les deux saints Finians, les deux saints Brendans, les saints Colmans, un saint Colmanelle, saint Brogan, saint Coman, saint Congall, saint Edan ou saint Maidoc, saint Fachnan, saint Carthage, saint Cronan, saint Lazerian ou saint Malaisse, saint Sincelle, & plusieurs autres encore que je laisse à dessein pour passer au siecle qui suit.

Car l'on trouve encore dans le septiéme siecle plusieurs Abbez celebres par la sainteté de leur vie, comme saint Donan, saint Fechin, saint Colomban, saint Manchin, saint Bodan, & saint Faitlech. *Marianus Scotus* dit aussi que l'Irlande estoit pleine de saints en ce siecle là. Nous nous y arresterons cependant, quoy qu'il y ait eu encore plusieurs saints Religieux dans le huitiéme, dans le neuviéme & dans le dixiéme siecles, puisque nous aurons d'ailleurs assez d'occasion d'en parler dans la suite de ce Traité.

Au reste cette multitude de saints presque tous Moines qu'il y a eu en Irlande, fut cause qu'on l'appella par excellence *Insula Sanctorum*, l'isle des Saints; & en effet il y en a eu un si grand nombre, que le P. Colgan Cordelier Observantin & Irlandois de nation a eu raison de dire dans la preface qu'il a mise à la teste de son livre *de Vitis Sanctorum Hyberniæ*, que ce qu'on en dit aujourd'hui ne paroit presque pas croyable. *Mirabitur*, dit-il, *fortè externus Lector in nostris historiis parum versatus tantam Sanctorum multitudinem quantam vel soli indices exhibent, posse ex una insula totque gentium Apostolos ex una gente prodire, tot sanctos homonymos, tot sæpè synchronos, totque nunc ejusdem sacræ missionis Collegas, nunc ejusdem cœnobii & sæpè ejusdem magistri alumnos, inter divos collocari.*

Et effectivement l'Irlande se pouvoit vanter alors d'être à l'égard du reste de l'Europe comme un Seminaire de sainteté, où tous les Chrêtiens des autres nations venoient en foule apprendre à devenir saints, & d'où sortoient journellement un nombre infini de saints qui se dispersoient dans toutes les parties de l'Europe, où ils ont fondé de fameuses Abbayes dont on voit encore les glorieux monumens : en sorte que l'Irlande estoit alors comme une autre Thebaide: *in aureis illis seminatæ fidei primordiis*, pour me servir des propres termes d'un Historien Irlandois.

Le grand saint Colombe fonda lui seul plus de cent Abbayes, soit en Irlande, soit en Angleterre, soit en Ecosse, soit enfin dans les isles qui en dependent, en sorte qu'il en fut surnommé *Colombakil*, comme qui diroit Bastisseur d'Eglises. Saint Bernard remarque pareillement

qu'un Moine de l'Abbaye de Banchor en Ultonie, fonda aussi plus de cent Maisons Regulieres en differens Estats.

C'est aussi aux saints Moines d'Irlande que les Bourguignons doivent l'Abbaye de *Luxeuil*, les Italiens celle de *Bobi*, les Lorrains celle de saint *Mansu* de Toul, & les Allemans celle de *Wirsbourg*, qui est à present un Evesché, sans parler d'une infinité d'autres : & en effet les Irlandois ont tant fondé d'Eglises en Europe, qu'un Moine de l'Abbaye de saint Gall en Suisse en a trouvé assez pour composer un gros volume de ces fondations. Il sembloit mesme qu'il n'y avoit qu'à estre alors Irlandois ou avoir été en Irlande pour estre saint, & devenir incontinent fondateur de quelque Abbaye : tant il est vray que le ciel ne sembloit répandre alors des graces & des benedictions que pour l'Irlande seule, & où les autres nations les alloient puiser comme dans une source abondante & intarissable, ce que Colgan appelle *argumentum magna istius opinionis quam de sanctitate & doctrina hujus sacra insula olim conciperant Romani & alia Europa nationes.* L'on voit mesme dans la vie de saint Senan, que ce saint estant dans son isle de Cathay, *appellit ibi navis Monachos advehens : in ea namque desiderabantur 50. Monachi Patria Romani, quos vel arctioris vita vel scripturarum peritia tum in ea multùm florentis, desiderium in Hyberniam traxerat.*

Il y avoit mesme des noms parmi les Irlandois ausquels la sainteté paroissoit comme attachée, puisque l'on voit dans la vie de saint Albée que ce saint revenant de Rome estoit accompagné de plusieurs saints Irlandois, dont il y en avoit douze qui s'appelloient Colmans,

douze qui se nommoient Coëmgenes, & douze qui avoient nom Fintans. Colgan nous assure aussi qu'il y a eu jusqu'à dix saints Gobbans, onze saints Lasreans, douze saintes Brigides, douze saints Caimans, Dichuls, Maidocs, & Odrans, treize Comans & Dimans, quatorze Brendans Mochumius, Finans, & Ronans, quinze saints Conals, Comaques, Diarmits & Lugadius, seize Mochuans & Lasreans, dix-sept Saranes, dix-huit saints Ernins, & failbées, dix-neuf Cuminées Foilans & Sillans, vingt saints Kierans & Ultans, vingt-deux saints Kilians, vingt-trois saint Aidus, vingt-quatre saints Colombes ou Colombans, vingt-cinq Senans, vingt-sept saints Fintans, vingt-huit saints Aidans, trente saints Cronans, & ce qu'il y a de plus extraordinaire 120. saints Colmans.

Et ce n'est pas Colgan seul qui a avancé une chose si surprenante & si extraordinaire, puisque saint *Ænguſſius Keledeus* qui estoit Evesque Irlandois & qui vivoit dans le septiéme siecle, nous assure aussi qu'il y avoit eu dans cette isle soixante-deux Classes de saints qui portoient le mesme nom, parmi lesquels on y remarquoit 34. Mochumius, 37. Moluans, 43. Molaisses ou Lasreans, 58. Mochuans, & enfin 200. Colmans, ce qui encherit bien encore sur ce qu'a dit Colgan. Mais ce qui acheve de jetter le lecteur dans l'étonnement, c'est que les historiens d'Irlande pretendent établir la difference de tous ces saints *homonimes*, c'est à dire, qui ont eu le mesme nom, par la diversité de leur genealogie, du temps & du lieu de leur naissance, chose d'autant plus hardie qu'elle ne paroist pas mesme vraysemblable, en sorte

qu'on a toûjours reconnu jusques-ici que l'histoire non seulement prophane, mais Ecclesiastique d'Irlande estoit une des plus meslées qu'il y eut, par une infinité d'*Homonimies*, de *Synchronismes*, & d'*Anachronismes* dont elle est remplie.

Mais du nombre des saints d'Irlande passons à celui des Maisons regulieres qui n'est pas moins excessif que celui des saints : car outre que du regne de Henri VIII. Roy d'Angleterre qui supprima les Convens d'Irlande au commencement du dernier siecle, il s'y en trouva plus de quatre cens de differens Ordres. S'il en falloit croire d'ailleurs ce qu'en dit Colgan, il n'y a presque pas aujourd'hui de Paroisse ni de benefice seculier en Irlande qui n'ait esté dans son commencement une Communauté Reguliere, ce qui iroit à l'infini. Il ajoûte mesme qu'il y a eu un grand nombre d'Abbayes & de Convens dont on ne voit aujourd'hui aucuns vestiges. *Sed ubi tot sedes Episcopales*, dit il, *in angusto regno, in quo nec quadraginta hodie reperiuntur? Respondeo regnum illud eo ævo longè florentius extitisse, longè pluribus civitatibus, oppidis, vicis, & divitiis abundasse, & singula penè oppida monasteria celebriora & aliquando vicos proprios habuisse Episcopos, ut liquidò constat legenti acta nostrorum Sanctorum, & præsertim sancti Patricii qui ordinavit propria manu* 150. *Episcopos & Presbiterorum quinque millia, &* 700. *Ecclesias fundasse.* Et ainsi si on ajoûtoit foi à ces Historiens, il y auroit eu plus de Moines en Irlande qu'il n'y a presentement d'ames : car ils mettent dans la plûpart de ces Convens un si grand nombre de Religieux, qu'il seroit presque aussi facile de compter les estoiles du ciel, que

de vouloir établir leur nombre. Car enfin ils donnent jusques à trois ou quatre mille Moines à une seule Abbaye ; ils en mettent mille dans d'autres,& ils croyent estre fort moderez,quand ils n'y en mettent que cinq ou six cens. Les plus petites estoient au moins de cent, à quoi si l'on ajoûte que l'Irlande par sa grandeur ne paroit pas proportionnée à cette multitude d'Abbayes, de Convens & de Moines, on demeurera convaincu malgré qu'on en ait, qu'il y a eu beaucoup d'excés dans toutes ces histoires exagerées d'Irlande.

Il est cependant certain qu'en demeurant dans les justes bornes du vrai-semblable , l'Irlande par rapport à son étenduë a eu assurément plus de saints , plus de Convens , plus de Moines plus de Religieux & d'Ecclesiastiques de tous les Ordres que d'autres plus grands estats , puisque nous ferons voir dans un traité à part qu'il y a eu dans cette isle plus de trois cens Evesques du temps que saint Patrice vivoit, quoique apparemment leurs dioceses ne fussent pas si considerables alors que ceux qu'il y a encore aujourd'hui qui ne sont guéres plus qu'environ quarante , & ainsi l'Irlande aura toûjours mieux merité le nom d'Isle sacrée depuis qu'elle est devenuë chretienne que lors qu'elle estoit encore dans les erreurs du paganisme, car elle s'appelloit en ce temps là *Ogygia* , c'est à dire , *sacrée*.

Mais ce qui attiroit beaucoup de Moines étrangers en Irlande, estoit sur tout la reputation où elle estoit d'avoir non seulement des saints en quantité , mais encore d'avoir une infinité de sçavans Theologiens , en sorte qu'il y avoit un grand nombre d'Abbayes qui en

ce temps là valoient mieux que nos plus celebres Universitez modernes, soit par le nombre des estudians non seulement Irlandois, mais de toutes les nations de l'Europe, soit par la grande science des saints professeurs qui y estoient, dont nous admirons aujourd'hui également la sainteté de la vie & la grandeur de la doctrine, ce qui a fait dire à Colgan : *Ut vix sciam an gloriæ plus promeruerit ex eo quod doctores & Apostolos genuerit & emiserit propè infinitos, quàm ex eo quod ex continuo Italorum, Gallorum Germanorum, Britonum, Pictorum, Saxonum seu Anglorum aliarumque nationum arctioris vitæ doctrinæ desiderio advolantium accursu, incolatu & sepultura merito appellari queat communis Europæ bonarum litterarum officina communeque, ascetarum sacrarium.*

Il faut à present établir de quel Ordre faisoient profession ce grand nombre de Moines d'Irlande : ce que nous allons faire en peu de mots, & pour cela il faut d'abord remarquer que dans le temps où nous mettons les premiers Moines Irlandois, c'est à dire dans le quatriéme, & dans le cinquiéme siecle, les deux plus anciens Ordres qui florissent aujourd hui dans le christianisme, sçavoir, celui de saint Benoit & des Chanoines Reguliers de saint Augustin en l'état où ils sont à present, n'estoient pas ancore connus, quoi qu'en puissent dire la plûpart de leurs Historiens, qui font venir les Chanoines Reguliers immediatement des Apostres, & ainsi il y a quelque apparence que ces premiers Moines d'Irlande s'estoient choisis des regles particulieres qu'ils avoient faites eux-mesmes, ou bien plutost qu'ils avoient apporté du Levant les regles de saint Antoine, de saint

Pacome ou de saint Basile, ou bien celles de ces fameux Solitaires du Mont Carmel, ou de la Thebaïde, ce qui n'est pas sans apparence. Car saint Albée & saint Patrice avoient esté en Italie : ce dernier estoit mesme allé jusques dans les isles de l'Archipel où il est certain que plusieurs de ces regles estoient establies non seulement en ce temps là, mais mesme long-temps auparavant.

Peut-estre aussi que les regles de nos Moines Irlandois estoient les mesmes, ou bien elles approchoient beaucoup de celles de saint Benoit & de saint Augustin, qui ont esté établies quelque temps aprés, & qui prirent un tel accroissement dans tout l'Occident, que ces regles particulieres d'Irlande furent contraintes dans la suite de leur ceder & de s'unir à elles, en sorte que les unes suivirent la regle de saint Benoit, & les autres en bien plus grand nombre (je parle seulement de l'Irlande) embrasserent celle des Chanoines Reguliers de saint Augustin. Mais pour faire connoître un peu plus précisément ce que c'estoit que ces regles particulieres d'Irlande avant l'union dont nous venons de parler, il est necessaire de faire observer que l'Archevesque Protestant d'Armach, *Usserius* fait mention dans son histoire *de Antiquitatibus Ecclesiarum Britannicarum*, d'un certain manuscrit authentique, où l'on trouve que les premiers saints d'Irlande estoient partagez dés le commencement en trois Ordres reguliers, que le premier Ordre estoit appellé tres Saint, & estoit du temps de saint Patrice qui en estoit reconnu comme le Chef; que cet Ordre estoit composé de trois cens cinquante Evesques reguliers tous saints qui n'avoient tous qu'une

même Tonſure & une meſme Liturgie, qu'ils convenoient dans le temps de la celeb.ation de la Pâque, qu'ils parloient aux femmes & ne fuioient pas leur vûë, comme ſont encore les Chartreux, & enfin que cet Ordre qui eſtoit composé de ſujets de differentes nations, mais particulierement d'Irlandois, dura pendant quatre regnes des Monarques d'Irlande.

Que le ſecond Ordre n'eſtoit pas ſi ſaint que le premier, mais qu'il l'eſtoit plus que le dernier; que les Moines qui en dependoient eſtoient preſque tous Preſtres au nombre d'environ trois cens, (car comme l'on ſçait, il y avoit peu de Moines ancinnement qui priſſent l'Ordre de Preſtriſe) il y avoit peu d'Eveſques dans cet Ordre, il y avoit differentes Liturgies, & ainſi ils celebroient la Meſſe & l'Office divin differemment les uns des autres, c'eſt à dire, en un mot, qu'ils ſuivoient differentes regles ou Congregations particulieres, quoi qu'ils fuſſent tous d'un Ordre general : & c'eſt en cette façon que parmi les Chanoines Reguliers de ſaint Auguſtin, dans l'Ordre de ſaint Benoit & de Ciſteaux, il y a encore tant de diverſes Congregations, qui par leurs differentes manieres de vivre & de ſervir Dieu, par leurs habits differens & leurs noms qui ne ſont point ſemblables, ſemblent non ſeulement des Ordres ſeparez, mais quelquefois meſme fort oppoſez.

Ce ſecond Ordre avoit cela de commun, qu'il celebroit pourtant la Pâque preciſément comme le premier Ordre le quatorziéme jour de la Lune comme les Juifs. Il y avoit une meſme Tonſure, on n'y parloit jamais aux femmes, & il dura encore pendant quatre Regnes.

Les deux ſaints Brendans,ſaint Congall, ſaint Coemgene, ſaint Ciaran ou Kiaran, ſaint Colombe, ſaint Canicus, ſaint Laiſreus ou Eogenius, ſaint Lugeus, ſaint Ludeus, ſaint Moditeus, ſaint Cormacus, ſaint Colman, ſaint Neſſan, ſaint Laſrean, ſaint Barrindeus, ſaint Coeman, ſaint Conan, ſaint Endée, ſaint Byrchin, & pluſieurs autres eſtoient de cet Ordre.

Il ne nous reſte donc que le troiſiéme & dernier Ordre qui eſtoit ſaint auſſi, mais moins ſaint que les deux autres. Il comprenoit encore pluſieurs ſaints Moines au nombre de cent qui eſtoient preſque tous Preſtres, dont il y en avoit auſſi quelques-uns d'Eveſques. Leurs Convens eſtoient baſtis dans des bois & dans des deſerts, où ils ne beuvoient que de l'eau, & ne mangeoient que des herbages qu'ils cultivoient eux-meſmes, à peu prés à la maniere de nos celebres Moines de la Trape. Ceux-ci encore ſuivoient differentes regles ou Congregations particulieres qui avoient chacune leur Liturgie & leur Tonſure : car les uns avoient des couronnes, les autres laiſſoient venir leurs cheveux. Ils differoient encore dans la Pâque, car les uns la celebroient le quatorziéme jour de la Lune, les autres le treiziéme, les autres le ſeiziéme : les uns encore la celebroient en triſteſſe à la façon des Juifs, & les autres en joye : Cet Ordre dura encore pendant quatre regnes. Voici les principaux Eveſques qui en eſtoient. Saint Petran, ſaint Ultan, ſaint Colman, ſaint Murgée, ſaint Ædan, ſaint Senach, ſaint Loman ou Lomprian, & peut-eſtre quelques autres encore. Les plus conſiderables des Preſtres eſtoient ſaint Fechin, ſaint Airedan, ſaint Fallan, ſaint Coman, ſaint Commian,

ſaint Colman, ſaint Ernan, ſaint Cronan; &c.

On voit enfin dans ce manuſcrit que *Primus Ordo erat ſanctiſſimus, ſecundus ſanctior, & tertius ſanctus: primus ſicut ſol Oriens, ſecundus ſicut Luna, tertius ſicut ſtella.* Tout le temps au reſte que les ſaints de ces trois Ordres ont vécu pendant ces douze regnes, a eſté depuis 435. juſques en 664. ce qui comprend un peu plus de deux ſiecles.

Mais avant que de ſortir de cette difference un peu trop generalle qu'il y avoit au commencement entre les Moines d'Irlande, & entrer dans d'autres un peu plus particulieres, il eſt bon d'expliquer quelques-unes de ces differences remarquables dont nous venons de parler, comme des Liturgies, des Tonſures, & de la celebration de la Pâque.

Et pour commencer par la Liturgie, il faut remarquer qu'il y en avoit alors de pluſieurs ſortes en Irlande, la premiere & la plus ancienne eſtoit celle qu'on appelloit de ſaint *Marc*, parce que l'on pretendoit que cet Evangeliſte avoit le premier chanté la Meſſe ſuivant ce Rituel qui eſtoit fort uſité en Irlande, où l'on croyoit meſme comme une tradition certaine que ſaint Patrice, y avoit apporté de France cette Liturgie qu'il avoit reçûë de ſaint Germain & de ſaint Loup qui l'avoient eſtablie dans les Gaules à l'imitation de ſaint Caſſian & de ſaint Honorat qui l'avoient auparavant introduite en Provence, en Languedoc, & dans quelques autres Provinces de France.

Il y avoit encore en Irlande pluſieurs autres Rites; comme celui des Grecs ou des Orientaux, & celui des Romains; & toutes ces differentes Liturgies ont meſme ſubſiſté fort long-

temps, puisque sur la fin du onziéme siecle, Gilbert Evêque de Lymmerik écrivit un Livre pour enseigner la maniere de celebrer la Messe & le service divin suivant le Rituel Romain, & où il condamnoit tous les autres : voicy ses propres termes. *Diversi & schismatici illi Ordines quibus Hybernia pene delusa est, uni Catholico & Romano cedant Officio: quid enim magis*, ajoûte-t-il, *indecens aut schismaticum dici poterit, quàm doctissimum unius Ordinis in alterius Ecclesia idiotam & laicum fieri.*

Mais il n'y avoit pas tout à fait tant de sujet de se recrier sur ces differentes Liturgies, puisque nous voyons encore regner cette même difference parmi les gens d'Eglise : les Ecclesiastiques Seculiers, par exemple, ont des Rituels entierement differens de ceux des Moines, & ceux cy des Religieux mendians : les premiers ne celebrent pas même la Messe ny le service Divin de la même façon dans tous les Estats, ny même dans toutes les Provinces d'un Royaume, & autant qu'il y a de Moines & de Religieux autant de differentes Liturgies : car autre chose est la ceremonie de la Messe & de l'Office Divin d'un Chartreux & d'un Benedictin, d'un Jacobin & d'un Carme, enfin l'un chante d'une façon & l'autre d'une autre, chaque Ordre à ses Rubriques à part, qui sont souvent si differentes que le plus habile homme d'un Ordre passant dans un autre y seroit un novice & comme une personne seculiere, sans qu'on regardât cette ignorance comme une indecence & encore moins, comme un schisme, comme le pretendoit cet Evêque de Lymmerik dont nous venons de parler.

A l'égard de la Tonsure il y a des Auteurs

qui aſſurent que S. Pierre l'a inſtituée afin ſeulement que les Eccleſiaſtiques fuſſent differens des Laïques & qu'ils portaſſent une image & une reſſemblance de la Couronne & des peines du Sauveur : ou bien il l'établit encore afin que les gens d'Egliſe fuſſent en mépris aux Romains qui regardoient ces couronnes comme une marque de ſervitude & d'eſclavage, parce qu'ils vendoient leurs eſclaves en leur mettant une couronne ſur la teſte *ſub coronna vendebantur*, pour ſignifier que cette vente ſe faiſoit de l'authorité du Prince.

La Tonſure de S. Pierre & des Occidentaux eſtoit de razer tout le deſſus de la teſte comme font aujourd'hui les Evêques, les Prêtres & les Mendians : la Tonſure au contraire des Orientaux, qui eſtoit celle de S. Paul & de S. Jacques eſtoit comme celles des Benedictins, Celeſtins & Bernardins, qui conſiſte à raſer toute la teſte & laiſſer ſeulement un petit cercle tout autour : il y avoit encore des Moines en Irlande qui ne coupoient point leurs cheveux & qui les laiſſoient croiſtre à la façon des Nazariens & des Prêtres Grecs modernes.

Les Auteurs remarquent encore que dans la primitive Egliſe il ny avoit pas de difference entre la couronne des Eccleſiaſtiques Seculiers & celle des Reguliers. Enfin il y avoit en Irlande toutes ces differentes tonſures qui ſont encore en uſag eparmi les Moines & les Religieux d'Europe, & ainſi il ny avoit rien en cella de fort particulier.

A l'égard enfin de la celebration de la Pâque qui cauſoit comme un Schiſme parmi les reguliers, il eſt certain que la pratique des Juifs, & des Grecs, de celebrer la Pâque le 14. jour

de la Lune, soit que ce fût un jour de Feste, de Dimanche, ou ouvrable, estoit suivie de tous les Saints d'Irlande, & qu'il n'y en eut que quelques-uns du troisieme Ordre qui commencerent à se conformer au Rite Romain qui consiste à celebrer la Pâque depuis le 14. jour de la Lune jusques au 20. pourveu que ce soit un jour de Dimanche, à cause que la Resurection du Messie arriva ce jour là : & comme ce different causoit du trouble en Irlande, les Moines de la Momonie qui avoient embrassé le Rituel Romain demanderent une Assemblée generale du Clergé seculier & regulier du Royaume, laquelle fut tenue au sixiéme siecle, dans l'Abbaye de S. Laserian qui estoit à Laglin dans le Comté de Kildare & où ce saint qui y avoit 1500. Moynes sous lui qui suivoient tous la Liturgie Romaine fut pourtant contraint de ceder à S. Munnu où Cartage qui defendoit l'ancien Rituel : on verra des circonstances plus particulieres de cette celebre dispute quand nous parlerons de cette Abbaye.

Mais comme tout ce que nous avons dit jusqu'à present ne marque gueres que les differences generales qu'il y avoit entre tous ces Saints Moynes d'Irlande, nous allons faire connoître maintenant par le détail toutes les Regles particulieres qu'il y avoit dans ce Royaume, & qui étoient treize en tout, scavoir.

L'Ordre ou la Regle de S. Colombe.

L'Ordre ou la Regle de S Albée

L'Ordre ou la Regle de S. Declan.

L'Ordre ou la Regle de S. Congall.

L'Ordre ou la Regle de S. Carthage, autrement Mochutay.

L'Ordre ou la Regle de S. Molua, autrement Lugidus.

L'Ordre ou la Regle de S. Moctée.
L'Ordre ou la Regle de S. Finian.
L'Ordre ou la Regle de S. Patrice.
L'Ordre ou la Regle de S. Colomban.
L'Ordre ou la Regle de S. Kiaran.
L'Ordre ou la Regle de S. Brendan.
L'Ordre ou la Regle de Ste Brigide, de filles.

Toutes ces Regles differoient non ſeulement entre elles par la diverſité des habits, des tonſures, du manger, de la ſolitude, mais encore comme l'on voit par la difference des Chefs qui les avoient établies, & des Abbayes & Convens qui en dependoient, mais comme l'union qui fut faite de tous ces Ordres particuliers à ceux de S. Benoit & de S. Auguſtin, eſt fort ancienne, aucun Auteur n'a pû marquer preciſément de quelle Regle en particulier dependoit anciennement chaque Convent d'Irlande, & ainſi il faudra ſe contenter de ſçavoir ſeulement icy qu'elle eſtoit la premiere & la principale Maiſon de chacun de ces anciens Ordres, & aprés nous mettrons fort au long la dépendance des Convens des differens Ordres qu'il y a eu en Irlande depuis l'union, & l'extinction des premiers.

L'Ordre de S *Colombe* eſtoit un des plus étendus puiſqu'il avoit plus de cent Abbayes ou Convens ſous ſa dépance dans toutes les Iſles Britanniques grandes ou petites. La principale maiſon ou Chef d'Ordre eſtoit ſelon la commune opinion l'Abbaye de *Hu*, dans les Iſles Hebrides: d'autres attribuoient cet honneur à l'Abbaye de *Durrog* ou *Dermag* dans le Comté du Roy en Lagenie, & Colgan à celle de *Derry* aujourd'huy *Londonderry*.

Trithemius & Wion ont creu que cet Ordre

avoit esté le même que celui de S. Benoit, ou que du moins il y avoit esté uni dans la suite; mais Usserius aprés plusieurs autres soutient le contraire: quoi qu'il en soit on appelloit cet Ordre *Ordo Colombiensium*.

L'Ordre de S. *Albée* estoit des plus anciens, mais des moins peuplez: sa principale Abbaye estoit celle d'*Emely* dans le Comté de Tiperari en Momonie, & cette Abbaye est à present un Evêché uni à l'Archevêché de Casshel.

L'Ordre de S. *Declan*, s'il en faut croire Colgan qui a si bien connu les antiquitez d'Irlande sa patrie, estoit aussi un Ordre à part, dont la principale Abbaye étoit à *Ardimore*, sur les costes de Momonie: mais cet Ordre n'avoit pas beaucoup de Maisons.

L'Ordre S. *Congall* avoit *Banchor* dans le Comté de Doune, pour son Abbaye Chef d'Ordre. Ce saint avant que de mourir vit plus de 3000. Moynes dans cette Abbaye, dont un seul nommé *Luanus* fonda plus de cent Abbayes en differens endroits de l'Europe.

L'Ordre de S. *Carthage* avoit sa principale Abbaye à *Rath:ne* dans la Medie Occidentale ou Westmeath.

L'Ordre de S. Molua ou Lugidius n'a pas été reconnu de tous les Auteurs: je ne crois pourtant pas qu'on le puisse rejetter: car il y a dans la vie de ce saint qui n'est pas nouvelle que le Pape Gregoire le Grand approuva cet Ordre, *Sanctus Abbas Daganus pergens Romam duxit secum Regulam quam sanctus Molua ordinavit & dictavit Monachis suis, & legens sanctus Gregorius Papa illam Regulam dixit coram omnibus: Ille sanctus cujus est hac Regula circumsepsit sepem circa*

familiam suam usque ad cœlum ; & mandavit sanctus Gregorius Papa suam orationem & benedictionem sancto Molua, & de hoc sanctus Molua gaudens gratias egit Deo. La principale Abbaye de cet Ordre estoit à *Clonfert* dans le Comté de Galway en Connacie, & c'est aujourd'hui un Evêché.

L'Ordre de S. *Moctée* n'estoit pas aussi des moins considerables au raport de Colgan : ce grand saint fonda plusieurs Abbayes dont la principale étoit celle de *Fernes* où il residoit & dont il fut ensuite Archevêque.

L'Ordre de S. *Finian* reconnoissoit pour sa principale Maison l'Abbaye de *Clonard* en Medie ; ce saint estoit fort sçavant, & la pluspart des Saints d'Irlande avoient esté ses disciples.

L'Ordre d S. *Patrice* n'est pas reconnu par tous les Auteurs : le Moine Jocelin qui a fait la vie de cet Apôtre d'Irlande n'en doute pourtant pas. Les Hermites de S. Augustin & les Carmes pretendent également que ce Saint estoit de leur Ordre : car ils supposent qu'ils étoient longtemps avant qu'ils eussent esté mis au rang des Mendians : mais c'est une question & il est bien plus certain que S. Patrice estoit l'Instituteur d'un Ordre particulier, qui avoit sa principale Abbaye à *Saballum*, dans le Comté de Doune en Ultonie.

L'Ordre de S. *Colomban* avoit presque toutes ses Abbayes en France & en quelques autres Estats, & peu ou point du tout en Irlande. Si l'on en exempte peut estre l'Abbaye de *Tyrdaglas* en Momonie. Cette Regle fut unie à l'Ordre de S. Benoit, ou plutost il en a toujours esté une Congregation particuliere puisque S. Colomban n'est venu qu'aprés S. Benoît.

L'Ordre de S. *Kiaran* fut auſſi approuvé par les Papes, comme l'a obſervé Uſſerius : les deux principales Maiſons de cet Ordre étoient *Seir-Keiran* en Eſtmeath ou Medie Orientale, & *Cluan-micnois Cl[illegible]s* ou *Kiloom* en Weſtmeath ou Medie Occidentale c'eſt aujourd'hui un Evêché uni à celui de Medie.

L'Ordre de S. *Brendan* avoit pour ſa principale Maiſon l'Abbaye de *Port-Pur*, dans la Ville de Clonfert au Comté de Galway en Connacie.

Enfin l'Ordre de Filles établi par la grande ſainte *Brigide* eſtoit aſſez conſiderable en Irlande dans les premiers ſiecles aprés ſon établiſſement : car il y eut quelque changement dans la ſuite comme nous le remarquerons en ſon lieu : la principale Abbaye de cet Ordre étoit à *Kildare* en Lagenie.

De tous ces treize Ordres il n'y eut cependant que celui de S. Colomban qui ſe ſoûmit à l'Ordre de S. Benoit : les neuf autres reconnurent l'Ordre des Chanoines Reguliers de S. Auguſtin, qui a eſté le plus conſiderable de tous ceux d'Irlande : Pennotus croit que ce fut S. Patrice qui premier les y établit ; d'autres diſent que ce fut Palladius ſon Predeceſſeur : mais quoi qu'il en ſoit il eſt certain que ces Chanoines ont eſté fort puiſſans en Irlande & beaucoup plus que les Benedictins qui n'y étoient pas en grand nombre, ſur tout lors de la ſuppreſſion des Convens en Irlande : car je ſçay bien qu'ils y ont eu quelque peu plus de maiſons dans les premiers ſiecles de leur établiſſement : car ils n'ont paru en Irlande que dans le ſeptiéme ſiecle, comme le remarque Colgan, & ils ont perdu quelques Maiſons dans les ſiecles ſuivans.

Mais avant que de parler de la ſuppreſſion des Convens en Angleterre & en Irlande, obſervons en paſſant que comme ils ont eſté ſupprimez ſous Henri VIII. qui rendit ces deux Royaumes ſchiſmatiques environ au milieu du ſeiziéme ſiecle, on ne verra pas dans ce traité tous les Ordres qui ſe ſont établis depuis, au nombre deſquels il faut mettre les Recollets, les Capucins, les Carmes, les Auguſtins dechauſſez, les Jeſuites, & quelques autres encore qui ſon fort nombreux en Europe, quoy qu'ils n'ayent paru que ſur la fin du dernier ſiecle ou au commencement de celui-ci. Mais paſſons à ce grand' œuvre de la ſuppreſſion des Convens en Irlande auſſi bien qu'en Angleterre: car comme l'Irlande a toûjours eſté comme dependante de celle-ci pour le Gouvernement. Il eſt bien difficile de dire quelque choſe des grands changemens qui ſont arrivez dans l'Egliſe d'Angleterre que l'on ne parle à meſme temps de ceux de l'Egliſe d'Irlande, puiſque leur ſort a eſté commun en toutes choſes, ſur tout en ce qui concernoit la proſcription des Moines & des Religieux & la confiſcation de leurs biens, outre que les hiſtoriens Anglois & Irlandois n'ont preſque rien dit de particulier ſur la ſuppreſſion des Convens d'Irlande s'étant contentez de nous apprendre fort exactement ce qui ſe paſſa en Angleterre au ſujet de cette ſuppreſſion, parce que l'Irlande ſuivit preſque en toutes choſes les meſmes changemens qu'il y eut en Angleterre ſous le fameux regne de Henri VIII.

Ce Prince eſtant donc venu à bout de deux grandes affaires, ſon divorce, & ſon ſchiſme, ayant trouvé le Parlement & le Clergé d'An-

gleterre entierement soumis à ses volontez, & ne cherchant plus qu'à soûtenir puissamment sa nouvelle qualité de Chef de l'Eglise Anglicane, crût qu'il n'y avoit pas de meilleur moyen pour y réüssir que de se deffaire absolument de tout ce qu'il y avoit de Moines & de Religieux en Angleterre & en Irlande, qui estoient alors ses deux Royaumes, l'Ecosse faisant en ce temps là une Monarchie à part: car l'experience a fait connoître que les reguliers ont un grand attachement aux Papes, puis qu'outre qu'ils doivent leur établissement à l'authorité du saint Siege, ils en ont d'ailleurs reçû tant de graces, & ils en reçoivent tant tous les jours qu'il semble que la seule reconnoissance les attacheroit assez aux Papes quãd ils n'auroiẽt pas d'ailleurs d'autres motifs: aussi les fondateurs d'Ordre ont eu soin dans les constitutions qu'ils ont faites d'enjoindre à leurs Moines & Religieux d'avoir une obéïssance & un attachement inviolable au saint Siege, & les Papes de leur costé ont obligé les Generaux d'Ordre de demeurer à Rome, soit pour leur servir d'ôtage de la conduite de ceux qui sont sous leur gouvernement, soit pour leur donner plus promptement toutes les instructions necessaires aux interests de la Cour de Rome, qu'ils envoyoient ensuite dans toutes les parties de l'Europe, où ils ont des Convens, & en rendent un fidele compte au Pape, qui peut par cette voye sçavoir mieux qu'aucun Potentat, quelques Ambassadeurs & espions qu'il ait ce qui se passe de plus secret dans tous les Estats où il y a des Moines & des Religieux, puis qu'ils y sont depositaires des moindres actions & même des pensées non seulement du peuple, mais encore des grands, des Ministres,

& des Rois mesmes. Et ainsi il ne faut pas s'étonner si les Estats bien policez ne voulant ou n'osant pas d'abord attaquer l'Ordre Monastique, se sont si fort attachez à faire donner aux Moines & Religieux de leur domination des Vicaires generaux de leur nation, & independans des Generaux d'Ordre qui sont à Rome, & si dans un temps dangereux on défend aussi aux Reguliers d'avoir aucun commerce de lettres avec ceux de leur Ordre qui sont dans d'autres Etats, comme l'a fort bien remarqué *Pollini* Religieux Jacobin dans l'histoire qu'il a faite du schisme d'Angleterre.

Henri commençoit mesme à connoistre que que les Moines de ses Royaumes travailloient déja à le traverser dans ses desseins; qu'ils inspiroient à ses peuples qu'aprés le demeslé qu'il venoit d'avoir avec le saint Siege au sujet de son divorce qui avoit donné naissance à un schisme, il ne falloit plus s'attendre qu'à voir étoufer la Religion Catholique en Angleterre & en Irlande, que s'il faisoit encore profession ouverte de cette Religion, il y avoit beaucoup d'aparence que c'estoit moins par un principe de conscience que par politique, puis qu'outre qu'il avoit fait une ligue avec les Princes Protestans d'Allemagne contre le Pape & l'Empereur, d'ailleurs la Reine Anne de Boulen sa femme qu'il aimoit éperdûment, & ses deux principaux ministres & favoris *Crammer* Archevesque de Cantorberri & *Cromwel* dans la suite Comte d'Essex, & qu'il avoit fait son Vicegerent dans les affaires Ecclesiastiques, estant contraires à la Religion Catholique, on verroit infailliblement établir la Protestante dans les deux Royaumes, puisque mesme l'in-

terest du Roy vouloit qu'il embrassât cette nouvelle religion, & la fit suivre dans ses Estats afin qu'il fut plus en sureté contre les ressentimens de la Cour de Rome & des autres Princes de l'Europe qui en voudroient épouser la querelle ; qu'il avoit mesme preparé cet établissement en reversant l'authorité du saint Siege qui est le fondement de l'Eglise Catholique, donnant par là au peuple la liberté d'examiner & de revoquer en doute les articles de foy les plus receus, comme l'a fort bien observé *Sanderus* dans l'histoire du schisme de ce Prince.

Et à la verité les Moines raisonnoient assez juste en cette rencontre, puisque l'évenement a fait connoître qu'ils ne disoient rien alors qui ne soit arrivé dans la suite, ils avoient mesme un interest particulier qui les faisoit agir puissamment : car comme ils ne tiennent leurs privileges & leurs exemptions que des Papes qui n'avoient plus aucune authorité en Angleterre, ils se trouvoient exposez à celles des Parlemens qui ne manqueroient jamais aprés la soûmission qu'ils avoient fait paroître dans l'affaire du divorce & du schisme de les laisser à la discretion du Roy , que la plûpart des grands qui d'ordinaire n'ont pas beaucoup de religion témoignoient déja avoir quelque envie de s'enrichir du bien des Abbayes, & ainsi il y avoit sujet de craindre que ces Seigneurs ne consentissent tres-volontiers à la suppression des Convens pourvû qu'on leur fît part du butin.

Outre que les Religieux souffroient impatiemment, dit M. de *Maucroix*, que dans les sermens qu'on leur faisoit prester en les obligeant à reconnoistre solemnellement la validité du mariage de *Henri* avec *Anne de Boulen*, d'être

fideles

fideles aux enfans qui en viendroient au préjudice de *Marie* fille du mariage legitime, de se soumettre à la pretenduë primauté Ecclesiastique du Roy, de declarer que le Pape n'avoit pas plus de pouvoir que le reste des Evesques, & enfin d'obéïr au Roi malgré les censures de la Cour de Rome.

Toutes ces considerations enfin firent que les Moines s'opposerent mesme un peu trop ouvertement aux desseins de *Henri* qui en fut si outré qu'il commença à ne garder presque plus de mesures pendant les dix années qui lui resterent à regner, il n'y eu plus de pardon pour ceux qui prirent les armes ; sur des soupçons il faisoit perir ceux mesme qui demeuroient dans le devoir, On ne voyoit plus que rigueur & cruauté dans tous les jugemens qu'on rendoit contre les accusez : en sorte que depuis ce temps là il fut regardé comme un Tiran, puis qu'il n'épargnoit pas mesme ni ses femmes, ni ses favoris, & que bien souvent les Protestans qu'il paroissoit quelquefois proteger estoient aussi maltraitez que les Catholiques : car comme il ne pouvoit souffrir qu'on le contredît, qu'il estoit enflé du titre glorieux de Chef de l'Eglise que ses peuples lui avoient deferé, & qu'il estoit entierement gasté par les loüanges infinies de ses flateurs dont sa Cour étoit fort pleine, parce qu'il les recõpensoit bien, & qu'il élevoit un homme dans un moment de la poussiere aux premiers rangs de son Etat, il se persuadoit que tous ses sujets estoient obligez de regler leur foy sur ses decisions, & qu'ainsi le Catholique devoit retrancher, & le Protestant recevoir aveuglément tout ce qui lui venoit en fantaisie d'ordonner, son impetuosité naturelle estant forti-

fiée par une vanité insupportable, & par l'opinion extraordinaire qu'il avoit de sa propre capacité: ce qui le rendoit un des Princes du monde le plus difficile à servir, & le moins capable de recevoir des conseils, comme nous l'apprend *Hall* dans son histoire de la P. Reformation d'Angleterre.

Le Cardinal de *Wolsey* nommé autrement le Cardinal d'*York* qui estoit maistre de toute la faveur auprés de *Henri*, & qui a gouverné pendant quinze ans entiers avec une autorité plus absoluë que jamais ministre d'Etat n'avoit euë en Angleterre avant lui, quoy que ce ne fût qu'un homme de bas lieu, jusques là que Henri l'ayant fait Chancelier, la plupart des Cõseillers d'Etat le trouverent si mauvais, parce que ce Cardinal estoit ignorant & sans experience, qu'ils abandonnerent presque tous la Cour: & l'Archevesque de *Cantorberi* & l'Evesque de *Winchestre* voyant l'insolence de *Wolsey*, prirent la hardiesse de representer au Roy qu'il ne devoit pas souffrir que le serviteur fût plus grand que le maistre, & s'élevât presomptueusement au dessus de lui. Ce Cardinal, donc, fit concevoir à Henri dés les premieres années mesme de son regne le dessein d'exterminer les Moines de sa domination. Ce ministre corrompoit le naturel du Roy, le plongeant dans les plaisirs & l'enflant d'orgueil par des flateries continuelles, & par une basse complaisance, puisqu'il servoit même son Prince dans les plaisirs les plus secrets estant luy-mesme tres debauché, ayant eu une maladie encore bien plus infame alors, qu'elle ne l'est aujourd'hui, puisque ce fut mesme un des chefs d'accusation produits contre lui en plein Parlement

Ce Cardinal enfin qui d'ailleurs estoit un grand politique, ne croyant pas que ce fût assez pour sa vanité insupportable que toutes les negotiations & tous les traitez que faisoit son Maistre, passassent par ses mains, que la plupart des Potentats de l'Europe lui payassent de grosses pensions en consideration desquelles M. du Chesne dit mesme, qu'il trahissoit souvent les interêts de Henry, que les charges & les emplois les plus considerables de l'Etat fussent à sa disposition qu'il gouvernât toutes choses sans Parlemens, puisqu'en quatorze années, il ne l'assembla qu'une seule fois : car sçachant se servir de l'authorité du Roy qui estoit craint & respecté de ses sujets & qui l'aimoit avec excés, il levoit des sommes immenses sous le nom de prest & de don gratuit, dont une grande partie étoit employée à sa vanité qui estoit extraordinaire, affectant de vivre dans une magnificence royale, soit dans sa Maison, soit dans son train, soit dans ses habits, ayant esté le premier Prelat d'Angleterre qui ait porté de la soye, vivant en toutes choses comme un Monarque, demeurant toûjours dans les Palais avec le Roy, s'asseyant à sa droite, & mettant ses armes à costé de celles de Henry. Sa magnificence estoit extraordinaire, car c'est lui qui fit bastir le chasteau de *Hamptoncourt* & le Palais de *Whitehall* à Londres où demeurent à present les Rois d'Angleterre. C'est lui encore qui ayant la vanité de passer pour aimer les sciences & estre le protecteur des sçavans, esperant qu'ils luy donneroient des loüanges infinis fit bastir deux fort beaux Colleges l'un à *Oxford* & l'autre à *Ipswith* lieu de sa naissance.

Sa vanité n'en demeuroit pas là, car comme il avoit la qualité de Legat du saint Siege il vouloit aller du pair avec les plus grands Princes, & non content de se faire servir à l'Eglise par des Evesques & par des Abbez, & recevoir l'eau & la serviette de la main d'un Duc ou d'un Comte, il affectoit d'officier avec des ceremonies qui approchoient de celles que pratiquent les Papes mesmes, aussi avoit-il mis toutes choses en usage pour devenir Pape; & ainsi comme son ambition, sa vanité, & son avarice estoient sans mesures, il lui falloit de prodigieuses sommes. Les revenus de l'Archevesché d'*York*, de l'Evesché de *Winchestre*, de l'Abbaye de saint *Alban*, le revenu de la Collation de tous les Benefices dont Henry luy laissoit l'entiere disposition, & enfin les profits excessifs que luy rendoient ses Charges de grand Chancelier, de Ministre, & de Legat, tout cela enfin n'étoit rien pour ce Cardinal qui estoit la honte de sa profession. *Luther* mesme l'appelloit la peste d'Angleterre, aussi mourut-il à la veille de porter sa teste sur un échaffaut, comme nous le voyons dans l'histoire de la pretenduë Réformation du Docteur *Burnet*, ce celebre Ecossois dont on a tant parlé dans ces derniers troubles d'Angleterre.

Un des principaux chefs d'accusation qu'il y avoit contre *Wolsey* estoit entr'autres que lors qu'il écrivoit au Pape & aux Rois de l'Europe, il signoit toûjours insolemment *moi & mon Roi*, & qu'il s'estoit ingeré à faire des traitez de consequence sans le consentement de Henri, & fait une infinité d'autres choses qui n'appartenoient qu'à un Souverain. Ce fut mesme cet abominable Cardinal qui pour se venger de Charles-

Quint qui ne l'avoit pas fait faire Pape, comme il le lui avoit promis, engagea Henri de repudier la Reine *Catherine* tante de cet Empereur, ce qui cauſa tous les malheurs de l'Angleterre.

Ce fut donc l'exceſſive depenſe que faiſoit ce Cardinal qui lui fit chercher les moyens de s'emparer des biens des Moines. Il avoit déja commencé à les entamer ayant obtenu des Bulles du Pape & le conſentement du Roi pour la ſuppreſſion de pluſieurs Communautez Regulieres dont on employa les biens à fonder ces deux Colleges dont nous avons parlé, comme il avoit l'eſprit vaſte il comprenoit fort bien que la vie de la plupart des Moines eſtant alors fort dereglée & plongée dans une ignorance groſſiere, le peuple ceſſeroit bien-toſt de les aimer & de les reſpecter, ſi l'on travailloit fortement à faire paroiſtre leurs abus & leurs corruptions; qu'il n'y avoit qu'à ſe ſervir pour cela du pretexte ſpecieux de corriger tous ces deſordres, & en effet il eut aſſez de credit pour obtenir du Pape une Bulle du mois de Juin 1519 qui luy donnoit permiſſion de viſiter tous les Convens d'Angleterre & d'Irlande, & de remedier à tous leurs abus: il engagea meſme ſi fort le Pape dans ſes ſentimens que la Bulle fut conceûë en termes forts & outrageans contre les Reguliers que le Pape cenſuroit rigoureuſement à cauſe de leurs dereglemens ſuppoſez ou veritables, ajoûtant que leur ignorance eſtoit incroyable, leur vie ſcandaleuſe, & qu'ils eſtoient abandonnez à un eſprit reprouvé.

Ce fut donc avec cette Bulle que le Cardinal Legat entreprit de reformer les Convens

lui qui donnoit de si méchans exemples dans le monde, & dont les debauches estoient plus certaines, plus publiques & plus scandaleuses que celles des personnes qu'il se vouloit mêler de corriger, parce qu'il en vouloit uniquement à leurs biens, non pas pour les emploier en érection d'Evêchez, d'Eglises Cathedrales, & Collegialles, en Colleges, & en Hôpitaux, comme il le publioit, mais bien plustôt pour satisfaire sa vanité & son ambition, puis que lors qu'il fut disgracié il sortist de Londres avec 200. chevaux & 80. chariots chargez de richesses immenses, qui n'estoient cependant, que le debris magnifique d'une fortune éclatante.

Le dessein de la reformation des Convens n'auroit cependant rien eu que de loüable: si on n'avoit point pensé à leurs biens & si l'entreprise en eût esté faite par des personnes qui n'eussent eu en veue que la gloire de Dieu & la charité pour le prochain, ce qui ne se rencontroit pas dans le Cardinal d'York ou de Wolsey, comme nous l'avons deja assez fait connoistre, & encore moins dans *Henry*, dont la vie & le gouvernement ont esté remplis de tant d'excez & d'irregularitez qu'il a esté traitté par tous les Historiens, mesme Protestans, de Prince cruel, & de Tiran. Il fit des depenses excessives qui l'obligerent à fouler ses peuples: Il extorqua du Parlement par deux fois un acquit de toutes ses debtes, il falsifia ses monnoies, & commit cent autres actions indignes d'un Roy. Son esprit chaud & emporté le rendit severe & cruel, il fit condamner à mort un bon nombre de ses Sujets, qui s'estoient opposez à sa primauté Ecclesiastique, entre autres *Fischer* & *Morus*,

dont le premier estoit fort vieux & l'autre passoit pour l'honneur d'Angleterre, en sçavoir & en probité. Il viola sous un pretexte leger l'amnistie qu'il avoit donnée, à cause qu'on avoit prîs les armes contre luy pour deffendre l'ancienne Religion ; car sous pretexte d'un nouveau soûlevement, il en fit condamner plusieurs sans qu'on eut pû prouver qu'ils eussent trempé dans ces nouveaux troubles. Il usa d'une rigueur excessive contre la maison du Cardinal *Polus*, qui lui avoit esté contraire dans son Schisme & dans son divorce : il traita cruellement *Cromwel* son favori, & ensuite le Comte de *Surrey* & le Duc de *Nortfolk* qui l'avoient si bien servi : Sa conduite encore envers quelqu'unes de ses femmes ne sçauroit estre justifiée ; & ce qu'on ne peut assez blâmer, il donna l'exemple pernicieux de fouler aux pieds les regles de la Justice les plus saintes, & d'oprimer l'innocence la plus manifeste, en faisant juger des personnes sans les entendre & sans leur permettre même de se deffendre. Toutes ces tâches enfin sont si odieuses qu'un honneste homme ne sçauroit l'en excuser, de l'aveu même des Protestans les plus zelez pour sa deffence.

Mais qui est le Catholique qui l'oseroit deffendre aprez le Schisme qu'il fit, & l'atteinte qu'il donna à l'ancienne Religion de ses Estats sous pretexte de reforme : car il brûla quantité d'Images & de Reliques dans tous ses Etats, & fit tant d'autres choses favorables à la Religion Protestante & contraires à la Catholique qu'il est consideré par les Protestans comme un Prince à qui ils doivent leur établissement en Angleterre : quoi qu'il ait fait un Livre tres-

ſçavant pour la deffenſe de la Tranſſubſtantiation & du Sacrifice de la Meſſe, auquel il eſt à croire qu'il travailla plûtoſt par vanité qu'autrement. Cet ouvrage ne laiſſa pourtant pas de lui attirer des Papes la glorieuſe qualité de *deffenſeur de la Foy*, que ſes Succeſſeurs ont toujours portée depuis, quoique *Spelman* s'efforce de prouver que pluſieurs Rois d'Angleterre ont porté ce glorieux Titre avant *Henry* VIII. Enfin ce Prince garda ſi peu de menagement dans la Religion, que le Docteur *Burnet* n'a pas fait difficulté de lui appliquer ce qu'un autre Auteur a dit de *Luther*, qu'il a eſté comme un poſtillon qui avec ſes bottes & ſa caſaque cirée pouſſe ſes chevaux à toute outrance & éclabouſſe tout ce qui ſe trouve autour de lui. Et en effet ce Prince a également maltraitté les Catholiques & les Proteſtans, deſquels il a repandu le ſang indifferemment dés le moment qu'ils ſe ſont courageuſement oppoſez à ſes entrepriſes.

A l'égard de la ſuppreſſion des Convens, ce Roy y a fait des fautes qu'on ne ſçauroit excuſer, de l'aveu meſme des plus grands ennemis des Moines : car quand il auroit eſté vray que la vie des Reguliers eût eſté la honte du Chriſtianiſme de ce temps-là, ce qui n'eſtoit pourtant pas venu à cet excez, il faloit ſe contenter de reformer les abus ſans ſupprimer les Communautez qui ne devoient pas ſouffrir du dereglement de quelques-uns de leurs membres : ou ſi la politique lui rendoit cette ſuppreſſion indiſpenſable, aprez le Schiſme & le changement dans la Religion qu'il venoit de faire, il devoit mieux emploier qu'il ne fit, les grandes richeſſes qu'il prit aux Reguliers, &

la dissipation honteuse qu'il en a faite, sera une tache éternelle à sa memoire ; car enfin ce qui venoit des Religieux ne devoit point estre employé à des usages prophanes, mais seulement à des choses saintes & sacrées, comme en conviennent mesme les plus zelez Protestans Anglois, qui nous ont donné l'Histoire du regne de *Henry* VIII. qui blâment tous hautement le mauvais usage qu'a fait ce Prince des biens d'Eglise dont il s'empara.

Mais passons aux moiens dont se Prince se servit pour détruire les Moines. Il est neanmoins bon de remarquer auparavãt qu'en l'année 1535. les Evêques d'Angleterre & d'Irlande, aiant volontairement renouvellé à *Henry* les asseurances de leur fidelité, & s'estant engagez par serment à deffendre sa primauté dans les affaires Ecclesiastiques, le reconnoissant pour chef des Eglises des deux Royaumes, le premier Acte de primauté que fit ce Prince fut de donner à *Cromwel* qui n'estoit que le fils d'un Mareschal ferrant, la qualité de son Vicaire General, Grand Official ou Vice-Regent dans les affaires Ecclesiastiques, & de Visiteur de toutes les Abbayes, convens & autres lieux Privilegiez : ce qui le revêtoit de toute l'authorité Ecclesiastique du Roy, & lui donnoit rang dans l'Estat immediatement aprés les Princes du Sang.

Il est cependant certain que *Henry* ne devoit pas nommer à cette Charge une personne Laïque, mais bien un Ecclesiastique, & tout au moins un Evêque ou un Archevêque, sur tout celui de *Cantorbery*, qui estant Primat d'Angleterre auroit mieux rempli la qualité de Vicaire General ou de Vice-Regent dans les affaires Ec-

clesiastiques qu'un pur Seculier. Car enfin si les Rois d'Angleterre ont pretendu mesmes avant le Schisme que leurs Personnes Royalles ne devoient pas estre considerées comme purement Laïques, mais encore cõme Sacrées & Ecclesiastiques: à plus forte raison aprés le Schisme qu'ils s'estoient établis Chefs de l'Eglise Anglicane, & avoient érigé une primauté égale à celle des Papes: il falloit donc soûtenir également cette distinction dans le Gouvernement de l'Eglise & de l'Estat, commettre des Laïques pour conduire cellui-cy, & des Ecclesiastiques pour gouverner l'autre.

Cette grande charge estant donc établie, Mylord Vice Regent commença à vouloir obliger les Ecclesiastiques & les Reguliers des deux Royaumes à suivre l'exemple des Evêques en reconnoissant la primauté du Roy: les Ecclesiastiques seculiers ne firent pas grande resistance, les Reguliers au contraire refuserent presque tous de reconnoître ce nouveau Chef de l'Eglise: mais enfin la plûpart se soumirent comme par force; & les Cordeliers de *Richemont* furent presque les derniers à se resoudre: car l'Evêque de *Coventry* les pressant de signer la primauté du Roy, & sur le refus leur proposant de nommer quatre de leurs principaux Peres pour examiner cette difficulté & faire ce qu'ils ordonneroient, ils repondirent tous que la conscience de chacun d'eux estant fort interessée dans cette affaire, ils ne vouloient pas en remettre l'examen à un si petit nombre de personnes de leur Corps, qu'ils étoient engagez par leurs vœux à suivre la Regle de S. *François* qui ne leur permettoit pas de reconnoître d'autres Chefs de l'Eglise que les Papes,

que leurs premiers Chapitres Generaux leur commandoient d'avoir toujours pour Protecteur un Cardinal qui les entretint dans l'obeïssance qu'ils devoient au S. Siege de Rome & qu'ils vouloient vivre dans cette obeïssance & dans cette union.

Le Conseil de *Henry* trouvant donc plus d'opposition dans les Reguliers que dans les autres Ecclesiastiques, ceux-cy ayant peur de perdre leurs Benefices par leur refus, au lieu que ceux-là paroissoient comme intrepides & marquoient assez par leurs discours & par leurs actions que si quelques-uns d'entre eux avoient reconnu le Roy pour chef de l'Eglise Anglicane ce n'estoit que de bouche & non pas de cœur : ce conseil resolut donc d'entreprendre serieusement la destruction des Moines dans les deux Royaumes.

Et pour y travailler avec plus de succez on crut qu'il ne falloit pas y aller d'abord à force ouverte de peur que le Peuple qui avoit beaucoup d'amour & de veneration pour les Religieux ne se soûlevât en leur faveur. On trouva donc plus à propos de commencer par les perdre de reputation, afin qu'il fut plus aisé dans la suite de les dépoüiller de tous leurs biens & les chasser de l'Estat, enquoi on ne faisoit que suivre le projet qui avoit esté fait quelque temps auparavant par le Cardinal d'York. L'exemple de ce qui estoit arrivé aux *Templiers* servit mesme beaucoup à appuier ce conseil : car dés le moment qu'on eut fait accroire aux peuples que non seulement quelques Templiers, mais mesme tout l'Ordre en general estoit tombé dans des abominations horribles, il ne fust pas difficile de leur faire approuver la

ruine entiere de cet Ordre Militaire.

Pour decrier les Moines on resolut donc de faire une visite generale dans toutes les Communautez Regulieres, de dresser un procez de tous les desordres qu'on y trouveroit, & que l'on prendroit soin de faire éclater, afin de les rendre odieux. On dressa même les instructions suivantes pour ceux qui étoient chargez de la visite.

Qu'on s'informeroit exactement si les Religieux faisoient le service jour & nuit aux heures reglées; si les freres lais y assistoient, & qui estoient les Peres qui manquoient le plus a s'y trouver.

Si le nombre des Reguliers dans chaque Communauté repondoit à l'intention du Fondateur; qui estoient ces Fondateurs; si les revenus estoient augmentez depuis les fondations, & à combien se montoient ces augmentations; quels estoient les revenus ordinaires & les casuels.

S'il y avoit des Convens qui eussent passé d'un Ordre à un autre, par qui, comment & pour quelle cause ce changement avoit esté fait.

Si ceux qui avoient fait des fondations avoient eu des permissions de les faire, soit des Rois d'Angleterre ou des Papes, & s'ils avoient obtenu des lettres d'amortissement pour les choses données.

Sur quels Titres & pour quelles causes les Reguliers se pretendoient exemts de la Jurisdiction des Evêques.

De quelle nature estoient les reglemens de chaque Communauté, leurs Regles particulieres, & la maniere en laquelle on y élisoit les Superieurs.

Combien il y avoit de Profez & de Novices dans chaque Maison, & à quel âge on y faisoit profession.

Si chaque Regulier estoit bien instruit de sa Regle, & s'il l'observoit exactement, qu'on les interrogeroit particulierement sur leurs vœux de Pauvreté, de Chasteté, & d'Obeissance.

Sil y avoit des Religieux qui eussent de l'argent en propre à l'insceu de leurs Superieurs, s'ils avoient commerce avec les femmes, si elles entroient dans les Cloistres, s'il y avoit de fausses portes, par où on les pût introduire dans les Convens.

S'ils observoient bien les jeûnes & le silence, s'ils portoient des cilices, s'ils se donnoient la discipline, & de quelle authorité ils s'en dispensoient.

Si leur manger & leur boire, leur maniere de se coucher & de se vêtir estoient conformes à leur Regle, & s'ils gardoient la clôture.

Si le Superieur estoit trop facile ou trop severe, & s'il traittoit ses Religieux sans passion & sans partialité.

S'il y avoit des Religieux qui ne se voulussent point corriger.

Si les Superieurs & autres Officiers comptables rendoient fidelement leurs comptes tous les ans.

Si les revenus des maisons estoient veritablement employez suivant l'intention des Fondateurs & des Donateurs.

Si la Fabrique de l'Eglise estoit bien entretenuë, si les meubles, le Sceau, les papiers, & les ornemens de la maison estoient soigneuse

ment gardez & conservez.

Si les Superieurs donnoient à ferme les biens de la maison à leurs parens ou amis, au desavantage des Religieux.

Si les Abbez & Prieurs gardoient bien le droit d'hospitalité, & recevoient charitablement les étrangers & voyageurs.

Si en recevant des Novices les Convens exigeoient de l'argent, ou s'en faisoit promettre, & s'ils prenoient grand soin de bien instruire les Novices.

Si en nommant aux benefices qui relevoient de la Maison, les Superieurs s'estoient reservez une pension sur ces Benefices, ou quelles sortes de marchez ils faisoient à cet égard.

On leur ordonnoit enfin, de prendre un memoire exact de toutes les Cures, Vicariats, & Chapelles qui dépendoient des Abbayes, Prieurez & Convens, comment les Superieurs y nommoient, & comment ces Benefices étoient desservis.

A l'égard des Monasteres de Filles, les memoires qu'on dressa contenoient les articles suivans.

Qu'il falloit s'informer si les Monasteres avoient une bonne enceinte de murailles, & si les portes & les fenestres estoient si bien fermées que les hommes ny pussent entrer à des heures indues.

Si les hommes frequentoient les Religieuses au parloir & ailleurs sans assistance, & sans la permission des Superieures.

Si quelque Religieuse avoit esté forcée de prendre l'habit, soit par ses parens ou par ses Superieures.

Si les Religieuses sortoient de leurs Convens

ſans permiſſion, & ſi alors elle portoient leur habit de religion.

A quoi elles emploioient les heures qui n'étoient pas conſacrées au ſervice divin, quel commerce elles entretenoient avec les Religieux ſi elles ſe mêloient d'écrire des lettres galantes ou d'envoyer & de recevoir des preſens & des faveurs.

Si les Confeſſeurs des Monaſteres étoient des perſonnes de jugement, de capacité & de bonne vie, combien de fois l'année les Religieuſes ſe confeſſoient & communioient.

Enfin l'on voit que par rapport à ce qui eſt contenu dans ces memoires il n'y avoit rien dont on ſe pût plaindre, & il auroit eſté à ſouhaiter que *Henry* & ſon Conſeil n'euſſent eu d'autre veuë dans cette viſite que de faire exactement ce qui eſtoit porté par ces inſtructions: mais ce n'eſtoit pas ce qu'ils cherchoient, ils ne donnoient en apparence toutes ces belles inſtructions aux Viſiteurs que pour leur donner moien de découvrir plus facilement tous les deſordres qui ne ſont ſouvent que trop ordinaires dans la plûpart des Communautez Regulieres afin de s'en prevaloir dans la ſuite, & faire porter un jugement de condamnation contre tous les Ordres Reguliers en general, ſous pretexte du dereglement de quelque nombre de Religieux qui auroient eſté trouvez en faute.

Ces memoires aiant donc eſté remis par Milord Vice-Regent entre les mains de pluſieurs perſonnes affidées & particulierement d'un nommé *Lée*, qui n'étoit pas même Eccleſiaſtique alors, & ainſi incapable d'une commiſſion ſemblable; comme l'ont fort bien remarqué *Sanderus*, *Pol.ini* & M. *Maucroix*,

Et en effet le Docteur *Burnet*, qui paroist assez sincere dans son Histoire de la reformation pretenduë d'Angleterre, reconnoit aussi que ce *Lée*, principal Commissaire Visiteur étoit un pur Laïque, & n'avoit point les Ordres dans le temps qu'il fut chargé de cette importante Commission contre les Reguliers : ce qui é oit un deffaut de la derniere consequence : car il falloit selon toutes le regles que les Commissaires qui avoient pouvoir de visiter & de reformer les Moines & les Religieux fussent sinon Reguliers au moins Ecclesiastiques & non pas purs Laïques : mais on vouloit continuer comme on avoit commencé. *Cromwel*, qui étoit Vicaire General & Laïque, ne vouloit nommer pour ses Subdeleguez que des personnes qui lui fussent affidées, & qui executassent exactement les ordres secrets de la Cour ; & pour cela les Laïques lui convenoient bien mieux que les Ecclesiastiques Reguliers ou Seculiers.

Les Visiteurs furent non seulement chargez de ces memoires generaux, mais encore de plus particuliers concernant les reglemens qu'ils doivent laisser dans chaque Abbaye, Prieuré & Convent. Premierement les Moines en public & en particulier devoient estre puissamment sollicitez à faire observer dans les deux Royaumes, l'Arrest que le Parlement avoit fait au sujet de la succession à la Couronne & qui avoit déja esté reçû, disoit on, par la plupart des Communautez Regulieres.

Ils devoient encore estre exhortez d'enseigner aux peuples que le Roy estoit Chef de l'Eglise, independant du Pape, & ne relevoit que de Dieu.

Qu'on devoit dire aux Superieurs & au Religieux que le Roy les declaroit abſous des ſermens qu'ils avoient faits au Pape, ou autres eſtrangers, & qu'il falloit effacer des Regiſtres de leurs Maiſons toutes les Conſtitutions de leur regle qui les mettoient dans la dependance du Pape & d'autres que du Roy, leſquelles Conſtitutions le Roy declaroit nulles.

On devoit deffendre aux Moines & Religieux de quitter leurs Maiſons & Convens ſans la permiſſion du Roy ou des Viſiteurs generaux, que leurs Maiſons n'euſſent qu'une porte, & une entrée, & d'en interdire l'accés aux femmes.

On devoit donner aux Religieux pluſieurs regles ſur leur maniere de vivre, qu'on liroit, par exemple, pendant le repas un chapitre de l'Ancien ou du Nouveau Teſtament, que la table des Abbez ſeroit ſervie de viandes ordinaires ſans aucune ſuperfluité ni delicateſſe.

On leur donna pluſieurs petits reglemens ſur la diſtribution des aumônes, & ſur la maniere dont les Religieux devoient eſtre traitez en ſanté & en maladie.

On devoit declarer à tous les Reguliers que le Roy vouloit qu'un ou deux Religieux de chaque Maiſon fuſſent entretenus dans l'une des deux Univerſitez d'*Oxford* ou de *Cambrige*, afin qu'y ayant bien étudié, ils puſſent mieux enſeigner leurs freres.

Que dans chaque Communauté il y eut tous les jours leçon de Theologie, au moins pendant une heure, & que les Abbez & Superieurs euſſent ſoin de donner de l'occupation à tous les freres Lais & les empécher d'eſtre oiſifs.

Que l'Abbé ou Superieur expliquaſt tous les jours quelque article de la Regle du Convent

qu'il en fit l'explication suivant l'Evangile, & qu'il remonstrât aux Religieux, que les ceremonies estoient seulement des principes & des élemens par où chacun deux devoit s'élever à la connoissance & à la pratique de l'Evangile. Que les Religions ne consistoient ni dans la difference, ni dans la singularité des habits, ni dans les autres observances exterieures, mais bien dans la pureté de la vie, dans une sainteté interieure, dans une foy solide, dans une amitié fraternelle, & dans une entiere application à servir Dieu en esprit & en verité; & qu'ainsi, ils ne devoient pas s'en tenir à la pratique seule de quelques ceremonies, mais qu'ils devoient s'élever par ces choses à la veritable pieté.

On devoit faire aussi plusieurs petits Reglemens dans chaque Maison pour empêcher la dissipation du revenu, & qu'aucun Novice ne fut receu à prendre l'habit qu'il n'eut 24. ans accomplis. Que chaque Religieux Prêtre seroit obligé de dire la Messe tous les jours, & prier Dieu pour le Roy & pour la Reyne.

Qu'on declareroit dans toutes les Communautez qu'on recevroit toutes les denonciations qui seroient faites au Roi ou aux Visiteurs des contraventions qui seroient faites à ces reglemens; qu'on puniroit severement les contrevenans, & mesme que les Visiteurs avoient un plein pouvoir de punir les Religieux qui seroient convaincus d'autres crimes, & de chasser mesme de leur Ordre ceux qui par leur conduite pourroient donner quelque sujet de mécontentement à la Cour. Enfin on donnoit pouvoir aux Visiteurs particuliers de faire emporter de chaque Convent tous les papiers & les livres

qu'ils jugeroient à propos d'envoyer à *Lée* Visiteur general.

Voilà quel fut le projet de la pretenduë réformation des Reguliers d'Angleterre & d'Irlande qu'avoit entreprise Henri VIII. dans la vûë seulement d'y trouver des occasions de les detruire entierement, & profiter de leurs grands biens qui lui devoient servir à resister à l'Empereur *Charles-Quint*, avec qui il craignoit d'entrer dans une cruelle guerre aprés le sanglant affront qu'il avoit fait à cet Empereur en repudiant sa Tante. *Crammer* Archevesque de Cantorberi avoit mesme un interest particulier à supprimer les Convens: car comme il avoit l'ame Protestante & qu'il pensoit serieusement aux moyens d'establir cette nouvelle religion, il falloit qu'il se defît des Moines dont l'institutiõ estoit absolument incompatible avec ses desseins, puisque les Reguliers ne pouvoient consentir qu'on retranchât la creance du Purgatoire, le sacrifice pour les vivans & pour les morts, l'invocation des Saints, la veneration des Reliques, le culte des images, l'efficace des pelerinages, l'effet des indulgences & autres choses semblables qui faisoient subsister les Convens en leur établissant des Sacristies d'un gros revenu: ce sont du moins les plus fortes raisons qu'ils eussent alors, s'il en faut croire *Parquer* dans la vie de cet Archevesque.

Mais avant que de passer à l'effet que produisit cette visite generale. Il est bon de remarquer que le Docteur *Burnet* convient mesme de bonne foy qu'il ne croit pas que ces Commissaires Visiteurs eussent tout le pouvoir necessaire d'executer tout ce qu'on leur enjoignoit, puis que leurs Commissions qui sont encore dans

la bibliotheque de M. *Pierpoint*, n'estoient pas données sous le grand Sceau d'Angleterre, mais seulement sous le petit Sceau du Roi: ce qui dans les maximes de ce Royaume là, est un deffaut si considerable qu'il annulle tout ce qui a esté fait en consequence, par la raison de droit qui veut que, *nullus sit major defectus quàm Potestatis*.

Les Commissaires commencerent pourtant leurs visites en l'an 1535. & s'y conduisirent d'une maniere conforme aux instructions secretes qu'ils avoient reçûës & qui attirerent bientost les plaintes de tous les Ordres Reguliers. Et en effet il y eut plus de passion & de violence dans toute cette procedure, qu'il n'y eut de charité & de bonne foy: car comme on cherchoit plutost le desordre que la discipline, les Commissaires faisoient un grand bruit du dereglement de quelques particuliers; ils écoutoient favorablement tout ce que les Religieux qui ne souhaitoient rien tant que l'abolition des regles dans lesquelles ils estoient engagez, vouloient deposer contre leurs Convens; ils renvoyent au siecle sans autre formalité ceux qui les assuroient sans aucunes preuves qu'on leur avoit fait faire leurs vœux par force, ils fomentoient les factions dans les Communautez, afin que cette desunion servît aux intentions de la Cour; ils faisoient ensorte, que le parti le plus fort qui estoit ordinairement celuy qu'ils appuyoient, traitast d'une maniere inhumaine celui qui estoit le plus foible: La plupart des Maisons qui estoient dans quelque espece de relâchement trouvoient mesme tant de rigueur dans l'execution de cette nouvelle reforme, sur laquelle on ne gardoit aucun milieu, qu'el-

les aimoient autant estre supprimées que reformées. Les procés verbaux de ces Visiteurs contenoient mesme la decouverte de plusieurs crimes énormes de quantité de Religieux & de Religieuses, jusques-là qu'on disoit avoir trouvé dans plusieurs Convens des instrumens, avec lesquels des Moines faisoient la fausse monnoye. Enfin ces visiteurs étoient chargez d'informations qui establissoient bien ou mal le debordement honteux & effroyable d'une infinité de Reguliers, la dissolution entiere des Confesseurs des Monasteres, mais sur tout la vie honteuse de quantité d'Abbez & de Prieurs; & s'il en faut croire le Docteur *Burnet*, on voit encore un extrait de cette visite generale dans la bibliotheque du Chevalier *Cotton*, où il y a, dit-il, que ces Visiteurs trouverent dans 144. Maisons Regulieres des abominations qui ne cedent point à celles de ces anciennes villes que Dieu consuma du temps d'Abraham : mais il y a peut estre aussi un peu trop d'exageration dans les paroles de ce Protestant, *Hall*, *Holingschaid*, *Speed* & *Stow* qui ont écrit de la prétenduë reformation d'Angleterre, n'en ayant jamais rien dit de si fort.

Mais quoy qu'il en soit, il est certain que les procedures rigoureuses que firent ces Visiteurs contre la plupart des Superieurs & des Religieux, en engagerent un grand nombre pour éviter la punition dont on les menaçoit, à mettre leurs Abbayes, Prieurez & Convens à la discretion du Roy pour en disposer à sa volonté, & c'est uniquement tout ce que la Cour demandoit.

L'Abbaye de *Langder* en Angleterre Ordre de *Premonstré*, & qui estoit dediée à la sainte Vier-

ge & à saint Thomas de Cantorberi fut une des premieres qui fut remise entre les mains du Roy, parce que *Leighton* un des principaux Commissaires soûtint qu'il avoit trouvé l'Abbé couché avec une fille qu'il déguisoit en jeune frere : en sorte que pour éviter le chatiment que cette calomnie ou cette verité, car enfin cela pouvoit estre, luy faisoit craindre, cet Abbé fit consentir sa Communauté à remettre l'Abbaye à *Henry*, & il prit pour pretexte que que cette Maison qui estoit de fondation Royale estoit si fort engagée de dettes, qu'elle seroit infailliblement ruinée pour le spirituel & pour le temporel, si le Roy n'y apportoit un prompt remede.

Cette premiere resignation ou abandonnement fut suivi de quantité d'autres tant en Angleterre qu'en Irlande pendant les années 1535. & 1536. jusques à l'ouverture du Parlement qui fut faite le quatriéme Février de la mesme année 1536. & comme l'on y fit solemnellement lecture des procés verbaux de visite des Abbayes & Convens, les deux Chambres témoignerent tant d'indignation contre les dereglemens des Moines & des Religieux, dequoi on leur rapportoit tant depreuves, que sans semettre en peine d'examiner si elles estoient veritables ou non, ils consentirent d'abord à la suppression des petits Convens que le Roi demandoit, car on n'osa pas d'abord attaquer les plus considerables : ce qui marque combien estoit redoutable l'Ordre Monastique dans les Royaumes d'Angleterre & d'Irlande, puisque *Henri* tout puissant qu'il estoit prenoit tant de precautions pour terrasser un corps qui auroit peut-estre balancé son authorité, si on l'eût aussi

bien attaqué en gros qu'en détail.

Et encore falut-il pour contenter les peuples, que l'on authorisât la suppression de ces petits Convens où il n'y avoit que huit ou dix Religieux & qui n'avoient que 2600. livres de revenu, par quelques bonnes raisons. On publia donc que cette suppression se faisoit pour les considerations suivantes : Que les Communautez où il y avoit moins de douze Religieux avoient renfermé de tout temps des personnes dont la maniere de vivre n'inspiroit que de l'horreur, qu'ils ne s'amusoient qu'à caballer entr'eux & trouver des inventions pour manger le peu de revenu de leurs Maisons, que comme ces Convens estoient ordinairement pauvres, ils tâchoient de s'enrichir par des voyes condamnables, que la pauvreté estoit un pretexte aux Religieux pour sortir de leurs Maisons & se dispenser de la discipline & de l'observance des regles, que depuis plus de deux siecles on s'étoit attaché inutilement à établir la reforme & le bon ordre dans ces sortes de lieux, que le seul moyen de reformer l'état Monastique étoit donc d'abolir les petits Convens, & d'en transferer les Religieux dans les grandes Communautez où la discipline estoit bien mieux observée, que mesme il y avoit un abus qu'on n'avoit jamais pû deraciner des petites Abbayes, dont les Abbez affermant leurs terres exigeoient de grosses sommes pour le pot de vin, & mettoient la ferme à bas prix, & à mesure qu'ils s'enrichissoient de ce costé là, ils avoient soin pour augmenter encore leur revenu de n'avoir que le moins de Religieux qu'ils pouvoient dans leurs Maisons.

Mais comme le Parlement n'auroit fait que

la moitié de ce que le Roi souhaitoit si on s'étoit contenté de supprimer les plus petites Abbayes & Convens, & que ce Prince en vouloit particulierement à leurs biens, ce mesme Parlement eut encore la complaisance de donner au Roi toutes ces Abbayes, Prieurez & Convens qui n'estoient pas en si petit nombre, qu'il n'y en eut 376. on les lui donna mesme avec toutes les Eglises, Monasteres & autres biens meubles & immeubles qui en pouvoient dependre, & pour en recueillir le revenu on crea un nouveau Tribunal sous le nom de *Cour des augmentations des revenus du Roy*, avec un Sceau particulier, un Chancelier ou President, un Tresorïer, un Procureur General, que nous appellons proprement Avocat General, un solliciteur, & selon nous un Procureur General, dix Auditeurs, dix-sept Receveurs, & un Secretaire. Enfin cette jurisdiction pouvoit disposer absolument au profit du Roy de tous les biens des Convens supprimez par le Parlement, excepté seulement de ceux que le Roy voudroit conserver qui ne furent pas en grand nombre, comme nous le dirons dans la suite.

Mais comme la Cour d'Angleterre n'estoit pas contente de la seule suppression des petis Convens & qu'elle vouloit aussi celle des grandes Abbayes pour achever le grand projet qu'elle avoit fait de la distruction entiere des Moines, on crût que pour faire plus facilement réüssir cette grande entreprise il falloit engager le mesme Parlement dont nous venons de parler, & qui s'estoit rassemblé en Juin 1536. de faire une Loy par laquelle on annullât les immunitez, privileges, & exemptions que la Cour de Rome avoit accordées à divers corps

&

& à differentes Communautez Regulieres, & à mesme temps qu'on cassât les Bulles, les brefs & les autres expeditions qui établissoient ces immunitez & exemptions, & qu'on ordonnât que tous ceux qui en jouissoient portassent leurs actes à la Chancelerie ou aux Commissaires nommez par le Roy : ce que le Parlement ne refusa point, car il estoit accoutumé à obéïr aux volontez de *Henry* On ajoûtoit neanmoins pour colorer un peu l'injustice de cette loy, que *Crammer* Archevesque de Cantorbery pourroit ensuite d'une commission qui lui seroit expediée sous le grand Sceau, rendre les mesmes immunitez à ceux qui en avoient joüi auparavant : & c'est de quoy pourtant ni le Roy ni ce Prelat n'avoient pas d'envie.

Mais laissons pour un moment les grandes Abbayes & les grands Prieurez Reguliers pour sçavoir de quelle maniere on executa la Loy faite par le Parlement, au sujet de la suppression des petites Communautez.

Premierement les Auditeurs de *la Cour des Augmentations*, furent chargez de cette commission. Trois ou quatre d'entre-eux firent leur visite generale pour signifier leur Ordre; ensuite un Auditeur ou un Receveur assisté d'un Secretaire de la premiere visite des Convens, fit assembler dans chaque Province trois Commissaires nommez par le Roy, fit signifier à chaque Maison l'Arrest de suppression, & sa Commission. Les Commissaires firent jurer le Superieur ou le Principal Officier de chaque Convent, qu'il declareroit l'estat veritable de sa maison : qu'il comparoistroit devant la Cour des Augmentations, & que cependant il ne disposeroit d'aucune chose qui en dependît.

Burnet.

Cette premiere procedure estant faite on prit un estat du nombre des Religieux qu'il y avoit en chaque Convent, de quelle façon ils y vivoient, combien il y en avoit de Prêtres, qui estoient ceux qui vouloient passer dans d'autres Maisons, ou qui vouloient des dispenses pour retourner au siecle. Ces Commissaires firent encore l'estimation de l'argenterie & de la Fabrique, dresserent une liste des domestiques que les Religieux entretenoient, se saisirent du Sceau & des papiers de chaque Maison, qu'ils fermerent en lieu sûr, firent un inventaire exact des meubles & autres ustensilles, qu'ils firent estimer, & les remirent jusques à nouvel ordre à la garde des Superieurs, hormis le Sceau, les Joiaux, & l'argenterie, & deffendirent aux Superieurs de toucher aux revenus de leurs Maisons, sinon autant qu'il seroit necessaire pour l'entretien de leurs personnes, dresserent un estat des debtes & des Contrats que les Religieux avoient faits depuis un an, recommanderent aux grands Convens du voisinage les Religieux qui ne vouloient pas abandonner la vie Monastique, & envoierent au Vice-Regent, à l'Archevêque de Cantorberi & au Chancelier, ceux qui vouloient retourner au siecle, & leur donnerent dequoi faire le voiage à proportion de l'éloignement des lieux, & enfin ils ordonnerent à chaque Superieur de Convent de se rendre à la Cour des Augmentations, qui devoit leur assigner une pension pour leur vie.

Par l'estat que l'on fit de tous les revenus des petits Convens qui furent suprimez, on trouva qu'ils montoient à 600.mille livres tournois tous les ans; leurs meubles, argenterie, joiaux,

Decheppe.

& autres choses semblables, furent estimées deux millions. Cependant on accusa les Commissaires d'avoir reduit plus de dix mille Moines à mandier leur pain, puisque lors qu'ils firent la saisie des revenus de ces Convens ils ne laisserent à chaque Religieux que l'habit qu'il portoit, & 24. livres d'argent comptant seulement. Cependant les Historiens nous assurent que ces Commissaires travaillerent autant pour le moins à s'enrichir du bien des Convens qu'à remplir les coffres du Roy, & ce qui les rendit encore plus odieux fut qu'ils démolirent la plûpart des bâtimens & même plusieurs belles Eglises, & qu'ils en vendirent même les materiaux, le plomb & les cloches.

Les Religieux des Convens supprimez remplirent d'abord l'Angleterre & l'Irlande de leurs cris & de leurs lamentations. Ils disoient que cette suppression estoit injuste & sacrilege : qu'on avoit saisi & apliqué à des usages prophanes les biens que les Fideles de divers siecles avoient consacrez à Dieu & aux Saints par un mouvement de pieté & de devotion : qu'on n'avoit d'abord attaqué que quelques Religieux & que sous pretexte qu'ils s'estoient trouvez criminels on confisquoient les biens des Communautez entieres, desquels ils estoient membres: que cette conduite estoit sans exemple, parce qu'il n'étoit pas juste ni raisonnable que tout un corps souffrît de la faute d'un seul ; que la plûpart des accusations étoient même calomnieuses & affectées ; qu'il falloit plutost reformer les maisons que les suprimer, que quand un Evêque estoit condamné à mort on ne confisquoit pas son Evêché, & qu'on n'avoit pas plus de droit de confisquer une Abbaye, quand

un Superieur avoit été declaré traître à l'Estat, la Communauté Reguliere ne luy apartenant pas mieux que l'Evêché à l'Evêque. Le Peuple murmuroit aussi beaucoup de ce qu'on luy avoit osté le moien de soulager les familles chargées d'enfans qui avoient la commodité d'en faire des Moines à peu de frais ; que la plûpart des Abbayes estoient des auspices où l'on recevoit avec beaucoup d'hospitalité les voiageurs & les étrangers : les pauvres d'un autre costé estoient desolez de ce qu'ils perdoient dans cette suppression les grandes aumônes que leur faisoient la plûpart de ces Convens ; les devots consideroient aussi cette suppression comme une impieté énorme ; la Noblesse sur tout paroissoit la plus mecontente, parce que la plûpart de leurs Ancestres ayant fondé ou enrichi ces Convens & Abbayes, ils ne pouvoient souffrir qu'avec peine, que ce bien ne lui fût pas rendu, puisqu'il n'estoit plus destiné aux usages portez par les fondations : outre que quantité de Nobles se faisoient Moines en ce temps-là, & ils étoient particulierement considerez dans les Maisons que leurs Predecesseurs avoient établies.

Enfin le mécontentement fut si universel que le Vice-Regent fut forcé de trouver un moien pour appaiser tout le monde ; & pour cet effet on vendit à vil prix aux Gentilshommes de chaque Province les biens des Religieux qui y estoient scituez, à condition qu'ils exerceroient dans leurs Chasteaux la mesme hospitalité qui estoit gardée dans les Convens ; & cet expedient produisit deux effets, le premier fut que la Noblesse parut contente de cette alienation qui rendit leurs interests communs avec ceux du Roy, & ainsi elle se trouva obligée

d'approuver & de deffendre les Loix faites contre les Moines. L'autre effet fut que le Peuple ne perdant plus rien puiſque ce droit d'hoſpitalité eſtoit rétabli, ne ſe ſoucioit pas auſſi entre les mains de qui tomboient les biens des Convens pourveu qu'ils en tiraſſent toujours les meſmes avantages, outre qu'on prit ſoin de l'amuſer par des farces & des Comedies qui repreſentoient les deſordres des Moines & des Religieuſes, & l'abus de ces ſortes de repreſentations eſtoit venu à un point qu'elles ſe faiſoient meſme juſques dans les Egliſes où le plus ſouvent en jouant les Reguliers, on expoſoit les choſes les plus ſaintes à la riſée du Peuple qui ſe divertiſſoit de tout ſans diſtinction : ce qui obligea le Clergé de faire des grandes plaintes de cette maniere d'agir qui ouvroit la porte à l'Atheiſme & à l'impieté. Les plus ſages & les plus ſçavans d'entre les Proteſtans deſaprouvoient & condamnoient meſme ce procedé ne le trouvant point conforme au genie de la vraye Religion, qui ne veut pas que les choſes ſaintes ſoient joüées publiquement, & ainſi ces boufonneries furent defenduës, quoi qu'en puſſent dire les politiques qui les favoriſoient & les appuioient fortement, ſous pretexte que le mépris faiſant une impreſſion tres forte & tres-vive, rien n'eſtoit plus capable de rendre les Moines mépriſables, que de les abandonner à la riſée du Peuple.

Mais comme il falloit contenter les perſonnes pieuſes qui regardoient la ſuppreſſion des Convens & l'uſurpation de leurs biens comme une prophanation, une impieté, & un ſacrilege, le Roy fit trois Hôpitaux de trois des principales Abbayes ſupprimées : & comme le Parle-

ment lui avoit permis de conserver celles qu'il jugeroit à propos de maintenir ; il retablit 26. Abbayes ou Prieurés, dix d'hommes & seize de filles, & il choisit pour ce rétablissement les maisons où l'on vivoit beaucoup plus regulierement que dans les autres ; en quoi l'on loüa la justice & l'équité du Roy qui eut l'addresse par-la de cacher pour quelque temps la mauvaise volonté où il étoit pour les Moines ; peut-être aussi comme le dit le Docteur *Burnet*, que quelques presens faits à Cromwel Vice-Regent ou aux Visiteurs, sauverent ces maisons : car comme le butin des Moines & Religieux étoit considerable, On travailloit puissamment à corrompre les personnes que le Roy emploioit à cette suppression : mais quoi qu'il en soit ces Abbayes & Prieurez rétablis, s'obligerent de paier les decimes & les annates au Roy, comme au souverain chef de l'Eglise d'Angleterre, promirent de se soumettre entierement à ses ordres & à ses mandemens : Le mesme *Burnet* ajoûte pourtant que quelques precautions que put prendre *Henry*, il ne put jamais empêcher que la suppression des Convens ne fussent generalement condamnées ; joint qu'on avoit d'autres mécontentemens concernant la Religion qui estoit menacée d'un plus grand changement, jusques là enfin que les Peuples se soûleverent en quelques Provinces d'Angleterre à la veuë d'un nouveau reglement Ecclesiastique que le Roy fit publier par Milord Vice-Regent : c'étoit le premier Acte de primauté pur & simple que ce Prince eut encore fait ; car jusqu'a lors il n'avoit rien entrepris que de concert avec le Clergé de ses Estats.

Ce reglement contenoit que chaque Eccle-

cleſiaſtique ayant Charge d'ames, ſeroit obligé d'annoncer au Peuple tous les Dimanches durant trois mois, & enſuite deux fois par quartier, que l'autorité du Pape dans l'Egliſe eſtoit uſurpée : qu'elle n'avoit point de fondement dans la Loy de Dieu, que c'eſtoit avec juſtice qu'on l'avoit éteinte en Angleterre & en Irlande : & que l'authorité du Roy ſur tous ſes Sujets, dans le temporel & dans le ſpirituel, eſtoit de droit divin.

Les Eccleſiaſtiques eſtoient chargez d'expliquer aux Peuples les articles de Religion, dreſſez depuis peu par l'Aſſembée du Clergé, & de lui marquer ceux qui regardoient la foy, & ceux qui ne concernoient que le ſervice exterieur & la diſcipline. *Burnet.*

On leur ordonnoit de lire au Peuple le mandement par lequel pluſieurs Feſtes ſuperflues avoient eſté retranchées, ſur tout celles qui tomboient dans le temps de la moiſſon.

On les exhortoit de ne plus tant vanter les Reliques & les Images, par un principe d'intereſt ou de ſuperſtition : de ne plus ſolliciter le Peuple à faire des pélerinages, comme ſi les benedictions & les biens eſtoient à la diſpoſition d'un Saint particulier : mais qu'il faloit l'exciter ſeulement à obſerver les Commandemens de Dieu, à faire des charitez & à croire qu'on ſervoit mieux Dieu en demeurant à la maiſon, & aiant ſoin de ſa famille qu'en faiſant des pelerinages, & qu'enfin l'argent que l'on dépenſoit à ces ſortes de voiages ſeroit beaucoup mieux emploié ſi on le donnoit aux pauvres.

On leur enjoignoit d'exhorter le Peuple à faire apprendre aux enfans l'oraiſon Dominica-

le, le Symbole des Apôtres, & les dix Commandemens en Anglois, d'expliquer toutes les choses par degrez jusques à ce que les Auditeurs les comprissent bien, & de prendre un grand soin que les enfans de leurs Parroisses fussent élevez dans quelque metier, ou dans quelque profession.

On les chargeoit de prendre garde que les Sacremens fussent bien administrez, & que les fonctions Ecclesiastiques se fissent avec reverence, de ne point quitter leurs Paroisses sans en commettre le soin à des Vicaires éclairez & diligens qui fussent capables de bien instruire le Peuple, & qui fussent moins attachez à leurs interests qu'au soin des ames, & à la gloire de Dieu.

On deffendoit encore aux Ecclesiastiques d'aller dans les cabarets à vin & à bierre, sans une pressante necessité : de ne point s'adonner au jeu aprez les repas, mais de s'appliquer à la meditation de l'Ecriture Sainte, où à d'autres exercices honnestes, & de se bien souvenir que leur profession les appelloit à vivre mièux que le reste des Chrestiens, & à estre autant de modeles de sainteté & de pureté de vie.

On ordonnoit que comme les biens d Eglise sont les biens des pauvres, tout Ecclesiastique qui avoit 20. livres sterling ou plus par an, de revenu, en donneroit la quarentiéme partie aux pauvres, tant qu'il ne resideroit point dans son Benefice

Que ceux qui avoient 100. l. sterling de rente en biens d'Eglise, entretiendroient en une Ecole ou dans une Université un jeune garçon, pour servir ensuite la Parroisse, & soulager le Curé dans la Predication & dans les autres fonctions

& ainsi à proportion de ceux qui auroient deux ou trois fois, ou plus 100. de livres de revenu.

Que quand la maison du Curé ou du Vicaire tomberoit en ruïne, le Curé ou le Vicaire donneroient un cinquiéme de leurs profits pour la reparer, jusques à ce que les reparations fussent achevées & qu'ensuite ils seroient tenus d'entretenir leurs maisons en bon estat, à peine contre les contrevenans de suspension de leur Office & de leur Benefice.

Ce fut donc à l'occasion de ce Reglement que les Ecclesiastiques, & les Peuples regardoient comme une innovation dans la Religion, qu'il y eût un commencement de guerre civile, & de Religion en Angleterre.

Les Ecclesiastiques Seculiers ne pouvoient souffrir qu'on ostât au Peuple la devotion aux Images & aux Reliques miraculeuses, lesquelles contribuoient si fort à leur subsistance; & qu'à même temps on diminuât leurs revenus en faveur des pauvres, des reparations de leurs Eglises, & des jeunes gens qu'il faloit faire étudier, qu'on augmentast cependant leurs peines en les obligeant à enseigner un peu trop exactement à leurs paroissiens, les principes du Christianisme, pendant qu'on les engageoit encore à mener une vie austere, ensorte qu'ils furent si outrés de toutes ces choses, & de ce que le Roy s'ingeroit lui seul de faire des mandemens de cette importance & sans la participation du Clergé, qu'ils resolurent de se joindre au Clergé Regulier.

Les grands & les riches Abbez n'estoient pas fâchez de tout ce desordre: car quoi qu'on ne les eût pas encore attaquez que par la suppression de leurs immunitez, ils voyoient pourtant bien

de loin le peril qui les menaçoit, outre que leurs Abbayes fourmilloient de Moines sortis des Convens supprimez : Cependant le Roy qui les menageoit leur fit écrire par Milord Vice-Regent qu'il ne songeoit point du tout à supprimer leurs Abbayes comme on en faisoit courir le bruit, à quoi il les exhortoit de n'ajoûter aucune foy, mais qu'ils demeurassent en repos, & qu'ils s'occupassent uniquement à servir Dieu suivant leurs Regles, à avoir de l'obeïssance pour leur Roy & à pratiquer l'hospitalité sans dissiper le revenu de leurs Abbayes.

Je devrois parler à present de la guerre, qui s'alluma pour la Religion en differens endroits de l'Angleterre ; mais comme cette entreprise me meneroit trop loin, je me contenterai seulement de faire remarquer ce qui fait au sujet que je traitte : les soulevez estant en corps d'armée dans la Province de *Lincoln*, envoierent au Roy leurs memoires par écrit, où ils se plaignoient entr'autres choses tres-fortement de la suppression des Abbayes, Prieurez & Convens, à quoi le Roy repondit que cette suppression n'avoit esté faite qu'en vertu d'une Ordonnance du Parlement, que les Superieurs de la plûpart de ces Convens avoient signé une confession de crimes énormes qui décrioient la Nation, qu'il y avoit plusieurs de ces maisons où l'on n'avoit trouvé que quatre ou cinq Religieux, que ceux enfin, à qui ces suppressions ne plaisoient pas, témoignoient assez aimer mieux qu'un petit nombre de Moines faineans & debauchez mengeassent les revenus de leurs Convens, que de voir leur Souverain les emploier à des usages publics.

Les mecontens devinrent puissans, sur tout

dans les parties Septentrionales du Royaume où ils estoient prez de quarante mille hommes, & où ils engagerent Milord *Darcy*, & l'Archevêque *d'York*, d'entrer dans leur ligue : il se saisirent même des Villes *d'York* & de *Hull* ; enfin presque la moitié du Royaume se trouva occupée par les armes des Liguez, qui retablissoient par tout les Moines dans leurs Convens : mais enfin toute cette grande levée de boucilier s'en alla en fumée, le Roy estant venu à bout des Conjurez, non-seulement par les forces qu'il leur opposa ; mais sur tout par les ruses dont il se servit pour les desarmer : ils se soumirent dōc entierement à lui en 1537. Milord *Darcy*, & Milord *Hussy*, en eurent la teste tranchée ; & six Abbez furent executez comme traîtres, sçavoir les Abbez de *Whaley*, de *Iervaux*, de *Bridlington*, de *Lenton*, de *Woburne*, & de *Kingstead*. M. du Chesne ajoûte que le Marquis *d'Exceter*, neveu d'Edouard IV. Roy d'Angleterre, & Milord *Montaigu*, frere du Cardinal Polus, aiant voulu parler contre la destruction des Convens ; Henry leur fit trancher la teste.

Le Roy ne se vit pas tôt si paisible & délivré des aprehensions que l'humeur seditieuse de la plûpart de ses Sujets lui avoit données, qu'il reprit fort vigoureusement le premier dessein qu'il avoit formé de supprimer ce qui restoit d'Abbayes & de Prieurez, jugeant bien qu'étant venu à bout des premiers troubles, ce succez retiendroit dans le devoir ceuxqui auroient le plus d'envie de remuer ; en quoi ce Prince raisonnoit fort juste, comme la suite va le faire voir.

Le Roy ordonna donc qu'on feroit une nou-

velle visite des Maisons, qui restoient; qu'on examineroit particulierement la vie des Moines, leur disposition envers le Roy, leurs sentimens sur la primauté Ecclesiastique : on devoit sur tout s'informer comment ils s'estoient conduits pendant les derniers troubles, afin que s'il y avoit la moindre preuve que les Superieurs ou les Moines eussent ou favorisé les mécontens, ou ne s'estoient pas declaré contre eux, il eut un juste sujet de leur faire une querelle, & avoir occasion de supprimer leurs maisons, *Lee* fut encore chargé de cette cõmission, dont il s'aquita encore fort bien & au gré de la Cour, ce qui fut cause qu'il fut depuis fait Archevêque *d'Yorck* peu aprés la mort du Cardinal de Wolsey.

Et en effet ces nouvelles recherches engagerent plusieurs Abbez & Religieux de remettre leurs maisons au pouvoir du Roy. L'Abbaye de *Furness* dans la Province de Lincolne, fut celle qui donna exemple à plusieurs autres : elle avoit 1000. l. sterling de rente: cette premiere resignation fut suivie de vingt autres, ensorte que tout d'un coup la plus part des grandes & des petites Abbayes furent au pouvoir de Henry. Le Docteur Burnet avouë mesme que ce qui donna occasion à ces subites resignations & demissions d'Abbaies & de Prieurez venoit de l'accusation qu'on intenta contre plusieurs Abbez & autres Superieurs qu'on assuroit avoir trempé dans les troubles ; & comme ils se voioient par là exposez à la severité du Roy, ils rachetoient leur vie & leur liberté, en lui sacrifiant leurs Maisons. Quelques autres commençant à avoir du penchant pour la Religion Protestante eurent moins de peine à se deffaire de leurs Couvens : il y en eut quelques uns dont la vie étoit

ſi ſcandaleuſe qu'ils aymoient mieux ceder leur Abbaye que de la perdre en juſtice, & en prenant ce parti on leur donnoit une penſion : quelques-autres avoient ſi bien pillé & diſſipé le bien de leurs Communautez, qu'ils ne s'en ſoucioient preſque plus, ayant pourvû d'ailleurs à leur ſubſiſtance ; & en effet les Commiſſaires trouverent la plupart des Maiſons Regulieres extremement engagées, & ſi denuées de tous les beaux meubles & ornemens qu'il y avoit auparavant, qu'on ne trouva pas dans quelques-unes douze ou quinze onzes d'argent travaillé : les Religieux n'y avoient preſque laiſſé que ce qu'ils n'avoient pû emporter, comme les murailles, les fenêtres, les cloches & le plomb. La plupart des Superieurs aimoient mieux auſſi la penſion qu'on leur eſtabliſſoit que de vivre dans la retraite de leurs ſolitudes, & d'autres enfin preferoient des Eveſchez qu'on leur donnoit à des Abbayes qu'ils eſtoient ſeurs qu'on leur alloit oſter de gré ou de force.

La Penſion des Religieux dont les Convens étoient ſupprimez eſtoient de 72. livres tournois par an qui eſtoit en ce temps-là une ſōme un peu plus conſiderable qu'elle n'eſt à preſent, mais pourtant fort modique, par rapport au grand revenu des Maiſons d'où ils ſortoient, & à l'état d'un Moine ſeculariſé qui n'avoit ni art, ni meſtier, ni profeſſion pour ſubſiſter. On ne leur payoit meſme cette penſion que juſques à ce qu'on les eût pourvûs d'une autre Maiſon, pour ceux qui ne vouloient pas retourner au ſiecle, & pour les autres juſques à ce qu'ils euſſent trouvé quelque employ.

La Penſion des Abbez ſupprimez ſe regloit ſoit ſur le revenu de leurs Abbayes, ſoit ſur la

maniere dont ils y avo ent vescu : l y avoit des Abbez au que s on donnoit 360 o. livres par an, d'autres 4500. Les officiers de ces Ma so s avoie pareillement de p e ites pensions, les uns de 400. ivres, es autres de 130 & de 100 les plus petite esto ent de 80. tournois.

Le Ro se vit ai si bien-tost en p sessssion des meilleu s Abb yes qui avoient esté reservées avant mesme que le Parlement eût ordonné leur supp essi n : les V si eurs qui esto ent la plupart ou ma stres en Chancelerie ou Auditeurs de la Cour des au menta ons, & en cette qualité po vant rece oir des acte publ cs, avoient beaucoup con ribué à fa re promptement tomber ces Maisons au pouvoir du Roy : car dés q ils avoient la moindre prise sur la vie d'un Abbé ou d'un Prie r & de leurs Moines, ils les intimidoient si fort par la crainte du chatiment dont ils les menaçoient, que non seulement ils les obl geoient à donner une demission de leur Maiso entre les mains du Roy, mais ils les engageoient mesme de signer la confession de tous les crimes do t on les accus t ; parce que cette co fession servoit 'un puissant titre dans le monde Ceux qui faisoient cet aveu ne couroiét jamai aucun risque,car ils es oient assurez que leurs em ssions les mettoient à couvert de t utes reche ches, l'experience ayant fait co noître qu'on n'en vou o t à leurs personnes qu'à cause de leurs C mmunautez ; & ainsi quoi qu'en puisse dire le Docteur *Burnet*, Sand rus n'a point eu t rt de nous assurer que ces Visiteurs representoie t aux Abbez Prieurs, & autres Superieurs, que c estoit en vai qu'ils refusoient ou dilayoient de faire leurs demissions & resignations, parce que le Roy estoit

resolu de prendre leurs Maisons de gré ou de force, que le pouvant faire de son authorité particuliere ou de celle de son Parlement, il estoit pourtant bien aise de les avoir de leur consentement & bonne volonté.

Il y eut au reste quelques Abbez, à qui il faut rendre cette justice, qui ne remirent leurs Abbayes que dans l'assurance qu'on leur donna, qu'on vouloit seulement les reparer & les reformer, mais cette esperance fut fort vaine, car on avoit resolu de les supprimer toutes, puis qu'on n'épargna pas mesme les Maisons où l'on ne trouva aucun desordre ni aucun scandale, & où bien loin qu'il y eût des Moines faineans, il n'y avoit au contraire qu'une Societé de personnes attachées à l'étude à la priere, & à la meditation. Comme la plupart des Auteurs Protestans l'avoüent de bonne foy, & particulierement *Fuller* qui n'estoit pas d'humeur à flatter personne, ce fut mesme inutilement que quelques personnes considerables dans l'Etat employerent leur credit pour faire conserver quelques Monasteres de filles qui vivoient dans une grande austerité, & où les Gentilhommes des Provinces faisoient élever leurs filles & que toute la Noblesse mesme conjuroit le Roy de leur laisser.

Il se fit enfin tant de resignations d'Abbayes, de Prieurez, & de Couvens pendant la trentiéme année du regne de *Henry*, que le nombre alloit à 159. Il y eut pourtant quelques Abbez des plus puissans qui tinrent bon jusques à la fin, & qui ne cederent qu'en 1539. que le Parlement acheva de les supprimer entierement.

La forme des resignations & des demissions n'estoit point certaine, les uns la commen-

çoient en confessant leurs crimes en termes extremement forts pour aggraver l'énormité de leur vie, d'autres disoient qu'aprés avoir fait de serieuses reflexions sur leur maniere de vivre & sur celle des autres Moines de leur Ordre, ils reconnoissoient que toute leur devotion n'avoit consisté qu'en l'observance de certaines ceremonies qui leur estoient ordonnées par les Papes, & par leurs Generaux, & qu'ainsi s'étant égarez ils avoient perdu la connoissance des loix divines, & s'estoient soustraits de la jurisdiction Episcopale par le moyen des Bulles des Papes ; qu'ils avoient toûjours relevé depuis de leurs Generaux, qui n'avoient pas eu soin de les visiter pour reformer les abus qui s'étoient glissez parmi eux, mais qu'ayant depuis trouvé les voyes d'une vie plus sainte, & reconnoissant d'ailleurs qu'il leur étoit plus avantageux d'estre sous la conduite du Roy leur souverain Chef sur la terre, ils lui resignoient leurs Abbayes, & avoient recours à sa clemence : mais il est aisé de s'appercevoir que toutes ces paroles leur estoient dictées par les Visiteurs qui leur faisoient écrire ce qu'ils vouloient, comme le reconnoit de bonne foi Milord *Herbert* dans la belle histoire qu'il à donnée du regne de *Henri.*

La forme la plus ordinaire de ces resignations estoit conçûë en ces termes, qu'aprés que l'Abbé & les Religieux avoient mûrement deliberé sur ce qu'ils avoient à faire dans la conjoncture qui se presentoit, ils donnoient & cedoient leur Maison au Roy de leur propre gré & mouvement d'un commun acord, & pour des causes qu'en leur conscience & en leur ame, ils avoient trouvées justes & raisonnables. Et tout

cela estoit faux, car ils estoient forcez à le faire par la necessité d'obéïr que leur imposoit l'authorité souveraine qui n'avoit point de bornes en Angleterre sous ce regne. D'autres resignations n'avoient aucuns preambules, & les Abbez y disoient simplement qu'ils se demettoient de leurs Abbayes en fiefs simples pour l'usage du Roy.

Les Historiens d'Angleterre remarquent que les Jurisconsultes Anglois disputerent fortement pour sçavoir si ces sortes de resignations ou demissions estoient valables en justice. Les uns soûtenoient qu'elles estoient absolument nulles, parce que les Abbez & les Moines n'estant que des simples gardiens & depositaires de leurs Maisons, & proprement comme des Fermiers à vie, ils ne pouvoient pas les aliener pour toûjours, & que ces resignations estoient encore insoutenables dans la forme ayant esté faites par presens, par menaces & par d'autres mauvaises voyes & pratiques.

Le parti du Roy repondoit que la fondation mettoit toute la Maison au pouvoir & à la disposition de l'Abbé & des plus anciens Moines, & que tous les actes qu'ils faisoient en communauté estoient valables dés que le sceau du Convent y estoit appliqué, que d'ailleurs l'Abbé & les Religieux avoient soumis leur Convent à la confiscation par cette seule demarche de resignation, & qu'ainsi si le Roy n'avoit pas le droit de transport, il avoit suivant les loix d'Angleterre le droit de confiscation, & que le Parlement avoit enfin ratifié toutes ces resignations & les avoit declaré bonnes, ce qui suffisoit.

Il y eut cependant plusieurs Abbez & Prieurs

qui ne voulurent point se soûmettre & resigner leurs Maisons, qui furent executez à mort, sous pretexte de rebellion & de desobeïssance. L'Abbé de *Glastenbury* ou de *Glassenbury* qui avoit 50. mille livres tournois de rente, celui de *Reading* qui en avoit trente mille, les Abbez de *Glocestre*, de *Whaley*, de *Gervaux*, & de *Sawley*, les Prieurs de *Woburnes*, & de *Burlington* furent du nombre de ces malheureux, comme nous l'avons déja remarqué en partie, leurs Maisons furent confisquées. Et ainsi *Sanderus* a eu raison de dire qu'il faut considerer la plupart de ces Prelats comme de veritables martyrs.

L'Abbé de *Glassenburi* fut mesme executé d'une maniere odieuse. On le fit venir à Londres pour l'engager à signer l'acte des resignations ; mais comme l'on vit qu'il refusoit absolument de le faire, on le renvoya, & quoi que l'on eût trouvé parmi ses papiers un livre contre le divorce du Roy, que les Visiteurs avoient eu la méchanceté d'y glisser pour le faire perir, la Cour ne jugea pourtant pas à propos de se servir de ce pretexte, mais bien de celui de desobeïssance aux ordres du Roy & d'attachement aux rebelles : car cet Abbé s'étant rendu à *Wels* où la Noblesse estoit assemblée, comme il y alloit prendre sceance, on lui dit de s'asseoir sur la sellete qu'on lui presenta & de repondre à une accusation intentée contre luy. Ce changement l'étonna : il demanda ce que cela vouloit dire, se sentant innocent, quelqu'un lui dit en confidence que ce ne seroit rien, que ce n'estoit que pour la forme, & qu'on ne vouloit que lui faire peur : il fut contraint de faire ce que l'on voulut, & il fut condamné un moment aprés, & renvoyé sur le champ à *Glassenbury* ne

croyant pas qu'il dût mourir si-tost. Mais comme il approchoit de son Abbaye, un Prestre se presenta pour le confesser en lui declarant qu'il n'avoit plus qu'ne moment à vivre, l'Abbé demanda quelques jours pour se preparer, mais ce fut inutilement. Il fut pendu à un arbre avec son habit de Benedictin sur le haut d'une montagne d'où l'on voyoit son Abbaye, & aprés on mit son corps en quartier.

Les *Chartreux* souffrirent aussi beaucoup dans cette persecution, & bien qu'on ne pût les accuser d'aucun mauvais exemple, & que le Prieur de la Chartreuse de Londres fût generalement estimé de tout le monde, & qu'un des Visiteurs eut même mis dans son procés verbal, qu'il n'avoit jamais vû une personne plus charitable que celui là, que les yeux de tout le peuple estoit sur son Convent, & qu'à son avis on devoit l'appliquer à quelque usage pieux, on ne laissa pas de le supprimer, & pour donner quelque justice à cette suppression on obligea ce Prieur & sa Communauté de declarer dãs sa resignation que la plupart des Chartreux ayant offensé le Roy & merité d'estre privez de leurs biens, & d'estre punis capitalement: Ils se soumettoient au Roy & lui donnoient leur Maison afin d'être garentis du chastiment qu'ils meritoient.

Au reste, comme la proscription des Moines entraîna avec soi le pillage de leurs Eglises, elle fut suivie par consequent de la profanation de toutes les Reliques des Saints: on brûla les plus riches Châsses aprés les avoir dépoüillées de toutes leurs richesses. Celle de saint *Thomas* de *Cantorbert* ne fut pas oubliée, puis qu'elle estoit la plus riche qu'il y eut en Angleterre, &

en Irlande. *Sanderus* nous assure mesme qu'on chargea 26. chariots des choses de prix qu'on trouva dediées à S. Thomas. Et le Docteur *Burnet* a eu mauvaise grace d'en discōvenir, en disant, que *Sanderus* s'est surpassé dans l'estimation qu'il fait des richesses de cette Châsse, puisque par une figure, dit-il, qu'on appelle mensonge, il metamorphose 2. simples coffres en 26. chariots : car *Burnet* lui mesme convient que les peuples d'Angleterre estoient si prevenus en faveur de saint Thomas de Cantorberi ; que sa Châsse fût bien-tost d'un prix incroyable, que *Louis* VII. Roy de France eut la devotion d'y faire un pelerinage & d'y presenter une pierre precieuse estimée la plus belle qui fût alors en Europe, que par les comptes qui se sont trouvez dans la sacristie de l'Eglise de *Cantorberi*, on voit qu'entre les plus considerables Autels de cette Eglise, le premier estoit consacré à *Jesus-Christ*, le second à la *Sainte Vierge*, & le troisiéme à *S. Thomas*; qu'en une année seule l'on presenta au premier autel 41. livres tournois seulement, à celui de la sainte Vierge, 822. livres, à celui de saint Thomas 10828. livres: que l'année suivante, l'autel de Jesus-Christ n'eut rien, celui de la Vierge n'eut que 53. livres, & saint Thomas eut 12400. livres ; & ainsi à mesure que le Docteur *Burnet* veut se moquer d'un costé, il se contrarie de l'autre : car si pendant quelques siecles que saint Thomas de Cantorberi a esté en grande veneration en Anglererre, on a fait tous les ans seulement pour 10. mille livres de dons à son Autel. Les 26. chariots de *Sanderus* n'auroient pas même esté capables d'emporter la centiéme partie des richesses qui auroient esté dediées à ce Saint.

On fit encore de grands feux des statuës, & des images des Saints, on brûla le celebre Crucifix de *Boxley* qu'on appelloit la statuë de grace, & comme on avoit vû souvent ce Crucifix faire des mouvemens, on insinua au peuple qu'il y avoit des ressorts dans le corps qui le faisoient mouvoir. On brûla le Pere *la Forest* fameux Cordelier Observantin, avec le bois d'une croix miraculeuse qui estoit en une extrême veneration dans le païs de *Galles*, & pour ne pas tout à fait attaquer les Images & les statuës des Saints, on prenoit soin de publier qu'on ne brûloit que celles ausquelles on remarquoit, disoit-on, quelque *friponner e Monastique.* On disoit, par exemple, que l'Image celebre & miraculeuse de la Vierge qui estoit à *Worcestre* ayant esté depoüillée de ses habits & de ses voiles fut trouvée estre la statuë d'un Evesque. On traita de fable qu'une figure de la Vierge tenant un Cierge allumé à la main dans la ville de saint *David*, ce cierge eût brûlé 9. ans entiers, & qu'il ne s'éteignit que lors qu'un malheureux fit un faux serment en presence de cette statuë. On ne manqua pas aussi de dire bien des choses qui pouvoient rendre les Reguliers odieux & ridicules, par exemple, que les Moines de l'Abbaye de *Reading* montroient un veritable Ange qui n'avoit qu'une aîle, & qui avoit apporté le fer de la lance dont Jesus Christ avoit eu le costé percé. On publioit enfin plusieurs autres choses de cette nature, qui choquoient toute vray-semblance & la raison même.

Mais il est tantost temps de venir au dernier periode des Abbayes qui restoient encore. Le Parlement ayant donc esté convoqué en 1539.

fit au mois de Juin une loy, par laquelle on dit d'abord que depuis le quatriéme Fevrier 1536. les Abbez, Prieurs, Superieurs, & Gardiens de plusieurs Maisons Regulieres, ayant transporté au Roy leurs Convens & tout ce qui en dépendoit, & cela volontairement sans contrainte, & selon toutes les formes de justice, ce qui n'estoit pourtant pas veritable, le Parlement assemblé en Corps confirmoit toutes ces resignations & donnoit pour toûjours au Roy & à ses successeurs, toutes ces Abbayes, Prieurez & Convens qui avoient esté supprimez, resignez, abandonnez, ou confisquez, & tous ceux qui lui escherroient à l'avenir en quelques-unes de ces manieres, ensuite l'entiere disposition de ces Maisons, soit pour le fonds, soit pour les revenus, fut donnée à la Cour des augmentations & par consequent au Roy, à la reserve des Convens confisquez pour crime de Leze-Majesté qui demeuroient soumis à la jurisdiction de l'Echiquier ou Chambre des Comptes. Le Parlement conserva aussi à tous les particuliers excepté aux fondateurs, donateurs, & Patrons des Monasteres, les droits & pretentions qu'ils y avoient avant la suppression, mais il annulloit les baux à fermes, & les actes qui avoient esté faits au préjudice de chaque Maison une année avant la suppression, & generalement ceux qui estoient differens des anciens baux & des anciens actes.

Il n'y eut cependant pas un Abbé qui osât protester contre cette loy, quoyque *Hall* & *Helin* Auteurs Anglois ayent remarqué qu'il y avoit 18. Abbez dant la Chambre haute à la premiere lecture qui fut faite de cette loy, 20. à la seconde, & 17. à la troisiéme, & il me

semble d'ailleurs que le Docteur *Burnet* a eu raison de dire que ce Parlement ne supprima aucunes Abbayes ni Convens, comme on l'a toûjours cru jusques-ici sur la foy de *Sanderus*, de *Pollini*, & de quelques autres, mais qu'on confirma seulement toutes les supressions qui avoient été faites par le passé, & celles qu'on feroit à l'avenir.

Or comme il ne restoit plus en Angleterre qu'environ 16 ou 18. Abbayes, comme celles de *Westminster*, de saint *Alban*, de *Saint Edmund*, de *sainte Marie d'Yorck*, de *Ramsey*, *d'Eveschām*, de *Peterboreug*, de *Manelsbourg*, de *Croylang*, de *Selby*, de *Thorney*, de *Winchelcombe*, de *Waltham*, de *Cirencester*, de *Teukelsbury*, de *Colchester*, & de *Tavestoke*, & cinq ou six en Irlande, comme saint *Thomas* de *Dublin*, *Banchor*, *Mellifont* & quelques autres des plus considerables, il ne fut pas difficile au Roy de venir bien-tost à bout de toutes ces Maisons, ensemble des Prieurez & Monasteres de filles, en sorte qu'avant qu'il mourut, ce qui n'arriva qu'en 1546. toutes ces Abbayes furent supprimées par demission, resignation ou autrement. Et en effet dans la seule année 1539. il se fit 57. resignations au profit du Roy, entre lesquelles il y en avoit 30. d'Abbayes ou Prieurez d'hommes, & 27. de Monasteres de filles tant d'Angleterre que d'Irlande, en sorte que la Chambre haute du Parlement d'Angleterre, & celle du Parlement d'Irlande se virent diminuées pendant le regne de Henri la chacune de 30. Abbez ou Prieurs qui y prenoient sceance, & dans le Parlement d'Angleterre qui fut assemblé au mois d'Avril 1540. il ne s'y trouva mesme plus aucun Abbé, en sorte qu'il est bien diffi-

cile qu'on n'admire ici la puissance de ce Roy qui en moins de cinq ans ruina entierement l'Ordre Monastique dans tous ses Estats quoy qu'il eut affaire à des gens également puissans en nombre, en richesses, & en credit, qu'il eut pour ennemis les deux plus formidables puissances de l'Europe dans le spirituel & dans le temporel, le Pape d'un costé & l'Empereur Charles-Quint de l'autre qui possedoit de si vastes Estats, avec un bonheur redoutable, outre que *Henri* venoit de se separer de l'Eglise Romaine dans un temps où tous les Potentats de l'Europe estoient encore fortement liez à cette mesme Eglise, en sorte qu'il falloit un genie extraordinaire & un bonheur sans égal pour réüssir daus une entreprise dont de plus puissans Princes que *Henri* n'oseroient peut-être pas aujourd'hui former le dessein.

Cependant avant que cette Loy de suppression des Convens passât dans le Parlement, on disputa fort dans la Chambre basse pour sçavoir si les biens de ces Communautez Regulieres supprimées passeroient aux heritiers des fondateurs & des donateurs par droit de reversion d'autant que ces fondations & ces donations n'estoient pas absoluës & sans condition, mais qu'au contraire elles estoient proprement des contrats & des conventions reciproques par lesquelles les Moines & les Religieux s'obligeoient envers les fondateurs & les donateurs de faire tel ou tel service à perpetuité, ce qui ne s'executant plus par la suppression de ces Maisons où ces services devoient estre faits, il falloit necessairement que les biens donnez retournassent aux donateurs ou à leurs heritiers, puisque d'ailleurs dans la suppression des *Tem-*

pliers

pliers d'Angleterre, on permit aux Fondateurs & aux Donateurs, de reprendre leurs fondations & leurs donations, & faute d'heritiers on les conserva par droit d'Aubeine aux Segneurs dans la Jurisdiction desquels les maisons des Templiers estoient scituées.

On contesta aussi fortement sur ce droit d'Aubeine des Seigneurs dans la Châbre Haute, mais enfin les deux Chambres conclurent que tous les biens des Convens supprimez appartiendroient à la Couronne. Et elles se fonderent sur ce que le Senat de Rome sous l'Empire de Theodose, adjugea au Fisc le bien des Temples des Paiens qu'on supprima, au prejudice des Fondateurs & des Donateurs, qui avoient esté considerez comme aiant entierement abandonné les biens qu'ils avoient alienez, soit à leur égard, soit à l'égard de leurs heritiers. Il est vrai qu'il y avoit plusieurs Abbayes, Prieurez, & Convens qui estoient de fondation Royale : & ainsi à cet égard le retour à la Couronne étoit indubitable.

Cod. de paganis sacrificiis & Templis.

Il y eut encore une grande contestation dans ce Parlement pour sçavoir si on obligeroit les Religieux & les Religieuses qui étoient sortis de leurs Abbayes, Convens & Monasteres ensuite de la suppression de garder pendant leur vie le vœu de Chasteté qu'ils avoient fait : on disoit pour la negative que c'estoit une chose extremement rude que d'avoir ruiné les Convens, & mis les Religieux & les Religieuses en liberté, & vouloir cependant les obliger à vivre dans le celibat, que le Parlement les ayant absous de leurs vœux d'obeissance à leurs Superieurs & de celui de pauvreté, leur aiant accordé la permission d'acquerir, c'estoit agir

contre la raiſon de les forcer à obſerver une partie de leurs vœux, lors qu'on avoit annulé les deux autres parties principales ; que la politique demandoit même qu'on leur permît de ſe marier, puiſque tant qu'ils ſeroient dans le celibat ils pourroient rentrer dans leurs Convens dés que l'occaſion s'en preſenteroit ; au lieu que ſi une fois ils eſtoient liés par le mariage ils perdroient dés ce moment toute eſperance de revenir en l'eſtat où ils s'eſtoient veus autrefois. L'affirmative cependant l'emporta, car *Henry*, ne voulut pas qu'on dît qu'il avoit donné une ſi forte atteinte à la Religion, en violant le principal vœu des Moynes, qui étoit celui de chaſteté : enſorte qu'il fut fait une Loy par laquelle on ordonna deux choſes, la premiere que le droit Divin ne permettoit point qu'on ſe mariât aprés avoir receu l'Ordre de Prêtriſe, & la ſeconde, que ſuivant cette même Loy il falloit garder le vœu de chaſteté quand on l'avoit fait.

Mais avant que de finir il eſt bon de donner une legere idée des grands biens dont *Henry* profita par la ſuppreſſion de tant de Maiſons Regulieres dans ſes Eſtats d'Angleterre & d'Irlande, premierement, les immeubles de toutes ces maiſons qui avoient eſté nouvellement ſupprimées, furent eſtimez ſoixante millions de capital, & le revenu à trois millions par an : il y avoit en argenterie, meubles precieux, & autres effets mobiliaires, comme obligations, promeſſes, & autres actions, pour prés de trente millions, ſans parler de pluſieurs autres millions que les Commiſſaires Viſiteurs, & les Miniſtres de Henry, volerent ou extorquerent par force ou par addreſſe, comme les Auteurs Proteſtants en conviennent preſque tous, à quoi

si l'on ajoûte douze millions en fonds de terre des petits Convens qui furent suprimez quelques années auparavant, comme nous l'avons fait remarquer : & deux millions d'effets apartenans à ces petites Communautez, il s'ensuivra que Henry profita de cette suppression des Convens de 72. millions en fonds, qui produisoient tous les ans trois millions six cens mille livres de rente, outre prés de trente deux millions en effets mobiliaires ; ce qui faisoit en tout plus de cent millions de capital. le Docteur *Burnet* semble en mettre un peu moins en apparence. mais il en met autant & plus en effet, puisqu'il avouë que les meubles ne furent pas estimez la dixiéme partie de ce qu'ils valoient, & que les Baux à Ferme de quantité de bonnes Abbayes & Prieurez, & sur lesquels on se regla n'estoient pas sur le pied qu'ils devoient être à cause du pot de vin que prenoient les Abbez & Prieurs : ce qui les diminuoit quelquefois de la moitié.

Il est vrai que le Roy estoit chargé des pensions des Abbez, Prieurs, Superieurs, & Religieux ; mais outre qu'elles estoient tres-modiques, comme nous l'avons fait voir plus haut, d'ailleurs ces Pensionnaires pour la plûpart sortirent du Royaume pour chercher d'autres Convens dans le reste de l'Europe, & ainsi il n'y avoit plus de pensions à payer ; d'autres ne survécurent pas long-temps, & enfin on ne paioit plus de pension dés le moment qu'on remarquoit que le pensionnaire avoit trouvé d'ailleurs le moien de subsister.

Henry, n'emploia cependant pas trop bien ces richesses immenses qu'il avoit tirées de la suppression des Convens ; il fit à la verité de gran-

des fortifications dans ses ports de mer, & il entretint toujours d'assez nombreuses troupes sur pied, ce qui le rendit même assez redoutable à ses voisins, mais il épuisa presque tous ces grands biens, par les dons extraordinaires qu'il fit à ses Ministres & à ses Favoris, ensorte qu'il n'emploia gueres que 100. mille livres de rente à établir six nouveaux Eveschez, au lieu qu'il avoit d'abord resolu d'en ériger dix-huit. Il avoit mesme fait faire le projet d'un Seminaire de sçavants, où l'on auroit trouvé des Ministres habiles, de bons Ambassadeurs, des Jurisconsultes profonds, de grands Orateurs & de fideles Historiens : mais ce dessein n'eut aucun succez, & la Noblesse profita presque seule de tout le riche debris des Moines, le Roy leur ayant vendu à vil prix les plus beaux immeubles, qu'ils eurent presque pour rien. Aussi depuis ce temps-là les Seigneurs d'Angleterre sont des plus puissans de l'Europe en fonds de terre, & ne consentiront peut-estre jamais que l'on propose de leur faire restituer le bien d'Eglise qu'ils possedent.

Au reste quoi que les Chevaliers de *Malthe* soient compris au nombre des Reguliers puis qu'ils font des vœux, ils ne furent cependant pas d'abord supprimez dans les deux Royaumes d'Angleterre & d'Irlande, avec les autres Ordres, & ce ne fut que dans le Parlement de 1540. qu'on proposa leur suppression. Henry crut avoir une raison particuliere pour les chasser de ses Estats, car comme il estoit ennemi irreconciliable, & des Papes, & de l'Empereur Charles-Quint : il crut que les Chevaliers de Malthe Anglois & Irlandois estoient aussi ses ennemis à cause que le Grand Maistre de cet

Ordre estant Ecclesiastique dépendoit beaucoup du Pape, & qu'en qualité de Prince Temporel il reconnoissoit pour Souverain l'Empereur, comme Roy d'Espagne, dont les Predecesseurs avoient donné l'Isle de Malthe à cet Ordre : outre que bien loin que ces Chevaliers voulussent lui resigner leurs Commanderies à l'imitation des Abbez, & des Prieurs, qu'ils temoignerent au contraire qu'ils vouloient les maintenir, ce qui obligea le Roy de faire supprimer leurs Commanderies & Prieurez, & confisquer tous leurs biens, par une Loy qu'il fit passer dans ce Parlement. On conserva seulement au *Grand Prieur d'Angleterre*, une pension de 13. mille liv. tournois par an, & une de 4500. au *Grand Prieur d'Irlande*. Les Commandeurs & les Chevaliers eurent aussi de modiques pensions pendant leur vie, ce qui augmenta encore considerablement le gain que fit ce Prince dans la suppression des Communautez Reguliers ; puisque les biens de l'Ordre de Malthe dans ses deux Royaumes, furent estimés environ huit millions de capital, à quoi si l'on ajoûte huit mille autres millions qu'il receut encore de la suppression des Colleges, Hôpitaux & autres Communautez qui furent encore supprimées, *Henry* eut plus de six vingt millions de capital de toutes ces suppressions en general.

Toute cette persecution des Moines d'Angleterre & d'Irlande ayant pris fin par la destruction de toutes ces maisons, *Henry* mourut, dit-on, d'une façon desesperée & dans les cruels remords d'une conscience bourrellée d'avoir compris dans cette proscription les bons Moines avec les méchans. *Sanderus* nous assure

même que ce Prince sentant les aproches de la mort, but un grand verre de vin blanc, & dit à un de ses plus particuliers confidans: *Tout est perdu*; & qu'en suite il rendit l'esprit en repetant souvent le nom de *Moynes*, qu'il avoit injustemēt proscripts. Quoi qu'il en soit, il est certain que ce Prince avoit vécu d'une maniere qui lui devoit faire craindre les justes jugemens de Dieu, & je n'ay pas beaucoup de peine à croire que le derniers momens de ses jours furent peu tranquilles, puisque toute sa vie avoit esté remplie de troubles & d'agitations.

Les Reguliers n'eurent pourtāt pas sujet d'esperer de rentrer dās leurs Maisons sous le regne d'*Edoüard* fils & successeur de *Henri*, puisque ce Prince fut élevé dans la religion Protestante par ses Tuteurs qui gouvernerent ses Estats pendant sa minorité. Mais comme il mourut jeune, & que *Marie* qui lui succeda estoit zelée Catholique, & qu'elle fortifia son authorité par son Mariage avec *Philippes* fils aîné de *Charles-Quint*, ils eurent quelque sujet d'esperer que cette Reine qui commençoit à retablir la religion Catholique dans ses Royaumes, & à chasser les Protestans qui s'y opposoient, les retabliroit aussi dans leurs Abbayes & Convens.

Cependant comme c'étoit une entreprise un peu trop dangereuse d'oster les biens des Convens à ceux qui les possedoient, le Parlement estant assemblé on trouva à propos pour ne troubler point la paix des deux Royaumes de faire une loy au mois de Decembre 1554. par laquelle on declara que les transports ou alienations des biens des Communautez ecclesiastiques seculieres ou regulieres estoient autorisées,

& que ceux qui les possedoient n'auroient à craindre ni les censures, ni les loix Ecclesiastiques.

La raison de cette loy fut fondée sur la difficulté & mesme sur l'impossibilité de retirer ces biens d'entre les mains des possesseurs sans troubler & ébranler la tranquillité de l'Etat, & l'unité de l'Eglise, & qu'ainsi il failoit preferer le bien public & le salut des ames à l'interest particulier des reguliers, d'autant plus que la grande & la petite Noblesse murmuroit fort, de ce que l'on parloit de cette restitution, & que plusieurs deputez de la Chambre basse ou des Communes avoient declaré en portant la main à leur épée qu'ils ne se deferoient point de ces biens, & qu'ils sçauroient bien les défendre, & ainsi le Legat au nom du Pape ratifia enfin cette loy qui confirmoit l'alienation des biens d'Eglise. Ce ne fut pourtant pas sans peine que le Pape s'y resolut, le Legat protesta même à plusieurs particuliers qui possedoient de ces sortes de biens, qu'ils devoient craindre les jugemens de Dieu qui tomberent autrefois sur *Belçazar* quand il profana les vases sacrez, quoyque ce fût *Nabuchodonosor* & non pas lui qui les eût enlevez du Temple, ce qui fit peur à quelques Seigneurs qui disoient qu'on leur témoignoit par là qu'ils vivroient dans un estat de peché tant qu'ils auroient la possession de ces biens d'Eglise, ce qui ne s'accordoit pas avec la permission qu'on leur accordoit de les posseder & estre à couvert de toutes les censures Ecclesiastiques; que le Legat par ce procedé lioit & delioit à mesme temps & mettoit le trouble dans leurs consciences en leur faisant connoistre qu'il y auroit toûjours

du ſacrilege dans leur poſſeſſion.

Les canoniſtes Anglois jettoient auſſi le trouble dans la conſcience de ces poſſeſſeurs, en diſant que par le droit Canon le bien d'Egliſe eſtant inalienable, les Papes meſmes ne pouvoient pas diſpenſer des loix rigides qui deffendoient cette alienation à peine de nullité. *Non liceat Papa*, diſent les Canons, *prædium Eccleſiæ alienare aliquo modo, pro aliqua neceſſitate, nec in uſum fructum rura dare; niſi tantummodo domus quæ in quibuſlibet urbibus, non modica impenſa ſuſtentantur, qua lege omnes cuſtodes adſtringuntur ut donator, accenſator, venditor honorem perdat & qui ſubſcripſerit anathema ſit, cum eo qui dedit vel recepit, niſi reſtituatur. Liceat etiam quibuſlibet Eccleſiaſticis perſonis contradicere & cum fructibus alienata exponere quod non modo in Apoſtolica ſervandum eſt Eccleſia, verumetiam univerſis Eccleſiis per provincias quidem dicitur convenire. Cauſ. 12. quæſt. 2. cap. 20.*

Ils ajoûtoient qu'un autre Pape ne voudroit peut-eſtre pas ſe tenir à ce que celui avoit fait, ou que peut-eſtre auſſi le Pape regnant pourroit deſavoüer un jour ſon Legat le Cardinal *Polus*, qu'on diſoit meſme n'avoir pas des pouvoirs ſuffiſans de la Cour de Rome pour ratifier pleinement ces alienations du bien d'Egliſe. Que par ſon Bref il avoit à la verité le pouvoir d'accorder & de tranſiger avec les poſſeſſeurs de ces biens pour les revenus qu'ils en avoient perçûs par le paſſé & pour les biens meubles qu'ils avoient conſumez, de les decharger du tout en reſtituant premierement s'il le trouvoit à propos, les terres meſmes qu'ils detenoient, en quoi ce Legat n'avoit que la

faculté de faire rendre les biens d'Egliſe avant ou aprés la tranſaction qu'il devoit faire ſur les fruits perçûs & les meubles conſumez par les poſſeſſeurs, mais il ne pouvoit pas, diſoit-on, en vertu de ce Bref declarer les alienations des fonds bonnes, valables, & incommutables, & les ratifier. Voici les propres termes du Bref. *Ac cum poſſeſſoribus bonorum Eccleſiaſticorum (reſtitutis prius ſi tibi expedire videretur immobilibus per eos indebitè detentis) ſuper fructibus male perceptis ac bonis mobilibus conſumptis concordandi & tranſigendi ac eos deſuper liberandi & quietandi.*

En ſorte que ce pouvoir n'ayant pas eſté trouvé ſuffiſant pour mettre les poſſeſſeurs à couvert de toutes recherches, le Pape envoya un autre Bref au meſme Cardinal dans lequel il y a qu'au lieu qu'auparavant il lui avoit ſeulement donné l'authorité de tranſiger avec les poſſeſſeurs des biens d'Egliſe, & les decharger des rentes qu'ils avoient injuſtement reçûës, & des biens meubles qu'ils avoient conſumez, neanmoins afin que l'entiere reduction de l'Angleterre devint d'autant plus aiſée que le Pape donneroit de plus grandes eſperances de condeſcendance & d'accommodement en cette occaſion, & ne voulant point qu'aucun reſpect mondain empêchât un ſi grand ouvrage qu'eſtoit le ſalut de tant d'ames, & à l'imitation du bon Pere de famille qui alla au devant de ſon enfant prodigue, il donnoit pouvoir au Cardinal *Polus* ſuivant la confiance qu'il avoit en lui, de tranſiger & d'accorder en l'authorité du Pape avec ceux d'entre les poſſeſſeurs des biens Eccleſiaſtiques pour qui la Reine intercederoit, & de leur donner diſpenſe d'en joüir à l'avenir & à perpetuité: & cõme ce

Bref est de consequence & qu'il n'est pas fort long, je suis d'avis de le mettre ici tout entier.

Julius PP. 3.

Dilecte fili noster salutem & Apostolicam benedictionem, superioribus mensibus oblata nobis spe per Dei misericordiam & charissimæ in Christo filiæ nostræ Mariæ Angliæ Reginæ summam Religionem & pietatem nobilissimi illius Angliæ Regni quod jamdiu quorumdam impietate à reliquo Ecclesiæ Catholicæ corpore avulsum fuit, ad ejusdem Catholicæ & universalis Ecclesiæ unionem, extra quam nemini salus esse potest, reducendi: te ad præfatam Mariam Reginam atque universum illud regnum, nostrum & Apostolicæ Sedis Legatum de latere, tanquam pacis & concordiæ Angelum de venerabilium fratrum nostrorum sanctæ Romanæ Ecclesiæ Cardinalium consilio atque unanimi assensu destinavimus illisque facultatibus omnibus munivimus, quas ad tanti negotii confectionem necessarias putavimus esse, seu quomodo licet oportunas. Atque inter alia circumspectioni tuæ, ut cum bonorum Ecclesiasticorum possessoribus super fructibus male perceptis & bonis mobilibus consumptis concordare & transigere ac eos desuper liberare & quietare ubi expedire posset, authoritatem concessimus & facultatem prout in nostris desuper confectis litteris plenius continetur. Cum autem ex iis principiis quæ ejusdem Mariæ sedulitate & diligentia, rectaque & constante in Deum mente tuo & in ea re cooperante studio atque consilio præfatum reductionis opus in prædicto Regno usque ad hanc diem habet, ejusdemque præclari operis perfectio in dies magis speretur, eoque faciliores progressus habitura res esse dignoscatur, quo nos majorem in bonorum Ecclesiasticorum possessionibus in illa superiorum temporum confusione per il-

lius provinciæ homines occupatis Apostolicæ benignitatis & indulgentiæ spem ostenderimus, nos nolentes tantam dilectissimæ nobis in Christo nationis recuperationem & tot animarum pretio Jesu-Crhisti Domini nostri sanguine redemptarum, salutem ullis terrenarum rerum respectibus impediri, more Pii patris in nostrorum & sanctæ Catholicæ Ecclesiæ filiorum post longum periculosæ peregrinationis tempus ad nos respectantium & redeuntium peroptatum complexum occurrentes, tibi de cujus præstanti virtute, singulari pietate, doctrina, sapientia, ac in rebus gerendis prudentia & dexteritate plenam in Domino fiduciam habemus cum quibuscumque bonorum Ecclesiasticorum tam mobilium quam immobilium in præfato Regno possessoribus seu detentoribus pro quibus ipsa serenissima Regina Maria intercesserit de bonis per eos indebitè detentis arbitrio tuo, auctoritate nostra tractandi, componendi, & cum eis ut præfata bona sine ullo scrupulo in posterum retinere possint, dispensandi, omniaque & singula alia quæ in suis & circa ea quomodolibet necessaria & opportuna fuerint concludendi & faciendi, salvo tamen in his in quibus propter magnitudinem & gravitatem hæc sancta sedes merito tibi videretur consulenda, nostro & præfatæ sedis beneplacito & confirmatione plenam & liberam Apostolicam authoritate tenore præsentium & ex certa scientia concedimus facultatem, nonobstantibus litteris felicis recordationis Pauli PP. 2. predecessoris nostri de non alienandis bonis Ecclesiasticis nisi certa forma servata & aliis quibusvis Apostolicis ac in provincialibus & synodalibus Conciliis edictis generalibus vel specialibus constitutionibus & ordinationibus, nec non quarumvis Ecclesiarum & monasteriorum ac aliorum Regularium & piorum locorum juramento confirma-

tione Apostolica vel quavis alia firmitate roboratis fundationis statutis & consuetudinibus illorum tenores pro sufficienter expressis habentes contrariis quibuscumque. Datum Romæ apud S. Petrum sub Annulo Piscatoris die 28. Junii 1554. Pontificatus nostri anno quinto.

Cependant quoy que ce Bref fût conçû d'une maniere à mettre entierement en repos les possesseurs des biens d'Eglise, il y en eut quelques-uns qui firent naître quelques difficultez sur la clause qui étoit à la fin qui contenoit ces mots (sous neanmoins le bon plaisir & la confirmation du saint Siege dans les choses sur lesquelles le Legat trouveroit à propos de le consulter à cause de leur importance.) On prétendoit que c'estoit là une restriction au plein pouvoir contenu dans le Bref, mais on leur fit connoître que le Legat ne renvoyant rien au Pape, & finissant l'affaire des alienations en Angleterre en ratifiant la decision du Parlement, cette clause devenoit inutile, puisqu'elle ne pouvoit avoir lieu qu'au cas que le Legat trouvât qu'il y eût quelque difficulté si considerable & imprevûë qu'il ne pût pas la decider seul, & qu'il jugeât à propos de la renvoyer à Rome.

Enfin pour derniere seureté on fit esperer à ces possesseurs qu'on leur procureroit une ratification en forme de ce que faisoit le Legat, laquelle seroit faite par le Pape & par le College des Cardinaux, mais cette ratification ne vint point, le regne de *Marie* ayant esté trop court. D'ailleurs elle auroit esté inutile sous le regne d'*Elisabeth* qui fit encore changer de religion à ses Estats, & ne voulut plus reconnoître le saint Siege, & ainsi le Docteur *Burnet* a eu tort de dire que ce que le Legat fit en cette

rencontre n'estoit que provisionnel, & que les successeurs de *Jules III.* ne voulurent jamais ratifier ce que le Cardinal *Polus* avoit fait : car on n'avoit garde de le leur demander, l'Angleterre n'estant plus soumise alors au saint Siege, & ainsi sans qu'il ait esté besoin de ratification des Papes ni du Consistoire des Cardinaux les possesseurs des biẽs des Moines les ont possedez legitimement depuis que le Parlement & les Papes ont approuvé leur possession par des actes valables suffisans & authentiques.

Toute la question qu'il y auroit à present à examiner seroit de sçavoir si l'Angleterre s'étant depuis separée du saint Siege & changé même de religion, ces possesseurs ne sont pas dechûs de plain droit, des ratifications du Parlement & du Pape qui ne les avoient faites qu'en vûë seulement de reünir l'Angleterre & l'Irlande à la religion Catholique : & c'est ce que je ne prétens pas de traiter ici, mais seulement de faire remarquer que l'affaire de l'alienation des biens de l'Eglise ayant esté enfin terminée, l'Angleterre & l'Irlande se soûmirent à la religion Catholique, cette difficulté seule ayant empêché cette reünion pendant les premieres années du regne de *Marie*.

Cette Reine se contenta donc seulement de faire oster des actes publics, tout ce qui avoit esté fait contre les Papes, la Religion Catholique & les Moines pendant les regnes de *Henry* & d'*Edoüard*. La commission qu'elle en donna contenoit en substance, qu'ayant esté informée que durant le dernier schisme divers livres, actes, instrumens publics, &c. avoient esté publiez contre sa Sainteté & le saint Siege, & que diverses recherches infames

avoient esté faites dans des Maisons Religieuses, plutost pour les ruiner & renverser toute sorte de religion, que sur aucun fondement de verité, lesquelles pieces estant en la puissance de plusieurs gardes des Registres, elle vouloit qu'elles fussent produites en son Conseil pour en ordonner comme bon lui sembleroit : que pour cet effet elle ordonnoit qu'on citât devant elle toutes sortes de personnes qu'on jugeroit à propos pour leur faire prester serment sur les pieces qu'ils avoient entre leurs mains & les leur oster, & que les Commissaires deputez certifieroient le Cardinal *Polus* de la diligence qu'ils feroient, pour sur le tout estre ordonné ce que de raison.

Burnet. Il est vrai que quelque temps aprez, sçavoir au mois de Mars 1668. la Reine envoia querir le Marquis de *Winchester*, grand Tresorier, le Chevalier Robert *Rochester* Controlleur de sa maison, le Chevalier Guillaume *Petre*, & le Chevalier François *Inglefield*, & leur dit qu'elle croioit que sa conscience seroit toujours chargée tant que la Couronne retiendroit les biens des Moines, que ces biens aiant esté acquis dans un temps de Schisme, & par de mauvaises voies elle ne pouvoit les retenir sans en avoir des remords secrets, & qu'ainsi elle étoit resoluë d'y renoncer publiquement, & en faire restitution, qu'elle sçavoit bien qu'on lui pouvoit alleguer que son Epargne déja épuisée ne fourniroit plus de quoi soutenir sa dignité, dés qu'on en détacheroit les biens des Communautez supprimées, mais qu'enfin elle étoit obligée de preferer son salut à dix Royaumes, qu'elle loüoit Dieu de ce que le Roy son époux estoit dans les mesmes dispositions, qu'elle

vouloit que ces biens fussent distribuez selon les ordres du Pape , ou les directions du Legat : elle les chargea donc de se joindre au Chancelier à qui elle avoit parlé de cette affaire , & de s'en aller chez le Cardinal *Polus* , pour lui porter cette nouvelle avec un estat de ce qu'elle vouloit rẽdre,ajoûtant qu'ell ne pretendoit pas par-là forcer les particuliers qui possedoient du bien d'Eglise à suivre son exemple , puisque le Parlement & les Papes les en avoient dispensez , qu'ainsi ils avoient la liberté de faire ce qu'ils voudroient : mais que pour elle , elle étoit resoluë de rendre entierement ce qui avoit esté adjugé à la Couronne , & dont elle étoit encore en possession.

Comme cette Reine estoit fort delicate sur les matieres de Religion & qu'elle sentoit bien qu'elle n'avoit pas long-temps à vivre , elle estoit bien-aise de décharger sa conscience d'un fardeau qui lui pesoit extrêmement , à quoi il faut ajoûter qu'elle estoit dans des alarmes continuelles au sujet de la Bulle du Pape *Paul* II. qui non content d'excommunier toutes les personnes qui retenoient les biens d'Eglise & les terres des Communautez Religieuses , lançoit aussi ses anathemes contre les Princes , les Evesques , & les Magistrats qui refuseroient de faciliter l'execution de sa Bulle : car quoi que Milord Chancelier lui representât que cette Bulle regardoit uniquement l'Allemagne, & que de semblables expeditions de la Cour de Rome n'avoient nulle force en Angleterre sans l'aveu du Souverain, & que d'ailleurs le Pape regnant avoit derogé expressément à cette Bulle de son predecesseur dans les pleins pouvoirs qu'il avoit donnez au Car-

dinal *Polus*, Marie ne pouvoit point se rassurer par la raison, disoit-elle, que si c'estoit un peché en Allemagne de posseder des biens d'Eglise, c'en estoit aussi un en Angleterre, & que le Pape tirant son autorité de Jesus-Christ, ses Bulles avoient une force entiere en quelque lieu qu'il les envoyât, & qu'enfin la Bulle du Pape *Paul* II. estoit conçûë pareillement avec un *nonobstant* tres-precis à tout ce que pourroient faire ses successeurs qui ne seroit pas conforme à cette prohibition d'aliener les biens d'Eglise.

Cette Princesse sçavoit d'ailleurs ce qui estoit porté par la *magna Charta* ou *grand' Charte*, des privileges & immunitez Ecclesiastiques d'Angleterre confirmées en plein Parlement l'an 1253. avec tant de solemnitez que l'on n'en trouve presque point de semblables dans aucune histoire, le Roi estant debout, & ayant la main sur la poitrine en presence de tous les Lords ou Pairs du Royaume, spirituels & temporels, tenans des torches allumées à la main l'Archevesque de Cantorberi prononçoit les paroles suivantes. *Par l'authorité de Dieu tout puissant, du Fils, & du Saint Esprit, nous excommunions, anathematisons, & retranchons de nostre Sainte Mere Eglise tous ceux qui à l'avenir frustreront & depoüilleront sciemment & malicieusement les Eglises de leurs droits & biens, & tous ceux qui par art ou invention violeront temerairement, ou diminueront ouvertement ou secretement de paroles, de fait, ou de conseil ces libertez Ecclesiastiques, &c. Que le Roy nostre Seigneur accorde aux Archevesques, Evesques, Abbez, &c. Et afin que la memoire en soit perpetuelle nous y avons apposé nos Sceaux.* Aprés quoi tous

les Seigneurs jettant leurs torches à terre & les éteignant, l'Archevesque continua de dire pendant qu'elles fumoient encore: *Ainsi puissent estre éteints & punis dans l'enfer tous ceux qui violeront ce serment, ou feront contre cette malediction.* Elle n'ignoroit pas encore que les Rois d'Angleterre ses predecesseurs dont la pieté envers l'Eglise n'avoit presque pas eu de bornes, avoient toûjours ajoûté aux donations qu'ils faisoient aux gens d'Eglise seculiers & reguliers : *Qui augere voluerit nostram donationem, augeat Deus omnipotens dies ejus prosperos: si quis verò mutare vel minuere presumpserit, noscat se ad Dei Tribunal rationem redditurum*, ce qui est bien éloigné de l'opinion commune des novateurs Puritains & Presbyteriens, qui disent, *que de donner à l'Eglise sent le Judaïsme & la Papauté, & que de prendre à l'Eglise ce que nos ancestres lui ont donné est reformation.*

Enfin *Marie* restitua de bonne foy tout ce qu'elle possedoit apartenant à l'Eglise, cependant cette Reine ayant envoyé à Rome des Ambassadeurs d'obedience à *Paul* IV. ce Pape se plaignit de ce que les biens d'Eglise n'avoient pas encore esté restituez en Angleterre & en Irlande par les particuliers, & declara qu'il ne souffriroit point cette dureté, que comme ces biens apparrenoient proprement à Dieu, il y avoit de la damnation à les retenir, qu'il falloit que l'on rendît jusques à la derniere obole, que le saint Siege seroit toûjours prest à favoriser Marie & Philippes, mais que ce mesme Siege n'avoit pas le pouvoir de permettre la prophanation des choses saintes, & pour peu que l'on continuât cette injuste possession, ce seroit un anatheme sur les deux Royaumes &

une espece de contagion qui auroit des suites funestes. Il pria mesme instamment ces Ambassadeurs d'en écrire fortement à Marie, & il reitera ses instances & ses prieres toutes les fois qu'il les vit : il leur declara mesme qu'il entendoit qu'on recommençât en Angleterre à payer le denier de saint Pierre, qu'il y envoyeroit un Receveur, qu'il avoit exercé luy-mesme autrefois cette fonction & avoit esté tres-edifié du zele de la nation, & sur tout du peuple à payer ce droit, & qu'enfin les Anglois ne se devoient point attendre que saint Pierre leur ouvrît la porte du Ciel s'ils retenoient son patrimoine sur la terre.

Toutes ces demandes pressantes étonnerent particulierement le Chef de l'Ambassade qui estoit Milord *Montaigu* qui n'estoit riche que du bien des Convens supprimez : mais ce qui le consola un peu fut qu'il sçavoit bien que la Cour d'Angleterre n'estoit guéres en estat de satisfaire en cela la Cour de Rome aprés ce qui s'estoit passé au Parlement & qui avoit esté approuvé par le Pape precedent.

Et en effect *Marie* aprés avoir fait ses restitutions tâcha seulement à retablir les Moines & Religieux en Angleterre. Elle commença par les Cordeliers & donna ordre de retablir leur Convent de *Grenwich* sur la Tamise auprés de Londres : elle resolut meme de fonder de son propre fonds autant de Maisons Religieuses qu'elle pourroit, & elle écrivit pour ce sujet plusieurs lettres de sa propre main à son conseil, & leur envoya des memoires & des instructions pour executer promptement ses volontez.

Et comme on ne pouvoit pas aprés ce qui s'estoit passé, rechercher les alienations qui a-

voient esté faites des biens des Moines, on trouva à propos de faire une recherche exacte de ceux qui avoient esté pillez. On poursuivit en justice les personnes que avoient fait les visites des Convens sous Henri VIII. il y en eut qui composerent & qui acheterent leur repos, en donnant des sommes considerables. Le Docteur *Burnet* ajoûte mesme que ce fut par la liberalité de ces particuliers que l'on jugea de leur affection pour l'Eglise & qu'il se trouva même parmi eux un bon nombre de Protestans qui pour se faire considerer ou pour empêcher qu'on ne les soupçonnât, ouvrirent largement leurs bourses.

Les Jesuites travaillerent aussi auprés du Cardinal *Polus* qui gouvernoit presque seul sous le regne de Marie pour estre reçûs en Angleterre : ils representerent que puisque la Reine avoit envie de rendre les biens des Convens qui avoient esté annexez à la Couronne, que l'on ne feroit pas grand chose si l'on retablissoit les Maisons ruinées, que les Benedictins estoient à charge au peuple, au lieu de le secourir : qu'au contraire si l'on vouloit donner du bien des Moines à leur Societé, ils auroiẽt bien-tôt établi des Colleges qui seroient tres-utiles à la religion & à l'Etat. Ces propositions raisonnables ne furent pourtant suivies d'aucun succés, puisque les Jesuites ne furent point establis ni en Angleterre, ni en Irlande, & qu'au contraire ils y trouverent presque les mesmes oppositions qu'ils avoient rencontrées dans la plupart des autres Etats de l'Europe, & qui leur estoient suscitées par l'envie & par la haine des autres Reguliers qui y estoient déja établis.

En 1556. Marie fit encore bâtir deux Couvens

à Londres, l'un de Cordeliers, & l'autre de Jacobins, ce dernier dans la place de *Smithfield.* Elle fit aussi rebastir le Monastere des filles de *Sion* proche de *Brainford* de l'Ordre de sainte Brigide, & l'une des premieres Communautez que Henri VIII. eût supprimées. Cette Reine fonda encore une Maison de Chartreux à *Sheen* prés de la ville de Richemont, voulant témoigner par là sa reconnoissance à un Ordre qui avoit tant souffert pour les interets de la Reine Catherine sa mere. Elle permit aussi que plusieurs Ordres Religieux rentrassent dãs quelques Convens d'Irlande qui n'avoient pas encore esté alienez, conserva ceux qui y avoient échapé à la persecution de *Henri* & d'*Edouard*, & enfin en la mesme année elle supprima le Doyenné & la Cathedrale de *Westmunster* & les restablit en Abbaye, dont elle fit Abbé *Fechnam* Doyen de S. Paul. On mit mesme dans cette celebre Maison ce qui restoit de Religieux de l'Abbaye de Glassembury qui ne s'étoient pas mariez. Quelques Moines, comme ceux des Abbayes de saint *Alban*, *d'Edmondbury* de la *Bataille* & de *Cantorbery* firent aussi leurs efforts pour ravoir leurs Maisons, mais inutilement, car leurs biens avoient esté donnez à des particuliers qui n'avoient pas envie de les rendre, & qui autorisoient leur possession par l'arrest du Parlement ratifié par le Legat du Pape.

Mais *Marie* n'ayant regné que 5. ans *Elisabeth* luy succeda & retablit la Religion Protestante dans les deux Royaumes d'Angleterre & d'Irlande, & fit faire une loy dans le Parlement qui fut assemblé en 1559. par laquelle toutes les Maisons Religieuses qui avoient esté basties par Marie furent adjugées à la Courõne,

ensemble les biens que cette Reine avoit restituez à l'Eglise, ce qu'elle fit executer avec la derniere exactitude, & ainsi de tout ce grand nombre d'Abbayes & de Prieurez, il n'est resté que la seule Abbaye de saint *Benoist de Hulme* qui a conservé ce titre jusques à present n'ayant point esté changée ni en Doyenné ni en fief comme tous les autres Benefices Reguliers, & ainsi ce fut sous ce regne que les Moines reçûrent le dernier coup de mort en Angleterre & en Irlande, ensorte que depuis ce temps là, ils n'ont eu aucuns Convens publics dans ces deux Royaumes où ils ont esté contraints de se deguiser pour y demeurer & y servir utilement la Religion Catholique.

Comme il ne nous reste plus rien à dire de la destruction des Convens dans les deux Royaumes d'Angleterre & d'Irlande; car ce qui arriva en Ecosse au mesme sujet, n'y a aucun rapport, puisque l'Ecosse avoit alors ses Rois à part, ce seroit ici que devroit finir cette Introduction, mais il est bon que nous disions un mot auparavant de l'entreprise que nous avons faite de continuer quelque ouvrages Anglois, & sur tout le *Monasticum Anglicanum* & le *Baronnage* d'Angleterre. Les Auteurs du premier ne nous ont donné que l'histoire des Abbayes, Prieurez, & Convens d'Angleterre, ils avoient pourtant promis de donner le *Monasticum Hybernicum* & *Scoticum*, c'est à dire, l'histoire des Convens d'Irlande & d'Ecosse, c'est pourtant ce qu'ils n'ont pas fait jusques-ici, s'estant contentez de mettre à la fin de leur *Monasticum Anglicanum* des additions concernant seulement quelques Maisons Regulieres d'Ecosse & d'Irlande, dont ils nous rapportent plusieurs actes

de fondation que je cite aussi dans la rencontre : mais comme ces additions ne sont guéres considerables & ne font qu'un legere partie de l'Ouvrage entier, & que d'ailleurs Varæus n'avoit fait qu'ébaucher fort imparfaitement le *Monasticon* d'Irlande dans sa petite *Monastereologie*; j'ay entrepris de ramasser tout ce qui concernoit l'histoire Monastique d'*Irlande* & d'*Ecosse*, m'imaginant que ces Ouvrages pourroient estre bien reçûs du public qui dans les revolutions presentes qui troublent ces trois Royaumes, a tant d'interest de sçavoir tout ce qui regarde ces trois Estats, & sur tout ce qui appartient à l'Irlande, sur laquelle toute l'Europe jette à present les yeux pour sçavoir le sort qu'elle aura.

Au reste si les Libraires de Paris aimoient autant les Volumes *in folio* que les Libraires de Londres les aiment, j'en aurois pû faire un fort gros de la seule Histoire Monastique d'Irlande que je fais marcher la premiere, car je n'avois qu'à mettre les actes de fondations tous entiers à l'imitation des Auteurs du *Monasticum Anglicanum*, & l'on n'auroit pas vû cet Ouvrage en petit comme on le verra : mais il faut s'accommoder aux genie de nostre nation qui n'a pas voulu non plus que cette Histoire fût Latine, mais Françoise, parce que les Ouvrages Latins n'ont presque pas de cours à Paris, ni dans le reste de la France, à moins qu'il ne s'agisse de Theologie, de Jurisprudence ou de Medecine, & encore n'est-ce guéres que pour les anciens Auteurs, & tres-peu ou point du tout pour les modernes.

Il y a encore ceci de particulier dont je suis bien aise d'informer le public, que si les Auteurs du *Monasticum Anglicanum* ont esté des Pro-

testans Anglois qui ont mesme dedié leur Ouvrage à un Roi Protestant d'Angleterre Charles II. quoi qu'il y eût peut-être de bonnes raisons d'Estat qui dussent empêcher à cette nation d'entreprendre & de permettre la composition & la publication de ce Livre, c'est un *Ex-protestant* qui entreprend encore aujourd'hui la continuation de ce meme Ouvrage, ce qui fait voir que nous ne sommes pas toûjours inutiles à la Religion Catholique & que bien souvent les nouveaux venus luy rendent plus de service que ceux qui ont pris naissance dans son propre sein, & c'est ce que j'espere aussi de faire voir dans un ouvrage exprés afin que l'on connoisse que c'est à tort que l'on regarde avec deffiance indifferemment toutes sortes de nouveaux Catholiques, & qu'on neglige les uns à cause des autres. Mais laissons cette digression qui nous meneroit peut-estre trop loin, & sur laquelle nous nous étendrons ailleurs un peu plus à nostre aise

Le *Baronnage* d'Angleterre n'a pas esté suivi non plus de ceux d'Ecosse & d'Irlande, ce qui fait que j'entreprens aussi de les donner: & comme la Noblesse de ces trois Royaumes a beaucoup de liaison avec celle de France, celle-cy leur ayant donné des Nobles comme elle en a reçû, j'ay formé à mesme temps le vaste dessein de travailler au *Nobilaire* ou *Baronnage* de la France d'autant plus volontiers mesme que cette entreprise quelque utile & honorable qu'elle soit à nostre nation, a esté negligée jusques-ici par tous nos Auteurs, n'y en ayant eu que quelques-uns qui ayent entrepris le Nobilaire de quelques Provinces particulieres du Royaume.

Si l'on trouve au reste des fautes & d'Imprimeur, & d'Auteur dans cet Ouvrage, qu'on s'en prenne à la precipitation avec laquelle il a esté mis sous la Presse, car comme c'est une matiere du temps, les moindres delais nuisent, & ainsi je n'ay pû en corriger exactement le stile, qui auroit esté cependant beaucoup plus chatié si j'avois eu plus de temps & moins d'affaires, outre qu'il faut plutost chercher ici les choses que les paroles, puisque ce sujet est un de ceux qu'il est bien difficile ou peut-estre impossible d'écrire avec pureté & delicatesse, il suffit que la clarté & la netteté y soient, & j'ose me promettre qu'on les y trouvera.



HISTOIRE



HISTOIRE MONASTIQUE DU ROYAUME D'IRLANDE.

ABBAYES, PRIEVREZ ET Convents de Chanoines Reguliers de saint Augustin.



E donne le pas à cet Ordre sur tous les autres qu'il y a eu en *Irlande* par plusieurs raisons : la premiere, parce qu'il pretend estre le plus ancien de tous les Ordres Reguliers en general, qu'il croit prendre son origine des Apostres mesmes, & que saint Augustin n'en ait fait que comme une Congregation particuliere, qui s'est encore divisée depuis en plusieurs autres ; & bien que cette ancienneté souffre plusieurs difficultez, il est toûjours vray que cette pretention subsiste encore, & que ce n'est pas à moy à la juger, dautant plus qu'on ne peut pas disconvenir

Chan. Reg. de S. Aug.

A

Chan. R g. de S. Aug.

que les Chanoines Reguliers ne soient des premiers établis en Europe, & qu'il n'y ait gueres que les Moines Benedictins qui puissent leur disputer la preséance. En second lieu, il est certain que les Regles particulieres qu'il y a eu en Irlande dans le cinquiéme, le sixiéme & le septiéme siecle ont esté composées de Moines, qui estoient ou Chanoines Reguliers ou quelque chose de si approchant, que lors que ces Regles ont esté obligées de prendre party dans celle de *saint Benoist* ou dans celle des Chanoines Reguliers de *saint Augustin*, elles ont toutes preferé celle-cy comme leur estant beaucoup plus conforme que celle de *saint Benoist*.

Enfin les Chanoines Reguliers de *saint Augustin*, ont esté si puissans en Irlande, soit dans les premiers siécles, soit dans le temps que tous les Convens y furent suprimez, que le nombre des Maisons qu'ils y ont eu dans ces deux temps passe toute vray-semblance, & ainsi ny le grand Ordre de *saint Benoist* ny celuy de *Cysteaux* qui en est une branche, ne peuvent pas aller de ce costé-là du pair avec les Chanoines Reguliers qui estoient aussi puissans en Irlande, *cœteris paribus*, que les *Benedictins* l'ont esté en Angleterre. Il falloit estre Chanoine Regulier pour estre bien-tost Evesque en Irlande, toutes les Cures & les Benefices séculiers mesmes estoient presque tous desservis par cet Ordre. A quoy si l'on ajoûte qu'ils avoient, ou avoient eu eux seuls autant de Maisons que tous les autres Ordres ensemble, & que presque tous les Chapitres des Cathedrales & des Collegiales d'Irlande estoient composés de Chanoines Reguliers, il faut convenir malgré qu'on en ait, qu'il n'y a point

eu d'Ordre dans ce Royaume qui puiſſe entrer en comparaiſon avec celuy-cy, ſi l'on y ajoûte ſur tout qu'il a eu cette glorieuſe prerogative d'avoir eu deux *Abbez* & huit *Prieurs* qui eſtoient *Lords* & *Pairs* Eccleſiaſtiques du Royaume, & en cette qualité prenoient ſeance dans la Chambre-Haute du Parlement. Je ſçay bien que l'Ordre de *Cyſteaux* avoit quelque choſe de plus, puis que treize de ſes Abbez avoient le meſme avantage, comme nous le verrons dans la ſuite; mais tant d'autres choſes concourent à l'élevation de l'Ordre des Chanoines Reguliers d'Irlande, que les autres Ordres me pardonneront bien ſi je les fais devancer par celuy-cy. Chan. Reg. de S. Aug.

Mais ſans porter plus loin le nom des *Abbez* & *Prieurs* de l'Ordre des Chanoines Reguliers de *ſaint Auguſtin*, qui avoient ſeance dans les Parlemens, je vay les mettre icy ſelon leur rang.

L'Abbé de *ſaint Thomas* de Dublin, de la Congregation de ſaint Victor en Lagenie.

L'Abbé de *Rathoë* dans le Comté de Keri en Momonie.

Le Prieur de la *Sainte Trinité* de Dublin en Lagenie.

Le Prieur de *ſaint Pierre* de Nevvtonne de Trime en Medie.

Le Prieur de *Conal* dans le Comté de Kildare en Lagenie.

Le Prieur de *ſainte Marie* de Kenliſe en Kilkeni de Lagenie,

Le Prieur *de tous les Saints* de Dublin.

Le Prieur de *ſaint Edmond* d'Athaſſel de Tiperari en Momonie.

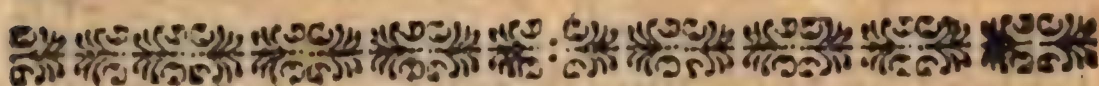
Le Prieur de *ſainte Croix* de Killeghe, dans

Chan. Reg. de S. Aug.

le Comté du Roy en Lagenie.

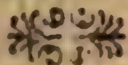
Le Prieur de *saint Marie* de Louth en Lagenie.

Passons donc à present au dénombrement des Maisons que cet Ordre a euës dans les differentes Provinces du Royaume.



EN LAGENIE
Dans le Comté de Dublin.

1 A *Holme Patrik*, ou Port saint Patrice, parce qu'on pretend que saint Patrice y aborda venant d'Ultonie ; il y a eu une Abbaye fondée par *Sitricus*, Roy de Lagenie, qui estoit *Oustman*, c'est à dire d'une Famille venuë du Levant par rapport à l'Irlande ; c'est le nom qu'on donnoit en ce païs aux *Danois* qui s'y estoient établis. Cette Fondation fut faite avant l'entrée des Anglois dans l'Isle, c'est à dire avant le douziéme siecle : car ce fut dans ce siecle-là que les Anglois soumirent l'Irlande, ou pour parler comme les Irlandois, que cette Isle se soumit aux Anglois, car ils ne veulent pas qu'on dise qu'ils ont esté assujettis & leur Pays conquis : les Anglois pretendent pourtant l'un & l'autre ; mais quoy qu'il en soit, cette Abbaye estoit dans son commencement dans l'Isle de saint Patrice, ou *Inis Patrik* qui est sur la coste ; mais *Henry Londres*, Archevesque de Dublin transfera cette Maison à *Holme Patrik* en Terre ferme l'an 1220. *Varaus* pretend qu'elle n'avoit que la qualité de Prieuré, mais plusieurs Auteurs Irlandois disent que c'estoit une Abbaye.


L'Eglise Cathedrale de la *Sainte Trinité* de Dublin : car il y a deux Cathedrales dans cette Ville, chose assez singuliere & digne de remarque. Cette Cathedrale donc qui est communément nommée l'Eglise de *Christ*, appartenoit aux Chanoines Reguliers de saint Augustin, de la Congregation particuliere d'*Arouaise* qui est une Abbaye au Diocese *d'Arras*, laquelle est Chef de cette Congregation qui ne sul siste plus, mais a esté unie au grand Ordre des Chanoines Reguliers, comme le remarque Pennotus dans son Histoire Tripartite ; c'est pourquoy nous donnerons toûjours à cet Ordre toutes les Maisons qui ont appartenu *Aroacensibus*. Ce fut donc ce *Sitricus* dont nous venons de parler, & *Donat* Evesque de Dublin ; car ce n'estoit alors qu'un Evesché, qui en 1058. établirent des Chanoines Seculiers dans la Cathedrale, lesquels en 1163. *Laurens*, Archevesque de Dublin contraignit de se faire Reguliers Leur Prieur ou Abbé eut dés ce temps, l'avantage d'estre mis au nombre des *Lords* Ecclesiastiques, & d'avoir entrée dans les Parlemens d Irlande, & lors que *Henry VIII.* suprima les Convens & Communautez Regulieres, il changea celle-cy en Doyenné & Chapitre, ce fut en 1541. que ce changement se fit : le Roy conserva pourtant toûjours à cette Eglise l'ancien droit de Cathedrale dont elle joüissoit conjointement avec l'autre Cathedrale du titre de *saint Patrice* ; car il y a deux Chaires à Dublin, quoy qu'il n'y ait qu'un seul Pasteur ou Evesque, & à present Archevesque. Il est vray que la Cathedrale de *saint Patrice* sembloit presque conserver seule

Chan. Reg. de S. Aug.

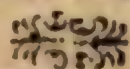
Chan. Reg. de S. Aug.

tous les honneurs & prerogatives de Cathedrale à cause de la grande veneration qu'on avoit autrefois en Irlande pour saint Patrice, à qui elle estoit dediée, aussi estoit-elle & plus belle & plus riche que l'autre, & elle conserve encore les mesmes honneurs parmy les Protestans, quoy qu'elle n'ait presque jamais esté que dans un Fauxbourg qu'on nomme de *saint Patrice*, hors de la Porte *S. Paul*; mais ce Fauxbourg est à present de la Ville, quoy qu'on l'appelle toûjours Fauxbourg: son sort en cela estant semblable au plus beau Fauxbourg du monde, qui est celuy de *saint Germain des Prez* de cette Ville de Paris; mais puis que nous parlons de cette Cathedrale de *saint Patrice*, disons encore qu il y a un *Doyen*, un *Chancelier*, un *Tresorier*, deux *Archidiacres* & vingt-deux *Chanoines*, qui sont tous fort riches, outre un grand nombre de *Chappellains* & autres *Beneficiers*.

Cambden remarque que lors que les Parlemens d'Irlande ont parlé de cette Eglise, ils l'ont appellée *unica quodammodo pia omnis & Ecclesiastica disciplina atque Ordinis in Hybernia lucerna ac lampas*. Nous parlerons un peu plus au long de cette Cathedrale & de toutes les autres qu'il y a eu dans cette Isle, dans l'Histoire du Clergé d'Irlande que nous donnerons au public.

Mais il est juste que nous fassions remarquer icy en passant, que la Cathedrale de la *sainte Trinité* est si ancienne, que tous les Auteurs conviennent qu'elle avoit esté bastie sous terre par les *Ousmans* ou Danois, avant l'arrivée de *saint Patrice* en Irlande, c'est à dire avant le cinquiéme siecle; ils remarquent mesme

que ce Saint celebra la Messe dans une de ces voûtes souteraines, ce qui fait voir qu'une partie de l'Irlande estoit déja Chrestienne avant la Mission de *saint Patrice.* On a depuis basty une Eglise sur celle qui estoit sous terre, ce qui n'est pas sans exemple en France, où nous avons la Cathedrale de *Chartres*, l'Eglise de *saint Victor* de *Marseille*, & quelques autres encore qui sont basties de la mesme façon. Chan. Reg. de S. Aug.



Aux Portes de Dublin & sur la Riviere de *Liffie* qui y passe, il y avoit un Prieuré de Chanoines Reguliers de saint Augustin qui fut fondé l'an 1119. par un Seigneur Anglois nommé *Varisius de Pech*; & *Varaus* remarque que cette Maison fut depuis unie à l'Abbaye de *saint Thomas* de *Dublin*, de Chanoines Reguliers de *saint Victor*, c'est pourquoy vous pouvez voir un peu plus bas dans cette Congregation.



Il y avoit encore à *Dublin* le Prieuré de *tous les Saints*, dont le Prieur estoit Lord Ecclesiastique & avoit seance dans les Parlemens; il appartenoit en particulier aux Chanoines Reguliers de la Congregatiou d'*Arouaise*. Ce fut *Dermitius ou Diarmitius*, Roy de Lagenie, qui l'y établit en 1166. L'acte de Fondation commence en ces termes : *Ego Darmitius Rex Lageniensium pro Dei amore & animæ meæ salute donavi & tradidi spirituali Patri & Confessori meo Edani Lugudunensi Episcopo, ad opus Canonicorum Ecclesiæ filiæ zolæ & Successorum eorum terram quandam quæ dicitur ballidabgoil cum hominibus suis*, par où l'on voit que ce Roy fit ce don à la persuasion d'un Evesque de *Louth* son Confesseur, un Archevesque de *Dublin* &

Chan. Reg. de S. Aug. un Abbé de *Glandeloure* furent present à l'Acte & le signerent ; dans ce Prieuré est à present l'Université depuis qu'Elisabeth l'y eut établie en 1591. Cette Université qui est assez fameuse fut establie sous le Regne d'Edouard II. & par Bulles du Pape de l'an 1320.



A *Druim-mac-ubla*, il y a eu selon *Colgan*, une Abbaye auprés de la Montagne de *Braq*, où la Lagenie & l'Ultonie se joignent, laquelle fut fondée par *saint Sidonius*, qui vivoit dans le sixiéme siecle.



A *Cluain-Dolcain* sur les limites de la Lagenie de la Medie & de l'Ultonie, il y a eu une celebre Abbaye, dont le premier Abbé selon le mesme *Colgan* fut *saint Mo hua* dans le septiéme siecle, & *saint Ferfulle* en fut le premier Evesque dans le huitiéme siecle.



Au costé septentrional de la baye de Dublin il y a une petite Isle qu'on nomme *Irelands Eye* ou *Oeuil d'Irlande*, dans laquelle *saint Nessan* bastit au sixiéme siecle une Abbaye où il passa sa vie en jeûnes & Oraisons ; on y gardoit le Livre des quatre Evangelistes qu'on nommoit *Kerlowre*, au sujet duquel *Alanus*, Archevesque de *Dublin* dit, *Librum illum haberi in magno pratio & veneratione non modica ita ut justus vix audeat jurare super ipsum propter Dei vindictam ostensam hominibus perjuris in illum*. *Varaus* n'a point fait mention de cette Maison, mais *Usserius* en parle.



Teg-Sacra, a esté une Abbaye à quatre milles de *Dublin* fondée dans le septiéme siecle par

ſaint Sacre ou *Moſſacre* ; dit *Colgan* : *Teg-ſacra*, ſignifie maiſon de *Sacre*. Ce ſaint a encore fondé quelques autres Maiſons comme nous verrons dans la ſuite. Chan. Reg. de S. Aug.



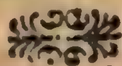
A *Sourd* ou *Surdo* à cinq mille de *Dublin*, il y a eu une Abbaye fondée par le grand ſaint Colombe dans le ſixiéme ſiecle, elle ſe nommoit *Monaſterium Surdenſe*, ou *Surdum ſancti Colombæ* : Colgan qui ſeul fait mention de cette Maiſon, remarque en meſme temps que ce Saint y établit pour Superieur *ſaint Finan* ſurnommé *Lobhar*, ou le *Lepreux*, qui vivoit dans le ſixiéme ſiecle ; quelques-uns pretendent que cette Maiſon appartenoit à l'Ordre de *ſaint Benoiſt*.



Dans le Comté de Louth.

A *Louth* Capitale du Comté, & autrefois Eveſché, il y a eu le Prieuré de *ſainte Marie*, dont le Prieur eſtoit Lord Eccleſiaſtique & avoit ſeance aux Parlemens Cette Maiſon fut fondée par *Donat-o-Caroll*, Roy d'*Ergallie*, & par *Edam Okelly*, Eveſque de *Clogher* : l'an 1148. cet Eveſque y fut enterré. Il y a des Auteurs qui ont pretendu que ce *Prieuré* eſtoit la meſme choſe que le *Doyenné* qu'*Vſſerius* nomme de *Lugudum*, c'eſt à dire de Louth, parce que cette Ville a eſté auſſi nommée *Lugudunum & per ſincopem Lugdunum*. Car c'eſt ainſi qu'il ſe trouve écrit dans les Regiſtres de la Chambre Apoſtolique ; mais il y a quelque apparence que ce ſont deux Benefices differens, le premier eſtant Regulier & l'autre ſeculier, puis que le meſme *Vſſerius*,

Chan. Reg. de S. Aug. observe qu'en 1252. les Doyennez de *Lugudum* ou de *Louth* ; ceux de *Tredag* & d'*Ardee* furent mis sous la Jurisdiction de l'Archevesque d'*Armach*, de quoy l'Evesque de *Clogher* fit de grandes plaintes, pretendant que depuis l'extinction de l'Evesché de *Louth*, le Comté de ce nom qui se nommoit aussi autrefois *Ergallie* avoit toûjours esté de son Diocese : il est vray aussi d'un autre costé que ce pourroit bien estre un mesme Benefice, & que le Regulier a esté secularisé, & ainsi il faut laisser cette question au rang des douteuses.



Dans la mesme Ville de *Louth* il y a eu une Abbaye fort ancienne bastie par *saint Moctée*, Evesque de *Louth: Colgan* en fait mention, & dit qu'elle s'appelloit *Lugmadense Monasterium*, qui je pense, a esté fait ensuite le Doyenné de *Louth* dont nous venons de parler ; mais *Varaus* pretend que le Prieuré de *sainte Marie* dont nous avons fait mention, fut basti sur les ruines de cette Abbaye. Ce *saint Moctée* au reste estoit un homme fort sçavant, & on pretend qu'il a eu pour disciples environ 100. Evesques & 300. Prestres, de quoy il ne faut pas s'étonner, puis que *saint Brendan*, *saint Congal* & *saint Finian*, qui ont enseigné en Irlande, en ont eu un plus grand nombre On pretend mesme que ce saint Moctée établit une Regle particuliere, mais il y a quelque raison d'en douter. Voyez *Lismore* dans la Comté d'*Armagh*.



A *Kaok* auprés de la Ville de *Louth*, il y a eu une Abbaye ou Prieuré du titre de *saint Pierre & de saint Paul*, bastie sur la Montagne

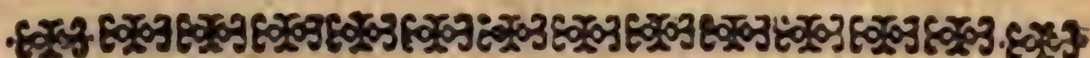
des Apostres, la fondation en est encore attribuée au Roy *d'Ergalie*, ou selon Cambden *d'Urgalie*, duquel nous venons de parler, & au mesme Evesque de *Clogher.* Varæus nous apprend que ce lieu s'appelloit autrefois *la Montagne des Fourmis*, en Irlandois *Knock-na-fengan*, car *Knock* signifie *Montagne* ou *Colline*, & qu'elle a esté depuis appellée *la Montagne des Apostres*, à cause que ce *Prieuré* fut dedié *à saint Pierre* & *à saint Paul:* Colgan au reste réprend fort à propos *Franciottus*, Auteur Italien, parce qu'il a dit dans le Livre qu'il à fait des Saints de la Ville de *Luques*, que l'*Ergallie* estoit une Ville d'Irlande, puisque ce n'est qu'une Contrée ou petite Province, qui est proprement aujourd'huy le Comté de *Louth.* Chan. Reg. de S. Aug.



Varaus pretend qu'une Maison Religieuse qu'il y avoit à Dodrag & qu'on nommoit de *Lours*, parce que *Ursus de Swemele*, Seigneur Anglois, l'avoit fondée en 1206. estoit un Prieuré & Hôpital de l'Ordre *de sainte Croix* ou des *Cruciferes*, mais je crois au contraire que c'estoit une Custodie & Hôpital qui appartenoit aux Chanoines Reguliers de *saint Augustin*, puisque l'acte de Fondation est conceu en ces termes: *Præterea volo & firmiter obsecro in Domino ut quis post obitum meum custos fuerit prædicta domus illius, per electionem proborum hominum de Drogueda eligetur, & dum legalem custodiam prædicta domui adhibebit vocetur cognomine* custos *& non* prior, &c. Il y a quelques preuves dans la suite de cet acte, qui font voir que cette Maison fut donnée aux Chanoines Reguliers de saint Augustin; mais il seroit trop long d'inserer cet acte icy, on le pourra voir

Chan. Reg. de S. Aug.

dans les additions au *Monasticum Anglicanum*, composé par *Dugdale* & *Dodsworth*.



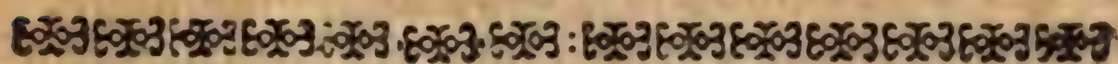
Dans le Comté de Wiklo.

ON voit dans la Vie de *Saint Keivin* autrement nommé *Coengenus*, c'est à dire *pulcher genitus*, que ce Saint bastit une Abbaye dans le fond d'une valée, *qua quondam Scoticè vocabatur Gland-dee, modò autem glandeloh, id est vallis duorum stagnorum, & in ipso loco clara & Religiosa civitas in honore sancti Coengeni crevit qua nomine vallis in qua ipsa est Glandeloch vocatur.* Cette Abbaye fut faite Evesché environ l'an 1182. & alors les Chanoines Reguliers desservoient cette Cathedrale dans laquelle il y avoit un Evesque, & un Abbé qui estoit chef des Chanoines à la maniere des Doyens & des Prevosts. Car comme l'a tres-bien observé le *P. Mabillon*, fameux Benedictin, dans plusieurs Cathedrales de l'Europe où il y avoit des Reguliers, on y voyoit en mesme temps un Evesque & un Abbé, & quelquefois l'Evesque estoit Abbé. Nous parlerons un peu plus au long de cet Evesché de *Glandeloch* ou de *Glandeloure*, dans l'Histoire du Clergé d'Irlande, nous dirons seulement icy en passant que nous avons accommodé ce mot à nostre langue, en disant *Glandeloure*, & que *Varaus* ne fait aucune mention de cette Abbaye, apparemment parce que dans la suite elle a esté érigée en Evesché. Mais comme l'Abbaye a peu rester nonobstant cette érection, puisque dans une mesme Eglise les qualitez d'Evesque & d'Abbé estoient distinctes & separées, *Usserius*

a mieux fait ſans doute de mettre cette Abbaye au rang des autres. Chan. Reg. de S. Aug.



Druimchain ſelon Colgan, eſtoit une Abbaye fondée dans le ſeptiéme ſiecle par *Saint Abban*, qui en a fondé pluſieurs autres que Varæus n'a point connues.



Dans le Comté de Wexford.

DAns les fauxbourgs de la ville de Wexford eſtoit le Prieuré de *S. Pierre & de S. Paul*, nommé de *Selsker* fondé dans le douziéme ſiecle par les *Rout* ou *Rott*, en françois *Roches*, Seigneurs originairement Anglois, mais établis en Irlande depuis la conqueſte. Les Vicomtes de *Fermoy* qui ſont *Lords*, ſont de cette Maiſon.



A *Fernes* ville Epiſcopale, il y a eu une petite Abbaye fondée en 1158. par le fameux *Darmitius*, Roy de Lagenie, qui y fut enterré en 1171. L'acte de fondation eſt rapporté tout entier dans le *Monaſticum Anglicanum*. Toutes les choſes données y ſont ſpecifiées, un Eveſque & un Abbé de *Glandeloure* ont ſigné l'Acte. Ce qui fait voir que ce que nous avons dit plus haut eſt veritable, qui eſt que l'Abbaye de *Glandeloure* a ſubſiſté aprés l'érection en Eveſché, & qu'ainſi Varæus a deu faire mention de cette Abbaye de Glandeloure dont nous avons parlé.

Au reſte s'il en faut croire Colgan, *Fernes* a eſté une Abbaye dés le ſixiéme ſiecle: car il ſoûtient que *Saint Maidoc* y a eſté premierement Abbé, enſuite Eveſque, & enfin Archeveſque.

Chan. Reg. de S. Aug.

Quoy qu'il en soit, comme cette Eglise de *Fernes* fut presque incontinent érigée en Cathedrale, *Dermitius* fonda dans cette Ville une autre Abbaye dans le douziéme siecle à moins qu'on ne veulent dire que les Auteurs anciens ont souvent confondu les qualitez d'Abbez & d'Evesques, ce qui est tres-veritable.



Cluaimmor a esté une Abbaye anciennement nommée *Cluen dichola-guirche*, parce qu'elle fut fondée par Saint Dichulle dans le sixiéme siecle : un *Saint Maidoc* y fut Abbé ; & il estoit different, dit Colgan, du grand *Saint Maidoc* dont nous venons de parler, qui fut Evesque & Archevesque de *Fernes*.



A *Imberdaoile* ou *Imberdagon*, sur le bord de la mer, il y eut une Abbaye, selon Colgan, qui fut fondée par *Saint Dagan*, qui fut ensuite fait Evesque de *Achade Dagain*, dans le septiéme siecle.

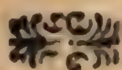


A *Seambotha*, selon le mesme Colgan, il y avoit une Abbaye ou Convent dont *Saint Colman hua Fiachtach* avoit esté fondateur, & y estoit en veneration.



A *Dune* ou *Downin* qui est un petit bourg sur la riviere de *Derriby* qui se jette dans celle de *Slane*, il y avoit une ancienne Maison de Chanoines Reguliers bastie par des *Oustmans* ou *Danois*, long temps avant l'arrivée des Anglois en Irlande : car il faut remarquer que les *Danois* estoient établis en differens endroits de Lagenie & de Momonie, où ils estoient si puissans qu'ils ont donné plusieurs Rois au Païs, comme

nous le ferons voir plus particulierement dans la description geographique & hydrographique d'Irlande. Chan. Reg. de S Aug.



A *Cluaimmor* il y a eu une Abbaye fondée, selon Colgan par Saint Moidoc, qui fut Evesque ou Archevesque de Fernes : car ce lieu a esté anciennement Archevesché, ce Saint vivoit dans le sixiéme & septiéme siecle.



A *Ardlabran* ou *Ardladran*, ce même Saint fonda encore une autre Abbaye assez proche de la precedente, selon Colgan.



A *Rosse* petite Ville sur la riviere de Barow, il y avoit un ancienne Abbaye ou Prieuré, fondé dans le septiéme siecle par *Saint Evin* ou *Emin*, Il y en a qui veulent que cette Maison se soit appellée *Rosmactreon* ou de *Rosglas*. Je ne sçay si c'est bien la mesme, mais il est certain que cette Maison a esté faite dans la suite Abbaye de l'Ordre de *Cisteaux*, c'est pourquoy voyez plus bas dans cet Ordre. Nous dirons seulement icy que cette Abbaye estoit un *Asile* où les malfacteurs estoient eu seureté, & comme *Saint Evin* ou *Emin* amena de Momonie les Moines qu'il mit dans cette Maison, elle estoit appellée *Rosglas des momoniens*. C'estoit là au reste, que l'on voyoit la fameuse *Cloche* ou *nole* de ce Saint qui faisoit des miracles, contre les parjures qui sont assez ordinaires en Irlande. Varæus place cette Maison dans le Comté de *Kildare* : car elle est partie en *Kildare* & partie en *Westford*. Colgan pretend que cette Abbaye de Rosse est veritablement celle de *Kosmactreon* ou de *Ross-glas* qui fut fort celebre, & que ce fut *Saint Abban* qui en

Chan. Reg. de S. Aug.

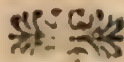
fut le fondateur, & que *S. Eminus* ou *Evinus* ne fut que son successeur. Et pour moy je ne sçay si ce ne seroit point l'Abbaye de *Ross-inbhir* que le mesme Colgan reconnoist avoir esté fondée par *Saint Maidoc* dans le Comté de *Wexford* Diocese de *Fernes* dont ce Saint estoit Evesque.



A costé de la baye de *Wexford* il y a une petite isle qui se nomme *Beg-Ery* ou *petite Irlande*, dans laquelle il y a une Abbaye fondée dans le cinquiéme siecle par *Saint Ibar*. Il y a dans la vie de ce Saint que *Celebre condidit Cœnobium & sacras litteras aliasque artes optimas docuit maximam multitudinem hybernorum & aliorum*. Par où l'on voit que *S. Ibar* qu'on nommoit aussi *Yvore* n'estoit pas seulement Saint, mais qu'il estoit encore fort sçavant, jusques-là qu'il y a des auteurs qui l'appellent *Doctor Begerensis*. Son Abbaye aussi n'estoit pas moins fameuse par le College ou Université qu'il y avoit établie, qui donna quantité de Doctes, que par les Saints qui en estoient sortis. Cependant le Chevalier Varæus a oublié de parler de cette Maison dans sa *Monastereologie*, mais Usserius Archevesque d'Armach, n'a pas manqué d'en faire mention dans les Antiquitez des Eglises Britanniques. Voyez dans le Comté de Corke.



Finn-Mach a esté une Abbaye *in Regione Fothardorum Lagenia*, dit Colgan, fondée par *saint Mosacer* ou *saint Sacre*, dans le septiéme siecle.



Camros estoit selon Colgan une autre Abbaye fondée dans le septiéme siecle par *saint Abban*.

Magar-Muidhe estoit une autre Abbaye fondée par le mesme saint. Varæus n'a peut-estre connu ny l'un ny l'autre. Ce saint au reste demeuroit ordinairement dans cette Abbaye, bien qu'il en eût fondé dix ou douze autres assez considerables. Chan. Reg. de S. Aug.

En troisiéme lieu ce mesme Saint fonda encore l'Abbaye de *Fethirde* dans le mesme Comté de Wexford. Enfin ce Saint a tant basti d'Abbayes & si prés les unes des autres, que Colgan qui en a fait le dénombrement, n'en paroist presque pas digne de foy en cette rencontre.



Dans le Comté de Kilkeni.

A *Kilkeni* Capitale & Episcopale, il y a eu un *Prieuré & Hôpital* de cet Ordre fondé par Guillaume Mareschal, Comte de Pembrok, Seigneur Anglois si fameux dans la premiere Expedition des Anglois en Irlande l'an 1211. s'il en faut croire Varæus; car les Auteurs de *Monasticum Anglicanum* qui rapportent l'acte de Fondation toute entier dans les additions à leur ouvrage, pretendent que cette Maison qui estoit sous le titre de saint Jean l'Evangeliste, n'a esté fondée qu'en 1220. mais la difference n'est pas fort considerable, puis qu'elle n'est que de neuf années.

A *Kels* ou K*enlise* qui est une petite Ville du Comté de *Kilkeni*, il y avoit un riche Prieuré du Titre de *sainte Marie*, dont le Prieur estoit

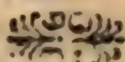
Chan. Reg. de S. Aug.

Lord Ecclesiastique & avoit seance dans les Parlemens d'Irlande; *Varaus* pretend que cette Maison fut fondée sous *Richard* premier, surnommé *Cœur de Lion*, sur la fin du douziéme siecle par *Galfridus*, Seneschal de Lagenie: au contraire, *Guillaume Dugdale* & *Roger Dodswort* disent dans les additions au *Monasticum Anglicanum*, en rapportant les actes de Fondation & les Donations qui ont esté faites à cette Maison; premierement qu'elle se nommoit *saint Keran de Kenlis*, & qu'elle fut bastie par ce *Galfridus* ou *Walterus*, qui estant venu d'Angleterre en Irlande avec le Comte de *Pembrok*, acheta la Baronie de *Kenlis* dans *l'Osseri*, qui est le haut Comté de *Kilkenni*, & fonda dans la Ville de *Kenlis* ce Prieuré en 1183. & que l'Evesque *d'Osseri* qui vivoit alors le confirma. Et parce qu'il n'y avoit point encore en Irlande de Chanoines Reguliers de l'Ordre de *saint Augustin* de la Nation Angloise, & que ce Seigneur n'en vouloit point d'Irlandois, il fit desservir ce Benefice par quatre Prestres Seculiers, jusques à ce qu'il eut amené luy-mesme d'Angleterre des Chanoines Reguliers qu'il prit dans le Prieuré de *Bodman* en *Cornouaille*, l'un desquels se nommoit *Reginald* & un autre *Roux*. *Reginald fut* le premier Prieur de *Kenlis*, & *Roux* luy succeda & fut ensuite le premier Evesque Anglois *d'Osseri* ou de *Kilkeni*; car c'est à present la mesme chose, le siege de l'Evesque *d'Osseri* qui estoit autrefois vague & indeterminé estant fixé dans la Ville de *Kilkeni*. On voit encore par l'acte de Fondation que ce Senechal de Lagenie fit de grands dons à cette Maison: *Hugues* & *Walter de Lacy*, Seigneurs Anglois luy en firent

encore, & le Roy *Jean*, Frere & Successeur de Chan.
Richard, ne se contenta pas de confirmer la Reg. do
Fondation & la Donation de *Hugues de Lacy*, S. Aug.
car celle de *Walter* est posterieure ; mais il fit luy-mesme plusieurs dons à ce Prieuré qui estoit des plus riches du Royaume.



A *Fedhduin* selon Colgan, il y a eu une Abbaye fondée par *saint Maidoc* ou *Momoedoc*, fils de la Reyne *sainte Radegonde*.



A *Tick* ou *Inistiok* selon Cambden, qui nous asseure que c'est la quatriéme place considerable du Comté de Kilkeni, & dont le Deputé a entrée dans les Parlemens d'Irlande, il y a un Prieuré nommé de *saint Colomban*, fondé selon Varæus en 1206. par *Thomas* Seneschal de Lagenie, à la persuasion de *Roux*, Evesque *d'Osseri* dont nous venons de parler : & ce *Thomas* Fondateur, manda au Prieur de *Kenlis* de luy envoyer deux Chanoines pour regler & gouverner son nouveau Prieuré, & qu'un de ces Chanoines nommé *Alureáus*, fut le premier Prieur de *Inistiok*.



Killachade Drumfoda estoit une Abbaye & ancien Evesché, ou selon Colgan, saint Sinelle ou saint Sinchelle, fut Abbé & Evesque dans le sixiéme siecle.



A *Ead-cruim* ou *Enach-Truim*, qui est un bon Bourg au pied des Monts badines : saint Coeman ou Coman, fonda dans le sixiéme siecle selon Usserius une Abbaye où il ne fut cependant pas enterré, mais bien à Tyrdaglas en Momonie. Varæus ne fait aucune mention ny

Chan. Reg. de S. Aug.

du Saint ny de l'Abbaye, à moins que ce ne soit *saint Coman* qui bastit *Roscoman*, ce qui n'est pas sans apparence, puisqu'ils vivoient dans le mesme siecle. *Usserius* semble croire que ce soient deux Saints differens. Colgan dit la mesme chose que Varæus, & il ajoûte que ce saint Cœman ne fit qu'achever le bastiment que S. Pulcherius ou Mochoemoc avoit déja commencé, & que ce n'est plus qu'une Paroisse. Voyez Æadruim en Roscoman. S'il en faut croire quelques Auteurs, cette Abbaye auroit appartenu aux Benedictins.



A *Fert-ne-geroch* petite lieu du Comté, il y avoit un Prieuré de Chanoines Reguliers de *saint Augustin* fondé dans le treiziéme siecle par les *Blanch-felds*, Seigneurs Anglois, habituez en Irlande.



Kil-ma-nach ou *cella Monachorum*, *Eglise de Moines*, estoit une Abbaye, ou selon Colgan, *saint Natalis* a esté Abbé ; il y en a une autre de ce nom fondée par *saint Fechin* dans le Comté de *Slego* en Connacie.

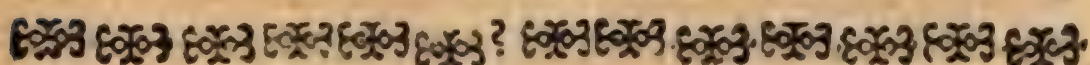


DANS LE COMTE' de Caterlog, ou de Carlo.

A *Laghlin* Ville Episcopale, il y a eu une ancienne Abbaye fondée dans le milieu du sixiéme siecle par *saint Lasreanus* ou *Molassus*, en François, *saint Laserian* ou *Molaisse*, lequel estoit en mesme temps Evesque & Abbé

de *Laglin*. Ces deux qualitez n'estant pas incompatibles dans une mesme Eglise qui estoit Abbatiale & Cathedrale. Il n'y a que *Vsserius* qui parle de cette Abbaye de *Laglin*, car *Varaus* n'en dit rien, & je m'en étonne; car la fameuse Assemblée du Clergé qui fut tenuë dans cette Abbaye en 630. au sujet de la celebration de la Pasques luy a esté connuë. Je crois au reste que *Vsserius* s'est trompé, quand il nous a dit que *saint Lasrean* estoit le Fondateur de cette Abbaye; car la vie même de ce Saint prouve que *saint Gobban* estoit Abbé de *Laglin*, avant que *saint Lasrean* vint s'y établir, comme l'a fort bien observé le *P. Colgan*, si sçavant dans les Antiquitez d'Irlande, sa Patrie. Il est vray que *saint Lasrean* mit l'Abbaye de *Laglin* dans une si haute reputation, qu'il passoit pour l'avoir establie; car elle n'estoit pas grand' chose sous saint Gobban. Enfin il y a quelque raison de douter que cette Maison ait appartenu aux Chanoines Reguliers de *saint Augustin*, plûtost qu'aux Moines de *saint Benoist*, du moins *ab origine*.

Chan. Reg. de S. Aug.



Dans le Comté de Kildare.

LEs Annales de *Dungall* asseurent que *saint Aidus* qui vivoit dans le sixiéme siecle, fut premier Roy de Lagenie, & ensuite Abbé & Evesque de *Kildare*. Il y a donc eu dans le commencement une Abbaye dans cette Ville conjointement avec l'Evesché comme dans plusieurs autres Villes d'Irlande.

Chan. Reg. de S. Aug.

A *Naaz* une des meilleures Ville du Comté, & dont le Deputé entre au Parlement, il y avoit un Prieuré de Chanoines Reguliers de saint Augustin du titre de *saint Jean-Baptiste*, fondé par un Baron de *Naaz* dans le douziéme siecle. Colgan remarque que cette Ville a esté anciennement la Residence des Rois de Lagenie.



A *Conal* qui est un Bourg sur la Riviere de *Liffie*, qui passe à *Dublin*, il y avoit un riche Prieuré fondé en 1202. par un Seigneur Anglois qui estoit Intendant General de Justice en Irlande, ce qu'on appelle autrement Grand Justicier. Cet Anglois qui se nommoit *Miler*, estoit fils de *Henry Miler*, lequel estoit fils naturel du Roy d'Angleterre Henry II. qui soûmit l'Irlande. Le Prieur de *Conal* au reste avoit cet avantage d'estre Lord Ecclesiastique, & en cette qualité prenoit seance dans les Parlemens, qu'en France nous appellons Etats. Ce Prieuré dépendoit de l'Abbaye de *l'Anthoni* en Angleterre, & l'acte original de sa Fondation est dans la la Bibliotheque *Bodleyenne* d'Angleterre.

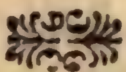


Auprés du Pont de *Kilcullen* sur la mesme Riviere, dont nous venons de parler, il y avoit l'Abbaye ou Prieuré de *Ouen* fondée dans le quinziéme siecle par Roland Eustache Anglois, Viconite de *Baltinglas*, Seigneur de *Castel Martin*, & Baron Parlementaire de *Portlester* en Irlande; car il faut remarquer qu'il y avoit quantité de Barons dans ce Royaume. Et il y en

a encore qui ne ſont point Lords, & n'ont point d'entrée dans les Parlemens, ce que plusieurs Hiſtoriens & Geographes modernes n'ont pas ſceu, s'imaginant qu'il en eſt comme en Angleterre & en Ecoſſe, où tout *Baron* eſt *Lord*, & que tous ceux qui ne le ſont pas ſont nommez *Baronnets*, qui ſont des diminutifs de *Barons*; mais en Irlande il y a Barons Parlementaires, Barons ſimples, & Baronnets, ce que nous eſtablirons un peu mieux dans le Baronage d'Irlande qui paroiſtra bien-toſt. Mais je retourne à noſtre Prieuré de *Kilcullen*, pour dire ſeulement que ſon Fondateur y fut enterré en 1496. que *Kilcullen* eſt Baronie, comme auſſi que *Colgan* pretend que cette Abbaye ſoit bien plus ancienne, puis qu'il dit que *ſaint Iſſernin* fut Abbé de *Kilcullen*, dés le cinquiéme ſiecle, à moins que le *Kilcullen* de Colgan ne ſoit differend de celuy-cy, ce qui pourroit bien eſtre. Chan. Reg. de S. Aug.



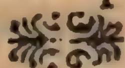
A *Kilcoemain*, il y a eu une Abbaye dans cette partie qui s'appelloit anciennement *Ifalgia*. Elle fut fondée par *ſaint Coeman*, & ce n'eſt plus aujourd'huy, dit Colgan, qu'une Paroiſſe du Dioceſe de *Kildare*, nommée *Geſille*. Il remarque encore qu'il y a eu deux autres Egliſes, mais non pas Convens de ce nom de *Kilchoemin*, l'une dans les Iſles *d'Aran*, Dioceſe de *Toam*, & l'autre dans l'ancienne *Dalredie*, à preſent le Comté *d'Antrim* Dioceſe de *Conner*.



A *Cluain-damh*, qui ſignifie *Pré aux Bœufs*. Il y a eu ſur les bords de la Riviere de *Liffie* qui paſſe auſſi à *Dublin*, où elle ſe jette

Chan. Reg. de S. Aug.

dans la Mer, une Abbaye, dont *saint Sinchelle* ou *Sinelle* fut Abbé & Fondateur, selon Colgan. Il faut remarquer icy en passant, qu'il y a eu plusieurs Abbayes en Irlande qui ont esté nommées *Cluain*, avec un autre nom ajoûté pour les distinguer les unes des autres, parce qu'ordinairement les Abbayes estoient scituées dans de belles *prairies* qui sont fort ordinaires en Irlande, ce que le mot de *Cluain* signifie. Celles qui estoient dans des Bois s'appelloit *Doire*, comme nous le verrons plus bas.



A *Kilrush*, il y avoit une Chappelle ou Eglise appartenant aux Chanoines Reguliers de saint Augustin, fondée par le fameux Guillaume Mareschal, Comte de Pembrok, dans le commencement du treiziéme siecle. Cette Chapelle au reste dépendoit du Prieuré de Carthmel, qui estoit en Angleterre dans le Comté de Lancastre.



DANS LE COMTE' DU ROY ou Kingsconty.

DAns la partie de l'ancienne *Offalie*, que l'on nomme aujourd'huy le Comté du Roy, il y a une contrée qui s'appelle *Elia Carolina*, du nom de *Charles-Quint*, Epoux de *Marie*, Reyne d'Angleterre & d'Irlande, qui nomma aussi ce Comté le *Comté du Roy* à cause de cet Empereur son Mari. Comme elle nomma l'autre Comté qui est tout auprés *le Comté de la Reyne*, à cause d'elle-mesme : dans cette *Elia Carolina*, il y avoit donc une petite

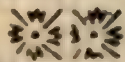
Ville

Ville nommé *Seirg* ou *Seiger-Keiran*, où le grand *saint Kiaran*, autrement *saint Ciaran*, qui estoit non seulement le premier des Apostres d'Irlande, mais qui estoit encore appellé par excellence *primogenitus sanctorum Hyberniæ*, bastit une Abbaye sur la fin du quatriéme siecle, avant mesme que saint Patrice revint en Irlande & il en fut le premier Abbé : il n'y mourut pourtant pas, mais bien à *Caërdif*, dans le Païs de *Cornouaille* en Angleterre, comme le remarque le sçavant *Usserius*. Mais je trouve que cet Archevesque d'Armach se contrarie un peu, quand il dit dans un endroit des *Antiquitez des Eglises Britaniques*, que ce Saint nâquit en 352. dans l'Isle de *Clare*, où est le fameux *Cap de Clare*, à l'entrée de la Baye de *Baltimore*, dans la pointe de Momonie qui regarde la France, quoy qu'en plusieurs autres endroits de la mesme Histoire, il nous asseure que ce Saint estoit de *Saïger* dans *le Comté du Roy* : ce qui a fait appeller ce lieu, *Saiger-Keiran*, comme qui diroit *le Saiger de Keiran*, parce qu'il y en avoit d'autres de ce nom en Irlande, & que ce Saint mesme estoit surnommé *Saigrius*, à cause de ce lieu où il avoit pris naissance On pourroit pourtant concilier cet endroit d'*Usserius*, en disant que *saint Kiaran* estoit nommé *Saigrius*, à cause que *Saiger* estoit le lieu de sa Residence, d'autant plus que presque tous les Auteurs Anglois & Irlandois conviennent que ce Saint nâquit à *Clare*, ou plûtost *Clere*, comme qui diroit *insula Clericorum*, parce qu'elle estoit habitée par plusieurs Ecclesiastiques, & que les Evesques d'Osseri ont aussi esté nommez *Sairgrienses* ou *Sagirenses* de l'Evesché de Saigrie, parce qu'ils ont residé quelque-

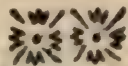
Chan. Reg. de S. Aug.

Chan. Reg. de S. Aug.

temps dans ce lieu là, où saint Kiaran établit un Evesché dés l'an 402. selon Colgan, d'où ensuite ils furent transferez à Aghavoa, ou Ackabo dans l'Osseri, & enfin à Kilkeni en 1079. comme nous le ferons mieux voir dans l'Histoire du Clergé d'Irlande. Disons en passant que plusieurs Auteurs Irlandois pretendent que saint Kiaran ait vescu trois siecles ou 300. ans : Colgan ne le croit pourtant pas, quoy qu'il s'efforce de faire voir que la chose ne seroit pas impossible ; mais il dit que l'erreur est venuë, de ce que ce Saint ayant pris naissance sur la fin du quatriéme siecle, ayant vescu tout le cinquiéme, & n'estant mort que dans le commencement du sixiéme; quelques Auteurs en ont pris occasion de dire qu'il avoit vecu trois siecles, ce que d'autres ont expliqué, & ont dit qu'il avoit vescu pendant trois siecles ou pendant trois cens ans entiers, ce qui n'est pas.



Dans le mesme Païs *d'Elia Carolina*, le même Usserius pretend que saint Colman bastit dans le sixiéme siecle une Abbaye nommée *Dairmore*, c'est à dire, *grande Forest* ; mais comme le Chevalier *Varæus*, n'en fait aucune mention, j'ay quelque soupçon que ce ne soit la mesme que celle dont nous allons parler incontinent, & que *Usserius* ne se soit mépris, & n'ait pris S. Colomban ou saint Colombe pour saint Colman : Colgan est pourtant de l'avis d'Usserius ; mais il ne dit pas que ce fût le grand & fameux Colman, mais un autre du mesme nom.



A *Durrog*, *Dermach* ou *Dearmach*, car Usserius & Varæus luy donnent ces trois noms, au

lieu que Giraldus Cambrensis dans sa Topographied'Irlande l'appelle *Dernach* ou *Dervach*. Colgan nomme ce lieu *Darmag* ou *de Roboretto*; c'est à dire, du petit chesne, & dit qu'elle estoit sur les limites de la Lagenie & de la Medie; Boëce l'appelle *Hermathia*, ce qui a donné occasion à Capgravius & à Tinmuthensis de l'appeller *Armach*. Saint Adamnanus, Abbé de Jone, veut que ce soit *Themore* ou *Tarag* en Medie; il y a cependant quelque apparence que ce soit *Dairmore* dont nous venons de parler. Enfin quoy qu'il en soit, car il seroit bien difficile d'en pouvoir rien dire de fort certain, puis que Cambden mesme qui sçavoit si bien les affaires d'Irlande, est tombé à ce sujet dans une erreur, en disant que saint Colombe fonda en 610. une Abbaye à *Armach*, Ville Archiepiscopale d'Ultonie, au lieu que c'estoit à *Dearmach*, dans le Comté de Roy, & encore ce ne fut pas en ce temps-là, mais bien en 565. comme l'asseure le venerable Bede, puis que comme le remarque Usserius, le grand saint Colombe n'a point vescu jusques en 610. mais bien saint Colomban qui pouvoit bien avoir fondé l'Abbaye d'*Armach* en Ultonie. Varæus & Usserius ne conviennent pas du temps de la fondation de l'Abbaye de *Dearmach*; car Usserius la met en 546. & Varæus un peu plus bas, c'est à dire en 550.

Chan. Reg. de S. Aug.

Quelques Auteurs ont pretendu que cette Maison estoit l'Abbaye Chef d'Ordre de saint Colombe en Irlande; d'autres attribuent cet honneur à une autre du mesme nom que ce Saint avoit fondée à *Londonderry*, anciennement *Derry*: car elles s'appelloient toutes deux *Dearmach*, c'est à dire, *Campus Roboris*, ou *Robo-*

Chan. Reg. de S. Aug.

retti, le champ du chesne ou du petit chesne.

Varæus dit qu'on gardoit dans cette Abbaye de *Dearmach* du Comté du Roy, une version des quatre Evangelistes faite par saint Jerôme, dont la couverture estoit garnie de grandes lames d'argent, & que l'inscription Latine estoit écrite de la propre main de saint Colombe; mais Usserius soûtient que cette version estoit de saint Colombe mesme, & que l'Abbaye de *Kenlis* ou *Kenlise* pretendoit l'avoir.

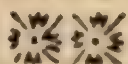


A *Linall* autrefois *Land-Elo*, à cinq ou six milles de *Dearmach* dans la partie du Fergall, qui est dans le Comté du Roy sur les frontieres de Medie, *Saint Colmanelle* fonda une Abbaye dans le sixieme siecle, comme le remarque Usserius: car Varæus n'en a rien sceu. Il ne faut pas croire au reste que *Colmanelle* soit un diminutif de *Colman*, & que ce nom signifie *petit Colman*, puis qu'il a une autre signification, suivant laquelle il faudroit écrire *Colman-Ele*, en Latin *Colmanus-Elo*, & en voicy la raison tirée de la Vie de ce Saint, où il y a, qu'il se fit une Assemblée en Irlande de quantité d'Ecclesiastiques & de Grands du Royaume, dans laquelle saint Colombe ayant pris la parole dit: *Date agrum bonum sancto Colmani fratri nostro, ut Monasterium suis Monachis in eo constituat. Illi dixerunt, ubicumque voluerit in finibus* Neil *eligat, tunc* Edus *Flan Dux Midi ait, est in Australi nostra Regionis plaga in plebe* Fergall *saltus magnus, si ei placuerit. Sanctus Colmanus dixit: illic Resurrectio mea erit, & a modo ab illo loco nominabor, ab illo jam die additur nomini ejus semper* Elo, *& vocatur ab omnibus* Colmanus Elo. *Postea sanctus* Colmanus Elo,

dans benedictionem illis & accipiens libertatem illius loci ab ipsis potentibus, coràm multis testibus, perrexit ad illum saltum, & instituit ibi magnum & clarum Monasterium in loco irriguo aquis & specioso agris, in medio silva & vocatur illud Monasterium Land-Elo, *in quo jacet beatissimus* Colmanus *sicut ipse pradixit.* Chan. Reg. de S. Aug.



Kil-Abain, selon Colgan, estoit une Abbaye fondée dans le septiéme siecle par saint Abban, qui en a basti encore dix ou douze autres assez considerables.



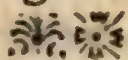
A *Lietmore* ou *Liath in Elia*, il y avoit une Abbaye fondée par *saint Pulcherius*, ou *Mochomocus*, & auquel *saint Congussius* succeda, selon Colgan.



Il fonda encore l'Abbaye de *Cluain-mor* dans la mesme Contrée d'*Elie* selon Colgan; car Varæus n'a connu ny l'une ny l'autre de ces Abbayes dans sa Monastereologie d'Irlande. *Cluain-mor* n'est plus qu'une Parroisse.



A *Gallen* ou *Galin* sur la Riviere de *Brassinogh* dans le Païs qu'on nommoit *Mac Coglan*, saint Canocus ou Mochonocus, selon Varæus, ou bien Mogenochus, selon Usserius, qui estoit un de ceux qui vinrent en Irlande avec saint Patrice, fonda en 492. une Abbaye ou Prieuré de Chanoines Reguliers, qui se rangerent ensuite sous la Regle de saint Augustin.



A *Keilleghe* estoit l'ancien Prieuré de *sainte Croix*, fondé dans le milieu du sixiéme siecle par saint Syncelle, selon Varæus, ou Synelle

Chan. Reg. de S Aug.

selon Usserius. Le Prieur de Keilleghe estoit Lord Ecclesiastique, & avoit seance dans les Parlemens d'Irlande; mais il ne faut pas confondre ce Benefice avec l'Abbaye de *sainte Croix de Tiperari*, dont nous parlerons plus bas. Il y a quelque apparence cependant, que cette Maison est la mesme que celle que Colgan nomme *Kil-alga*, & où il dit que saint Triene ou Triennan fut Abbé, apparemment aprés saint Syncele, Fondateur, outre qu'il place ce Prieuré dans la Medie, & que celuy est sur les limites des Comtez du Roy & de la Medie Orientale.



DANS LE COMTE' de la Reyne, ou Quenesconty.

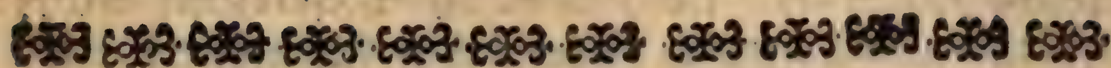
A *Agmacart* petite Ville, il y a eu un Prieuré de Chanoines Reguliers de saint Augustin, qui a esté basti par les *O-Dempsie*, Seigneurs Irlandois, predecesseurs des Milords Vicomtes de *Glanmaleyra*.



A *Clonfert* sur le Sanon, dont une partie de la Ville est dans le Comté de la Reyne, il y a eu une Abbaye fondée par saint Lugidus, autrement saint Molua, mais nous en parlerons plus amplement dans le Comté de Galway.



Glean-Ussen estoit une Abbaye celebre, *in Lagenia Occidentali in regione hy-barche*, dit Colgan, ce qui revient au Comté de la Reyne. Saint Diarmitius y a esté Abbé, & ensuite saint Comgan dans le sixiéme siecle.



Chan. Reg. de S. Aug.

DANS LA MEDIE *Orientale, ou Eastmeath.*

A *Trime* Capitale, & autrefois Episcopale deputant au Parlement, il y a eu une ancienne Abbaye de Chanoines Reguliers de saint Augustin, bastie par les *Oustmans* ou *Danois*, long-temps avant que l'Irlande se fut soumise aux Anglois, puisque l'on trouve dans les Annales du Païs, qu'un Abbé de Trime mourut en 845. au lieu que la Conqueste d'Irlande n'a esté faite que dans le douziéme siecle. Il y a des Auteurs Irlandois qui ont voulu dire que saint Patrice avoit fondé cette Abbaye; mais ce qui les a, peut-estre, trompez, c'est qu'ils ont veu dans leurs Annales que ce Saint établit l'Evesché de *Trime* des premiers de toute l'Irlande, même avant l'Archevêché d'*Armach*, qu'il laissa *saint Luman* pour Evesque à *Trime*, & tout cela dans le cinquiéme siecle; mais en cette rencontre il n'y a pas lieu de confondre l'Abbaye avec l'Evesché, car celuy-cy est fort ancien, au lieu que l'autre n'a esté établi que quelques siecles aprés, comme l'ont fort bien remarqué Varæus & Usserius. Je ne sçay au reste, si cette Abbaye n'est point la mesme que Colgan & Dempster appellent *Trioit*, & ou le dernier dit que saint Failbée le vieux fut Abbé, dequoy pourtant Colgan ne convient pas, mais bien qu'il fut Abbé à *Hu* dans les Hebrides.



A *Newtonne* en François Villeneuve, qui est comme le Fauxbourg de Trime, au costé Orien-

Chan. Reg. de S. Aug.

tal de la Riviere de *Boyne*, qui separe Trime de Newtonne. Il y a eu un beau & riche Prieuré du titre de *saint Pierre & de saint Paul*, & dont les Prieurs estoient Lords ou Pairs Ecclesiastiques. Simon de Rochefort, Anglois de Nation & Evesque de Medie, fonda cette Maison en 1206. & y établit sa demeure, aprés avoir quitté sa Residence de *Clonard*, d'où ils estoient quelquefois appellez *Episcopi Cluanardenses*; mais par ce changement ils reprirent leur ancien nom de *Trimenses*, non pas à cause de l'ancien titre Episcopal de Trime, car il avoit esté éteint & uni à deux ou trois autres, dont on avoit formé le seul Evesché de *Medie*, qui prenoit son nom non pas d'aucune Ville, mais de la Province ou Comté, ce que nous établirons un peu plus exactement dans l'Histoire du Clergé d'Irlande; il y a cependant quelques raisons pour donner ce Prieuré à la Congregation de saint Victor, & nous en dirons quelque chose quand nous serons à cette Congregation.



Dans la Ville de *Navan*, qui est une des plus considerables du Comté, avec titre de Baronnie & entrée aux Parlemens, & qui est au Confluent de la *Beyne* & du petit *Blakwater* ou *Eau-noire*; il y a eu une Abbaye fondée dans le douziéme siecle par un Nangle, Seigneur Anglois, habitué en Irlande. Varæus remarque qu'un Abbé de Navan fut fait Archevesque d'Armach en 1457.



A *Ardbrecane* ou *Ardbrecain*, ou Resident les Evesques de Medie qui s'appellent aussi quelquefois *Episcopi Ardbracanenses*, il y a eu

une Abbaye où saint Tola ou Tole a esté Abbé dans le septiéme siecle, dit Colgan. Chan. Reg. de S. Aug.



Domnag-Padraig, c'est à dire, *domus aut Dominica sancti Patricii*, Maison ou Eglise saint Patrice, a esté une Abbaye fondée par saint Patrice mesme dans le cinquiéme siecle. Voicy ce qu'en dit l'Auteur de l'Histoire Tripartite de ce Saint. *Gloriosus Pontifex Patricius ad locum Agnis* (c'est à dire, de l'Assemblée generale des Roitelets & grands d'Irlande) *qui dicitur Teltan*, (d'autres disent *Tarag* ou *Themore*) *in Midia Orientali ad alterum filium Neil fratrem Leogarii Regis Carbre, & Conall, sed Carbre nolente credere venit sanctus Patricius ad alium filium Neil fratrem Leogarii Regis, & Carbre, nomine Conallum, qui suscepit eum cum gaudio magno, baptisavitque Patricius Conallum, & obtulit ei Conallus omne Castellum suum, dicens ei: Fac tibi hic Monasterium & civitatem, & ego faciam mihi aliud habitaculum propè. Et fecit ibi sanctus Patricius Monasterium & designavit civitatem quæ dicitur Domnach-padraig, designavitque sanctus Patricius Castrum Conallo propè Monasterium suum quod appellavit Raith-Airthir.* Le Chevalier Varæus ne fait aucune mention de cette Maison, je ne sçay si ce n'est point à cause que le Scholiaste ou Annotateur de Jocelin qui a fait la Vie de saint Patrice, met cette Abbaye dans le Tyrconel; mais si cela estoit, Varæus l'auroit mise dans ce Comté qui est en Ultonie, mais il ne le met ny icy ny là. Colgan dit que *Domnach Patruic*, fut aussi un Evesché où saint Patrice établit saint Falarte pour Evesque à sa place, & que ce n'est aujourd'huy qu'une Parroisse du Diocese de Toam,

Chan. Reg. de S. Aug. Doyenné d'Enachdoune & Comté de Galway ; ce qui ne revient point à la position que nous donnons à Domnag-padraig ; mais il se peut faire que ce soient deux Maisons differentes.



A *Duleke*, autrefois *Damliag*, petite Ville qui est une des dix-huit Baronnies du Païs, & qui a esté anciennement un Evesché, & qui députe aujourd'huy aux Parlemens ; il y a eu une Maison de Chanoines Reguliers de saint Augustin fondée avant l'arrivée des Anglois en Irlande ; *ab uno Episcopo Damliagiensi*, que je croirois estre saint Kenan, puisqu'il estoit Evesque de Damliag dés le cinquiéme siecle, dit Colgan, & en ce cas là cette Abbaye seroit une des plus anciennes du Royaume. Pour l'Evesché de Damliag, il a esté depuis uny à celuy de Medie.

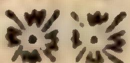


A *Clonard* autrefois *Cluainirard*, sur la Rive gauche de la Boyne ; il y a eu une celebre & riche Abbaye fondée au commencement du sixiéme siécle par saint Finian, dit Varæus ; cependant Usserius pretend que saint Kiaran a demeuré à Clonard jusqu'en 544. qu'il abandonna cette Ville à saint Finian pour aller s'établir à Angine ; & ainsi il y auroit quelque apparence que saint Kiaran ait esté le premier Fondateur de l'Abbaye de Clonard : mais je ne sçay comment Usserius pretend établir que saint Finian a esté Abbé de Clonard depuis l'an 490. si saint Finian n'en est sorty qu'en 544. c'est à dire soixante-six ans aprés. Colgan dit que saint Finian entrant à Clonard dit : *Hæc requies mea in sæculum sæculi*, & que ce lieu est sur les limites de la Lagenie & de la Medie & dans

le Comté de Westmeath Cependant la pluspart Chan.
des Geographes le placent en *Estmeath*. Il ajoûte: Reg. de
*Est hodie viculus obscurioris nota licet olim fuerit & S. Aug.
oppidum florens & Monasterium longè famosum.
Quod si sanctitatis & sapientia studium spectetur
inter pracipua Occidentis Monasteria non infimum
posset & deberet habere locum.* Ce qui n'est pas
peu de chose. Enfin S. Finian estoit appellé le
Maistre de la pluspart des Saints d'Irlande, & en effet les plus considerables ont esté ses Disciples. Je pense que nous avons fait remarquer plus haut que les Evesques de Medie ont esté appellez *Clonardenses*, parce qu'ils ont residé quelque temps à Clonard.



A *Baltibogan* sur la Riviere de Boyne, il y avoit un Prieuré du titre de la *sainte Trinité*, autrement dit, *de Laude Dei*, ou *de Loüange Dieu*, fondé dans le douziéme siecle par un Seigneur Anglois.



A *Cluainfode*, il y a eu une Abbaye fondée dans le septiéme siecle par saint Libernus, selon Colgan, qui dit que comme il y a deux lieux de ce nom, l'un en Lagenie, & l'autre en Medie, il ne sçait dans lequel des deux, ce Saint établit son Abbaye. Il remarque encore qu'il y a eu un saint Libranus Abbé de l'Isle de Hu, que Maguir Scholiaste de S. Ænguſſius a confondu avec ce saint Libernus.



A *Birre*, il y a eu une Abbaye fondée selon Usserius, dans le sixiéme siecle par S. Brendan, Fondateur d'un Ordre particulier en Irlande. Cependant ce mesme Auteur dit en un autre endroit, que celuy qui fit bastir cette Abbaye

Chan. Reg. de S. Aug.

étoit S. Nemei, ou S. Nemaindi, fils d'un fameux Poëte Irlandois qui vivoit en ce siecle là. Pour concilier en quelque façon cette contrarieté, il faut remarquer que la pluspart des Auteurs disent seulement que S. Brendan mourut à Birre ; mais ils ne disent pas qu'il fût le Fondateur de cette Abbaye : outre que ce Saint n'estoit pas le grand saint Brendan, qui estoit Fondateur de l'Abbaye de Clonfert dans le Comté de Galway en Connacie, & qui mourut à Enachdoune, qui estoit l'Abbaye de sa Sœur dans la mesme Province, & enfin le saint Brendan de Birre y mourut en 571. au lieu que le grand saint Brendan de Clonfert ne mourut qu'en 577. & c'est dequoy tous les Biographes, c'est à dire les Ecrivains des Vies des Saints d'Irlande conviennent tous, & il est si certain que ces deux saints Brendans sont differens, qu'ils sont tous deux compris au nombre des douze Apôtres d'Irlande. Remarquons encore en passant que Varæus n'a point connu du tout l'Abbaye de *Birre*, quelque sçavant qu'il fut dans les affaires d'Irlande ; mais ce n'est pas la seule Maison qui luy a échapé, comme nous le ferons voir en plus d'un endroit de ce Traité ; en sorte qu'il n'a presque pas mis la moitié des Maisons Regulieres d'Irlande dans sa petite Monastereologie. Colgan au reste a creu que cette Abbaye de Birre de S. Brendan, estoit plûtost de la Momonie, sur les limites de laquelle elle étoit en entrant dans la Lagenie, ce qui pourroit bien estre.



A *Kels* ou *Kenlise*, petite Ville sur le *Blakwater* qui se jette dans la *Boyne* à *Navan*, & qui a titre de Baronnie avec entrée au Parlement ; il y a eu une Abbaye fondée dans le

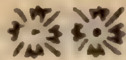
milieu du sixiéme siecle par saint Colombe. Varæus dit que Demitius, fils de Cerval, Monarque d'Irlande, donna le lieu pour bastir cette Abbaye en 806. Cellacus, Abbé de *Jones*, ou de *Hu*, qui est une des Isles Hebrides, rétablit cette Maison qui avoit esté presque ruinée par les guerres civiles que se faisoient les Roitelets du Païs : ce lieu au reste s'appelloit anciennement *Cenanus* ou *Kenanus*, ce qui me feroit presque croire que saint Kenan pourroit bien en avoir esté le Fondateur. C'est le mesme qui se fit Moyne dans l'Abbaye de saint Martin de Tours en 450. à moins qu'on ne voulût dire avec quelques Auteurs, que le lieu s'appelloit Kenenus, parce que saint Kenan y avoit pris naissance Si cela est, *Kels* estoit fertile en Saints, puisque *saint Cuthbert* en estoit aussi, comme l'a observé Varæus. Chan. Reg. de S. Aug.

Le Prieuré de *Drumlahan* dans le Comté de Cavan, dépendoit de cette Abbaye, dont les Moines pretendoient avoir la Traduction Latine des quatre Evangelistes faite par saint Colombe leur Fondateur. Je ne sçay si le Lord ou Pair Ecclesiastique qui prenoit seance dans les Parlemens d'Irlande en qualité d'Abbé ou Prieur de Kels, n'estoit pas plûtost celuy-cy que celuy de Kels en Kilkeni. C'est enfin une dispute entre les Auteurs pour sçavoir si le Cardinal Paparon, Legat du Saint Siege en Irlande, & qui donna le pallium aux quatre Archevesques de l'Isle, assembla le Clergé d'Irlande dans l'Abbaye de *Mel*, ou bien dans celle de *Kels*. Colgan est pour cette derniere opinion, & en donne plusieurs preuves dans la Vie de saint Gelasius ; mais plusieurs bons Auteurs sont pour *Mel* ou *Mellifont*.



Chan. Reg. de S. Aug.

A *Cluain-Ædnach*, qui signifie en Latin, *Latibulum haderosum*; il y a eu une Abbaye fondée dans le sixiéme siecle, par *saint Fintan*, autrement *saint Munnu*, qui y mourut en 603. dit Usserius, il ne le fait pourtant mourir qu'en 634. dans son Indice Chronologique, & je voudrois m'arrester à cette derniere datte, parce que *saint Munnu* assista à cette celebre Assemblée qui se tint à *Laglhin*, en 630. au sujet de la Pasque, puisque ce fut luy qui l'emporta sur *saint Laserian*, qui défendoit le Rite Romain. Mais la Chronologie d'Irlande est peut-estre une des plus broüillées qu'il y ait: Colgan dit que saint Ængussius nommé aussi *Æneas*, fut pareillement Abbé de *Cluain-Ædnach* dans le huitiéme siecle, & S. Sacre ou Mosacer un peu auparavant, c'est à dire dans le septiéme siécle. C'est enfin une difficulté de sçavoir si cette Maison n'appartenoit point aux Benedictins, car quelques Auteurs veulent que S. Fintan fust de l'Ordre de saint Benoist, & je ne voudrois pas le nier absolument.



A *Colpe*, qui est un petit Bourg sur la Mer, & à l'embouchure de la Riviere de *Boyne*, à deux milles de *Tredag* ou *Dodrag*, il y a eu une Chapelle fondée sur la fin du douziéme siecle par Hugues de Lacy, Anglois, Seigneur de Medie, elle dépendoit de Prieuré de *Lanthon* dans le Comté de *Montmouth* en Angleterre. C'est dans ce lieu de Colpe que saint Patrice aborda lors qu'il venoit d'Ultonie pour convertir la Medie & la Lagenie, au sujet de quoy les Historiens du Païs tous miraculeux racontent que ce Saint ayant laissé à Colpe *saint Luman* dans le Vaisseau qui les y avoit amenez, ce dernier

Saint ne recevant aucunes nouvelles de saint Patrice, & s'impatientant beaucoup, un vent violent fit en un moment remonter le Vaisseau jusqu'à Trime, c'est à dire l'espace de plus de douze lieuës, ce qui ne se pouvoit pas faire naturellement, comme l'avouë Usserius : Car outre que cette riviere n'est pas fort large, quoy que fort profonde, elle est d'ailleurs extremement rapide & point du tout navigable, à cause des guez, des digues & des cataractes, dont son cours est coupé ; mais peut-estre que le vent estoit si rapide qu'il fit enfler la riviere, de maniere qu'il n'y avoit plus rien qui pust empescher que le bastiment ne remontast : Et ainsi Usserius n'avoit que faire de se mocquer icy en bon Protestant de ce miracle, outre que quand il seroit vray que la chose fut absolument impossible à la nature, Dieu qui a fait le Ciel & la Terre, qui est le plus grand de tous les miracles, & qui les conserve encore tous les jours par des nouveaux miracles, a bien pû faire celuy dont cet Archevesque Protestant d'Armach fait une risée.

Chan. Reg. de S. Aug.



Rath-Ælha qui fut une Abbaye de *saint Aidus*, n'est plus qu'une simple Paroisse de l'Evesché de Medie, dit Colgan.



A *Duleke* dont nous avons parlé plus haut, il y avoit outre un Prieuré encore une Chapelle qui avoit esté fondée par Hugues de Lacy en 1180. & elle dépendoit aussi du Prieuré de *l'Anthon* ; il y a des Auteurs qui veulent que ce fût un Evesché. Aussi Colgan remarque fort bien que les anciens donnoient le nom de *Cella* à des Convens, & quelquefois mesmes à des Eves-

Chan. Reg. de S. Aug.

chez, sur tout quand ils estoient attachez à des Abbayes ou Convens.



A *Cluam-Mac-nois*, autrement *Clunes* ou *Kiloom*, il y a eu une ancienne Abbaye que les Annales d'Ultonie appellent *nobilissimum Monasterium*, fondée dans le cinquiéme siecle par saint Kiaran qui s'y vint établir, aprés avoir laissé *Clonard* à saint Finian, & *Angine* à saint Adamnanus. Il y a dans la Vie de ce saint Kiaran: *Instituit suam civitatem in Cluam Mac-nois, aut Clunes quæ est in Occidentali plaga regionis Midi super ripa fluminis Synna contra Provinciam Conactorum.* Au reste, Colgan & Usserius remarquent fort bien que saint Kiaran qui n'étoit pas seulement Abbé, mais encore Evesque de *Clunes*, est appellé par des Historiens *Episcopus Coloniensis*, ce qui a donné occasion de croire qu'il avoit esté Evesque & Archevesque de *Cologne* en Allemagne, mais il n'a esté appellé *Coloniensis* que par erreur au lieu de *Cloniensis*; ce saint Kiaran cependant est different du grand S. Kiaran Abbé & Evesque de *Saiger Keiran.* Celuy-cy estoit pourtant comme cet autre là un des douze Apostres d'Irlande.

Cette Abbaye enfin a esté depuis Evesché & l'est encore: mais comme l'a fort bien remarqué le P. Colgan *Cluam Mac-nois*, n'est plus qu'un pauvre lieu remply de superbes masures, au lieu que c'estoit autrefois une fort belle Ville.



Chan. Reg. de S. Aug.



DANS LA MEDIE Occidentale, ou West-meath.

A *Molingar* Capitale du Païs, & qui a entrée au Parlement, il y a eu le Prieuré de *sainte Marie*, qu'on appelloit autrefois *la Maison Dieu* fondée en 1227. par Radulphe Petit, de la famille des *Petits*, Seigneurs Anglois, habituez en Irlande. Ce Fondateur estoit Evesque de Medie. La Ville de Mollingar a receu son nom de saint Molingus ou Moling qui en estoit natif, & qui fut le second Archevesque de Fernes, ayant succedé à saint Moedog ; car il faut remarquer en passant que Fernes qui n'est aujourd'huy qu'un Evesché, a esté autrefois Archevesché ; mais il faut reserver cette preuve pour l'Histoire du Clergé d'Irlande.



A *Fourre* ou *Foore*, en Latin *Favoria*, qui est une des anciennes Baronnies du Païs ; il y a eu une Abbaye nommée *Fovarense Monasterium*, & fondée dans le commencement du septiéme siecle par saint Fechin, dans une vallée nommée *Fobhar* ou *Fovar*, il y a eu jusques à trois cens Moines en 629. & ce saint y mourut de la Peste en 665 ou 664. selon Colgan. Giraldus Cambrensis remarque dans sa Topographie d'Irlande, que les Femmes n'osoient entrer ny dans l'Eglise de cette Abbaye, ny dans le Moulin qui estoit auprés, & que saint Fechin avoit basti luy-mesme. Voicy comme il en parle : *In media apud Foveram est Molen-*

Chan. Reg. de S. Aug.

dinum quod sanctus Fechinus in latere cujusdam saxi miraculosé nimis manibus suis exculpsit : hoc sicut & Ecclesiam sancti ipsius mulieres non intrant, nec in minori Reverentia Molendinum istud ab indigenis quam una Ecclesiarum sancti ejusdem haberi solet; & il rapporte plusieurs miracles qui sont arrivez pour la deffense de ces lieux. Varæus pretend que cette Abbaye de Fourre se nommoit aussi de *saint Taurin*; mais je ne sçay s'il ne se trompe point, & si ce saint Taurin de Fourre n'estoit pasplûtost une Chapelle qu'il y avoit en Irlande, & qui dépendoit de l'Abbaye de saint Taurin d'Evreux en Normandie, de l'Ordre de S. Benoist. Cette Chapelle fut depuis unie à cette Abbaye de saint Fechin par les Parlemens d'Irlande sous Henry 6 au commencement du quinziéme siecle, parce que les Rois d'Angleterre ne joüissans plus de la Normandie, ne trouvoient pas à propos que l'Abbé de saint Taurin d'Evreux qui estoit François, disposast de la Chapelle de saint Taurin de Fourre en Irlande. Colgan donne une liste de tous les Abbez de Fourre qui succederent à saint Fechin, & de tous les accidens qui sont arrivez à cette Abbaye pendant les differentes guerres d'Irlande. Il pretend encore que Fourre a esté ensuite Evesché, & que saint Suarlius en a esté le premier Evesque & Abbé tout ensemble dans le huitiéme siecle. Ces Evesques s'appelloient *Episcopi Favorienses*.



A *Tibrada*, autrement dit *Tibraid-V'tain* dans la contrée nommée *Maine*, il y a eu une autre Convent ou Abbaye à quelques milles de Fourre qui avoit aussi esté fondée par saint Fechin. Colgan doute pourtant si cette Abbaye

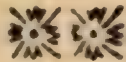
de *Tibrada* qui n'est plus qu'une Paroisse n'est point en Connacie, puis qu'il y a une Contrée qui s'y nomme aussi *Maine*, & à la verité il y a quelque raison d'en douter. Chan. Reg. de S. Aug.



A *Rathene*, qui est un Bourg à quelques milles de Mollingar dans la partie de la Medie Occidentale qui se nomme *Fercall*, il y a eu une celebre Abbaye fondée en 590. par saint Carthage ou Mochudée, & dans laquelle il y a eu jusques à neuf cens Moines à la fois, sans compter les Novices & Freres Lays, ce qui alloit à plus de mille en tout. Ce Saint fut ensuite chassé de cette Abbaye. Les Historiens n'en disent pas la raison, & il fut s'établir à *Lismore*, où il emmena environ huit cens soixante-sept Moines avec luy, dit Colgan. Ces Moynes vivoient presque à la maniere de ceux de *la Trap*, car ils ne mangeoient que des herbages & des legumes qu'ils cultivoient eux-mesmes, & dont ils nourrissoient encore un grand nombre de pauvres qui y accouroient de tous les costez. Aprés la mort de leur saint Fondateur, la pluspart se disperserent dans l'Irlande, dans l'Angleterre & dans l'Ecosse, où ils fonderent plusieurs Maisons de la Regle de saint Carthage, qui se soûmit ensuite à celle des Chanoines Reguliers de saint Augustin. L'Abbé ou Prieur de Rathene estoit Lord & Pair Ecclesiastique, & avoit seance dans les Parlemens d'Irlande. Voyez ce que nous disons encore de cette Maison, qui passoit pour l'Abbaye Chef de l'Ordre de saint Carthage, lors que nous parlerons de l'Abbaye de *Rathoy* dans le Comté de Keri. Remarquons encore avant que de passer à une autre Abbaye, que Varæus ne dit rien de celle

Chan. Reg. de S. Aug.

de *Rathene*, & qu'il n'y a gueres que Usserius qui l'ait connuë ; Colgan en fait mention aussi, puisqu'il remarque que saint Constantin Martir, Roy de Cornouaille & du Païs de Galles, a esté Moyne de cette Abbaye sous l'Abbé saint Carthage ; mais cet Auteur semble croire que cette Maison estoit dans le Tyrconnel, parce que saint Finan y a esté Abbé, dit-il ; mais il n'y a rien qui empesche que ce Saint n'ait pû estre aussi Abbé de *Rathene* en Westmeath, outre que l'on voit dans la Vie de Saint Cormacus que *Rathene* estoit sur les limites de la Connacie, ce qui convient bien mieux à Rathene auprés du Brassinok dans la Medie Occidentale, qu'à Rathene dans la partie septentrionale du Tyrconel : on voit la mesme position dans la Vie de saint Carthacus, où l'Abbaye de *Rathene* est appellée par excellence *Archicœnobium*. Je crois encore que l'Abbaye de *Drum-Ratha*, qui estoit si celebre, dit Colgan, & qui estoit dans la Medie Occidentale est la mesme que celle cy ; mais je crains fort qu'il n'y ait beaucoup à dire dans une si grande multiplication de Maisons Regulieres ; & Colgan a eu souvent bien de la peine à trouver où les placer, tout sçavant Irlandois qu'il fût.



A *Tristernach*, il y avoit un Prieuré du titre de *sainte Marie* fondé en 1200. par Galfridus de Constantine, Seigneur Anglois. Dugdale & & Dodswort en rapportent tout au long l'acte de fondation dans les additions au *Monasticum Anglicanum*.



A *Kilbecain* ou *Kilbegain*, qui est un Bourg dans la Baronnie de Fertullag, qui députe au

Parlement. Il y a eu ſelon Colgan, une Abbaye de Chanoines Reguliers, autrement nommée *Cluain-aird-mobhecoc* fondée par ſaint Becan ; il y a eu encore dans ce lieu une Abbaye de l Ordre de *Ciſteaux* nommée *de flumine Dei*. Il y a des Auteurs qui placent cette Abbaye de *Kilbecain* dans la Momonie, mais je n'y trouve point de lieu qui ait ce nom ; il y a ſeulement *Kilgoban* dans le Comté de Korke ; mais il eſt tout different, comme l'on voit, de *Kilbecain* qui ſignifie *Egliſe de ſaint Becan* ou *Becain*, au lieu que *Kilgoban*, ſignifie *Egliſe de ſaint Goban*. Si *ſaint Becan* au reſte a eſté Benedictin, il y auroit quelque raiſon de donner cette Maiſon à l'Ordre de ſaint Benoiſt. Chan. Reg. de S. Aug.



A *Drum-Cuillin*, ſelon Uſſerius ſeulement, il y a eu une Abbaye fondée dans le ſeptiéme ſiecle par ſaint Barry ou Barintheus. Cette Maiſon eſtoit dans le voiſinage de Molingar & de Rathene dans le Fergall ; cependant Varæus ne l'a point connuë.



Kil-Abbain, eſtoit ſelon Colgan, une Abbaye fondée dans le ſixiéme ſiecle par *ſaint Abban*, qui fut un grand Fondateur de Maiſons Regulieres. Le meſme Colgan pretend que ce *Kil-Abbain* eſt different de l'autre *Kil-Abain* fondée par le meſme Saint dans le Comté du Roy.



Chan. Reg. de S. Aug.



DANS LE COMTE' *de Longfort, qui s'appelloit autrefois* Teffia, *& plus anciennement* Engallie.

A *Inisbofinde*, on Isle de la Vache blanche qui est dans le Lac de *Rée* ou *Rie*. Il y avoit une des plus anciennes Abbayes d'Irlande, puis qu'elle fut fondée dans le cinquiéme siecle par *saint Rioche*, qui en fut le premier Abbé, & qui estoit neveu de saint Patrice, & fils d'une de ses sœurs. Il faut remarquer cependant que comme il y a trois Isles de ce nom; sçavoir celle-cy, une autre qui est sur les costes du Mayo, & une troisiéme sur les côtes de Tirconel, les Auteurs ne se sont pas toûjours accordez, dans laquelle de ces trois Isles estoit l'Abbaye de saint Rioche; mais la plus commune opinion est, qu'elle estoit dans le Lac de Rée. Ce qui a donné occasion de croire qu'elle estoit sur les côtes du Comté de Mayo, c'est qu'il y avoit une Isle de *Inisbofinde*, fameuse par une ancienne Abbaye fondée par saint Colman, comme nous le verrons plus bas; mais ce qui y a donné plus de sujet est un endroit de la Vie de saint Patrice faite par Jocelin, où parlant de saint Rioche il dit: *Erat ipse natione Brito gradu tunc Diaconus, sancti Præsulis consanguineus, speciosus forma præ filiis hominum in finibus illis degentium; erat nihilominus homo vita sanctissima, ut dicere posset ex sententia illud Psalmistæ, Domine in voluntate tua præstitisti decori meo virtutem. Factus fuit Episcopus*

in parva insulaque in Occidentalem plagam ab Hybernia procul secreta sermone Scotico, (c'est à dire *Irlandois*) *Inisbofinde*, id est insula vitulæ albæ *nuncupatur* : par où l'on voit que cette *insula quæ in Occidentalem plagam ab Hybernia procul secreta*, marque plus parfaitement les côtes de Mayo & de Tirconel, que le Lac de Rée qui est au milieu de l'Irlande, outre que ce Saint ayant esté fait Evesque de cette Isle, & l'Evesché de *Inisbofinde*, ayant esté seulement sur les côtes de Mayo, il semble que selon ce Biographe, on ne pourroit pas douter que cette Abbaye n'ait esté en Mayo ; mais pour peu qu'on ait de connoissance de l'Histoire d'Irlande, on remarque d'abord que Jocelin s'est trompé ; car saint Rioche n'a vescu que dans le cinquiéme siecle, & S. Colman dans le sixiéme & dans le septiéme. Cependant c'est ce dernier Saint qui établit l'Evesché de *Inisbofinde* sur les Costes de Mayo : car estant Evesque de l'Isle de *Farne* sur la côte Septentrionale d'Angleterre, & ayant quitté cet Evesché pour venir s'établir en Irlande, il fut demeurer dans l'Isle de *Inisbofinde*, sur les côtes de Connacie, & à cause de cet établissement il fut nommé indifferemment *Episcopus Lindisfarnensis & indisbofinanus*, & par consequent ce ne peut pas estre de cette Isle que *saint Rioche* a esté Evesque, puis qu'il est mort plus d'un siecle avant cet établissement. Et ainsi supposé que saint Rioche ait esté veritablement Evesque, il faut dire qu'il l'a esté de *Inisbofinde* dans le Lac de Rée où estoit son Abbaye, laquelle comme le remarque Colgan, fut presque entierement détruite par les Danois en 1089. Ce qui a fait l'embarras dont nous venons de parler, c'est que quelques Au-

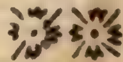
Chan. Reg. de S. Aug.

Chan. Reg. de S. Aug.

teurs ont placé cette Abbaye de saint Rioche en Connacie, parce que l'Isle où elle est, paroist estre au milieu du Lac de Rée, & appartenir autant à la Connacie qu'au Longfort, outre que le Longfort a esté anciennement de la Connacie. Enfin l'Isle de *Insbofindi* a toûjours esté dépendante pour le spirituel de l'Evesché d'*Ardache* en Longfort.



Dans l'Isle *Sacrée* ou *de tous les Saints*, qui estoit aussi dans le mesme Lac de *Rée*, il y a eu encore une plus ancienne Abbaye que celle dont nous venons de parler, puisque celle-cy fut établie par saint Kiaran dans le quatriéme siecle. Colgan remarque que cette Abbaye étoit nommée *Monasterium Iniserse* ou *Insulense*, & qu'il y a eu un Chanoine Regulier de cette Maison qui se nommoit *Augustin Magraidin* qui étoit un des plus fameux *Hagyographes* d'Irlande, c'est à dire, Ecrivain des Vies des Saints de ce Païs. Il a fait encore une Chronique d'Irlande jusques en l'an 1405. qu'il mourut.



A *Angine* qui est une autre Isle du mesme Lac, qui à cause du grand nombre de Moines qui demeuroient dans ces Isles, fut surnommé *Saint* ou *Sacré* : dans *Angine* donc, il y a eu une Abbaye fondée par le mesme saint Kiaran dans le cinquiéme siecle, & lors qu'il eut abandonné Clonard à saint Finian. Il n'eut pas mesme si-tost étably l'Abbaye d'*Angine*, qu'il fut demeurer à *Clone* ou *Kiloom*, autrement *Cluanmicnois* sur le Shanon, à present Evesché, dont nous avons parlé plus haut. Il faut remarquer encore que Usserius qui parle seul de cette Abbaye tombe en un grand Anachronisme, puis

puis qu'il fait fonder cette Abbaye par saint Kiaran dans le milieu du sixiéme siecle, c'est à dire en 544. luy qui convient ailleurs que saint Kiaran nâquit dans l'Isle de Clare à l'entrée de la baye de Baltimore en 352. Or si saint Kiaran avoit basti une Abbaye en 544. il s'ensuivroit que ce Saint auroit vescu prés de deux siecles. Cependant aucun Historien n'a remarqué une chose si peu ordinaire que celle là, outre qu'il faudroit encore que saint Kiaran eust vescu jusques à la fin du sixiéme siecle, puis qu'il quitta encore l'Abbaye d'Angine, & fut s'établir à Kiloom, où il vescut encore quelque temps. Chan. Reg. de S. Aug.



A *Inismore* ou *grande-Isle*, qui est dans le Lac *Gawna*; il y a eu une Abbaye ou Prieuré fondé dans le milieu du cinquiéme siecle par saint Colombe, selon Varæus; car Usserius n'en dit rien non plus que de l'autre Abbaye de *Inismore*, qui estoit dans le Lac de *Ré* sur les côtes du *Roscoman*, & que je crois fort estre la mesme que celle cy, quoy qu'il paroisse que les Lacs soient differens, & ainsi il faut que Varæus ait fait un double employ. Selon Colgan saint Senan a aussi esté Abbé de Inismore.

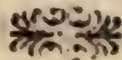


A *Kilmodain*, il y a eu une Abbaye fondée dans le septiéme siecle, dit Colgan, par saint Modan. Cette Maison estoit de l'ancien Evesché de *Carnefurduibhe*, qui dépendoit autrefois de l'Archevesché de Toam en Connacie, d'où vient que des Auteurs ont mis le Longfort dans la Connacie, dont quelques autres pretendent qu'il n'a jamais esté dépendant que pour le spirituel, mais non pas pour le tempo-

rel qui a toûjours esté joint avec la Medie ; & encore depuis cet Evesché de Carnefurduibhe ayant esté éteint & uny à l'Evesché d'*Ardache*, ce Païs a cessé de dépendre mesme pour le spirituel de la Connacie, & il dépend encore aujourd'huy de l'Archevesché d'Armach : je crois pourtant qu'autrefois le Longfort étoit de la Connacie, non seulement pour le temporel, mais encore pour le spirituel.



A *Inisclogran*, selon Varæus, ou *Inisclothran*, selon Colgan, qui est une Isle du Shanon, ou plus proprement du Lac de *Rée* ; il y a eu une Abbaye dans le quatriéme siecle fondée par saint Diarmit, s'il en faut croire Varæus ; car Colgan ne fait fonder cette Maison par ce Saint que dans le sixiéme siecle.



Ardache Ville Episcopale, a esté selon Colgan, premierement une Abbaye fondée dans le cinquiéme siecle par *saint Mell*, Neveu du grand saint Patrice, il en fut aussi Evesque, parce que la pluspart des Eveschez d Irlande dans les premiers siecles de sa conversion, n'êtoient proprement que des Abbayes ou Convens, ou ceux que saint Patrice avoit consacrez Evesques demeuroient en qualité d'Abbez & d'Evesques tout ensemble ; en qualité d'Abbez ils gouvernoient leurs Moynes, & en qualité d'Evesques ils avoient soin du Ressort de l'Abbaye, d'y faire des Prêtres, d'établir des Curez dans les Parroisses, & faire les autres fonctions Episcopales ; ensorte que cette Abbaye n'estoit veritablement que la Residence de l'Evesque ; mais non pas un Evesché dont il n'y en avoit presque pas de fixe en ce temps-là, autrement

il y en auroit eu plus de trois cens cinquante, puis qu'il y avoit tout autant d'Evesques que S. Patrice consacra tout à la fois, & encore ces Eveschez auroient augmenté considerablement par la vie ambulatoire que menoient ces Evesques; car les lieux d'où ils sortoient & où ils alloient encore demeurer pour un temps, auroient esté Eveschez, ce qui iroit à l'infiny, & c'est ce que la pluspart des Historiens Irlandois n'ont pas bien sceu ou voulu demesler, se faisant un honneur d'un nombre extraordinaire & peu vray-semblable d'Eveschez. Cette Abbaye *d'Ardache* au reste estoit une des plus riches d'Irlande, & saint Ultan dans la Vie de sainte Brigide l'appelle *Magnum Monasterium*. Chan. Reg. de S. Aug.



EN MOMONIE,
Dans le Comté de Waterford.

A *Lismore*, Ville Episcopale, & qui depute au Parlement; il y a eu une ancienne Abbaye que saint Cartage y bastit aprés avoir quitté Rathene, & comme ce Saint se nommoit aussi Mochuday, cette Ville en fut appellée Lismor Mochuda. C'estoit aussi le nom de sa principale Eglise, car il y en avoit dix autres fort anciennes, comme le remarque Colgan, cette Ville ayant esté bastie dés l'an 630 Voicy les propres termes qui sont dans la Vie de ce Saint. *Egregia & sancta Civitas est*, Less-mor, *cujus dimidium est azilum in quo nulla mulier audet intrare, sed plenum est cellis & Monasteriis sanctis*

Chan. Reg. de S. Aug.

& multitudo virorum sanctorum semper illic manet; viri enim Religiosi ex omni parte Hyberniæ non solum, sed ex Anglia & Britannia confluunt ad eam volentes migrare ad Christum & est ipsa civitas posita super Ripam Australem fluminis quondam dicti N. m. modo autem Aben-mor, id est amnis magnus in plaga Regionis Nandesi. Varæus cependant n'a rien dit de cette Abbaye, apparemment, parce qu'il y a eu aussi un Evesché à Lismore, qui a esté uni ensuite à celuy de Waterford, mais Colgan remarque fort bien que l'Abbaye & l'Evesché de Lismore ont esté deux choses differentes depuis saint Carthage, qui a esté Abbé & Evesque de Lismore, de mesme qu'un saint Colman, & qu'il y a eu jusques à 800. Moynes à la fois dans cette Abbaye. Usserius ne manque pas de remarquer; la sortie de saint Cartage du lieu de Rathène, dont nous avons parlé & son établissement à Lismore, où il erigea une des plus fameuses Universitez ou Etudes d'Irlande, qui ne subsiste pourtant plus aujourd'huy. Les Auteurs de la Vie de *saint Catalde* Irlandois, Evesque de Tarente en Italie, & qui vivoit dans le deuxiéme siecle, pretendent que ce Saint fonda cette Etude & cette Abbaye à Lismor dés ce deuxiéme siecle, c'est à dire prés de trois siecles avant que saint Cartage fût en estat de le faire, ce qui paroist fort apocryphe. Voyez ce que nous en disons dans l'Histoire du Clergé d'Irlande, il est bon au reste d'observer encore icy qu'il y a eu une autre Abbaye de Lismore dans le Diocese d'Armach, dont nous parlerons dans la suite.



A *Glass-more* auprés de Lismore, il y a

eu une Abbaye fondée par *saint Cronan Mochua*, qui avoit pris l'habit de Moyne de la main de saint Carthage à Rathene. Ce saint Cronan fut tué dans son Abbaye de *Glas-more* avec tous ses Moynes par des Pirates *Danois*, ou *Novergiens*, qui y firent une descente dans le septiéme siecle; Colgan doute si cette Abbaye estoit sur les costes de Lagenie, ou bien sur celles de Momonie : je la place plûtost icy, parce que je trouve que l'autre dont nous avons parlé dans la Lagenie a eu un autre Fondateur. Chan. Reg. de S. Aug.



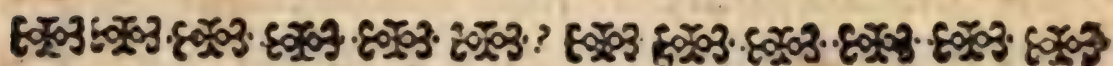
A *Molanna*, autrement *Isle de saint Molanfide*, autrefois appellée *Dar-inis*, qui est sur la coste de Waterford; il y a eu une Abbaye fondée dans le sixiéme siecle par ce Saint qui en fut le premier Abbé : Varæus dit que saint Fachnan, surnommé *Morgech*, c'est à dire, *Chevelu*, parce qu'il nâquit avec des cheveux, luy succeda; & qu'enfin Raimond le Gros, General Anglois, qui contribua tant à la Conqueste d'Irlande y fut enterré; Usserius a pourtant ignoré tout cela.



A *Adne-darinis*, auprés de Lismore, il y a eu une Abbaye où saint Gobban a esté Abbé; Colgan doute si cette Maison estoit dans cet endroit, où il y a effectivement un Darinis; ou bien en Lagenie où il y en a un autre, ou bien enfin dans l'Isle d'Aran sur les costes de Galway; pour moy je la place icy sans hesiter, parce que l'Abbaye de Darinis de Lagenie, & celle d'Aran ont eu d'autres Abbez pour Fondateurs, comme nous le verrons dans son lieu.



Chan. Reg. de S. Aug. A *Ardimore* qui est sur le bord de la Mer, il y a eu une Abbaye, dont saint Declan qui pescha l'Evangile en Irlande avant saint Patrice a esté Abbé, comme nous l'asseure Colgan seul: Saint Ultan succeda à saint Declan en cette Abbaye dans le sixiéme siecle; on pretend encore que ce S. Declan y avoit établi une Regle particuliere.



Dans le Comté de Corke.

A *Corke*, Capitale, Episcopale, & députant au Parlement, il y a eu l'Abbaye de *saint Barry*, en Irlandois *Finbarry*, laquelle fut appellée ensuite *l'Abbaye de Gilles*, à cause qu'il y a eu un fameux Abbé de cette Maison nommé *Gil-ada*: Cormacus Roy de *Desmond*, qui n'a depuis esté qu un Comté, & qui est aujourd'huy uny au Comté de Corke, fonda cette Abbaye en 1134 à l'honneur de *saint Jean-Baptiste*, dit Varæus: pour moy je crois avec Colgan, que saint Barri fut le Fondateur de cette Maison, comme il fut le premier Evesque de Corke: Varæus croit encore que cette Maison est le *Monasterium Ibracense*, dont parle saint Bernard; mais je croirois plûtost que ce seroit l'Abbaye de *Beg-eri*, dont nous avons parlé dans le Wexford, parce que *saint Ibar* l'ayant fondée, on a pris occasion de l'appeller *Monasterium Ibracense*, où ce Saint estoit non seulement Abbé, mais Professeur en toutes sortes de Sciences, & de *saint Ibar* il est bien plus naturel d'avoir fait *Ibracense*, que de *Barri* qui devroit faire *Barricense*; j'ajoûte encore que saint Barri estoit na-

tif de Corke, qu'il se nommoit aussi *Finbarry* & *Barrocus*, d'où on a dit aussi *Barricourt*, on a mesme donné ce dernier nom aux Milords Barri, ou Barricourt, d'origine Angloise, mais habituez en Irlande depuis plusieurs siecles, où ils sont Comtes de *Barrimore*, & Vicomtes de *Butavant*. Chan. Reg. de S. Aug.



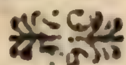
A *Kinsale*, Port de Mer considerable, & deputant au Parlement; il y a eu une Abbaye, selon Colgan, où saint Gobban, Disciple de saint Albée, a esté Abbé dans le septiéme siecle.



A *Rosse*, Evesché & Port de Mer, il y a eu un Prieuré de Chanoines Reguliers fondé dans le sixiéme siecle par saint Fachnan, qui en fut le premier Abbé; Usserius dit que ce Saint établit dans cette Maison une fameuse Etude ou College, qui se nommoit alors *Ross-Carbre*, parce que cette Ville est située dans la partie de ce Comté qui se nomme *Carbray*, que saint Brendan a aussi enseigné dans ce College, qui estoit un des plus celebres d'Irlande, qu'il a esté ensuite erigé en Evesché qui se nommoit *Ross-Ailithry*, ou *Ross-Hylari*, & aujourd'huy simplement Rosse.



A *Enach-mid-brenin*, ou *Brevin*, qui est dans cette partie du Comté de Korke, qui se nomme *Muskeray* ou *Musg aighe : Saint Ædus* bastit dans le huitiéme siecle une Abbaye; Varæus ne connoit ny le Saint ny la Maison; c'est Usserius & Colgan qui en parlent.



A *Tulagnin*, il y a eu une Abbaye fondée par saint Molang, Molac, ou Molanga, dit

Chan. Reg. de S. Aug.

Colgan, ce n'est plus aujourd'huy qu'une Paroisse.



A *Ballibeg* auprés de Butavant ; il y a eu un Prieuré de Chanoines Reguliers de saint Augustin, dont les *Barri*, Seigneurs Irlandois, ont esté les bien-faicteurs.



Au Pont de *Fermoy*, autrement *Ballindroghed* : Voyez dans la Congregation de saint Victor.



A *Cluainirard* dans le *Muskeray* ; il y a eu selon Colgan, une Abbaye fort considerable fondée par S. Abban dans le septiéme siecle: S. Becan ou Mobecan a esté Abbé dans cette Maison, qui n'est pas la mesme que celle de *Cluainirard* ou *Clonard* en Medie, dont nous avons parlé.



Le mesme Saint fonda encore dans le mesme Païs l'Abbaye de *Finglas* ou de *Cluain-fingras* ; Colgan dit qu'il y avoit une autre Abbaye de Finglas auprés de Dublin, qu'il ne faut pas aussi confondre avec celle-cy.

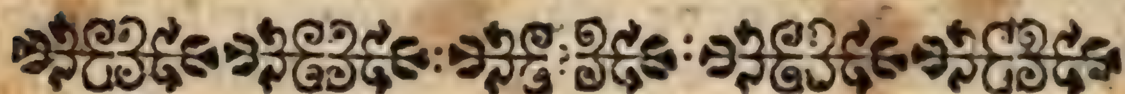


A *Brigoban*, que d'autres nomment encore *Balgoban*, où Monsieur de Châteaurenaud fit descendre le secours que le Roy envoyoit au Roy Jacques II. en Irlande l'année derniere 1689. il y a eu encore une Abbaye fondée par ce mesme Saint.



A *Kilna-marban*, qui signifie *Eglise des Morts*, & qui est auprés de *Brigoban* ; il y a eu encore un Convent basti par ce Saint, qui estoit un grand bastisseur & Fondateur de Maisons Regulieres, en ayant fondée plus de 15. en dif-

ferens endroits d'Irlande, s'il en faut croire Colgan; car Varæus n'en dit pas le petit mot. Chan. Reg. de S. Aug.



DANS LE COMTE' DE KERY.

AU *Mont saint Michel*, il y a eu une Abbaye ou Prieuré fondé apparemment par quelque Saint d'Irlande avant l'an 950. parce que l'on trouve qu'un des Abbez de cette Maison mourut en ce temps-là; cette Abbaye se nommoit autrefois *Balline-Scelig*, parce qu'elle estoit placée dans une des Isles *Sceleges* qui sont sur la coste; il y avoit encore une Abbaye de saint Michel dans la pointe de Cornoüaille en Angleterre, & il y en a une autre du mesme nom sur la coste de Normandie.



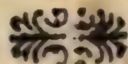
A *Killegue*, petite Ville qui est à l'embouchure de la Riviere de *Mang*, estoit le Prieuré de *sainte Marie de Beaulieu*, fondé sous le Roy Jean sur la fin du douziéme siécle par Galfridus de Mariscis: ce Prieuré estoit considerable non seulement par son revenu qui n'estoit pas petit, mais encore parce que son Prieur estoit Pair Ecclesiastique, & avoit seance dans les Parlemens d'Irlande.



A *Rathoy*, il y avoit un Prieuré de Chanoines Reguliers de saint Augustin de la Congregation d'*Arouaise*, c'estoit auparavant un Hôpital dedié à *saint Jean-Baptiste*, & basti par un nommé Frere Guillaume sous le Roy Jean. Usserius a confondu cette Maison avec celle de

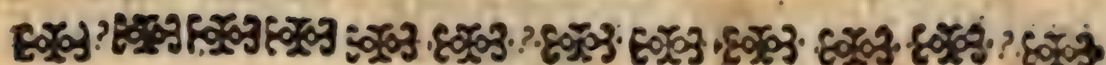
Chan. Reg. de S. Aug.

Rathene dont nous avons parlé, & qui est bien plus ancienne que celle-cy.



A *Inis-fallen*, ou Isle de *Fallen*, qui est dans le Lac *Lean* ou *Lyon*, il y a eu un ancien Prieuré de Chanoines Reguliers de saint Augustin fondé dans le sixiéme siecle par saint Finian : Colgan appelle cette Maison *Inisfathlene*, & il dit qu'elle estoit dans le Comté de *Desmond*, mais il est aujourd'huy sur les limites du Comté de Keri & de l'ancien Comté de *Desmond*; car ce n'est plus un Comté aujourd'huy, & le Païs depend du Comté de Corke, comme nous l'assure Varæus, qui le devoit bien sçavoir, puis qu'outre qu'il avoit pris naissance à Dublin & qu'il estoit Receveur General en Irlande; il estoit d'ailieurs fort sçavant dans les affaires de ce Royaume, & on n'en peut pas douter aprés tous les Ouvrages qu'il nous a donnez au sujet de l'Irlande. Les Moines de Inisfallen nous ont au reste donné des Annales d'Irlande qui sont fort estimées.





DANS LE COMTE' DE CLARE ou Tvvomond, qui a esté uny dans ce siecle à la Momonie, ayant esté auparavant de la Connacie depuis la Conqueste de l'Irlande par les Anglois dans le douziéme siecle; car anciennement il faisoit partie de la Momonie, comme le nom de Tvvomond *le marque assez, puis qu'il signifie Momonie Occidentale.*

A *Clare*, Capitale, sur la Riviere de *Fergus*, il y avoit une Abbaye ou Prieuré nommé de *Kilmony* ou de *Forgio* du nom de la Riviere, fondé dans le douziéme siecle par Donalde O-brian, Roy de Limmerik. Chan. Reg. de S. Aug.



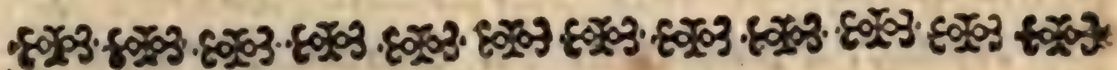
A *Iniskeltran*, qui est une Isle du Lac de *Derg* sur les limites du Comté de Clare & de Galway; il y a eu une Abbaye selon Colgan, qui fut fondée dans le septiéme siecle par l'Abbé saint Caminus.



Dans *l'Isle des Chanoines*, nommé en Irlandois *Inis-Negananag*, qui est dans la baye de Limmerik, autrement dans le Shanon, il y a eu un Prieuré de Chanoines Reguliers fondé par le mesme Roy.

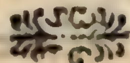
Chan. Reg. de S. Aug.

A *Inislua*, qui est une Isle du *Sanon* ou de la baye du Sanon du Diocese de *Laon*, autrement de *Killaloë*, entre Limmerik & Iniscathaig, il y a eu une Abbaye fondée par le fameux saint Senan, qui estoit Evesque & Abbé de *Iniscataig*: c'est Colgan qui fait mention de cette Maison.



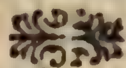
Dans le Comté de Lymmerik.

A *Lymmerik*, Capitale Episcopale, députant au Parlement, Port de mer, & une des plus considerables Villes d'Irlande ; il y a eu le Prieuré du Titre de *sainte Marie* & de *saint Edoüard*, fondé sous le regne de Jean sur la fin du douziéme siecle par un riche Bourgeois de Lymmerik. Le Prieur avoit de grands privileges dans la Ville, puis qu'il avoit la premiere place & la premiere voix dans les assemblées de Ville, & sur tout lors qu'il faloit élire le Maire.



A *Kilmalok*, autrement *Killocie*, qui est la seconde Ville du Comté, Baronnie, & deputant au Parlement ; il y a eu une Abbaye qui fut fondée selon Colgan, dans le septiéme siecle par *saint Mochellocus*, Patron du lieu, autre pourtant que saint Mochellocus qui vivoit dans le quatriéme siecle ; il faut pourtant remarquer que comme *Kilmalok* se nomme autrement *Kilmachul*, & que ce nom a beaucoup de ressemblance avec *Kilmacough*, qui est une Ville & Evesché en Galway, on pourroit s'y méprendre, si on ne sçavoit que ce dernier *Kilmacough* signifie Eglise du fils de Duach, qui est

tout different de saint Mochellocus.



Chan. Reg. de S. Aug.

A *Iniscatte*, ou *Iniscathay*, c'est à dire, *Isle de Cathay*, qui est le nom d'un Monstre marin qui desoloit le Païs ; dans cette Isle, dis-je, qui est dans la baye de Lymmerik, & qu'on appelle aussi la Riviere de *Shanon*, & qui dépendoit autrefois du Comté de Clare, comme le remarque Varæus. Il y a eu une ancienne Abbaye fondée dans le cinquiéme siecle par saint Senan ; Colgan pretend qu'il ne vivoit que dans le sixiéme siecle. Les Moines de cette Maison estoient de ceux qui en ce temps-là ne vouloient pas mesme regarder les femmes ; témoin l'endroit de la Vie de ce Saint, où l'on voit qu'une Dame ayant demandé à luy parler, ce Saint luy fit cette réponse.

Cui Præsul, quid feminis
Commune est cum Monachis ?
Nec, te nec ullam aliam
Admittemus in insulam.

Tunc illa ad Episcopum :
Si meum credis spiritum
Posse Christum suscipere,
Quid me repellis corpore ?

Credo, inquit, hoc optimè,
Sed nulli unquam fœminæ
Huc ingressum concedimus :
Esto, salvet te Dominus.

Chan. Reg. de S. Aug.

Redi iterum ad sæculum ;
Ne sis nobis in scandalum ;
Et si es casta pectore ,
Sexum habes in corpore.

Et à propos de ce mot *Episcopus* que l'on trouve dans ces Vers ; il est bon de remarquer qu'il y avoit un Evesché dans cette Isle de *Cathay* , dont saint Patrice avoit esté le premier Evesque , & auquel saint Senan succeda. Monsieur Sanson appelle cette Abbaye Gathon dans ses Cartes , & il la place auprés de la Ville de Kilmalok , en quoy il a suivi Speed ; mais ce n'est pas en cela seul que Speed , Monsieur Sanson & plusieurs autres se sont trompez , quand il a fallu & placer & nommer les Abbayes , Convens & Monasteres d'Irlande.

Ce *saint Senan* au reste , dont le nom signifie *Vieux* , n'est pas le mesme que *saint Sane* qui est le Patron de l'Evesché de *saint Paul de Leon* en Bretagne , & qui mourut en 480. S. Serian est appellé par l'Auteur de sa Vie *Archipontifex*, soit parce qu'il estoit aussi Archevesque de Toam , soit parce qu'il estoit plus saint que les autres , sur quoy il est bon d'observer que *Iniscatte* n'a esté Evesché , selon Colgan qu'environ l'an 1180. Il dit pourtant dans un autre endroit que ce Saint a esté Evesque & Abbé de *Iniscatte* tout ensemble , & qu'il a esté aussi probablement Archevesque d'Armag ; mais Usserius n'est pas de cet avis , car il dit positivement que si saint Senan a succedé à S. Patrice,c'est dans l'Evesché de Iniscatte & non pas dans celuy d'Armag. Et en effet il y a un peu d'embarras à supposer que ce Saint ait esté

Evesque & Abbé de Iniscatte, Archevesque de Toam & d'Armag. Pour moy je crois que ce fût quelque autre saint Senan qui succeda à saint Patrice à Armag ; car les saints Homonimes sont fort ordinaires en Irlande. On voit dans une Vie de saint Senan écrite en Irlandois, & qui a esté trouvée en Lagenie, que saint Senan & saint Martin de Tours entretenoient une étroite correspondance ; mais apparemment que ce n'estoit pas avec celuy-cy, qui n'est venu qu'aprés saint Martin, mais bien avec le saint Senan de Bretagne. Chan. Reg. de S. Aug.



A *Rathkele*, il y avoit un Prieuré de Chanoines Reguliers de la Congregation d'*Arouaise*, du titre de *Nostre-Dame* ou de *sainte Marie*, il paroist avoir esté basti en 1200. par les Hervées, Seigneurs Anglois.



Dans le Comté de Tiperary.

A *Aghavoa* ou *Achaboo*, qui signifie *Campus bovis*, ou *Champ du bœuf*, qui est un lieu fort ancien, ou les Evesques d'*Osseri*, & aujourd'huy de *Kilkeni*, ont fait leur premiere residence, Saint Canicus ou Saint Kenni, un des douze Apostres d'Irlande, fonda dans le VI. siecle une Abbaye qui n'a pas esté connuë au Chevalier Varæus, parce qu'il l'a confonduë avec l'Evesché ; il faut observer encore qu'il y a des Auteurs qui placent *Aghavoa* dans le Comté de Kilkeni en Lagenie, parce que les Evêques d'Osseri ont toûjours esté censez de la Lagenie, soit qu'ils ayent esté à *Aghovoa*, à *Seiger Keiran*, ou à

Chan. Reg. de S. Aug.

Kilkeni ; mais cette raison n'est pas des meilleures, puis qu'il n'est rien de si ordinaire que de voir qu'un Evesché soit d'une Province, & dépende cependant d'une Metropole qui est dans une autre Province, parce que les Provinces Ecclesiastiques ne se reglent pas toûjours sur les départemens politiques & civils, & sans sortir d'Irlande pour en chercher des exemples, nous voyons que l'Evesché de Medie qui est dans la Province de Lagenie, dépend pourtant de l'Archevesché d'Armag qui est en Ultonie ; il faut dire la mesme chose de l'Evesché d'Ardagh en Longfort, outre que l'Osseri est partie en Tiperary & partie en Kilkeny ; on appelloit aussi l'Evesché d'Aghavoa, Achabo, & *Aghavoensis Episcopus*, & *Achaboensis*, & saint Canicus estant mort en 598. saint Libere ou Liberius fut Abbé aprés luy selon Colgan.



A *Glass-mor*, ou Glaismor, il y a eu selon Colgan une Abbaye fondée par un Moyne nommé *Cuanchein*, lequel estant mort, saint Pulcherius le ressuscita, & fut ensuite établir cette Maison, qui est differente apparemment de celle de *Glasmor* de saint Cronan, auprés de Lismore en Waterford.



A *Athassel* petite Ville, il y a eu le beau Prieuré de *saint Edmond*, Roy & Martyr fondé en 1200. par un Seigneur de l'Illustre Maison des Bourks ou Bourgs, Anglois d'origine, & qui passerent en Irlande lors de la Conqueste, comme nous le prouverons plus amplement dans le Baronage d'Irlande. Varæus remarque que deux Comtes d'Ultonie qui estoient de cette Maison ont esté enterrez dans ce Prieuré, &

qu'un Hubert Bourk qui en fut le premier Prieur, fut fait Evesque de Lymmerik en 1223. Le Prieur d'Athassel au reste estoit Pair Ecclesiastique d'Irlande, & entroit au Parlement. Chan. Reg. de S. Aug.



A *Emely* petite Ville, autrefois Evesché & mesme Archevesché, mais à present uny à l'Archevesché de Cashel, il y eut une Abbaye fondée dans le quatriéme siecle par *saint Albée* ou *Alvée*, qui fut le premier Abbé & Evesque ou Archevesque d'Emely, *Imlecensis*, dit Colgan, car d'autres disent *Imelacensis*; il n'y a que Usserius & Colgan qui fassent mention de cette Maison, car Varæus n'en dit rien du tout.



A *Nenag* ou *Nenaghe*, petite Ville, il y a eu le Prieuré ou Hôpital surnommé de *Teac-Eon* dediée à *saint Jean-Baptiste*, & fondé en 1200. par Theolbade Walter, Seigneur Anglois. Les Auteurs du *Monasticum Anglicanum*, rapportent l'acte de fondation, où ce lieu est nommé *Ocnath*.



A *Achad-Ur* qui signifie *Champ verd*; il y a eu selon Colgan, une Abbaye fondée dans le sixiéme siecle par *saint Lactin* ou *Lactan*, dans la partie de l'Osseri qui est en Tiperari; ny Usserius ny Varæus n'ont point connu cette Maison.



A *Ard-finan*, il y a une Abbaye fondée dans le sixiéme siecle par saint Finan, qui est aussi le Fondateur de *Inisfathlene*, dans le Comté de Keri: Colgan remarque que *Ardfinan* est aujourd'huy un Doyenné de l'Evesché de *Lis-*

Chan. Reg. de S. Aug.

more, quoy qu'il soit en Tiperari.

A *Roscrée*, qui est un lieu scitué dans cette partie du Tiperari qui se nomme *Ælia Carolina:* saint Cronan selon Usserius, fonda dans le septiéme siecle une Abbaye que le Roy Edoüard II. donna à Edmond Butler, Comte de Karike, Pere de Jacques I Comte d'Ormond en 1281. Je ne sçay si ce sçavant Auteur ne s'est point trompé, & s'il n'a point entendu dire que ce Roy donna le Bourg de Roscrée à ce Seigneur Anglois, habituée n Irlande, plutost que l'Abbaye de ce nom ; car enfin il ne paroist pas qu'elle ait esté secularisée, ou plutost supprimée par aucune Bulle du Pape, ce qui seroit pourtant necessaire dans un temps où les Rois d'Angleterre estoient fort soumis à l'Eglise Romaine; car les Rois peuvent bien donner le temporel d'un Benefice à un Laïque ; mais ils ne peuvent pas détruire, ce me semble, un titre spirituel sans le consentement du Pape, qui est le Pere commun de tous les Chrestiens *in spiritualibus*. Mais quoy qu'il en soit, Varæus ne parle point de cette Abbaye, mais comme il n'a pas eu connoissance de plusieurs autres Communautez Regulieres d'Irlande ; il ne faut pas s'étonner de son silence, outre que cette Abbaye ayant aussi esté Evesché dans les premiers siecles, Varæus à son ordinaire a confondu un titre avec l'autre, & a cru qu'il ne falloit plus parler que de l'Evesché de *Roscrée*, & non pas de l'Abbaye. Usserius ajoute encore que l'on gardoit dans cette Maison les quatre Evangiles écrits de la propre main de saint Cronan.

Cluain-Combrain, selon Colgan estoit une Ab-

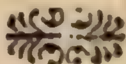
baye dans le Diocese de Cassel fondée dans le septiéme siecle par *saint Abban*, qui a fondé pareillement celles de Cluainirard & de Finglas, dont nous avons parlé, & quelques autres encore s'il en faut croire Colgan, car Varæus n'a point connu les fondations de ce Saint. Chan. Reg. de S. Aug.



A *Cahir* ou *Caher*, autrement *Cahir Dunesk*, qui est un Bourg sur la riviere de *Suirie*, *Swer* ou *Shoure*; il y avoit le Prieuré de sainte Marie, ou de Nostre-Dame fondé sur la fin du douziéme siecle sous le Roy Jean, par Galfridus de *Camwil*, Seigneur Anglois; les Irlandois avoient tant de devotion pour la Mere de Sauveur, que presque toutes leurs fondations estoient sous le titre de sainte Marie.



A *Corball* que d'autres nomment *Kilbara*, qui est un petit lieu sur le bord du Lac de *Derg*; il y a eu l'ancienne Abbaye ou Prieuré de *saint Hilaire*, de Chanoines Reguliers fondé dans le septiéme siecle par saint Donan. Cette Maison estoit auparavant dans une Isle du mesme Lac qui s'appelloit *Inschine-meo*, c'est à dire, Isle des Vivans : les Hermites de saint Augustin s'en emparerent dans les derniers siecles. Voyez encore ce que nous en disons dans cet Ordre.



A *Thome* ou *Toome*, qui est un petit Bourg, il y a eu un Prieuré fondé dans le mesme siecle par le mesme *saint Donan*, & ce Prieuré dépendoit mesme de l'Abbaye de *Corball* dont nous venons de parler.

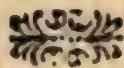


A *Carik* sur la Suirie, qui est la seconde Ville de Tiperari, & qui députe au Parlement;

Chan. Reg. de S. Aug. il y a eu un Prieuré & Hôpital de Chanoines Reguliers fondé par Guillaume de *Cantelo* & sa femme, Anglois. Cette Maison dépendoit mesme de l'Hôpital de *saint Thomas de Acon* qui estoit à Londres.



A *Lurchoe* ou *Lothroe*, selon Varæus, ou bien *Lothran* ou *Lothra*, selon Usserius, qui est un petit Bourg auprés du Lac de Derg, il y a eu une Abbaye fondée dans le sixiéme siecle par *saint Ruadan*, un des douze Apostres d'Irlande, Pere de 150. Moines, qui en fut aussi le premier Abbé, & qui y mourut en 584. Cette Maison s'appelloit de son nom *Ruadan-Lothra*. Voyez dans l'Ordre des Hermites de saint Augustin. Il y avoit encore, selon Colgan, une Abbaye de *Lothroe* ou de *Lutre*, fondée par *saint Deicole*, où il y avoit un azile. Je n'ay pourtant pas pû reconnoistre si c'estoit le mesme que celle de *S. Ruadan*; je croirois seulement que celle-cy estoit de Chanoines Reguliers, & celle de S. Deicole de Benedictins; & ainsi il y a quelque apparence qu'il y a eu deux Abbayes de differens Ordres dans ce lieu de *Lothroe* ou de *Lutre*.



Desert-Tola estoit une Abbaye fondée par *saint Tola* dans le huitiéme siecle; il avoit esté auparavant Abbé *d'Abrecane* en Medie, comme l'a remarqué Colgan.





EN CONNACIE,
Dans le Comté de Galvvay.

A *Tuam*, qui est la Metropole de Connacie; il y a eu dés le commencement une Abbaye de Chanoines Reguliers, avant mesme qu'elle eut esté erigée en Archevesché, & depuis l'erection, ces Chanoines Reguliers ont toûjours desservy la Cathedrale de Tuam; Saint Cellachus a esté Abbé de cette Maison. Chan. Reg. de S. Aug.



A *Clonfert* ou *Clonefort*, Ville Episcopale sur la Riviere de *Shanon*, qui en Anglois se prononce *Chenon*; il y a eu deux Abbayes; la premiere estoit celle de *sainte Marie de Port-Pur*, ou de *Portu-Puro*, dont *saint Brendan* fut le Fondateur & le premier Abbé environ l'an 558. selon Varæus, au lieu que Colgan asseure que ce fut en 553. *Juxta domesticos Annales Hybernia*, dit-il; & l'autre fut fondée par *saint Lugidus* ou *Molua*, à peu prés dans le mesme temps, puis qu'il y florissoit déja en 580.

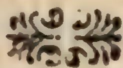
A l'égard de la premiere, Varæus & Usserius ne s'accordent pas à l'égard du temps auquel vivoit le grand *saint Brendan*, qui estoit fils de *Findloge*, & Fondateur d'Ordre, ce qui le distinguoit des autres Saints Brendans: il estoit encore un des douze Apostres d'Irlande, & le pere de trois milles Moynes; Varæus ne met la fondation de cette Maison qu'environ l'an 558. au lieu que Usserius la place bien plus haut; car il fait naistre saint Brendan l'an

Chan. Reg. de S. Aug.

484. le fait deja florir à Clonfert l'an 540. & qu'il y avoit mesme dés ce temps-là en Irlande plus de trois milles Moines sous la Regle de saint Brendan, ce qui ne pouvoit être, à moins qu'il n'eut étably son Abbaye de Clonfert, Chef d'Ordre plusieurs années auparavant. Usserius enfin fait mourir ce Saint à *Enachdoune*, qui estoit l'Abbaye de sa Sœur en 577. d'où on le porta à Clonfert où il fut enterré. Saint Fintan ou Munnu qu'on appelloit *Os Psalmorum* ou *Psalmicanus*, parce qu'il psalmodioit toûjours : fut Successeur de saint Brendan : Colgan croit que c'est le mesme que la Sausaye nomme *Psalmodius*. Monsieur Desmay, Docteur de Sorbonne, & Chanoine de l'Eglise Collegiale de saint Furcy de Peronne, ayant dit aussi dans la Vie qu'il a composée de ce Saint, que saint Brendan fonda une Abbaye de Benedictins à Clonfert : Colgan dit que cette Maison n'a pû estre de cet Ordre, parce que les Moines d'Irlande n'ont connu la Regle de saint Benoist que sur la fin du septiéme siecle, & que cette Abbaye estoit fondée cent ans auparavant, & pendant cet intervale, la Regle particuliere de saint Brendan, a eu tout le temps de florir en Irlande, comme l'a mesme remarqué Possevin dans son Apparat sacré.

A l'égard de l'autre Abbaye de *Clonfert* établie par *saint Molua*, ou *Lugidus*, que saint Bernard dans la Vie de saint Malachie, dit avoir esté Fondateur de cent Abbayes, aussi bien que *saint Colombakil* : Usserius convenant qu'elle à esté fondée en 558. qui est la datte de Varæus, il y a apparence que le dernier Auteur a pris une Abbaye pour l'autre ; il ne reconnoist mesme que la premiere, & point du tout celle-cy ; mais ce n'est pas la seule Maison qui a esté in-

connuë à Varæus. Cette Abbaye au reste n'étoit pas moins Chef d'Ordre que la precedente: car *saint Molua* établit aussi-bien que *saint Brendan* une Regle particuliere, puis que nous trouvons dans les Historiens d'Irlande, que l'Abbé *Dagain* porta au Pape en 599. la Regle de saint Molua, laquelle fut approuvée. *Constituit sanctus Molua, ut nulla mulier in suo Monasterio semper intraret, & ab illo usque die nulla mulier in illud audet intrare, magnaque multitudo Monachorum hinc & inde venit ad illum locum & recipiebat eos benigne pius Pater Molua, & in ipso loco clara civitas quæ vocatur Cluain-ferta-Molua, id est latibulum mirabile sancti Moluæ (eo quod ipse in sua vita multa miracula in ea fecit & adhuc gratia Dei per eum patrantur) & in honore sancti Moluæ crevit, & ipsa est in confinio Lageniensium prope Lesiam in offalia;* c'est à dire sur les limites de Lagenie auprés du Comté du Roy, d'où j'infere pour concilier la difficulté où se trouvent les Auteurs sur ces deux Abbayes, Chefs d'Ordre dans une mesme Ville, quoy qu'il semble n'y en doive avoir qu'une; qu'à la verité il n'y avoit que celle de saint Brendan dans l'ancienne Ville de *Clonfert*, qui est au costé Occidental de Sanon, mais que l'autre Abbaye de saint Molua estoit dans la nouvelle Ville par rapport à l'autre qui estoit plus ancienne, & au costé oriental de cette Riviere au delà du Pont, ce qui convient parfaitement à la position que nous venons de remarquer, & à ce qu'en a dit Colgan, qui nous asseure que l'Abbaye de *Cluain-ferta Molua*, de *saint Lugidus* ou *saint Luan*, estoit dans la Lagenie. Chan. Reg. de S. Aug.



A *Immag* ou *Immagia*, qui est une Isle sur la

Chan. Reg. de S. Aug. coste du Comté de Galway, il y a eu selon Colgan, une celebre Abbaye fondée par saint Fechin dans le septiéme siecle : elle s'appelloit *Immagiense Monasterium.* Il y a des Auteurs qui disent qu'il y a eu jusques à trois milles Moines, ce n'est pourtant plus qu'une Parroisse du Diocese de Toam, où saint Fechin est encore en veneration parmy les Catholiques.



Ardoilen, & anciennement *Inis-Arthair*, est une Isle de la mesme coste à quelques milles de l'Isle d'*Immag*, dont nous venons de parler, dans laquelle il y avoit un autre Convent ou Abbaye établie par le mesme saint Fechin, mais fameuse sur tout par *saint Gormgalius*, qui y a esté Moyne, & qui est en une grande veneration dans ces contrées. Ce saint mourut en 1017. suivant les Annales d'Ultonie. Il y a des Auteurs Irlandois qui pretendent que ces deux Isles dépendoient de celles d'*Aran*.



A *Kilmacduach*, autrement *Kilmaculle*, qui est une ancienne Ville Episcopale ; il y a eu une Abbaye fondée dans le sixiéme siecle par *saint Colman*, fils de *Duach*, premier Evesque de cette Ville ; en sorte que *Kil-mac-Duach*, signifie Eglise ou Chapelle du Fils de Duach. Varæus fait mention de cette Abbaye contre son ordinaire, car il confond presque toûjours l'Abbaye avec l'Evesché.



Dans la grande Isle d'*Aran* qui est à l'entrée de la grande baye de Galway ; il y a eu une celebre & ancienne Abbaye fondée l'an 480. par saint Endée qui en fut le premier Abbé : cette Isle s'appelloit *Insulam sanctorum*, à cause d'un

d'un grand nombre de ſaints Moines qui ont vescu & ont eſté enterrez dans cette Abbaye : en ſorte, diſent les Auteurs Irlandois, qu'il ſeroit impoſſible de les nombrer. Les anciens Irlandois l'appelloient l'Iſle des Vivans ou de l'Immortalité, ſoit qu'ils s'imaginaſſent que les Moines qui y eſtoient ne mouroient point, parce qu'il y en avoit toûjours le meſme nombre, ſoit par la raiſon rapportée par *Giraldus Cambrenſis*, dans ſa Topographie d'Irlande, où il dit : *In hac hominum corpora, nec humantur nec putreſcunt ſed ſub dio poſita permanent incorrupta : hic homines avos, Atavos & Tritavos, longamque ſtirpis ſuæ retrò ſeriem mirando conſpiciunt & cognoſcunt.* Ce qui ſeroit une choſe aſſez merveilleuſe ſi elle eſtoit veritable ; mais les Auteurs Modernes ne conviennent pas que cette incorruption des corps ſe trouve encore dans cette Iſle, outre qu'on dit la meſme choſe d'une Iſle nommée *Inchine-meo*, ce qui ſignifie Iſle des Vivans qui eſt dans le Lac de Derg, Dioceſe de Laon ou Killaloë, où il avoit une Abbaye. Uſſerius au reſte remarque que ce fut le Roy Enguſius qui donna cette Iſle d'Aran à ſaint Endée à la priere de ſaint Albée : mais ce qui fait quelque difficulté, c'eſt que ce Roy n'eſtant que Roy de Momonie & non pas de Connacie, où il y avoit un autre Souverain, on ne comprend pas comment il a pu donner ce qui ne luy appartenoit pas, & ce Saint le recevoir ; car cette Iſle eſt certainement dépendante aujourd'huy du Comté de Galway qui a toûjours eſté de la Connacie; mais pour lever cette difficulté, je penſe qu'il faut dire que comme le Comté de Clare ou Twomond étoit anciennement de la Momonie, comme le mot de Twomond

Chan. Reg. de S. Aug.

Chan. Reg. de S. Aug.

le marque assez, puis qu'il signifie Momonie Occidentale, & que mesme ce Comté a esté réüny dés le commencement de ce siecle à la Momonie ; il se pouvoit faire qu'alors les Isles d'Aran appartenoient au Roy de la Momonie, comme dépendantes du Comté de Twomond, & enfin quand elles n'en auroient pas esté dépendantes, ce n'est pas une chose impossible qu'un Souverain possede des Isles sur les costes d'un autre Etat : les Isles de Guersey & Guernesey sur les costes de France possedées par les Anglois, en sont une preuve assez convaincante.

On voit dans la Vie de saint Endée qu'il bastit jusques à dix Convens differens dans cette Isle, & qu'ils n'ont esté dans la suite que dix Chapelles, & ne sont plus aujourd'huy que dix Maisons de particuliers ; aussi saint Endée predit en pleurant, qu'au lieu de Moines cette Isle ne seroit un jour habitée que par des Laïques & par des Impies. Dans chacun de ces Convens saint Endée mit un Prieur & un sous-Prieur, qui dépendoient tous de l'Abbé qui demeuroit dans l'Abbaye, qui s'appelloit *Kil-Enda* ou *Cella sancti Endei*, qui est aujourd'huy une Paroisse, & qui avoit la moitié entiere de l'Isle, l'autre moitié appartenant aux autres Convens ou Prieurez : ce partage causa une dispute entre ces Convens & l'Abbaye, qui fut terminée par une espece de miracle qu'il n'est pas fort necessaire de mettre icy. Il faut donc remarquer seulement que sous ce nom *d'Aran* on peut faire estat d'une Abbaye & de dix Prieurez qui en dépendoient.

Je feray observer encore que l'on voit dans la Vie de saint Endée, qu'un nommé *Papeus* qui estoit Moyne dans l'Abbaye d'*Aran* du temps

de ce Saint, estant allé à Rome : *Summus Pontifex qui tunc Abbas Romanus dicebatur*, ce sont les propres termes de la Vie de saint Endée ; *jam defunctus erat, & quia in Urbe Romana inolevit tunc consuetudo ut Romano Pontifice defuncto populus & clerus in unum convenirent videlicet ad Ecclesiam sancti Petri Apostoli, & ibi voluntatem Dei qui in specie columbæ apparere solebat expectarent, & cum secundum consuetudinem suam simul ad Ecclesiam præfatam convenirent : Ecce colomba nivei coloris ab alto volitans sedit in loco sublimi cernens, quod presens non erat qui ad tantam dignitatem eligi deberet, toto ergo populo & clero convocato in unum ; ecce venit sanctus Papeus aut Popeus, super quem statim ut venit, resedit columba coram omnibus & tunc clerus & populus elegerunt eum Pontificem Romanum, & flectentes coram eo genua Papam vocaverunt eum. Sed verus contemptor mundi honoris, non aquievit, timens ne tanti honoris culmen esset occasio erroris atque mœroris. Postquam ergo sprevit mundanum honorem, elegerunt Romani alium Pontificem, sanctum scilicet Hilarium.* Colgan traite tout cela de fable, puis qu'il n'est fait aucune mention d'apparition de Colombe dans aucune election de Pape, & que *saint Papée* n'auroit pas resisté à une élection divine ; & ainsi il blâme ceux qui ont mis ce conte dans les Leçons de l'Office de saint Endée. Eusebe & Baronius remarquent pourtant qu'il arriva quelque chose d'approchant dans l'élection du Pape saint Fabian : Qui voudra voir au reste toutes les Eglises qu'il y avoit en grand nombre dans ces Isles d'Aran & celles qu'il y a encore, n'a qu'à chercher la Vie de saint Endée dans Colgan, *De Vitis sanctorum Hyberniæ.*

Chan. Reg. de S. Aug.

Chan. Reg. de S. Aug.

A *Agrim* ou *Eagrim*, il y a eu un Prieuré de *sainte Catherine* fondé par les Butlers, illustre Famille d'Angleterre, établie en Irlande depuis plusieurs siecles.

A *Inismac-Cuin*, qui est une Isle du Lac *Orbe* ou *Curbe*: il y a eu selon Colgan deux Abbayes, l'une fondée par *saint Meldan* ou *Modan*, & l'autre par saint Fursée.

A *O-gormorgen*, il y a eu l'Abbaye de ce nom autrement appellée *sainte Marie de Via nova*, fondée par un *O-gormorgan*, Seigneur Irlandois. Disons cecy en passant, sur ce qu'on ne trouvera point cette Maison dans Usserius; que cet Auteur ne fait mention dans son Traité de *Antiquitatibus Britannicarum Ecclesiarum*, que des Maisons qui ont esté établies par quelque Saint, & encore n'en dit-il rien le plus souvent, que lors qu'elles ont quelque rapport à quelque Evesché depuis le quatriéme siecle jusques en l'an mille.

Ruim-duin, autrefois *Ruim-dubain*, a esté un Convent ou Abbaye où *saint Duban* a esté Abbé: les Annales d'Irlande disent que cette Maison a esté depuis un Hôpital dedié à *saint Jean-Baptiste*.

Macré a esté une Abbaye, qui selon Colgan a aussi esté fondée dans le sixiéme siecle par saint Abban, qui en bastit encore plusieurs autres en Irlande.

Cluaninfois estoit une Abbaye bastie, selon

Colgan, auprés de la Ville de *Toam* par *saint Jarlatheus* ou *Hierlatius*, premier Archevesque de Toam, qui estoit de l'ancienne & illustre Famille des *Dalfiatac*, de laquelle il y avoit eu trois Monarques de toute l'Irlande, quarante Rois d'Ultonie, & prés de trente Saints. Cette Abbaye n'est plus qu'une Parroisse nommée *Summi-Templi*, Diocese de Toam. Chan. Reg. de S. Aug.



A *Cluonto.ki.t*, il y a eu une Abbaye fondée dans le huitiéme siecle par *saint Boadan*, qui en a esté le premier Abbé; je crains fort au reste que Varæus n'ait mit deux Abbayes de *Cluontuoskirt* pour une, puis que nous verrons incontinent qu'il en place une du mesme nom dans le Comté de *Roscoman*. Or Cluontuoskirt est sur les limites du Comté de Galway, & de celuy de Roscoman.



Cell-Cuana, estoit une Abbaye fondée, dit Colgan, par un *saint Cuana*, car il y en a eu plusieurs autres de ce nom; ce n'est plus aujourd'huy qu'une Parroisse du Comté de Galway, Diocese de Toam, Doyenné d'Enachdoune.



Kilchenail estoit une ancienne Maison de Chanoines Reguliers dans le Diocese de Clonfert, dont *saint Conal* fut Abbé ou Prieur, & Fondateur.



Chan. Reg. de S. Aug.



Dans le Comté de Mayo.

A *Mayo*, autrement *Mageo*, aujourd'huy fort petite Vile, sur la Riviere du mesme nom, qui depute pourtant au Parlement, mais autrefois considerable, Capitale & Episcopale; il y a eu une celebre Abbaye fondée en 665 par S. Colman, selon Varæus, au lieu que Colgan dit que ce ne fut qu'en 670 lors qu'il vint d'Angleterre, où il estoit Evesque de l'Isle de *Farne*, sur la coste Orientale, *Epi copus Lindisfarnensis* ou *Indisfarnensis*, pour s'établir en Irlande, où il amena bon nombre de Moines Anglois & Irlandois: il mit les premiers dans l'Abbaye de Mayo, ce qui donna occasion aux Irlandois d'appeller cette Maison *Magiona Sasson*, comme qui diroit *la Mayo des Anglois*, car *Sasson* ou *Saxon*, en Irlandois signifie *Anglois*, à cause que les Anglois Modernes descendent presque tous des Saxons qui s'emparerent de l'Angleterre. Colgan pretend que les Irlandois appelloient aussi les Anglois *Gall*, & qu'ainsi ils disoient indifferemment *Theasasson* & *Kil-angall*, peut estre à cause que le Païs de Galles estant vis à vis de l'Irlande, les Irlandois appelloient tous les Anglois *Gal*; mais je crois que Gall a toûjours signifié en Irlande un François, & qu'ainsi les lieux où les François se sont établis ont esté nommez Gall, comme Yougall, Fingall, Donegall, Galway; quoy que quelques Historiens ayent cru que ces noms venoient des Espagnols de Galice Colgan nous apprend encore que saint Colman

fut contraint de quitter son Evesché de *Lindisfarne* en Angleterre, parce qu'il ne voulut pas celebrer la Pasque & porter la Couronne à la Romaine. L'Auteur de la Vie de *saint Gerald* veut qu'il ait esté le Fondateur de cette Abbaye de Mayo, mais il n'en a esté qu'Abbé aprés saint Colman; il est vray qu'il l'aggrandit si considerablement, qu'il semble qu'il en ait esté le Fondateur. Cette Abbaye au reste qui estoit aussi Evesché, fut uny à l'Archevesché de Toam sous Henry VIII. environ l'an 1559. & ce fut alors que finirent les Abbez & Evesques de Mayo. Colgan pretend que cette Abbaye estoit de Chanoines Reguliers de saint Augustin dans les siecles qui precederent sa suppression, ou le Regne de Henry VIII. mais qu'elle estoit auparavant de l'Ordre de saint Benoist, sur ce que *Tritemius*, *Wion*, *Menard*, *Yepes* & *Machew*, ont soutenu que saint Colman estoit de l'Ordre de saint Benoist; mais bien d'autres Auteurs en doutent; je ne voudrois pourtant pas le nier entierement, ny que saint Gerald & saint Adamnan n'ayent esté aussi Benedictins: mais comme les Abbayes qu'ils ont fondé & gouverné en Irlande ont esté depuis occupées par des Chanoines Reguliers, je n'ay fait aucune difficulté de les mettre dans cet Ordre plûtost que dans celuy de saint Benoist.

Chan. Reg. d' S. Aug



A *Inisbofinde*, qui signifie *Isle de la Vache* qui est sur la coste de ce Comté, assez proche aussi du Comté de Galway; il y a eu la premiere Abbaye que saint Colman, dont nous venons de parler, fonda en Irlande revenant d'Angleterre en 667. selon Colgan, & où il mit d'abord tous les Moines Anglois & Irlandois qui l'a-

Chan. Reg. de S. Aug.

voient voulu ſuivre, & où dans la ſuite il ne laiſſa que les Moines Irlandois, & mena les Anglois à Mayo, où il établit auſſi une Abbaye comme nous venons de le voir : il fut donc obligé de ſeparer ces deux Nations, parce qu'elles ne s'accordoient pas enſemble. Il faut remarquer auſſi que ſaint Colman eſtant Eveſque en Angleterre, ne fut pas ſi-toſt étably à *Inisboſinde*, que ce lieu devint un Eveſché ; en ſorte que ſaint Colman qui ſe qualifioit *Epiſcopus Indisfarnenſis*, s'appelloit enſuite *Indisboſinanus*, & que ce Saint ayant paſſé aprés à *Mayo* : ce lieu devint encore Eveſché, qui fut uny à celuy de *Inisboſinde*, tant il eſt vray qu'anciennement dans les Iſles Britanniques les Eveſchez n'eſtoient point fixes & reglez, qu'un Eveſque eſtoit ambulatoire, & n'eſtoit pas attaché à un Dioceſe determiné & limité. D'où vient que dans les premiers ſiecles l'on voit tant d'Eveſques en Irlande, puis que du temps de ſaint Patrice il y en a eu juſques à trois cens cinquante tout à la fois, quoy qu'il n'y ait jamais eu tant d'Eveſchez en Irlande ny approchant, comme le reconnoiſt Colgan. Il y a meſme quelque apparence que lors que les anciens Hiſtoriens ont parlé d'une ſi grande quantité d'Eveſchez d'Irlande, ils ont ſeulement déſignè les Abbayes où ces Eveſques Titulaires & Ambulatoires eſtoient Abbez, & ces Maiſons qui eſtoient en grand nombre ceſſoient d'eſtre Eveſchez dés le moment que cet Eveſque Titulaire & Abbé venoit à mourir ou à changer de Convent. Il n'eſt pas neceſſaire de faire remarquer icy que cette Abbaye de *Inisboſinde de ſaint Colman* eſt differente de celle de *Inisboſinde de ſaint Rioche* dans le Lac de *Rie*,

que nous avons placé dans le Comté de Long-fort. Chan. Reg de S. Aug.



A *Templegerard*, il y a une Abbaye nommée *Elytheria*, c'est à dire *Cervina*; comme qui diroit *l'Abbaye du Cerf*; parce que le Fondateur qui estoit *Gerald*, Abbé de *Vinthon* en Angleterre, qui suivit l'Evesque saint Colman en Irlande tere, n'eut pas si-tost bâsty cette Maison dans le septiéme siecle, qu'une *biche* ou un *cerf* poursuivi par des Chasseurs, s'y vint refugier comme dans un azile; Colgan dit qu'elle a esté ainsi appellée, parce que *Elithir* en Irlandois signifie *Etranger*. S. Gerald Fondateur estant étranger, c'est à dire *Anglois*.

Varæus n'a point connu cette Abbaye, c'est Usserius seul & Colgan, qui en parlent. Usserius ne dit pourtant point dans quel lieu de la Connacie elle estoit, mais j'ay trouvé qu'elle estoit à *Temple Gerald*, qui signifie *Eglise* ou *Abbaye* de *Gerald*, qui est nostre Abbé de *Winthom* en Angleterre; mais Colgan pretend qu'elle estoit dans le Comté de Galway, & qu'elle se nomme aujourd'huy *Agmag*, au lieu qu'elle s'appelloit *Elithmag*; ce qui ne s'accorde point avec ce qu'il ajoûte incontinent, que cette Abbaye estoit dans le mesme endroit où estoit le Convent des Cordeliers, qu'on appelloit *Ross-Irail* ou *Rossriaghla*, parce que ce Convent est auprés de l'Abbaye de Mageo, & s'il faut s'arrester à la proximité de ces lieux, *Templagerald* en est encore plus proche que *Agmag*.



A *Ballin-Tober*, il y a eu l'Abbaye de la *sainte Trinité* des Chanoines Reguliers, elle estoit autrement nommée de *la Fontaine saint Patrice*;

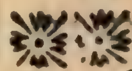
Chan. Reg. de S. Aug. & elle fut fondée en 1216. par Charles O-Coner, surnommée le Roux, ou le Rouge, Seigneur Irlandois, dit Varæus ; car les Auteurs du *Monasticum Anglicanum* disent dans leurs additions que ce Fondateur se nommoit Cathol-o-Conogher, Roy de Connacie, & que le premier Abbé de *Ballin-Tober* fut un nommé *Bricius Imacia*, & que cet Abbé & le Fondateur moururent tous deux en 1224.



Le Prieuré de la *Crosse* ou de la *Croix* fut étably par les Abbez de *Ballin-Tober*, qui en firent une Maison dépendante de leur Abbaye.



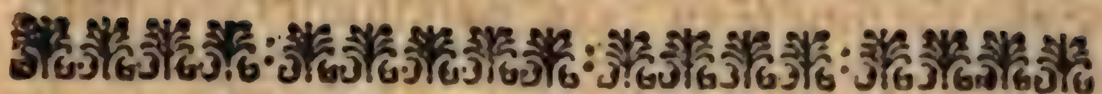
A *Annag*, il y a eu une Chappelle ou Eglise fondée par un Bourk, Seigneur originairement Anglois.



A *Cong*, entre le Lac de *Meske* & de *Corbe*, il y a eu une Abbaye ou Prieuré de Chanoines Reguliers fondée par saint Fechin dans le septiéme siécle. Un Donalde, Roy d'Irlande, dota cette Maison, & la fit bastir en l'an 624. comme le remarque Varæus. Colgan dit que *Cong* estoit un lieu fort celebre, parce qu'il estoit la residence des Rois de Connacie, qu'il y avoit quantité de belles Eglises : comme les masures qui y restent le marquent assez. Enfin *Cong* qui est dans le Diocese de Toam, estoit une Ville fort considerable, mais ce n'est plus qu'un fort petit Bourg & Parroisse que Colgan asseure estre dans le Comté de Galway, il est du moins sur les limites des deux Comtez.



Chan. Reg. de S. Aug.



DANS LE COMTE de Slego ou Sligo.

A *Assudare*, autrement *Balli-Assudara*, que d'autres nomment *Endrige*, qui est un petit Bourg sur le bord de la mer à l'embouchure d'une Riviere à quelques milles de la Ville de *Slego*, il y a eu une Abbaye ou Prieuré de Chanoines Reguliers fondée par saint Fechin dans le septiéme siecle : Colgan l'appelle l'Abbaye de *Eas-dare*, qui fut bastie dans une contrée nommée *Lugne*; dans le Comté de Slego, Diocese d'Achade ou Achade-Connair. Ce n'est plus aujourd'huy qu'une Parroisse du mesme Diocese. Ce fut un Seigneur Irlandois de ce Comté qui dota cette Abbaye, & qui donna à saint Fechin toutes les Terres qu'il y avoit entre la Riviere qui passe à Eas-dare & la mer, & ce territoire fut appellé *Termon-Fechin*, comme qui diroit le *Refuge de saint Fecchin*.



A *Bile-Fechin*, aujourd'huy nommé simplement *Bile* dans la mesme contrée de *Lugne* où est *Eas-dare*, ou *Assudare*; il y a eu une autre Abbaye de saint Fechin qui y estoit en grande veneration ; car ce Saint avoit pris naissance à *Bile*, ce qui faisoit appeller ce lieu *Bilefechin* : ce n'est plus à present qu'une Parroisse du Diocese d'*Achade*, car *Eas-dare* est du Diocese de *Killala*.

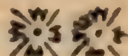


Kil-na-Manach, c'est à dire *Cella Monacho-*

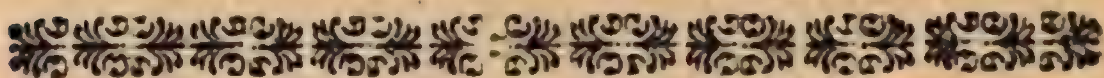
Chan. Reg. de S. Aug. *rum*, *Maison de Moines* dans la contrée du Comté nommé *Galeanga*, Diocese de *Killala* ou *Eliensis*. Colgan doute s'il n'est point aussi du Diocese d'Achade ; mais quoy qu'il en soit, ce lieu de *Kil-na-manach* étoit une autre Abbaye de S. Fechin. Il y a quelques Auteurs qui pretendent que saint Natalis y a esté Abbé ; mais d'autres croyent que c'est dans *Kil-na-manach* qui est dans l'Osseri en Kilkeni de Lagenie.



A *Echrois*, il y a eu une ancienne Abbaye, dont *saint Molaisse*, autrement *Lasrean*, a esté le Fondateur & le premier Abbé dans le sixiéme siecle. Voyez Dam-inis en Fermanag.



A *Keras*, autrement *Kil-maltin*, il y a eu un un Prieuré fondé en 1180. par les Mac-Donels, Seigneurs, anciens Irlandois, & fameux dans l'Histoire d'Irlande.



DANS LE COMTE de Roscoman ou Roscomon.

A *Roscoman* Capitale du Païs, députant au Parlement & autrefois Episcopale;il y a eu une belle Abbaye fondée dans le sixiéme siecle par *saint Coman*, ou *saint Comon*, qui en fut le premier Abbé,dit Varæus. Usserius ajoûte qu'un Roy de Connacie donna à ce Saint une belle & agreable Vallée nommée *Ross* pour y bastir cette Abbaye, laquelle du nom de cette Vallée & du Saint, fut appellée *Roscomon*, & ce lieu s'estant agrandy il fut fait Evesché, qui dans

la suite, a esté uny ou transferé à *Elphin*, qui est une autre Ville du Comté. Chan. Reg. de S. Aug.



Eadardnim, ou *Eardruim*, en Latin *Edurdrumensis*, estoit une Abbaye fondée selon Colgan, par *saint Diradius*, ou *D. oradius*, mais ce n'est plus aujourd'huy qu'une Paroisse du Diocese d'Elphim en Roscoman : il ne faut pas au reste confondre cette Maison avec celle de *Enachdruim* ou *Enachtruim*, appartenant aussi aux Chanoines Reguliers dans le Comté de Kilkeni, car celle-là a esté fondée par *saint Coeman*; mais comme *S. Coman* a esté le Fondateur de l'Abbaye de Roscoman, & le premier Evesque de cette Ville, cela me feroit soupçonner que ce pourroit bien n'estre qu'une mesme Maison, & que Usserius s'est apparemment trompé quand il a mis *Enachdruim* en Kilkeni, qui n'est qu'en Roscoman, je ne l'asseurerois pourtant pas.



A *Oran* ou *Dhoran*, il y avoit un Prieuré de Chanoines Reguliers dépendant de l'Abbaye de Roscoman, & fondé par un *O-Conor*, Seigneur Irlandois.



A *Kilmore* sur la Riviere de *Shanon*, à quelques milles au dessous de *Jamestoune*, il y a eu le Prieuré de *sainte Marie* fondé l'an 1232. par Conus-O-Flanagan Irlandois qui en fut le premier Prieur.

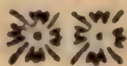


Kil-mac-moguin, a esté une Abbaye qui fut fondée selon Colgan, dans le septiéme siecle dans le Diocese d'Elphim par *saint Corbmacus*.



Chan. Reg. de S. Aug.

A *Inismacnerin* ou Isle de *Mac-Nerin* ou *Maneire*, qui est dans le Lac *Alyne*, à travers duquel passe la Riviere de Shanon assez prés de sa source, à quelques milles de l'Abbaye de Boyle, il y a eu une Abbaye que saint Colombe fonda dans le sixiéme siecle; Colgan l'appelle *Easmeneirc*, & pretend que c'est la Maison qui a esté depuis transferée à Boyle, & qui a appartenu à l'Ordre de Cisteaux.



A *Inismore*, ou *grande-Isle*, qui est dans le Lac de *Rée*; il y a eu une Abbaye fondée par saint Liberius dans les premiers siecles de l'Irlande chrestienne.



A *Cluontoskirt*, il y a eu une Abbaye fondée par *saint Fathlee*, dit Varæus, & comme ce lieu de Cluontuoskirt est sur les limites du Roscoman & du Galway, il n'est pas sans apparence que ce ne soit peut-estre la mesme Abbaye que nous avons mis à Cluontuoskirt dans le Comté de Galway. Cependant comme les deux Saints sont differens, & que quelques Geographes nous asseurent qu'il y a deux Cluontoskirt, & que celuy-cy est sur le Shanon à quelques milles de la Ville de Roscoman; je ne doute presque plus que ces deux Abbayes n'ayent esté differentes.



A *Ball* il y a eu une Abbaye celebre, où *S. Cronan* surnommé *Mochua*, a esté Abbé dans le septiéme siecle, selon Colgan; ces Abbez s'appelloient *Ballenses*.



Cluain-cairpe estoit une ancienne Maison de Chanoines Reguliers qui fut fondée dans le voi-

ſinage de la Ville d'*Atlone* par *ſaint Berach* dans le ſixiéme ſiecle. Chan. Reg. de S. Aug.



DANS LE COMTE' de Letrim ou Letrum.

A *Mobil* ou *Moetal*, qui eſt une petite Ville du Comté, il y a eu le Prieuré de *ſainte Marie* fondé dans le milieu du ſeptiéme ſiecle par *ſaint Manchin*, ſelon Varæus, ou bien *Machanus* ou *Manchenus*. ſelon Uſſerius.



A *Menedrocaid*, il y avoit une Abbaye fondée par le meſme Saint qui en fut Abbé & y mourut, diſent les Annales d'Ultonie.



Achade-Connair ou *Achonry*, n'a pas ſeulement eſté un Eveſché, mais encore une Abbaye, s'il en faut croire Colgan, qui nous aſſeure que *ſaint Nathias*, Diſciple de ſaint Finian, y a eſté Abbé. Colgan met cet Eveſché dans le Comté de Slego, mais tant d'autres le mettent dans celuy de Letrim, qu'il eſt bien difficile d'en rien dire de fort poſitif: car cette Ville eſt ſur les limites des deux Comtez, & ſon Dioceſe eſt également en Slego & en Letrim.



Chan. Reg. de S. Aug.



EN VLTONIE,
Dans la Comté de Doune,

A *Doune*, Capitale Episcopale, & députant au Parlement, il y a eu le Prieuré de *saint Jean-Baptiste*, fondé l'an 1138. par le fameux S. Malachie qui en fut Abbé & à mesme temps Evesque de cette Ville, & ensuite Archevesque d'Armarch. On appelloit cette maison le *Prieuré des Irlandois*, pour en faire la difference, dit Varæus, d'un autre Prieuré du titre de *saint Jean-Baptiste*, qui apartenoit aux *Cruciferes* ou à l'Ordre de *sainte Croix* qui étoit dans la mesme ville, & qu'on nommoit le *Prieuré des Anglois*.



Dans les fauxbourgs de la ville de *Doune*, il y avoit le Prieuré de *Toberglorie*, ainsi appellé, parce qu'il étoit bâti auprés de la fontaine de *Gloire*, il fut fondé par le fameux Jean de Curcy général Anglois. On voit l'acte de fondation tout au long dans le *Monasticum Anglicanum*, qui établit que ce Prieuré dépendoit de l'Abbaye de *Karleol* en Angleterre: cette fondation fut confirmée par Edoüard II. *in Temporalibus*. Varæus ne parle point de cette maison à moins que ce ne soit la même chose que le *Prieuré des Anglois*, qu'il met dans l'ordre de *sainte Croix*, mais Dugdale & Dodswort prétendent que le Prieuré de *Toberglorie* apartenoit aux Chanoines Reguliers de saint Augustin. Il est vrai que les Cruciferes sont des chanoi-

nes qui ſuivent auſſi la regle de S Auguſtin, mais il faudroit que l'acte de fondation eût deſigné cette congregation particuliere ; & ne l'ayant pas fait on doit dire que ce Prieuré appartenoit au grand Ordre des Chanoines Reguliers de ſaint Auguſtin. Chan. Reg. de S. Aug.



A *Banchor*, autrement *Bangor*, nommée auſſi *Vallée des Anges*, il y a eu une des plus celebres Abbayes d'Irlande, laquelle étoit au côté oriental de l Abbaye de *Knocfergus*, ou *Carifergus*; elle étoit chef d'Ordre, & elle fut fondée en 555. Selon Varæus, & en 559. Selon Uſſerius. Colgan pour ne pas ſe tromper dit, dans le milieu du ſixiéme ſiecle, par le fameux S. Congal qui en fut le premier Abbé, & qui vit avant que de mourir plus de quatre mille Moines dans ſa Regle. D'où vient qu'il eſt appellé le Pere de quatre mille Moines. Saint Bernard dans la vie de ſaint Malachie dit, en parlant de cette Abbaye de Bangor : *Nobiliſſimum extiterat Monaſterium ſub primo Patre Congallo multa millia Monachorum generans, multorum monaſteriorum caput, locus verè ſanctus, fœcunduſque ſanctorum, copioſiſſimè fructificans Deo, ita ut unus ex filiis ſanctæ illius congregationis nomine Luanus aut Euanus centum ſolus monaſteriorum fundator extitiſſe feratur, quod idcirco dixerim ut ex hoc uno conjiciat lector quam ingens fuerit reliqua multitudo.* Et dans un autre endroit il ajoûte, en parlant toûjours de cette Abbaye ; *Hyberniam non ſolum Scotiamque repleverunt geminina ejus, ſed in exteras etiam Regiones quaſi inundatione facta illa ſanctorum examina effuderunt, è quibus ad has noſtras Gallicanas partes ſanctus Columbanus aſcendens*

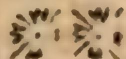
Chan. Reg. de S. Aug.

Luxoviense construxit Monasterium (Luxevil en Franche-Comté) *factus ibi in gentem magnam.* Dempster a cru aussi avec S Bernard que S. Colomban Moine de Branchor avoit fondé l'Abbaye de *Luxevil*, mais Usserius Archevêque Protestant d'Armag , soûtient que ce n'est point Colomban, mais un autre du même nom, qui a été le chef & le fondateur d'un Ordre particulier qu'on a toûjours regardé comme une branche de celùy de saint Benoist, soit que dés le commencement ce fût la même Regle , ou que dans la suite il y ait eu quelque union. Et cette opinion paroît bien plus vraisemblable que celle de S. Bernard & de Dempster : car si le fondateur de Luxevil estoit sorti de Bangor il auroit été Chanoine Regulier de S. Augustin , & auroit etabli des Chanoines à Luxevil plûtôt que des Benedictins : cependant Luxevil a toûjours été & est encore de l'Ordre de saint Benoist. Mais si S Bernard n'a pas crû , sans doute , qu'il y eut eu plusieurs saints Colombans en Irlande, Dempster Ecossois ne devoit pas l'ignorer, lui qui entreprit de détruire par l'histoire même la gloire d'Irlande pour établir celle d'Ecosse.

Mais pour revenir à l'Abbaye de *Banchor*, les annales d'Ultonie font mention qu'elle fut ruïnée par les Pirates *Danois* qui y tuerent & massacrerent en un seul jour plus de 900. Moines , mais que ce fut saint Malachie qui la rétablit quelque temps aprés comme nous l'apprend aussi saint Bernard en ces termes assez remarquables. *Visum est Malachiæ debere construi in Banchor Oratorium lapideum instar illorum quæ in aliis regionibus extructa conspexerat , & cum cœpisset jacere fundamenta, indigenæ quidam mirati*

sunt quod in terra illa ne dum hujusmodi ædificia invenirentur dixerunt : O bone Vir quid tibi visum est nostris hanc inducere regionibus novitatem Scoti sumus non Galli, quanam levitas hæc? quid opus est opere tam superfluo, tam superbo? unde tibi pauperis sumptus ad perficiendum, quis tandem perfectum videbit? Et ainsi l'Abbaye de Banchor est le premier bâtiment de pierre qui ait paru, sinon dans toute l'Irlande, du moins dans l'Ultonie où l'on ne bâtissoit auparavant qu'avec du bois: enfin le Chœur que S. Malachie fit bâtir à Banchor étoit si beau, que l'Abbaye en fut nommée *Banchor*, comme qui diroit *beau Chœur* : car auparavant elle se nommoit *Vallée des Anges.* Chan. Reg. de S. Aug.

Nous avons dit plus haut que saint Congal a vû avant que de mourir plus de trois mille Moines dans son Ordre, mais il est bon de sçavoir que Colgan prétend que tous ces Moines étoient dans l'Abbaye même de *Banchor* : il y en met même jusqu à quatre mille tout à la fois. *Banchor*, dit-il, *est oppidum florens cui immortale nomen reliquit sui nominis monasterium in toto orbe celeberrimum, in quo erant quatuor millia Monachorum sub sancto Congallo loci fundatore.* Il dit pourtant dans un autre endroit que *Banchor* qui étoit autrefois un bonne ville ne vaut plus rien aujourd'hui : elle députe pourtant encore au Parlement. Enfin *Camerarius* a crû que Banchor étoit dans l'isle de *Hu*, autrement *Jona*, qui est une des hebrides, dequoy Colgan se moque avec raison.



A *Movilla*, autrement *Maigeville*, il y avoit une Abbaye fondée en 550. par un saint Finian, selon Varæus, mais selon Colgan, c'est saint Fridian, Frigian, ou Frigidian, qui fonda cet-

Chan. Reg. de S. Aug. te Maison, que le même Auteur nomme *Magbille, in regune Dalfiatag*, & ce saint fut chef & instituteur d'une des plus anciennes Congregations de Chanoines Reguliers de saint Augustin, qui est nommée la Congregation de S. *Frigidian*, dont la principale Maison est saint *Frigidian de Luques* en Italie dont ce saint étoit Evêque. Ce fut lui aussi qui réforma la Congregation des Chonoines Reguliers de saint *Jean de Latran* de Rome. Ce saint Frigidian se nommoit encore *Findbarry*, & *Finnian*, comme le remarque Colgan, & ainsi Varæus n'avoit pas eu tort de lui avoir donné ce dernier nom, ce saint établit encore une Abbaye de *Magbile*, dans la Comté de *Londondery*, dont nous parlerons dans la suite.



A *Saul*, autrement *Saballum*, étoit la fameuse Abbaye bâtie par le grand saint *Patrice* Apôtre d'Irlande, car il y a eu d'autres saints de ce nom comme nous le remarquerons plus bas. La fondation de cette Maison a été faite dans le milieu du cinquiéme siécle dans la peninsule de *Local*, ou *Locail*. Ce saint venant de Lagenie en Ultonie arriva à *Doune*, & dans un lieu tout auprés nommé *Sabhul*, c'est à dire, *Grenier*, il bâtit l'Eglise de cette Abbaye. Voici les propres termes dont se sert l'auteur de la vie Tripartite de ce saint. *Dichu credidit ei primus præ omnibus toto corde, & baptisatus obtulit Deo & sancto Patricio agrum in quo ipsi tunc stabant: ejus enim erat vicus in quo sanctus Dei aprehendit, & rogavit sanctum Episcopum ne longitudo suæ Ecclesiæ ab occidente in orientem esset, sed ab aquilone in meridiem, quia Domini est meredies sicut oriens:* Zabulum *enim erat in loco*

quem heros dichu dedit sancto Patricio & voluit ille ut secundùm formam Zabuli sui domus Dei adicaretur ad solem, & hoc adeptus est ille à viro Dei. Tunc sanctus Pontifex in ipso loco Ecclesiam nominatam fundavit, quæ est transversa ab Aquilone in Meridiem secundum positionem Zabuli prædicti, qui locus ex nomine ipsius ecclesiæ Scoticè nominatur usque hodie Zabhul Padrig *Latinè autem* Zabulum Patricii *aut* horreum Patricii. Usserius dit que saint Patrice étant revenu de Rome rendre compte au Pape de sa Mission, demeuroit presque toûjours dans cette Abbaye de *Saball*, où il avoit mis à sa place *Dunnius* pour Abbé, qui donna ensuite son nom à la Ville de Doune. Cet Archevêque Protestant prétend même que saint Patrice mourut dans cette Maison, ce qui ne s'accorde pas avec d'autres auteurs qui le font mourir ailleurs. Le même Usserius ajoûte que cette Abbaye n'étoit qu'à deux milles de la Ville de Doune, & que cependant elle étoit dans le Comté d'Armag : si cela étoit le Comté de Doune seroit encore bien plus étroit qu'on ne l'a fait jusques ici. Chan. Reg. de S. Aug.



Dromore, qui est aujourd'huy une ville episcopale a commencé par être une Abbaye, où un saint Cormacus fut Abbé dans le dixiéme siecle, comme l'a remarqué Colgan seul.



Cimbos, selon Colgan a esté une ancienne Abbaye fondée par le grand saint Congall sur le bord de la riviere du Ban qui sort du lac Eaugh.



Chan. Reg. de S. Aug.

Dans le Comté d'Antrim.

A *Kels*, que quelques-uns nomme *disert*, il y a eu le Prieuré de *Sainte Marie*, bâti avant l'arrivée des Anglois in Irlande par un *O-brian Carrog* Seigneur Irlandois.



A *Kilbodain*, il y eut une Abbaye fondée par *saint Boadan* qui vivoit dans le sixiéme siecle : qui en voudra sçavoir davantage, n'a qu'à voir la vie de ce Saint dans Colgan *De vitis sanctorum Hybernia* : car Varæus ne dit rien du tout du cette Maison.



Achad-dugtaigh, estoit une ancienne Maison de Chanoines Reguliers qui fut fondée prés de la riviere de Ban par saint Guarius.



A *Muckmor*, il y avoit eu une Abbaye fondée en 580. par *saint Colmanelle* dit Varæus, au lieu qu'Usserius dit que ce fut à *Locha*, ou *Loga*, sur la riviere du mesme nom : mais je crois que c'est la mesme chose, parce que Mukmor est un bourg sur le Locha, ou Logan, entre Dromore & Belfast. Usserius prétend encore que cette Abbaye a esté fondée en 550. & non pas en 580. qui est la date de la fondation de l'Abbaye de *Linall* ; & il y a quelque apparence qu'il dit vray : car comme saint Colmanelle estoit Evesque de Dromore il aura bien plûtôt bâti l'Abbaye de Mukmor ou de Loga qui n'en est pas loin, que celle de Linall qui est dans le Comté du Roy, où il n'alla qu'aprés

avoir quitté son Evesché de Dromore & son Abbaye de Mukmor. Chan. Reg. de Aug. S.

A *Teg-dagoba*, autrement *Kil-lamrhaide*, sur le bord de la riviere du *Band*, il y a eu une Abbaye si considerable fondée par saint Gobban, qu'il y a eu jusques à mille Moines, selon Colgan.

A *Raclin*, *Raglin*, ou *Rathlin*, qui est une Isle sur la côte septentrionale du Comté, *Saint Lugadius*, *Lugeus*, ou *Ludeus*, fonda dans le commencement du sixiéme siecle une Abbaye plus ancienne mesme que l'Eglise paroissiale de la mesme Isle qui ne fut fondée qu'environ 50. ans aprés par *Sigenius* qui avoit esté Abbé de *Hu*.

Lann estoit une ancienne Abbaye differente d'une autre de mesme nom qui estoit dans la Medie, du moins s'il en faut croire Colgan qui ne dit pourtant point qui estoit le fondateur de ce Lann qui estoit dans le Comté d'Antrim.



DANS LE COMTE' de Londonderry.

A *Londonderry*, Ville Capitale, Episcopale, & députant au Parlement; il y a eu une Abbaye fondée en 445. par saint Colombe, dit Varæus; mais Usserius pretend que ce ne fut que cent ans aprés, c'est à dire en 546. & je crois que ce dernier a raison, car saint Colombe n'a pas vescu dans le cinquiéme siecle, ou du moins

Chan. Reg. de S. Aug.

il n'a pas esté en estat de bastir une Abbaye dans le milieu de ce siecle-là : Outre que Varæus avoüant que le mesme Saint a basty aussi l'Abbaye de *Dermag* ou *Durrog*, dans le Comté du Roy en 550. je ne vois pas comment il a peu bastir cent ans auparavant celle de Londonderry ; car il est certain d'ailleurs que ce Saint ne prit naissance qu'au commencement du sixiéme siecle, bastit les Abbayes de Dermag & de Londonderry dans le milieu, & mourut dans son Abbaye de Jone ou de Hu dans les Isles Hebrides sur la fin du mesme siecle en 597. & ainsi il s'en faut tenir à la datte d'Usserius : car Varæus n'a pas pû pretendre que l'Abbaye de *Derry* ou *de Roboreti* ait esté bastie par un autre saint Colombe ; car tous les Auteurs conviennent que le grand *saint Colombe* surnommé *Colombakil* & *Colomkil*, ou *batisseur d'Eglises*, en a esté le Fondateur. D'où vient que Londonderry a esté nommée anciennement *Derry-Colomb-Kille*. Varæus pouvoit encore moins dire que le Fondateur de cette Maison estoit peut estre *saint Colomban* : car bien loin que ce Saint ait vescu dans le cinquiéme siecle, qu'il n'a vescu que dans le septiéme. Enfin Colgan pretend si fort que cette Abbaye ait esté bastie par le grand saint Colombe, qui dit que les Abbez de *Derry* qui estoient aussi Evesques, estoient Abbez Generaux de la Congregation ou de l'Ordre de saint Colombe en Irlande. Colgan examine encore de quel Ordre estoit cette Abbaye dans le douzieme siecle ; Varæus pretend qu'elle estoit de Chanoines Reguliers de saint Augustin dans son Livre de *Scriptoribus Hybernia*, & dans sa Monastereologie, & nous suivons icy cette opinion ; mais les

les Benedictins ont soutenu qu'elle estoit de leur Ordre, parce que la Regle de saint Colombe suivoit la leur ; mais il est bien plus difficile de soûtenir ce sentiment que celuy de Varæus : car Usserius établit fort bien que saint Colombe estoit de l'Ordre des Chanoines Reguliers, & non pas de celuy de saint Benoist. Mais quoy qu'il en soit, *Derry* signifie *Chesne* ; ce lieu mesme a esté appellé au commencement *Doire*, qui signifie une *chesnaye* : car les Forests d'Irlande sont presque toutes de *chesnes*, & la pluspart des Abbayes estant dans des bois, on a appellé plusieurs de ces Maisons du nom de *Doire* ; en Medie & en Lagenie il y a eu *Doire-Phadraic*, *Dore-mac*, *Doire-Arda* & *Dormag*. En Momonie, *Doire-dancum*, *Doire-durtun*, *Doire-Ælnach*, *Doire-luscain* & *Doire-mor* ; en Connacie *Doire-melle* & *Doire-mclatna* ; & en Ultonie *Doire-brusca*, *Doire-cochain*, *Doire-chonla*, *Doire-dachonna*, *Doire-Maolain*, *Doire-nuis*, *Doire Chalguich*, & enfin *Doire* ou *Derri* tout court, qui est aujourd huy *Londonderri*. Chan. Reg. de S Aug.



A *Crag* auprés de Derry, il y a eu selon Colgan, une Abbaye où un saint Colman a esté Abbé ; il estoit nommé *Abbas Cragensis*. Varæus n'a point connu cette Maison.



A *Fathene*, qui est un Bourg à sept milles de Londonderry dans l'Isle *d'Ouen*, sur les bords du Lac de Swilie, au couchant de Londonderry il y a eu une Abbaye fondée dans le septiéme siecle par saint Murus, dit Colgan. Il faut remarquer que les Irlandois nomment souvent les Peninsules du nom d'Isles, car *Ouen* n'est qu'une Peninsule, & cependant ils l'appellent *Inis*,

Chan. Reg. de S. Aug.

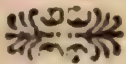
Ouen, c'est à dire Isle d'Ouen, ce qui a trompé plusieurs Geographes qui en ont fait une Isle au lieu d'une presqu'Isle ; il y a encore la Peninsule de *Mages* dans le Comté d'Antrim, que les Irlandois appellent aussi l'Isle de *Mages*.



Botchonais, selon Colgan estoit une ancienne Maison de Chanoines Reguliers scituée dans le Diocese de Londonderry, anciennement *Derry*: ce fut *saint Congal*, Pere de tant de Moines, qui en fut le Fondateur.



A *Dungevin*, il y a eu un Prieuré fondé en 1100. par les *O-Cahan*, Seigneurs Irlandois.



A *Macbile*, dans l'Isle de *Eogain*, il y a eu une Abbaye de Chanoines Reguliers fondée dans le sixiéme siecle par saint Frigidian, qui en avoit fondée une autre du mesme nom dans le Comté de Doune que vous pouvez voir. Il n'y a au reste que Colgan qui parle de celle-cy, qui n'est plus qu'une Parroisse.



DANS LE COMTE' de Donegall, ou de Tirconel.

DAns l'Isle de *Saint Dabeoce* ou *Davoge*, qui est dans le Lac de *Dirg* ou *Derg*, il y a eu le fameux Prieuré du *Purgatoire saint Patrice*, que Varæus place dans le Comté de Fermanag, contre l'opinion de la plusspart des Historiens & Geographes qui l'ont toûjours mis en Done-

gal ; mais la difficulté n'eſt pas grande, puis que ce Purgatoire eſt ſur les limites des deux Comtez. Varæus attribuë la fondation de cette Maiſon à *ſaint Dabeoce* dans le cinquiéme ſiecle; Uſſerius au contraire pretend que ce fut ſaint Patrice qui l'établit dans le meſme ſiecle; & qu'il obtint de Dieu pour convertir plus facilement les Irlandois, diſent quelques Hiſtoriens, qu'ils pourroient voir les peines de l'Enfer, les autres diſent, du Purgatoire dans ce Prieuré; d'autres attribuent l'invention de ce Purgatoire à un Prieur de cette Maiſon nommé *Patrice* qui ne vivoit qu'en 850. & qui trouva cet expedient pour faire valoir ſon Prieuré, d'autant plus, que lors que l'Irlande eſtoit encore Payenne, & long-temps meſme avant la venuë du Sauveur, il y avoit une Caverne en Irlande par laquelle on croyoit aller aux Enfers : car comme le remarque fort bien Varæus, Homere a dit qu'Ulyſſe a eſté dans une des Iſles Britanniques, & Circé ſemble meſme luy marquer l'Irlande lors qu'elle luy apprend le chemin qu'il faut tenir pour aller aux Enfers, Claudian fait même une peinture aſſez reſſemblante à cette caverne d'Irlande quand il dit : Chan. Reg. de S. Aug.

Eſt locus extremum pandit qua Gallia latus,
Oceanus prætentus aquis quo fertur Ulyſſes
Sanguine libato populum moviſſe ſilentum.
Flebilis auditur quaſtus, ſimulachra coloni
Pallida, defunctaſque vident migrare figuras;
Hinc dea proſiluit phœbique egreſſa ſerenos
Infecit radios, ululatuque æthera rupit
Terrifico, ſenſit ferale Britannia murmur,
Et Senonum quatit arva fragor revolutaque Thetis
Subſtitit, & Rhenus projecta torpuit unda.

Chan. Reg. de S. Aug.

Ce lieu environné de l'Ocean vis à vis des costes de France, marque parfaitement l Irlande dans les deux premiers Vers ; le grand bruit que fait l'Ocean sur les costes d'Irlande plus qu'en autre endroit de l'Europe, à cause que la France & l'Angleterre y repoussent la mer avec violence, est bien exprimé par ces mots, *Flebilis auditur questus*, car le bruit des vagues est semblable à des cris, à des plaintes & à des mugissemens. Ce *Populum silentum* marque l obscurité où vivoient alors les peuples d'Irlande, qui n'estoient presque pas connus dans le monde ; *Simulachra coloni pallida*, sont les Irlandois plus pâles que blancs par le mauvais air du Païs fort marescageux : *defunctasque vident migrare figuras*, les Irlandois pour la pluspart sont si maigres, qu'ils ressemblent assez à des morts & à des squeletes, outre que ces mots conviennent assez à l'opinion qu'on a toûjours eu en Irlande sur les visions & sur les apparitions des esprits & des spectres, comme leurs Histoires pleines de prodiges en font foy. *Phœbique egressa serenos infecit radios*, denote les jours sombres & pluvieux de cette Isle, où l'on ne voit presque pas le Soleil, à cause des broüillards & des pluyes, *Ululatuque æthera rupit Terrifico* ; ce sont les bruits continuels que causent les grands vents dont l'Irlande est agitée plus que Païs du monde, *Sensit ferale Britannia murmur* ; des costes d Angleterre on voit la mer d'Irlande toûjours en furie, faire un bruit épouvantable, *& Senonum quatit arva fragor*, en prenant la partie pour le tout, La France entend aussi le bruit terrible de la mer qui la separe d'Irlande, qui se jette avec fureur tantost sur les costes de France, tantost sur celles d'Angleterre, & enfin

ſur celles d'Irlande ; en ſorte qu'il ſemble que les eaus de la mer ne s'écoulent point par la manche, mais qu'elles y ſont ſeulement dans une perpetuelle agitation, ce qui eſt enfin bien exprimé par ces derniers mots, *Revolutaque Thetis ubſtitit*, & comme la fauſſe pieté de quelques Chreſtiens a ſouvent fait un abus des Myſteres du Paganiſme, il ne faut pas s'étonner ſi quelques Moines indiſcrets ont changé la cacaverne des Payens en un Purgatoire de ſaint Patrice, s'étant ſervis du nom de ce Saint pour donner plus de credit à leur impoſture : car il eſt certain que ce grand homme n'a eu aucune part à ce Purgatoire, & on n'en pourra plus douter quand on ſçaura qu'en connoiſſance de cauſe, le Pape Alexandre VI. ordonna l'an 1497. que cette caverne du Purgatoire ſeroit entierement détruite : & ce qu'il y a icy de remarquable, c'eſt que ce Purgatoire fut ruiné par le Gardien des Cordeliers, accompagné de ſes Religieux du Convent de Donegal, le propre jour qu'on celebroit en Irlande la Feſte de ſaint Patrice, enſuite de la commiſſion qu'en avoit receu ce Gardien du Pape meſme ; mais comme on a bien plus de peine à détruire la ſuperſtition qu'à établir la veritable pieté, on recommença quelques temps aprés à viſiter encore les veſtiges de ce pretendu Purgatoire, & enfin les Chanoines Reguliers de ſaint Auguſtin qui eſtoient établis tout auprés dans le Prieuré de *ſaint Dabeoce*, trouvant leur compte dans l'erreur des Irlandois, rétablirent la caverne du Purgatoire qui avoit eſté ruinée, mais elle a eſté de nouveau détruite en ce ſiecle, comme nous l'apprend *Boathe* dans l'Hiſtoire naturelle d'Irlande à peu prés en ces termes. On a en- «

Chan. Reg. de S. Aug.

Chan Reg. de S. Aug.

» fin découvert que ce Purgatoire n'estoit
» qu'une pure illusion, & cette découverte se
» fit pendant le Gouvernement de Richard
» Boyle, Comte de Corke, & d'Adam Lof-
» tus, Vicomte d'Elie, Chancelier d'Irlande,
» qui gouvernoit cette Isle pendant les der-
» nieres années du regne du Roy Jacques I.
» lesquels portez de curiosité de sçavoir la
» verité de cette affaire, envoyerent sur les
» lieux des personnes de probité pour en faire
» une exacte recherche, lesquels aprés avoir
» bien examiné toutes choses, trouverent que
» cette pretenduë miraculeuse caverne, que
» l'on faisoit passer pour descendre jusqu'en
» Purgatoire & en Enfer, n'estoit qu'une pe-
» tite cellule creusée dans un fond de roche
» sans fenestre & sans ouverture, & si obscure,
» que quand la porte estoit fermée il n'y en-
» troit pas un rayon de lumiere, & au reste si
» basse, qu'à peine un grand homme s'y pou-
» voit tenir de bout, & si petite qu'elle ne pou-
» voit pas contenir six ou sept personnes au
» plus; quand il venoit donc quelqu'un dans
» cette Isle qui avoit envie de faire le voyage
» du Purgatoire, un petit nombre de Moines
» ou de Chanoines Reguliers qui faisoient leur
» sejour ordinaire dans un ancien Prieuré, fai-
» soient jeûner & veiller extraordinairement,
» le Voyageur l'entretenant pendant ce temps-
» là des choses terribles qu'il verroit dans son
» voyage souterrain, & aprés l'avoir preparé
» de la sorte, ils l'enfermoient dans un lieu
» obscur & tenebreux, d'où ils le retiroient
» quelque-temps aprés tellement étourdy par
» ses jeûnes, prieres, veilles, terreurs & ima-
» ginations, que ce pauvre Voyageur sans

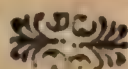
avoir bougé d'une place, disoit le plus « souvent qu'il avoit esté fort avant sous terre « & racontoit des choses étranges qu'il disoit « avoir veuës en chemin, conformes aux idées « & aux impressions que les Moines luy en « avoient données avant que de le mettre dans « ce trou ; que s'il ne voyoit rien, on preten- « doit qu'il avoit esté incredule, & avoit « douté de la verité du Purgatoire, & estoit ve- « nu plûtost pour s'en mocquer que pour le « voir : c'est pourquoy pour empescher à l'a- « venir ces impostures & ces fourberies, ces « Mylords obligerent les Moines de quitter ce « lieu ; on ruina les restes de leur Convent, & « on rompit entierement la caverne qui a de- « meuré découverte depuis ce temps-là, expo- « sée à la veuë de tout le monde, qui a paru « depuis fort desabusé, n'y ayant plus que « quelques Irlandois superstitieux qui n'ont « pas veu l'estat où est cette fausse entrée du « Purgatoire, qui s'imaginent toûjours qu'il « st veritable.

Chan. Reg. de S. Aug.

Il faut encore remarquer que *Nechanus* Prê-tre & Historien Irlandois, nous assure que dans la mesme Isle de saint Dabeoce où estoit le Purgatoire saint Patrice, il y en avoit un autre qu'on nommoit de *saint Brendan* qui a fait aussi du bruit pendant quelques siecles, parce que des Moines d'un autre Ordre avoient entrepris de le faire valoir : mais ceux qui estoient en possession du Purgatoire S. Patrice voyant que l'autre faisoit du préjudice au leur, firent si bien qu'ils aneantirent entierement celui de saint Brendan dont on ne parle plus il y a fort long-temps, & enfin celui de saint Patrice a eu le mesme sort : tant il est vray que le mensonge ne

Chan. Reg. de S. Aug.

dure qu'un temps, mais que la verité demeure éternellement.



A *Iniscoel*, autrement *Bugellaigh*, qui est une Isle sur les côtes du Comté de Tyrconel ou Donegall diocese de Rapoe il y a eu, selon Colgan, une Abbaye fondée par saint Conal.



Congbail, selon Colgan, a esté une Abbaye où saint Fiacre disciple de saint Finian a esté Abbé dans le sixiéme siecle.



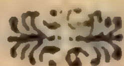
Kilmacnenain, estoit une ancienne Maison de Chanoines Reguliers qui estoit dans le diocese de Rapoe, selon Colgan, qui ne nous apprend point ni comment, ni par qui elle fut fondée.



Dans le Comté de Fermanag.

A *Devenish*, ou *Dam-inis*, en François *Isle du bœuf*, qui est dans le grand lac *Erne* ou *Earne*, il y a eu une Abbaye dont saint Laserian, autrement saint Molaisse un des douze Apostres d'Irlande, fut le fondateur l'an 560. dit Varæus, à quoy Usserius ne s'accorde pas, puis qu'il prétend que ce Saint florissoit déja dans son Abbaye de *Dam-inis* dés l'an 540. c'est à dire, vingt ans auparavant Cet auteur se contredit pourtant au sujet de ce Saint, quand il dit dans son Indice chronologique, qu'aprés avoir vécu dans son Abbaye il mourut en 570. Cependant il dit qu'en 630. se tint cette célébre Assemblée dans l'Abbaye du mesme Saint à *Laglin* en Mo-

monie, où il disputa contre *saint Munnu*, au sujet du temps auquel on devoit célébrer la Pâque, & il le fait mourir une seconde fois en 639. & ainsi il faudroit que ces deux saints hommes fussent deux saints differens. Les Auteurs Irlandois prétendent pourtant que l'Abbé de Dam-inis & celui de Laglin n'estoient qu'un mesme saint qui se nommoit saint Laserian, ou Lasrean, & en Irlandois S. Molaisse. Cependant si cela estoit, ce Saint auroit vécu environ 160. ans, ce qui n'est pourtant pas sans exemple dans l'Histoire d'Irlande, où l'on voit que S. Patrice, & quelques autres en ont vécu tout autant & quelques-uns mesme davantage. Cela supposé, Usserius auroit toûjours eu tort de faire mourir deux fois le mesme Saint. Chan. Reg. de S. Aug.



Dans la mesme Isle de *Devenish* il y a eu une Abbaye fondée par *saint Ninnidius* en 1130. selon Usserius, car Varæus n'en dit rien, à moins que ce ne soit une Maison de *Colidées*, qu'il y avoit dans cette Isle. Ces *Colidées* au reste estoient des Prêtres seculiers qui vivoient dans la retraite & en communauté à la maniere des Moines, & à peu prés de la mesme façon qu'on vit aujourd'hui dans les Seminaires que les Evesques ont établis en France. Mais pour revenir à saint Ninnidius, je trouve qu'Usserius se trompe encore, car il met dans un autre endroit de son Index Chronologique, que saint *Kiaran* qui vivoit dans le quatriéme & dans le cinquiéme siecle fût disciple de saint Ninnidius dans une des Isles du lac *Earne*, & cependant il ne luy fait fonder son Abbaye dans cette Isle qu'en l'an 1130. c'est à dire, prés de sept

Chan. Reg. de S. Aug.

siecle aprés, mais ce n'est pas le seul anacronisme qu'ait fait Usserius.

A *Cluain-inis* qui est une Isle de mesme lac *Earne*, il y a eu une Abbaye fondée dés le commencement du sixiéme siecle par *saint Sinelle* qui y florissoit l'an 540. Selon Usserius, qui dit encore, qu'en 570. *saint Munnu*, autrement *saint Fintan* fut Moine dans cette Abbaye de *Cluain Inis*, que Varæus n'a point connue. Ce saint Sinelle fut aussi un des douze Apôtres d'Irlande.

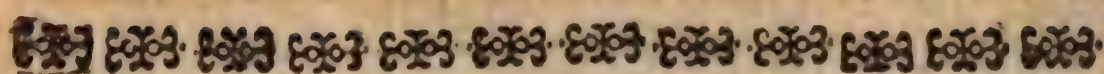
Inis-muighe-samh a esté une Isle du lac Earne, dans laquelle il y a eu une ancienne Abbaye.

Dans le Comté de Tyronne.

Je ne trouve aucune Maison de Chanoines Regeliers dans ce Comté, si ce n'est l'Abbaye de *Druim-Thom* qui est sur les limites de ce Comté, & de celuy de Tyrconel dans le diocese de Rapoe. Saint Ernan en fut le fondateur & le premier Abbé dans le septiéme siecle Saint Adamnan appelle ce lieu qui n'est plus qu'une paroisse, *Dorsum Tuama*, *Druim*, signifiant *Dorsum*, *dos*.

Clogher qui est aujourd'hui un Evesché, a commencé par estre une Abbaye qui fut fondée par saint Macarty qui en fut le premier Abbé & Evesque, comme le remarque Colgan.

Chan. Reg. de S. Aug.



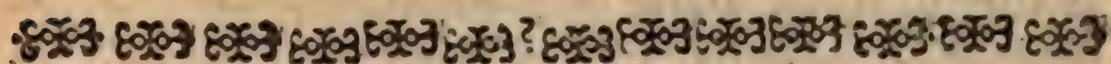
Dans le Comté d'Armag.

A *Armag* Capitale, Metropole, & primatie, il y a eu l'Abbaye de *Saint Pierre & de Saint Paul*, fondée dans le cinquiéme siecle par saint Patrice. Plusieurs Archevesques de cette Ville donnerent de grand biens à cette Maison qui estoit fort riche.



Cluain-finchol, ou *Cluain-fiacul*, estoit une Abbaye à cinq milles d'Armag, selon Colgan, elle fut fondée par saint Lugadius en 580.

Lismore, ou selon d'autres *Kilmore*, a esté une Abbaye où saint Moctée establit sa premiere demeure dans le sixiéme siecle avant que de fonder l'Abbaye de *Louth*. Il y a des Historiens qui prétendent qu'il y établit une Regle particuliere, & que ce lieu estoit dans le Comté de *Monagham* : ce qu'il y a de certain, est qu'il est sur les limites des deux Comtez: & que ce n'est aujourd'huy qu'une paroisse.

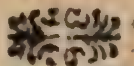


Dans le Comté de Monagham.

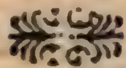
A *Clune*, autrement *Cluan-Eois*, ou *Clonish*, il y a eu l'Abbaye de saint Pierre & de saint Paul, fondée par l'Evesque saint Tigernac l'an 500. mais d'autres mettent cette Maison dans le Fermanag. Ce qui a fait faire cette méprise, c'est que ce lieu est sur les limites des deux

Chan. Reg. de S. Aug.

Comtez, partie en l'un, partie en l'autre. Colgan place mesme cette Abbaye *Cluanensis in Regione muntareoluis in comitatu Liethdromensi*, qui est le Comté de Letrum, parce que les Comtez de Monagham, de Fermanag & de Letrum semblent s'unir dans ce lieu de Clunes, mais il y a pourtant cela de different, que Colgan nous assure que ce fut saint Froegius qui fut le Patron & le Fondateur de l'Abbaye de Clunes du Comté de Letrum dans le sixiéme siecle, mais peut-être aussi qu'il n'en fut que le reparateur. Ce *Clunes* est aussi different d'un autre Clunes qui est en Medie, qui se nomme autrement, *Cluan-Mac-nois*.



Je ne sçay si le *Monasterium* dont parle Colgan, & où il dit que saint *Cuana* (car il y en a eu plusieurs de ce nom) a esté Abbé, n'est point *Monagan* qui est la capitale de ce Comté, & où il y a encore des vestiges d'un Couvent. Ce qui s'y opposeroit seroit que cet Auteur ajoûte, que cette Abbaye estoit *in Comitatu Lugmagiensi*, ce qui signifie le Comté de *Louth*, mais comme le Comté de Louthe a compris autrefois le Monagam, ce qui s'appelloit anciennement le Royaume *d'Ergalie*, je pense qu'on ne peut pas douter que ce *Monasterium* ne fut Monagam, & que mesme ce dernier n'ait pris son nom, de ce Monastere & des Moines qui y estoient.



Muknay, auprés du petit lac du mesme nom, a esté autrefois une Abbaye fondée par saint *Moeldodius*.



Cluain-Eoaris estoit, selon Colgan, une au-

tre ancienne Maison de Chanoines Reguliers qui fut fondée par *saint Dichulle* qui en avoit fondé tant d'autres. Celle-ci estoit dans l'ancien Royaume d'*Ergallie*, dont le *Monagham* faisoit partie avec le Comté de *Louth*. Chan. Reg. de S. Aug.



Dans le Comté de Cavan.

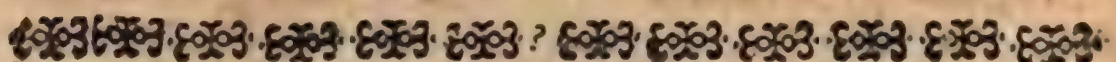
A *Drumlane* ou *Drumlahan*, il y a eu le Prieuré de *Sainte Marie* fondé sur la fin du sixiéme siecle par *saint Edam* autrement *Maidoc*, qui fut ensuite Archevesque ou Evesque de Fernes. Colgan dit que cette Abbaye a esté fort considerable, qu'il y avoit plusieurs beaux tombeaux des plus considerables Seigneurs du païs, & qu'elle fut changée en parroisse l'an 1025. Comme assurent les Annales de Dungall. Elle est dans le diocese de Kilmore, & sur les limites des deux *Brefinies*: c'est ainsi qu'on appelloit autrefois le *Fermanag* & le *Cavan*. Il y a des Auteurs qui nomment aussi ce lieu *Drumlethan*.



Ce seroit ici que devroit finir le denombrement de tout ce qu'il y a eu de Maisons anciennes & modernes qui ont appartenu aux Chanoines Reguliers en Irlande : par les *modernes* j'entends celles qui furent supprimées soubs le Regne de Henri VIII. dans le siecle passé; & par les *Anciennes*, je veux marquer les Abbayes, Prieurez & Couvens qui n'ont point passé le huitiéme siecle, & qui ont esté auparavant changées en paroisses & en benefices seculiers, ou qui ont esté entierement éteintes, soit par les malheurs qu'apporte la guerre,

Chan. Reg. de S. Aug.

soit par d'autres voyes. Cependant comme Colgan dans ce vaste projet qu'il avoit fait descrire toutes les vies des Saints d'Irlande dont il n'a paru que deux volumes, a prétendu qu'il y avoit eu encore un grand nombre de Maisons de Chanoines Reguliers en Irlande, lesquelles cependant il a eu bien de la peine à placer, parce que ces Maisons ayant dans la suite changé ou de nom, ou d'estat. Il ne reste presque pas de preuve dans les Historiens, ni du lieu où elles estoient situées, ni de ce qu'elles sont devenues. Je me contenteray donc seulement de les mettre ici par ordre Alphabetique & par rapport aux Provinces où les Historiens disent qu'elles estoient, quoy qu'ils n'ayent point designé l'endroit de leur position, & nous mettrons ensuite le nom des autres Maisons, bien que je n'ay pas pû mesme apprendre dans quelles provinces elles estoient autrefois. J'ajouteray aux uns & autres le nom de leurs Fondateurs, afin que cette circonstance aide encore à les faire mieux connoistre.



EN LAGENIE.

Achad' Arglas, saint Fintan fondateur.

Achad-finglas, le mesme saint Fintan.

Airdne-Coemain, saint Coeman.

Cluain-Chaoin, saint Finan.

Cluain-i-Murchin, saint Brocan.

Cluain-Reilgeach, saint Ferreolus ou Ernin, qui avoit donné son nom au lac *Erne*. Cette Maison estoit ou dans la Medie orientale ou dans l'occidentale.

Derge ou *Dergne*, saint Mogorocus. — Chan. Reg. de S. Aug.

Domnach-sechnuil, saint Secundin. Cette Abbaye estoit dans l'une des deux Medies.

Domnach-Arda, saint Silvestre & saint Sidonius Chanoines Reguliers Italiens, qui vinrent en Irlande avec saint Palladius.

Druimcheo: cette Maison estoit aparemment differente de *Druin-chain*, Abbaye de saint Abban qui estoit dans le Comté de Wiklo, car il y a quelque preuve que celle-ci étoit en Longford.

Finglas, saint Flamius. Il y a apparence que cette Abbaye estoit entre Dublin & Tredag, puisque cette contrée se nomme encore Finglas.

Fiodnach, saint Callinus. Je placerois volontiers cette Maison en Longford.

Fionmagh in regione Fothardorum, c'est à dire, ou en Wexford, ou en Tiperari, car il y avoit deux contrées dans ces Comtez qui portoient ce nom, si l'on n'aime mieux dire que *Regio Fothardorum* s'étendoit du Wexford dans le Tiperari.

Forgnuidhe, saint Muris. Je n'assureray pas dans quelle des deux Medies elle estoit.

Glaismore, sur les limites de Lagenie & de Medie pas loin de l'Abbaye de *Sourd*, dont nous avons parlé.

Glinn-saint Canocus ou Mochonocus.

Kelfinte ou *Kilmore*, saint Palladius qui y apporta des reliques des Apostres.

Kil-Auxille, auprés de la Liffie, saint Auxillius qui en fut Abbé & Evesque.

Kil-Chuilin, saint Lochinus.

Kil-fortcherne, autrement *Roscurense Monasterium*, saint Forcherne: cette Maison est dans l'une des deux Medies.

Chan. Reg. de S. Aug.

Kilskire, Abbaye celebre dans les Historiens d'Irlande, qui disent, que saint Conal ou Conalde qui vivoit dans le neuviéme siécle en fut Abbé & Evesque. Il y a quelque apparence que cette Maison estoit dans la Medie orientale où est-Meath.

Pecain, saint Furséc.

Lancheil, saint Fintan.

Lann ou *Linn*, où saint Colman fut Abbé. Je ne sçai si ce ne seroit point la mesme que celle de *Linall*, mais *Lann* estoit le nom d'un demon qui estoit dans ce lieu, & que saint Colman chassa.

Moetgall, saint Brogain.

Montgarret, saint Nessan.

Rosdele, saint Patrice le vieux en fut Abbé & Evesque dans le premier siecle, ce lieu estoit en Medie.

Ross-Tuirk, saint Brocan.

Sruthair, saint Mogenochus.

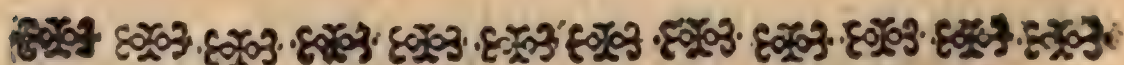
Teg-na-Remanach, ou *Maison des Romains*. Saint Augustin & saint Benoist Italiens Chanoines Reguliers qui accompagnerent Palladius en Irlande.

Teg-Scothin, S. Scothim.

Teg-Moling, saint Molingus.

Tressodium, saint Cuama.

Tulen, le même Saint. Ce lieu estoit dans l'une des deux Medies.



EN MOMONIE.

A *Chad-Airad*, sains Lochin.

Achad Garbain, aujourd'hui *Dungarbain*,

ſur la coſte meridionale de Momonie. Je ne ſçay pas preciſément l'endroit, ſaint Garban la fonda dans le ſeptiéme ſiecle. Chan. Reg. de S. Aug.

Cluain Chladeach, ſaint Maidoc.

Condatum Monaſterium, ſaint Waſnulphus.

Croebach, ſaint Trian.

Cuil-Colluinge, ſaint Abban.

Trois Abbayes de *Dumnach-mor*, fondées l'une par ſaint Fingene, l'autre par ſaint Finchade & la derniere par ſaint Farannan.

Dore-Chuiſcrigh, j'ignore le fondateur.

Dore Dunchan, ſaint Colman qui mourut de ſoif dans le cinquiéme ſiecle.

Dunbleſche ou *Dunbleske*, ſaint Fintan.

Iniſdamle, ſur les limites de Momonie & de Lagenie, où Findbarri a eſté Abbé.

Kilcruimthir, autrement *Kilcuillen*, ſaint Abban.

Kilmebian, ſaint Ferguſius.

Kilmore Araidhtire.

Letter-Obhraim, ſaint Odran.

Moinmor, ſaint Moctean qui vivoit dans le ſeptiéme ſiecle il avoit été Abbé de Clonard, & il eſt appellé par les Hiſtoriens *fons Religionis & ſapientia Hybernorum*.

Roſſ Kocrach ſant Fintan.

Tuaim-grene, ſaint Manchenus dans le troiſiéme ſiecle.

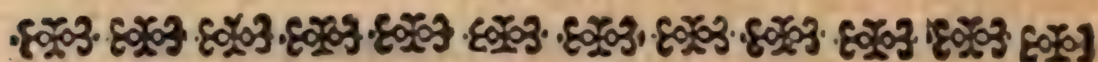
Tuaim-Muſcraige, en Myskeray, ſaint Domangenus.

EN CONNACIE.

ARdcane Abbaye & Eveſché, ſaint Beoadus, *Croeg-grellain*, ſaint Grellan: elle s'ap-

Chan. Reg. de S. Aug.

pelloit en Latin *Crovense Monasterium.*
Cruim-linn, saint Midhabaria.
Ramelfige, saint Mocallan, il y avoit des Moines Anglois. Colgan s'efforce peut-estre en vain de prouver que ce saint estoit Irlandois.



EN VLTONIE.

CVil-Rathene, saint Armideus.
Delenna, saint Dagæe.
Druim-Inesacluin, saint Lugadius & saint Cormacus.
Linduachil, saint Sedulius.
Rathmuize, saint Adamnan.
Teg-Talain, saint Kilian.

Voici à present les Abbayes dont les Historiens Irlandois ont absolument ignoré la situation.

Ardcuilin, saint Beoanus fondateur.
Ardchoin, saint Finchan.
Basleac, saint Cormacus.
Cluain-buadain, saint Blatmacus. *Cluain*, selon Colgan, signifie aussi, *retraite*, *desert.*
Cluain-Eich, saint Caurnanus.
Cluain-Maosena, saint Foilan.
Cluain-Vnsean, saint Maltulius.
Cluinet, saint Fursée,
Deser-Ænguss, Abbaye & Evesché. Saint Ængussius surnommé *Æneas.*
Druim-dressa. J'ay cherché en vain le fondateur.
Druim-Eing, saint Fintan.
Druim Easclúin, saint Cormacus.
Druimderdalog, saint Finian.

Dore-bruchaiſe, ſaint Mochonna. Chan. Reg. de S. Aug.

Erdame, ſaint Failbee.

Fortdhruim, ſaint Lugadius.

Glaſſ-na-Oidhean, ſaint Mobyus, autrement Boetius, ou Mobyteus. Cette maiſon eſtoit auſſi appellée l'Abbaye de *ſaint Boece*.

Glean Achad, ſaint Sincelle.

Inis-Muge-ſamh, ſaint Nannætheus ou Nennidius en fut Eveſque & Abbé.

Imleach-becain, où ſaint Cormacus, ou Cellacus fut Abbé.

Kildelge, ſaint Cuanan.

Kileaſpuic-ſanctain, ſaint Mogorocus.

Killaine, ſaint Sedna ou Sidonius different du Saint de meſme nom qui eſtoit Abbé à Druim-mac-Ubla.

Kil-foelin, ſaint Foilan.

Kil-ithe, ſaint Cormachus ou Cellacus.

Kinlocha, un ſaint Sedulius, car il en avoit pluſieurs de ce nom.

Leammag ou *Lemmag*, ſaint Fechin. Je crains que ce ne ſoit la meſme choſe que l'Abbaye d'*Immag*, ſur les coſtes du Comté de Galway dont nous avons parlé.

Lilchal, ſaint Cuan

Luſcanum Monaſterium, ſaint Colga qui vivoit dans le ſeptiéme ſiecle.

Leithmanchin, ſaint Manchain.

Lugmag, Abbaye & Eveſché, ſaint Moctée.

Rath-Aradh, ſaint Mugania.

Roſſ-Prieuré, ſaint Cormacus ou Cellacus.

Tamna-cha-buada, je ne ſçay pas qui en a eſté le fondateur.

Theach-Munna, où il y a eu juſques à cent cinquante Moines qui eſtoient tous ſaints. Apparemment que le fondateur eſtoit ſaint Munnu.

Chan. *Tig-baithim*, saint Baithenus.
Reg. de *Treot*, saint Cormacus,
S. Aug. S'il faloit à present garder l'ordre des temps ausquels les differens Ordres Reguliers ont esté établis, il faudroit parler sans doute de celui de S Benoist, mais comme il est bon de ne pas separer du grand Ordre des Chanoines Reguliers de S. Augustin les differentes Congregations qui en dépendent, puis qu'au fonds elles ne sont que des membres de ce Corps, duquel il n'est pas juste que nous les separions, comme aussi pour garder la mesme methode, nous mettrons l'Ordre de Cisteaux immediatement aprés l'Ordre de saint Benoist dont il n'est qu'une branche. Nous allons mettre tous les differens Ordres & Congregations dont les Moines sont considerez comme Chanoines Reguliers de S. Augustin.

Mais pour ne laisser rien à dire de tout ce qui peut concerner les Maisons des Chanoines Reguliers d'Irlande dont nous avons parlé, nous ferons observer en cette rencontre une chose assez remarquable & singuliere qui est, que plusieurs Abbayes ou Prieurez de cet Ordre estoient anciennement des aziles pour ceux qui s'y refugioyent en la mesme façon qu'en Italie, les Eglises y servent encore aujourd'hui d'aziles, mesmes pour les plus grands malfaiteurs qui s'y retirent : car en France nous ne connoissons point du tout ces sortes de privileges. Voici donc les Maisons de Chanoines Reguliers qui joüissoient en Irlande de cette le prerogative, car quelques autres Ordres y avoient aussi quelques aziles, comme nous le ferons remarquer dans la suite de ce traité.

Lothroe, ou *Lutre* Abbaye de saint Ruadan dans le Comté de Typerari en Momonie.

Fourre ou *Favorie*, Abbaye de ſaint Fechin dans la Medie occidentale en Lagenie. Chan. Reg. de S. Aug.

Fernes Abbaye de ſaint Medoc aujourd'hui Eveſché dans le Comté de Wexford en Lagenie.

Kilmacduach ou *Kilmacualle*, Abbaye de ſaint Colman dans le Comté de Galway en Connacie.

Cluain-Ænach, Abbaye de ſaint Fintan dans la Medie orientale en Lagenie.

Clonard, Abbaye de S. Finnian dans la Medie orientale en Lagenie.

Saigerkiran ou *Sirke*, Abbaye de ſaint Kiaran dans le Comté du Roy en Lagenie.

Iniſcatie, Abbaye de ſaint Senan dans le Comté de Lymmerik en Momonie.

Fathane, Abbaye de ſaint Murus dans le Comté de Londonderry en Ultonie.

Liethmore, Abbaye de ſaint Mochemoc dans le Comté de Tiperari en Momonie.

Maghermuidhe, Abbaye de ſaint Abban dans le Comté de Wexford en Lagenie.

Iniskeltran, Abbaye de ſaint Caninus dans le Comté de Clare en Momonie.

Derry ou *Londonderry*, Abbaye de ſaint Colombe dans le Comté du meſme nom en Ultonie.





ABBAYES ET PRIEUREZ de Chanoines Reguliers de S. Augustin de la Congregation de Saint Victor, qu'il y avoit autrefois en Irlande.

EN LAGENIE

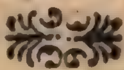
Dans le Comté de Dublin.

Saint Victor.



Dublin mesme il y avoit l'Abbaye de *saint Thomas*, Archevesque de Cantorbery Martyr, une des plus belles & des plus Riches Maisons du Royaume, on la nomme aujourd'huy *Thomascourt*. Elle fut bastie à Dublin dans le Fauxbourg ou quartier nommé *Thomasthowne*, ou Ville de saint Thomas. Ce fut Henry II. Roy d'Angleterre qui en fut le Fondateur dans le douziéme siecle; il fit cette Fondation en presence du Cardinal *Vivian*, Legat du Pape & de l'Archevesque de Dublin : ce Prince vouloit expier par là, le crime qu'il avoit commis en faisant mourir injustement ce saint Prelat. Dugdale & Dodsworth, Auteurs du *Monasticum Anglicanum*, ont oublié de faire mention que cette Maison estoit de la Congre-

gation de saint Victor ; ils disent seulement qu'elle estoit de l'Ordre des Chanoines Reguliers de saint Augustin en General ; mais ce n'est là qu'une petite negligence, ils rapportent l'acte par lequel Edoüard III. donna pouvoir à *Guillaume* son Maistre d'Hôtel, de faire quelques donations à cette Abbaye, & l'acte par lequel ce Roy ratifia ensuite tous ces dons. On voit encore dans cet ouvrage comme *Walter de Lacy*, Seigneur de Medie, donna à cette Maison la nomination ou Patronage de plusieurs Benefices qui sont specifiez & designez dans la donation; mais je ne puis souffrir que ces Auteurs ne qualifient point cettte Maison d'Abbaye, mais seulement de Prieuré ; car il y a le terme d'Abbaye dans tous les actes qu'ils rapportent, & Varæus l'appelle aussi l'Abbaye de S. Thomas de Dublin. Enfin l'Abbé de saint Thomas avoit l'avantage d'entrer dans les Parlemens d'Irlande en qualité de Pair Ecclesiastique, attachée à son titre d'Abbé. Saint Victor.



Il y avoit encore un Prieuré de la mesme Congregation aux portes de Dublin sur la Riviere de Liffie, lequel fut fondé en 1219. par Varisius de Pech, & qui fut uni dans la suite à l'Abbaye de saint Thomas dont nous venons de parler. Voyez dans l'Ordre des Chanoines Reguliers de saint Augustin.

Dans le Comté de Wexford.

A *Iniscorthy*, ou *Isle de Corthy*, petite Ville sur la Riviere de *Slane*, il y a eu le Prieuré de *saint Jean l'Evangeliste*, qui dépendoit de l'Abbaye de saint Thomas, & qui fut fondé en

Saint Victor. 1240. par Girard de Pendergast Anglois, Seigneur de Iniscorthy, & par Jean de saint Jean, Evesque de Fernes, pareillement Anglois.

Dans le Comté de Kildare.

DAns un lieu fort agreable au bord de la Riviere de Liffie, estoit autrefois un beau Prieuré dedié à *saint Wolstan*, canonisé par le Pape Innocent III. On appelloit communément cette Maison *l'Echelle du Ciel*. Richard qui en fut le premier Prieur & Adam de Hereford, tous deux Anglois, en furent les Fondateurs l'an 1205.

Dans la Medie Orientale.

NOus avons mis le Prieuré de *Newtonne* dans le grand Ordre de Chanoines Reguliers de saint Augustin, en quoy nous avons suivy Varæus; il y a cependant quelque raison de le mettre dans la congregation particuliere de *saint Victor*, comme vous le verrez incontinent au sujet du Prieuré de *Fermoy*, qui est dans le Comté de Corke.

EN MOMONIE,

Dans le Comté de Waterford.

DAns les Fauxbourg de *Waterford* il y avoit le Prieuré de *sainte Catherine* fondé par les Danois ou Oustmans, & confirmé par Innocent III. en 1210.



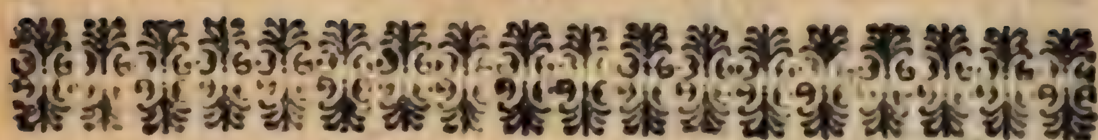
Dans le Comté de Corke.

VIs à vis de *Fermoy* de l'autre costé du Pont, qui est sur le *Blakwater* ou *Aven-more*, il y a eu le Prieuré nommé *Nôtre-Dame* de *Belindregh*, ou de *Balingrodegh* , fondé par Alexandre , Fils de Hugues Anglois ; mais voyons si Varæus ne s'est point trompé quand il a dit que ce Prieuré estoit de la Congregation de saint Victor; car l'acte de fondation rapporté tout au long par Dugdale & Dodsworth dans le *Monasticum Anglicanum* , semble prouver au contraire qu'il estoit du grand Ordre des Chanoines Reguliers de saint Augustin en general , tels qu'étoient les Chanoines du Prieuré de *saint Pierre & de saint Paul* de *Newtonne* auprés de Trime en Medie. Qu'on en juge Voicy les propres termes de la Fondation : *Et si forte inter eos Priorem idoneum non possunt de gremio proprio invenire , per eosdem eligatur vel de Domo Apostolorum Petri & Pauli de Midensi, vel etiam de domo sancti Thomæ Martyris de Dublinia, de quibus initium & formam Ordinis acceperunt , vel alibi qui sit ejusdem substantiæ Ordinis, si in prædictis Ecclesiis sufficiens & idoneus non inveniatur.* Il me paroit pourtant aussi par ces mots , *de quibus initium & formam Ordinis acceperunt*, lesquels ont aussibien relation au Prieuré de *Newtonne* qu'à l'Abbaye de *saint Thomas* , que non seulement le Prieuré de *Ponte-fermoy* (car c'est ainsi que Dugdale l'appelle) estoit certainement de la Congregation de saint Victor ; mais que le Prieuré de Newtonne en estoit pareillement, Saint Victor.

Saint Victor. & que Varæus s'est trompé qnand il l'a mis seulement dans le grand Ordre des Chanoines Reguliers de saint Augustin. Il est vray qu'il n'a fait que suivre en cela plusieurs autres Auteurs, & ainsi la chose peut encore souffrir quelque difficulté.

Il n'y avoit point de Maisons de la Congregation de saint Victor, ny en *Connacie* ny en *Vltonie*.





PRIEVREZ, PRECEPTORIES ou Commanderies, que l'Ordre de Malthe de la Regle de Saint Augustin, a eu autrefois en Irlande.

CEt Ordre n'estoit pas considerable par luy-mesme en Irlande, puis qu'il n'avoit avant la destruction des *Templiers* qu'un Prieuré qui estoit celuy de *Wexford* en Lagenie, qui estoit le grand Prieuré d'Irlande, & neuf Preceptories ou Commanderies, sçavoir : Malthe

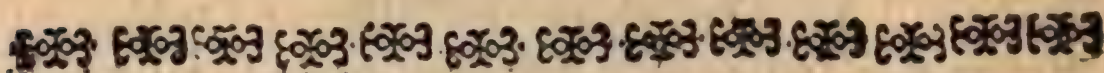
Kilbeg.
Kilheal. } en Kildare.
Tully.
Kilmainan-beg. } En East-meath, ou Medie
Kilmainan-wod. } Orientale
Saint Jean-Baptiste d'A[illegible]es, en Doune.
Morne ou *Balynemony*, en Corke.
Any, en Lymmerik.
Kilnalekin, en Galway.

Surquoy il faut remarquer en passant que *Preceptorie* & *Commanderie* c'est la mesme chose, & qu'en Cour de Rome & dans les Bulles on appelle Preceptorie, ce que nous appellons communément Commanderie.

Cet Ordre s'accrut donc en Irlande de la dépoüille des Templiers, car outre le grand Prieuré de *Kilmainan*, auprés de Dublin, qui appartenoit au *Temple*, il y avoit encore les huit Preceptories ou Commanderies suivantes qui en dépendoient.

Malthe *Kilclogan* en Wexford.
Killergy en Caterlog.
Kilsaran en Louth.
Kilbarry. } En Waterford.
Kilure. } En Waterford.
Crooke. } En Waterford.
Clonaul en Tiperari.
Teach-Temple en Slego.

Et ce grand Prieuré de Kilmainan avec ces huit Commanderies, furẽt données à l'Ordre de Malthe lors qu'on abolit entierement celuy du Temple sous Edoüard II. au commencement du quatorziéme siecle ; en sorte qu'alors Malthe eut deux grands Prieurez en Irlande & dix-sept Commanderies desquel es nous allons parler plus particulierement, en faisant connoistre le temps & le lieu de leur fondation, & le nom & la qualité des Fondateurs.

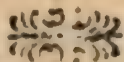


LAGENIE,

Dans le Comté de Wexford.

LE grand Prieuré de Malthe estoit dans la Ville de *Wexford*, Capitale du Comté, Port de mer du second Ordre, comme nous le ferons voir dons l'Hydrographie d'Irlande. Il avoit esté fondé dans le douziéme siecle sous le titre de *saint Jean-Baptiste* & de *sainte Brigide* : surquoy il faut remarquer que presque tous les Prieurez & Commanderies de Malthe, sont fondées sous le titre de saint Jean-Baptiste, parce que cet Ordre a esté étably sous le nom d'Hospitaliers de saint Jean-Baptiste de Jerusalem.

A l'égard du nom de sainte Brigide, il y a esté ajoûté à cause de la grande devotion qu'on avoit à cette Sainte en Irlande. Le Fondateur estoit un fameux Anglois; Guillaume Mareschal, Comte de Pembrok, qui estoit aussi Fondateur de quantité de Maisons Religieuses en Irlande presque de tous les Ordres. Malthe



A *Kilclogan*, petit Bourg auprés de l'endroit où les Rivieres de Barow & de Suirie se joignent; il y a eu une Preceptorie ou Commanderie, qui avoit appartenu premierement aux Templiers, & fut ensuite donnée à l'Ordre de Malthe: il y en a qui pretendent que les *Omores*, en furent les Fondateurs.

Dans le Comté de Dublin.

LE Grand Prieuré de *Kilmainan*, qui appartenoit aux Templiers estoit sur la Riviere de *Liffi*, tout auprés de la Ville de Dublin, il estoit non seulement Prieuré, mais encore Hôpital; il fut fondé en 1174. sous le titre de *saint Mainan*, ou *Maignan*, qui est un Saint d'Irlande qui vivoit dans le septiéme siecle, auquel ce Prieuré estoit dedié, *Kil* signifiant *Eglise*, & ainsi Kilmainan signifie Eglise ou Chapelle de saint Mainan. Le Fondateur fut Richard de Strongbow, Comte de Pembrok.



A *Clontarf*, qui est aujourd'huy un des Fauxbourgs ou quartiers de la Ville de Dublin, prés de l'embouchure de la Riviere de Liffie; il y a eu la Commanderie appellée de *saint Congal*, parce qu'elle estoit dediée à ce Saint d'Irlande: elle fut fondée sous Henry II. en faveur des

Malthe Templiers. Quelques Irlandois m'ont asseuré que les Netterwiles, Seigneurs Anglois, qui sont aujourd'huy Vicomtes Milords de Dewithe, en estoient les Fondateurs.

Dans le Comté de Louth.

A *Kilsaran*, il y avoit une Commanderie de Templiers fondée dans le treiziéme siecle par Mathilde de Lacy, Dame Angloise, de la Famille de Lacy, Seigneurs de Medie.

Dans le Comté de Kildare.

A *Kilbeg* Commanderie de l'Ordre de Malthe, dont les Auteurs ne marquent ny le temps de la fondation, ny le nom des Fondateurs.



A *Kilhea'*, il y avoit aussi une Commanderie de Malthe, dont on n'en sçait pas plus que de la precedente.



A *Tully*, il y avoit encore une Commanderie de Malthe, mais les Auteurs n'en disent rien davantage.

Dans le Comté de Caterlog.

A *Killerry*, il y avoit une Commanderie de Templiers fondée sous le Roy Jean par Philippes Borard, Anglois.



Dans la Medie Orientale , ou Eaſt-meath.

A *Kilmainan-beg* auprés de *Nobir* ; il y a eu Malth une Commanderie de Malthe fondée ſur la fin du douziéme ſiecle par Walter de Lacy, Seigneur de Medie, elle eſt appellée Kilmainan-beg, ou *la petite*, pour en faire la difference de Kilmainan auprés de Dublin , qui eſtoit le grand Prieuré des Templiers en Irlande, comme nous l'avons remarqué plus haut.

Kilmainand-Wood , autre Commanderie de Malthe fondée , diſent quelques-uns , dans le treiziéme ſiecle par les Preſtons Anglois , deſquels deſcendent les Milords Vicomtes de Gormanſton en Irlande.

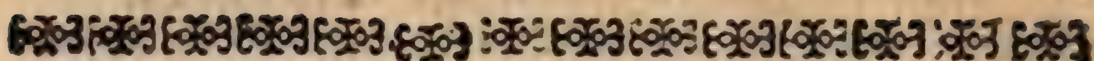


EN VLTONIE

Dans le Comté de Dovvne.

DAns la peninſule d'*Ardes* , il y a eu une Commanderie fondée dans le douziéme ſiecle ſous le titre de ſaint Jean-Baptiſte par Hugues de Lacy , Seigneur de Medie , Anglois d'origine , & habitué en Irlande du temps de la Conqueſte.





EN MOMONIE,

Dans le Comté de Waterford.

Malthe A *Kilbarry*, il y a eu une Commanderie de Templiers fondée par des Anglois dans le douziéme siecle.



A *Kilure*, autre Commanderie de Templiers fondée dans le mesme siecle; je ne sçay par qui, car les Auteurs n'en disent rien.



A *Crocke*, Commanderie de Templiers fondée dans le treiziéme siecle par les Barons de Currogmore, disent quelques Auteurs.

Dans le Comté de Corke.

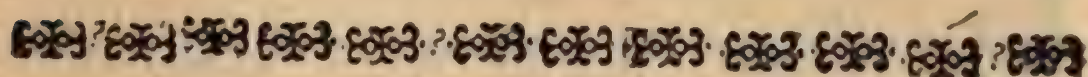
A *Morne* ou *More*, autrement appellé *Baline-Mony*, il y a eu une Commanderie de Malthe fondée sous le Roy Jean premier, c'est à dire dans le douziéme siecle sons le titre de Saint Jean-Baptiste par Alexandre de Sainte Helene, Seigneur Anglois.

Dans le Comté de Lymmerik.

A *Any*, il y avoit une Commanderie de Malthe fondée depuis la Conqueste par Guillaume de Mariscis Anglois; le dernier Commandeur d'Any fut fait Evesque d'Emely en 1543. par le Roy Henry VIII. qui abolit toutes les Maisons Religieuses en Angleterre & en Irland.

Dans le Comté de Tiperari.

A *Clonaul*, il y a eu une Commanderie de Malthe Templiers : les Auteurs ne disent rien ny du temps de sa fondation, ny du nom des Fondateurs ; & on ne le pourroit sçavoir que par les Registres de l'Ordre qui sont à Malthe, dont nous avons tasché, mais inutilement d'avoir un Extrait concernant l'Irlande & l'Ecosse seulement.



EN CONNACIE,

Dans le Comté de Galvvay.

A *Kilnalekin*, il y a eu une Commanderie de Malthe fondée dans le treiziéme siecle sous le titre de saint Jean-Baptiste, par les *Flac-Arty*, Seigneurs Irlandois.

Dans le Comté de Slego.

A *Teach-Temple*, c'est à dire *Maison du Temple* ; il y a eu une Commanderie de Templiers. Je n'en sçay pas autre chose, car il est inutile de dire qu'elle fut donnée avec toutes les autres de cet Ordre aux Chevaliers de saint Jean de Jerusalem.

Il faut observer enfin que le grand Prieur de Malthe en Irlande estoit Lord Ecclesiastique, & avoit en cette qualité seance & voix dans les Parlemens d'Irlande. Le grand Prieur des Templiers avoit la mesme qualité & le mesme droit,

Malthe & je ne sçay s'il ne s'est point conservé cette prerogative, lors que les Prieurez & Commanderies de cet Ordre ont esté unies à celuy de Malthe, ny si par rapport à ces deux grands Prieurez, l'Ordre de Malthe n'a point eu deux grands Prieurs en Irlande depuis cette union, mais je sçay bien que dans les autres Etats de l'Europe les grands Prieurez du Temple ont esté faits grands Prieurez de Malthe : nous en avons un exemple à Paris mesme, où le grand Prieuré du Temple depuis l'union a esté grand Prieuré de Malthe, qu'on nomme mesme Grand Prieuré de France. Et ainsi je crois avoir raison d'asseurer que l'Ordre de Malthe avoit sous Henry VIII. c'est à dire dans le milieu du dernier siecle, lors que ce Prince supprima dans ses deux Royaumes tous les Ordres Reguliers : l'Ordre de Malthe, dis-je, avoit alors deux grand Prieurez en Irlande, sçavoir celui de *Wexford* & celuy de *Kilmainan* auprés de Dublin ; que ces deux grands Prieurs estoient Lords Ecclesiastiques, & avoient seance dans les Parlemens d'Irlande.





Premõstré.

ABBAYES, PRIEURES, & autres Maisons que l'Ordre de Premonstré a eu en Irlande.

CEt Ordre est encore un de ceux qui dépendent de la Regle de saint Augustin, il y avoit des Maisons de Premonstré en Irlande qui faisoient une province particuliere, sur quoi il est bon de remarquer que dans l'Ordre de Premonstré on appelle *Circarie*, en Latin *Circaria*, ce que dans les autres Ordres on appelle *Province*. Ce mot est formé du verbe *circuire*, par ce que les superieurs de cet Ordre faisant leurs visites *circumeunt*, font le tour de leurs *circaries*, ce qu'on pourroit mieux exprimer en disant qu'ils font leurs tournées, qui est une façon de parler qui n'est usitée que parmi les gens d'affaires Mais pour revenir aux Maisons que l'Ordre de Premonstré a eu en Irlande, *Jean le Page* Chanoine Regulier de cet Ordre a mis dans le livre qu'il a intitulé, *Bibliotheca Ordinis Præmonstratiensis*, que la *Circarie* d'Irlande avoit en 1326. six Maisons, dont voici les noms presque tous corrompus par cet Auteur

Sainte Trinité, fille de *Premonstré* en France diocese de Tuam.

Druin-Lacroisse, fille de *Driebourg* dans le Comté d'Armach, diocese de Conner. Nous ferons voir plus bas qu'il se trompe beaucoup ici.

Grafergosensis, fille de *Driebourg*, mesme diocese & mesme Comté, autre erreur encore plus grande.

Premõ-stré.

Sainte Trinité de *Loke*, fille de Premonstré, diocese d'Elphin province de Tuam, au remarque qu'il ne connoissoit pas bien l'Irlande, & que ses memoires ne valoient rien.

Balinenualensis, fille de Premonstré dans le Comté d'Armach, corruption de mots.

Kelveinenacensis, fille de Tuam diocese d'Enachdoune que par une corruption, il nomme *diœcesis Evectanensis*.

Varæus n'est pas tout à fait d'accord avec le Page, mesme sur le nombre des Maisons. Ce Protestant Anglois ou Irlandois, car il estoit de famille Angloise, né pourtant à Dublin, met dans cet ordre,

L'Abbaye de la *Sainte Trinité* de Tuam.

L'Abbaye *d'Enachdoune*.

L'Abbaye de la *Sainte Trinité* de Loukée, en Roscoman.

L'Abbaye de la *Sainte Trinité* de Loug ougter en Cavan.

L'Abbaye de *Goodborne* ou *Woodborne* auprés de Knocfergus.

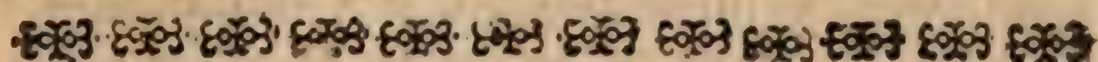
Il y ajoûte encore une Maison à *Ballymore* dans la Medie occidentale, mais il la range lui mesme dans l'Ordre de saint Gibert, dont les Maisons estoient composées de Religieux de Premonstré & de Religieuses de Cisteaux.

Varæus ajoûte encore le Prieuré de la ville de *Galway* mais comme il avouë lui mesme que cette Maison fut ensuite donnée aux *Jacobins*, & que les Promonstrez qui y estoient furent transferez dans l'Abbaye de Tuam, il ne faut pas faire estat de celle ci.

Enfin Varæus ajoûte deux chapelles dépendantes de ces Ordre, toutes deux dans le Comté de

Slego, l'une nommée *Kilamoy*, ou *Atmoy*, & l'autre *Kilras*. Premonstré.

Voyons donc à present ce qu'il y a à dire sur toutes ces Maisons, soit par rapport aux titres de leur fondation, au temps & au lieu où elles ont esté fondées, & par qui. Nous commencerons ici par la Connacie, à cause que la principale Maison de cet Ordre y estoit & qu'il n'y en avoit point ni en Lagenie, ni en Momonie.

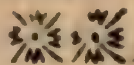


EN CONNACIE,

Dans le Comté de Galvvay.

A *Tuam* petite ville, mais Archiepiscopale & Metropolitaine de la Connacie. Il y a eu l'Abbaye de la *Sainte Trinité* fondée, dit-on, par un *Bourg* ou *Bourk* Comte de Clanricard sous le Roy Jean dans le douzieme siecle. Le *Page* dit seulement que cette Maison estoit dans le diocese de Tuam ; mais il devoit ajoûter qu'elle étoit aussi dans la même ville. Il veut pareillement que cette Abbaye fût fille de celle de Premonstré en France, mais le *Mire* ou *Miræus*, prétend au contraire qu'elle étoit fille de celle de *Steinfeld* en Podolie dans le Royaume de Pologne : mais il me semble que c'est aller chercher un peu trop loin la mere de cette fille. Le même le *Mire* dit, que cette Abbaye fut faite Cathedrale de l'Archevêché de Tuam, ce que Varæus nie, & il a pour lui le Page, qui ayant mis dans la Bibliotheque de l'Ordre de Premonstré toutes les Cathedrales qui étoient

Premõ- desservies par les Chanoines de cet Ordre, n'y
stré. met point celle de Tuam.



Dans la ville d'*Enacdoune* ville Episcopale, il y a eu, selon Varæus, l'Abbaye nommée *Sainte Marie*, ou *Nôtre Dame de Portu-Patrum*, fille de l'Abbaye de Tuam : le Page l'appelle *Kailvainena* ou *Kaivainenacensis*, mais mal, comme le dit le même Varæus ; & ce qui me fait croire que le Page a corrompu ce nom là, c'est qu'il appelle l'Evêché d'Enachdoune *Evectanensis*, il n'a pourtant jamais été nommé de la sorte, mais bien *Enachdunensis*.

Dans le Comté de Roscoman.

IL y a eu une Abbaye de cet Ordre dans l'Isle de la *Sainte Trinité* du lac, que Varæus nomme *Longhée*, & le Page *Loke*. Ce dernier dit que cette Maison estoit fille de celle de Premonstré en France, qu'elle étoit dans le diocese d'Elphim, mais il dit mal qu'elle fut dans la province de Tuam, car il n'y a point de province de ce nom en Irlande, mais seulement un Archevêché. Il y a un Comté ou province de *Twomona* ou de Clare qui est tout autre chose. Cette Abbaye au reste fut fondée en 1215. par un Archidiacre d'Elphim nommé *Mac-Maylin* Irlandois.

Dans le Comté de Slego.

VAræus seul donne à cet Ordre les Chapelles de *Kilamoy* ou d'*Atmoy*, & celle de *Kilras* qui dépendoient de l'Abbaye dont nous venons

de parler. Aussi avoient elles été fondées en 1233, par le même Archidiacre d'Elphim. Premonstré.

EN ULTONIE,

Dans le Comté d'Armach.

LE Page met l'Abbaye de *Druin la Croisse* dans ce Comté, & il dit qu'elle estoit fille de l'Abbaye de *Drubourg* en Ecosse, & qu'elle étoit du diocese *Converrensis*, au lieu de dire *Connerensis* ou de *Conner*. Varæus ne fait aucune mention de cette Maison.

Le Page met encore dans ce Comté la Maison qu'il nomme *Bilinenvalensis*, fille de Premonstré. Pour moy je ne sçay qu'en penser, car les autres Auteurs n'en font aucune mention.

Dans le Comté d'Antrim.

VAræus met dans ce Comté l'Abbaye de *Good-borne* ou de *Wood-borne*, auprés de la ville de Knocfergus ou Carifergus, car c'est la même chose. Il ajoûte qu'elle estoit fille de l'Abbaye de Driebourg, & qu'elle fut fondée par des Seigneurs Ecossois qui s'établirent dans cette contrée: je crois qu'il entend parler des *Bissetz*. Le Page appelle cette Maison *Grasergonensis*, mot corrompu pour signifier *Knocfergus* ou *Carfergus* : mais il se trompe bien davantage quand il la met dans le Comté d'Armach, car elle étoit dans le Comté d'Antrim, diocese de Conner.

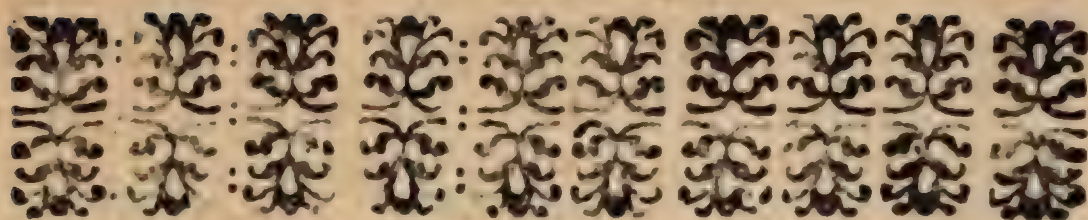
Dans le Comté de Cavan.

VAræus met une Abbaye de cet Ordre dans une Isle qu'il nomme de la *Sainte Trini-*

Premõ-stré. *té*, & qu'il place dans le lac *Ougter*, où il dit qu'elle fut fondée en 1249, par *Clarus Mac Moylin* Archidiacre d'Elphim, & que Charles *o-Reyly* Irlandois en etoit le bienfaiteur. Cependans les autres Auteurs ne parlent du tout point de cette Maison, & comme elle étoit dans une Isle de la Sainte Trinité, dans un lac, & qu'elle fut fondée par un Archidiacre d'Elphim dans le treiziéme siecle, & que tout cela convient à l'Abbaye du même Ordre, que nous avons mise dans le Roscoman laquelle étoit aussi dans un lac & dans une Isle de la sainte Trinité, & qu'elle avoit d'ailleurs le même fondateur, & dans le même siecle, tout cela, dis-je, donneroit assez occasion de croire que ce seroit la même chose, d'autant plus qu'il y a quelque rapport aux noms de *Loughougter* & de *Loughkée*, car c'est ainsi que se nomment les Lacs dans lesquels ces Maisons étoient. Comme il se trouve pourtant qu'il y a quelque difference dans le temps de leur fondation que l'une est de l'an 1215. & l'autre de l'an 1249. il n'est pas tout à fait sans vraysemblance que ces Maisons soient differentes.

L'Ordre de saint Gilbert dépendant de celluy de Premonstré.

IL y a eu à *Ballimore* dans la Medie occidentale ou Comté de Westmeath une Maison de cet Ordre, où il y avoit des Chanoines Reguliers de Premonstré & des Religieuses de l'Ordre de Cisteaux, demeurans dans la même Maison, en la maniere que demeurent ensemble les Observantins Cordeliers & les Religieuses de sainte Claire de *l'Ave Maria* de Paris.



PRIEVREZ ET HOSPITAVX que l'Ordre de Sainte Croix dont les Religieux étoient appellez Porte Croix, en Latin Cruciferi, *ou* Crucigeri, *ont eu autrefois en Irlande c'est le même Ordre qu'on appelle à Paris Sainte Croix de la Bretonnerie.*

LA plûpart des Maisons ou Prieurez que cet Ordre a eu en Irlande étoient aussi *Hospitaux*, parce que ces Religieux sont Hospitaliers de leur institution : ils sont sous la Regle de saint Augustin. Ils n'ont eu que quatorze Prieurez en Irlande, dont huit ont été aussi Hôpitaux, en voici les noms. Sainte Croix.

Le Prieuré & Hôpital de *Dublin.*
Le Prieuré de *Ross* ou *Rosse-pont* en Wexford.
Le Prieuré de la ville *d'Athies* en Kildare.
Le Prieuré & hôpital de *Casteldermot* en Kildare.
Le Prieuré & hôpital de *Newtonne.* } en Medie orientale.
Le Prieuré & hôpital de *Kels* ou *Kenlise.* } en Medie orientale.
Le Prieuré & hôpital de *Kilkeni-West.* } en Medie occidentale.

Sainte Croix.

Le Prieuré & hôpital de *L'ours*. } à Tredag ou Dodrag.
Le Prieuré de S. *Laurens*. } à Tredag ou Dodrag.
Le Prieuré & hôpital de *saint Jean Baptiste*. } à Tredag ou Dodrag.

Le Prieuré d'*Ardee* ou d'*Aerdhee* en Louth.

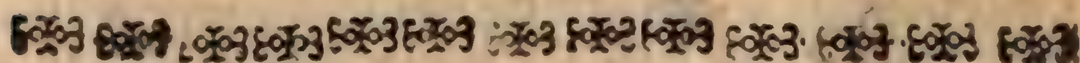
Le Prieuré de *saint Leonard* de Dundalk en Louth.

Le Prieuré des *Anglois* de la ville de Doune.

Le Prieuré & hôpital de la ville de *Tuam* en Connacie.

Le Prieuré de *Randon* ou de *Teac-eon* en Roscoman.

Voyons à present le temps & le titre de leurs fondations & le nom de leurs fondateurs.



EN LAGENIE.

Dans le Comté de Dublin.

A *Dublin* il y a eu le Prieuré de saint Jean Baptiste fondé en 1188. par un Palmer qui étoit Oustman, c'est à dire, originaire Danois, il étoit de la Maison des Comtes de Castelmaine qui a epousé la Duchesse de Cleueland. Ce Palmer fondateur en fut le premier Prieur, ce Prieuré fut ensuite hôpital, & sous le regne d'Edoüard III. il y avoit 155. malades outre les Chapelains & les freres Convers, enfin cette Maison étoit une des plus riches d'Irlande.

Dans le Comté de VVexford.

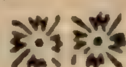
VAræus ne fait aucune mention du Prieuré que cet Ordre avoit dans la ville de *Rosse*

ou *Rossepont*. Je trouve cependant dans Vadingue une Bulle du Pape Eugene IV. de l'an 1435. qui prouve que les *Crucifer* ou *Porte-Croix* de cette ville furent tous massacrez par les habitans de Rosse, parce qu'un de ces Religieux avoit tué un des principaux bourgeois de cette ville, que les habitans confisquerent ensuite le Prieuré au profit de la ville : cependant le Pape par cette bulle pardonne à l'Ordre en general le crime commis par les Religieux, & ordonne que leur Couvent leur sera rendu, & excommunie ces bourgeois à cause du massacre qu'ils avoient fait. Je ne sçay si ce n'est point de cela que Cambden veut parler quand il dit, qu'une guerre qu'il y eut entre des Religieux & les bourgeois de Rosse fut cause que les belles murailles de la ville furent abbatuës. *Isabelle* fille & heritiere de Richard Comte de Strongbow Seigneur Anglois, à qui Rosse appartenoit les avoit fait bâtir. Wadingue avoit d'abord crû que cette querelle avoit été entre les Cordeliers & les bourgeois, mais ayant trouvé cette bulle dont nous venons de parler, il se retracte. Cambden ne marque point precisément qui étoient ces Religieux, ce qui étoit pourtant necessaire, car il y avoit encore dans cette ville des Augustins outre les *Cordeliers* & les *Porte-croix* ou *Crucigeri*. Sainte Croix.

Dans le Comté de Kildare.

A *Athies*, ville sur le Barow ; il y a eu au delà du pont le Prieuré de saint *Jean* ou de saint *Thomas*, car on ne convient pas du titre fondé sous le Roy Jean dans le douziéme sie-

Sainte Croix. cle, par Richard de saint Michel Seigneur du château de Rhebane.



A *Castel-Dermot*, autrement nommé *Tristle-Dermot*, il y avoit un Prieuré & hôpital fondé sous le Roi Jean premier, par Gautier de Ridelsfort Seigneur Anglois : ce petit bourg est aussi appellé saint *Dermit* ou saint *Dermot*, à cause que c'étoit autrefois un desert où ce Saint fit penitence toute sa vie.

Dans la Medie Orientale.

A *Newtonne*, ou *Ville-neuve* fauxbourg de la ville de Trime, de laquelle il est separé par la riviere de Boyne, étoit le Prieuré & hôpital de Saint Jean Baptiste fondé par un Evêque de Medie.



A *Kels* ou *Kenlise*, petite ville sur la riviere de Blak-water, c'est à dire, *Eau noire*, qui se jette dans la Boyne. Il y a eu le Prieuré & hôpital de Saint Jean Baptiste, fondé sous le Roy Richard premier sur la fin du douziéme siecle par Walter de Lacy Anglois Seigneur de Medie.

Dans la Medie Occidentale.

A *Kilkeny-West*, il y a eu le Prieuré & hôpital de saint Jean Baptiste bâti, disent quelques-uns, depuis la conquête par les *Tuilles* Seigneurs Anglois simples Barons de *Fertulog* en Irlande: car il faut remarquer qu'il y avoit de deux sortes de Barons dans ce païs-là, les Simples & les Parlementaires ou Lords,

comme nous le ferons voir plus particulierement dans le Nobiliaire ou Baronage d'Irlande. Sainte Croix,

Dans le Comté de Louth.

A *Tredag* ou *Dodrag*, il y a eu le Prieuré & hôpital surnommé de *L'Ours* par ce que Ursus de Suamel Seigneur Anglois le fonda l'an 1206. Varæus dit que cette *M*aison dans son origine n'étoit qu'un hôpital & qu'il apartenoit alors aux Chanoines Reguliers de saint Augustin, & qu'il fut donné dans la suite aux *Porte-Croix*, mais qu'il ne sçait pas en quel temps cela arriva.



Dans la même ville les bourgeois fonderent le Prieuré de Saint *Laurens*, mais les auteurs ne disent pas quand.



Dans un autre faubourg de la même ville, il y avoit encore le Prieuré & hôpital de *Saint Jean Baptiste*, qui est en deçà de la Boyne du côté de Dublin, il fut fondé dans le douziéme siecle par le fameux Walter de Lacy Anglois Seigneur de Medie qui a fondé quantité d'autres Maisons en Irlande de tous les Ordres.

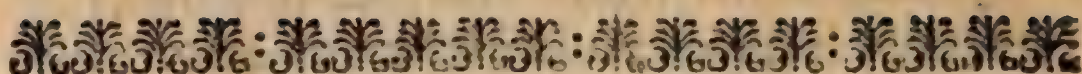


A *Ardée* ou *Atherdée* autre ville du Comté, il y avoit le Prieuré de saint Jean Baptiste fondé en 1207. par Roger Pipard Anglois, qui étoit Seigneur de cette ville.



A *Dundalk*, autre ville & petit port de mer, il y a eu le Prieuré de saint Leonard fondé sous le Roy Jean, par un Verdon Seigneur Anglois.

Sainte Croix.



EN ULTONIE,

Dans le Comté de Doune.

A *Doune*, ville capitale & Episcopale, il y a eu le Prieuré de Saint *Jean Baptiste* fondé dans le douziéme siecle, par le fameux Jean de Curcy General Anglois. On l'appelloit le Prieuré des *Anglois* pour le distinguer du Prieuré qu'on nommoit des *Irlandois*, qui étoit dans la même ville, & qui appartenoit aux Chanoines Reguliers de saint Augustin.



EN CONNACIE

Dans le Comté de Galvvay.

A *Tuam* ville Archiepiscopale, il y a eu le Prieuré & hôpital fondé l'an 1140. par un *O-coner* Irlandois. Varæus semble douter de quel Ordre étoit cette Maison.

Dans le Comté de Roscoman.

A *Randon*, autrement *Teac-eon*, il y avoit le Prieure de saint Jean Baptiste fonde, disent quelques uns, par le Roy Jean. Il est sûr du moins que ce fut sous son regne, & que les *Nangle* Seigneurs Anglois n'en ont été que les bienfaiteurs sous Henri III. Ce lieu est situé

ſur le lac de Rie ou de Rée, & il y avoit autrefois un fort château dont on ne voit plus que les ruines. Varæus ſemble douter qu'il ait appartenu à cet Ordre. Sainte Croix.



Je n'aſſûrerois pas, au reſte, que les Maiſons dont je viens de faire mention, appartinſſent aux Porte-croix de France, car il y en a du même nom en Italie qui ſont d'un Ordre tout different, en ſorte qu'ils n'ont rien de commun que les noms de *Porte-croix, Crucifer, Cruciger*. Ceux d'Italie ſont tous noirs, & ceux de France, comme l'on ſçait, ſont moitié blancs & moitié noirs. Ils ſont pourtant les uns & les autres dépendans de la Regle de ſaint Auguſtin, mais ceux d'Italie ſont *Militaires*, & ceux de France ne ſont qu'*Hoſpitaliers*, ce qui les a fait quelquefois confondre avec les Chevaliers de Malthe qui ſont *Milites Hoſpitalarii*, parce qu'on a mal attribué la qualité d'*Hoſpitaliers* aux Porte-croix d'Italie, & celle de *Milites* aux Porte-croix de France. L'Ordre des Porte-croix de France a pris ſon origine dans la ville de *Huy* ſur la Meuſe dans le païs de Liege. Ceux qui voudront ſçavoir quelque choſe de plus particulier de cet Ordre n'ont qu'à lire *Chopin*, dans ſon Monaſticon livre 1 & *Pennotus* dans ſon hiſtoire Tripartite livre 7. cap. 70.

Enfin ce qui m'a fait douter que ces maiſons d'Irlande appartinſſent aux Porte croix de France, c'eſt que le ſçavant Pere *Bouſingaut* fameux par ſes Ouvrages qui eſt de cet Ordre, & Souprieur du Prieuré de Sainte Croix de la Bretonnerie de Paris ne m'a point pû juſtifier que

Sainte Croix.

ſon Ordre eût été établi en Irlande : au contraire j'ay vû dans un manuſcrit qu'il m'a montré où tous les Couvens de ſon Ordre ſont, qu'il n'y en a jamais eu dans cette Iſle là, & ainſi toutes les apparences veulent que ces Maiſons d'Irlande appartinſſent aux Porte-croix d'Italie.



REDEM-

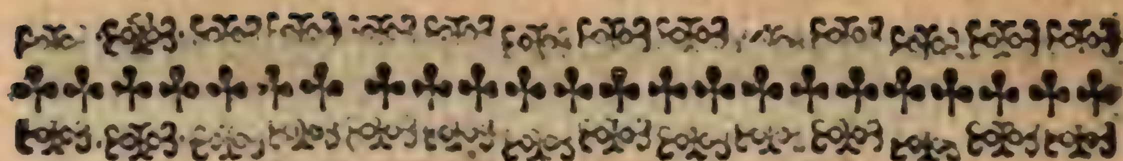


REDEMPTION DES CAPTIFS de la Sainte Trinité, dont les Religieux qui sont nommez Trinitaires, & à Paris Mathurins, à cause qu'ils ont esté établis dans l'Eglise de saint Mathurin, sont de l'Ordre de Saint Augustin.

CEt Ordre n'a eu qu'une Maison en toute l'Irlande ; elle estoit selon Varæus à *Atdare*, petite Ville du Comté de Lymmerik en Momonie, & elle fut bastie par les Clan-Gibbon, Seigneurs Irlandois, sous Edoüard premier dans le milieu du treiziéme siecle : le fameux Gaguin qui estoit General de cet Ordre dit que cette Maison estoit à *Athacia*, Diocese de Lymmerik. L'Auteur de l'*Idée* de cette Ordre place cette Maison au mesme endroit ; ce qui me feroit presque croire que Varæus s'est trompé, & que cette Communauté estoit à *Athassel*, sur les limites du Comté de Lymmerik & du Tiperari, & non pas à *Atdare* qui est dans le milieu du Comté de Lymmerik.

Trinitaires.





ABBAYES, PRIEVREZ, Convens & Chappelles de l'Ordre de Saint Benoist qu'il y avoit autrefois en Irlande.

Benedictins.

IL est certain que s'il falloit considerer l'Ordre de Saint Benoist dans l'estat où il a esté en Irlande par rapport aux premiers siecles de son établissement, il auroit eu sans difficulté plus de Maisons que nous n'allons luy donner icy, comme nous l'avons assez fait remarquer en parlant des Chanoines Reguliers qui s'emparerent ou de droit ou de fait de plusieurs Maisons qui appartenoient originairement aux Benedictins ; & ainsi il n'est pas necessaire de repeter icy ce que nous avons déja dit de quelques-unes de ces mutations, dont la pluspart sont mêmes si douteuses qu'on n'en peut rien asseurer de fort certain. En sorte que c'est encore une dispute entre les Auteurs qui ont parlé des affaires Ecclesiastiques d'Irlande, de sçavoir auquel de ces deux Ordres la pluspart de ces Maisons ont appartenu. Il nous suffira donc ainsi de mettre simplement les Maisons qui appartenoient actuellement aux Benedictins lors de la suppression des Convens en Irlande sous Henry VIII. & de faire observer en mesme temps que quelques-unes de leurs Maisons leur avoient esté ostées quelque peu de temps auparavant pour estre données à quelques autres Ordres.



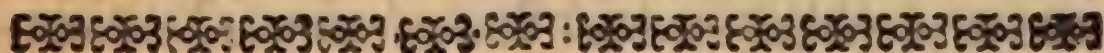
EN LAGENIE,

Dans le Comté de Dublin.

L'Abbaye de *Nostre-Dame de Oust-manby* de Dublin a appartenu aux Benedictins, mais elle fut donnée à l'Ordre de Cisteaux l'an 1139. Voyez dans l'Ordre de Cisteaux. Benedictins.

Dans le Comté de VVexford.

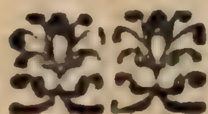
A *Glascarik*, petit Bourg sur la coste, il y a eu une Abbaye de cet Ordre fondée par des Anglois dans le douziéme siecle.

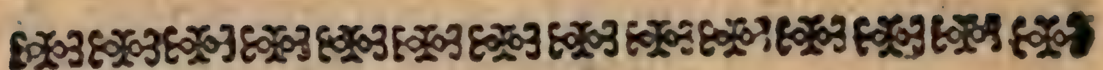


DANS LA MEDIE

Occidentale, ou VVest-meath.

A *Fourre* où *Faverie*, il y a eu le Prieuré de *saint Taurin*, dépendant de l'Abbaye de saint Taurin de la Ville d'Evreux en Normandie, dont le feu Roy de Pologne estoit Abbé. Voyez dans l'Ordre des Chanoines Reguliers de saint Augustin.





EN MOMONIE

Dans le Comté de VVaterford.

Bene-dictins A *Waterford*, Ville Capitale & Episcopale; il y a eu le Prieuré de *saint Jean l'Evangeliste*, fondé par le Roy d'Angleterre, Jean premier, lors qu'il n'estoit encore que Comte de Moreton & Seigneur d'Irlande, c'est à dire pendant que Henry II. son Pere, & Richard premier son Frere vivoient. Ce Roy Jean appeloit ce Prieuré la Maison de ses Aumônes, par où l'on peut juger qu'elle devoit estre fort riche; ce Prieuré dépendoit de l'Abbaye de *Bath* en Angleterre.

Dans le Comté de Corke.

A *Korke*, Ville Capitale & Episcopale; il y a eu aussi un Prieuré de cet Ordre fondé par le mesme Roy Jean, & dépendant de la mesme Abbaye de *Bath*.

Dans le Comté Tiperary.

A *Cashel*, il y a eu une Abbaye de cet Ordre, laquelle se nommoit de *Rupe-Cashel*, qu'un Archevesque de cette Ville supprima, aprés en avoir chassé les Benedictins & donné leur bien à une Abbaye de Bernardins qu'il fonda dans la mesme Ville. Voyez dans l'Ordre de Cisteaux.



Lothroë, voyez dans l Ordre des Chanoines Reguliers, page 68. Benedictins.



A *Tirdaglas*, qui estoit autrefois une meilleure Ville qu'elle n'est aujourd'huy : il y a eu je pense, la seule Abbaye qu'ait eu saint Colomban en Irlande, c'est le mesme qui a fondé *Luxeuil*, & quelques autres Abbayes en France. Les Historiens disent que *saint Colman*, Evesque de Lindisfarne & de Mayo, y a esté pareillement Abbé. Quoy qu'il en soit, je ne répondray pas que les Benedictins ayent conservé l'abbaye de Tyrdaglas jusques à Henry VIII. & qu'ils l'ayent pû sauver des usurpations des Chanoines Reguliers d'Irlande; car je ne trouva aucune preuve que cette Abbaye appartint aux Benedictins lors de la suppression de ces Convens.



A *Kilcumin*, il y avoit le Prieuré de *saint Jacques* & de *saint Philippes* fondé par Philippes de Wigorne, Seigneur Anglois, par l'acte de fondation dont on a trouvé l'original dans la fameuse Bibliotheque du Chevalier Cotton, Anglois, & que l'on voit dans le *Monasticum Anglicanum*; il paroist que ce Fondateur estoit *Constabularius*, c'est à dire Conestable d'Irlande, & qu'il fit une donation de plusieurs Terres qu'il avoit en Irlande aux Abbez de *Glaston* en Angleterre à la charge qu'ils feroient bastir une Maison de leur Ordre à Kilcumin en Irlande, qu'il leur donnoit pareillement; & ainsi ce Prieuré dépendoit de cette Abbaye, ce que Varæus a manqué de remarquer.



EN CONNACIE,
Dans le Comté de Mayo.

Benedictins. JE devrois mettre dans ce Comté les Abbayes de *Mayo* & de *Inisbosinde*, fondées & établies par saint Colman, & celle de *Temple-gerald* ou *Elytheria* bastie par saint Gerald, parce que non seulement les Auteurs Benedictins, comme Tritheme & Wion, mais encore plusieurs autres pretendent que ces Saints estoient de l'Ordre de saint Benoist, & que ces Abbayes ont esté de cet Ordre dés leur commencement. Mais comme Waræus & Colgan; si sçavans dans les Antiquitez d'Irlande, reconnoissent que ces Maisons estoient occupées par les Chanoines Reguliers lors de la suppression des Abbayes & Convens sous Henry VIII. j'ay cru qu'il estoit plus à propos de les mettre dans l'Ordre des Chanoines Reguliers de saint Augustin.



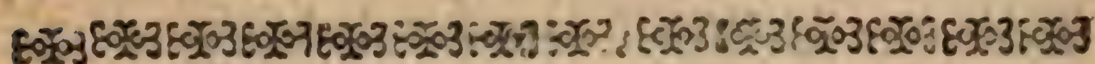
A *Ardcane*, il y a eu une Chappelle de cet Ordre: Waræus dit qu'elle fut unie à l'Abbaye de Filles de *Kilcreunata*, ou de *Casta-sylva* en Galway.

Dans le Comté de Roscoman.

A *Atlone*, il y a eu une Abbaye de S. Benoist: Voyez ce que je dis dans l'Ordre de Cisteaux au mesme endroit.



A *Inis-mean*, ou Isle de *Mean*, il y a eu une Chapelle de cet Ordre : Varæus dit qu'elle fut pareillement unie à l'Abbaye de Filles de *Kilcreunata* en Galway. Benedictins.



EN VLTONIE

Dans le Comté de Doune.

A *Doune*, Ville Capitale & Episcopale ; il y avoit une ancien Prieuré, dont l'Eglise servoit & sert encore de Cathedrale sous le titre de la *Sainte Trinité*; mais le fameux Jean de Curcy, Comte d'Ultonie, & General Anglois, en chassa les Chanoines Seculiers en 1183. & y établit des Moines Benedictins, & changea en même temps le titre de la *Sainte Trinité* en celuy de *S. Patrice*, au sujet dequoy Cambden rapporte qu'il y a dans une vieille Chronique d'Irlande, que ce *Courcy* estant Prisonnier par Ordre de Jean, Roy d'Angleterre, parce qu'il avoit refusé de faire hommage des Terres qu'il possedoit en Irlande sous pretexte qu'il avoit aydé à les conquerir : il s'écrioit souvent dans sa prison, O *mon Dieu, pourquoy me traitez-vous ainsi, moy qui ay tant basti, fondé & rétably de Maisons Religieuses*, & que la Sainte Trinité luy apparut en songe & luy dit : *Pourquoy m'as-tu osté de la place où j'estois dans l'Eglise de Doune, & y as tu mis saint Patrice : à cause de cela tu ne rentreras jamais dans tes biens d'Irlande ; mais en consideration des bonnes choses que tu as faites tu sortiras honorablement de prison*. Ce qui arriva dans la suite, comme nous

Bene-dictins. le dirons un peu plus amplement dans le Baronnage d'Irlande en parlant des Comtes d'Ultonie. Revenons donc au Prieuré de *Doune*; S. Malachie Evesque de cette Ville, donna de grands biens à cette Maison, comme on le peut voir plus particulierement dans l'acte de donation qui est tout au long dans les additions du *Monasticum Anglicanum*, où l'on trouve le nom de plus de cinquante Terres que cet Archevesque donne à ce Prieuré, ne se reservant que la moitié des Offrandes qui se feroient aux Fêtes de Noël, de la Purification, de saint Patrice, de Pasque, & de la Pentecoste; il se reserve encore expressément la qualité d'Abbé, ce qui me fait dire que cette Maison avoit eu dans la suite le titre d'Abbaye. car elle n'avoit eu que celuy de Prieuré dans sa fondation.

Par cet acte de fondation, il paroist encore que cette Abbaye ou Prieuré comme l'on voudra, dépendoit en quelque maniere de l'Abbaye de *saint Werbourg* en Angleterre, puisque Courcy Fondateur, donne à cette Abbaye de saint Werbourg plusieurs Terres qu'il avoit en Angleterre, à condition qu'on envoyeroit un Prieur & des Moines s'établir dans la Cathedrale de Doune; mais le Fondateur y ajoûta incontinent qu'il vouloit que ce Prieuré fut toûjours indépendant de cette Abbaye.

On voit encore dans le *Monasticum Anglicanum*, que ce Fondateur donne au Prieuré de Doune tous les Droits Seigneuriaux qu'il avoit dans les environs de cette Ville, & expressément la Terre de *Balicrou* & celle de *saint Georges*, de laquelle une partie de la Ville de Doune dépendoit: il donne encore les passages ou Peages qu'il avoit sur les rivieres de *Strang-*

ford, de *Carlingford*, de *Knocfergus* de *Bann*, & enfin tous ceux qu'il avoit en Irlande, excepté seulement le peage entre *Lethcathel* & *Art*, il donne enfin la dixme de tous les animaux generalement qu'il y avoit dans ces Terres, comme aussi la dixme de toute la pesche. Bene-dictin.

Il y a encore un acte par lequel Hugues de Lacy, Comte d'Ultonie, ennemy du Fondateur, donne pourtant à ce Prieuré le droit de pesche sur la Riviere de *Bann* ou du *Band*. J'ay bien voulu remarquer toutes ces choses, pour faire voir que je ne dis rien du tout contre la vray-semblance, quand j'asseure que ce Prieuré avoit prés de trente mille de rente, & je finis en observant encore que les Evesques de *Doune* & de *Conner*, les Abbez de *Ynes* ou *Inis*, de *Holme* & de *Saball*, & les Prieurs de *saint Thomas* de *Mukmor* & de *Knocfergus*, &c. estoient presens à l'acte de Fondation, & ont signé au bas. Il ne faut pourtant pas oublier icy que le Prieur où Abbé de Doune estoit Pair Ecclesiastique, & avoit seance dans les Parlemens d'Irlande.



Dans la Peninsule d'Ardes, il y avoit selon Varæus le Prieuré de *saint André*, qu'on nommoit communément le *Prieuré noir* ou Blakkil, parce qu'on appelloit en Angleterre & en Irlande les Benedictins les *Moines noirs*, à cause que leurs habits sont tout noirs. Ce Prieuré fut fondé en 1218. par Hugues de Lacy, Seigneur Anglois, & il le fit dépendant de *Lonley*, du mesme Ordre, Diocese du *Man* en France, d'où il tira les Moines pour etablir ce Prieuré en Irlande: il est vray qu'on pretend que dans la suite ce Prieuré fut uny à la Cathedrale d'*Armag*, du consentement mesme de l'Abbé

Benedictins. de *Lonley*, & que les Archevesques d'Armach donnerent deux cens livres sterlings de dédommagement à l'Abbaye de Lonley, cette somme valant deux milles six cens livres de France; & elle estoit fort considerable en ce temps-là; car c'estoit sous Edoüard III. c'est à dire dans le commencement du quatorziéme siecle. D'autres pretendent que cette union n'a esté faite pleinement que sous Richard II. petit Fils de Edoüard III. Jean Colton estant alors Archevesque d'Armach. Voilà à peu prés ce que rapporte Varæus, à quoy Dugdale & Dodsworth sont fort opposez dans leurs additions à leur *Monasticum Anglicanum*, où ils rapportent l'acte de fondation de ce Prieuré, par lequel il paroist que cette Maison se nommoit de *Stokes*, & que le Fondateur estoit le fameux Jean de *Curcy*, & non pas *Lacy*; si c'estoit un autre que Varæus, je dirois qu'il a pris Lacy pour Courcy, d'autant plus qu'ils vivoient tous deux en mesme temps, & qu'ils ont porté chacun le titre de Comtes d'Ultonie. Par cet acte Courcy donne à ce Prieure dix Charruës de terre dans son fief de l'*Art*, autrement dit *Macalogua*, & toutes les dixmes infeodées depuis la Riviere de *Darnout* jusques à celle de *Carlingfort*, excepté celles des Châteaux *d'Archen* & *d'Ontach*, qu'il se reserve par un autre acte. L'Abbé & les Moines de Lonley en France cedent & abandonnent aussi ce Prieure de Stokes à un Archevesque d'Armach; mais Dugdale ne rapporte cet abandonnement que par extrait, c'est à dire qu'il n'en paroist qu'une partie, & on ne voit point si ces Archevesques donnerent quelque dédommagement. On n'y voit point non plus de date,

mais c'est un défaut qui se trouve presque dans tous les actes qu'on voit dans ce *Monasticum* Dugdale & Dodsworth, s'étant tous deux imaginez sans doute, que la date d'un acte n'étoit pas necessaire, en quoy ils ont été dans une grande erreur, car cette date est la chose la plus essentielle & qui sert le plus à l'éclaircissement de l'histoire. Nous avons même une regle dans le droit Romain qui dit, que, *in stipulationibus id tempus spectatur quo contrahitur*, en sorte que nous ne considerons point au palais tous les actes qui sont, *sine die & Consule*, & dans le fait particulier qui se presente si les Auteurs du *Monasticum Anglicanum* avoient mis le temps auquel fut passé cet acte d'abandonnement du Prieuré de Stokes, on auroit pû decider la difficulté qui est dans Varæus pour sçavoir si cet acte fut fait sous le regne d'Edoüard III. ou de Richard II. Benedictins.

Cette difference, au reste, qu'il y a entre la fondation rapportée par Varæus & celle dont il est fait mention dans le *Monasticum Anglicanum*, me feroit presque croire qu'il y avoit deux prieurez differens, puisque non seulement leurs noms ne sont pas semblables, celuy de Varæus se nommant le prieuré de saint *André* ou de *Bl. k.i'*, c'est à dire, *Prieuré noir*, au lieu que celui de Dugdale ne se nomme que le prieuré de *Stok's*, outre que les fondateurs sont absolument differens, néanmoins la conformité qui se rencontre entre eux sur la dépendance de l'Abbaye de *Lonley*, & sur la cession qui en est faite aux Archevêques d'Armach empêchent, ce me semble, qu'on admette ici deux prieurez de cet Ordre.



G vj

Bene-dictins. Il y avoit à *Neddrum* une Abbaye ou prieuré fondé l'an 1122. dit Varæus, mais Dugdale & Dotsworth ne mettent cette fondation qu'en l'an 1179. & je trouve qu'ils ont raison, car il est prouvé par l'acte de fondation, que le fameux Jean de Curcy en étoit le fondateur, & qu'aprés qu'il eut soûmis l'Ultonie il donna les deux tiers de l'Isle de *Neddrum* en Irlande, à l'Abbaye de sainte *Bege de Coupland* dans le Comté d'Yorck en Angleterre, à condition de faire bâtir une Maison de l'Ordre de saint Benoist à *Neddrum* : or *Curcy* ne soûmit l'Ultonie que lors que Henri II. passa en Irlande, ce qui n'arriva qu'en l'an 1172. qui est l'epoque de la conquête d'Irlande par les Anglois. Courcy ne pouvoit donc pas fonder un prieuré en Irlande lui-même y étant, prés de 50 ans avant que les Anglois eussent entrepris cette conquête. Aussi toutes les autres fondations faites en Irlande par ce Curcy & par les autres Anglois, sont toutes aprés l'année 1172. & ainsi Varæus s'est assurément trompé en cette rencontre.

Mais l'Archevêque Protestant d'Armach Usserius, est bien tombé dans une plus grande erreur au sujet de cette Abbaye de Neddrum, quand il dit que saint *Coelanus* ou *Kelanus*, qui vivoit dans le sixiéme siecle étoit Abbé de *Neddrum*, & fut ensuite Evêque de Doune, c'est à dire, qu'à tout le moins ce Saint étoit par là le fondateur de cette Abbaye prés de six siecles avant la fondation dont nous venons de parler, faite par Curcy, & ainsi si Usserius disoit vray, ce Curcy n'auroit été que le bienfaiteur ou reparateur de cette Maison. Et Varæus, Dugdale & Dodsworth se seroient beaucoup mépris de n'en mettre la fondation que dans le

douziéme siecle, mais je crois au contraire que c'est Usserius qui s'est trompé tout seul, puisque les actes rapportez tout au long dans le *Monasticum Anglicanum*, marquent precisément une premiere fondation, & on n'y voit aucune trace d'une fondation precedente. Benedictins.

Il y a encore un acte, par lequel *Roger de Dunesford* Anglois donne en 1194. aux Moines de *Neddrum* l'Eglise d'*Anelort* avec tous ses revenus, ensemble tous ses autres biens ne reservant à son heritier que la Terre de *Dunesford*, que Curey luy avoit donnée. Il faut remarquer aussi que ce don est fait lorsque Roger prend l'habit de saint Benoist dans l'Abbaye d'*York* appellée de sainte *Bege*, & que son fils & heritier consent au don, ce qui me fait dire que le prieuré ou Abbaye de Neddrum étoit dépendante de cette Abbaye de la ville d'York.

Enfin je trouve que *Brienne des Eschalers* & autres particuliers ayant fait plusieurs dons à cette Maison, ils furent confirmez par le Cardinal de saint Estienne Legat du saint Siege. Par cette bulle qui est de l'an 1202. Cette maison est nommée *Prieuré*, au lieu que dans tous les autres actes dons nous venons de parler, elle est qualifiée *Abbaye*.

Dans le Comté d'Antrim.

On voit dans le *Monasticum Anglicanum* la copie d'un manuscrit tiré *Ex Biblioteca Cottoniana*, que Guillaume du Bourg donna au Pere *Richard* Moine Benedictin de l'Abbaye de *Glaston* en Angleterre, la Terre d'*Ardimur* en Irlande pour y bâtir un prieuré qui fut ensuite nommé de *Drymilde*. Ce Richard en fut le pre-

Benedictins. mier Prieur, il ne faut ni demander le temps de cette fondation, car la plûpart des actes de cet ouvrage sont sans datte; ni dans quelle province ou Comté ce lieu d'Ardimur ou de Drymilde étoit scitué : car outre que la fondation n'en dit rien, Dugdale d'ailleurs ne le remarque pas, & ainsi ce n'est que sur quelque legeres conjectures que je le place dans le Comté d'Antrim, & je ne voudrois pas assûrer que je ne me fusse point trompé.

Dans le Comté de Londonderry.

COmme tous les Auteurs conviennent que l'Ordre de saint Colomban qui a été un Ordre particulier en Irlande & dans le reste de l'Europe où il s'étoit établi, a été dans la suite uni à celui de saint Benoîst, & que ce n'a plus été qu'un même Ordre, y ayant même des Auteurs qui ont prétendu que cet Ordre de saint Colomban n'a jamais été different de celui de saint Benoist même dans le commencement, & que ce n'étoit qu'une Congregation particuliere dépendante de ce grand Ordre, comme le sont encore aujourd'hui les Congregations de saint *Maur*, & de *Chaial-Benoist*. Quoy qu'il en soit, nous ne sçaurions nous tromper en mettant dans l'Ordre de saint Benoist toutes les Maisons que saint Colomban a fondées en Irlande, car soit que par leur institution elles fussent de cet Ordre ou qu'enfin elles n'en ayent été que par la suite, il est toûjours vray qu'elles ont appartenu au grand Ordre de S. Benoist, & que lors qu'elles ont pris fin elles en étoient encore. Cela supposé, nous remarquerons que, selon Varæus, saint Co-

lomban fonda à *Londonderry* une Abbaye l'an 445. au lieu qu'Usserius ne met cette fondation qu'en 546 & ne l'attribue même qu'à saint Colombe. Et il me paroît que ce dernier a raison, car celle de Dearmach que ce saint a aussi fondée est du milieu du sixiéme siecle & non pas du cinquiéme. Et comme Varæus dit que cette Abbaye se nommoit la *Chapelle noire*, qu'elle étoit fille de l'Abbaye d'Armach dont nous parlerons incontinent, & que Cambden a crû que saint Colomban en étoit le fondateur, & que d'un autre côté Usserius dit que cette Abbaye de Londonderry se nommoit comme *Dearmach* sa sœur, *le Champ du Chesne* ou *du petit Chesne*, *Campus Roboris*, ou *Roboretti*, & qu'elle étoit de l'Ordre des Chanoines Reguliers de saint Augustin : tout cela, dis-je, me feroit croire qu'il y avoit deux Abbayes differentes à Londonderry, dont elle de Varæus de l'Ordre S. Benoist, & fille de celle d'Armach avoit été fondée par saint Colomban. Ce qui me fait pourtant de la peine en cette rencontre, c'est que le cinquiéme siecle ne convient point à ce Saint n'ayant vécu que long-temps aprés, comme nous l'allons voir en parlant de l'Abbaye d'Armach. Varæus aussi bien que quelques autres Auteurs n'ayant pas bien connu la difference qu'il y avoit entre S Colomban & S. Colombe, trompez sans doute par la ressemblance des noms, étant d'ailleurs tous deux fondateurs d'Ordre. Il faut encore remarquer pour un plus grand éclaircissement que saint Colman bâtit aussi à Londonderry dans le cinquiéme siecle l'Eglise nommée *Chel-ruard*, c'est à dire, l'Eglise du *Chesne*, qui est encore differente des Abbayes dont nous venons de parler; & cette Eglise de saint Colman fut l'Eglise

Benedictins.

Bene-dictins. Cathedrale & Episcopale de cette fameuse Ville, comme nous le ferons voir plus particulierement dans l'histoire des Evêchez d'Irlande que nous allons donner au public.

Dans le Comté d'Armach.

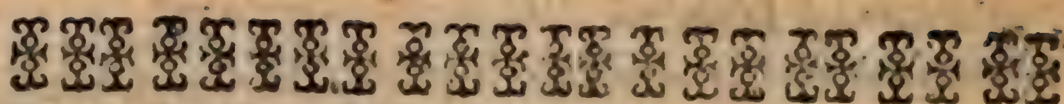
NOus venons de voir, en parlant de l'Abbaye de Londonderry fondée par saint Colomban, selon Varæus: que ce même Saint, selon Cambden a fondé une autre Abbaye dans la ville d'Armach en 610. Ce qui paroît d'autant plus veritable que le sçavant Usserius ne le nie point, il assure même qu'il ne faut point s'y méprendre, & que c'est absolument saint Colomban & non pas saint Colombe, & que cette Abbaye d'Armach est differente de celle de *Dearmach* dans le Comté du Roy, fondée par le grand saint Colombe ou Colombakil. Cependant Varæus ne fait aucune mention de cette Abbaye d'Armach fondée par saint Colomban, mais seulement de l'Abbaye de saint Pierre & de saint Paul, de l Ordre des Chanoines Reguliers de saint Augustin fondée par saint Patrice, en quoy je ne crois pas même que Varæus ait eu grand tort puisqu'Usserius même remarque que Capgravius & Tithumensis ont appellé *Armach* l'Abbaye de *Dearmach* qu'ils placent dans le Comté du Roy, parce que Armach & Dearmach signifient également Champ du Chesne, & ainsi Cambden pourroit bien avoir pris Armach en Ultonie pour Dearmach en Lagenie, & saint Colombe pour saint Colomban. Enfin sur toutes ces difficultez je me sers volontiers des paroles d'un Historien qui dit: *Nec eas res credo nec creden-*

das obtrudo, sed legendas probandasque judicio certo. Benedictins.



S'il en falloit croire *Johannes Trithemius* & Arnoldus Wion, il faudroit encore mettre dans l'Ordre de saint Benoist les Abbayes de *Dearmach* & de *Londonderry*, fondées par le grand saint Colombe qui étoit fondateur d'un Ordre particulier. Ce saint même bâtit tant de Couvens non seulement en Irlande, mais encore en Angleterre, en Ecosse & ailleurs qu'il en fut surnommé *Colombakil*, comme qui voudroit dire, *Colombe bâtisseur d'Eglises*. Ces auteurs que je viens de nommer prétendent donc que non seulement l'Ordre de saint Colomban, dont nous venons de parler, mais encore celuy de saint Colombe dépendoient & étoient même dans leur principe du grand Ordre de saint Benoist: mais comme d'un autre côté de grans Auteurs comme Usserius & Varæus le nient & mettent ces deux Abbayes dans l'Ordre des Chanoines Reguliers de Saint Augustin, nous les y avons comprises aussi; ce n'est pas qu'il n'y ait plusieurs preuves qui établissent que l'Ordre de saint Colombe dans son commencement a été le même que celui de saint Benoist; mais il y a de fortes raisons de douter qu'il ait persisté à en être, puisque la plûpart des Maisons fondées par saint Colombe étoient de l'Ordre des Chanoines Reguliers de saint Augustin lors de la suppression des Couvens dans le siecle passé, à quoy j'ay crû qu'il falloit s'arrêter, en faisant pourtant remarquer que ces Maisons avoient peut-être appartenu d'origine à l'Ordre de saint Benoist. Ce qui doit suffire ce me semble pour contenter les deux Ordres.

Bernardins.



ABBAYES DE L'ORDRE DE CISTEAUX qu'il y a eu en Irlande.

CEt Ordre n'avoit pas un grand nombre de Maisons, mais il avoit l'avantage d'être peut-être un des plus riches & un des plus honorables de l'Isle, non seulement parce que toutes ses Maisons portoient le titre d'Abbayes, mais encore parce qu'il avoit lui seul plus d'Abbez Lords Ecclesiastiques, & qui avoient entrée dans les Parlemens d'Irlande, que tous les autres Ordres ensemble, puisque de quinze Abbez qui avoient cette prerogative dans tout le Royaume, le seul Ordre de Cisteaux en avoit 13. Les voici tous par ordre.

L'Abbé de *Mell* ou de *Mellifont*, dans le Comté de Doune en Ultonie.

L'Abbé de *Nôtre-Dame* ou de *Sainte Marie*, de Dublin en Lagenie.

L'Abbé de *Baltinglas*, dans le Comté de Wiklo en Lagenie.

L'Abbé du *Geripont*, dans le Comté de Kilkeni en Lagenie.

L'Abbé du *Petit Tinterne* ou du *Vœu*, dans le Comté de Wexford en Lagenie.

L'Abbé de *Douske*, dans le Comté de Kilkeny en Lagenie.

L'Abbé de *Tracton*, dans le Comté de Corke en Momonie.

L'Abbé de *Dumbrody*, dans le Comté de Wexford en Lagenie. Bernardins.

L'Abbé de *Magie* ou de *Nenay* dans le Comté de Lymmerik en Momonie.

L'Abbé de *Holy-crosse* ou de *Sainte Croix* de Tiperari en Momonie.

L'Abbé de *Woney* ou de *Wetheny*, dans le Comté de Lymmerik en Momonie.

L'Abbé de *Rosglas* ou de *Saint Evin*, dans le Comté de Kildare en Lagenie.

L'Abbé de *Bectif*, dans la Medie orientale en Lagenie.



Il est bon aussi de remarquer avant que d'aller plus loin, que non seulement ces Abbayes dont nous venons de parler étoient de la ligne *Clairvaux*, excepté seulement celle de *Tinterne*, mais qu'encore generalement toutes les Maisons de Bernardins en Irlande étoient de cette ligne, en sorte que la seule Abbaye de Tinterne étoit de la ligne de *Cisteaux*. Et la raison de cela vient de ce que saint Malachie & les autres qui ont établi cet Ordre en Irlande ont tous été élevez à *Clairvaux* en Champagne auprés de saint Bernard, qui y envoya des Moines pour y établirent sa ligne dans l'état où elle étoit lors du regne de Henri VIII. qui confisqua tous les grands biens des Bernardins d'Irlande : il vendit une partie de leurs effets, & il donna l'autre, en sorte qu'il nous reste seulement à faire voir par le détail quelles ont été toutes ces Maisons autant que nous avons pû l'apprendre des Auteurs qui en ont dit quelque chose.



Bernardins.

Dans le Comté de Dublin.

A *Dublin* même il y a eu l'Abbaye de sainte *Marie*, de laquelle on ne sçait point precisément ni le temps de la fondation ni quels en ont été les fondateurs. Les uns veulent qu'elle doive son établissement au Roi *Malachie* ou *Malachlin* Roi de Medie & Monarque d'Irlande, & à *Rotsia* sa femme : mais l'Abbé *Jungelin* traite de fable ce qu'il est dit de cette fondation dans l'histoire particuliere qui se trouve dans les Archives de cette Abbaye. Les autres disent que c'est à *Donalde* Prieur de *Saint Jean de Raundon* dans le diocese d'Elphin en Roscoman. Il y en a enfin qui prétendent que les *Danois* ou *Oustmans* l'ont bâtie en 948. ce que je croirois bien plûtôt ; quoique Varæus semble croire la fondation du Prieur de saint Jean de Raundon : & ma raison est que Cambden remarque fort bien que cette Abbaye est nommée *Nôtre Dame de Oustmanby* ou des *Oustmans*, laquelle d'ailleurs est scituée dans le fauxbourg ou quartier de la ville de Dublin qu'on nomme *Oustmans Towne* ou *Ville des Oustmans*. Quoy qu'il en soit, on ne peut pas disconvenir que cette Maison ne soit fort ancienne : elle jouïssoit même de cette prerogative que ses Abbez étoient Pairs Ecclesiastiques d'Irlande, & avoient seances dans les Parlemens, comme le dit Varæus, ce que l'Abbé Jungelin n'a pourtant par remarqué. Cet Abbé, au reste, croit que la fondation de cette Maison est l'ouvrage de Donalde *Gilles Moholmoc* Irlandois, de sa femme *Darvogilie*, & de *Dermitius* leur fils aîné, parce que cela se trouve dans des Lettres

Patentes du Roy Edoüard IV. Ce qui fait de Bernar
l'embarras, c'est que ce Roy Malachie dont dins.
nous avons parlé, se nommoit pareillement *Gilles mohelmok*, & ainsi il pourroit bien avoir été le premier fondateur & *Donalde Gillemohlmok* de la même Maison auroit seulement augmenté la fondation. J'amerois pourtant mieux m'en tenir à la fondation des *Oustmans* que je crois plus vrai-semblable & moins embarrassante. L'endroit où cette Abbaye étoit bâtie se nommoit *Blakhaven* ou *Port-noir*, on l'appelloit aussi *Dubhport*, & de son institution elle appartenoit aux Benedictins, mais elle fut donnée à l'Ordre de Cisteaux l'an 1139. un *Plonkel* frere du Comté de *Fingall* en étoit Abbé dans le milieu de ce siecle & avoit succedé à un *Raggit*. Enfin les annales d'Irlande nous apprennent qu'un *Felix o-Rhuana* Archevêque de Tuam quitta son Archevêché, prit l'habit dans cette Abbaye & y mourut en 1238. Il faut encore remarquer que cette Abbaye étoit la plus ancienne de l Ordre de Cisteaux en Irlande, & qu'elle étoit fille de l'Abbaye de *Bildewas* en Angleterre, & qu'enfin les *o-Tooles* Seigneurs Irlandois descendent du Roy Malachlin ou Malachie Roy de Medie surnommé Gillemoholmoc prétendu fondateur de cette Maison.

Dans le Comté de Viklo.

A *Baltinglas*, qui est une petite ville sur la riviere de *Slane* dépendãt de l'Evêché de Laglin, il y avoit une Abbaye nommée la *Valée du Salut*, fille de *Mellifont*. Varæus dit qu'elle fut fõdée en 1151. le docteur Ketin en 1157. & Jungelin en 1148. par Dermitius Roy de Lagenie. On

Bernardins. voit dans le *Monasticum Anglicanum* des Lettres Paténtes du Roy d'Angleterre Jean premier, par lesquelles il confirme non seulement la fondation & les dons faits par ce Roy Diarmitius, mais il fait encore lui-même plusieurs dons à cette Abbaye qui avoit aussi cet avantage d'avoir des Abbez qui avoient sceance dans les Parlemens. Henri VIII. chassa les Moines de cette Maison & la donna sous le titre de *Vicomté de Baltinglas* à Thomas Eustache Baron de Kilcullen, dont le neveu Jaques Eustache fut privé dans la suite par les Anglois qui le contraignirent de prendre la fuite. Il fut mourir en Espagne. *Albinus-o-Mulloy* Abbé de Baltinglas fut fait Evêque de Fernes dans le douziéme siecle.



A *Arklo* petite ville & petit port de mer que quelques Geographes mettent mal dans le Comté de Caterlog, comme nous le ferons voir dans la desctiption geographique de l'Irlande moderne : dans ce lieu, dis-je, il y avoit une Abbaye fondée dans le milieu du treiziéme siécle par Theobalde Valter Echanson d'Irlande, frere d'un Archevêque de Cantorberi qui étoit en reputation en ce temps-là Ce *Walter* qui étoit Anglois, donna la ville d'Arklo qui lui appartenoit avec toutes les dépendances aux Moines de l'Abbaye de *Furneis* ou *Furnesse* Ordre de Cisteaux en Angleterre, à la charge qu'ils feroient bâtir une Maison du même Ordre dans l'Isle auprés d'Arklo ou ailleurs dans la même terre, pourvû que ce ne fut pas dans ce qui appartenoit à l'Abbaye de Baltinglas. C'est ce que je trouve dans l'acte de fondation tiré d'un manuscrit qui est dans la Bibliotheque

Cottoniene en Angleterre, c'est à dire, dans la belle bibliotheque du fameux Chevalier Cotton. Cet acte est rapporté tout au long dans le *Monasticum Anglicanum* de Dugdale & de Dodsworth. Varæus ne fait pourtant aucune mention de cette Abbaye d'Arklo, il dit seulement que ce Theobalde Walter Echanson d'Irlande fonda en 1264 des Jacobins dans cette ville, & ainsi je ne sçay si ce Protestant n'a point pris en cette rencontre les Bernardins pour des Jacobins, l'habit du moins n'en est guéres different, un Bernardin étant habillé comme un Frere Lay Jacobin: mais ce qui feroit croire qu'il s'est mépris, c'est qu'il ajoûte que ce Theobalde Fondateur fut enterré dans le Couvent des Jacobins, que son tombeau y étoit avec sa statue. Cependant plusieurs Irlandois m'ont assuré que ce tombeau se voit encore dans l'Eglise qui avoit appartenu aux Bernardins d'Arklo, je ne decide rien en cette occasion, & je laisse le differend à demesler entre les Bernardins & les Jacobins de cette ville pour sçavoir qui a eu l'avantage non seulement d'avoir le corps de leur Fondateur, mais même d'avoir eu une Maison à Arklo, si ces deux Ordres y avoient eu chacun la leur, une partie du differend seroit terminé. Bernardins.

Dans le Comté de Louth.

A *Mell* autrement appellé *Mel'i-fons*, c'est à dire, *Fontaine de Miel*, disent quelques-uns, car d'autres veulent que ce mot signifie *Fontaine de Saint Mell*, qui étoit le néveu de saint Patrice fils de sa sœur Darerca. Quoy qu'il en soit, il y eut dans ce lieu une celebre

Bernardins. Abbaye de l'Ordre de Cisteaux du titre de Nôtre Dame, elle étoit fille de l'Abbaye de *Clairvaux*, car saint Bernard y mit des Moines de Clairvaux, & leur donna pour premier Abbé le bien-heureux *Christian o-Conarthy* Irlandois Moine de Clairvaux, qui fut ensuite Evêque de Lismore & Legat Apostolique, & qui a été le premier Abbé de Cisteaux en Irlande, comme le remarque saint Bernard. Ce même Christian vivoit dans le commencement du douziéme siecle, & l'Auteur du Martyrologe d'Angleterre de la deuxiéme édition s'est beaucoup trompé comme le remarque Colgan quand il a dit que ce Christian avoit été Evêque & Abbé de Mell, car Mell ou Mellifont n'a jamais été Evêché, mais il devoit dire que Christian avoit été Abbé de Mell & Evêque de Lismore: *Mell* fut ensuite Mere de la plûpart des autres Maisons de l Ordre de Cisteaux d'Irlande, les premiers Moines en ayant été tirez. La situation & le bâtiment de cette Abbaye ressembloient parfaitement à la situation & au bâtiment de la Maison de Clairvaux, & elle étoit si considerable qu'elle étoit appelléepar excellence *Monisther-mor* ou le grand *Monastere*. Enfin Nôtre Dame de Mellifont fut fondée long-temps avant l'arrivée des Anglois en Irlande par *Donat o-Caroll* Roy d'Ergallie en 1140. dit Jungelin, & l'Eglise en fut benite & consacrée l'an 1157. où assisterent cinq ou six Roitelets & dix sept Evêques. Il y en a d'autres qui attribuent la fondation de cette Maison à S. Malachie Evêque de Doune : ce qu'il y a de certain est que ce Roy *O-Caroll* & ce *S*. Prelat ont tous les deux contribué à cette fondation. On voit dans le *Monasticum Anglicanum* des Lettres Patentes du Roy

Roy d'Angleterre Jean premier l'an 1188. par lesquelles il confirme aux Moines de cette Abbaye tous les dons qui lui avoient été faits avant la conquête de l'isle, & leur laisse la possession des Terres, *quas ipsi habuerunt ante adventum Francorum in Hiberniam.* Ce sont les propres termes de ces Lettres patentes qui sont fort remarquables, puisqu'ils justifient que les Rois d'Angleterre depuis Guillaume le Conquerant, François de nation, & Roi d'Angleterre, se sont souvent qualifiez François. Ce Roi Jean étoit petit fils de ce Guillaume, & il ne faut pas s'imaginer que les Rois d'Angleterre se soient appellez François à cause de la prétention qu'ils ont sur le Royaume de France, & de la qualité qu'ils prennent de Rois de France, car cette prétention n'a commencé que long-temps aprés & dans le milieu du quatorziéme siécle en la personne d'Edoüard III. qui avoit épousé une fille de Philippe le Bel & sœur de trois Rois, Loüis Hutin, Philippes le Long, & Charles le Bel, qui mourans sans enfans donnerent occasion à Edoüard de demander la Couronne de France du chef de sa femme, au préjudice de Philippes de Valois Prince collateral du sang Royal de France, sur quoy fut rendu le fameux Arrest des trois Etats du Royaume, en faveur de la loy Salique, par laquelle les filles ne peuvent point prétendre à la Couronne, & ainsi Edoüard fut exclus & Philippes admis. Mais revenons à l'Abbaye de *Mellifont*, au sujet de laquelle je trouve encore des actes dans le *Monasticum Anglicanum*, par lesquels il paroist que Henri III. & Edoüard III Rois d'Angleterre ont fait plusieurs dons à cette Maison, j'y trouve encore des donations du fameux

Bernardins.

Bernardins.

Hugues de Lacy Comte d'Ultonie & de Robert Fleming ou Flandres. Les Abbez de Mell au reste avoient non seulement cet avantage d'être Pairs Ecclesiastiques d'Irlande, & d'avoir en cette qualité seance dans les Parlemens, mais ils avoient encore le droit de préceder tous les Abbez & autres Ecclesiastiques du Royaume, & de marcher & avoir seance immediatement aprés les Archevêques & Evêques. Enfin j'apprens que le Comte de Drogueda ou Dodragh de la Maison de *More* Protestant Anglois dont le titre est en Irlande, a obtenu des Rois d'Angleterre non seulement les biens qui avoient apparrenu à cette Abbaye, mais encore le Couvent & l'Eglise qu'il a fait abatre, & que des materiaux il a fait bâtir tout auprés un beau Chateau où il fait sa demeure, étant Baron de Mellifont, il y a pourtant toujours un Abbé Regulier Catholique qui demeure incognito à Dodrag où il reçoit des novices. Enfin c'est une dispute de sçavoir si la fameuse assemblée du Clergé d'Irlande faite en 1152. où le le Cardinal Paparon Legat du saint Siege donna le Pallium aux quatres Archevêques d'Irlande se tint à Mell, comme l'assure Varæus avec quelques autres, ou bien si elle fut tenuë à Kels ou Kenlise en Medie comme le prétend le P. Colgan, & je trouve qu'il y a tant de sujet de douter en cette rençontre que je ne me hazarderay point d'en juger. Qui voudra voir des choses plus particulieres de cette Abbaye, ensemble le Catalogue des Abbez de Mellifont jusques à la suppression des Couvens sous Henri VIII. voyez *Jungelin* dans son livre *de notitia Abbatiarum Ordinis Cistercienfis per orbem universum*, où il met cette Abbaye la seconde de l'Ordre

en Irlande par rapport au temps de la fondation : car elle étoit la premiere en rang & en dignité. Bernar-dins,

Dans le Comté de Wexford.

A *Dumbrody* ou *Dumbrothy* autrement *Port Sainte Marie* qui est un bourg auprés de la jonction des rivieres de Barow & de Swirie, il y avoit une Abbaye qui dépendoit, selon Varæus, de celle de Sainte Marie de Dublin. Dugdale au contraire prétend qu'elle dépendoit de l'Abbaye de Bildwas en Angleterre. Jungelin dit qu'elle étoit dépendante à la verité de l'Abbaye de Sainte Marie de Dublin, mais qu'elle payoit une certaine redevance annuelle à l'Abbaye de Bildwas pour marque de son ancienne dépendance. Ces Auteurs ne conviennent point non plus dans les circonstances de la fondation, car le Chevalier Varæus prétend dans sa Monastereologie d'Irlande, que cette Maison fut fondée en 1182. par Hervæus *de Monte-Marisco*, ou de *Montmorency*, selon du Chesne, Marechal du Roi Henri II. & Senechal des Terres du Comte de Pembrock, & que ce fondateur se fit Moine dans cette Abbaye & y fut enterré. L'Auteur du *Monasticum Anglicanum* dit que ce *Montemarisco* donna à l'Abbaye de Bildwas les Terres de *Ardfithein* & de *Corsgormoss* avec leurs dépendances, à la charge de faire bâtir une Abbaye à *Dumbrothy* en Irlande, & que pour cet effet il leur donne pareillement la Terre de Dumbrothy ou de Dumbrody, à condition qu'il y auroit un azile dans cette Abbaye de Dumbrothi pour tous les malfaiteurs qui s'y refugieroient, ce que le Roi Edoüard III. con-

Bernardins.

firma. Dugdale rapporte tout au long les actes qui établissent tout ce qu'il avance. Je remarque cependant qu'un Evêque d'Osseri & un Evêque de Wexford ont signé l'acte de fondation, ce qui me fait dire qu'il fut passé en Irlande & non en Angleterre, & qu'ainsi l'opinion de Varæus paroitroit plus vray-semblable si ces actes ne portoient expressément la preuve que la donation fut faite à l'Abbaye de Bildwas en Angleterre & non à celle de sainte Marie de Dublin. Jungelin convient aussi de cette fondation qu'il datte de l'an 1171. ou 1175. Il y a une autre difficulté, car *Flatzburius* prétend que ce fondateur étant retourné en Angleterre se fit Moine dans l'Abbaye de la *Sainte Trinité de Cantorberi*, ce que M. du Chesne nie pourtant dans la génealogie qu'il a faite de la Maison de Montmorenci.

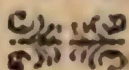
Les bienfaiteurs les plus considerables de cette Abbaye sont donc premierement, Richard de Strongbow Comte de Pembrok, & Walter son neveu aussi Comte de Pembrok, & ensuite Harlewin qui de Moine Bernardin fut fait Evêque de Laglin, & qui fit bâtir une partie de l'Eglise & y fut enterré en 1217.

Les Papes avoient exempté cette Abbaye de la jurisdiction de l'Ordinaire qui étoit l'Evêque de Fernes & donné plusieurs autres beaux privileges & immunitez à cette Maison, le dernier Abbé de Dumbrothy avant la suppression fut un *Devereux* qui fut fait Evêque de Fernes en 1539.



Jungelin prétend que dans le même diocese de Fernes il y avoit le Prieuré de *Saint Sauveur* de l'Ordre de Cisteaux qui dépendoit de cette

Abbaye de Dumbrothy, & qu'il fut fondé en Bernar-
1240. mais Varæus ne fait mention que de dins.
l'Abbaye du *Val Saint Sauveur* dans le Comté de Kilkeni dont nous parlerons incontinent, & ne dit rien du tout de ce Prieuré.



A Tinterne petit bourg sur la côte il y avoit une Abbaye qui étoit nommée du *Vœu*, à cause que Guillaume Marechal Comte de Pembrok s'étant trouvé dans un grand peril sur mer, fit vœu de faire bâtir une Maison Religieuse, & pour accomplir ce vœu il fonda en 1200. l'Abbaye du petit Tinterne en Irlande appellé *petit* pour le distinguer du grand Tinterne dans le païs de Galles où il y avoit pareillement une Abbaye, de laquelle celle-ci étoit fille & la seule qui fut de la ligne de *Cisteaux* en Irlande. Il faut remarquer encore qu'il y a en France deux Abbayes qui portent le nom *De Vœu.* La premiere se nomme autrement, *La Valasse*, du même Ordre de Cisteaux diocese de Roüen, dont le feu Roi de Pologne étoit Abbé, l'autre Abbaye du *Vœu* est à Cherbourg en Normandie, de l'Ordre de Chanoines Reguliers de S. Augustin diocese des Coutance, dont Monsieur le Jay Evêque de Cahors est aujourd'hui Abbé. Enfin il faut observer que l'Abbé du *Vœu* ou du *petit Tinterne* en Irlande étoit Pair Ecclesiastique & avoit seance dans les Parlemens, & que cette Abbaye appartient à des Nobles Anglois Protestans nommé Coklées qui en ont fait un chateau, il y a pourtant toûjours un Abbé qui demeure caché dans le village.



Bernardins.

Dans le Comté de Kilkeni.

A *Douske* il y a eu une Abbaye nommée du *Val Saint Sauveur*, & fondée en 1204. par Guillaume Marechal Comte de Pembrok. *Flatzburi* met cette fondation une année plûtôt, & les Registres de cette Abbaye disent qu'elle a commencé en 1202. que des Moines de l'Abbaye de Stanley en Angleterre passerent en Irlande, qu'ils se placerent premierement à *Logh-mere* auprés de Kilkeni, aprés à *Anathmolt* & enfin à *Saint Sauveur*, & que ce ne fut qu'en 1207. que le Comte de Pembrok fonda cette Maison. Jungelin dit qu'elle dépend du diocese de Laglin, & que l'Abbé de *Douske* en 1632. étoit de la Maison des Butlers Ducs d'Ormond. L'Abbé de Douske avoit pareillement droit de seance dans les Parlemens d'Irlande, & l'Abbaye suivante de *la Val Dieu* fut unie à celle-ci, comme nous l'allons voir aprés que nous aurons remarqué que cette Maison est nommée Saint Sauveur de *Dowiskir*, dans les Lettres patentes de Henri III. qui confirma cette fondation.



A *Kilkeny* il y a eu une Abbaye du même Ordre nommée *la Val Dieu* fondée en 1227. Varæus la nomme de Killenny, cependant dans l'acte d'union de cette Abbaye à celle de Douske elle est nommée de Kilkenny. Cette union se fit par le Chapitre general de l'Ordre de Cisteaux, dont on peut voir l'acte dans le *Mon: sticum Anglicanum*, & cet acte fut confirmé & approuvé par un Roy d'Angleterre. Jungelin dit que cette union se fit par l'Abbé de

Froidmont en France qui étoit visiteur general de l'Ordre de Cisteaux en Irlande, & que cette Maison se nommoit *Val Dieu* ou *Glandie*, qu'elle étoit fille de *Jeripont*, qu'elle fut fondée en 1227. & unie en même temps à celle de Douske : mais comme il dit que celle de *la Val Dieu* étoit dans le diocese de Corke, cela me feroit croire qu'elle s'appelloit Killenny puisqu'il y a un lieu de ce nom dans le Comté de Corke. Bernardins.



A *Gray* ou *Geripont* qu'on écrit autrement *Jeripont* qui est une petite ville sur la riviere de *Nure*, il y avoit une Abbaye du titre de *Nôtre Dame* fille de l'Abbaye de *Baltinglas* & fondée en 1180. par Donalde Roy d'Osseri qui y fut enterré de même que O-Dullan Evêque d'Osseri qui vivoit sur la fin du douziéme siécle. Cette Abbaye étoit magnifique & d'un grand revenu, mais elle fut ruinée dans la suite. Je trouve dans le *Monasticum Anglicanum* sur la fin, où il est parlé de quelques Maisons Regulieres d'Irlande, premierement des Lettres patentes de Jean premier Roy d'Angleterre, par lesquelles il confirme quand au temporel la fondation du Roi d'Osseri, comme aussi toutes les donations qui avoient été faites à cette Abbaye par differens Irlandois avant l'arrivée des Anglois en Irlande, ce qui me fait dire que Varæus s'est trompé quand il n'a mis cette fondation qu'en l'an 1180. que ce Roi Jean vivoit, & ainsi il faut que ce Roi d'Osseri n'ait fait qu'augmenter considerablement cette Maison, qui étoit apparemment fondée long-temps auparavant, comme les lettres même du Roy Jean les prouvent assez quand elles parlent des dons

Bernardins. faits à cette Abbaye par plusieurs particuliers. Il faut encore que l'on remarque une chose essentielle qui est, que plusieurs Irlandois ont conservé leurs qualitez de Rois en Irlande depuis même que les Anglois se furent rendus maîtres de l'Isle, & au lieu de faire hommage au Monarque de toute l'Irlande ils ne le faisoient plus qu'aux Rois d'Angleterre, qui à l'égard de ces Roitelez tenoient la place des Monarques d'Irlande de qui dépendoient tous ces petis Rois. Il y a même eu des Anglois qui, ont obtenu des Rois d'Angleterre cette qualité de Rois particuliers ou de Roitelets en Irlande à la charge de foy & hommage comme nous le prouverons plus amplement dans le Baronage d'Irlande.

Je trouve enfin dans le *Monasticum Anglicanum* que le Roi Jean ne se contenta pas de confirmer toutes les donations qui avoient été faites à l'Abbaye de Geripont, qu'il leur donna encore lui même le village & la terre de *Kall-Eudt*, qu'un Evêque d'Osferi lui avoit donnée. Enfin, il ne me reste plus rien à dire de cette Maison si ce n'est que l'Abbé étoit Pair Ecclesiastique & entroit dans les Parlemens, & que Felix o-Dulla qui étoit Abbé de Jeripont & ensuite Evêque d'Osferi est mort en odeur de sainteté & étoit enterré dans cette Abbaye.

Dans le Comté de Kildare.

DAns le bourg de *Rosse* sur le Barow il y avoit anciennement un petit Couvent nommé *Ross-mac-Tr on* fondé par saint Euin dans le septiéme siécle, & alors il y avoit des Chanoines Reguliers de saint Augustin. Depuis

cette Maison, comme le dit Varæus, fut faite Bernar-Abbaye de l'Ordre de Cisteaux & nommée dins. l'Abbaye de saint *Evin*, autrement de *Ross-glas* ou de *Rossea-Valla*. Elle étoit fille de l'Abbaye de Baltinglas, & elle fut fondée en 1178. Les annales de l'Abbaye de Sainte Marie de Dublin veulent pourtant qu'elle n'ait été fondée qu'en 1189. par Dermitius Dempseus gouverneur du païs d'Offalie en Lagenie, il faut remarquer encore qu'il y avoit une Abbaye fameuse en Angleterre laquelle étoit nommée pareillement *Ross-glas* ou de *Rossea-Valle*, & il ne faut pas les confondre. Enfin l'Abbé de saint Evin ou de Ross-glas en Irlande avoit cet avantage d'entrer dans les Parlemens & y avoir seance en qualité de Pair Ecclesiastique. Cette Abbaye a été convertie en une demeure profane, assez belle pourtant depuis qu'Adam Loftus Vicomte de Ely qui étoit Chancelier d'Irlande s'en empara. Voyez Flatzburius dans son histoire d'Irlande.

Dans le Comté de la Reyne.

A *Lein* sur la riviere de Nure dans cette partie du Comté qui se nomme Leasia diocese de Kilkeni; il y a eu une Abbaye nommée de *Lege Dei* ou de *la Loi Dieu*, fondée en 1183. par un o-More Seigneur Irlandois. Flatzburius au contraire veut que cette Maison ait été fondée l'an 1180. par un o-Mordha.

Dans la Medie Orientale.

A *Bectif* sur la riviere de Boyne il y a eu une Abbaye du titre de *Nôtre Dame de la Benti-*

Bernardins. *tude* fille de Mellifont & fondée en 1146. par Marchard Roi de Medie. L'Abbé Jungelin prétend cependant que cette Abbaye n'a point été fondée l'an 1146. mais bien l'an 1151. par les o-Malaglins Rois de Medie. Il remarque encore que le Conquerant d'Irlande Hugues de Lacy y fut enterré, & qu'en 1205. on porta ses os dans l'Abbaye de Saint Thomas de Dublin. Il y a encore aujourd'hui quelque Moine de l'Ordre de Cisteaux qui porte la qualité d'Abbé de Bectif en Irlande. *Speed* place cette Abbaye auprés de celle de Boyle en Roscoman, mais ce qui l'a trompé c'est que le Prieuré de Inismacnerin qui est auprés de Boyle a eu apparemment le titre de Beatitude. Enfin les Abbez de Bectif ont eu aussi seance dans les Parlemens d'Irlande, sur quoy il faut remarquer encore que quantité d'Abbayes de l'Ordre des Cisteaux avoient cette prerogative comme nous l'avons déja vû, & comme nous le verrons encore mieux dans la suite.



A *Beau-bec* lieu ainsi nommé, parce qu'il est dans un bec de terre fort agreable dans un endroit où deux rivieres se joignent auprés de Tredag ou de Dodrag il y a eu une Abbaye nommée *Nôtre Dame de Beaubec* ou *de Bello Becco*, elle fut fondée par Valter de Lacy Seigneur de Medie, qui donna la terre de *Kilkeran* en Irlande aux Moines de l'Abbaye de *Beaubec* en Normandie Ordre des Cisteaux diocese de Roüen, à la charge de bâtir une Maison de leur Ordre en Irlande. Le Roy Jean confirma cette donation quant au temporel sur la fin du douziéme siécle. Varæus n'a pas bien compris cette fondation quand il dit, que cette Abbaye de Beaubec en

Irlande avoit été premierement de l'Ordre de Bernar-
saint Benoist, & qu'elle avoit été dépendante dins.
de l'Abbaye *du Bec* en Normandie, car par les actes authentiques rapportez par Dugdale dans le *Monasticum Anglicanum*, il paroist que le Roy Edoüard III. confirma cette fondation, & le transport & la donation que faisoit l'Abbaye de *Beaubec* en Normandie de celle de *Beaubec* en Irlande à l'Abbaye de *Furnesse* en Angleterre qui étoit du même Ordre de Cisteaux, & ainsi Beaubec n'a jamais été que de la Regle de sa mere l'Abbaye de Beaubec en France, & n'a jamais été dépendante de l'Abbaye du Bec en Normandie qu'on nomme autrement *Bec Heloin*, laquelle est de l'Ordre de saint Benoist; & Varæus s'est apparemment laissé tromper par le rapport qu'il y a entre *Bec* & *Beaubec*, ne sçachant pas qu'il y avoit aussi une Abbaye de Beaubec en France: outre que Varæus prétend que cette Maison de Beaubec en Irlande n'étoit qu'une Chapelle, & cependant elle est nommée Abbaye dans plus de cinq ou six actes rapportez par Dugdale.

Dans la Medie Occidentale.

A *Ballimore* il y avoit une Abbaye fondée par un Lacy Seigneur de Medie. Varæus croit que cette Maison étoit de l'Ordre de saint Gilbert & qu'il y avoit des Chanoines de Premonstré & des Religieuses de Cisteaux dans deux Corps de Logis séparez comme sont ordinairement les Religieuses de sainte Claire avec les Cordeliers.



A *Kilbegain* il y avoit une Abbaye nommée

Bernardins. *De Flumine Dei* ou *Du Fleuve-Dieu*, fondée en 1200. par les Daltons Barons de Rathcomire Seigneurs Anglois. C'étoit une fille de l'Abbaye de Mell, car les premiers Moines en furent tirez.

Dans le Comté de Longford.

A *Granard* sur la riviere de Longford ou bien plûtôt à *Lerrha* ou *Larah* auprés de Granard, il y avoit une Abbaye de cet Ordre fondée en 1210. Jungelin dit en 1211. & Flatzburi en 1212. par Richard Tuit Anglois, Chevalier Seigneur de Granard dont les descendans sont encore dans le Comté de Westmeath. Ce fondateur prit les Moines dans l'Abbaye de Nôtre Dame de Dublin, de la ligne de Clairvaux. *Pierre* Abbé de Granard fut fait Evêque de Clone par le Pape Boniface IX. l'an 1398.



A *Schrowl*, *Schrowe* ou *Sruth*, il y avoit une Abbaye nommée *Nôtre Dame de la Benediction-Dieu*, ou du *Fleuve-Dieu*, fondée en 1150. par un O-Pharol Seigneur Irlandois, du moins c'est l'opinion de quelques Auteurs. Jungelin n'en met la fondation qu'en 1200. & dit que cette Maison étoit fille de Mellifont.



EN MOMONIE,

Dans le Comté de VVaterford.

A *Mothil* il y a eu une Abbaye du titre de saint *Brogan* & de saint *Coan*, mais comme c'est une difficulté de sçavoir si elle étoit de cet Ordre ou de celui des Chanoines Reguliers de S. Augustin, & qu'il nous paroist qu'elle étoit plûtôt de ce dernier Ordre que de celui de

Cisteaux, je renvoye le Lecteur à l'Ordre des Bernardins.
Chanoines Regulieres.

Dans le Comté de Corke.

A *Chore*, il y a eu une Abbaye que quelques-uns nomment de *Choro Benedicti*; les Irlandois la nomment *Monaster-Ore*, & les Anglois *Chore*, elle estoit fille de l'Abbaye de Nenay ou de Magie, son titre est de Nostre-Dame fondée en 1180. par les fameux Giraldides, Seigneurs originairement Anglois. Jungelin reconnoist les Barri pour Fondateurs, & met cette Maison dans l'Evesché de Clone en Ultonie; mais il se trompe, car il reconnoist luy-mesme que Flatzburius la met dans le Comté de Corke dans l'Evesché de Cloney, qui est dans ce Comté, & ainsi il s'y devoit conformer; n'y ayant plus d'Evesché de Clone ou de Clonish en Ultonie.



A *Maur* ou *Mawre*, il y a eu l'Abbaye de *Font-vive*, ou de *Fonte-vivo* que Henriquez nomme l'Abbaye de *Re*. Elle fut fondée en 1172. par Dermitius Cormacus, Roy de Lagenie; elle estoit fille de l'Abbaye de Baltinglas, d'où les premiers Moines estoient venus l'établir dans l'Evesché de Rosse en Corke.



A *Fermoy* sur la Riviere de Brodwater, ou *Auen-more*, en François *grande Riviere*, il y a eu l'Abbaye nommée *Nostre-Dame de castro Dei* ou de *Chasteau-Dieu*, elle fut fondée par les Roches, & elle estoit fille de l'Abbaye de *Lancastre* en Angleterre. Jungelin dit qu'elle estoit fille de *Furnesse* en Angleterre, & qu'elle fut fondée l'an 1170. Il dit même qu'il trouve une autre

Bernardins. Abbaye du mesme nom de *Castro Dei*, dans le Diocese de Kiloom ou bien de Clonish, qui ne fut fondée qu'en 1209. & qui estoit fille de l'Abbaye de Suirie ou bien de Neney, mais qu'il croit que c'est la mesme chose; il y a pourtant bien de l'apparence que ce pouvoient estre deux Maisons separées. Mais je ne puis souffrir que Jungelin place cette Abbaye de Fermoy dans l'Evesché de Killoom, dépendant de l'Archevesché d'Armach, & par conseqnent en Westmeath, quoy qu'il reconnoisse que Flatzburius & le Docteur Ketin la mettent dans le Comté de Corke, il pouvoit y ajouter Varæus. Car il est certain que cette Abbaïe estoit seulement dans le Comté de Corke, Jungelin avoüant lui-mesme que c'est le titre de Vicomte qui appartient à la Maison des Roches. Or cette Vicomté est certainement en Corke & non en Medie; je crois qu'il s'est trompé, sur ce qu'il a pris l'Evesché de Cloney, pour celui de Kiloom: ce dernier est en Medie, mais l'autre est dans le Comté de Corke, & dépend de l'Archevesque de Cassel: outre que le mesme Jungelin varie encore dans une autre endroit, où il dit que cette Abbaïe estoit dans le Diocese de Conner, c'est en parlant de Nicolas, Abbé de Fermoy qui fut fait Evesque de Lismore & de Waterford, par le Pape Sixte IV. l'an 1480.



A *Tracton* estoit l'Abbaïe du mesme nom, autrement appellée en Latin *de Albo Tractu*, elle a esté fondée en 1224. par les Mac-Arti, Seigneurs Irlandois. Les Abbez de Tracton estoient Pairs Ecclesiastiques, & avoient voix & seance dans les Parlemens d'Irlande,



A *Glandie*, Diocese de Corke, il y avoit l'Abbaïe de *la Val-Dieu*, fille de l'Abbaye de Jeripont. Voiez ce que nous en avons dit dans le Comté de Kilkeni. Bernardins.

Dans le Comté de Kery.

A *Odorney* auprés de la Ville d'Ardart, il y avoit l'Abbaye de *Kyrie Eleyson*, Fille de l'Abbaye de Nenay ou de Magie, elle estoit assez prés aussi du Château de Lixnaw sur la Riviere de Broik & elle fut fondée en 1154. par les Clanmoris ou Fitzmoris, anciens Barons de Lixnaw. Christian qui a esté un des plus celebres Evesques de Lismore, & Legat Apostolique en Irlande, a été enterré dans cette Abbaye en 1186. Monsieur Sanson la nomme Eyen-Leyson, n'ayant pas compris que c'estoit Kyrie-Eleyson.

Dans le Comté de Clare ou de Tvvomond.

A *Corcamer*, ou *Corcumro*, il y a eu l'Abbaye de *Nostre-Dame de Pierre Fertile*, fondée en 1194. par Donalde O-Brian Roy de Limmerik ou par son Fils en 1200. Il y en a qui mettent cette fondation en l'an 1196. d'autres en 1197. Jungelin est de ces derniers. Cette Maison estoit située dans un lieu fort agreable du Comté de Clare comme Jungelin en convient, cependant il l'a met dans le Diocese de Ferne, en quoy il a beaucoup erré. Cette Abbaye estoit Fille de celle de Fournesse en Angleterre. Jean Abbé de Pierre Fertile ou de Corcamer fut fait Evesque de Kilmacduach par le Pape Martin V. l'an 1418.

Bernardins.

Dans le Comté de Lymmerik.

KIlsane Jungelin l'appelle *Kilson*, & dit que c'estoit une Fille de Pierre Fertile, qu'elle avoit esté Abbaye fondée en 1198. mais qu'elle n'a esté dans la suite qu'une Chapelle dépendante de cette Abbaye de Corcamer.



A *Nenay*, autrement nommé *Mag* ou *Magius*, parce que ce lieu est basty sur la Riviere de *Mag* ou de *Magie*, il y a eu la celebre Abbaye qui portoit indifferemment ces deux noms. Elle estoit Fille de l'Abbaye de *Mell*, & elle fut à son tour mere de plusieurs autres. Un O-brian, Roy de Lymmerik la fonda en 1148. Jungelin n'en met la fondation qu'en 1151. & dit que Jean Roy d'Angleterre confirma à cette Abbaye la Terre de *Kilnalmekan* où elle estoit située, celle de *Atherokan* & plusieurs autres, que ses Lettres Patentes sont de la deuziéme année de son Regne ; & qu'enfin les Irlandois appellent cette Maison *Monaster-na-Maigghe*. L'Abbé de Nenay estoit Lord Ecclesiastique.



La Chapelle de *Feal* qui estoit située sur les extremitez du Comté de Lymmerik, du costé du Keri, fut unie à cette Abbaye. Jungelin nomme cette Chapelle Fely ou Felik, & il ajoûte qu'elle a esté autrefois une Abbaye & ensuite un Prieuré, qu'elle fut fondée l'an 1188. & qu'elle estoit de la ligne de Clairvaux.



A *Woney*, autrement *Wetheni*, qui n'est qu'à quelques lieuës de Lymmerik, il y eut une

Abbaye fondée sous Richard premier cœur de Lyon en 1189. selon Varæus, qui ajoûte qu'il y en a d'autres qui mettent cette fondation en 1205. par où il entend parler de ceux qui travailloient alors au *Monasticum Anglicanum*, car je trouve dans cet ouvrage la fondation faite par un Walter en cette derniere année. Par cet acte il donne plusieurs Terres *Abbati & Monachis de Wodeny in contredo de Wodeny o-Cathelau & Wodeny o-fliau, totum Theud sive feudum de Wodeny Fidenwide, in quo villa de Clofene sita est cum medietate aquæ de Wolkerne propè aquam de Clodach*: Ce sont les propres termes de la fondation. Cette Abbaye au reste estoit une fille de l'Abbaye de *Savigny*, du mesme Ordre de Cisteaux, Diocese d'Avranches en Normandie; car on tira des Moines de cette Abbaye de Savigny pour aller établir en Irlande celle de Wonay: & voilà en quoy consistent ces sortes de filiations. L'Abbé de Woney enfin avoit cet avantage d'estre Pair Ecclesiastique d'Irlande, & d'avoir voix & seance dans les Parlemens.

Bernardins.

Dans le Comté de Tiperary.

A *Cashel* Ville Archiepiscopale, il y a eu une Abbaye du titre de Nostre-Dame, nommée autrement *Hore-Abbey*. Ce fut un Archevesque de cette Ville qui en fut le Fondateur l'an 1272. Il annexa à cette Maison les biens d'une Abbaye de Benedictins nommée de *Rupe-Cashel*, qui estoit auprés de la Cathedrale de cette Ville. Ce fut en 1260. que cet Archevesque nommé David *Mac-carwil* du surnom d'*O-Caroll*, chassa les Benedictins de cette Abbaye & y mit des Bernardins, qu'il prit, disent

Bernardins. les uns dans l'Abbaye de Mel ifont, les autres à Clairvaux mesme. Ceuxqui voudront sçavoir la cause pour laquelle ce Prelat chassa les Benedictins de cette Maison pour y mettre des Bernardins, l'apprendront par les termes suivans tirez des Archives d'Irlande : *Tempore Davidis Mac-Carvil, Archiepiscopi Casseliensis fuit quadam Abbatia prope Ecclesiam Cathedralem sancti Patricii, Casselia nigrorum Monachorum.* (c'est à dire de Benedictins) *fundatam in honorem Beata Maria & cum pradictus David nuntiasset matri sua quod videbatur ei in somnio, quod prafati nigri Monachi caput suum voluerunt amputare, de consilio Matris sua, Monachos illos amovit, & terras eorum & possessiones dedit nova Abbatia quam fundavit anno* 1260. aprés quoy on ne peut pas nier que l'Abbé Jungelin n'ait eu raison tout Bernardin qu'il estoit, de traiter la cause du malheur des Benedictins de tres-ridicule. Le Fondateur joignit encore à cette Maison une Maladrerie qu'il y avoit dans la mesme Ville, & qui avoit esté fondée par le Chevalier *Latimer* Anglois, & enfin cet Archevesque ayant pris l'habit de Cisteaux fut enterré dans cette Abbaye aprés avoir esté 35. ans Archevesque de Casshel.



A *Holycrosse* ou Sainte Croix, il y a eu cette fameuse Abbaye, dans laquelle on gardoit de la Vraye Croix. Elle joüissoit de grands privileges. L'Abbé estoit Pair Ecclesiastique, & avoit seance dans les Parlemens d'Irlande. Varæus a pourtant manqué de l'observer. Cet Abbé se qualifioit encore Comte de Sainte Croix, les dépendances de cette Abbaye ayant esté longtemps un Comté a part, dans le Comté de

Tiperari ; mais l'extinction des Abbayes a fait aussi éteindre ce titre qui a esté uny au Comté de Tiperari ; l'acte de Fondation de cette Abbaye de l'an 1169. est tout au long dans le *Monasticum Anglicanum* ; il commence ainsi : *Donaldus Dei gratia Lumnicensis* (Lymmerik) *Rex omnibus Regibus , Ducibus , Comitibus, Baronibus, militibus , cæterisque Christianis in quocumque Ordine per Hyberniam constitutis perpetuam in Christo salutem.* L'Evesque de Lysmore , Legat du Saint Siege en Irlande , l'Archevesque de Casshel & l'Evesque de Lymmerik , ont signé cet acte comme témoins. Le Roy Jean confirma cette fondation n'estant encore que Comte de Moreton & Seigneur d'Irlande ; il n'est pas croyable, dit Jungelin , le nombre d'Irlandois Catholiques qui accourent encore aujourd'huy dans cette Eglise , qui est dans une grande reputation de sainteté , à cause de la vraye Croix qu'on y garde. L'Abbé de Sainte Croix est ordinairement Vicaire General de l'Ordre de Cisteaux en Irlande. Il faut encore dire que cette Abbaye de Sainte Croix estoit fille de celle de Nenay ou de Magie , dont nous avons déja parlé , & qu'elle estoit de la ligne de Clairvaux. Bernardins.



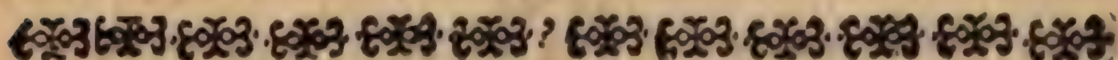
A *Kil-cowl* estoit l'Abbaye de *Nostre-Dame de Albicamp* ou de Alvicamp. Jungelin l'appelle *Arvi-campus* ou *Auri-campus* , fondée sous Henry III. dans le commencement du treiziéme siecle par Donalde O-brian, Roy de Lymmerik dont nous venons de parler. Cet Abbé mesme place cette fondation , dans l'an 1209. Cette Maison estoit fille de l'Abbaye de Jeripont ; les Auteurs du *Monasticum Anglicanum*,

Bernardins. rapportent l'acte tout entier de la fondation par lequel on voit que cette Maison s'appelloit Kille-conil; & que les Vicomtes d'Ikerine de la Maison de Burlers y avoyent leurs Tombeaux.



A *Inis-Launog*, il y a eu une Abbaye nommée de *Suirie*, parce qu'elle estoit sur la riviere qui porte ce nom, entre Cahir & Clommel, Diocese de Lismore : elle s'appelloit aussi *Nôtre-Dame de Swirie*, & elle estoit fille de Nenay. La pluspart des titres des fondations qui ont été faites en Irlande, estoient sous le nom de Nostre-Dame : car les Irlandois avoient beaucoup de devotion à la Mere du Sauveur ; cette Maison a été fondée selon quelques-uns en 1100. puisque S. Bernard en a fait mention, quand il a parlé de *Monasterio Suiriensi* en Irlande ; Jungelin la met en l'an 1151. les autres en 1159. & d'autres encore plus tard & en font fondateur en 1172. Donalde o-Brian, Roy de Lymmerik, qui a tant fondé de Maisons Regulieres en Irlande : Varæus dit que ce doute vient de ce que ces Moines ont demeuré ailleurs avant que de venir à *Inis-Launog*, ou *Inislaunagt* : & en effet Colgan pretend que saint Pulcherius avoit fondé l'Abbaye de Inis-Launag long-temps auparavant, & que Donalde o-Brian ne fit que la rétablir. Colgan ajoûte que cette fondation n'a esté faite qu'en 1187. par ce Donalde o-Brian, Roy de Lymmerik, & par Malachie o-Felan *Deriensium* ou *Desiorum Principe*: que cette Abbaye estoit fort belle, qu'il y avoit une Chapelle consacrée par saint Patrice, & une fontaine qui guerissoit de plusieurs maladies ; il faut prendre garde qu'il y en a qui l'appellent l'Abbaye de *Inis-Leamhnachta*. qui est un mot du

Païs. Le sçavant Nicolas Fagan, Irlandois, avoit esté Abbé de Inislaunog, & ensuite Evesque de Waterford, il y mourut & y fut enterré l'an 1617.



CONNACIE.

Dans le Comté de Galvvay.

A *Knoc-moy*, Abbaye nommée aussi de *Colle Victoria*, ou *du Mont de la Victoire*, parce que Charles o-Conner, Seigneur de Connacie, surnommé *Crouderg* ou *Main rouge*, Fondateur de cette Maison en 1189. obtint une Victoire dans ce lieu là, ce qui l'obligea d'y faire cette fondation; il y prit l'habit de Bernardin & y fut enterré. Cette Maison estoit fille de l'Abbaye de *Boyle*, de la ligne de Clairvaux. Jungelin met cette fondation en l'an 1190. par le mesme Fondateur, d'autres croyent qu'elle n'a esté fondée qu'en l'an 1200. En 1262. Thomas o-Coner, Archevesque de Tuam, unit à cette Abbaye la Rectorie d'*Idermada*, du consentement du Seigneur d'Idermada.

Dans le Comté de Mayo.

DAns l'Isle de *Clare*, il y a eu une Chapelle de cet Ordre qui a esté unie, dit Varæus, à l'Abbaye de *Knoc-moy*, dont nous venons de parler. Jungelin au contraire pretend que c'étoit une Abbaye nommée de *Clero*, en Irlandois *Monaster-ny-clerch* ou *Clearii*, parce qu'elle estoit située dans l'Isle de Clere, qu'elle fut fondée

Bernardins. en 1224. & que les Moines furent pris dans l'Abbaye de Knoc-moy. Il ajoute que dans le milieu de ce siecle, il y avoit des personnes qui se ressouvenoient encore d'avoir veu des Moines dans cette Abbaye, qu'elle est encore en estat, fort bien bâtie & pleine de peintures; qu'elle étoit dans le Diocese d'*Allade*, & que d'autres veulent qu'elle soit dans le Diocese de *Killala* ou *Eliensis*, mais il devoit sçavoir que ces noms differens ne signifient qu'un mesme Evesché.

Dans le Comté de Roscoman.

Dans la Ville d'*Atlone*, il y a eu l'Abbaye de *saint Pierre* ou de l'*Innocence*; Varæus dit qu'il y avoit une Abbaye dans cette Ville qui avoit deux titres, celuy de *saint Pierre* & celuy de *saint Benoist*; ce qui avoit donné occasion à quelques-uns de dire que cette Maison estoit de l'Ordre de saint Benoist, & que d'autres au contraire soûtenoient qu'elle estoit de l'Ordre de Cisteaux, & c'est aussi ce qui nous a obligé de mettre deux Abbayes dans la Ville d'Atlone, & de donner celle de saint Pierre ou de l'Innocence aux Bernardins, & celle de saint Benoist aux Benedictins, d'autant mieux que plusieurs Auteurs assurent qu'il y avoit deux Abbayes dans cette Ville. Voyez dans l'Ordre de saint Benoist. Jungelin appelle cette Abbaye d'Atlone *Benediction Dieu*, & dit qu'elle fut fondée l'an 1150. à l'honneur de saint Pierre & de saint Benoist, & qu'elle estoit située dans cette partie de la Ville qui estoit dans le Comté de Roscoman.



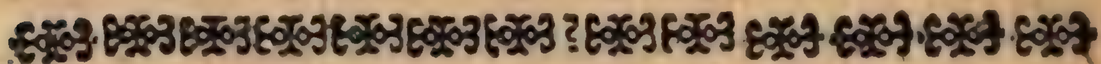
A *Boyle*, qui est un Bourg que quelques

Geographes mettent ſur le Shanon au bord du Lac Alyne, au lieu que Varæus le met ſur la riviere de Bouelie qui a donné le nom à cette petite Ville & avec bien plus d'apparence; mais quoy qu'il en ſoit, il y a eu dans ce lieu une celebre Abbaye qui eſtoit fille de celle de Mellifont. Varæus remarque encore qu'elle n'a pas toûjours eſté au meſme endroit, & qu'elle fut premierement établie à *Grellech* l'an 1148. que le premier Abbé fut Pierre *o-Morda*, qui fut enſuite Eveſque de Clonfert. L'Abbé *Hugues o-Macain* la transfera à *Drom-conaid*, ſon Succeſſeur Maurice *o-Dubhai* l'établit à *Buinfin*, & enfin à *Boyle* en 1161. mais il faut qu'il ſe ſoit trompé ou qu'il n'ait pas dit vray, quand il a obſervé que le premier Abbé Pierre o-Morda avoit veſcu juſques en 1171. car Jungelin qui rapporte ce qu'un Auteur anonime d'Irlande dit de cette fondation, remarque que ce fut Maurice o-Dhubbay qui établit cette Abbaye à Boyle & qui mourut en 1174. & non pas *Petrus o-Morda*, qui mourut dit cet Auteur, avant que Hugues o-Macain luy ſuccedat; que cet o-Macain transfera l'Abbaye à Dromconaid, & que ſon Succeſſeur o-Dubhay n'eut pas demeuré trois ans en ce lieu-là, qu'il la mit à Buinfin, où il ne fut encore que deux ans & demy, & qu'il la transfera enfin à Boyle où elle a toûjours eſté depuis. Et ainſi ſelon Varæus, ces tranſlations n'auroient peu eſtre faites que dans le treiziéme ſiecle, à moins que cet Abbé ne ſe fût demis, & n'eut veu deux autres Abbez aprés luy, dont pourtant il n'y a point de preuve, ou bien ce premier Abbé ſeroit mort entre 1148. qu'on établit premierement cette Abbaye, & 1161. qu'elle fut placée à Boyle. Le calcul de

Bernardins.

Bernardins.

Cambden ne s'accorde point non plus avec celuy de Varæus, car il ne met cette fondation de l'Abbaye de Boyle qu'en 1152. mais on ne peut pas se tromper en la mettant au milieu du douziéme siecle. On remarque encore que presque tous les Abbez de Boyle ont esté Evesques, ils n'avoient cependant pas la prerogative d'estre Pairs Ecclesiastiques & d'avoir seance dans les Parlemens d Irlande. Enfin il y a toûjours des Abbez Catholiques de Boyle qui vivent *incognito* quand ils sont en Irlande. En 1644. on enterra dans cette Abbaye Donat o-Daleus, surnommé le Grand, qui estoit le plus fameux Poëte d'Irlande : les Grands du Royaume vouloient aussi la pluspart qu'on les enterrast dans cette Maison tant elle estoit en reputation de sainteté, on y voyoit aussi venir en pelerinage, comme en un lieu saint, une foule de peuple qui y abordoit de tous les costez.



VLTONIE,

Dans le Comté de Doune.

IL y a eu une Abbaye dans la Ville de *Doune*, quelques-uns disent que le Fondateur estoit de la Maison des *Bagnalz*, Seigneurs Anglois habituez en Irlande, & que le temps de la fondation fut le douziéme siecle.



Jungelin met dans ce Comté l'Abbaye de *Glan-grach* ou de *la Val-Charité, Vallis charitatis*, fondée l'an 1200. elle estoit fille de l'Abbaye de

des *Swirie* de la ligne de Clairvaux. Varæus n'en fait aucune mention ; aussi la situation n'en est pas bien certaine : car il y en a qui la mettent en Ultonie, & d'autres en Medie dans l'Evesché de Kiloom. Bernardins.



A *Leigh*, il y a eu l'Abbaye de *Joug-Dieu*, vulgairement appellée l'*Abbaye Grise*, ou *Grey Abbey*, sous le titre de *Nostre-Dame*. Elle fut fondée en 1193. selon d'autres en 1197. par la femme du fameux Jean de Curcy, Seigneur & General Anglois, laquelle y fut enterrée : cette Maison estoit fille de l'Abbaye de *Holme-Cultrain*, dans le Païs de Galles en Angleterre ; nous avons pareillement en France une Abbaye de *Joug-Dieu* de l'Ordre de saint Benoist, Diocese de Lyon.



A *Comerer*, autrement *Comber*, il y avoit une Abbaye fondée en 1199. par les *Whites*, predecesseurs du Marquis d'*Alby-ville*. Cette Abbaye n'estoit pas considerable ; mais il faut sçavoir que dans l'Ordre de Cisteaux tout est Abbaye. celle-cy estoit fille de l'Abbaye de *Blanche-lande* dans le Païs de Galles de la ligne de Clairvaux.



A *Inis* ou *Lisle*, il y a eu une Abbaye sous le titre de *Nostre-Dame*, fondée l'an 1180. par le fameux Jean de Curcy, Seigneur Anglois ; il y a aussi une Abbaye de *Lisle* en France de l'Ordre de saint Augustin, Diocese de Bourdeaux, & une autre du mesme nom en Barrois, Ordre de Cisteaux, Diocese de Toul. Il y a pourtant une difficulté au sujet de cette Abbaye d'Inis : car Varæus l'appelle *Inis-Curcy*, comme qui diroit *Lisle de Curcy*, cependant Jungelin

Bernardins. dit qu'il a un manuscrit, par lequel il paroît que cette Abbaye est mal nommée, & qu'elle est mesme plus ancienne, puis qu'on trouve dans les Annales d'Irlande qu'elle fut ruinée dés l'an 1001. par le Roy Oustman *Sitricus* ; & ainsi Varæus & Flatsburius ayant mis cette fondation en l'an 1187 il faut prendre cette datte pour la translation des Moines de Cisteaux dans l'Abbaye d'*Inis*, lesquels estoient auparavant dans un lieu nommé *Carrig*, & que cette translation fut faite par ce Jean de Curcy, cette Abbaye enfin estoit fille de l'Abbaye de *Furnesse* en Angleterre, dont elle n'est mesme qualifiée que Chapelle dans les Archives du Royaume.



Dans la Ville de *Newrie*, il y avoit une Abbaye nommée *Nostre-Dame de Verdbois* ou *saint Patrice de Verdbois*, parce qu'elle estoit dediée à la sainte Vierge & à saint Patrice du nom Anglois de *Newrie*. Elle estoit appellée en Latin *Nevoracense Monasterium*, & comme elle s'appelloit aussi en Irlandois *Monaster-ibhair-chinn Tragha*, on la nommoit aussi *Ibracense cœnobium*, si cet *Ibracense* ne designe point seulement l'Abbaye de saint Ibare de Chanoines Reguliers dans l'Isle de Beg-Ery on petite Irlande, sur les costes du Comté de Wexford dont nous avons parlé. Cette Maison de Newrie fut fondée en 1153. par Mac-Loghlin, Monarque de toute l'Irlande ; d'autres croyent que ce fut saint Malachie, Evesque de Doune, qui en fut le Fondateur, mais il n'en fut asseurément que le Bienfaicteur, puis qu'on voit l'acte de fondation faite par ce Roy dans le *Monasticum Anglicanum* ; il commence ainsi : *Mauritius Mac-Loghlin, Rex totius Hyberniæ universis Magnatibus*

fuis, sub-Regulis, Principibus, Ducibus, &c. Sciatis quod ego unanimi voluntate & communi consensu Magnatum Ultoniæ & Ergalliæ & Dueach scilicet Doncad o-Cerbait, Regis totius Ergalliæ, & Murcad ejus filii Regis Dineth, & Tricased-Erther & Colla Regis Ultoniæ, & Donaldi o-Hede Regis o-Neath, condonavi & confirmavi in honore Beatæ Mariæ & sancti Patricii, & sancti Benedicti Patris & Fundatoris Ordinis Cisterciensis Monachis Deo servientibus, &c. Il y a ensuite les noms barbares de plusieurs Terres qu'il leur donne. Ceux qui ont signé cet acte sont premierement un Archevesque d'Armach, *Tenens baculum Jesu in manu sua*, (c'est à dire la Crosse) un Evêque d'Ergalie, c'est à dire de Louth, un Evesque de *Tirehcogain*, c'est à dire de Tironne ou de Clogher, un Evesque d'Ultonie c'est celuy de Doune, un Evesque de Tirconel, c'est celuy de Londonderry ou de Rapoë, le Roy de Fermanag & autres Roitelets. J'ay voulu remarquer toutes ces choses, pour faire voir qu'anciennement ces Monarques ne faisoient rien que de l'avis & du consentement des Grands d'Irlande tant Ecclesiastiques que Seculiers, que les Roitelets de l'Isle qui leur estoient soûmis estoient comme leurs Conseillers d'Estat, & les Pairs de leur Royaume, & qu'on assembloit tous les ans les Etats Generaux d'Irlande à Tarag en Medie. Au reste, le Docteur *Ketin*, Irlandois, attribuë cette fondation à un Roy d'Urgalie nommé o-Kearwil en l'an 1142. & dit qu'il fonda cette Maison à la persuasion seulement de saint Malachie, Evesque de Doune; Varæus veut pourtant que ce saint Prelat en ait esté luy-mesme le Fondateur en l'an 1144. & l'Abbé Jungelin nous asseure que tous les Ca-

Bernardins.

Bernardins. talogues qu'il a de son Ordre sont pour cette opinion. Je serois pourtant plûtost pour l'acte de fondation rapporté dans le *Monasticum Anglicanum*, car cette preuve est affirmative, au lieu que les autres ne sont proprement que negatives, ne rapportant aucun acte, & nous avons une Regle de Droit qui dit *plus creditur uni affirmanti quam mille negantibus*, ce qui doit servir de Regle en toutes sortes de matieres. L'Abbaye de Newrie enfin fut changée en Eglise Collegiale par Henry VIII. & neuf ans aprés elle fut entierement supprimée & donnée à un Bagnal qui estoit alors Mareschal d'Irlande & Anglois d'origine qui en fit sa demeure, & comme bien des gens s'y établirent, il s'en fit en peu de temps une petite Ville assez jolie. Le Bagnal qui possede aujourd'huy cette Maison, est encore fort jeune, & est élevé dans la Religion Catholique, quoy que ses predecesseurs ayent esté Protestans.

Dans le Comté de Londonderry.

A *Moy-Coscain*, il y a eu l'Abbaye de Nostre Dame de *Claire-fontaine*, fondée en 1218. dans le Diocese de Londonderry; mais je ne sçay encore par qui, car les Auteurs n'en disent rien, & je ne me fie pas trop à ce que la plus-part des Irlandois vivans disent de leur Païs, à moins qu'ils ne parlent de ce qu'ils ont veu, car les Anglois ont pris soin de leur oster la connoissance du passé, sur tout à ceux qui sont Catholiques; & Varæus ny Jongelin ne disent du tout rien de ce Fondateur: Jongelin dit seulement que cette Abbaye estoit fondée sur le *band* à vingt milles de Londonderry, & il trou-

ve mauvais que Varæus l'ait mise auprés de Londonderry. Jean, Abbé de Claire-fontaine, fut fait Evesque de Londonderry ou de Derry, par le Pape Boniface IX. l'an 1401. ce qui fait voir qu'autrefois les Papes disposoient des Evêchez d'Irlande. Bernardins.

Dans le Comté de Tirconel.

A *Asrho*, ou *Esarva*, il y a eu l'Abbaye qu'on nommoit de *Samarie*, parce que Giraldus Cambrensis appelle la riviere qui y passe *Samarius*, ce qui a un peu embarrassé l'Abbé Jungelin ; Ptolemée la nomme *Ricius*, & plusieurs autres Geographes *Trowis* & quelques autres *Trobis* : car les Irlandois & les Anglois prononcent presque toûjours indifferemment un B. ou un V. dans la pluspart de leurs mots à la maniere de nos Gascons & Languedociens, ce qu'ils ont peut-estre pris des Espagnols qui y ont anciennement établi des Colonies. Cette Riviere dont nous parlons est la mesme qui sort du Lac *Earne*. Nous n'examinerons pas icy quel est son veritable nom, nous reservons cette éclaircissement pour la description Geographique & Hydrographique d'Irlande que nous allons donner au public dans un autre estat que toutes les autres descriptions de ce Païs qui ont déja paru. Nous dirons donc seulement icy que cette Abbaye de *Samarie* étoit fille de celle de *Boyle*, qu'elle a esté fondée en 1179. par Roderic o-Cananan, Seigneur Irlandois, Gouverneur du Comté de Tirconel ; les autres veulent que ce fut par son Successeur nommé Flac-Arti. Cambden en met la fondation en l'an 1188. mais les Annales de l'Abbaye de Boyle ne la mettent qu'en 1184. Flatsbury

Bernardins, la met l'an 1178. A l'égard du Fondateur on n'en convient pas non plus, puisque Jungelin rapporte un fragment d'histoire qui établit que ce Fondateur fut un O-Moeldor de la Famille de Conels ou Tirconels. Il y en a encore qui disent que cette Abbaye estoit située dans les Terres des O-Donels auprés d'une cataracte que fait le fleuve de *Samher* ou de *Samarie*, & que cette cataracte ou chûte d'eau a donné occasion au mot de *Easrua* quasi *aqua ruens* : cette Abbaye est aussi nommée de *Inis-samher*, ou de *l'Isle de Samarie*, quantité de Seigneurs d'Irlande s'y faisoient enterrer, & il y a eu un Abbé de cette Maison qui se fit Cordelier, & fut enterré dans le Convent que l'Ordre de saint François avoit à Donegal. Enfin Thomas, Abbé de Samarie fut fait Evesque de Rapoë l'an 1314.



Il y a eu enfin dans ce Comté l'Abbaye de *Hilfothuir* fondée l'an 1194 par un o-Dochartaig, mais les guerres obligerent les Moines d'abandonner cette Maison, laquelle fut enfin unie à l'Abbaïe de Asrhoë ou de Samaria, dont elle estoit fille. Jungelin seul fait mention de cette Maison.





CONVENS DE JACOBINS, autrement nommez Freres Preſcheurs, ou Peres de ſaint Dominique qu'il y avoit en Irlande.

CEt Ordre qui eſt conſideré comme le premier des quatre Mandians, parce que la Bulle par laquelle les Papes l'ont confirmé ou établi eſt anterieure à celle des autres, a paru en Irlande preſque en meſme temps qu'on en a veu des Convens dans le reſte de l'Europe, Fontana, Malvenda & quelques autres Auteurs Jacobins pretendent que S Dominique paſſa luy-meſme en Irlande, & qu'il y baſtit une Maiſon de ſa Regle qui fut nommée *Domus Domini* ou *Dominici*, la Maiſon du Seigneur ou de *Dominique*; mais comme ils ne diſent point en quelle partie de l'Irlande ce Convent eſtoit ſitué, & qu'il ne le mettent meſme point au rang des autres. Je doute que ſaint Dominique ait jamais eſté en Irlande, & qu'il y ait baſti aucune Maiſon, & je ne ſuis pas le ſeul dans ce doute, car Fontana y eſt auſſi. Cet Auteur croit ſeulement que Reginald qui eſtoit un des Compagnons de ce Saint, fut trouver les fameux *O-Donels* dans l'Ultonie, de la part de ſaint Dominique qui leur recommandoit ſon Ordre par ſes Lettres, & que ces Seigneurs Irlandois firent incontinent baſtir un fort beau Convent de Jacobins dans Jacobins.

Jaco-bins. la Ville de Londonderry ; mais comme les Ecrivains de cet Ordre ne mettent le temps de la fondation de cette Maison qu'en l'an 1274. bien loin qu'elle soit la premiere de cet Ordre en Irlande, qu'elle est mesme precedée par plusieurs autres. Car j'en trouve dix ou douze basties dés le commencement du treiziéme siecle ; celle de Dublin par exemple est plus ancienne, puis qu'elle est de l'an 1224. c'est à dire du commencement du mesme siecle. Le Convent de Tredag est de la mesme datte, ensuite ceux de Kilkeni, de Waterford, de Lymmerik, de Corke, de Molingar, de Carlingford & de quelques autres endroits sont aussi de ce mesme temps, à quelques années prés, comme nous le verrons dans la suite.

Découvrons pourtant la raison qui a fait dire aux Auteurs Jacobins que saint Dominique avoit passé en Irlande, & y avoit étably une Maison qui estoit appellée *Domus Dominici* ; & pour y parvenir, faisons remarquer que les Auteurs Irlandois conviennent tous, que saint *Modomnocus*, autrement appellé *Dominicus*, vint d'Angleterre en Irlande ; les uns disent dans le cinquiéme, les autres dans le sixiéme siecle, & qu'il fit bastir une Eglise dans l'Ossery, & qu'elle fut nommée *Domus Dominici*, que ce fut ce saint Dominique d'Ossery, qui apporta les mouches à miel en Irlande, & ainsi cette Eglise de saint Dominique d'Ossery avoit esté bastie plus de 6. siecles avant que l'autre S. Dominique dont il s'agit vint au monde. Ajoûtons en passant quelque chose de la dispute qui est entre les Auteurs pour sçavoir s'il y avoit des mouches à miel en Irlande avant que saint Dominique y vint. Ceux qui disent que l'Irlande doit les

mouches à miel à ce Saint, alleguent Solin, qui parlant de cette Isle avant la Venuë du Sauveur dit : *Illic nullis anguis , avis rara , apis nulla, adeo advectos inde pulveres seu lapillos si quis alibi sparserit inter aluearia examina favos deserant*, & saint Isidore disoit la mesme chose dans le sixiéme siecle , ce qui paroit concluant. Cependant comme saint Isidore n'a fait que copier Solin, sans se mettre en peine s'il disoit vrai , & que Solin asseure plusieurs faussetez en cet endroit , en disant qu'il n'y a presque pas d'Oiseaux en Irlande, & que la terre & les petites pierres d'Irlande qu'on emporte dans les autres Païs font mesme fuir les mouches à miel; je croirois fort qu'il y avoit de tout tems de ces sortes de mouches en Irlande,puis que Bede qui est un Auteur fort ancien , a dit que l'Irlande estoit *dives lactis & mellis insula* , & que l'on trouve dans les Regles de la pluspart des Saints qui vivoyent dans le cinquiéme siecle , que leurs Moines devoient manger de miel. On le voit particulierement dans la Regle de saint *Albée*, qui a été faite sur la fin du quatriéme siecle.*Cum sedent ad mensam adferantur herba sive radices aqua lota in mundis scutellis, item poma , cervisia, & ex alveario mellis ad latitudinem pollicis , id est aliquot favi* ; d'où j'infere que le miel estoit fort commun en Irlande, puisque des Moines qui vivoient pauvrement en mangeoient ordinairement, & qu'ainsi il y avoit des mouches à miel, autrement le miel y auroit esté fort cher y estant apporté d'ailleurs , outre que les mots *ex alveario adferantur* , marque qu'il y avoit actuellement des mouches à miel, comme il y avoit des racines, des pommes , de la bierre ou du cidre : Colgan, Rothus & Cambrensis, Jacobins.

Jaco-bins.

ont donc eu raison de se moquer de Solin, & de reprendre saint Isidore qui l'a copié si aveuglément.

Cependant quoy que les Convens des Jacobins d'Irlande fussent des plus anciens de l'Ordre, puisque cet Ordre ne fut étably que dans les premieres années du treiziéme siecle, ils ne firent point d'abord une Province à part ; mais ils furent compris sous la Province d'Angleterre pendant plus de deux siecles, jusques à ce qu'enfin le Pape Paul III en fit une Province particuliere, & voicy comment.

Les Convens des Jacobins d'Irlande estoient tombez dans un si grand relâchement pendant le quinziéme siecle, que ce déreglement obligea quelques Maisons de se reformer ; celles de Tredag, du Ban, ou de Colraine commencerent ; Fontana y en ajoûte un autre qu'il nomme de *Joachia*, mais comme il ne le place point, je ne sçay aussi où le mettre, d'autant plus que les autres Ecrivains de cet Ordre n'en ont point parlé du tout, & il n'est point mesme dans les Registres des Jacobins au rang des autres, & ainsi je crois que ce mot est corrompu, à moins qu'il ne signifie *Yougall* en Corke. Ce commencement de Reforme engagea cependant le General des Jacobins *Joachinus Turrianus*, d'ordonner que tous les Convens d'Irlande seroient pareillement reformez, *eo quod fertur quod omnis conventus sunt fratribus nativis, & aliis spoliati, & corrupti malis moribus* ; ce sont les propres termes qui se trouvent dans les Registres de l'Ordre. En 1518. cette Reforme s'erigea en Congregation particuliere, dépendant toûjours de la Province d'Angleterre, mais peu de temps aprés le Pape Paul III. l'erigea en

Province l'an 1536. ce qui fut accepté & confirmé par le Chapitre General tenu à Rome en 1558. & alors la Province d'Irlande fut la vingt-troisiéme de l'Ordre, elle n'eut cependant point de seance ny de voix dans les Chapitres Generaux qui furent tenus aprés, & ce ne fut que dans celuy de Milan tenu en 1622. qu'elle commença à joüir du privilege de Province; mais ce fut un peu tard, puis qu'alors l'Ordre n'estoit plus qu'incognito en Irlande. Les Jacobins n'ont pourtant pas laissé comme les autres Mandians de se maintenir dans ce Païs-là, & s'ils n'y ont pas eu depuis des Convens publics, ils y ont eu des demeures particulieres, dans lesquels ils ont maintenu leur Ordre jusques à present. Je remarque encore dans les Registres de cet Ordre, qu'en Janvier 1643. on tint un Chapitre particulier en Irlande dans la Ville de Kilkeni, dans lequel on choisit les Definiteurs pour le Chapitre General qui se devoit tenir l'année suivante. Ceux qui assisterent à ce Chapitre de Kilkeni, furent le P. Albert Obrian Provincial, de la Famille illustre des O-*brian* d'Irlande qui ont esté Rois de Lymmerik & Comtes de Twomond ou de Clare. Les Définiteurs estoient les Peres Oliviers Darcy, de la Famille des Milords *Darcy*, Anglois, d'origine, Dominique O-*conor* dont les predecesseurs ont esté Rois d'Irlande, Humbertus Delphinus, & Thadæus Moriarti. Jacobins.

Dans le Chapitre General tenu ensuite à Rome en 1644. où le Provincial & les Définiteurs d'Irlande que nous venons de nommer assisterent, on ordonna que les Convens de Dublin, de Lymmerik, de Cashel, d'Athenry, & de Colraine, seroient des Colleges de l'Or-

Jacobins. dre où les Religieux étudieroient : car quoyque les Religieux d'Irlande soient habillez en Seculiers, ils ne laissent pas de dire l'Office en habit de leur Ordre & en Communauté dans leurs Maisons particulieres où ils celebrent l'Office Divin & disent la Messe, confessent & instruisent les Catholiques qui sont en grand nombre dans ce Royaume ; & enfin ces mesmes Religieux y estudient pour se rendre capables d'enseigner les Peuples : c'est pourquoy ils ont des lieux destinez pour servir de College aux jeunes Religieux à qui ils font faire Profession. Mais pour revenir aux Jacobins d'Irlande.

Je trouve encore dans les Registres du Chapitre General de Rome les mots suivans : *Cùm nihil innotescat de Conventuum hujus Provinciæ antiquitate ac limitibus seu districtibus eorumdem, volumus & decernimus ut in posterum priores inter se locum habeant juxta antiquitatem suorum Conventuum ex veteri quodam manuscritto opera D. Jacobi Varæi Equitis Aurati Collecto, prout in Congregatione intermedia Corkensi ordinatum fuit an. 1640. Ordinationem in hac parte confirmamus & innovamus : pro limitibus autem Conventuum omnium respectivè assignandis deputamus in Lagenia fratres, &c. in Momonia fratres, &c. in Connacia, &c. in Ultonia, &c.* par où l'on voit qu'il n'a pas mesme esté au pouvoir de ce Chapitre General d'établir certainement le temps de la fondation des Convens des Jacobins en Irlande; & ainsi il ne faudra pas estre surpris si les preuves nous manqueront quelquefois, pour établir le temps de la fondation de quelques-uns de ces Convens.

Il s'agit donc à present de parler de ces Con-

vens, d'établir leur nombre, le lieu où ils étoient, le nom de leurs Fondateurs, & si nous pouvons le temps de leur fondation ; mais avant que d'entrer dans ce détail, je suis bien aise d'apprendre au Lecteur que les Jacobins estoient appellez en Irlande comme en Angleterre *Blak-friers* ou *Freres noirs*, à cause du manteau noir qu'ils portent sur leur habit blanc; car saint Dominique Fondateur de cet Ordre, estoit auparavant Chanoine Regulier, & non seulement ils ne voulut pas quitter son habit, mais mesme il soumit ses nouveaux Religieux à la Regle de saint Augustin, & forma les Constitutions des Jacobins sur celles des Chanoines Reguliers de Premonstré, du nombre desquels il estoit auparavant ; & ainsi les Jacobins sont proprement des demy-Chanoines Reguliers de saint Augustin, & en particulier des enfans de Premonstré : il ne faut donc pas s'étonner s'ils n'ont pas tout à fait ny l'air ny les manieres de Mandians. Jacobins.

Mais pour revenir au nombre des Convens que les Jacobins ont eu en Irlande, je trouve que par les Registres de l'Ordre il n'y en avoit que dix-huit au commencement du quatorziéme siecle, c'est à dire environ l'an 1320. Les voicy.

Dublin, Molingar, Kilkeni, Rosse, Athies, Waterford, Cassel, Lymmerik, Corke, Slego, qui est nommé Sligahuh, Roscoman, Ardes, Newtonne, Ban ou Colrain, Tredag ou Dodiag, Athenry, Atlecar, Traylies.

Les Convens d'*Arklo*, de *Trime*, de *Londonderry*, de *Yougal*, de *Kilmalok*, & de *Lurchoe*, qui ont esté bastis dans le treiziéme siecle, ont pourtant esté oubliez dans ces Registres ; il est

Jacobins. vray qu'il y a quelque apparence que le Convent d'*Atlecar*, soit le mesme que celuy de *Lurchoe*, le temps de la Fondation me le feroit croire joint à la ressemblance des mots, outre que les Auteurs de cet Ordre ne font aucune mention de ce Convent d'Atlecar.

Les Nouveaux Registres rapportez par Fontana & par quelques autres, admettent quarante Convens de Jacobins en Irlande, à quoy je trouve que le manuscrit qui estoit entre les mains de Varæus est conforme ; car cet Anglois Protestant l'a suivy dans sa petite Monastereologie d'Irlande ; il se rencontre seulement quelque difference entre les noms qui sont dans ces Registres & ceux qui sont dans Varæus, ce que nous tâcherons de concilier dans la suite. aprés que nous aurons remarqué premierement que par ces Registres il y avoit en Lagenie neuf Convens, sçavoir ;

De Dublin, de Kilkem, de Tredag, de Molingar, de Naaz, d'Arclo, d'Aghabo, de Rosse, & de Trime.

Jeremarque cependant qu'on a oublié dans cette premiere Province d'Irlande, les Convens qui suivent & que je trouve dans Varæus.

Clomin, dans le Comté de Vexford.

Athies, dans le Comté de Kildare.

Longford, dans le Comté du même nom.

J'y ajoûterois bien encore le Convent de *Carlingford* qui est dans le Comté de Louth, qui dèpend aujourd'hui de Lagenie : mais comme ce Registre a été fait dans le commencement de ce siécle, & dans un temps où le Comté de Louth dépendoit encore de l'Ultonie, je ne regarde pas cela comme une faute : il y a pourtant le Convent de Tredag en Lagenie & ce-

pendant il est en Louth, comme Carlingford. Jacobins,
Il est vrai quon pourra dire qu'une partie de la ville de Tredag où étoit le Convent de cet Ordre est en Medie, ce qui est veritable, selon la plûpart des Auteurs, particulierement, selon Vadingue, car Varæus prétend que Tredag deça & delà la Boyne avec son territoire est tout dans le Comté de Louth. Quoy qu'il en soit, disons seulement que la Lagenie a eu 13. Convens, sçavoir,

Dublin, Arklo, Clomin, Kilkeni, Ross-Ibarcan, Athies, Naaz, Aghavoa, Trime, Molingar, Longford, Tredag ou Dodrag, & Carlingford.

Par les mêmes Registres il y a eu 10. Convens dans la Momonie ; & Varæus n'y en met pas davantage: il y a pourtant cela de different qu'à la place du Convent de *Balline-Gall* dont Varæus fait mention, il y a dans les Registres le Convent de *Clommel* dont Varæus ne parle point, & ainsi il en faut compter 11. sçavoir,

Corke, Lymmerik, Cassel, Vaterford, Traylies, Lorraig ou Lothroe, Yougal, Kilmalok, Glanoure, Clommel *selon les Registres*, & Balinegal *selon Varæus*.

Les Registres de l'Ordre mettent 14. Convens en Connacie, quoy qu'il n'y en ait que le nom de six seulement, Varæus en met 15. les voici : les six premiers sont nommez dans les Registres.

Athenry, Galvay, Slego, Aradensis ou Srade, Verariensis ou Orlare, Portumne, Borissole, Knockvicar, Rathbran, Roscoman, Clonshanvil, Towemone, Tuygk, Ballindoune, Knok-more.

Il n'y a de difficulté que sur celui *d'Aradien-*

Jacobins. *sis*, que je crois être le même que celui qui est nommé Sradiensis par Fontana & *Srade* ou *Strade* par Varæus, je prens ensuite celui de *Verariensis* pour celui que Varæus nomme *Orlare*, car il y a assurément quelque faute d'impression dans *Verariensis*, au lieu de *Orlariensis*.

Enfin par les Registres il n'y a eu que cinq Convens en Ultonie, dont il n'y en a que trois de nommez, celui de *Londonderry*, de *Kolkamensis*, & de *Gaulensis*, mais Varæus n'en met que trois, sçavoir, celui de *Newtonne* dans le Comté de Doune, celui de *Londonderry*, & celui de *Colraine* ou du *Ban*. Il faut pourtant remarquer qu'il n'y de difference que d'un Convent, car celui de *Carlingford* que nous avons mis en Lagenie appartenoit autrefois à l'Ultonie, & ainsi celui de *Gaulensis* auprés du lac Erne que l'on trouve dans les Registres & dont Varæus ne fait aucune mention est le seul qui fasse de la difficulté, parce que celui de *Kolkamensis* qui est dans le Registre est assurément celui de *Colnarensis* qui est aussi nommé *Bannensis* dans l'ancien registre dont nous avons parlé, l'Imprimeur ayant mis un *k* pour une *r*. Nous ne mettrons donc que quatre Convens en Ultonie sçavoir,

Londonderry, Colraine, Newtonne, Gaulensis.

Et ainsi je crois qu'il y a eu en tout quarante-trois Convens de cet Ordre en Irlande, treize en Lagenie, onze en Momonie, quinze en Connacie, & quatre en Ultonie. Parlons à present du lieu où ils ont été bâtis, du temps de leur fondation & du nom de leurs fondateurs.



Jacobins.

EN LAGENIE,

Dans le Comté de Dublin.

A *Dublin* même ville Capitale du Comté & du Royaume & Metropole de Lagenie, il y a eu un fort grand & beau Convent de cet Ordre, & on en peut juger puisqu'il est aujourd'hui le *Westminster* de Dublin, c'est à dire, que les quatre Cours souveraines de justice qu'il y a en Irlande s'y assemblent car outre *la Chambre Etoislée* où se tiennent les Parlemens d'Irlande; il y a *la Chancelerie*, *le Banc du Roi*, *le Banc des Plaidoyers communs*, & *Leschiquier*, & à cause de cela cette vaste & belle Maison qui sert de Palais est appellée aujourd'hui *The innes of Courte*, c'est à dire, les quatre Cours.

Ce Convent d'ailleurs étoit des plus anciens de l'Ordre ayant été établi l'an 1223. Il n'est presque pas necessaire de faire remarquer encore qu'il étoit aussi un des plus riches, la beauté du bâtiment le prouve assez, il étoit aussi mieux situé qu'aucun des autres Convens de Dublin, car il étoit dans le beau quartier nommé *Oustmantoune*, c'est à dire, ville ou fauxbourg des Oustmans, peuples orientaux qui s'étoient établis en Irlande, & encore une fois ces orientaux à l'égard de cette Isle étoient les Danois, Norvegiens, & Suedois. Ce Convent étoit sur le bord de la riviere de Liffie, en sorte que dans les Marées les Vaisseaux venoient & ils viennent encore contre les murailles de cette Maison.

Fontana Malvenda, & les autres auteurs de-

Jacobins.

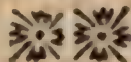
cette Ordre remarquent pourtant une chose que je trouve pareillement dans les Registres, qui est que cette superbe Maison avoit appartenu auparavant à l'Ordre de Cisteaux, mais qu'elle fut accordée aux Jacobins à condition qu'ils offriroient tous les ans au jour de Noel un Cierge allumé à l'Abbaye de Sainte Marie, de de l'Ordre de Cisteaux qui étoit tout auprés, pour marque qu'ils tenoient ce Convent de cette Abbaye, ce qui se faisoit exactement tous les ans à pareil jour.

Dans le Comté de Viklo.

A *Arklo* petite ville & port de mer, il y a eu un Convent de Jacobins bâti par un Theobalde Walter l'an 1264. il étoit enterré dans cette Eglise, & l'on voyoit sa statuë de pierre sur son Tombeau, dit Varæus. Les Registres de l'Ordre en font aussi mention. Voyez pourtant ce que je dis dans l'Ordre de Cisteaux à la ville d'Arklo.

Dans le Comté de Louth.

A *Dodrag* ou *Tredag* port de mer & une des meilleures ville d'Irlande, il y a eu un Convent fondé en 1224. par Lucas de Netterwil Anglois qui étoit Archevêque d'Armach: les anciens & nouveaux Registres de l'Ordre & Varæus en font mention.



A *Carlingford* petite ville mais un des plus beaux ports de Mer d'Irlande. il y avoit pareillement un Convent de cet Ordre bâti, disent quelques-uns, par les Courcy Comtes d'Ul-

tonie : si cela étoit il seroit des plus anciens, mais j'en doute. Les anciens Registres n'en font aucune mention, les nouveaux n'en disent rien non plus : il est vrai qu'en parlant de l'Ultonie dont ce Convent dépendoit autrefois, il y en a deux dont le nom n'y est pas : enfin Varæus est le seul qui parle de cette Maison. Jacobins.

Dans le Comté de Wexford.

A *Clomin* petit bourg, il y avoit un autre Convent dont les auteurs de l'Ordre Fontana Malvenda, & autres ne font aucune mention non plus que les Registres anciens & nouveaux ; & en voici la raison : c'est que Varæus qui donne ce Convent à cet Ordre, avouë qu'il avoit appartenu aux Augustins.

Dans le Comté de Kilkeni.

DAns la ville de *Kilkeni* capitale du Comté & épiscopale, il y a eu un des plus beaux & des plus grands Couvens de l'Ordre. Il fut fondé en 1225. par le fameux Guillaume Maréchal Comte de Pembrok Anglois ; on y a tenu plusieurs Chapitres provinciaux, & la Sainte Trinité étoit le titre de cette Maison.

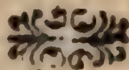


A *Rosse* petite ville sur le Barow nommée *Rosse-Ibarcan* pour en faire difference de la ville de *Rosse* tout court, ou *Rosepont* qui est de l'autre côté de la riviere en Vexford vis à vis de celle-ci, il y a eu un Convent établi en 1267. par les Graces & les Valshes Seigneurs Anglois habituez dans ce païs.

Jaco-
bins.

Dans le Comté de Kildare.

A *Athies* petite ville, ou plûtôt dans son fauxbourg qui est au delà du pont qui est sur le Barow en allant à Dublin, il y a eu un beau & grand Convent de Jacobins fondé en 1257. par les Boiseles & les Ougans Seigneurs Anglois; on a tenu plusieurs Chapitres provinciaux dans ce Convent, & c'est une marque qu'il n'étoit ni petit ni pauvre: cependant il n'y a que Varæus qui en parle, au lieu que les anciens & nouveaux Registres & les Auteurs de l'Ordre n'en font aucune mention, & je m'en étonne.



A *Naaz* qui est la seconde ville du Comté, il y a eu un Convent bâti au bas de la Colline en 1356. par les Fitz-Eustaches Seigneurs Anglois.

Dans le Comté de la Reyne.

A *Aghavoa* ou *Aghabo* petite ville autrefois episcopale que quelques-uns placent en Kilkeni, parce qu'elle est sur les limites des deux Comtez; d'autres le mettent dans le Tiperari, du moins sçai-je bien qu'il est sur les limites des trois Comtez; il y a eu dans ce lieu un Convent que les Barons du haut Osseri y firent bâtir dans le treiziéme siécle.



Jaco-bins.

Dans la Medie Orientale, ou Comté de Eastmeath.

A *Trime* ville capitale du païs & autrefois episcopale laquelle est sur la riviere de Boyne, il y avoit un Convent de cet Ordre fondé en 1263. par Galfridus de Genevil Seigneur Anglois qui y prit l'habit de Jacobin.

Dans la Medie Occidentale, ou Comté de Westmeath.

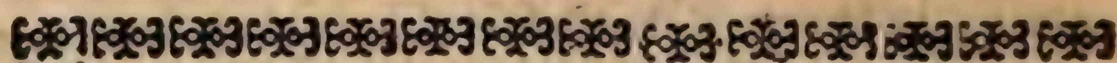
A *Molingar* ville capitale du Comté, il y a eu un grand & riche Convent établi en 1237. par les Nogents ou Nugents Seigneurs Anglois habituez dansle païs depuis la conquête d'Irlande, à laquelle ils contribuerent beaucoup par leur valeur, les Milords Barons de d'Elvin, de Fourre, & de Corkeri en descendent. Ce Convent au reste étoit si considerable qu'on y a tenu plusieurs Chapitres provinciaux.

Dans le Comté de Longford.

A *Longford* ville capitale du païs il y a eu un beau Couvent fondé l'an 1400. par Corneille o-Ferrol Irlandois Evêque d'Ardache dans le même Comté. Ce Prelat s'est rendu célébre en Irlande par les grandes aumônes qu'il faisoit: on l'apelloit aussi *l'Aumônier*, il est enterré dans l'Eglise qui n'a pas encore été ruinée, le nouveau Registre de l'Odre place, mais mal ce Convent en Connacie, il est vray que le Long-

Jaco-bins.

ford dépendoit anciennement de la Connacie, mais il y a long-temps qu'il a été incorporé à la Medie, & qu'il dépend de la Lagenie.



EN VLTONIE.

Dans le Comté de Londonderry.

A *Londonderry* ville capitale du Comté & Episcopale, il y a eu un Convent de Jacobins bâti en 1274. Varæus ne dit rien du fondateur, mais Fontana dit que Reginaldus Jacobin fut trouver o-Donel Seigneur Irlandois de la part de saint Dominique, qui lui recommandoit son Ordre & que ce Seigneur fit incontinent bâtir un beau Convent dans cette ville, comme nous l'avons déja remarqué.



A *Colraine* petite ville sur la Riviere du Grand ban, & qui étoit autrefois capitale d'un Comté particulier qui a été supprimé & uni à celui de Londonderry, il y a eu un Convent bâti dans la même année que celui de Londonderry, apparemment par le même o-Donell, car car ce Seigneur étoit assez puissant pour cela, & comme ce Convent étoit bâti sur la riviere du Ban, il est nommé *Bann* & *Bannin* dans les Registres de Londres, il est aussi nommé *Conventus Culranensis* dans le Chapitre general tenu à Rome l'an 644. ce qui marque que cette Maison s'est maintenuë jusques à present, il est même ordonné dans ce Chapitre que ce Convent sera un des Colleges de l'Ordre en Irlande, nous avons remarqué plus haut que c'est

par erreur qu'il est encore appellé *Colkamensis* dans les Registres de l'Ordre, car il est bien difficile de ne pas alterer & corrompre des mots Irlandois quand on n'est pas né dans ce païs, la langue Irlandoise étant peut-être une des plus singulieres & des plus difficiles d'Europe : on la met aussi au rang du bas Breton, du Basque, & du langage du païs de Galles en Angleterre.

Dans le Comté de Doune.

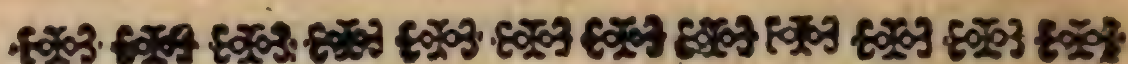
A *Newtonne* petit lieu sur la côte dans la peninsule d'Ardes, qui est aujourd'hui une Isle depuis qu'on a fait un canal qui joint l'extremité septentrionale du lac de Cone avec la Baye de Knocfergus. Il y a donc eu à Newtonne un beau Couvent bâti en 1244, par les Savages Seigneurs Anglois. Cette Maison étoit fort considerable, & il s'y est tenu plusieurs Chapitres provinciaux. Feu M. Sanson marque Newtonne comme une Abbaye dans ses Cartes, ne prenant pas garde que ce nom n'appartient pas à des Maisons de Mendians, & que lors que les Anglois comme Speed & quelques autres ont appellé ces sortes de Convens *Abbay*, c'est que leur langue donne ce nom indifferemment à toutes sortes de Maisons Religieuses, ce que la nôtre ne permet pas. Il n'y a que l'ancien Registre de l'Ordre qui fasse mention du Convent de Newtonne, le nouveau n'en dit rien, & Fontana n'en parle pas non plus.



Les derniers Registres de l'Ordre rapportez par Fontana font mention *de Conventu Gaulensi* auprés du lac Earne. Varæus ne connoit point

Jacobins.

cette Maison, & pour moi je ne sçai où la mettre. Je crois fort que ce mot est corrompu, & que c'est peut-être quelque autre terme.



EN CONNACIE,

Dans le Comté de Galvvay.

QUoi que Varæus, les nouveaux Registres de l'Ordre, & Fontana fassent mention d'un Convent qui étoit dans la belle ville de *Galway*, la deuziéme du Royaume d'Irlande, les uns ni les autres ne disent cependant rien ni du fondateur ni du temps de la fondation de cette Maison qui n'a été apparemment bâtie que dans le quatorze ou quinziéme siecle, puisque l'ancien Registre de l'Ordre n'en parle point: le titre de ce Convent étoit *Sainte Marie.*



A *Athenry* qui est la seconde ville du Comté il y avoit un grand Convent fondé en 1241. par les Birminghans Seigneurs originairement Anglois habituez en Irlande lesquels étoient & sont encore Barons d'Athenry. On voit encore aujourd'hui dans l'Eglise les tombeaux de plusieurs personnes considerables, & sur tout celui de Guillaume Birmingham Archevêque de Toam fils du fondateur.



A *Portumne* petit bourg sur la riviere du Shanon, ou sur le lac de *Derg* à travers duquel cette riviere passe, il y avoit un Convent de Jacobins bâti par un o-Mayden Seigneur Irlandois.

Dans

Jacobins.

Dans le Comté de Mayo.

A *Burissole* ou *Borissole* y avoit un Convent qui estoit nommé *Buresulanensis* & *Euresulensis* dans les Registres de l'Ordre, il a été fondé par les Butlers.



A *Rathbram* auprés de la mer il y a eu un Convent bâti par des Seigneurs venus d'Angleterre, qu'on nomme les Mac-Jordans.



A *Orlare*, selon Varæus, Il y a eu un Convent de cet Ordre qui estoit nommé *Vrarienſis* dans les Registres de l'Ordre, & je ne sçai si l'erreur vient de Varæus ou des Registres, un Seigneur de la famille des Nangles Anglois d'origine a fondé cette Maison.



A *Srade* auprés d'Athlethan il y a eu un Convent bâti par les Mac-Jordans dont nous venons de parler.

Dans le Comté de Slego,

A *Slego* ville capitale du Comté & port de mer il y a eu un Convent fondé en 1252. par Maurice fits-Gerard Seigneur originairement Anglois : ce Convent est nommé *Sligahuh* dans les anciens Registres.



A *Knockmore* il y a eu un Convent bâti dans le quatorziéme siécle par les O-ghar Seigneurs Irlandois.



A *Ballindoune* un Convent fondé par les

Jacobins.

Mac-Donels anciens Seigneurs Irlandois.

Dans le Comté de Roscoman.

A *Roscoman* ville capitale du Comté & autrefois episcopale, il y a eu un Convent fondé en 1253. par Felim O-conor Seigneur Irlandois qui y fut enterré.



A *Towemone* un Convent bâti par les mêmes O-conor.



A *Clonshanvil* un autre Convent fondé par un Mac-Dermot Seigneur Irlandois dans le quatorziéme siécle.



A *Knockvicar* un autre Convent bâti par les Bingham Seigneurs originairement Anglois.



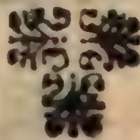
A *Tuylsk* autre Convent fondé par les Dowels Anglois dans le quinziéme siécle.



EN MOMONIE,

Dans le Comté de VVaterford.

A *Waterford* ville capitale & episcopale, une des plus considerables d'Irlande & celebre port de mer, il y a eu un Convent fondé l'an 1226. le titre de cette Maison étoit *Saint Sauveur.*



Dans le Comté de Corke.

Jacobins.

A Corke capitale epiſcopale & port de mer, il y avoit un Convent fondé en 1229 par les Barry Seigneurs originairement Anglois.



A Glanore ou Glanoure un Convent fondé par les Roches Seigneurs originairement Anglois.



A Yougal ville & port de mer un Convent fondé l'an 1268. par Thomas fitz-Maurice fitz-Gerard Seigneurs Anglois. Spéed à la maniere d'Angleterre appelle ce Convent Abbaye, mais c'eſt un abus que nôtre langue ne ſouffre pas, comme nous l'avons déja dit : les Mendians n'ont ordinairement point d'Abbayes, ils n'ont que des Convens : c'eſt aux grands Ordres comme aux Benedictins, aux Bernardins, Chanoines Reguliers & autres à avoir des Abbayes.

Dans le Comté de Kery.

A Traylies petite ville & port de mer, il y a eu un Convent de Jacobins fondé l'an 1243. par les Giraldides dont nous venons de parler : le fondateur & ſon fils qui furent tous deux tuez par un Macarti furent enterrez dans cette Maiſon.

Dans le Comté de Lymmerik.

A Lymmerik ville capitale & epiſcopale & une des meilleures & des plus grandes d'Irlande, il y a eu un Convent fondé l'an 1227. par un O-brian Roy de Lymmerik qui y fut

Jacobins.

enterré. On y voit encore son tombeau avec sa statuë. Speed nomme cette Maison *l'Abbaye de saint Dominique*, son titre étoit pourtant *Saint Sauveur*, comme il paroist par les Registres de l'Ordre. Voyez aux Cordeliers de la méme ville.



A *Kilmalok* ville autrefois meilleure qu'elle n'est aujourd'hui, autrement appellée *Killocie*, il y a eu un Convent bâti en 1291.



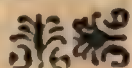
A *Balline-Gall* il y a eu un autre Convent; selon Varæus, les Registres ni les Ecrivains de cet Ordre n'en font pourtant aucune mention. On croit que les Clan-gibbons Irlandois en ont été les fondateurs dans le quatorziéme siécle.

Dans le Comté de Typerari.

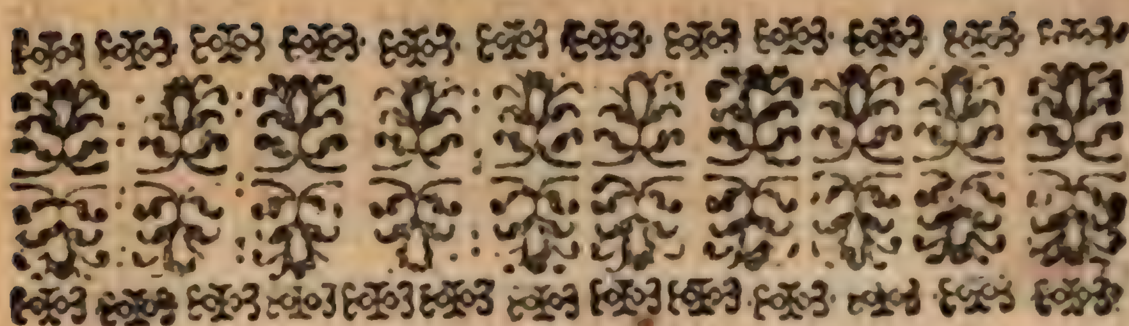
A *Casshel* ville Archiepiscopale il y a eu un Convent qu'un Archevêque de cette ville fonda en 1243. & un autre Archevêque le repara sous Henri VIII.



A *Clommel* petite ville sur la riviere de Sewel ou de Suirie, il y a eu un Convent dont il est fait mention dans les Registre de l'Ordre seulement, car Varæus ne le connoit point du tout.



A *Lurchoe* ou *Lothroe* appellé dans les Registres *Lorraigh*, il y avoit un Convent fondé en 1269. par Valter de Bourg Comte d'Ultonie Seigneur Anglois d'origine, dont les ancestres contribuerent beaucoup à la conquête d'Irlande où ils s'établirent.



CONVENS DE L'ORDRE DE S. FRANCOIS qu'il y a eu en Irlande, & premierement des conventuels communément appellez en France Cordeliers à la grande manche, en Irlande & en Angleterre Freres gris *ou* Grey Friers.

CEt Ordre avoit plus de Convens en Irlande que les autres Mendians, car outre les Cordeliers à la grande manche ou conventuels par lesquels nous commencerons, il y avoit encore des Observantins & des Tierceres, ou du tiers Ordre, & tous ensemble faisoient plus de cent Maisons. L'Ordre de saint François fut établi en Irlande non pas par le moyen de quelque Religieux venu de quelqu'autre Convent : mais par un Compagnon de saint François même, qui y vint de Compostelle en Espagne comme l'ont remarqué le Pere Gonzague & le Pere Daça, & ce fut en 1214. Le Pere Clyn ou Clynnus Cordelier qui a fait une Chronologie d'Irlande jusqu'en 1350 dit que les Cordeliers ne passerent dans cette Isle qu'en 1231. & que les Jacobins y éoient établis avant eux & dés lan 1226. Le Pere Wadingue aussi Cordelier Cordeliers.

Corde- liers. & Irlandois de nation qui nous a donné une grande & belle histoire de l'Ordre de S. François au commencement de ce siécle, declare qu'il est aussi de l'avis du Pere Clyn.

Voyons à present au vray le nombre des Convens qui ont appartenu aux Conventuels en Irlande : surquoy je remarque premierement que le Pere Barthelemi de Pise qui fit le premier le Catalogue des Convens de l'Ordre de saint François qui étoient par rapport à Rome au delà des monts ou des Alpes, & par rapport à nous en deçà, n'en mettoit qu'environ quinze ou vingt dans la Province d'Irlande qui étoit la vingtiéme de tout l'Ordre.

Le P. Gonzague dit, qu'il y a bien de la peine à établir le nombre de ces Convens, parce qu'on n'a pas les titres de leurs établissemens, qu'on ne sçait pas même les veritables noms de la plûpart, & que les Peres Irlandois qui sont encore en Irlande ou qui sont dispersez dans le reste de l'Europe ne s'accordent même point là-dessus. Voici ses propres termes : *Nulla apud nos extant monumenta in quibus vel ipsarum provinciarum antiquitas & erectio, vel saltem Conventuum in eis erectorum numerus & nomina innotescant*, & il ajoûte : *Et quotquot Hybernia Patres ac Fratres nostris in partibus inveniantur, inter se omninò diffideant nulloque pacto in Conventuum Hybernicorum nominibus atque numero consentiant*. Et ainsi sans s'engager dans le denombrement des Maisons qui appartenoient aux Cordeliers Conventuels ou à la grande Manche, il se contente de dire qu'avant l'an 1517. que fut tenu le septiéme Chapitre général de tout l'Ordre de saint François, il y avoit dix-sept Convens de l'Observance en Ir-

lande dont il ne met cependant pas les noms. Cordeliers.

Le Pere Wadingue Irlandois plus ſçavant dans l'hiſtoire de ſon Ordre que tous ceux qui l'ont devancé dit, que quand Henri VIII. ſupprima tous les Convens dans ſes Etats, les Conventuels avoient trente & un Convens en Irlande ſous cinq Cuſtodies, ſçavoir,

Sous la Cuſtodie de Dublin 7. Convens.

Dublin, Kildare, Clane, Moytut ou Moïtoto, Deſert-Diarmit ou Triſtel-dermot, Bachil, Vexford.

Sous la Cuſtodie de Caſshel 6. Convens.

Caſshel, Kilkeni, Jochil ou Yougal, Roſſe, Waterford, Clommel.

Sous la Cuſtodie de Corke 5. Convens.

Corke, Ardart ou Aidferd, Bachon ou Brigid ou Kellheim, Lymmerik, Temolag.

Sous la Coſtodie d'Enachdoune 7. Convens.

Enachdoune, Atlone, Killeim ou Kilcre, Galway, Clonruamada autrement Inis, ou Iſle de Fergus, Brefunan ou Cavan, Armach.

Sous la Cuſtodie de Dodrag ou Tredag, autrement Pontana 6. Convens.

Dodrag, Trime, Dundalk, Multifernam, Doune, Knocfergus.

Cependant ce Pere manque bien ici faute d'exactitude, car il parle dans le corps de ſon hiſtoire de pluſieurs Maiſons dont il marque meſme le temps de la fondation, le nom des fondateurs, & en quel état ils ſont aujourd'hui, & il ne les range cependant point ſous ces Cuſtodies. Voici les noms de ces Convens que ce Pere a oublié de mettre dans les cinq Cuſtodies dont nous venons de parler.

Corde-liers. *Dans la Custodie de Dublin 7. Convens oubliez par le Pere Vadingue, sçavoir,*

Isle de Man, Ardache, Totemoye, Balegruaircy, Rossepont, Iniscorty.

Dans la Custodie de Casshel 2. Convens.

Temolag, Carike la petite.

Dans la Custodie de Corke 8. Convens,

Asketin, Isle auprés de Lymmerik, Irrialag ou Trialac, Annag ou Nenag, Bantrie, Butaval ou Kilnamullag, Inis Fergus ou Clare, Coinhe, Kint ou Quinchy, Ross-Traily.

Dans la Custodie d'Enachloune 4. Convens.

Elphim, Monagam, Isle des Saints ou d'Artan, Bailean-chlair, stradhaile Loyse.

Dans la Custodie de Tredag 5. Convens.

Fallig, Thacineling, Clochin Cantualaig, Mylecsin, Deroten.

Je mets ces cinq derniers Convens dans la Custodie de Tredag non pas que je croye absolument qu'ils en dépendoient, mais parce que je n'ay pû deviner dans quelle partie d'Irlande ils étoient situez. Le Pere Wadinghe tout sçavant Irlandois qu'il étoit l'ayant même ignoré.

Les Convens que ce Pere a donc oubliez de ranger sous leurs Custodies & dont il fait pourtant mention dans le corps de son histoire se montent à 25. lesquels joints aux 31. dont nous avons parlé, il s'ensuit que selon ce même Pere les Conventuels ont eu en Irlande jusques à cinquante-cinq Maisons, sans parler de quelques autres Convens dont ce même P. avouë qu'il ignore le nom & dont il n'a pû avoir des preuves de l'établissement, quoy qu'il ait trouvé dit-il, la permission des Papes pour les bâtir.

Il faut remarquer encore que plusieurs de ces

Convens furent ensuite reformez & occupez par les Observantins : mais nous en parlerons plus amplement quand nous serons à l'Observance. Cordeliers.

Comme il s'agit donc seulement ici des Cordeliers Conventuels ou à la grande manche nous remarquerons comme une chose de consequence que le Chevalier Varæus Anglois donne 62. Convens à ces sortes de Cordeliers qu'on ne voit point à Paris, mais avec cette difference qu'il y a encore dans ce nombre, une vingtaine de Convens differens de nom, d'une vingtaine d'autres qui sont dans Wadingue, & qu'ainsi ils ne s'accordent que sur environ 40. Maisons. Voici donc les Convens de Varæus que je vais donner aprés que j'auray fait observer que cet Auteur ne les range que suivans les Provinces d'Irlande & non pas suivant les Custodies de l'Ordre.

En Lagenie 17. Convens.

Dublin	Clane
Wiklo	Dermit ou Tristel-Dermot
Tredag ou Dodrag	
Dundalk	Keilleghe
Wexford	Feoris ou Totemoy
Rossepont	Stradbally
Kilkeny	Trime
Laglin	Auprés d'Atlone.
Kildare	Multifernam.

En Momonie 23. Convens.

Waterford	Kilcre
Carike la petite	Temolag ou Tomelog, autrement Killane Mullag
Corke	
Bantrie	
Butavant	Yougal
Castel-Lehan ou Lyon	Ardard ou Ardfert
Inisha:can	L'Isle ou Inis-clanrua.

Cordeliers.

da, ou Clare	Casshel
Lymmerik	Ardfinan
Asketin	Galbally
Kilsane	Killine nallag
Loghir ou auprés du lac Dirgh ou Ghir	Nenag
	Roscrée.

En Connacie 12. *Convens.*

Galway	Slewsancogh
Aran	Bogmoynen
Clare ou Clarindoul	Athlethane ou Strade
Kilconel	Roscoman
Kilnalekin	Bealanany
Melik	Elphim.

En Ultonie 10. *Convens.*

Doune	Lisgavail ou Lisgool
Ardinicse	Monagam
Kilmacrenan	Armag
Ballimacswine	Cavan
Balegan	& Knocfergus.

Tous ces Convens sont au nombre de 62. sçavoir

En Lagenie	17
En Momonie	23
En Connacie	12
En Ultonie	10
	62.

Mais pour mettre dans tout son jour la difference qu'il y a entre le Pere Wadingue & le Chevalier Varæus au sujet des Convens de l'Ordre de saint François en Irlande, il est bon de remarquer que ce dernier n'a composé ses livres qu'au milieu de ce siécle depuis 1635, jusques en 1650. c'est à dire, qu'aprés que l'ouvrage du P. Wadingue eut paru, ce qui n'arriva qu'en 1620. ou 1625. & ainsi Varæus n'a écrit qu'en

pleine connoissance de cause, outre qu'ils étoient tous deux d'Irlandois, Vadingue a écrit aprés plusieurs autres Auteurs, & quand il parle de l'Irlande il a joint ses propres connoissances aux bons memoires qu'on lui a donné, comme il l'avouë lui-même. Varæus étoit une personne de qualité & du premier Ordre aprés les Milords; il avoit une des premieres Charges d'Irlande où il étoit Receveur general, pour s'exprimer à nôtre maniere, & outre cela il étoit sçavant & curieux, & il s'est particulierement attaché à écrire de l'Irlande, & ainsi ces deux Auteurs sont les seuls qu'on doit considerer quand il s'agit des Cordeliers d'Irlande. Il nous reste donc pour un plus grand éclaircissement de mettre ici les Convens de cet Ordre dont ces deux Auteurs conviennent, & ensuite ceux dont il ne conviennent pas, & comme l'un a suivi l'ordre des Custodies, & l'autre celui des Provinces J'en suivray un autre plus commode qui est l'ordre Alphabetique afin de garder une espece de milieu entre ces deux celebres Auteurs, les Convens dont ils conviennent sont au nombres de 40. sçavoir, Cordeliers.

Annag ou Nenag
Aran que Wadingue nôme l'Isle des Saints.
Ardart ou Ardfert
Armach
Asketin
Atlone que Wadingue nomme Atluain.
Bantre
Butavant ou Butaval
Carike
Cafshel
Cavan que Wadingue nomme Brefunan ou Brefinie
Clane
Clommel
Clare ou Clanruada ; ou Inis
Corke
Diarmit ou Tristeldermot
Doune
Dublin

Cordeliers.

Dundalk
Elphim
Feoris ou Totemoy, selon Varæus, & seulement Totemoy, selon Wadingue
Galway
Inis que Wadingue nomme Cluanruamada
Inis-hercain ou Inis-hircan
Inis-Corty
Irrialag ou Trialac
Kilcre que Wadingue nomme Killheim ou Brigid
Kilkeny
Kilconel
Knocfergus
Lymmerik
Monagam
Multifernam
Quinchy, Quint, ou Coinhe
Rosse
Temolag ou Kilhamullag
Trime
Waterford
Wexford
Yougal que Vadingue nomme aussi Yochil.

Les Convens dont ces deux Auteurs disconviennent sont environ vingt ou vingt-cinq de chaque côté, ce qui fait les cinquante-cinq Convens de Wadingue & les soixante-deux de Varæus : je crois cependant qu'il y en a quelques-uns de ceux-ci qui ne different que de nom, parce que le plus souvent Wadingue nomme les lieux du nom Irlandois au lieu que Varæus se sert du nom Anglois. Il en est de même en Hongrie, en Servie, en Bulgarie, & en Transilvanie, où une ville a en même temps trois ou quatre noms differens, sçavoir, le nom Latin, le nom Allemand, le nom Hongrois, & le nom Turc ; & tout cela ne manque jamais de faire de la difficulté lors qu'on lit les Auteurs de ces differentes nations qui se sont servis de differens termes, mais revenons à la difference des Convens qui restent de Wadingue & de Varæus.

Ceux de Wadingue 18.

Ardache
Bachil
Bailan-chlair
Bachon
Balegruaircy
Clochin Cantualaig
Deroten
Fallig
Killecuilin
Auprés de Lymmerik dans une Isle
Isle de Man
Moitut ou Moitoto
Mylecsin
Rosse en Corke
Stradhaile loisé
Thacine'ing
Ros-Traily
Le Convent d'O-mahon.

Ceux de Warans 25.

Cordeliers.

Ardfinan
Ardinicse
Athlethane ou Strade ou Srade
Balegan
Bellimac-swine
Balanani
Bogmoynen
Castel-Lean ou Lyon
Clare-Indoul
Galbally
Dundalk
Killegue
Kilmacrenan
Kilsane
Killine-nallag
Killanekin
Logghir ou lac Dirgh ou Ghir
Laghlin
Lisgavail ou Lisgool
Melik
Roscoman
Roscrée
Sleusancog
Stradbally
Wiklo.

Aprés toutes ces observations nous nous attacherons à present à dire ce que nous avons appris des Auteurs sur le temps & sur le lieu de la fondation de tous ces Convens, ce qu'ils sont devenus dans le nouvel état où est reduit l'Irlande depuis plus d'un siécle, & quels ont été les fondateurs de toutes ces Maisons, au sujet

Cordeliers. de quoy nous dirons en passant, que si tous les autres Mendians avoient eu des écrivains qui eussent écrit leur histoire avec autant de capacité & d'exactitude que Wadingue a écrit celle de l'Ordre de saint François, nous ne serions pas si succints quand il faudra parler de ces Ordres.



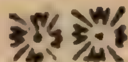
EN LAGENIE.

Dans le Comté de Dublin.

A *Dublin* il y a eu un beau Convent de cet Ordre fondé en 1271. dit Wadingue, qui ajoûte que cette Maison avoit été bâtie auparavant hors de la ville, mais il ne dit rien du fondateur. Varæus nous assure que c'étoit le Roy Henri II. mais il se trompe quand il dit que ce Roy fit cette fondation en 1236. car on ne parloit pas encore en ce temps-là de la conquête d'Irlande par les Anglois, puis qu'elle ne fut conquise par ce Roy que prés de quarante-ans aprés, & ainsi il y a apparence que cette datte de Varæus se doit rapporter à la fondation du Convent qui étoit hors la Ville, & c'est apparemment pour le bâtir qu'un Porter Angois donna mesme la place. Wadingue observe que Jean Decer Anglois & President de Justice dans la Province de Lagenie fit bâtir une belle Chapelle à côté de l'Eglise, & où il fut deterré, que ce President aimoit si fort les Cordeliers de cette Maison, qu'il donnoit tous les vendredis tout ce qu'il falloit pour la nourri-

ture des Religieux. Un nommé Thomas Estienne marchand de Dublin acheta le Convent & tout ce qui en dépendoit du Roy Henri VIII. le destructeur des Convens, pour la somme de 36. livres 6. s. Sterlings, ce qui revient environ à 470. livres monnoye de France, ce qui fait voir des deux choses l'une, ou que l'argent étoit bien rare en Irlande en ce temps-là, c'est à dire dans le milieu du siécle passé, ou que Henry VIII. faisoit bon marché des Convens dont il se defaisoit, ne lui ayant rien couté à faire bâtir. Le neveu & heritier de l'aquereur de cette Maison tout Catholique qu'il est l'a changé en Jardin & en Verger, en sorte qu'il ne reste plus aucune trace du Convent ni de l'Eglise. Surquoy il faut remarquer que la plûpart des Catholiques d'Irlande qui possedent aujourd'hui des biens qui ont appartenu à l'Eglise, la plûpart ont autant & plus de peur que les Protestans, qu'on rétablisse la Religion Catholique sur le pied qu'elle étoit autrefois dans ce païs-là : tant il est vray que l'interest est le veritable Dieu de ce monde. Il ne me reste plus rien à dire de ce Convent aprés que j'auray fait remarquer qu'un nommé Corneille Evêque de Doune qui avoit été Cordelier, & le Pere Thomas Girald de l'illustre famille des *Giraldides* fameux Prédicateur furent tuez dans cette Maison par les Anglois lors qu'on supprima les Convens en Irlande.

Cordeliers.



Comme le Pere Wadingue prétend que l'Isle de *Man* qui est entre l'Irlande & l'Angleterre dépendoit de l'Irlande, il met le Couvent qu'il y avoit dans cette Isle de Man, dans la dépendance de la Custodie de Dublin. Il ajoute que

Cordeliers. Guillaume Montagu le fonda l'an 1367. & que le Pape Gregoire II. donna pouvoir en 1370. à l'Evêque de Lauden de sacrer l'Eglise de ce Convent, parce que l'Evêque de Sodore ou de Colomkil dans les Isles hebrides qui étoit l'Ordinaire de l'Isle de Man étoit trop éloigné. Ce Pere ajoûte qu'il ne sçait qui est cet Evéque de *Lauden*, & qu'apparemment le nom en a été corrompu. Pourmoy je crois que c'est l'Evêque de *Landaff* dans la Principauté de Galles qui par consequent n'est pas beaucoup éloigné de l'Isle de Man : mais comme Wadingue est le seul qui soûtienne que l'Isle de Man dépende de l'Irlande,& que tous les Auteurs même Irlandois ont reconnu qu'elle appartenoit à l'Angleterre, je ne suis pas d'avis de mettre ce Convent dans la dépendance du Comté de Dublin, d'autant mieux que le Chevalier Waræus qui étoit né à Dublin ne l'y met pas. Il est vrai que le P. Colgan Irlandois & Cordelier remarque dans la Vie des Saints d'Irlande, que l'Isle de Man a relevé anciennement de l'Irlande, & qu'elle fut convertie par saint Patrice, ce qui l'avoit même fait nommer Inispatrik, mais comme c'étoit dans un temps où les Rois Scotz ou Irlandois ravageoient l'Angleterre. Il ne faut pas prendre cette possession pour un titre : autrement il faudroit dire qu'une partie d'Angleterre & d'Ecosse dépendroit aujourd'hui de l'Irlande, parceque ces Rois Scotz en ont été autrefois les maîtres. L'Isle de Man est sur les côtes d'Angleterre, & ainsi elle est censée en dépendre, & en effet elle en releve encore aujourd'hui : mais pour concilier cet endroit je crois qu'il faut dire que cette Isle de Man n'est autre chose que l'Isle de Inispatrik qui est sur

la côte d'Irlande entre Dublin & Tredag, laquelle fut premierement appellée *Man*, mais depuis que saint Patrice y prit port, elle a été nommée *Insipatrik*, c'est ce que j'apprens de quelques Memoires qu'on m'a communiquez. Cordeliers.

Dans le Comté de Louth.

A *Tredag* ou *Dodrag*, il y a eu un Convent qui étoit Chef d'une Custodie de l'Ordre qui se nommoit *Pontana* ou *Vadipontana*, à cause que cette ville est ainsi nommée du pont qu'il y a sur la riviere de Boyne qui y passe. Varæus en met la fondation en 1240 mais Vadingue ne la met qu'en 1271. Quoi qu'il en soit, il est toûjours certain que ce Convent étoit considerable, & qu'il étoit bâti prés du pont du côté d'Armach, on croit qu'un Seigneur Anglois de la famille des Arcy ou d'Arcy dont il y a encore des Milords en Angleterre en étoit fondateur, parce que son Tombeau étoit élevé au milieu du Chœur qui est la place qu'on donne ordinairement aux fondateurs. D'autres disent que le veritable fondateur étoit un Plonket Anglois, dont les descendans sont encore Milords, Barons de Louth en Irlande. Les Cordeliers furent entierement chassez de ce Convent sous Elisabeth, & un Seigneur Catholique nommé Dolaston l'acheta pour en faire sa demeure, s'imaginant, sans doute, qu'il valoit encore mieux qu'il eut cette Maison qu'un Protestant. Il y a encore cela de remarquable au sujet de cette Maison, qu'un Stuard de ceux qui sont établis en Irlande & qui y sont encore Milords Barons de Castel-Stuard & de la Famille Royale regnante, voulut être frere Lay dans ce Con-

Cordeliers. vent de Tredag dans le temps d'Elisabeth, ce qui obligea cette Reine de le faire mettre en prison d'où il se sauva, & mourut en Flandres en 1623. Ce Convent avoit esté reformé par les Observantins en 1518.



A *Dundalk* petit port de mer de ce Comté il y a eu un Convent bâti sous Henri III. par Jean de Verdon Seigneur Anglois, dit Varæus, il ajoûte que *fenestra ejus Orientalis ob opus eximium per universam Hiberniam magno olim habebatur in pretio*, & cependant qui le croiroit: Vadingue ne parle de ce Convent que pour faire remarquer seulement qu'il dépendoit de la Custodie de Tredag.

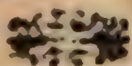
Dans le Comté de Viklo.

A *Wiklo* petite ville capitale du Comté & petit port de mer, il y a eu un Convent fondé sous Henri III. dans le commencement du treiziéme siécle par les liberalitez des o-Birnes & des o-Toles Seigneurs Irlandois : il n'y a que Varæus qui en fasse mention, car Vadingue n'en dit rien du tout.

Dans le Comté de Wexford.

A *Wexford* même il y a eu un Convent de cet Ordre que Varæus prétend avoir été établi sous Henri III. au commencement du treiziéme siécle, cependant Vadingue ne le met que sur la fin du quinziéme siécle en 1482. c'est à dire, prés de trois siécles aprés l'établissement que lui donne Varæus. Pour moi je suis pour la fondation de celuy ci : car Wa-

dingue ajoûtant que les Observantins reformerent ce Convent en 1486 c'est à dire 4. ans seulement, aprés qu'il eut esté commencé de bastir, suivant sa supposition, ce fait seroit contraire à ce qu'il dit en un autre endroit, que deux Gardiens de ce Convent ont esté faits Evesques en differens temps avant l'an 1482. Il est vray que ce Pere reconnoist de bonne-foy, dans un autre article qu il ne sçait rien de certain de cetteMaison. & qu'il trouve seulement que le Pape Urbain VI. en fait mention dans une Bulle de l'an 1382. & ainsi ce Convent est plus ancien par ce titre d'un siecle que ce Pere ne l'avoit d'abord fait ; il y a pourtant encore deux siecles à dire pour venir à la fondation de Varæus. Je ne diray rien des Fondateurs puis que ces deux Auteurs n'en disent rien ; mais j'asseureray seulement aprés Wadingue, que ce Convent est à present entierement ruiné. Cordeliers.



A *Rosse* ou *Rossepont*, Ville sur le Barow, laquelle Wadingue nomme aussi *Rosse-mi-chreuin*, il y a eu un Convent fondé avant l'an 1300. comme dit Wadingue. Varæus met cette fondation sous Edoüard III. c'est à dire environ dans le milieu de ce treiziéme siecle. Le Fondateur estoit Jean Devereux, que le méchant Traducteur de Wadingue le Pere Castet, Recolet appelle fort mal *d'Euroxe*. Disons cecy en passant, on ne peut pas plus mal tourner les mots Irlandois, Anglois, Ecossois, Danois, Suedois, Flamans, Allemans, Polonois & autres que ce Traducteur a fait ; il valoit mieux qu'il les laissât comme il les trouvoit, plûtost que de les gaster entierement, comme il a fait en les voulant former à sa maniere.

Corde-liers.

Wadingue dit que ce *Devereux* estoit Seigneur de Rosse, de quoy je doute : car cette Ville appartenoit à peu-prés en ce temps-là à Richard, Comte de Strongbow : il est vray que son heritiere pourroit bien estre entrée dans la Maison des Devereux, ce que nous examinerons plus particulierement dans le Baronage d'Irlande.

Ce Devereux, Fondateur du Convent de Rosse, donna aux Cordeliers de cette Ville un droit sur tous les Bastimens qui arrivoient au Port, ce que Henry VI. confirma malgré les grandes oppositions qu'y formerent les Bourgeois, qui disoient que ce droit estant tres-considerable ruinoit leur commerce, enrichissoit trop ces Religieux, & appauvrissoit la Ville. Sous Edoüard II. & au commencement du quatorziéme siecle, on voulut enfermer cette Ville de murailles, dit Wadingue, & ce Roy ordonna qu'on fit ensorte que les Cordeliers fussent enfermez dans la Ville, ce qui fut fait environ l'an 1310.

Cependant ce Port & ces murailles ont fait croire à quelques uns que ce Convent estoit à Rosse, Port de mer, dans le Comté de Corke, d'autant mieux que Cambden remarque qu'apeu-prés en ce temps-là, les murailles de Rossepont qui estoient fort belles & qui avoient esté basties par l'heritiere du Comte de Strongbow, furent démolies au sujet d'une espece de guerre qu'il y eut entre les Bourgeois de cette Ville & les Porte-Croix ou Cruciferes, qui y avoient un Prieuré, & qui furent tous massacrez, à cause qu'un de ces Religieux avoit tué un Bourgeois, les murailles de cette Ville n'ayant point esté rebasties depuis, comme le remarque le

mesme Cambden : d'où l'on conclut qu'il faut Cordeappliquer ce qu'on vient de remarquer de ces liers. murailles nouvellement basties à la Ville de Rosse en Corke où estoit ce Convent, non pas à Rossepont en Wexford.

Il est vray que la difficulté que causent ces murailles, est un peu plus considerable que celle du Port, car il y avoit aussi un port assez frequenté à Rossepont qui est sur la Riviere de Barow, laquelle se décharge dans la Baye de Waterford ; en sorte qu'à la faveur de lamarée les Vaisseaux Marchands remontent jusques à Rossepont, ce qui rendoit cette Ville fort marchande, mais la Ville de Waterford avoit depuis quelques siecles attiré tout le commerce & ruiné entierement Rossepont, qui n'est plus qu'une fort pauvre Ville, comme nous le ferons voir plus particulierement dans la description Geographique & Hydrographique d'Irlande, que nous donnerons dans peu au Public.



A *Inis-corty*, sur la Riviere de Slane, il y eut aussi un Convent de Cordeliers Conventuels ou à la grand manche, lequel fut fondé l'an 1460. par la Famille Irlandoise de *Cavanag* ; les Rois d'Angleterre donnerent cette Maison à Henry Wallop, Protestant & Tresorier d'Irlande ; mais ses heritiers ne l'ont pas conservée, comme dit Wadingue : Varæus ne met point ce Convent dans cet Ordre, mais seulement dans l'Observance, en quoy il s'est trompé, car ce Convent qui appartenoit aux Observantins s'appelloit *I·is horcain*, dans le Diocese de Rosse en Corke, lequel il a cependant donné aux Conventuels, en quoy il a commis une double er-

Dans le Comté de Caterlog ou de Carlo.

Cordeliers.

DAns le Fauxbourg de la Ville Episcopale de *Laghlin*, au delà du Pont qu'il y a sur la Riviere de Barow, & qu'on nomme *Od-Laghlin*, ou le vieux Laghlin. Il y avoit un Convent de Cordeliers basty par les Carew, Anglois d'origine, s'il en faut croire Hoker, Auteur Anglois. Varæus fait aussi mention de cette Maison ; mais Wadingue n'en dit rien, à moins que ce Convent ou ce Fauxbourg ne s'appellast aussi Bakil ou Bachil, dont je n'ay pourtant aucune preuve ; car ce Pere met un Convent en cet endroit, lequel je ne sçay ou prendre dans la Lagenie, & il faut apparemment que Bachil soit le nom Irlandois du lieu où ce Convent étoit basty.

Dans le Comté de Kildare.

A *Kildare*, Capitale & Episcopale, il y avoit un autre Convent dont Wadingue a ignoré le temps précis de la fondation, car il dit seulement qu'il fut basty avant l'an 1302. & qu'un Comte de Kildare y fut enterré en 1316 mais il ne dit pas qui estoit le Fondateur de cette Maison, au lieu que Varæus nous apprend l'un & l'autre ; car il nous asseure qu'elle fut fondée en l'an 1260. par un Vescy, Seigneur Anglois, qui estoit Chancelier ou Justicierd'Irlande : qu'en 1520. ce Convent fut reformé par les Observantins, & Wadingue assure que la Maison en est entierement ruinée, quoy que le

Peuple du Comté de Kildare soit presque tout Catholique. Cordeliers.



A *Clane*, petite Ville sur la Riviere de Liffie, à 6. ou 7. lieuës de Dublin, il y a eu un Convent; Wadingue n'a point sceu aussi le veritable temps auquel il a esté fondé; il se contente de dire qu'il fut apparemment basty avant l'an 1347. puis qu'en ce temps-là on y tint un Chapitre Provincial de l'Ordre; mais Varæus met cette Fondation en l'an 1287. & ajoûte que le Fondateur estoit Girald fils de Maurice, Comte de Kildare, Seigneur Anglois, chef de la Maison des *Giraldides* d'Irlande. Ce Fondateur estoit enterré au milieu du Chœur, & sa Statuë estoit sur son Tombeau qui estoit tout de marbre. On trouve une Bulle du Pape Eugene III. de l'an 1433. par laquelle ce Pape recommande aux Fideles la reparation de ce Convent, qui avoit esté sans doute endommagé par quelque accident; mais ce qui acheva de le ruiner entierement fut la Religion Anglicane; un nommé Lutherel de Cuterly ou ses heritiers, en possedent à present le clos & les revenus que la Reyne Elisabeth leur donna.



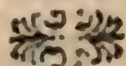
Dans un lieu qui se nomme *Diarmit*, *Diarmot*, ou *Diarmeda*, à cause que saint Diarmit a passé sa vie dans une belle solitude qu'il y avoit; cet endroit par cette raison est aussi nommé Desert ou Tristeldermot, & quelquefois Castel-Dermot à cause du Château qu'on y a basty depuis. Il y à donc eu dans ce lieu un Convent de Cordeliers qui s'y établirent sous Edoüard premier, c'est à dire dans le milieu du treiziéme siecle, dit Varæus: Wadingue avouë qu'il ne sçait pas

Cordeliers

en quel temps cette Maison a esté bastie, mais que le Pere Barthelemy de Pise en fait mention, & qu'au commencement du quatorziéme siecle en 1316. Robert *Bruss*, Roy d'Ecosse, ravageant l'Irlande, pilla ce Convent : on ignore quels en ont esté les Fondateurs, on sçait seulement que les *de la Hide*, Seigneurs Anglois, habituez en Irlande, en ont esté les Bien-facteurs.

Dans le Comté du Roy.

A *Killeghe*, il y a eu un Convent de cet Ordre basty sous Edoüard premier, c'est ce qu'en dit seulement Varæus, car Wadingue n'en dit rien du tout ; il parle bien à la verité du Convent de Killhein qui semble avoir quelque rapport avec Killegue, Mais Killhein est dans la Momonie & dans le Diocese de Corke, où nous en ferons mention. J'ay quelques memoires qui attribuent la fondation de cette Maison à un o-Conor, Seigneur Irlandois.



A *Totemoye*, que Waræus nomme aussi *Feovis*, il y avoit un Convent que cet Auteur dit avoir esté basty en 1325. par Jean de Birminghan, Seigneur Anglois, duquel sont descendus le Milords Barons d'Athenry qui sont encore en Irlande. Wadingue avouë bien que cette année là, le Provincial de l'Ordre eut permission d'accepter ce Convent ; mais que comme il ne le trouve du tout point en Irlande, qu'apparemment il n'a jamais esté basty. Foible raison, ce me semble, car ce Convent peut avoir esté si bien détruit par les Protestans Anglois, qu'il n'en reste du tout ny vestiges ny titres qui puissent établir qu'il ait esté ; mais Varæus qui a

pris ſoin de s'informer de toutes choſes ſur les lieux, en a découvert apparemment quelque choſe, puis qu'il nous aſſeure, tout Proteſtant qu'il eſtoit, que ce Convent ſubſiſtoit encore du temps de Henry VIII. Cordeliers.

Dans le Comté de la Reyne.

A *Strad-Bally*, il y a eu un Convent baſty ſelon Varæus dans le douziéme ſiecle par un O-more, Seigneur Irlandois : Wadingue n'en dit rien du tout.



Mais le meſme Wadingue met un Convent à *Moitut* ou *Moitot*, dans ce même Comté ; le Pere Barthelemy de Piſe en fait auſſi mention : ces deux Peres diſent donc que cette Maiſon fut baſtie en l'an 1390. & que les Anglois Proteſtans qui occupent tout ce Comté l'ont entierement détruit ; Varæus ne l'a pourtant point connuë, & je ne ſçay qu'en dire.

Dans la Medie Orientale.

A *Trime* Capitale, il y a eu un Convent fondé par le Roy Jean premier, dit Wadingueu ; les autres diſent que cette fondation eſt deuë aux Plonkets, deſquels deſcendent les Comtes de Fingall : Waræus ſe contente de le marquer, ſans rien dire ny de la fondation ny du Fondateur ; Wadingue ajoûte qu'il ne reſte rien de cette Maiſon, qu'une partie de l'Egliſe qui ſert aujourd'huy de Salle où s'aſſemblent les Etats de Medie, & que les Religieux n'y ont jamais pû rentrer.

Dans la Medie Occidentale.

Corde-liers.

DAns le Fauxbourg de la Ville d'*Atlone* qui est au costé oriental de la Riviere de Shanon, qui est le costé gauche de cette Riviere, & par consequent dans le territoire de la Medie: il y a eu un Convent basty en 1240. ou 1241. dit Wadingue; Varæus aussi ne s'en éloigne pas, puis qu'il dit qu'Albert, Archevesque d'Armach, consacra l'Eglise des Cordeliers de cette Ville en 1242. On dispute fort qui en ont esté les Fondateurs; les uns disent que ce fut Charles Bourg ou Bourke, Anglois, Seigneur de Connacie, du nom duquel il y a encore plusieurs Mylords en Irlande, comme sont les Comtes de Clanricard, les Vicomtes de Clanmoris, de Galway & de Mayo, les Barons de Bretas & de Castelconel, desquels nous parlerons plus amplement dans le baronage ou nobiliaire d'Irlande, où nous ferons voir que les Mac-williams ou Fits-williams, sont encore de cette Famille; mais Wadingue soûtient que les Bourkes ne peuvent pas estre les Fondateurs de ce Convent, puis qu'ils n'avoient rien en Medie lors que les Cordeliers s'établirent à Atlone; Cette raison ne me paroist pourtant pas bonne, car comme Atlonne est en Connacie, & que les Bourkes y demeuroient dans le temps qu'ils estoient Seigneurs de la Connacie: ils peuvent avoir basty un Convent dans le Fauxbourg de cette Ville, lequel estant de l'autre costé de la Riviere se trouve en Medie, sans qu'ils eussent aucuns biens dans la Medie, outre que Wadingue luy mesme met le Convent de cette Ville non pas en Medie ny dans la Custodie de Dublin,

mais en Connacie & dans la Custodie d'Enach-doune, laquelle dépend du Comté de Galway. Cordeliers.

Varæus croit que les veritables Fondateurs de ce Convent sont les *Dillons*, nobles Anglois habituez en Irlande. Les Comtes de Roscoman, les Vicomtes de Castillo-Gallive, & les Barons de Maghirkirke portent encore ce nom en Irlande. Il y a mesme quelque raison, dit Wadingue, pour attribuer cette fondation à cette Famille, parce que ce Fauxbourg où estoit basty ce Convent leur appartenoit, & qu'ils avoient trois Tombeaux dans la principale Chapelle. Ce même Pere cependant veut absolument que les *Fallons* en ayent esté les Fondateurs, parce qu'ils estoient Seigneurs de la Ville lors que les Anglois y menerent une Colonie de leur Nation.

Enfin les Archives de la Ville de Londres établissent au contraire que cette fondation fut faite par les *Digby*, Seigneurs Anglois, dont les Comtes de Bristol en Angleterre, & les Barons Mylords de Geashall en Irlande sont descendus.

On croira ce que l'on voudra là-dessus, car il seroit fort difficile à un François comme moy de décider en cette rencontre, il faudroit estre sur les lieux, & chercher la verité dans les Archives d'Irlande : c'est pourquoy je diray seulement que Wadingue remarque que les ruines de ce Convent témoignent qu'il a esté grand & considerable, mais qu'il est entierement abandonné par les Cordeliers, non seulement parce qu'il n'en reste plus que les masures, mais encore parce qu'il y a toûjours Garnison Angloise dans cette Ville, & qu'il y passe continuellement des gens de guerre de cette Nation

Corde-liers. qui vont de Lagenie en Connacie ; y ayant un beau pont sur le Shanon. Il faut remarquer enfin que le nom Irlandois de cette Ville est *Athluain* , afin qu'on ne croye pas que ce soit un nom different d'Athlone , quand on le trouvera écrit ainsi dans les Auteurs.



A *Multifernam* , que le méchant Traducteur de Wadingue , le P. Castet Recollet , appelle *Mont-ferrand* , il y a eu un Convent de Cordeliers , qui fut basty en 1236. par Guillaume Fitz-Herbert , Seigneur Dellamore , c'est dequoy Varæus & Wadingue conviennent ; mais je ne sçay si ce Seigneur Anglois ne seroit point un des predecesseurs des Vicomtes de Schudamore qui sont encore en Irlande ; car ceux-cy s'appellent de la sorte à cause d'une Devise qu'ils mettent audessus de leurs Armes , où il y a en Italien *Scuto dell'amore* , l'Escu d'amour. Quoy qu'il en soit , les Nugentz Anglois d'origine qui sont Barons de Delvin & Comte de Westmedie , estoient les Patrons de ce Convent dans le commencement de ce siecle , surquoy il faut remarquer que ce Convent s'est conservé entier jusques à present , à cause qu'il est basty dans une solitude enfermée par des marais & des étangs, ensorte qu'on n'y sçauroit aller que par un chemin étroit & difficile , ce qui fait que les Observantins qui y sont encore à present (car ils occupent ce Convent depuis l'an 1460.) y vivent librement & en seureté , habillez en Cordeliers , & font le Service divin sans crainte : ce Convent est mesme le refuge de tous les Religieux vieux & malades de cet Ordre en Irlande. Les Cordeliers en ont pourtant esté chassez plusieurs fois , ils ont mesme esté mis

en priſon en 1590. mais ils y ſont toûjours revenus, & s'y ſont maintenus malgré toutes les perſecutions qu'on leur a faites, parce qu'heureuſement on n'a point abatu leur Convent, ils furent pourtant obligez de ſe ſauver du temps de Cromwel, mais ils y ſont revenus depuis. Cordeliers.

Dans le Comté de Longford.

LE Pere Wadingue dit qu'en 1521. le Convent d'*Ardache* avoit eſté reformé par les Obſervantins, & comme il ne dit rien du tout de l'établiſſement de cette Maiſon, & que Varæus ne dit pas meſme qu'il y ait jamais eu aucun Couvent de Cordeliers dans cette Ville Epiſcopale; j'ay crû qu'il avoit voulu parler du Convent d'*Ardart*, qui eſt auſſi une Ville Epiſcopale dans le Comté de Kery; mais j'ay ceſſé de le croire quand j'ay trouvé qu'un peu plus haut le meſme Wadingue met qu'en 1518. le Convent d'Ardart avoit auſſi eſté reformé par les Obſervantins, ce qui m'a fait juger que ces deux Convens ont eſté differens, & qu'il y en a eu auſſi un à *Ardache*, je ne l'aſſeurerois pourtant pas trop.



Le meſme Wadingue dit qu'en 1518. Corneille o-Brian, dont les predeceſſeurs avoient eſté Rois de Lymmerik, avoit fondé un Convent à *Balegruairey*, Dioceſe d'Ardache, que le Baſtiment eſtoit fort beau, mais qu'il a eſté ruiné, & qu'il n'y a que l Egliſe d'entiere qui appartient à des Proteſtans qui en tirent un bon revenu, à cauſe qu'ils permettent, en veuë du profit ſeulement, que les Catholiques du

Corde-
liers.

Comté s'y fassent enterrer : Varæus ne dit rien de cette maison.



EN MOMONIE,

Dans le Comté de VVaterford.

A *Waterford*, il y avoit un Convent basty en 1240. par le Chevalier Hugues Pourcel, Anglois qui y fut enterré dit Varæus, pour Wadingue il se contente de dire que ce Convent fut reformé par les Observantins en 1521. & apparamment qu'il n'en sçavoit pas autre chose.



A *Carrike* la petite sur la riviere de Suirie vis à vis de Carike la grande qui est en Tiperari, il y a eu un convent dont le fameux Clynnus qui a fait des Annales d'Irlande a esté le premier Gardien. Jaques Butler premier Comte d'Ormond donna en 1336 la maison qu'il avoit vis à vis de la Ville de Carike de l'autre costé de la riviere pour en faire un Convent pour les Cordeliers, c'est dequoi Clynnus, Varæus, & Vadingue conviennent. Ce dernier a pourtant quelque peine à croire que cette Fondation soit si ancienne, parce qu'il a trouvé, dit-il, que la veuve de ce Seigneur & Jaques II. leur fils aîné, demanderent en 1347. la permission au Pape Clement VI. de bâtir cette maison : mais outre que la difference n'est que d'une dizaine d'années : d'ailleurs ce n'est pas une chose nouvelle de voir qu'on demande ces sortes de permissions en Cour de

Rome aprés que l'établissement est fait, & cette permission quand la fondation est consommée sert de confirmation. Il y avoit au reste un beau clos & des belles prairies qui dépendoient de cette Maison : mais depuis la suppression des Convens en Irlande, les Ducs d'Ormond ont repris & leur maison & tout ce qui en dependoit. Cordeliers.

Dans le Comté de Corke.

A *Corke*, Capitale Episcopale & port de Mer, il y a eu un Convent de Cordeliers fondé selon Vadingue, en 1231. & selon Varæus en 1240. Mais ce n'est pas seulement en cela qu'ils sont opposez, c'est encore une autre question de sçavoir qui estoit le Fondateur de cette Maison. Varæus soûtient que c'étoit Pendergast ou Prindergast Seigneurs Anglois, mais Vadingue pretend que ce n'est que par erreur qu'on a cru que ces Seigneurs avoient esté les Fondateurs de ce Convent, & voici comme il l'établit.

Les Mac-Arty Irlandois, dont les descendans sont encore Mylords Vicomtes de Muskeri en Irlande, en étoient, dit-il, sans difficulté les veritables Fondateurs, puisqu'on voioit au milieu du chœur le Tombeau du Fondateur Mac-Arty surnommé le Grand, qui avoit même fait bâtir un apartement pour lui dans le Convent où il venoit faire une retraite aux bonnes Fêtes de l'année : mais comme il fut privé de tous ses biens par les Anglois & qu'ils furent donnez aux Prindergast, cela a donné occasion, dit-il, de croire que ceux-cy étoient les Fondateurs de cette maison.

Corde-liers

Ce Pere adjoûte qu'il y a des Titres authentiques qui établissent que les Prindergast en avoyent augmenté le clos. Les Observantins le reformerent l'an 1560. Mais il a esté depuis ruïné, en sorte qu'il ne reste plus que les murailles de l'Eglise : mais les Religieux vivent deguisez chacun chez soy.

Il y en a même qui parce que le Fauxbourg où ce Couvent étoit bâti apartenoit aux Bourks Seigneurs originaires d'Angleterre, pretendent que ces Seigneurs en aient esté les veritables Fondateurs : mais tout cela ne sont que conjectures qui ne valent pas un bon titre, celui du Tombeau au milieu du Chœur en seroit un suffisant si l'Epitaphe assuroit que le deffunt eût esté Fondateur & je conseille à ceux qui voudront penetrer plus avant dans la verité de cette Fondation de prendre la peine d'aller lire cette Epitaphe, car on dit qu'elle est encore toute entiere.

Vadingue au reste dit que l'exactitude de la discipline reguliere qu'on gardoit dans ce Convent, le faisoit appeller de tout le monde *le miroir d'Irlande*, ce qui obligea même la plûpart des Seigneurs de la Momonie, d y faire bâtir une fort belle Eglise où ils choisirent leurs sepultures, mais je ne sçai comment il peut accorder cela avec ce qu'il dit que les Observantins reformerent cette maisonen 1560. Car si les Conventuels observoient si fort la discipline reguliere, il n'estoit pas besoin de reforme, & s'il pretend parler du temps que les Observantins y demeurerent, c'est à dire depuis 1560. comme c'est depuis le regne de Heny VIII. qui avoit détruit tous les Convens d'Irlande, & que c'estoit mesme sous le regne d'E-

lisabeth, où l'on ne souffroit plus ouvertement de Religieux ny en Irlande ny en Angleterre; les Observantins n'ont pas pû acquerir en ce temps-là à ce Convent la glorieuse qualité de Miroir d'Irlande. Cordeliers.

Il y avoit encore une chose assez particuliere dans cette Maison, c'estoit une fontaine, qui par sa qualité naturelle, disent les Anglois, estoit excellente pour le mal des yeux; les Cordeliers asseuroient qu'elle n'avoit cette faculté que par une grace particuliere de saint François. Quoy qu'il en soit, le peuple y couroit en foule pour ce mal, qui est assez ordinaire en ce Païs-là, ce qui incommodoit si fort celuy qui avoit acheté ce Convent qui estoit un Anglois Protestant, qu'il fit boucher la source de cette fontaine pour éviter l'importunité qu'il souffroit, sur tout des Catholiques qui y accourroient de toutes parts.

Enfin Speed appelle cette Maison *l'Abbaye de saint François*, surquoy il est bon de remarquer une chose que nous avons peut-estre déja dite en moins de paroles, qui est que la Langue Angloise appelle indifferemment *Abbey* toutes sortes de Convens, soit des Mandians, soit des grands Ordres, au lieu que la nostre qui entend un peu plus raison, ne donne le nom d'Abbaye qu'à quelques Maisons des grands Ordres, comme sont ceux de saint Benoist, de Cisteaux & autres Ordres Monastiques, & appelle du nom de Convent, les Maisons des Religieux Mandians, qui dans le fonds ne sont pas Moines, mais seulement Religieux, quoy que abusivement on les appelle aussi Moines dans le discours ordinaire; car les Moines sont ceux que leur Regle oblige à vivre dans la solitude, oc-

Cordeliers. cupez à la priere & à la mortification, & à cause de cette solitude ils sont rentez & appellez Moines d'un nom Grec qui signifie seul & solitaire ; mais les Mandians sont obligez d'agir pour vivre & de travailler pour le prochain, en preschant, en disant des Messes, en confessant, en assistant les Malades, soit enfin en faisant d'autres œuvres de charité qui leur attirent aussi la charité des fideles, qui est toûjours assez grande pour les empescher de mourir de faim, puis qu'elle leur aide mesme à bastir de magnifiques Convens & de superbes Eglises, plus ornées mesme & plus riches que les Eglises paroissiales, quoy que le nombre des Religieux Mandians soit venu à l'infiny, & à un point que c'est un miracle, comment ils peuvent tous subsister dans un temps où l'on voit tant d'autres pauvres & publics & honteux : tant il est vray que la Providence divine est encore plus infinie que le nombre des pauvres, & ce qu'il y a d'admirable dans l'œconomie des aumônes, c'est que comme il y a autant de dureté dans le monde pour les pauvres necessaires, qu'il y a de facilité à donner aux pauvres volontaires ; Dieu qui n'abandonne ny les uns ny les autres, permet que ceux-cy nourrissent ceux-là de leur abondance, ce qui est si vray, que j'ose avancer que les Communautez, soit des Mandians, soit des grands Ordres, nourrissent peut-estre plus de pauvres que tous les Seculiers ensemble. Mais revenons à nos Convens, car cette digression nous meneroit trop loin si nous la voulions suivre.



A *Yougall*, que le Pere Castet Recollet à mal nommé *Jicbl* ou *Youkelain*, petite Ville

& port de Mer ; il y a eu un Convent basty en 1230. ou 1231. (car Wadingue & Varæus ne s'accordent pas là-dessus) par le Comte Maurice Fitz-Gerald, grand Seigneur Anglois. Voicy comment il luy en prit envie. Il faisoit bastir un Château dans cette Ville, & comme on travailloit encore aux fondemens, les Ouvriers la veille d'une bonne Feste, luy demanderent respectueusement quelque argent pour les encourager & boire à sa santé ; ce Seigneur ordonna à ce fils aisné de leur en donner ; mais ce fils bien loin d'obeir, maltraita ces Ouvriers, ce que le Pere ayant appris, il en fut si fort choqué, qu'au lieu de faire continuer le Château il fit faire une Maison de Cordeliers, où il prit luy-mesme l'habit, & y mourut âgé de 80. ans, & y fut enterré en l'an 1257. Varæus pretend que ce Convent est le premier que les Cordeliers ayent eu en Irlande, & que ce Seigneur fit venir ces Religieux d'Angleterre, ce qui ne s'accorde du tout point avec ce que le Pere Gonsague le Pere Daça, & autres Peres de cet Ordre pretendent, comme nous l'avons marqué plus haut, ce que nous ne repeterons point icy. L'Eglise de ce Convent a esté démolie de mesme que la Maison, où il y avoit plusieurs saints Religieux enterrez, dit Wadingue. Cordeliers.



Comme nous avons touché la question pour sçavoir s'il y a eu un Convent de Cordeliers à *Rosse*, Ville & port de Mer dans le Comté de Corke, quand nous avons parlé de Rossepont dans le Comté de Vexford ; nous renvoyerons le Lecteur dans cet endroit là pour ne rien repeter icy, d'autant mieux que nous n'avons point de nouvelle raison, soit pour etablir l'af-

Cordeliers.

firmative, soit pour détruire la negative.

A *Kilcre*, selon Varæus, ou à Killheim, selon Wadingue, car ces deux Auteurs donnent ces deux noms differens au mesme lieu : dans cet endroit il y eut, dis-je, un Convent qui fut basty en 1465. par un Mac-Arty, Seigneur Irlandois, qui estoit même enterré dans l'Eglise. Le bastiment est demeuré tout entier jusqu'à present, parce qu'il y avoit dans cette Maison quantité de Tombeaux des Seigneurs les plus considerables du Comté de Corke, qui ont toûjours empesché qu'on ne le démolît, quoy que la pluspart soyent bons Protestans. Un Viceroy d'Irlande, donna mesme en 1614. la garde de ce Convent au Seigneur du lieu qui estoit Protestant, à condition pourtant qu'il ne permettroit point absolument aux Religieux d'y demeurer, & qu'on ne recevroit que des Protestans pour locataires. Un Pere Mac-Arty de la Famille des Fondateurs, & un Pere O-Sullevan de la premiere Noblesse Irlandoise de ces contrées, ont esté fort fameux dans cette Maison, où un Evesque de Rosse a esté enterré. Wadingue appelle encore ce Convent *Brigide*, parce qu'il est situé sur une Riviere qui porte ce nom.

A *Tomelogh* ou *Temolag*, il y a eu un Convent basty au commencement du quatorziéme siecle sous Edoüard II. par les Barry ou par les Cartées Voilà l'opinion de Varæus, au lieu que Wadingue met la fondation de cette Maison bien plus tard, sur la fin du mesme siecle environ l'an 1390. & veut que les Barry n'en ayent point esté les Fondateurs, mais bien

les Mac-Arty, & la preuve qu'il en donne, c'est que le Tombeau d'un Mac-Arty est au milieu du Chœur, place ordinaire des Fondateurs, au lieu que celuy des Barry n'est avec plusieurs autres que dans la nef. Il y en a qui disent que ce Convent estoit autrefois un Château qui appartenoit aux Morilles, que les Mac Arty le leur osterent injustement, & y établirent des Cordeliers : quoy qu'il en soit il, il est certain que ce Convent est encore en estat, quoy que fort vieux & fort délabré, & les Religieux y demeurent toûjours habillez en Seculiers, malgré toutes les difficultez qu'ils ont eu à s'y maintenir. Cordeliers.



A *Butaval* ou *Botone*, autrement *Kilnamullag* il y a eu un Convent bâti, selon Varæus, sous Edoüard I. c'est à dire sur la fin du treziéme siécle, Vadingue a ignoré le temps de cette fondation, mais il dit qu'apparemment elle avoit été faite avant l'an 1302. puisque le Pape adressa une Bulle cette année-là au Gardien de cette Maison au sujet de quelques contestations qui regardoient l'Eglise de Toan. Il y en a qui croient que les Prendergast Seigneurs Anglois ont fondé cette Maison, mais Varæus & Vadingue disent que ce sont les Barri pareillement Anglois d'origine, & qu'une preuve de cela c'est que le Tombeau étoit au milieu du chœur & qu'ils ont mesme eu une affection particuliere pour cette Communauté Les Rois d'Angleterre n'ont pourtant pas laissé de leur donner cette Maison quoi qu'ils soient Catholiques, à condition qu'ils ne permettront point aux Cordeliers d'y demeurer; mais cela n'empêche pas qu'il n'y en ait toûjours quelques-uns de deguisez. J'ajoûte pour une preuve que les Barris en ont

Corde-liers. été fondateurs, que la Terre de Butaval leur appartient, & qu'ils en sont Vicomtes.



A *Inishircan* ou *Inishorcan* qui est une Isle qui se nomme *Horcan* ou *Hircan*, laquelle est dans la Baye de Baltimore, il y avoit un Convent qui fut bâti, selon Varæus, en 1460. Vadingue dit dans un endroit que cette Maison fut fondée en 1449. & dans un autre en 1468. Ils conviennent tous deux du fondateur qui étoit un O-Driscol Irlandois qui étoit Seigneur de la ville de Rosse, de l'Isle de Baltimore, & de celle de Hircan : mais ils ne s'accordent pas en ceci, que Varæus l'attribue seulement aux Cordeliers Conventuels ou à la grand-manche, & Vadingue prétend au contraire que cette Maison n'a jamais été qu'aux Observantins. Lors que cet o Driscol fit bâtir ce Convent dans cette Isle, il assura le port par un bon Fort, qui empêchoit la descente des pirates qui y venoient souvent descendre & piller. Les Anglois en chasserent les Religieux en 1538. & demolirent depuis le Convent dans le temps qu'ils apprehendoient la descente de la formidable flotte de Philippes II. Roi d'Espagne. Voyez ce que nous avons dit au sujet du Convent de Iniscorty.



A *Bantre* ou *Bantrie* petit bourg qui est dans la Baye du même nom, qui est située dans cette partie de la Momonie qu'on nommoit autrefois le Comté de Desmond, qui est à present joint au Comté de Corke, ce que nos derniers Geographes ont ignoré, comme plusieurs autres choses d'Irlande, il y eut un Convent bâti en 1307. selon Vadingue, au lieu que Varæus ne met

cette fondation qu'en 1460. il y a pourtant 153. ans de difference, ce qui n'est pas peu de chose : ils conviennent cependant du fondateur qui étoit un o-Sullevan Seigneur Irlandois. Les Anglois depuis Elisabeth chasserent plusieurs fois les Religieux de ce Convent, & comme ils l'avoient fort ruiné, Daniel o-Sullevan le fit entierement abattre à dessein de le rétablir à neuf, croyant même par ce moien rendre la place plus forte, dequoi les Anglois s'étant apperçûs, ils l'obligerent de se sauver en Espagne, où aprés avoir été bien reçû du Roy il fut pourtant assassiné par des Espagnols dans Madrid même. Cordeliers

La Baye de Bantrie au reste vient de se rendre fameuse, disons ceci en passant par l'avantage que M. de Chateau Renaud lieutenant général des Armées du Roi, y a remporté sur le Vice Amiral Herbert qui commandoit la flotte d'Angleterre, bien que celle-ci fut plus forte que la nôtre, & qu'elle la fût venuë attaquer dans cette Baye lors qu'elle étoit occupée au debarquement du secours que le Roi envoyoit au Roi Jaques : mais je ne puis qui je ne fasse remarquer ici une faute que fit M. l'Abbé Renaudot de l'Académie quand il mit dans la Relation de ce combat (car c'est lui qui compose nos Gazetes) que la Baye de Bantrie est entre le cap de Clare & le port de Kinsale. Si ses Memoires avoient été bons ou s'il avoit bien connu l'Irlande, il auroit sçû que cette Baye est au couchant & non au levant du cap de Clare, mais ce n'est point en cela seul qu'il s'est trompé quand il a parlé de l'Irlande, on verra quelques autres fautes de sa façon dans un autre ouvrage que celui-ci.



Cordeliers. A *Castel-Lean* ou *Castel-Lyon* il y a eu un Convent de cette Ordre bâti en 1307. par Jean Barri, c'est ce qu'en dit le Chevalier Varæus, car le Pere Vadingue n'en dit rien du tout.

Dans le Comté de Kery.

A *Ardart* ou *Arfert* ville capitale & episcopale, il y avoit un Convent bâti l'an 1389. par les fits-Maurice Seigneurs Anglois qui étoient Barons de Keri & de Lixnaw. Jugez encore de la traduction du Pere Castet, quand il appelle ce dernier mot *Licena* : cela ne s'appelle pas tourner & traduire Vadingue, mais le gâter & le rendre méconnoissable. On a jugé que ces fits-Maurice ou Mac-Maurices étoient fondateurs par leur Tombeau qui étoit dans l'Egise de ce Convent qui a été entierement démoli. Les Observantins y avoient introduit la reforme en 1518.



A *Irrialag* ou *Irrialoug* qui est un petit lieu sur les bords du lac *Lean* ou *Lyon*, Il y avoit un Convent dont on ne sçait pas précisément le temps de l'établissement. Vadingue dit que suivant les memoires qu'on lui a envoyé d'Irlande, cette fondation fut faite en 1340. par un Mac-Arty Seigneur Irlandois, mais qu'il a trouvé une Bulle du Pape Paul II. de l'an 1469. qui prouve qu'il ne fut fondé qu'en 1449. par un Comte de Desmond de la Maison Angloise des *Fielding*. Varæus au contraire prétend que cette fondation appartient à ce Mac-Arti, & qu'elle fut faite en 1440. M. Sanson appelle ce Convent *Caterloug*, mais aussi mal que Castet qui le nomme, *Trialac*. Il étoit dedié à la Sain-

te Trinité, & il étoit fort propre pour la solitude : car il estoit éloigné de tous côtez de quatre lieux au moins, de toutes sortes de villes & de bourgs : il y avoit enfin une Image miraculeuse de la Sainte Vierge qui y attiroit bien du monde. La Reine Elisabeth chassa les Religieux de ce Convent qui demeura pourtant tout entier jusques à la derniere guerre qu'elle eut contre les Comtes de Tyronne. Les Rois d'Angleterre l'ont depuis donné à un Anglois Protestant qui l'a laissé tomber en ruine. Cordeliers.

Dans le Comté de Clare ou de Tvvomond.

A *Inis* ou *l'Isle* que Varæus, Vadingue & Barthelemy de Pise, appellent aussi *Clanruada* ou *Clanramada*, il y a un Convent qui étoit tout auprés de la ville de Clare sur la riviere de Fergus. Il fut bâti en 1240. par un o-Brian Roi de Limmerik : ce Convent s'appelloit même de *Clare* du nom de la ville. Il est encore tout entier par la faveur des Comtes de Twomond, qui ont toûjours empêché qu'il ne fust abatu, bien que cette Maison appartint à un Protestent qui avoit assez d'envie d'en vendre les materiaux. Vadingue dit que le Pape Clement VI. donna en 1350. des Indulgences pour cette Maison. Le Pere Castet Recollet a fait encore plusieurs fautes sur les noms propres en traduisant cet endroit de Vadingue.



A *Quinchy*, selon Varæus, *Quint* ou *Kint*; selon Speed, *C inhe*, selon Vadingue, & *Coinche*, selon Castet. Pourmoi je croi que c'est *In-*

Cordeliers.

chequin : quoi qu'il en soit, il y a eu en ce lieu un Convent qui n'étoit qu'à quatre milles du précédent dans le même Comté. On convient que les Mac-Nemarra Irlandois l'ont fait bâtir dans leur terre de *Clancully* : mais on ne convient pas du temps de la fondation. Vadingue la met en l'an 1350. il declare pourtant qu'il la croit plus ancienne : les Tombeaux des fondateurs étoient dans l'Eglise de même que ceux de plusieurs autres Seigneurs. Les Anglois en chasserent les Religieux & en firent un Fort, mais Donat O-Brian l'ayant pris le brûla, les Religieux y resterent & le reparerent : mais on les en chassa encore dans le temps que Vadingue écrivoit l'histoire de l'Ordre de S. François, c'est à dire, sur la fin du regne d'Elisabeth.

Le Pape Eugene III. permit en 1433. à un Mac-Nemarra d'établir des Observantins dans ce Convent, & Vadingue remarque que ce fut le premier de l'Ordre de S. François en Irlande qui reçût l'Observance : cependant Varæus a crû que cette Maison n'avoit été fondée que dans le temps de cette reforme, & ainsi il en a mis la fondation seulement en l'an 1433. & a rangé ce Convent sous l'Observance, en quoi il s'est trompé, comme l'on voit.

Il faut remarquer encore une chose assez particuliere, que dans cette Bulle dont nous venons de parler, le Pape donne à ce Mac-Nemarra la qualité de *Duc de Clancully* qu'ils n'ont pourtant jamais prise en Irlande, car le Pape n'avoit pas le pouvoir d'y créer des dignitez, ce droit appartenant aux Rois seuls. Je sçai bien que les Papes ont prétendu que l'Irlande & l'Angleterre dépendoient d'eux, & qu'elles étoient des Fiefs de l'Eglise, mais outre que ce droit dont

nous parlerons ailleurs plus amplement est fort douteux, les Rois d'Angleterre ont toûjours gouverné souverainement leurs Royaumes, & les Papes ne se sont jamais immiscez dans la distribution des dignitez de leurs Etats dans les temps même où ces Rois leur rendoient une obéïssance filiale, & en effet les Papes ne conferent pas les dignitez seculieres dans les Roiaumes de Naples & de Sicile, bien que les Rois d'Espagne les tiennent actuelement en fief du saint Siege. Cordeliers.

Dans le Comté de Lymmerik.

A *Lymmerik*, Capitale Episcopale & Port de mer, il y a eu un Convent, au sujet duquel nos Auteurs ne s'accordent point du tout. Premierement, Wadingue en met la fondation en 1550. Varæus la met plus haut d'un siecle, c'est à dire sous Henry III. au commencement du treiziéme siecle; & pour le prouver il ajoûte qu'un Comte de Clare y fut enterré en 1287. & son fils en 1318. & cela paroist concluant. Ils ne s'accordent pas encore sur le Fondateur: Wadingue dit que ce fut une Dame nommée Morine, femme d'un Comte de Desmond; que son Tombeau de marbre fait en voute, étoit dans la chapelle de saint Michel; qu'on voyoit encore dans cette Eglise plusieurs autres beaux Tombeaux: Waræus au contraire dit que le Fondateur étoit un Bourke. Wadingue enfin pretend que ce Convent s'appelloit de saint Dominique, & il raconte une histoire d'un Cordelier de cette maison nommé le Pere Fergal-o-Treain, qui obligea Corneille o Brian Roy de Lymmerik, de se con-

Cordeliers. fesser à l'article de la mort & d'esperer en la misericorde de Dieu, sur ce qu'il lui declara qu'il se chargeoit de tous ses pechez. Je crois pourtant que le Convent de saint Dominique qui estoit à Lymmerik estoit celuy des Jacobins ; & en effect Speed dit qu'il y avoit deux Abbayes dans cette Ville, l'une nommée de saint Dominique, & l'autre de saint François par où il marque à la maniere Angloise le Convent des Jacobins & celuy des Cordeliers. Ce qui pourroit peut être causer quelque doute, c'est que le titre du Convent des Jacobins estoit saint Sauveur, par les Registres mêmes de l'Ordre des Jacobins. Il est vray que les Convens ont bien souvent d'autres noms que ceux du titre de leur fondation ; & ainsi il ny auroit plus que la difficulté de sçavoir s'il est croyable, & même s'il y a quelque exemple que les Cordeliers ayent dedié quelques-unes de leurs Eglises à saint Dominique : car s'ils y en a, ils sont un peu rares ; comme on ne trouvera peut estre pas aussi que les Jacobien ayent dedié leurs Eglises à saint François : enfin le Convent de Lymmerik fut reformé par les Observantins en 1534.



Wandingue pretend tout seul qu'il y a eu un autre Convent de Cordeliers dans une Isle auprez de la même Ville de Lymmerik, qu'il fut fondé l'an 1291. par les Bourkes Barons de Castel-Conell, ce qui feroit soupçonner que c'est de ce Convent que Varæus a voulu parler, & non de celui qui estoit dans la Ville, puis qu'il met sa fondation dans le même siecle que se trouve celle-cy : il est vray qu'il la met au commencement, & que celle-cy n'est qu'à la fin.

Varæus met aussi tout seul à son tour une Maison de cet Ordre à *K.lshane*, il ne dit pourtant rien ni du Fondateur ni du temps de la fondation : je ne sçai point mesme si on ne pourroit pas dire que ce Convent est le même que le precedent, puis que Kilshane signifie Eglise du Shanon, cette Isle dont nous avons parlé estant dans la riviere du Shanon, qui passe à Lymmerik : mais toutes ces choses ne sont que conjectures qui servent pourtant à faire voir que souvent on multiplie les Convens d'un Ordre sur les differens noms qu'avoit un mesme lieu, ou sur ces mesmes noms corrompus & mal écrits : nous en ferons voir des exemples incontestables dans l'*Orbis Augustinianus*, du Pere Lubin, en parlant de l'Ordre des Augustins. Cordeliers.

A *Asketin*, petit Bourg sur la riviere de *Delle*, il y a eu un Convent bâti certainement par Jacques Comte de Desmond : mais Wadingue & Varæus ne conviennent pas du temps de la fondation. Le premier dit qu'elle fut faite en 1589. & l'autre assure que ce fut en 1420. Cette maison estoit tout auprés du Chasteau d'Asketine. Les Religieux en furent chassez par les Anglois en 1481. il y en eut mesme quelques-uns de tuez par les soldats. Ce Convent avoit esté reformé par les Observantins en 1490.

Auprés du Lac de *Ghir*, dit Varæus, ou peut-estre auprés du Lac de *Dirgh*, qui est un peu au dessus de la Ville de Lymmerik : il y avoit un Convent de cet Ordre basty, dit-on, dans le

Cordeliers. treiziéme siecle par les Clan-gibbons, Seigneurs Irlandois : Varæus seul en fait mention, & encore n'en dit-il pas le nom ; mais Wadingue n'en dit rien du tout.

Dans le Comté de Tiperary.

A *Cashel* Ville Episcopale, il y avoit un Convent qui avoit donné le nom à une Custodie dés le temps de saint Bonaventure : on convient bien que les *Haketz* Anglois, l'avoient fait bastir, & qu'acause de cela il estoit appellé le Convent d'Haket ; mais Wadingue dit qu'il n'a jamais pû découvrir en quel temps il avoit esté fondé, qu'il a seulement oüy dire que le Pape Urbain VI. donna en 1381. commission au Gardien de cette Maison d'excommunier les Irlandois de la Momonie, qui reconnoistroient l'autorité de Clement VII. qui avoit esté élu Pape, & qui étoit reconnu par la France & par l'Espagne. Le Pape Jean XXII. avoit donné auparavant en 1331. des Indulgences pour une belle Chapelle qu'on faisoit bastir dans l'Eglise : Varæus cependant nous asseure que ce Convent fut basty sous Henry III. c'est à dire dans le treiziéme siecle, & par consequent prés de deux siecles avant cette Bulle dont nous venons de parler. Cette Maison estoit hors de la Ville, il y avoit plusieurs beaux Tombeaux dans l'Eglise, & particulierement ceux des Haketz Fondateurs · mais il ne reste plus que les murailles de cette Eglise, elle avoit esté reformée par les Observantins en 1538.



A *Clommel*, petite Ville sur la Swirie, il y

a eu un Convent basty sur le Quay de la Ville en 1269. c'est dequoy Wadingue & Varæus conviennent ; mais ils ne s'accordent pas quand il s'agit du Fondateur : le premier pretend que cette Maison ait esté bastie par les liberalitez des Comtes de Desmond, & des Bourgeois de la Ville. C'est pour cette raison, dit il, qu'aujourd'huy les Comtes de Desmond possedent une partie du bien qui appartenoit à ce Convent, & les Bourgeois l'autre : surquoy il faut remarquer que le bien des Convens abolis a esté souvent donné par les Anglois à des Familles qui les avoient fondées, quand ils ont trouvé qu'elles estoient affectionnées à leur Nation, à leur Religion, & à leur Domination : car autrement ils les ont donnez à qui bon leur a semblé, ils les ont mesme vendus, mais presque toûjours à des Protestans. Cordeliers.

Varæus pretend au contraire que ce Convent a esté fondé par un Grandison, Seigneur Anglois, & que les Bourgeois de Clommel, les Comtes de Desmond & les Giraldides, n'en ont esté que les Bien-faiteurs. Les Butlers estoient aussi du nombre de ces Bienfacteurs ; car ils avoient donné aux Cordeliers un moulin, & un étang prés du port, il s'appelle à present le Moulin du Duc, parce qu'il appartient au Duc d'Ormond qui l'a repris.

L'Eglise au reste estoit une des plus belles d'Irlande ; on y voyoit plusieurs beaux Tombeaux : car outre ceux des Fondateurs & des Bienfacteurs, on y remarquoit encore celuy des Pendergast, celuy des Mandevilles, celuy des Brays, celuy des Withes, tous Anglois ; de ces derniers descendent les Marquis d'Albyville, dont il y en avoit un qui estoit der-

Cordeliers. nierement Ambassadeur du Roy Jacques en Hollande : on y voyoit enfin le magnifique Tombeau d'un Butler, Baron de Cahir, qui estoit élevé au milieu du Chœur, place ordinaire des Fondateurs ; ce qui a fait croire à plusieurs personnes que ces Barons estoient les veritables Fondateurs de ce Convent. Ce Tombeau estoit tout de marbre, avec des statuës, & des bas reliefs fort beaux Ce Baron qui s'appelloit Egmond Butler, entendant la grand'-Messe dans ce Convent, on luy vint dire que les Comtes d'Ormond & les Barons de Dumboine ses parens, ravageoient ses Terres ; il ne s'en émeut pas davantage, & attendit tranquillement que la Messe fût dite, ce que Dieu recompensa : car un moment aprés il fut rencontrer ses ennemis qu'il battit à plate couture.

Il y avoit enfin dans cette Eglise une figure miraculeuse de saint François, qu'on presentoit à ceux qui vouloient affirmer en Justice, parce qu'on avoit remarqué que les parjures avoient souvent esté punis & confondus quand ils avoient eu l'audace de jurer contre la verité en prenant à témoin saint François : ce Convent un peu avant que d'estre détruit, fut reformé par les Observantins en 1536.



A *Ardfinan*, selon Varæus, il y a eu une Maison de Cordeliers Conventuels, mais il ne dit point quand & par qui elle fut bastye ; & Wadingue n'en dit rien du tout.



A *Nenag* selon Varæus, & *Annag* selon Wadingue ; je crois que c'est la mesme chose,

non seulement à cause de la ressemblance des noms, dont l'un ou l'autre est corrompu, d'autant mieux que quelques-uns disent aussi *Aonag*; mais encore parce que ces deux Auteurs conviennent que le Convent qui y estoit avoit été basty par les O-Kenedes, Seigneurs Irlandois. Il est vray que Varæus y ajoûte les Butlers, qu'il dit en avoir esté aussi Fondateurs. Ces deux Auteurs conviennent pareillement que cette Maison fut bastie dans le treiziéme siecle, avec cette difference pourtant que Wadingue met cette fondation sur la fin de ce siecle-là, sous le Regne d'Edoüard I en 1291 au lieu que Varæus la place dans le milieu du mesme siecle & sous le Regne de Henry III. Ce Convent estoit peut-estre un des plus riches de l'Ordre de saint François en Irlande, il est à present tout ruiné.

Cordeliers.



A *Galbally* selon Varæus, il y a eu un autre Convent de cet Ordre basty par un o-Brian, Roy de Lymmerik: pour le temps, cet Auteur n'en dit rien, & Wadingue ne fait pas mesme mention du Convent.

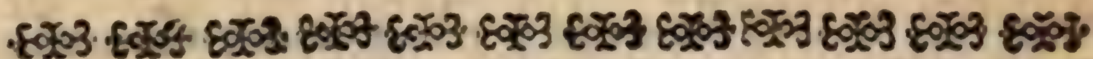


A *Roscrée*, qui a esté autrefois Evesché, il y a eu un autre Convent de Cordeliers basty par la Veuve d'un O-Caroll, Seigneur Irlandois; c'est tout ce qu'en dit Varæus: car Wadingue n'a point connu cette Maison.



A *Killine-Nallag*, Varæus met encore un Convent de cet Ordre basty dans le commencement du quinziéme siecle sous Henry VI. par le Seigneur du lieu qu'il ne nomme pas; il ne faut pas en demander des nouvelles à Wadin-

Cordeliers. gue : car on n'en trouve pas un mot dans l'histoire qu'il nous a donnée de l'Ordre de saint François.



EN CONNACIE,

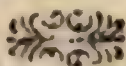
Dans le Comté de Galvvay.

A *Galvvay* dans une Isle qu'on nomme de saint Estienne, il y a eu un fort beau Convent basty, dit Varæus, en l'an *1296.* mais Wadingue nous asseure qu'il n'a point pû précisément trouver le temps de cette fondation. Ils conviennent tous deux qu'un Guillaume de Bourk, originairement Anglois, l'a fait bastir : c'est de ce Guillaume que vient l'illustre famille des Clam-Willians, ou Fitz-Willians, c'est à dire Fils de Guillaume. Le Pape Urbain en 1381 donna commission au Gardien de ce Convent d'excommunier tous ceux qui adhereroient en Connacie au Pape Clement VII. qui estoit reconnu en France & en Espagne ; les Religieux de cette Maison obtinrent du Pape Alexandre VI. en 1494. d'unir à leur Sacristie la Chapelle de Nostre-Dame qui estoit aux portes de la Ville de Galway.

L'Eglise de ce Convent est presque encore toute entiere, elle est fort grande & d'une riche Architecture, plusieurs Seigneurs de la Province y ont leurs Tombeaux, & elle sert aujourd'huy de Palais ou de Salle d'Audiance où l'on rend la Justice, elle appartient pourtant à un Catholique.



Dans la grande Isle d'*Aran*, à l'entrée de la Baye de Galway, il y a eu un Convent de Cordeliers, dit Varæus, Vadingue n'en dit guere davantage ; il observe seulement que selon les Annales d'Irlande, ce Convent fut basty en 1485. dans l'Isle des Saints, qui est la mesme Isle que celle d'Aran, comme on le peut voir plus particulierement dans l'endroit où nous avons parlé de cette Isle dans l'Ordre des Chanoines de saint Augustin. Cordeliers.



A *Enachdoune*, Ville Episcopale, il y a eu un Convent fort considerable sans doute, puis qu'il formoit une Custodie, de laquelle dépendoient non seulement les Convens de Connacie, mais encore ceux d'Ultonie : cependant Varæus n'a point connu cette Maison, & Vadingue se contente de marquer aprés Barthelemy de Pise la Custodie d'Enachdoune, & cependant il ne dit pas un mot ny de la fondation ny du Fondateur du Convent de cette Ville, & je n'en ay pû rien trouver du tout dans les autres Auteurs.



Vadingue met un Convent de Cordeliers Conventuels à *Ross-Traily*, dans le Diocese de Toam, ce qui m'oblige de le placer dans le Comté de Galway ; il fut fondé l'an 1431. & fut reformé l'an 1470. il ne dit pourtant point qui estoit le Fondateur : mais comme Vadingue ajoûte que ce lieu est fort solitaire, & qu'il est entouré d'eau de tous costez, qu'on n'y peut arriver que par un endroit, & que les Religieux y vivent avec plus de seureté qu'ailleurs ; cette situation ressemblant fort à celle du Convent *d'Irialag* ou de *Trialac*, dont nous

Cordeliers. avons parlé dans le Comté de Kery ; cela me feroit croire que ce n'est qu'une mesme Maison, & que Vadingue s'est trompé quand il a mis Ross-Traily dans le Diocese de Toam : outre que les noms se ressemblent fort, comme l'on voit ; mais le Diocese de Toam, dont est celuy-cy, le temps de sa fondation & le nom des Fondateurs, qui sont tous differens, établissent ce me semble une assez grande difference entre ces deux Maisons ; outre que le mesme Vadingue a dit que le Convent d'Irrialag ou de Trialac estoit tombé en ruine, au lieu qu'il asseure que celuy-cy est encore tout entier à la faveur des Comtes de Clanricard de la Maison des Bourks, qui ont empesché qu'il n'ait esté abbatu.



A *Claire* ou *Clare-Indoul*, petit Bourg sur le Lac du Carbre, à deux lieuës de la Ville de Galway, il y a eu un Convent basty en 1290. par Jean de Cogan, Seigneur Anglois. Il n'y a que Varæus qui parle de cette Maison : Vadingue n'en dit rien : il faut pourtant remarquer que ce Convent est different de celuy de la Ville de Clare dans le Comté du mesme nom dont nous avons déja parlé.



A *Kilconel*, il y a eu un Convent basty par Guillaume Kellée : Varæus n'en dit pas davantage, & Vadingue dit seulement que ce Convent fût reformé par les Observantins l'an 1467.



Varæus place aussi tout seul un Convent de cet Ordre à *Kilnalekin* sans en dire autre chose ; Vadingue n'en dit rien du tout.



Vadingue à son tour est le seul qui mette une Maison de cet Ordre à *Bailean-Chlair*, Diocese de Toam. Elle fut fondée en l'an 1291. mais cet Auteur ne dit pas par qui ; il se contente de dire que ce Convent estoit fort riche, & qu'il y avoit de belles terres qui en dépendoient, mais qu'il est à present tout ruiné. Cordeliers.



Varæus met un Convent à *Melik* sur le Shanon, ou sur le Lac de Derg, qui est aussi appellé Shanon par les Irlandois, parce que le Shanon le traverse : cet Auteur ajoûte que les o-Maiden en estoient Fondateurs, & il n'en dit pas davantage : Vadingue n'a pas connu du tout ce Convent.



Enfin le mesme Varæus met encore dans ce Comté de Galway le Convent de *Slewsancogh*, sans dire qui l'a fait bastir, ny en quel temps il l'a esté ; Vadingue ne connoist point encore cette Maison.

Dans le Comté de Mayo.

VAræus met deux Convens de cet Ordre dans ce Comté, l'un à *Bogmoynen*, & l'autre à *Athlethane* ou *Strade*, sans en dire davantage, si ce n'est que Jordan d'Essex chassa les Cordeliers de ce dernier Convent pour y mettre les Jacobins : Vadingue n'a point connu ces deux Maisons.

Dans le Comté de Roscoman.

A *Roscoman* Capitale, il y a eu un Convent où les Cordeliers s'établirent en 1269. dit

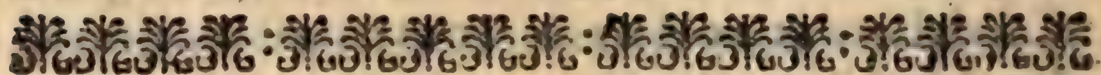
Corde-liers. Varæus, car Vadingue n'en dit rien du tout.



A *Elphim*, Ville Episcopale, il y a eu des Cordeliers ausquels Corneille, Evesque d'Elphim, donna l'Eglise Parroissiale de saint Patrice en 1450. dit Varæus; mais Vadingue dit que les Chanoines & les Bourgeois de la Ville donnerent cette Eglise aussi-bien que l'Evesque, & que ce ne fut qu'en 1454. que quatre années auparavant, sçavoir en 1450. Le P. Guillaume o-Rayliers qui estoit Provincial, & Vicaire General de l'Ordre en Irlande, obtint permission du Pape Nicolas V. de faire bastir un Convent dans le Diocese de Killala, d'Achonry, ou d'Elphim, & qu'apparemment il choisit ce dernier Diocese; & comme un Evesque Catholique d'Elphim établit les Cordeliers dans cette Ville, un autre Evesque Protestant du mesme lieu les en chassa sous Elisabeth.



Varæus met un Convent de Cordeliers à *Baleanany*, sans dire ny le temps de la fondation, ny par qui elle a esté faite; Vadingue n'en dit rien aussi, il ne fait pas mesme mention du nom de ce Convent; & ainsi nous n'en pouvons rien dire, les autres Auteurs ayant pareillement esté muets là-dessus.



EN VLTONIE,

Dans le Comté de Doune.

A *Doune*, capitale & Episcopale, il y a eu un Convent fondé en 1240. par le fameux

Hugues de Lacy, Comte d'Ultonie. Vadingue n'a pas connu ce Fondateur, il met seulement qu'en 1313. on y tint un Chapitre Provincial cet Ordre, & qu'ainsi il y a quelque apparence qu'il avoit esté basty auparavant : il ajoûte qu'en 1570. un Officier Anglois & Protestant s'empara de cette Maison, & que les Religieux furent obligez de se déguiser pour se sauver, qu'il en prit pourtant trois, desquels il fit pendre le Pere o-Larcon auprés de la Fontaine de Gloire ainsi appellée, parce qu'on dit que les Anges y apparurent à saint Patrice. Les Irlandois pretendent que le fameux Scot, Cordelier, surnommé le subtil, nâquit dans cette Ville de Doune. Les Ecossois leur disputent pourtant cette avantage ; les premiers soûtiennent que tout ce qui s'appelle Scotus se doit attribuer à l'Irlande, de mesme que le mot de Scotia qui estoit l'ancien nom de cette Isle : les Ecossois pretendent le contraire. Il y a des Auteurs Ecossois, Irlandois & Anglois qui ont écrit pour & contre, & nous en parlerons amplement dans l'Histoire du Clergé d'Irlande. Nous dirons donc seulement icy que ce Convent de Doune est entierement ruiné. Cordeliers.



A *Ardinic'e*, selon Varæus, il y a eu un Convent de Cordeliers ; il ne dit pas par qui il a esté basty, ny quand il l'a esté, & Vadingue n'en fait aucune mention.

Dans le Comté d'Antrim.

A *Knocfergus*, Port de mer, qu'en Irlandois on nomme aussi *Carifergus*, il y a eu un Convent fondé en 1232. par Hugues de Lacy,

Corde-liers. Comte d'Ultonie, lequel y fut enterré, dit Varæus ; mais Vadingue qui a écrit avant Varæus a ignoré le temps de cette fondation ; il dit seulement que Hugues de Lacy y fut enterré en 1243. & qu'ainsi il falloit que ce Convent eut esté basty auparavant : il dit dans un autre endroit que ce fut avant l'an 1318. ne se souvenant pas sans doute de ce qu'il venoit de dire un peu auparavant. Il y en a qui ont creu que les fameux *O-Neal* de la plus illustre Famille d'Irlande, & dont estoient les fameux Comtes de Tyronne, qui firent tant de peine à la Reyne Elisabeth, en estoient les Fondateurs : premierement, parce qu'en ce temps-là Knocfergus leur appartenoit, & en second lieu, à cause que leurs Tombeaux estoient dans l'Eglise. D'autres se sont imaginez que les Mac-Enos ou Mac-gennis, desquels descendent les Vicomtes de Mac-gennis, ou d'Evagh en Irlande, en estoient Fondateurs; & ainsi je crois la chose assez douteuse. On dispute encore si ce fut Hugues Fleming ou Flamand, Seigneur Anglois, habitué en Irlande, & qui fut enterré dans ce Convent ; qui le fit donner aux Observantins, ou bien si ce fut Niel-mac-cuin, qui de l'autorité du Saint Siege y établit les Observantins au mois d'Aoust 1497. comme l'a écrit Sennadius Mac-Magnesius dans ses Annales d'Irlande. Vadingue ne prend aucun party ; mais Varæus s'attache au dernier.

Enfin l'an 1512. les Religieux en furent chassez par le Milord Chichester Protestant, Viceroy d'Irlande : de ce Milord descendent les Vicomtes de Knocfergus qui sont encore en Irlande, ce Convent est aujourd'huy habité par des Seculiers à qui on l'a loüé.

Cordeliers.

Le P. Castet, Recolet, Traducteur de Vadingue, appelle Knocfergus, *Confer*, & Hugues de Lacy, Hugues *du Lac* ; ensorte qu'il a rendu par cette Traduction son Auteur tout à fait barbare : il auroit mieux fait de laisser les noms comme ils les a trouvez, sans les estropier comme il a fait.

Dans le Comté de Donegall ou de Tirconel.

A *Kilmacrenan*, il y a eu selon Varæus un petit Convent de cet Ordre fondé par les fameux O-donel : il ne dit pas en quel temps.



Ce mesme Auteur met un autre Convent à *Ballimac-wine* auprés du Chasteau de *Doe* ou de *Dog*, sur la coste auprés du Cap des Cornes fondé par les Mac-swine, Seigneurs Irlandois, mais point de datte.



Enfin le mesme Varæus met un autre Convent de cet Ordre à *Balaghan* ou *Bellagan*, à costé du Fort de Liffre & de la Ville de Rapoe, il ne dit point par qui, ny en quel temps il a esté fondé : Vadingue n'a point connu ces trois Maisons.

Dans le Comté de Fermanag.

A *Lisgwail* ou *Lisgool*, selon Varæus ; il y a eu un Convent sur les bord du Lac Earne en 1530. il ne nomme point le Fondateur. Il ne faut point chercher cette Maison dans Vadingue, car on ne l'y trouvera pas.

Corde-
liers.

Dans le Comté de Monagam.

A *Monagam* Capitale, il y a eu un Convent fondé en 1462 par un Mac-Mahon, Seigneur d'Uriel, c'est dequoy Vadingue & Varæus conviennent. Edoüard VVithe, Seigneur Protestant Anglois, ayant obtenu cette Maison d'Elisabeth, la fit démolir, & des materiaux il en fit bastir un beau Chasteau. Le Pere Caster nomme cette Ville où ce Convent estoit basty *Maincachan*, au lieu de Monagam, & dit qu'elle estoit dans l'Evesché de *Clauderen*, au lieu de dire *Clogher*. Qui reconnoistroit Vadingue à des mots semblables?

Dans le Comté d'Armach.

A *Armag* capitale, Archiepiscopale & Primatie, il y eut un Convent de Cordeliers que Vadingue nous asseure avoir esté basty en 1291. par les O-donel, Seigneurs Irlandois. Varæus au contraire dit que cette fondation est de l'an 1264 & qu'elle fut faite par un Patrice o-Scanlain Irlandois, & Archevesque d'Armach, qui avoit esté Jacobin; cela est un peu extraordinaire, de voir un Jacobin fonder un Convent de Cordeliers, apparemment qu'il n'estoit pas content de son Ordre & qu'il s'en voulut vanger, ou bien il vouloit peut-estre renouveller l'amitié qu'il y avoit eu autrefois entre saint Dominique & saint François, & qui n'a jamais esté depuis entre les deux Ordres: quoy qu'il en soit, il est certain que ce Convent fut reformé par les Observantins l'an 1518. En 1565. trois Peres de ce Convent furent

Foüettez publiquement, parce qu'on les y avoit surpris, quoy qu on leur eut fait deffenses d'y demeurer davantage. Vadingue remarque encore que deux Freres Laics y sont morts en odeur de sainteté, chose fort rare aujourd'huy parmy ces Laics. Ce Convent enfin est entierement détruit, & il n'en reste plus que quelques masures. Cordeliers.



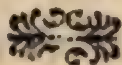
A *Stradhaile-Loyse*, Diocese d'Armag ; il y a eu un Convent fondé, dit-on, en 1282. Vadingue pretend qu'il faut que cette fondation soit plus ancienne, parce qu'on tint un Chapitre Provincial de cet Ordre dans cette Maison en 1315. mais je ne trouve pas cette raison concluante, parce que ce n'est pas une chose extraordinaire de voir des Mandians sur tout, faire en 27. ans un Convent capable de recevoir commodément les Peres qui s'y assemblent pour tenir un Chapitre Provincial ; il y en a bien qui y sont arrivez en moins de temps. Ce Convent au reste fut pillé par des Ecossois Protestans qui y massacrerent plusieurs Religieux, & enfin les Anglois l'ont brûlé, & la place appartient à present aux heritiers de Jacques Brandon Anglois, qui fut obligé par le vendeur de donner quelque chose tous les ans pour cela au Syndic Apostolique.

Dans le Comté de Cavan.

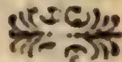
A *Cavan* Ville capitale du Comté, il y a eu un Convent basty selon Varæus l'an 1300. par un o-Realy, Seigneur Irlandois ; Vadingue convient bien du Fondateur, mais il ne met cette fondation qu'en 1393. & ainsi il

Cordeliers. y a 93. ans de difference. Il y a eu plusieurs Peres fameux dans ce Convent : premierement le Pere Richard Bracley, qui fut Provincial de son Ordre en Irlande, & Evesque de Kilmore. Le Pere Eugene Digby, grand Predicateur, qui n'épargnoit point les Protestans sous le regne mesme d'Elisabeth, contre lesquels il preschoit hardiment. Il fut cause aussi que son Convent fut ruiné ; on dit cecy de particulier de ce fameux Predicateur, qu'il prêchoit les yeux fermez, pour dire avec plus de hardiesse ce qu'il vouloit. L'an 1502. les Observantains s'emparerent de cette Maison ; mais ils ne la garderent pas long-temps, car Henry VIII. les en fit sortir, & y estant rentrez, Elisabeth les en chassa entierement & peut-estre pour toûjours, à moins que les affaires de l'Europe ne changent de face.

Je vay mettre à present les Convens dont Wadingue seul fait mention, ne sçachant dans quelle Province, Comté, Diocese, ou Custodie les placer.



A *Fallig*, il y avoit un Convent basty en 1390. par un nommé Fallig Irlandois ; il a esté démoly, dit Wadingue, en 1588.



Le Pape Jean XXIII permit en 1414. au Provincial d'Irlande d'accepter les trois Convens qui suivent.

Thanneling, Convent dont Guillaume o-Realy fut le Fondateur à peu prés en ce temps-là : Malachie o-Realy le donna aux Observantains, il est encore tout entier comme par miracle, dit Wadingue : le Pere Feral mac-Egan, & le Pere Philippe Cluam, tous deux

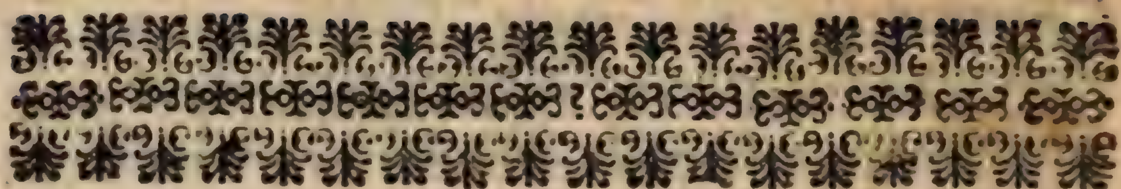
fameux, estoient de ce Convent. Cordeliers.

Clochin-Cantualaig, Convent fondé par un o-Maidin dans le commencement du même siecle, qui estoit le quinziéme. Les Comtes de Clanricard, Seigneurs du lieu, possedent aujourd'huy cette Maison, & ainsi il n'y a point de Religieux : ce Clanricard, Seigneur du lieu, me feroit presque croire que ce Convent estoit dans le Comté de Clare ou bien dans celuy de Kery, car ces Seigneurs avoient presque tout leur bien dans ces contrées-là.

A *Mylecsin*, il y eut aussi un Convent, mais Wadingue avouë qu'il n'en a pu avoir aucuns memoires, & les Cordeliers Irlandois qui sont en cette Ville, à qui j'en ay parlé, n'en sçavent rien aussi.

Le mesme Wadingue dit qu'en l'année 1449. Donat o Mahon obtint la permission de bastir un Convênt de cet Ordre dans ses Terres : cet Auteur dit qu'il ne sçait pas s'il le fit, & je le sçay encore moins.





CONVENS QUE LES Observantains ont eu en Irlande : ce sont proprement les Cordeliers de Paris qui sont à moitié deschaussez, portant des habits & des frocs plus étroits, & ne possedant ny biens ny rentes, en quoy consiste l'Observance de S. François.

Obser-yãtains ON appelle ces Religieux à Paris simplement Cordeliers, parce qu'il n'y a point de Cordeliers à la grand'-manche, qu'on nomment Conventuels, qui sont proprement les Cordeliers ou le grand Ordre de saint François, l'observance n'estant qu'une reforme qui n'a pas esté introduite dans tout les Convens. Cela supposé,

L'Observance n'a pas eu un grand nombre de Convens en Irlande qui ayent esté bastis exprés pour elle, mais elle en a eu dans la suite un assez grand nombre, parce qu'insensiblement la pluspart des Convens des grands Cordeliers d'Irlande estant tombez dans le rélachement, il a fallu les reformer, & ainsi les Observantains s'y sont introduits aux conditions portées par la Bulle du Pape Leon X. de l'an 1518. par laquelle il est ordonné que les biens qui appartiennent aux Maisons des Conventuels que les

Obſervantains occuperont, ſeront partagez en quatre portions : que la premiere ſera pour la Cathedrale, dans le Dioceſe de laquelle la Maiſon ſera ſituée, les deux autres pour la Croiſade, & la derniere pour les reparations du Convent. Je ne ſçay ſi ce partage s'eſt toûjours fait ainſi, & ſi les Obſervantains ne profitent point des deux portions deſtinées pour la Croiſade qui ne ſubſiſte plus ; mais je ſçay bien que Cavellus, Cordeliers Irlandois, a fait quelques Traitez ſur les diſputes qu'il y avoit en Irlande & ailleurs entre les Cordeliers Conventuels & les Obſervantains, non ſeulement au ſujet des Maiſons que ces deux ſortes de Cordeliers diſputoient entre eux, mais meſme ſur la diſtribution des biens qui appartenoient aux Convens que les Obſervantains prenoient preſque toûjours par force aux Conventuels ſous pretexte d'introduire la reforme & l'exacte Obſervance de la Regle de ſaint François: ce qui a fait nommer ces Cordeliers reformez Obſervantains, & leur Congregation Obſervance. Cette reforme conſiſtoit en une pauvreté exacte, non ſeulement de chaque Religieux en particulier, mais encore de la Communauté qui ne devoit avoir aucune proprieté ny joüir d'aucun revenu ; car les Convens des grands Cordeliers ont en commun un revenu & des rentes comme les autres trois Ordres Mandians. Mais c'eſt aſſez parlé de la difference qu'il y a entre ces deux ſortes de Cordeliers : venons aux Convens que l'Obſervance avoit eu en Irlande. Obſervátains

Elle y avoit premierement les Convens qui y avoient eſté baſtis expreſſément pour elle, & ceux que les Obſervantains avoient pris dans la ſuite ſur les Conventuels. A l'égard des premiers

Obser-vātains Vadingue & Varæus n'en conviennent pas tout à fait: le premier ne reconnoit que sept Convens de cette espece en Irlande, au lieu que Varæus en met huit ; ceux de Vadingue sont ;

Le Convent de *Kille-cuilin*, dans le Comté de Dublin.

Le Convent de *Inishorcain*, dans le Comté de Corke.

Le Convent d'*Athenry*, en Galway.

Le Convent de *Moyen* en Mayo.

Le Convent de *Lixlactein*, en Kery.

Le Convent de *Donegal*, en Tyrconel.

Et deux Convens que l'Observance eut permission d'accepter en 1478.

Les Convent de Varæus, sont 8. en nombre sçavoir.

Le Convent de *Iniscorty*, en Wexford.

Le Convent de *Donegal*, en Tyrconel.

Le Convent de *Lixlagthein*, en Keri.

Le Convent de *Quinchy* ou *Quint*, en Clare,

Le Convent d'*Adare*, en Lymmerik.

Le Convent de *Rosserelly*, en Galway.

Le Convent de *Moyen* ou *Moyan*, en Mayo.

Le Convent de *Cruleag* ou *Balliruark*, en Letrim.

Et ainsi ces deux Autheurs different en ce que Wadingne met les Convens de *Killecuilin* & d'*Athenry*, que Varæus ne connoît pas, & celuy-cy met les Convent d'*Adare* & de *Cruleag*, qui sont inconnus à Wadingue : car pour les Convens de *Rosserelly* & de *Lixagtein*, ce sont assurément les deux que l'Observance eut permission d'accepter en 1478. puisque leur fondation est posterieure.



A l'égard des Convens de *Iniscorty* en Vex-

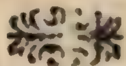
ford & de *Inis-horcain* en Corke, nous en avons parlé dans la grand Manche, où nous avons fait voir que Wadingue & Varæus, ne s'accordent point du tout à leur sujet, que le premier donne Iniscorty, aux Conventuels, au lieu que Varæus le donne aux Observantains; comme aussi que ce dernier veut que Inis-horcain ait apartenu seulement aux Conventuels, au lieu que Wadingue l'attribue aux Observantains; & ainsi nous n'en dirons rien icy davantage. Obser-vātains



Le Convent de *Domgal*, dans le Comté de Tirconel, avoit esté bâty en 1473. par Odon-Odonel Seigneur Irlandois surnommé le Roux, il y avoit autrefois une fort belle Bibliotheque, c'est ce qu'en dit Varæus; au lieu que Wadingue dit seulement qu'il y avoit des Observantains dans ce Convent, & rien davantage.



Pour ce qui est du Convent de *Quint*, *Quinchy* ou *Coinch* en Keri, nous en avons parlé dans les Conventuels, parce que Wadingue le leur donne contre l'opinion de Varæus: si c'estoit Inchequin il seroit en Clare ou Twomond.



Le Convent de *Lixlagtein* en Kery, est apparamment le mesme que celuy que Wadingue dit estre dans une Isle du Shanon, puisque Varæus qui le nomme *Lixlaxtein* convient avec Wadingue qu'il a esté bâty par un o-Coner Seigneur Irlandois en 1478. Il est vray que Wadingue fait commencer ce Convent en 1470. mais il est veritable aussi, qu'il ajoûte que l'an 1477. le Pape Sixte IV. permit de l'achever; & ainsi, ils sont d'accord pour la datte. Varæus n'ayant parlé sans doute que du temps

Obser- qu'il a esté achevé : Vadingue ajoûte que les
vâtains Anglois y firent de grands desordres en 1580. lorsqu'on voulut le supprimer.



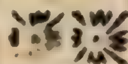
Le Convent de *Killeculin*, dans le Diocese de Dublin est connu à Vadingue seul, qui dit que Rolland Eustache Anglois Justicier Chancelier & Tresorier d'Irlande, le fit bâtir en 1486. qu'il y avoit plusieurs Tombeaux, non-seulement du Fondateur, mais encore de plusieurs autres Seigneurs dans l'Eglise & dans les Chapelles qui sont encore en estat, mais que le Convent a esté demoly.



Le Convent *d'Adare*, est connu seulement à Varæus, qui dit que Jacques Comte de Kildare, le fit bâtir en 1464.



Le Convent de *Cruleag* ou de *Baliruavck*, en Letrim est aussi de la façon de Varæus, qui dit qu'un nommé Ruark Irlandois & sa femme le firent bâtir en 1509.



Vadingue de son côté met seul le Convent de *saint Michel d'Anthenry* en Galway, que Thomas Comte de Kildare, & sa femme firent bâtir en 1464. ils ne firent pourtant élever qu'une partie du cloistre, & d'autres bien-facteurs acheverent le reste. Marguerite Gilbon fonda la premiere Chapelle, un Comte de Desmond, la deuzième, un o-Tully la troisiéme. Le P. Raimond de Bourg Observantain & Evêque d'Emely y fut enterré en 1562. & enfin ce Convent fut ruiné sous le regne d'Elisabeth.



Le Convent de *Moyghin* ou *Moyen*, à l'embouchure de la riviere de *Moy* ou *Moadan* & *Modena* en Mayo, est reconnu de Vadingue & de Varæus. Le dernier pretend que celuy qui le fit bâtir estoit Nehemias O-Donachon Seigneur Irlandois, qui se fit ensuite Obſervantin, & fut Vicaire General des Convens de l'Obſervance en Irlande. Vadingue au contraire dit que ce fut un Bourk, ou selon d'autres un Barri qui fit bâtir ce Convent en 1460. & que le P. Nehemie O-Donachon qui estoit deja Vicaire General de son Ordre, en prit seulement possession suivant la permission qui en avoit esté accordée par le Pape Nicolas V au P. Guilaume O. Raily. Le bâtiment qui est eencor debout est grand & vaste & presque tout de marbre brut, parce que la plûpart des montagnes d'Irlande ont des Carrieres de marbre. Il y a dans l'enclos du Convent une source si grosse qu'elle fait moudre deux moulins, & lorsque la marée monte, les Vaisseaux viennent jusques à l'infirmerie. Les Anglois la pillerent en 1578. & y massacrerent plusieurs Religieux. Il y en avoit ordinairement cinquante. On y enseignoit la Philosophie & & la Theologie. Ceux à qui les Rois d'Angleterre ont donné ce Convent, font la grace tout Protestans qu'ils sont, d'en loüer une partie aux Religieux. Obſervātains



Il n'y a plus que le Convent de *Rosserelly*, en Galway, dont Varæus seul parle, il dit qu'un nommé Gannard Seigneur Anglois, le fit bâtir en 1498.



Obser-vãtains

Il s'agit donc a present de voir combien l'Observance acquit de Convens en Irlande sur les Conventuels. Les voicy tous par ordre au nombre de vingt.

Ardache.
Ardfeit ou Ardart.
Armach.
Asketin.
Casshel.
Cavan.
Clommel.
Corke.
Dodrag ou Tredag.
Iniscorthi, *selon Vadingue.*
Inis horcain *selon Varaus.*
Kilconel.
Kildare.
Knocfergus ou Cariferagus.
Lymmerik.
Multifernam.
Ros-Traily.
Thacineling.
Waterford.
Wexford.

A quoi si l'on ajoûte les sept ou huit Convens dont nous avons parlé qui avoient esté bâtis expressement pour l'Observance, il se trouvera que les Observantins avoient environ trente Convens en Irlande qui estoient sous un Vicaire General, qui dependoit du General de tout l'Ordre de saint François.

Il nous reste seulement à faire remarquer que les Recolets pretendent que ces Convens que nous donnons icy à l'Observance leur appartenoient, & ils se fondét sur ce que les Cordeliers Observantains d'Irlande se qualifioient *Strictioris Observantiæ*, qui est la marque specifique de la recollection, en sorte mesme qu'il est deffendu, disent-ils, par des Bulles des Papes, aux Observantains, de prendre cette qualité, mais seulement celle de *Strictæ Observantiæ*, à quoi les Observantains répondent qu'à la verité les Recolets pretendent avoir seuls ce droit de se dire *Strictioris Observantiæ* : mais que cela

n'empêche pas que plusieurs Provinces de l'Observance, mesme de France, ne prennent la mesme qualité. Et qu'ainsi cette raison ne prouve pas que les Observantins d'Irlande fussent des Recollets puisqu'ils pouvoient se dire *Strictioris Observantiæ*, sans estre de la Recollection, outre que les Recollets estoient à peine connus dans l'Europe lors que Henry VIII. supprima les Convens d'Angleterre & d'Irlande, au lieu que l'Observance estoit establie en Irlande prés de cent ans avant que ce Roy regnât ; & si la supposition des Recollets avoient lieu, ajoûtent-ils, il s'ensuivroit qu'il n'y auroit point eu d'Observantains en Irlande, contre tout ce qui est establi par les Autheurs, & qu'il n'y auroit eu que des Recollets plus d'un siecle mesme avant que la Recollection fut establie, puisque les pretendus Recollets d'Irlande se sont toujours qualifiez *Strictioris Observantiæ*, dés le commencement du quinziéme siecle qu'on n'avoit encore veu aucun Recollets dans le monde. Obser- vâtains

Ce qu'il y a de bien certain la-dessus, est que l'Observance d'Irlande n'estoit point absolument la même chose que l'Observance que nous connoissons en France : c'estoit une Congregation à part qui se qualifioit *Strictioris Observantiæ*, c'est à dire, qu'elle estoit peut estre plus reformée que *Strictæ Obseevantiæ* : d'où il ne s'ensuit pourtant pas qu'ils fussent Recollets, sur ce que ceux-cy se pretendent estre des Observantins reformés : car si cette raison avoit lieu, ces Observantains d'Irlande auroient peu estre aussi des Capucins qui se pretendent encore plus reformez que les Recollets. J'attribue donc ces Convens dont je viens de parler,

Obser-vãtains plutost à l'Observance qu'à la Recollection : parce qu'il est certain que celle-cy n'a esté establie dans le monde qu'aprés le regne de Henry VIII. & qu'ainsi ils n'ont pu avoir aucuns Convens ny en Irlande ny en Angleterre. Ce qui trompe les Recollets, c'est qu'ils ont encore aujourd'huy des Religieux de leur Ordre en Irlande : mais si cette consideration avoit lieu, il s'ensuivroit que les Jesuites y auroient eu aussi des maisons publiques, parce qu'il y a toujours eu des Peres de cette societé en Irlande depuis leur establissement, Où ils ont travaillé a maintenir la Religion Catholique conjointement avec les Carmes déchaussez, les Capucins & les Augustins Reformez qui n'y ont jamais eu de Convens parce qu'ils y sont venus trop tard.

Il est bon de sçavoir, enfin, que la plupart des Cordeliers d'Irlande se prevalans de la dispute qu'il y a entre les Observantins & les Recollets au sujet des Convens d'Irlande, passent indifferemment dans les Convens de l'Observance & de la Recollection. Ceux qui choisissent cette derniere se fondent pour se faire recevoir sur les mots de *Strictioris Observantiæ* : car on ne refuse pas les autres dans l'Observance.



CONVENS



CONVENS QUE LE TIERS *Ordre de ſaint François a eus en Irlande.*

ON appelle les Religieux de cet Ordre communément *Tierceres*, & à Paris *Picpus*, parce qu'ils ont eſté premierement établis dans le Village de Picpus à l'extremité du fauxbourg Saint Antoine : ils ont à preſent une fort belle Egliſe devant le Temple. Wadingue qui écrivoit l'hiſtoire de l'Ordre de S. François avoit deu mettre tous les Convens de Tierceres qu'il y a eu en Irlãde, cependant il ne parle que de quelques-uns, & ajoûte que cette Congregation particuliere ſe multiplia fort en Irlande, ſans mettre par le détail le nombre des Maiſons : Waræus qui a écrit aprés Wadingue, nous donne une Liſte d'environ trente Convens. Nous allons mettre ceux dont Wadingue a fait mention, & enſuite nous mettrons ceux de Waræus. Tierceres.

Convens dont Wadingue parle au nombre de ſept, ſçavoir.

Cluaceren Cacrilly.
Killine-bonain.
Banchor.
Cuvilleag.
Glenderme.
Killave.
Clan-Kain-Kery.

Ceux dont Waræus fait mention ſont au nombre de trente, ſçavoir ;

Balimot.
Baline-ſagard *en Long-ford, & en Tyronne ;*

Tierce-res. leboy, de la famille des Mac-donel, Marquis d'Antrim.



A *Masevin*, un autre Convent basty en 1520. par les fameux O-neal.



A *Limbeg*, un Convent basty en 1522. par un Mac-donel, dit-on.



A *Glancarme, Glanarme* ou *Glandœrme*, sur le bord de la Mer, il y a eu un Convent basty en l'an 1465. par Robert Bisset, Seigneur Ecossois, du consentement de l'Evesque de Conner & du Pape : un autre Robert Bisset, Cousin du Fondateur, fut Provincial des Tierceres en Irlande.

Dans le Comté de Tirconel.

A *Maghery-beg*, en François petite Plaine; il y eut un Convent basty dans le milieu du quinziéme siecle par un O-donel.



A *Kilbeg* ou *Calebeg*, port de mer, autre Convent basty par les Macswine Bannig, Seigneurs Irlandois.



A *Kil-o-donel*, un Convent basty dans le commencement du seiziéme siecle par un O-donel, dont il porte le nom.

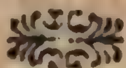


A *Fanegarag*, autre Convent basty par les Mac-Rwini-faig, Seigneurs Irlandois.



Dans le Comté de Tyronne.

A *Dunganon*, capitale, Conus o-Neal y bâtit un Convent sous Henry VII. sur la fin du quinziéme siecle. Tiercerres.



A *Balline-sagard*, un autre Convent de Picpus, s'il n'y a pas deux lieux de ce nom en Irlande, celuy-cy est apparemment le mesme que le Convent du mesme nom en Longford.



A *Corok*.
A *Gervag-Kerin*.
A *Puble*.
A *Omey*.
} Dans ces quatre lieux il y a eu des Convens de cet Ordre bâtis dans le quinziéme siecle.

Dans le Comté d'Armach.

A *Kilsleve*, que Wadingue nomme *Killave*, il y a eu un Convent, dont le Pere Thomas Ornay Tiercere fut étably Commissaire perpetuel en 1457. il estoit aussi Visiteur de son Ordre en Irlande : ce Convent de Killave estoit le plus considerable des Picpus d'Irlande.



EN CONNACIE

Dans le Comté de Galvvay.

A *Clonken-Kerril*, il y a eu un Convent de cet Ordre basty en 1435. par Thomas o-Kerril Irlandois, Evesque de Clonfert, & en-

Tierce-res. suite Archevesque de Toam. Je crois que cette Maison est la mesme que Vadingue nomme en Irlandois *Clonkukenkari*, puis qu'il remarque que les Tierceres ont eu ce Convent environ l'an 1441.



A *Covvleuernoge*
A *Temple-moyle*.
A *Kiltullag*.
A *Beag*.



Il y a eu dans chacun de ces lieux un Convent de Tierceres.



A *Kilbout*, un Convent basty par les Valées Anglois,



A *Killine-Bonaina*, un Convent que Vadingue dit avoir esté basti en 1428. Cette Maison estoit une des plus considerables de cet Ordre: Varæus n'en fait pourtant point mention.



A *Kilcarbain*, un Convent basty par Thomas Bourke, Evesque de Clonfert, qui donna aux Tierceres de ce lieu la Chapelle de *Kilcarbain*; ce qui fut confirmé par le Pape Eugene IV. l'an 1444.

Dans le Comté de Mayo.

A *Rosserik*, il y a eu un Convent de cet Ordre basty par un Joye.

Dans le Comté de Roscoman.

A *C'onrahan*, un Convent basty sous Henry VII. à la fin du quinziéme siecle par le Baron *o-Conor-Reo*, c'est à dire le Roux, Seigneur Irlandois.

Dans le Comté de Slego.

A *Ballimot*, un Convent de Picpus basty par la branche des Mac-donel établie dans le Comté. Tierceres.



A *Court*, autre Convent basty par un Irlandois, de la famille des o-Harris.

Dans le Comté de Letrim.

A *Cuivilleag*, il y a eu un Convent basty par le Seigneur de Chanlig, Cette Maison fut confirmée par l'Evesque d'Achoury & par le Pape. Il n'y a que Vadingue qui en parle, car Varæus n'en dit rien.



Enfin j'ay quelques preuves qui semblent établir que plusieurs de ces Convens de Tierceres n'estoient à la verité que des Communautez de Seculiers du Tiers Ordre de saint François desquels il y avoit quantité en Irlande : il y avoit aussi un bon nombre de Filles Seculiers du Tiers Ordre comme nous en avons en France. Or tout le monde sçait que ce Tiers Ordre Seculier est bien different des Tierceres qui sont des veritables Religieux que nous appellons Picpus.



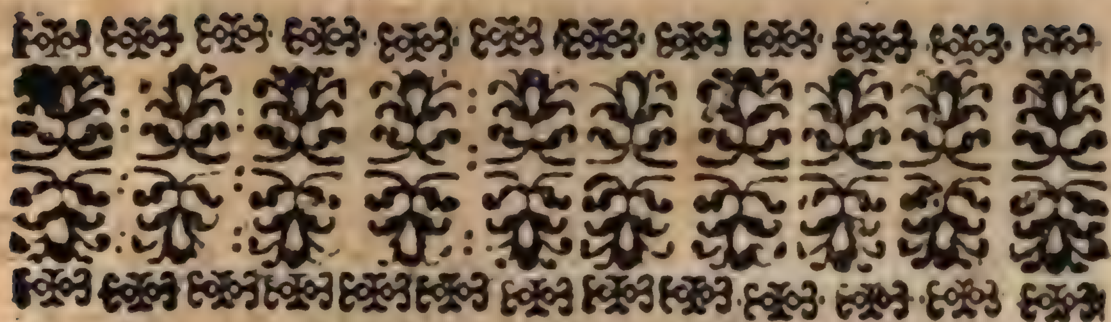


Capucins.

CAPUCINS QUI SONT pareillement de l'Ordre de saint François.

COmme les Capucins n'ont esté établis dans le monde qu'aprés la destruction des Ordres Religieux en Irlande par Henry VIII. ils n'ont jamais eu aussi de Convens en forme dans ce Royaume ; ils y ont seulement eu quelques Maisons particulieres comme à Dublin, à Molingar, & en cinq ou six autres Villes où ils ont vescu habillez en Seculiers, & où ils sont encore, travaillant fortement à la propagation de la Foy ; & ainsi il ne faut pas que quelques-uns de ces Peres se mettent en peine comme ils font, de vouloir faire passer des Maisons particulieres qu'ils prennent à loyer, pour des veritables Convens, quelque fonctions secretes qu'ils y fassent de leur Ordre. Le droit de conventualité ne se supplée pas, il faut permission du Pape, ou du moins de l'Ordinaire & du Souverain. Il faut encore une fondation en forme & une consecration d'une Eglise & d'un Convent, autrement la Communauté ne sera jamais Ecclesiastique & Reguliere, mais seulement prophane & Seculiere, & par consequent point de Convens. Ce que je dis icy doit servir aux nouveaux Ordres établis dans le monde depuis la destruction des Convens d'Angleterre & d'Irlande, & qui ont cependant quelques Religieux dans ces deux Royaumes.

Herm. de saint August.



CONVENS DE L'ORDRE DES HERMITES de S. Augustin, simplement nommez Augustins, qu'il y a eu en Irlande.

S'Il en falloit croire le P. Herréra Religieux Augustin Espagnol dans son *Alphabetum Augustinianum*; le P. Torelli Italien, aussi religieux Augustin dans l'histoire qu'il a faite de son Ordre ; le Pere Crusenius Augustin d'Allemagne dans son *Monasticum Augustinianum*, & enfin le P. Lubin François, cet Ordre auroit été des plus anciens en Irlande comme dans tout le reste de l'Europe: car ils prétendent qu'il a esté établi par saint Augustin mesme, que S. Patrice a esté de leur Ordre, ce qu'ils assurent même dans l'office qu'ils en font ; ils veulent encore que saint Congal & autres fondateurs d'Ordres particuliers en Irlande ayent esté veritablement des Ermites de saint Augustin, ce qui fait que ces auteurs Augustins attribuent à leur Ordre l'Abbaye de *Banchor*, celle de *Doune*, & plusieurs autres anciennes Maisons Regulieres d'Irlande, mais comme non seulement les Carmes pretendent prouver que tous ces Saints d'Irlande étoient aussi de leur Ordre, mais aussi que les Chanoines Reguliers de S. Augustin ont

Herm. de saint August. la mesme prétention dans laquelle ces derniers paroissent les mieux fondez, puis qu'ils sont toûjours demeurez en possession de ces mesmes Maisons que les Augustins & les Carmes prétendent s'attribuer, nous ne donnerons point aux Augustins ces Maisons contestées, d'autant mieux qu'ils sont contraints eux-mesmes de se contenter des Convens qui ont esté établis depuis qu'ils ont été reçûs au nõbre des Mendiãs, supposé toûjours qu'ils ayent esté auparavant, que je ne veux pourtant pas leur contester.

Etablissons donc, si nous pouvons, à present le nombre des Convens de cet Ordre qu'il y a eu en Irlande, & aprés nous parlerons du temps & du lieu de leur fondation & à mesme temps de leurs fondateurs. Disons seulement avant que d'entrer en matiere, que les Convens des Augustins d'Irlande ont toûjours esté dépendans du Provincial d'Angleterre jusqûes en 1556 que l'Angleterre ayant perdu ses Convens, on commit le soin de ceux d'Irlande au Pere Offlin, & dés ce moment ces Convens commencerent à faire une Province particuliere, laquelle a eu depuis voix & seance dans les Chapitres generaux de l'Ordre, & particulierement dans celui qui fut tenu à Rome l'an 1620 Voilà tout ce qu'en dit Herrera, mais passons au nombre de ces Maisons: surquoy je remarque premierement, qu'il n'est rien de moins exact que les Historiens Augustins dans la recherche des Convens qu'ils ont eu en Irlande: car le P. Crusenius n'en met en tout que dix dans toute l'Irlande.

Calviensis ou Galvay

Belufamensis

Vallauronensis

Crequerenſis Herm. de ſaint Auguſt.
Dubliniensſis
Benefadienſis ou Benſada
Burgeſquerenſis
Dominenſis
Arnacenſis
Inoraſquerenſis.

Le P. Herrera Auguſtin Eſpagnol en met une douzaine, & ce qu'il y a de remarquable, c'eſt qu'ils ſont tous differens de ceux de Cruſenius à la reſerve ſeulement de celui de Benfade : il eſt vray qu'il y en a un de Religieuſes qui eſt celui de *Kilmullin*. Voici donc les Convens de Herrera dans ſon *Alphabetum Auguſtinianum.*

Lymmerik	Fetherde
Burgokere ou Burgo-flore	Inſtuamor
	Lagiam
Benfade	Robe ou Balinrobe
Calane	Vas
Kilmullin	Vaterford
Dunmore	Corke.

Le P. Torelly Auguſtin Italien eſt encore moins exact que ces deux dont nous venons de parler, quoy qu'il ait fait l'hiſtoire generale des Auguſtins en quatre ou cinq Volumes qu'il a tirée non ſeulement des auteurs qui l'ont précédé n'ayant écrit que dans le milieu de ce ſiécle, mais même des Regiſtres de l'Ordre : cependant je ne trouve que ſept ou huit Convens d'Auguſtins en Irlande dans tout ce grand Ouvrage.

Varæus met 22. Convens d'Auguſtins en Irlande dans ſa petite Monaſtercologie, les voici.

En Lagenie 8.

Dublin
Clomin

Herm. de saint August.

Rossepont
Calane
Tullyfelim
Naaz
Skrine
Tredag ou Dodrag

En Mcmonie 6.

Dungarvan
Corke
Any
Adare
Fetherde
Tiperari.

En Connacie 8.

Galway
Dunmore
Ballinrobe
Balahaunes
Borriscara
Murisk
Ardnare
Benada,

En Vltonie point du tout.

Le P. Lubin François qui a écrit aprés tous ces auteurs, prétend dans son *Orbis Augustinianus* qu'il y a bien eu un plus grand nombre de Convens de son Ordre en Irlande, puis qu'il y en met jusques à 61. il en met mesme 27. dans la seule Province de Connacie, 20. dans la Momonie, 12. dans la Lagenie, & un seul dans l'Ultonie, mais afin de mettre cette difficulté dans tout son jour, il est bon de ranger ici pareillement tous les Convens du P. Lubin.

En Lagenie 12.

Dublin Clomin

Hermi. de saint August.

Rossepont	Achiardensis
Calane	Vexford
Tully felim	Kilkeny
Naaz	Et Fetherde *en Vexford.*
Skrine	
Tredag ou Dodrag	

En Momonie 20.

Dungarvan	Inisfallen
Corke	Isle des Vivans.
Adare	Killahensis
Fetherde en Typerari	Kilmalok
Tiperari	Lymmerik
Any	Lismor
Ardimore	Lorrha
Castel-Conel	Rosse
Clonmel	Vaterford
Clonmine	Yougah

En Connacie 26.

Galvay	Cluntvartkensis
Dummore	Deranensis
Ballinrobe	Erevensis
Balahaunes	Gormanensis
Borriscara	Kilmore
Murisk	Roscoman
Ardnare	Tuam
Benada	Tumbeolensis
Achrimensis	Ahacortensis
Atlone	Bandonbrigensis
Balisdare	Ballistellensis
Balintober	Clochensis
Bellusamensis	Laghiam

Il ne met en Ultonie que le Convent de Mukne en Monagam. Il en ajoûte 2. autres qu'il ne sçait dans quelle Province mettre, sçavoir, Crenquerensis, Dominensis.

Comme voilà deux tiers de Convens plus

Herm. de saint Augus. que Varæus qui est celui qui en admet davantage n'en a mis, je crains fort que le P. Lubin ne soit tombé dans un autre excés qui est d'en mettre trop, d'autant plus que nous ferons voir, en parlant de chaque Convent en particulier que sur la diversité des noms qu'on a donné à une mesme Maison ou plûtôt sur ce qu'on a corrompu & mal écrit le veritable nom, il a fait quelquefois deux Maisons d'une seule, outre qu'il y a quelque apparence que ce Pere ait suivi la prétention mal fondée de son Ordre qui s'attribuë plusieurs Maisons qui appartenoient aux Chanoines Reguliers de saint Augustin, puis que je remarque mesme que dans la plupart des endroits surnumeraires, il y a eu des Prieurez de Chanoines Reguliers, & enfin il est certain que ce P. ne prouve point ni par les Registres, ni par les auteurs de son Ordre, que ces quarante Convens ou environ qui se trouvent de plus dans son *Orbis Augustinianus* appartinssent aux Hermites de saint Augustin.

Cependant comme ce Pere en peut avoir quelques preuves particulieres qui ne sont pas venuës à ma connoissrnce, & que bien loin de vouloir retrancher quelques Maisons à aucun Ordre, je voudrois au contraire les multiplier quand non seulement il y a quelque doute, mais mesme quand il y a la moindre preuve pour l'établissement, suivant la maxime de nostre droit *Favores ampliandi*, je mettray ici generalement non seulement tous les Convens que ce Pere a admis, mais j'y mettray encore ceux dont Crusenius, Herrera, & le Torelli ont parlé & qui ne se trouvent point dans l'*Orbis Augustinianus*, je remarqueray seu-

lement à côté de chaque Convent, l'auteur qui l'admettra par la premiere lettre de son nom *H* signifiera donc *Herrera*, T, *Torelli*, C *Crusenius*, V, *Varaus*, & *L*, le Pere *Lubin*. Hermi de saint August.

En Lagenie 14.

Dublin *C. V. L. T.*
Tredag ou Dodrag *V. L.*
Kilkeny *L.*
Vexford *L*
Rosse ou Rossepont *V. L.*
Naaz *V. L.*
Calane *V. L. H T.*
Clomin *V. L.*
Fetherde en Vexford *L.*
Skrine *V. L.*
Tullifelim *V. L.*
Achiardensis *L.*
Calime *H. T.*
Ahacortensis *L.*

En Momonie 20.

Vaterford *H. L.*
Lymmerik *H. L.*
Corke *V. L. H.*
Lismore *L.*
Rosse *L.*
Yougal *L.*
Dungarvan *V. L.*
Clonmel *L.*
Ardimore *L.*
Castel-Conel *L.*
Kilmalok *L.*
Tiperari *V. L.*

Herm. de saint August. Adare *V. L.*
Clonmine *L.*
Fetherde en Tiperari *V. L. H.*
Lorrha ou Lothroe *L.*
Killahensis *L.*
Isle des Vivans *L.*
Inisfallen *L.*
Any *V. H. T. L.*

En Connacie 27.

Galvay *C. V. L.*
Tuam L.
Atlone *L.*
Roscoman *L.*
Balintober *L.*
Dunmore ou Duamor *H. V. T. L.*
Balinrobe *H. V. L.*
Boriscara ou Burgokere *H. V. L. C.*
Murisk *C. V.* L.
Instuamor *H.*
Ardnare *V. L. C. T.*
Balisdare *L.*
Vallaurone *C.*
Acrimensis *L.*
Benada ou Bensada *C. V. L. H. T.*
Erevensis *L.*
Gormanensis *L.*
Balahaunes *V. L.*
Ballistellensis *L.*
Crenquerensis *C. L.*
Bandonbrigensis *L.*
Laghia *H. L.*
Tumbeolensis *L.*
Bellusamensis *C. L.*
Dominensis *C. L.*

Cluntuarkensis ou Cluontuoskirt *L.*
Derranensis *L.*

Hermit. de saint August.

En Ultonie 3.

Mukne *L.*
Kilmore *L.*
Clochensis *L.*

Et ainsi je trouve qu'il y aura pû avoir soixante-quatre Convens de cet Ordre dans toute l'Irlande. Parlons à present du lieu & du temps de leur fondation & du nom de leurs fondateurs, ce que nous allons faire avec toute l'exactitude qui nous sera possible, & l'on verra que les Maisons dont je doute avec raison sont presque en aussi grand nombre que celles dont l'on ne peut pas douter.



EN LAGENIE,

Dans le Comté de Dublin.

VAræus & le Pere Lubin disent qu'en l'an 1259. on fonda un Convent de cet Ordre dans le fauxbourg oriental de *Dublin*, le Torelly ne met cependant cette fondation qu'en l'an 1421. & la difference, comme l'on voit, est d'environ 160. ans, ni les uns ni les autres ne disent rien du fondateur. J'ay pourtant trouvé dans un auteur Anglois anonime que cette fondation est deue aux Talbots predecesseurs du Duc de Tyrconel si fameux aujourd'hui. Ce Convent au reste étoit fort considerable, il étoit bâti sur le bord de la riviere de Lif-

Herm. de saint August. fie. Il étoit le College general de tous les Religieux Augustins qu'il y avoit en Irlande, & il sert aujourd'hui de college aux Protestans.

Dans le Comté de Louth.

A *Dodrag* ou *Tr'dag* il y a eu un Convent bâti sous Edoüard premier, il y en a qui croyent que ce furent les Brandons Seigneurs Anglois qui le rétablirent. Il faut remarquer que ce Convent est aussi appellé *Pontanensis*, parce que cette ville est appellée *Vadipont* & *Pontana*, à cause du pont qui y est sur la riviere de Boyne, & ainsi le Pere Lubin le nomme mal *Pontamensis*. J'aimerois autant dire *Potamensis* en formant le nom du mot grec ποταμος qui signifie fleuve.

Dans le Comté de VVexford.

A *Rosse* autrement nommé *Rosse-pont*, parce que c'est un passage sur la riviere de Barow, il y a eu un Convent de cet Ordre fondé, dit Varæus, sous Edoüard III. ce qui est conforme aux Registres du Vatican. Où il en est fait mention sous le nom de Maison de Rosse en 1320. comme le remarque Herrera : mais cet auteur a tort de confondre ce Convent avec celui de *Robe* ou de *Ballinrobe* en Connacie dont nous parlerons tantost.



A *Clomin* il y avoit aussi un Convent fondé en 1385. par les Cavanag Seigneurs Irlandois. Le P. Lubin se trompe quand il met cette Maison dans le diocese des Fernes & dans le Comté de Waterford, il a peut-être voulu dire Vexford:

car tout ce qui est dans le Comté de Vexford dépend du diocese de Fernes, comme tout ce qui est dans le Comté de Waterford dépend du diocese du même nom, il se trompe même encore quand il appelle ce Convent *Cluanamyensis*, car *Clomin* n'a jamais été appellé *Cluana*, ce nom appartient à Cloney qui est une petetite ville episcopale dans le Comté de Corke. Varæus dit aussi que quelques-uns prétendent que cette Maison fut donnée aux Jacobins, voyez dans l'Ordre des Jacobins Herm. de saint Augusti.



Le P. Lubin met un Convent de son Ordre dans la ville de *Vexford* sans dire ni le temps de la fondation, ni le nom des fondateurs, ni l'auteur qui en a parlé : car quelque recherche que j'en aye faite, je trouve que ce Pere est le seul fondateur de cette Maison, & qu'il n'y a eu qu'un Prieuré de Chanoines Reguliers de saint Augustin.



Ce Pere met encore de la même façon un Convent à *Fetherde* dans le Comté de Vexford diocese de Fernes, mais ce P. prend ici *Fetherde* en Vexford pour Fetherde en Tiperari, où à la verité il y a un Convent d'Hermites de S. Augustin, cõme nous le verrons tantost. Je crains fort cependant que ce même P. n'ait pris *Fetherde* en Vexford pour *Fertmegeroh* en Kilkeni sur les limites du Vexford, où il y a eu un Prieuré de Chanoines Reguliers de S. Augustin, que le P. Lubin change volontiers en Convens de son Ordre, comme nous l'avons déja dit.



Enfin comme ce Pere admet encore le Convent qu'il nomme *Ahacortensis* avoüant nean-

Herm. de saint August. moins qu'il ne sçait où le mettre, je pense qu'on ne sçauroit le mieux placer qu'à *Iniscorthy* qui est dans ce Comté, supposé toûjours qu'il y ait eu un Convent de cet Ordre du nom de Ahacortensis, car j'en doute fort, n'y ayant eu à Iniscorthy qu'un Prieuré de Chanoines Reguliers de saint Augustin de la Congregation de saint Victor, & un Convent de Cordeliers.

Dans le Comté de Kilkeni.

DAns la ville de *Kilkeny* capitale & episcopale le Pere Lubin y place sans preuve un autre Convent de son Ordre, parce qu'il y a eu encore un Prieuré de Chanoines Reguliers de saint Augustin : la difference est pourtant considerable, cependant il se plait toûjours à prendre un Ordre pour l'autre.



Le mesme Pere en met un autre de la même façon à *Archer*, qu'il nomme aussi *Achiardensis*, & qu'il place sur la riviere de Nure dans la Baronnie d'Offeri en Kilkeni, mais il faut que Pere en ait corrompu le nom : car je ne trouve ce mot dans aucun Geographe, du moins pour le Comté de Kilkeni, car ce terme peut convenir à *Achade* qui est en Connacie, dont nous parlerons dans la suite, mais je crois d'avoir trouvé le secret, il y a eu un Prieuré de Chanoines Reguliers de saint Augustin à *Eaitruim* ou *Enach-Truim* en Kilkeni, & c'est assurément de cette Maison que le Pere Lubin veut parler. Il n'a fait que corrompre le mot : car comme l'on a déja vû il est accoûtumé à changer les Prieurez de Chanoines Reguliers de saint Augustin en Convens d'Hermites de

ſaint Auguſtin, ce que nous ſerons obligez de repeter toutes les fois que nous le trouverons prendre le change. Herm. de ſaint Auguſt.



A *Callane*, ou *Callon* ſelon Kambden petite ville fermée de murailles ſur la riviere de Callon qui vient de Caſſel, il y avoit deux Convens ſelon Herrera, le premier fondé en 1251. ſous Henri II. par Hugues de Mapilton Eveſque d'Oſſeri; & l'autre bâti en 1471. par Edmund Butler & ſa femme. Varæus dit que cette fondation eſt de l'an 1480. & qu'elle eſt de Jacques Butler pere de Pierre premierement Comte d'Ormond. Le Pere Lubin ſe contente de dire que cette Maiſon fut fondée avant l'an 1487. Herrera au reſte eſt tout ſeul qui croye qu'il y eut deux Convens dans le lieu de Calane, il dit même que ce dernier eſt nommé *Calime* dans les Regiſtres de l'Ordre, & que ce fut le Pape Pie II. qui commanda à l'Abbé de Fernes de faire cet établiſſement à la priere d'Edmond Butler fondateur. Varæus remarque ſeulement qu'on n'eſt point d'accord ni ſur le temps de la fondation, ni ſur le nom du fondateur ce qui me feroit croire, ou qu'il y auroit eu deux Convens de cet Ordre à Calane qui dans la ſuite ont été unis, ou bien que ce Convent de Calime a pû être dans le voiſinage de Calane & ſur les Terres des Butlers, & ainſi que ce ſont deux Convens diſtincts & ſeparez. Le Pere Torelly n'eſt pas de cet avis, Voici les propres termes dont il ſe ſert dans l'hiſtoire qu'il a faite de lOrdre des Hermites de ſaint Auguſtin, où aprés avoir reconnu que la fondation du Convent de Calane eſt de l'an 1251. & qu'il ignore quel en a été le veritable fondateur,

Herm. de saint Aug.

il nie pourtant que ce soient deux fondations differentes. *Tutta volta salva la Riverenza che à un scrittore cosi dotto & erudito si deve* (il parle d'Herrera) *io direi que fosse lo stesso Convento & che la fondatione fatta nel 1461. fosse più tosto una riparatione qual egli chiamava fondatione, perche forsi, ò era stato per qualche tempo abandonnato da frati & era caduto, ò pure era stato per lo meno rovinato da soldati & così poi di nuovo in detto anno del 1461. si torno à rifondare per lordine nostro medesimo.* Tout ce que dit ce Pere ne sont pourtant que conjectures qui ne sont établies que sur la possibilité que le premier Convent soit tombé en ruine, ou qu'il ait été détruit dans les guerres, & que cette derniere fondation n'ait été proprement faite que sur les ruines de la premiere, car de tout cela il n'y en a aucune preuve, & ainsi il est bien mieux de dire que le Convent de Calane est absolument different de celui de Calime, puisque le temps des deux fondations & les fondateurs sont absolument differens, de mesme que les circonstances de l'établissement, & ainsi comme la difference est établie sur des actes authentiques, il faut des actes de pareille naturelle pour les détruire, les conjectures ne servant de rien pour cela, à quoy se peut appliquer la regle de nostre droit au digeste, *Ferè quibuscunque modis obligamur, iisdem in contrarium actis liberamur, quam quibus modis acquirimus, iisdem in contrarium actis amisimus*: ce qui est encore conforme à une autre regle qui veut que *omnia qua jure contrahuntur contrario jure pereant*, mais c'est assez parlé de ces deux Convens, passons à d'autres.

Herm. de saint Aug.

Dans le Comté de Caterlog.

A *Tully-Felim*, autrement nommée *Tollog* ou *Felaghe*, petite Ville sur la Riviere de Slane, Diocese de Laghin, il y a eu un Convent fondé l'an 1314. par deux François nommez Simon Lombard, & Hugues Talon ; il y a mesme aujourd'huy un Augustin Irlandois dans le grand Convent de Paris nommé le Pere Talon, qui m'a asseuré qu'il descend de ce Hugues Talon, qui sur la fin de ces jours se fit Augustin dans le mesme Convent qu'il avoit fondé. Je pourray peut-estre prouver dans peu, que ce Talon estoit des predecesseurs de Monsieur l'Avocat General Talon, si fameux aujourd'huy dans l'Europe.

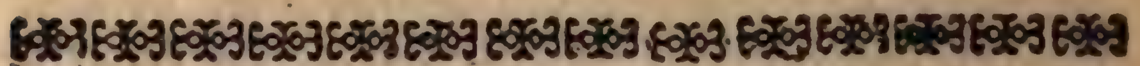
Dans le Comté de Kildare.

A *Naaz*, petite Ville qui a esté autrefois la demeure de quelques Rois de Lagenie, il y a eu un Convent dont le Pere Lubin met la fondation en l'an 1484. parce qu'il croit que c'est le mesme Convent qui est nommé *Vas* dans les Registres de l'Ordre ; il n'y a cependant de conformité entre ces noms que dans la terminaison : car Herrera semble d'ailleurs placer le Convent de Vas en Momonie. Je ne m'opposerois cependant pas à l'avis du Pere Lubin, quelque difference qu'il y ait entre Naaz & Vas ; car il est constant, selon Varæus, qu'il y a eu un Convent d'Hermites de saint Augustin à Naaz, & il ne se trouve aucun lieu en Irlande & sur tout en Momonie qui se nomme Vas, & c'est une faute d'écriture qui se

Herm. de saint Augu. trouve seulement dans les Registres de l'Ordre, qui ne doit pas estre tirée à consequence.

Dans le Comté de Eastmeath, ou Medie Orientale.

A *Skrine*, petite Ville qui se nomme ainsi, parce qu'elle a esté appellée *Scrinium sancti Colombani*, il y avoit un Convent fondé sous Edoüard III. par François de Feypo, Seigneur Anglois.



EN MOMONIE,

Dans le Comté de VVaterford.

A *Waterford*, il y a eu selon Herrera & le Pere Lubin seulement, un Convent nommé sainte Catherine, dont ils mettent la fondation en l'an 1629. ce que le Pere Lubin a copié d'Herrera, sans prendre garde qu'il faut qu'il y ait une erreur dans cette datte ; car outre que Herrera écrivoit seulement en ce temps-là : c'est que dailleurs en 1629. on ne parloit pas de bastir des Convens en Irlande, mais plûtost d'en détruire, puis que cestoit dans les premieres années du regne de Charles premier, qui a succedé à trois ou quatre Rois ou Reines destructeurs de Convens ; car Henry VIII. qui fut Schismatique commença à les abbatre Edoüard son Fils qui fut Protestant continua à les détruire ; Marie sa Sœur, interrompit pendant son court regne la ruine des Convens

Convens qui s'estoient maintenus ; mais Elisa- Herm.
beth & Jacques premier acheverent de bannir de saint
entierement les Moines, & les Religieux de August.
toutes les Maisons qu'ils avoient dans les trois Royaumes. Cette mesme rigueur continua sous Charles premier, & ainsi il n'y a du tout point d'apparence que ce Convent ait esté basty en 1619. & il faut que ce soit en 1519. sous le regne de Henry VIII. le destructeur des Convens, avant qu'il eut commencé à les faire abattre, car il vescut jusques en 1546. & c'est peut-estre sur cette difficulté que Varæus a jugé qu'il n'y avoit point eu de Convent d'Augustins à Waterford. Je ne veux pas comme luy détruire cette Maison pour si peu de chose ; il n'y a qu'à examiner la difficulté un peu plus exactement que n'a fait le Pere Lubin, & l'on trouvera seulement que l'Imprimeur de Herrera s'est trompé ; mais à force de penetrer dans cette difficulté, je m'apperçois que ce n'est pas seulement l'Imprimeur qui s'est trompé, mais que c'est l'Auteur mesme qui a fait faillir aprés luy le Pere Lubin qui l'a copié, & ce qui me le fait croire, c'est le titre de sainte Catherine qu'on donne à ce Convent. Or à Waterford, comme nous l'avons déja veu dans l'Ordre des Chanoines de saint Victor, il y avoit un Prieuré de Chanoines Reguliers de saint Augustin de la Congregation de saint Victor, que les Peres Hermites de saint Augustin ont changé de leur propre autorité en un Convent de leur Ordre : & comme ils sont sujets à s'approprier tout ce qui appartient aux Chanoines de saint Augustin, ils ne trouveront pas mauvais s'il leur plaist, si j'y prens garde de si prés.

Herm. de ſaint Auguſt.

Le Pere Lubin eſt encore tout ſeul à mettre un Convent de ſon Ordre dans la Ville de *Liſmore*, autrefois Epiſcopale, & aſſiſe dans le Comté de Waterford ſur la Riviere de Brodwater ou Aven-more, c'eſt à dire grande Riviere. Ce Pere nous apprendra peut-eſtre un jour ce qui l'a obligé de mettre un Convent dans cette Ville, & il nous donnera alors le temps de la fondation & le nom des Fondateurs, s'il n'a pas pris le Prieuré de Chanoines Reguliers de ſaint Auguſtin de la Congregation nommé *Aroacenſium*, qui eſtoit dans cette Ville de Liſmore pour un Convent d'Hermites de ſaint Auguſtin.

A *Dungarvan*, petit port de Mer, il y a eu un Convent baſty ſelon Varæus, par un Comte de Deſmond. Le Pere Lubin nous apprend que les Regiſtres de l'Ordre en font mention 1488.

A *Ardimore*, autre petit port de Mer du même Comté, il y a eu ſelon le Pere Lubin ſeulement, un autre Convent d'Auguſtins ſans datte, & ſans Fondateur : je ne ſçay ce qui l'a obligé de mettre ſans aucun fondemeut un Convent de ſon Ordre dans ce lieu là ; car je ne trouve pas meſme qu'il y ait jamais eu de Maiſon appartenant aux Chanoines Reguliers de ſaint Auguſtin.

Dans le Comté de Corke.

A *Corke*, Capitale & Epiſcopale, il y a eu un Convent ſous le titre de ſaint Auguſtin, ſelon Varæus, il a eſté fondé ſous Edoüard pre-

mier, c'est à dire dans le treiziéme siécle ; au lieu que le Pere Lubin semble ne le placer qu'en 1475. parce que les Registres de son Ordre n'en ont fait mention qu'en ce temps-là : mais ils n'avoient peut estre pas eu occasion d'en parler plutost : je n'ay pas pû apprendre au reste qui en estoient les veritables Fondateurs ; quelques-uns pretendent que ce sont les Barons de Kinsale de l'ancienne famille des *Courcy*, Anglois d'origine. Ces Barons sont les seuls de la domination des Rois d'Angleterre, qui à la maniere des Grands d'Espagne, ayent droit de se couvrir devant leurs Souverains : nous dirons dans le Baronage comment cette glorieuse prerogative leur fut accordée. Les Histoiriens remarquent que la Reyne Marie voulant témoigner au Comte de Sussex, qui avoit tant contribué à la faire reconnoistre par ses Sujets à son advenement à la Couronne, lui donna aussi le privilege de se couvrir devant elle, & lui en fit expedier le brevet, & voilà les seuls Seigneurs des Estats des Rois de la Grande Bretagne à qui cette faveur ait esté faite. Herrera enfin ne met aussi la fondation de cette Maison qu'en 1472. ou 1475. Herm. de saint August.



Le P. Lubin met un Convent de son Ordre à *Clonmine*, diocese & Comté de Corke, & il dit que ce lieu est sur l'*Aven-more*, & que le Convent étoit basti sur la terre des O-Kelleghes, tout cela me feroit presque croire que ce Convent est le mesme que celui des *Clomin* en Vexford, car je ne trouve point de Clomine dans le Comté de Corke sur l'Aven-more, & les O-Kelleghes avoient des terres auprés de Clomin en Vexford : outre que ce P. est le seul

Herm. de saint August.

qui parle de cette Maison de Clomine en Corke, & si je luy accorde qu'il y a eu un Convent de ce nom ou approchant dans cette contrée, c'est à condition qu'on le mettra à *Clony* petite ville episcopale qui est à quelques lieuës de Yougal, mais qui n'est point sur l'Aven-more, peut estre encore, est-ce le Convent de Clommel en Tiperari dont nous parlerons bientost, & ainsi le P. Lubin aura fait plusieurs Convens d'un seul mot déguisé en plusieurs manieres.



Le même P. met encore un Convent de son Ordre à *Yougal*, en Latin Yogalia petite ville, où il y a un port de mer à l'Embouchure de l'Aven-more, mais il ne rapporte encore ni fondateurs ni temps de fondation quoy qu'il soit le seul à parler de ce Convent : plusieurs Irlandois m'assurent mesme qu'il n'y a jamais eu dans cette ville que des Jacobins & des Cordeliers.



Il en met un autre de la mesme façon dans la ville de *Rosse*, il est vrai qu'il y a quelque chose de plus ici, car il nous apprend que le titre de la fondation estoit sous le nom de nostre Dame, mais ne seroit-ce point parce qu'il y a eu dans cette ville une Maison fort ancienne de Chanoines Reguliers de S. Augustin, du mesme titre de sainte Marie.



Il place enfin un autre Convent d'Augustins à *Castelconnel* Baronie, qui appartient aux Bourgs ou Bourkes Milords d'Irlande sans faire mention ni du temps de la fondation, ni du nom des fondateurs, je ne lui contesterois pourtant pas absolument ce Convent-là.

Dans le Comté de Keri.

Herm. de saint Augus

LE Pere Lubin met encore tout seul un Convent d'Hermites de saint Augustin dans la petite ville de *Killaghe* diocese d'Ardfert & non pas diocese *Aghadoensis* , comme il dit, ce qui signifieroit plutost le diocese d'*Aghavoa* qui est en Kilkeni & par consequent bien éloigné de celui-ci, Les dioceses de Casshel & de Lymmerik étant entre deux. Ce P. ajoûte que ce Convent qu'il nomme *Killaghensis*; est dans la Baronie de Truacnacme auprés de la mer entre les rivieres de Maigne & de Lewan , ce qui designe encore le Comté de Keri. Il dit enfin que les Comtes de Clankar de la Maison de Bourg l'ont fondé, & remarque qu'il y avoit un Prieuré de Chanoines Reguliers de S. Augustin à *Killaghe* dans le même Comté.

Dans le Comté de Lymmerik.

A *Lymmerik* capitale episcopale & celebre port de mer, il y a eu un Convent, selon Herrera & le P. Lubin. Le premier ajoûte qu'il faut qu'il ait été bâti avant l'an 1472. puisqu'en ce temps-là, le General de l'Ordre d'*Aquila*, ordonna qu'on suivroit dans ce Convent l'observance reguliere.



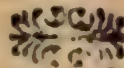
Le Pere Lubin met encore un Convent dans la ville de *Kilmalok*, mais sans date & sans fondateurs, il n'y avoit pourtant point de Chanoines Reguliers de saint Augustin , mais seulement des Jacobins.



Herm. de saint August. Mais c'est uniquement sous le pretexte qu'il y a eu un Prieuré de Chanoines Reguliers à *Inisfalen* dans le lac Lyon ou Lean, que le P. Lubin prend occasion d'y placer un Convent de son Ordre: mais il ne marque ni le temps de la fondation de ce pretendu Convent, ni quels en ont esté les fondateurs. Voyez dans l'Ordre des Chanoines Reguliers de S. Augustin. Il y a encore ceci à redire au P. Lubin, qui dit que cette l'Isle de Fallen est dans le diocese d'Ardart ou d'Ardfert, & cependant il la met dans le diocese d'Aghabo qui est le mesme que celui de Kilkeni: outre qu'il ajoûte que ce Convent n'est qu'à une lieu de l'Eglise Cathedrale, ce qui ne peut pas être, s'il est dans l'Ile de Fallen qui est à plus de quatre lieuës d'Arfert: mais il prend peut-estre la paroisse du lieu pour la Cathedrale d'Adfert.



A *Atdare*, selon Varæus & le Pere Lubin, il y a eu un Convent basti par Jean premier Comte de Kildare sous Edoüard II. c'est à dire, dans le commencement du quatorziéme siecle, les Registres de l'Ordre n'en font cependant mention qu'en 1471.



A *Any* il y a eu aussi un Convent de cet Ordre établi sous le mesme Edoüard II. dit Varæus: c'est apparemment de cette Maison que Herrera & le Torelly veulent parler quand ils disent que c'étoit à *Hanna*. Il y a cependant de la difference dans le temps de la fondation: car ils ne mettent celle-cy qu'en 1432. c'est à dire, prés de cent ans aprés l'autre: je crois pourtant avec le P. Lubin que c'est la même chose, non seulement par la ressemblance

des noms, mais encore parce que les uns ni les autres ne disent rien des fondateurs. Herm. de saint August,

Dans le Comté de Tiperary.

DAns le petit lieu de *Tiperari* qui a neanmoins donné le nom au païs, il y a eu un Convent bâti sous Henri III. c'est à dire, dans le commencement du treiziéme siécle : il n'y a que Varæus & aprés lui le P. Lubin qui en ayent parlé.



A *Fetherde* petit bourg il y avoit un Convent que Varæus dans la vie des Archevesques de Casshel dit avoir esté basti par Gualter Mulcot, du consentement & par la permission des Archevesques de Casshel, dans le diocese desquels Fetherde est situé, & que cette fondation s'est faite depuis l'an 1304. jusques en 1316. cependant il la fixe dans sa petite Monastereologie, & la met en l'an 1306. Herrera a copié cette datte dans son *Alphabetum Augustinianum*, & comme il a mis ce Convent de *Fetherde* ou *Tetherde* en deux endroits, c'est peut-estre aussi tout le fondement qu'a eu le P. Lubin pour mettre deux Convens de ce nom, l'un en Tiperari & l'autre en Vexford : mais il est aisé de s'appercevoir que Herrera n'a pas eu cette pensée, puisqu'on voit que c'est le mesme fondateur & la mesme date, & qu'il n'a mis ce Convent en deux endroits de son Alphabet, que parce que les uns appellent le lieu où il estoit Fetherde & les autres Therterde, mais mal.



Le P. Lubin est encore le seul qui mette un Convent de son Ordre en un lieu de la Momo-

Herm. de saint August. nie qu'il nomme *Lorrha* ou *Lurranensis*, diocese de Killoloe ou de Laon, car comme ce lieu n'est assurément que celui que Varæus nomme Lothroe ou Lurchoe où il y a eu l'Abbaye de saint Ruadan de Chan. Reg de saint Augustin, c'est au sujet seulement de cette Abbaye que ce Pere a pris occasion de nous assurer que son Ordre avoit eu un Convent dans ce même lieu: mais comme c'est une vieille pretention qu'ont les Hermites de saint Augustin que quelques fondateurs des regles d'Irlande étoient de leur Ordre, je ne trouve pas que ce Convent soit tres-bien estabil : car quand leurs pretentions seroient bien fondées, il est toûjours vrai que toutes ces Maisons ayant embrassé l'Ordre de Chanoines Reguliers & l'ayant suivi pendant plusieurs siecles, & jusques à la destruction des Monasteres en Irlande, c'est vouloir prendre la chose de trop loin que d'établir des Convens de l'Ordre des Hermites de saint Augustin long-temps mesme avant qu'il eut esté mis au nombre des Mendians. Aussi Herrera, le Torelly & autres Auteurs de cet Ordre ont bien traité cette vieille question, mais ils ne se sont pas servis de cette pretention surannée quand il a fallu donner le denombrement des Convens des Hermites de saint Augustin.



C'est encore sur les mesmes principes que le P. Lubin veut qu'il y ait eu un Convent de son Ordre dans l'isle nommée *Inschine-meo*, autrement nommée l'Isle des Vivans dans le Lac Lorgan diocese de Laon, autrement Killaloe; car il convient lui-même, & avouë cette fois-ci seulement que c'estoit auparavant une Maison qui apparteaoit aux Chanoines Regu-

liers dont les Hermites de ſaint Auguſtin s'emparerent apparemment dans le temps qu'on chaſſa tous les grands Ordres d'Irlande, car il faut remarquer que les Mendians ne furent pas attaquez ſi vigoureuſement, parce qu'ils avoient moins de biens. Je ne ſçai cependant qui l'emporteroit dans l'Iſle des Vivans, ou les Chanoines ou les Hermites de ſaint Auguſtin, s'il s'agiſſoit un jour d'y rétablir cette Maiſon. Mais à propos de cette Iſle des Vivans, le P. Lubin dit qu'elle a eſté ainſi nommée parce que, *Experientia probatum ſit nullum unquam in ea fuiſſe mortuum, & agoniſantem non poſſe niſi extra aſportatum mori*, ce ſont ſes termes. Mais il devoit dire que c'étoit une vieille opinion qui étoit contraire à l'experience qui s'en eſt faite depuis, en ſorte que pluſieurs ont experimenté que *nihil erat illâ fabulâ fabuloſius*, pour me ſervir des termes d'Apulée : ce ſont de vieux contes qu'il faut laiſſer au ſuperſtitieux Giraldus Cambrenſis qui en eſt tout plein dans ſa Tipographie d'Irlande. Voyez ce que nous avons dit de cette Iſle dans l'Ordre des Chanoines Reguliers de ſaint Auguſtin. Herm. de ſaint Auguſt.



EN CONNACIE.

Dans le Comté de Galvvay.

A *Galway* il y a eu un Convent de cet Ordre qui eſtoit dans le fauxbourg du côté de la mer. Le P. Lubin dit qu'il y avoit dans cette Maiſon une fontaine qu'on nommoit de ſaint Auguſtin dont les eaux faiſoient des queri-

Herm. de saint August. sons miraculeuses. Varæus se plaint de ce que Crusenius nomme ce Convent *Calviensis* au lieu de *Galviensis*, mais ce n'est pas sa faute, car il n'a que copié en cela les Registres de son Ordre qui le nomment ainsi. Les uns ni les autres ne parlent cependant point ni du temps auquel cette Maison a esté bastie ni du nom des fondateurs : on m'a seulement dit qu'elle a esté fondée par les Birminghams dans le treisiéme siecle, & je ne sçay si cela est vrai ou non.



A *Tuam* petite ville Archiepiscopale, il y avoit un Convent dont le P. Lubin fait seul mention sans nous donner aucunes circonstances de sa fondation, il est bon de l'avertir aussi qu'il met mal Tuam dans le Comté de Twomond ou de Clare, car il est dans le Comté de Galway, comme nous le ferons voir plus particulierement dans la description Geographique que nous donnerons bien-tost de l'Irlande, où nous ferons voir que la plupart des Auteurs tant anciens que modernes se sont presque tous trompez en plusieurs choses considerables d'Irlande pour s'estre copiez les uns les autres.



A *Cluontuoskirt* que le P. Lubin écrit mal *Clunt Varskensis*, il y a eu, selon ce mesme Pere, un Convent de son Ordre : mais selon Varæus il n'y a eu qu'un Prieuré de Chanoines Reguliers de Saint Augustin, aussi ce Pere ne met point en quel temps il prétend que ce Convent ait été bâti, parce que s'il se servoit de la date du Prieuré qui est fort ancienne, puisqu'elle est de huitiéme siecle, comme nous l'avons fait voir, en parlant des Chanoines Reguliers, on verroit bien que cette Maison n'ap-

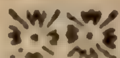
partiendroit pas aux Hermites de ſaint Auguſtin, puiſque l'établiſſement du Convent ſeroit de quatre ſiecles avant que l'Ordre eut eſté au rang des Mendians, & c'eſt la ſeule raiſon qui a obligé le P. Lubin de ſupprimer les dates des fondations des Convens qu'il prend ſur les Chanoines Reguliers, parce que ces dates auroient fait que tout le monde ſe ſeroit d'abord apperçû de ſes uſurpations. Herm. de ſai . Auguſt.



Le meſme P. Lubin met encore dans le Comté de Galway & ſur le bord de la mer le Convent nommé *Tumbeolenſis* : mais comme il eſt ſeul qui en parle & qu'il n'en marque ſeulement que le nom, je ne ſçay que penſer de cette Maiſon.



Ce meſme P. met pareillement en un mot un Convent de ſon Ordre dans un lieu qu'il nomme *Gormacan* & le Convent Gormanenſis, mais Varæus nomme ce lieu *O-gormorgan* & remarque qu'il y a eu un Prieuré de Chanoines Reguliers de ſaint Auguſtin dont nous avons parlé, & ainſi le P. Lubin ne s'eſt mépris que dans l'Ordre, & il ſe peut faire qu'il n'ait pas toûjours eu deſſein d'attribuer aux Auguſtins les Maiſons des Chanoines Reguliers d'Irlande.



A *Dunmore* ou *Dumor* il y a eu un autre Convent. Le P. Lubin dit aprés Varæus, que les Birmingham Barons d'Athenry l'ont baſti & que les Regiſtres de l'Ordre en font mention en l'an 1425. Le Torelly l'appelle le Convent de Daumort qui eſtoit des plus anciens de l'Ordre ; il ne le met cependant qu'en l'année que

Herm. de saint August.

nous venons de marquer. Et Varæus prétend que c'est le mesme que Crusenius nomme *Dominensis* au lieu de *Dommorensis*, ce qui n'est pas sans apparence.

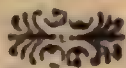
Dans le Comté de Mayo.

A *Balinrobe* il y a eu un Convent basti en 1337. selon Varæus, Herrera le nomme simplement *Robe*, & il remarque qu'il en est fait mention dans les Registres de son Ordre en l'an 1423. mais je crois qu'il se trompe quand il dit que c'est le mesme qui est nommé dans les Registres du Vatican *domus de Ross*, Diocese de Fernes en l'an 1320. car l'éloignement est trop grand de Rosse en Vexford, à Ballinrobe en Mayo. Le P. Lubin dit que cette Maison est dans la Baronnie de Cullagh; Varæus prétend que ce Convent est le mesme que celui que Crusenius nomme *Valla-Auronensis*, ce qui pourroit bien estre, car la plupart des Irlandois à la maniere des Espagnols prononcent souvent le B comme un V: outre que le P. Lubin remarque que ce Convent de Ballinrobe est nommé *Valla-Auronensis* dans les constitutions de l'Ordre. Il faut observer enfin que ce mot de *robe* est François & signifie *Toga*, & Ballinrobe signifie *Vilis Toga*, *méchante robe*. Nous ferons voir dans l'histoire d'Irlande que les François s'étant autrefois établis sur les côtes maritimes d'Irlande (comme les mots de Donegall, Galway, Fingall, Ergall, Yougall & quelques autres le prouvent assez) y ont laissé aussi quelques-uns de leurs mots.



Dans un lieu que Varæus nomme *Muriak*

quï est au pied de la Montagne de saint Patrice en Irlandois *Cruac-Patrik* ou *Cruak-Padraig.* Auprés du lac Garrog il y a eu un Convent bâti par un O-Maylie Seigneur Irlandois. Le P. Lubin nomme ce Convent *Murskerdensis* per sincopen ; sans doute, car autrement il le faudroit appeller *Muriskerdensis* ou *Muri-kensis.* Varæus croit que cette Maison est la mesme que Crusenius nomme dans son *Monasticum Augustinianum, Morasquerensis*, mais il n'a pas eu tort, supposé que ce soit le même Convent, puisque le P. Lubin remarque qu'il est nommé de la sorte dans les Constitutions de l'Ordre. Herm. de saint August.



A *Burgokere ou Burgoflore*, selon le P. Lubin, à *Borriscara*, selon Varæus, & *Burgesquer*, selon Crusenius, parce qu'il est nommè de cette derniere façon dans les Constitutions de l'Ordre, il y a eu un Convent. Le P. Lubin dit qu'il fut donné à l'Ordre par le Pape Jean XXIII. mais il devoit ajoûter ce qu'il avoit trouvé dans Herrera que ce Convent appartenoit auparavant aux Carmes, qu'il fut donné par ce Pape aux Augustins l'an 1412. ou 1413. qu'il y avoit encore procés pour cette Maison entre ces deux Ordres l'an 1438. & qu'il y a aussi dans les Registres des Augustins que le General *Arimimi* ordonna au Provincial d'Angleterre de qui dependoient alors les Convens d'Irlande d'examiner cette affaire & de la terminer à l'amiable selon l'équité & la justice toute faveur de l'Ordre cessant, mais cet auteur ne dit point ce qui fut decidé.



Le P. Lubin place encore dans ce Comté le Convent qu'il nomme *Bellusamensis.* Crusa-

Herm. de saint August. nius en fait aussi mention. Cette Maison est sur la riviere de Suke sous le titre de Nôtre Dame. le P. Lubin trouve mauvais que Varæus l'ait prise pour celle de *Balahaune*, quoy que ce P. veuille bien que Balahaunes soit le mesme Convent que celui de *Benada* dont nous parlerons incontinent : mais pour moy je crois qu'il y a assez d'apparence que le Convent de Balahaunes soit un Convent à part, non seulement parce qu'il n'y a pas grand rapport entre ces noms, mais encore parce que Varæus dit en un autre endroit que ce Convent est le mesme que celui que Crusenius nomme *Vallauronensis*, quoy qu'il ait dit la mesme chose de Balinrobe, comme nous l'avons déja remarqué.



Herrera tout seul dit que le Pape Nicolas V. permit aux Hermites de saint Augustin en l'an 1454. d'accepter la terre de *Instuamor* ou *Instormor* diocese de Allada ou de Killala que Thadée O-Dulda Irlandois leur avoit déja donnée & qu'ils avoient reçûë sans permission, & où ils y bastirent un Convent sous le titre de la Sainte Trinité. Ce Pape leur permit encore d'avoir un bâteau pour pêcher sur la riviere, il n'est pourtant pas tout à fait certain que cette Maison ait esté bastie.



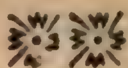
Il n'y a que le P. Lubin qui parle du Convent d'*Eurb* qu'il nomme *Erevensis*. Je ne sçay qu'en dire : car il se contente d'en mettre seulement le nom, & je ne le trouve nulle part ailleurs, ni aucune position de la Connacie qui lui convienne.



Dans le Comté de Slego.

Herm. de saint August.

A *Ardnare* qui est sur les limites du Côté de Mayo, il y avoit un Convent dont Varæus a ignoré la fondation: mais le P. Torelly & le P. Lubin remarquent que par les Registres de de l'Ordre il paroit que ce Convent fut basti en 1427. il est du diocese de Killala. Le P. Lubin appelle ce lieu *Ardnaroye*; Herrera le nomme *Arnorii*: & c'est le mesme que Crusenius nomme *Arnacensis*.



A *Benada* ou *Benfada* il y a eu un Convent du titre du Corps de Christ *Corpus Christi*, il fut fondé, dit Herrera, en 1423. par l'industrie d'un Pere nommé Charles: il ajoûte qu'il est du diocese qu'il nomme Achadensis, c'est à dire, Achonry ou Achad, que le P. Lubin appelle mal *Arcadensis diœcesis.* Ce dernier Pere croit encore que ce Convent est le mesme que celui que Varæus nomme Balahaunes, & cela sans fondement, comme nous l'avons déja fait voir. Enfin ce Convent est aussi appellé Benfada, parce qu'il est ainsi écrit dans les Registres de l'Ordre.

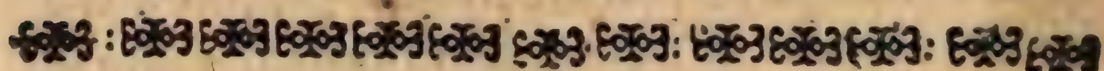


Le P. Lubin met encore un Convent de son Ordre à *Balisdare*, mais il n'en dit aucune particularité; & comme il est le seul qui en parle, je doute de cette Maison: outre que Varæus remarque qu'il n'y a eu que des Jacobins à *Balisdoune* en Slego, que je crois estre la mesme chose que *Balisdare*: car le P. Lubin corrompt presque tous les mots Irlandois.

Herm. de saint August.

Dans le Comté de Roscoman.

LE mesme Pere Lubin met trois differens Convens de son Ordre dans les villes de *Roscoman*, *d'Atlone*, & de *Derrhan* ou *d'Horan*, comme l'appelle Varæus : mais comme il ne marque ni le temps de leur fondation, ni le nom des fondateurs, & qu'il y a eu à Roscoman & à d'Horan des Maisons de Chanoines Reguliers de saint Augustin, on juge sans peine que ce Pere a encore appliqué à son Ordre ces Maisons : mais si cela avoit lieu. les Hermites de saint Augustin auroient non seulement eu plus de cent Convens en Irlande, mais ils auroient encore eu un bon nombre des plus riches Abbayes & des plus beaux Prieurez, ce qui est cependant incompatible avec leur Ordre en l'état de Mandiant où il est aujourd'hui. A l'égard de la Ville d'Atlone je n'y trouve que des Bernardins ou des Benedictins, & ainsi je n'apperçois pas sur quel fondement ce Pere met un Convent de son Ordre dans cette ville : mais peut-être nous l'apprendra-t-il un jour.



EN ULTONIE

Dans le Comté de Monagam.

LE P. Lubin est le seul qui mette encore un Convent de son Ordre dans le lieu de *Munkne* auprés du lac de mesme nom, il dit mesme que plusieurs personnes de qualité y avoient esté enterrées, mais sur le temps de la fonda-

tion & sur les fondateurs *altum est silentium.* Herm. de saint August.

Dans le Comté Tyronne.

JE mets dans la ville de *Clogher* episcopale, le Convent que le P. Lubin nomme *Clochensis* & qu'il ne sçait lui-mesme où mettre : nous ferons voir ailleurs que cette ville depend du Comté de Tyronne & non de celui de Monagam, comme l'ont crû quelques Auteurs.

Dans le Comté de Cavan.

LE P. Lubin met un Convent de son Ordre à *Kilmore* ville episcopale sur le lac Ninity; il place cependant Kilmore en Connacie : mais ce n'est pas en cela seulement qu'il a fait voir qu'il ne connoissoit guéres bien l'état moderne d Irlande.



Il ne reste donc plus que les Convens que le Pere Lubin nomme *Crenquerensis*, *Bandobrigensis*, *Ballistellensis* & *Laghiam* & dont il ne marque simplement que les noms, avouant en mesme temps qu'il ne sçait en quel endroit d'Irlande les placer. Al'égard de celui de *Crenquer*, Crusenius en fait aussi mention, Herrera parle de celui de *Laghiam* & dit qu'il faut qu'il soit ancien, puisqu'il fut designé en 1457. pour tenir un Chapitre Provincial de l Ordre. Je ne sçai aussi où l'on pourroit placer cette Maison, à moins qu'on ne dise que c'est la mesme chose que le Prieuré de Logam, autrement de Mukmor dans le Comté de Doune de Chanoines Reguliers de saint Augustin. Je ne voudrois pas l'assurer, & ainsi je trouve ces quatre derniers

Herm. de saint August. Convens fort douteux : le dernier me semble seulement un peu plus certain à cause de cette circonstance rapportée par Herrera.

Il nous reste donc à faire remarquer qu'il n'y a de certain pour les Convens de cet Ordre en Irlande que ceux qui suivent.

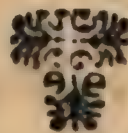
En Lagenie 8.
Dublin
Tredag ou Dodrag
Rossepont
Naaz
Calane
Clomin
Skrine
Tullifelim

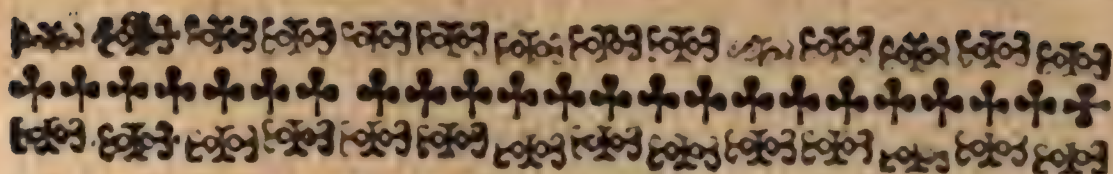
En Momonie 7.
Corke
Dungarvan
Lymmerik
Adare
Any ou Hanna
Tiperari
Fetherde

En Connacie 9.
Galway
Dunmore ou Duamor
Balinrobe
Murisk ou Morasquer
Bellusame
Boriscara ou Burgokera
Balahaunes
Ardnare
Benade ou Bensade

En tout 24. Convens de cet Ordre en Irlande ; ce qui revient à quelques-uns prés, à ce que Varæus en a remarqué.

Il est necessaire d'observer encore qu'il n'y a eu aucuns Convens en Irlande de l'Ordre des Augustin's reformez ou dechaussez qu'on nomme à Paris Petits-Peres, parce qu'ils n'ont esté établis que sous le regne d'Elisabeth.





CONVENS DE CARMES qu'il y a eu autrefois en Irlande.

S'Il en faloit croire les Autheurs de cet Ordre, les premiers Saints d'Irlande, saint Patrice sur tout, auroient esté Carmes : on en voit les preuves dans leurs *Annales*, dans la *succession d'Elie*, & dans la *vigne du Mont Carmel*, autrement *Vinea Carmeli.* Mais comme ces preuves sont toutes établies sur la supposition que cet Ordre doit son établissement au Prophete *Elie*, un des plus anciens Prophetes du vieux Testament, & que les Carmes tels qu'ils sont aujourd'hui ont esté plusieurs siecles mesme, avant la naissance du Sauveur : ce que nous avons bien de la peine à croire aujourd'hui, je doute mesme que les plus raisonnables de cet Ordre ajoutent aucune foi à une chose si peu vraisemblable : plusieurs Carmes de reputation m'ont même fait un conte assez plaisant à ce sujet, qui est qu'un Peintre de Bretagne ayant fait un grand Tableau, representant Jesus-Christ ayant faim dans le desert ; ce Peintre habilla le diable qui vouloit tenter Jesus-Christ, de la mesme façon que les Carmes sont habillez aujourd'hui, dequoi les PP. de cet Ordre aiant fait de grandes plaintes, le Peintre leur repondit avec esprit, que comme ils pretendoient que leur Ordre fut établi avant Jesus-Christ, & qu'il n'y en eut point d'autre en ce temps-la, il n'avoit pas pû se dispenser de Carmes

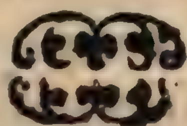
Carmes representer le diable en Carme, parce que pour tenter Jesus-Christ il faloit selon toutes les apparences qu'il eût pris l'habit le plus saint qu'il y eût alors, & ainsi que bien loin qu'ils pussent se plaindre de lui, qu'au contraire ils devoient le remercier de l'honneur qu'il leur faisoit : Et effectivement ces Peres demeurerent plus contens de cette reponse qu'ils n'avoient peut-être sujet de l'estre.

Les Hermites de saint Augustin que nous appellons simplement Augustins, pretendent aussi que saint Patrice & les autres Saints des premiers siecles de l'Eglise d'Irlande ont esté absolument de leur Ordre, comme nous l'avons fait remarquer plus haut. Il faut donc pour n'entrer point dans une dispute que plusieurs autres ont traittée, ranger les Carmes & les Augustins dans l'ordre des Religieux Mandians, dont la premiere Epoque est dans le commencement du treziéme siecle, qu'ils ont esté authorisez par les Bulles des Papes.

En cet estat nous n'avons plus suivant le projet que nous avons commencé qu'à voir combien de Convens avoient les Carmes en Irlande avant que Henry VIII les supprimât, & avant que d'entrer dans cet examen nous remarquerons premierement, qu'il n'y a point d'Ordre où il paroisse plus de negligence que dans celui-cy ; car il ne se trouve point de Carmes qui à l'imitation des autres Mendians ayent fait mesme un Catalogue des Convens qui dépendent encore actuellement de leur Ordre, bien loin d'avoir tenu Registre de tous ceux qu'ils ont eu dans les Royaumes de l'Europe où la Religion Protestante est à present dominante. Ils ont mieux aimé s'amuser inu-

tilement a établir la succession d'Elie & a cultiver la vigne du Mont Carmel, ce qui n'a produit encore que des songes & des chimeres, que de s'attacher au solide en travaillant à empêcher que le temps ne fasse peut-estre oublier qu'ils ayent esté au monde, comme on l'a presque oublié en ce qui regarde les pays Protestans, où ils ont eu cependant de beaux & de riches Convens, & de magnifiques Eglises, sans qu'aucun de ces Religieux se soit mis en peine d'en conserver la memoire, si on en excepte un petit Ouvrage peu exact d'un Carme déchaussé: car *Lezana* qui a fait les Annales de l'Ordre des grands Carmes, ne s'est point mis en peine du tout de l'établissement des Convens, mais seulement du temps auquel ont vecu les grands hommes de son Ordre, depuis Elie, Elysée, Abacuc, &c. jusqu'à present. Carmes

Les Carmes donc qu'on nommoit en Irlande comme en Angleterre, *White Friers* ou *Freres blancs*, à cause du manteau blanc qu'ils portent pardessus leur habit tanné, avoient environ 19. Convens en Irlande, ce qui faisoit une Province particuliere & qui étoit une des plus considerables & des plus anciennes, puis qu'elle fut erigée sur la fin du treziéme siecle, & qu'elle étoit la onziéme de tout l'Ordre, quoi qu'il y en eut 35. Mais passons aux convens.



Carmes



EN LAGENIE,

Dans le Comté de Dublin.

A *Dublin* il y avoit un Convent fort considerable de Carmes, qui fut des premiers fondé, puisque ce fut en 1274. par un Anglois nommé Robert Bagot.

Dans le Comté de Louth.

A *Tredag* ou *Dodrag*, Ville considerable sur la Boyne, il y a eu un Convent fondé sous Edoüard Premier, par les Bourgeois de cette Ville qui y avoient établi une Colonie Angloise.



A *Atherdée* ou *Ardée*, petite Ville, il y avoit un Convent de Carmes, fondé sous le même Roy, par Radulphe Pipard Anglois, Seigneur de cette Ville.

Dans le Comté de Wexford.

A *Horeton* la Petite, il y avoit un autre Convent fondé dans le quatorziéme siecle, par les Forlongs Seigneurs Anglois.

Dans le Comté de Kilkeni.

A *Knocktogher* ou *Knoctopher*, petite Ville deputant au Parlement, il y a eu un Convent tres-considerable de Carmes, lequel fut fondé en 1356. par Jaques Butler alors Comte

d'Ormond, Predecesseur des Ducs d'Ormond, Carmes
qui vivent encore aujourd'hui : il y avoit dans cette maison une devotion fameuse à saint *Sauveur*, qui y attiroit les Irlandois, qui y venoient en pelerinage de tous le côtez.

Dans le Comté de Caterlog ou de Carlo.

DAns le Fauxbourg de la Ville Episcopale de *l'Aglin*, qui est au dela du pont qu'il y a sur la riviere de Barow, il y a eu un Convent bâti sous le Regne de Henry III.

Dans le Comté de Kildare.

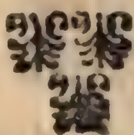
A *Kildare* Ville Episcopale ; il y avoit un Convent de Carmes fondé en 1290. par un Seigneur Anglois nommé *Vescy*, qui étoit grand Justicier d'Irlande, il y fit bâtir encore un Convent de Cordeliers.



A *Cloncurry* il y avoit un Convent fondé en 1347. par un Seigneur Anglois, de la maison des *Roche*, habituez en Irlande.

Dans le Comté du Roy ou Kingsconty.

A *Kilmarmic* sur la riviere de Brassinog il y a eu un petit Convent de Carmes fondé en 1454. par Odo fils de Nellan Mulloy Seigneur Irlandois qui y fut enterré.



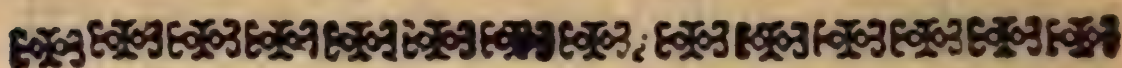
Carmes

Dans la Medie Orientale ou Eastmeath.

A *Athboy* ou *Aboy*, il y a eu un autre Convent de cet Ordre fondé en 1317. par Guillaume Londres Anglois Seigneur de cette Ville.

Dans la Medie Occidentale ou Westmeath.

A *Ardnecran*, il y a eu un Convent fondé depuis l'arrivée des Anglois en Irlande, par les Dillons Seigneurs Anglois, desquels descendent les Comtes de Roscoman & les Vicomtes de Castillogalline, qui sont encore en Irlande.



EN MOMONIE

Il n'y a eu que deux Convens sçavoir:

Dans le Comté de Corke.

A *Kinsale* Port de Mer, un Convent fondé par Robert Balraine Anglois.

Dans le Comté de Tiperari

A *Thurles* ou *Thurlo*, Baronie apartenant au Butlers ou Boutillers, qui y bâtirent un Convent en 1300.



EN CONNACIE.

Dans le Comté de de Galvvay.

A *Balline-binch*, il y avoit un Convent bâti par les Flac-Arti Seigneurs Irlandois en 1356.



A *Crevabane*, un autre Convent bâti dans le quatorziéme ſiecle par les Bourgs Comtes de Clanricard.



A *Kaltrane-Palice*, un autre Convent bâti par les Birmingams Barons d'Athenry.



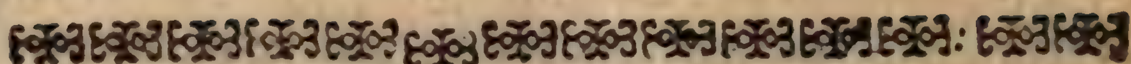
A *Burgokere* ou *Burgoflore*, il y avoit un autre Convent de Carmes, que les Auguſtins leur diſputoient : voyez dans l'Ordre des Auguſtins.



Auprez du Lac *Reogh* ou Lac Rouge il y a eu un Convent fondé l'an 1300. par Richard de *Harlay* ou *Harlaye* Seigneur Anglois. J'ay quelques preuves que les *Harlay* ſi conſiderables en France par les premiers rangs qu'ils y occupent dans la Juſtice & dans l'Egliſe, deſcendent des Harlay d'Angleterre : mais nous reſervons ces preuves pour le Baronnage d'Irlande.

Dans le Comté de Mayo.

A *Ballinſmale*, un Convent fondé par les Pendergaſt Seigneurs originaires Anglois.



EN VLTONIE.

Il ny a eu qu'un Convent sçavoir:

Dans le Comté de Tyrconel.

A *Rathmullian*, il fut bâti par un Mac-Swini-Fenag Seigneur Irlandois.

Et ainsi le Provincial des Grands Carmes d'Irlande avoit en tout vingt Convens dependans de sa Province sçavoir.

11. en Lagenie.
Dublin.
Tredag ou Dodrag.
Atherdée ou Ardée.
Horeton la petite.
Knocktogher ou Knoctopher.
Laglin.
Kildare.
Cloncurri.
Kilmarmic.
Aboy.
& Ardnecran.

2. en Momonie.
Kinsale.
Thurles ou Thurlo

6. en Connacie.
Balline Hinch.
Crevabane.
Kaltrane.
Burgokere ou Burgoflore.
Lac Reogh ou Rouge.
Ballinsmale.

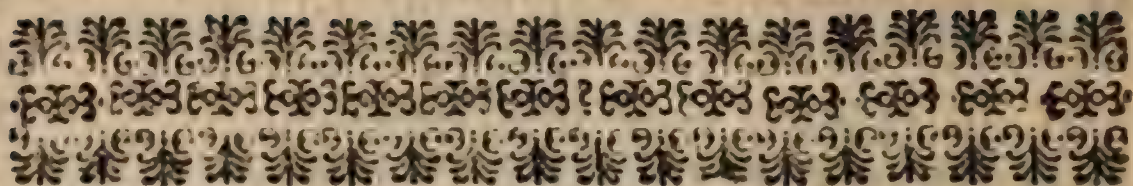
Enfin il n'y avoit qu'un seul Convent en Ultonie à Rathmullian.

L'Auteur d'un petit Traitté de l'Ordre des Carmes fait en 1656. pretend que les Carmes deschaussez de l'Ordre desquels il estoit, avoient eu plusieurs Convens en Irlande sçavoir, à

Dublin.	Lymmerix.	Car-
Kilkeni.	Kinſale.	mes de-
Aboy.	& Galway.	chauſ-

Mais comme la reforme des Carmes n'a eſté ſez.
faite que longtemps aprés la deſtruction des Convens par Henry VIII. & meſme aprés l'établiſſement de l'Egliſe Proteſtante en Irlande, je ne crois pas qu'il y ait jamais eu de Convent de Carmes deſchauſſez dans cette Iſle non plus qu'en Angleterre : mais comme les Moynes & Religieux ſe ſont gliſſez en Irlande ſous les regnes de Marie, d'Eliſabeth, de Jacques & de Charles Premier, & qu'ils s'y ſont maintenus dans quelques maiſons particulieres qu'ils y prenent à loyer où ils vivent incognitò habillez en Seculiers, n'étans connus que des Catholiques auſquels ils adminiſtrent les Sacremens ; les Carmes dechauſſez comme pluſieurs autres Religieux ont pris occaſion d'appeller Convens ces ſortes de Communautez. Mais comme l'on voit, c'eſt fort abuſivement, puiſque ces maiſons particulieres & empruntées n'ont jamais joui du droit de Conventualité & ne peuvent pas eſtre conſiderées comme des Convens, mais plûtoſt comme des maiſons ſeculieres & prophanes n'ayant jamais eſté conſacrées aux formes ordinaires, & qui ſe pratiquent ou la Catholicité regne.





ABBAYES, PRIEURÉZ, ET MONASTERES de Filles de differens Ordres qu'il y a eu en Irlande.

Chanoinesses Reg. de saint Aug.

CE que je trouve de Monasteres de Filles en Irlande répond si peu au grand nombre d'Abbayes, Prieurez, & Convens d'hommes qu'il y a eu dans ce Royaume, que je ne fais aucune difficulté de croire que les historiens Anglois & Irlandois ont manqué d'exactitude en cette rencôtre, d'autant mieux que quelques Irlandois qui sont encore vivans & qui paroissent avoir quelques lumieres de l'état ancien de leur Isle, m'ont assuré que bien que le nombre des Religieuses n'y ait jamais esté aussi grand que celui des Moines & Religieux, il y a toûjours esté plus considerable que je ne le fais ici : cependant Varæus qui a esté assez exact à recueillir tout ce qu'il y avoit de Communautez Regulieres en Irlande sous le regne de Henri VIII. qui les supprima toutes, ne fait mention que de dix ou douze Monasteres de filles. Colgan parle d'un pareille nombre qui furent établis dans les premiers siecles de l'Irlande Chrestienne, mais on n'a aucune certitude que ces Maisons ayent passé l'an 1200 & ainsi le lecteur se contentera, s'il luy plaist, pour le present des Monasteres de filles anciens & nouveaux que j'ai pû observer avoir esté en Irlan-

de, en attendant que je puisse découvrir s'il y en a eu davantage. Chanoinesses Reg. de saint Aug.

Et pour garder le mesme Ordre à l'égard des filles que nous avons gardé pour les hommes, nous allons commencer par les Chanoinesses Regulieres de saint Augustin.



EN LAGENIE

Dans le Comté de Dublin.

A *Dublin* il y avoit l'Abbaye de le bien-heureuse *Marie de Hoggis* fondée l'an 1146. par Dermitius Roy de Lagenie. Il y avoit deux Monasteres du mesme Ordre qui dépendoient de celluy-ci & dont nous allons parler incontinent : l'un étoit dans le diocese & Comté de Kilkenni, & l'autre dans le diocese de Laglin Comté de Caterlog.



Dans la même Ville de Dublin il y a eu encore l'Abbaye de la *Grace de Dieu*, ou de *Gratia Dei* fondée l'an 1190. par Cominus Archevesque de Dublin. Nous avons en France deux Abbayes d'hommes du mesme nom toutes deux de l'Ordre des Cisteaux, l'une dans le diocese de Saintes, & l'autre diocese de Bezançon.

Dans le Comté de Louth.

A *Fochard*, selon Usserius, sainte *Monenna* fonda l'an 630. un Monastere à l'honneur de sainte *Brigide* qui avoit pris naissãce dãs ce lieu, selon quelques auteurs : car plusieurs autres di-

Cha-noinesses Reg. de saint Aug.

sent qu'elle n'âquit à Kildare. Il y a eu dans cette Maison jusques à 150. Chanoinesses, d'autres attribuent la fondation de cette Abbaye à sainte *Darerca* sœur de saint Patrice.

Dans le Comté de Kilkenni.

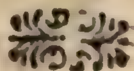
A *Kilclehin* autrement *Beau-port*, sur la riviere de Swirie presque vis à vis de Waterford il y a eu une Abbaye ou Prieuré, car le titre de Prieuré est bien plus ordinaire dans l'Ordre des Chanoines & Chanoinesses de la Regle de saint Augustin. Il fut fondé l'an 1151. par Dermitius Roy de Lagenie, & il dépendoit de l'Abbaye de *Hoggis* de Dublin dont nous avons parlé.

Dans le Comté de Kildare.

A *Timolimberg* il y a eu un Monastere du mesme Ordre fondé sous le regne de Jean I. Roy d'Angleterre par un Seigneur Anglois dont je n'ay encore pû sçavoir le nom.

Dans le Comté de Caterlog.

A *Athaldy* étoit un autre Monastere de Chanoinesses fondé par le fameux Dermitius Roi de Lagenie. Cette Maison dépendoit encore de l'Abbaye de la bien-heureuse Marie de *Hoggis* de Dublin dont nous avons fait mention.



Dans la Medie.

Chanoinesses Reg. de saint August.

TEg-Sinche a esté un ancien Monastere de filles où sainte Syneche fut Abbesse. Cette Maison se nommoit auparavant *Ki-Ailbe*, parce qu'elle avoit esté établie par saint *Abban.*



Kilchoca estoit une ancienne Abbaye de filles où sainte *Choque* ou *Cocca* fut Abbesse, dit Colgan.



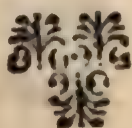
Killaine a esté une autre Abbaye qui fut établie par saint Endée & où sainte *Fanchée* fut mise Abbesse. Les Mediens disent que ce Saint & cette Sainte furent enterrez dans ce Monastere, les Lageniens le nient. Voyez les raisons de douter dans Colgan.

Dans le Comté de Longford.

CLuain-Bronach estoit un des plus anciens Monasteres de filles qu'il y eût en Irlande, puisque saint Patrice le fonda. Ce fut sainte *Sathanne* qui y fut mise Abbesse.



Druimcheo estoit pareillement une Abbaye dans le même païs diocese d'Ardache, & où sainte *Lupite* fut Abbesse.



Chanoinesses Reg. de saint Aug.



EN MOMONIE, Dans le Comté de Corke.

HUsneach autrement dit *Bornech* ou *Burneach* dans le Muskeray, a esté un Monastere de Chanoinesses établi dans le sixiéme siecle par saint Abban qui y mit pour Abbesse sainte *Gobnate*.



Il y a eu encore, selon Colgan, une Abbaye de Chanoinesses à *Kilcre* ou *Kilkere*, ce qui signifie Eglise de sainte *Kere* ou *Gere*.



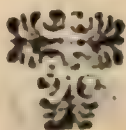
Kilchuana a esté un Monastere de filles dans le Muskeray où sainte *Connere* a esté Abbesse.



Cluain-Chedrail a esté une ancienne Abbaye où sainte *Ite* a esté Abbesse.



Cell-achad-Conchain autrement *Kil-achad* fut un ancien Monastere de Chanoinesses estabIi par saint Abban dans le sixéme siecle, & où il mit pour superieure sainte *Conchenne*. C'est apparemment le mesme endroit où saint Finan établit aussi une Abbaye d'hommes, puisque celle-ci s'appelloit pareillement *Kil-Achad-Conchain*.



Chanoinesses Reg. de saint Aug.

EN CONNACIE,

Dans le Comté de Roscoman.

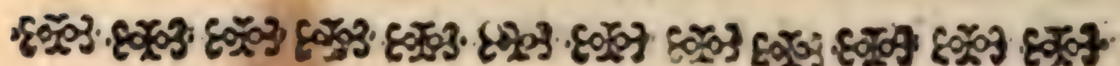
K*Ilaraght* estoit une ancienne Abbaye fondée par saint Patrice dans le cinquiéme siecle, il y mit Abbesse sainte *Attracte.*



Tegnaningean a esté un autre Monastere de Chanoinesses, selon Colgan, qui n'en dit pas davantage.

Dans le Comté d'Antrim.

L*Inn* ou *Linn* estoit une ancienne Abbaye située auprés de Knocfergus, où *Darerca* sœur de saint Patrice fut Abbesse dans le cinquiéme siecle.



EN VLTONIE,

Dans le Comté d'Armagh.

A*Armagh* estoit le *Temple des miracles*, en Irlandois *Temple-ne-ferta* fondé par saint Patrice, qui y establit sainte *Lupite* sa sœur pour Abbesse.



Kilsleve ou *Kilslebe* estoit une ancienne Abbaye fondée l'an 518. par *Darerca* surnommée *Moninna* qui en fut Abbesse Usserius confond les deux Darerca, dont l'une fut Abbesse de

Chanoinesses Reg. de saint Aug.

Linn, & l'autre de *Kilslebe* : mais Colgan soûtient que *Da erca* de *Linn* estoit sœur de saint Patrice à la verité, mais que *Darerca Moninna de Kilslebe* estoit de la famille des Roderics d'Ultonie. Sainte *Conckenne* fut aussi Abbesse de Kilslebe dans le septiéme siécle.

Dans le Comté de Tyronne.

CLuain Dubain ou *Druimdubhain* estoit une ancienne Abbaye où sainte *Cinnie* & sainte *Cel-tumbrie* furent Abbesses. Un grand nombre de saintes Religieuses & 7. Evesques de Clogher tous saints ont esté enterrez dans cette Maison.

Dans le Comté de Cavan.

D*Oremelle* a esté un ancien Monastere fondé dans le huitiéme siécle par saint *Tigernac* qui y mit sainte *Melle* sa mere pour Abbesse.



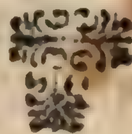
Druimmard a esté un Monastere de Chanoinesses, selon Colgan, mais il ne dit pas où il estoit situé non plus que les quatre qui suivent.

Enach aird estoit une Abbaye où sainte *Tallule* & sainte *Muadnate* ont esté Abbesses.

Ross-Benchuir fut une autre Maison de Chanoinesses où sainte *Cocca* fut Abbesse ou Prieure.

Kil-Rignaige ancien monastere où sainte *Rignacie* sœur de saint Finian fut Abbesse.

Doremic-Aidmecain fut un autre Abbaye où sainte *Lassare* fut Abbesse.





Il y avoit encore en Irlande des Religieuses qui estoient de la Regle de saint Augustin, mais qui n'estoient pas Chanoinesses, nous les appellons en France simplement Augustines. *Voicy leurs Maisons.*

EN LAGENIE, Dans le Comté de Kildare.

A *Granay* un Monastere fondé l'an 1200. par Gautier de Ridelsfort Seigneur Anglois. Je ne sçay si ce n'est point le mesme Monastere qu'on trouvera bientost dans l'Ordre de saint Benoist. Augustines.

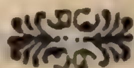
Dans le Comté du Roy.

A *Killeghe* il y avoit un autre Monastere de la mesme Regle fondé depuis la conquête d'Irlande par les Warennes Seigneurs Anglois habituez en Irlande.

Dans la Medie Orientale ou Eastmeath.

A *Clonard* sur la Boyne estoit l'Abbaye de Nostre Dame fondée par *O-Malaghlin* Roy

Augustines. de Medie avant l'arrivée des Anglois en Irlande, & confirmée par le Pape Celestin III. dont les Bulles sont de l'an 1195. Varæus remarque que cette maison fut reduite à une si grande pauvreté pendant les guerres qu'on en fit une Chappelle dependante de l'Abbaye de sainte Brigide *d'Oder*.



A *Lismullen*, il y a eu un Monastere de cet Ordre sous le Titre de la sainte Trinité, ce fut une Dame Angloise, sœur de Richard de la *Corne* ou *Coroner*, Evesque de Medie, qui le fonda en 1240. Cet Evesque donna mesme à cette maison en consideration de sa sœur, les terres de *Dunsink* & de *Balli-bodman*. Je crois que c'est le mesme Convent que Herrera Auteur Espagnol de l'Ordre des Hermites de saint Augustin nommé *Kismullen* ou *Cismullen*, & au sujet duquel il dit qu'en 1409. le Pape Alexandre V. ordonna à l'Official de Medie d'unir à ce Monastere l'Eglise *d'Ardunlevan*, qui dependoit auparavant du Prieuré seculier de *Kilmullen*. Mais ce Pere à tort de croire que cette maison ne fut fondée qu'en 1409. qui est la datte des Bulles du Pape Alexandre V. car l'union suppose l'existence precedente des deux maisons unies.



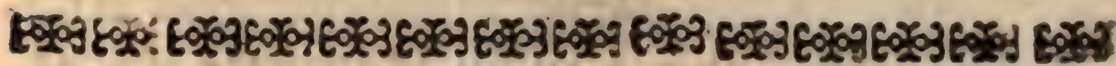
A *Oder*, estoit le Monastere du titre de sainte Brigide, confirmé par des Bulles du Pape Celestin III. de l'an 1165. & fondé par les Barnevelds Seigneurs Anglois, desquels descendent les Mylords Irlandois de *Trimlestonne*.



Dans le Comté de Louth.

Augustines.

A *Termon-fechan*, étoit un Monastere de cet Ordre fondé par les Mac-mahons Seigneurs Irlandois & confirmé par le Pape Celestin III. l'an 1195.



EN MOMONIE.

Dans le Comté de Corke.

A *Balemac-Endan*, estoit un Monastere dont les Mac-Arty Seigneurs Irlandois, desquels descendent les Milords Vicomtes de Muskeray, ont esté fondateurs. Il y a un autre Balemac-endan ou Thomastoune dans le Comté de Kilkeni.

Dans le Comté de Clare ou Tvvomond.

Kil-oen, estoit un Monastere de filles, fondé dans le douziéme siecle, par le fameux Donalde O-Brian Roy de Lymmerik.

Dans le Comté de Lymmerik.

A *Limmerik* estoit un autre maison du même Ordre, fondée par le même O-Brian Roy de Lymmerik.



A *Kilshane* estoit le Monastere de sainte Catherine fondé par les Macsees Seigneurs Irlandois.

Augustines.

Dans le Comté de Tiperari.

A *Moylag* estoit un Convent de cet Ordre, fondé dans le quatorziéme siecle, par les Butlers, predecesseurs des Ducs d'Ormond.



EN CONNACIE,

Dans le Comté de Galvvay.

A *Kilcreunata*, estoit une Abbaye nommée de *Casta Sylua* ou *Chasteforest*, fondée l'an 1200. par Charles O-Coner Seigneur Irlandois.



EN VLTONIE,

Dans le Comté de Londonderry.

A *Londondery*, il y avoit un Monastere de cette Regle, fondée l'an 1218. par les Turloghes Leinig Seigneurs Irlandois, qui demeuroient dans le Chasteau de *Strebane*, & qui étoient de la Royale famille des *O-Neal*.





L'Ordre de ſainte Brigide d'Irlande a eſté ſans doute plus puiſſant dans cette Iſle qu'il ne paroiſtra en cet endroit : mais comme je n'en ai pû trouver davantage , on ſe contentera pour le preſent des deux Monaſteres qui ſuivent.

EN LAGENIE

Dans le Comté de Kildare.

A *Kildare* , étoit l'Abbaye Chef d'Ordre de ſainte *Brigide* qui la fonda elle même dans le cinquiéme ſiecle , & y fut Abbeſſe. Regle de ſainte Brigide.

Dans le Comté d'Armagh en Vltonie.

A *Armag* , il y a eu une Abbaye nommée le Temple de ſainte Brigide : on aſſure même que ce fut ſaint Patrice qui fonda cette maiſon.





Monasteres de filles de l'Ordre de saint Benoist qu'il y a eu en Irlande.

EN LAGENIE.

Dans le Comté de Kildare.

Regle de saint Benoit.

A *Grane*, il y a eu un Prieuré de Benedictines. Les Auteurs du *Monasticum Anglicanum* rapportent l'Acte de fondation inseré dans une Bulle de confirmation du Pape Innocent III. de l'an 1207. & où il paroist que Walter de Ridelsfort Fondateur & Baron de *Bré* Seigneur de Tristeldermot & autres Places, donna à ce Monastere les terres de *Grane* & *Delke* avec quantité de terres labourables, prez, moulins &c. ensemble la nomination & collation de tous les Benefices qui dependent de la Baronnie de *Bré*. Il donna enfin à ces Religieuses le droit de pêche & autres droits plus particulierement designez dans l'Acte: & ce qui me fait juger que Varæus na pas toujours esté fort exact, c'est que cette maison ne lui a pas esté connuë, bien que les Titres de ce Monastere ne fussent pas inconnus en Irlande dans le temps qu'il écrivoit puisque Dugdale & Dodswordt les ont vus, eux qui n'étoient qu'Anglois, au lieu que Varæus ètoit de Dublin mesme.



Regle de saint Benoist

Dans le Comté de Corke.

A *Corke* estoit l'Abbaye de saint Jean Baptiste de *Jonestrete* fondée par les Barri Seigneurs originaires d'Angleterre. Dugdale & Dodsworth en rapportent encore l'acte de fondation dans les additions à leur *Monasticum Anglicanum*. Varæus n'a point encore connu cette Maison.

Dans le Comté de Mayo en Connacie.

COlgan seul nous apprend qu'il y a eu un Monastere de filles Benedictines à *Mayo* capitale du Comté, dont la sœur de saint Gerald fut Abbesse.





L'Ordre de Cisteaux n'a eu, selon mes Memoires, & les lumieres que j'en ay pû tirer des Auteurs, qu'une seule Maison en Irlande qui estoit dans la Medie Occidentale en Lagenie.

A *Ballimore.* Voyez dans l'Ordre de saint Gilbert pour les hommes.



L'Ordre Froensium qui m'est inconnu avoit la Maison suivante.

A *Alvainard* ou *Kilvainard* il y a eu un Monastere de filles dont la fondation est énoncée dans une Bulle du Pape Celestin III. qui confirme l'etablissement de cette Maison, & lui accorde plusieurs Eglises, comme Nostre Dame de *Damliag*, de *Termonfechan*, de *Scrine*, de *Kenenus* ou de *Kelles*, de *Durmaig*, de *Cluan-Micnois*, l'Eglise de saint *Odre*, celle de sainte *Brigide*, celle d'*Abtrim* & plusieurs autres, ce sont les Auteurs du *Monasticum Anglicanum* qui rapportent cette Bulle, & qui disent que ce Monastere estoit de l'Ordre *Froensium*.



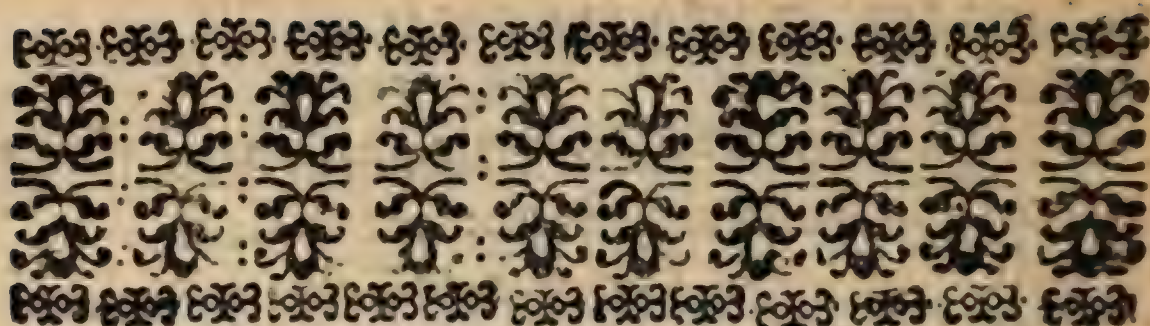


L'Ordre de ſainte Claire n'a eu qu'une ſeule Maiſon en Irlande, elle étoit de la Regle de S. François.

Dans le Comté de Tiperari.

A *Roche Swirie* Chateau qui appartient aux Ducs d'Ormond ; c'eſt Wadingue ſeul qui nous en aſſure. Je ne puis encore que je ne faſſe remarquer en cette rencontre une erreur groſſiere du P. Caſtet Recollet qui a traduit Wadingue, car il appelle ce Chateau *Roche-ſure*, comme s'il y avoit dans le Latin *Rupes ſecura* au lieu de *Rupes-Swiria*, qui eſt la riviere qui paſſe au bas du Rocher ſur lequel eſt ſitué ce Chateau. L'Ordre de ſainte Clere.





Principaux Saints Fondateurs qui estoient presque tous Irlandois, & qui ont fondé des Maisons Regulieres en Irlande.

St. *Abban* qui vivoit dans le septiéme siecle fonda quantité d'Abbayes de Chanoines Reguliers à Druimchain, á Canros, à Magher-muidhe, à Fetherde, & à Kil-Abbain en Lagenie, à Cluainirard, à Cluainfinglas, à Brigobban, à Kilnamarban, Husneach, à Cluain-Combrain, à Magée, à Cuilcolluinge, & à Kilruimthir en Momonie. Il est bon de remarquer que quand nous n'ajoûterons point l Ordre, c'est à dire, que nous entendrons alors parler de celui des Chanoines Reguliers.

Saint *Adamnan* fonda la Maison de Rathmuige en Ultonie.

S *Ædus* ou *Aidan* fonda dans le sixiéme siecle une Abbaye à Kildare.

Un autre S. *Adus* fonda dans le troisiéme siecle l Abbaye de Enachmidbrenin en Momonie.

S. *Airedus* fonda dans le septiéme siecle une Abbaye à Airdfinnaich.

S. *Ængussius* estoit fondateur de Deser-Ængus.

S. *Albée* fonda dans le quatriéme siécle l'Ab-

baye & Evesché d'Emeli en Momonie.

S. *Armideus* fonda l'Abbaye de Cuil-Rathene en Ultonie.

S. *Augustin* & S. *Benoit* Chanoines Reguliers Italiens, & qui accompagnerent Palladius en Irlande, fonderent l'abbaye de Teg-na-Romanach en Lagenie.

S. *Auxilie* fonda l'Abbaye & l'Evesché de Kilauxille en Lagenie.

S. *Baithenus* estoit fondateur de Teg-Baithin.

S. *Barri* ou *Barrindeus* fonda dans le septiéme siecle une Abbaye à Drumcuillin en Lagenie, & une autre dans la ville de Corke.

S. *Becan* fut fondateur de Kilbecain en Lagenie.

S. *Beoanus* de la Maison de Ard-Cuilin.

S. *Beoadius* fonda l'Abbaye & Evesché d'Arcarne en Connacie.

S. *Berach* fut fondateur dans le sixiéme siecle de l'Abbaye de Cluain-cairpe en Connacie.

S. *Blatmacus* fonda l'Abbaye de Cluain-buadain.

S. *Boadan* fonda dans le septiéme siecle une Maison à Kilboadain, & un Prieuré à Cluontoskirt.

S. *Boecius* autrement S. *Mobyus* fut fondateur de Glass-na-oidhean.

S. *Brendan* le Grand fonda une Abbaye à Clonsert, & un Monastere de filles pour sa sœur à Enachdoune en Connacie.

Un autre S. *Brendan* fonda l'Abbaye de Birre en Medie.

S. *Brigide* qui fut conçûë à Kildare & prit naissance à Fochard, fonda une Abbaye à Kildare,

S. *Brogan* , *Brocan*, ou *Brogain* fonda dans le sixiéme siecle une Abbaye à Mothil en Ultonie , & d'autres à Cluain Murchain , à Moetgall , & à Ross-Tuirk en Lagenie.

S. *Callinus* fut fondateur de Fiodnach en Lagenie.

S. *Caminus* le fut dans le septiéme siecle de Iniskeltran dans le Comté de Twomond.

S. *Canicus* autrement S. *Kenny* fonda dans le sixiéme siecle l'Abbaye d'Aghavoa en Tiperari.

S. *Canocus* ou *Mochonocus* établit l'Abbaye de Glinn en Lagenie.

S. *Carthage Mochudée* fonda dans le sixiéme siecle les Abbayes de Rathene en Medie Orientale , & de Lismore en Waterford.

S. *Caurnanus* fonda Cluain Eich.

S. *Colga* fut fondateur de Luscan.

Un S. *Colman* fonda l'Abbaye de Kilmaculle en Galway , celle de Dairmore dans le Comté du Roy , celle de Lann en Lagenie, & celle de Doredunchan en Momonie

Un autre S. *Colman* fonda selon quelques-uns dans le septiéme siecle l'Abbaye de Tyrdaglas en Momonie , de l'Ordre de saint Benoit.

Un autre saint *Colman* fonda les Abbayes de Mayo & de Inisbofinde qui furent d'abord de l'Ordre de saint Benoit , & dans la suite de Chanoines Reguliers.

S *Colmanelle* fut fondateur dans le sixiéme siecle de Linall ou de Land-Elo en Lagenie & du Prieuré de Mukmor en Ultonie.

S. *Colombe* ou *Colombakil* fut fondateur des Abbayes de Dearmach, de Londonderry, de Kels en Medie , de Sourd en Lagenie , de Inismore

en Longford, & de Inismacnerin en Roscoman.

S. *Colomban* passe pour être le fondateur de Tyrdaglas que d'autres attribuent à un saint Colman.

S. *Coman* fonda l'Abbaye de Roscoman en Connacie, & une autre à Enachtruim en Kilkeni.

S. *Coeman* fonda Airdne-Cœmain en Lagenie.

S. *Conal* fut fondateur de l'Abbaye de Kilchonail en Connacie, de celle de Iniscoel autrement Bugellaigh en Ultonie, & de celle de Kilskire en Lagenie.

S. *Congall* fonda dans le sixiéme siecle l'Abbaye de Banchor en Ultonie, celle de Cambos & de Botchonais dans la mesme province.

S. *Cormacus* fonda dans le septiéme siecle les Abbayes de Kilmac-Moguin, de Basleac, de Druim-Easculuim, de Imleach-Becain, de Kil-Ithe & de Treot.

S. *Cronan* fut fondateur dans le sixiéme siécle de Roscrée en Tiperari, de Glass-more en Waterford & de Ball en Connacie.

S. *Cuama* établit les Maisons de Treffodium en Lagenie, & celle de Tullen en Medie.

S. *Cuana* fut fondateur de Cell-Cuana en Connacie, de Monagham, de Kildelge & de Lilchal.

S. *Dabeoce* fonda dans le cinquiéme siecle le Prieuré du Purgatoire de saint Patrice en Ultonie.

S. *Dagae* fonda l'Abbaye de Delenna en Ultonie.

S. *Dagān* établit l'Abbaye de Imberdhaoile en Lagenie dans le septiéme siecle.

S. *Declan* fut fondateur dés le cinquiéme siecle d'une Abbaye à Ardimore en Momonie.

S. *Deoradius* ou Diradius fonda une Abbaye à Eadardruim en Connacie.

S. *Diarmit* fonda une Maison dans une isle du lac de Rée en Longford.

S. *Dirhulle* fut le fondateur de Cluain-Eoaris en Ultonie.

S. *Domangenus* fut fondateur de Tuaim-Muscraigge en Momonie.

S. *Donan* fonda dans le septiéme siecle l'Abbaye de Corball en Tiperari, & le Prieuré de Tome dans le mesme pais.

S. *Endée* fut fondateur de l'Abbaye d'Aran en Connacie & de Killaine en Medie.

S. *Ernan* le fut dans le septiéme siecle de Druimthome en Ultonie.

S. *Euin* ou *Emin* fonda dans le septiéme siecle l'Abbaye de Rosse en Wexford.

S. *Fachnan* fonda dans le sixiéme siecle l'Abbaye de Rosse en Corke.

S. *Failbee* fut fondateur d'Erdame.

S. *Faitlech* fonda dans le septiéme siecle l'Abbaye de Cluontoskirt en Roscoman.

S. *Farannan* établit l'Abbaye de Domnachmore en Momonie.

S. *Fechin* fonda dans le septiéme siecle les Abbayes de Fourre en Westmeath, de Conc en Mayo, d'Assudare & de Bellifechin en Slego, d'Immag & d'Ardoilen en Galway, & enfin celles de Kilnamanach, & de Lemmag.

S. *Fergusius* fut fondateur de Kilmebian en Momonie.

S. *Ferreolus* ou *Ernin* fonda Cluain-Reilgeach en Medie.

S. *Fiacre* fonda dans le sixiéme siecle l'Abbaye

baye a Clonard en Medie comme auſſi celles de Tibrada, de Inisfallen, de Ardfinan, & de Druim-der Daloch.

Un autre S. *Finian* paſſe pour le Fondateur de Moville ou de Maigeville en Ultonie, & de Cluain Chaoin en Lagenie.

S. *Frigidian* que l'on dit eſtre le meſme que S. Finian fut Fondateur de Macbille en Ultonie.

S. *Finchade* fonda une maiſon de Domnach-mor, en Momonie.

S. *Finchan* fut Fondateur de l'Abbaye d'Archoin.

S. *Fingene* fonda un Domnach-mor, en Momonie.

S. *Fintan* autrement S. *Munnu* fonda dans le ſixiéme ſiecle l'Abbaye de Cluain-Ædnach, celles d'Achad-Arglas, d'Achad-Finglas, & de Lanchoil en Lagenie, & celles de Dumbleske & de Roſſ-Coerach en Momonie.

S. *Flamius* fut Fondateur de Finglas, en Lagenie.

S. *Foilan* fonda Cluain-Maoſena.

S. *Forcherne* établit la maiſon de Kilfortcherne, en Medie.

S. *Froegius* fut Fondateur dans le ſixieme ſiecle de l'Abbaye de Clunes en Ultonie.

S. *Furſée* fonda les maiſons de Cluinet, de Lecain & une autre dans une Iſle du Lac Curbe en Connacie.

S. *Garban* fonda dans le ſeptiéme ſiecle l'Abbaye d'Achad'garbain ou de Dungarbain, en Momonie.

S. *Gerald* fonda l'Abbaye de Templegerald ou Elytheria, dans la Connacie. Cette maiſon fut d'abord de l'Ordre de S. Benoiſt, mais elle

changea dans la suite

S. *Gobban* fut le Fondateur de Tegdagoba en Ultonie.

S. *Grellan* fonda Croeg-grellan en Connacie.

S. *Guarius* établit les Abbayes d'Achad Dugtaigh en Ultonie.

S. *Hierlatius* ou Jarlatheus fonda une Abbaye à Cluainfois en Connacie.

S. *Ibar* ou *Ivore*, fonda dans le cinquiéme siecle, l'Abbaye de Beg-eri sur les costes de Wexford.

S. *Kelan* ou *Coelan* fut Fondateur dans le sixiéme siecle de l'Abbaye de Neddrum en Ultonie.

S. *Kenan* fonda dans le cinquiéme siecle, la maison de Duleke ou de Damliag, en Lagenie.

S. *Kevin* ou *Coëngenus*, fut Fondateur dans le sixiéme siecle, de l'Abbaye de Glande-loure en Lagenie.

S. *Kiaran* ou *Ciaran*, fonda dans le cinquiéme siecle, les Maisons d'Angine, de l'Isle Sacrée, de Saiger Keiran, de Clunes & de Cluan Micnois.

S. *Kilian* establit l'Abbaye de Teg-Talain, en Ultonie.

S. *Lactin* ou *Lactan*, establit la maison d'Achadur, en Momonie.

S. *Laserian* autrement S. *Molaisse*, fonda dans la sixiéme siecle l'Abbaye de Laglin, celle de Deuenists en Fermanag, & celle d'Echrois, en Connacie.

S. *Liberius* fonda dés le quatriéme siecle l'Abbaye de Inismore, dans le Lac de Rée en Roscoman,

S. *Libernus* établit dans le ſeptiéme ſiecle, l'Abbaye de Cluainfode, en Lagenie.

S. *Lochin* fut le Fondateur de Kilcuilin en Lagenie, & d'Achad-Airard en Momonie.

S. *Lugadius*, *Lugeus* ou *Ludeus*, fonda dans le ſixiéme ſiecle, une maiſon Reguliere dans l'Iſle de Raclin, ſur les coſtes du Comté d'Antrim, une autre à Cluain-Finchoil, & enſuite celles de Druin-incaſcluin & de Fordhruim.

S. *Macarty* eſtablit l'Abbaye & Eveſché de Clogher.

S. *Maidoc* autrement S. *Edam*, fonda dans le ſixiéme ſiecle, les maiſons de Drumlaham, de Fernes, de Cluain-mor, d'Arlabran & de Cluain-chladeach.

S. *Malachie*, fameux par ſes Propheties, fonda l'Abbaye de Newrie, & un Prieuré dans la Ville de Doune.

S. *Maltulius* fut Fondateur de Cluain-Unſcan.

S. *Manchin* fonda dans le ſeptiéme ſiecle, les Abbayes de Moethal, de Menedrocaid, de Tuain-grene & de Liethmanchin.

S. *Mell* Eſcoſſois, neveu de S. Patrice, établit l'Abbaye & Eveſché d'Ardache en Longford.

S. *Midhabaria* fonda Cruimlinn en Connacie.

S. *Mochenna* fonda Dore bruchoiſe.

S. *Mocallan* fonda Ramelfige, en Connacie.

S *Mochonna* fut Fondateur de Cluain-dolcain en Lagenie, dans le ſeptiéme ſiecle.

S. *Mochellocus* fonda dans le ſeptiéme ſiecle, l'Abbaye de Kilmalok en Momonie.

S. *Moctée* fonda dans le cinquiéme ſiecle, les maiſons de Liſmore ou de Kilmore, de Lugmag & de Louth.

S. *Walsenulphus* fut Fondateur de Condat en Momonie.

Principaux Saints d'Irlande qui ont composé des ouvrages.

SAint *Mell*, S. *Loman*, S. *Patrice* le Jeune, S. *Benigne* & S *Evin*, ont écrit la vie du grand S. Patrice l'Apôtre d'Irlande.

S. *Cumineus*, S. *Adamnan* & S. *Murus*, ont fait la vie du grand saint Colombe.

S. *Cormachus* a écrit la vie de S. Kiaran.

S. *Ultan* a composé la vie sainte Brigide.

S. *Evin* ou *Emin* a fait la vie de plusieurs Saints d'Irlande.

S. *Colman* a composé la vie de saint Senan.

S. *Dallan* a écrit les vies de S. Colombe, de S. Conal & de S. Senan.

S *Hierlathius*, S. *Cathalde* & S. *Mochée*, ont écrit des Livres de Propheties, comme aussi le fameux S. *Malachie* comme nous le prouverons contre le P. Menestrier Jesuite qui a soutenu le contraire.

S. *Fintan* a écrit sa Regle Monastique.

S. *Mochée* a aussi écrit la sienne.

S. *Cuthbert* nous a donné quelques anciennes Regles d'Irlande.

S. *Moelruan* & S. *Angussius* ont donné des Martryologes de l'Eglise Hybernique.

Les autres Auteurs sur differens sujets, sont S. *Moelissa*, S. *Finnian*, S. *Colombe*, S. *Dagée*, S. *Ultan*, S. *Diman*, S. *Dallan*, S. *Fridolin*, S. *Dagan*, S. *Cuthbert*, S. *Mochée*, S. *Rupert*, S. *Hyerlathius*, S. *Colga*, S. *Cumean*, S. *Sillanus*, S. *Cumineus*, S. *Sedulius* le Venerable, S. *Sedulius Secundus*, S. *Gildas Abbanus*, S. *Gildas*

Badonicus, Gildas Coemanius, Gildas Maldudius, Gildas Nehemias, S. *Gildas* le Chrestien, S. *Gildas* le Patricien, *Gildas Quartus*, S *Oachua*, & enfin le bien-heureux *Claude Clement*, qui a établi l'Université de Paris. Il est vray que Dempster pretend que la plupart de ces Auteurs étoient Escossois & non pas Irlandois, mais Usserius & Colgan soutient au contraire que ces saints étoient Irlandois & que les mots de *Scotus* & de *Scotia*, signifioient anciennement l'Irlande & non pas l'Escosse qui estoit nommée seulement *Albania*. Nous examinerons un peu plus amplement cette difficulté dans nôtre Histoire du Clergé d'Irlande.



Abbayes, Prieurés & Convens de Fondation Royalle.

L'Abbaye ou Prieuré de Holme Patrik ou Port S. Patrice, de Chanoines Reguliers, fut fondée par *Sitricus* Roy de Lagenie qui étoit *Oustman*, dans le Comté de Dublin & dans le onziéme siecle.

Le Prieuré de la sainte Trinité de Dublin, fut établi par le mesme Roy *Sitricus* en 1058.

Le Prieuré de tous les saints de Dublin fut fondé par *Dermitius* Roy de Lagenie dans le milieu du 12. siecle : quelques autheurs disent que ce Roy estoit aussi *Oustman*.

Le Prieuré de sainte Marie de Louth fut fondé dans le douziéme siecle par *Donat o-Caroll* Roy d'Ergallie en Irlande.

Le prieuré de Knoc auprez de la Ville de Louth, de Titre de S. Pierre & de S. Paul fut

établi dans le mesme siecle, & par le mesme Roy.

L'Abbaye de Fernes dans le Comté de Wexford fut fondé dans le douziéme siecle par *Diarmitius* Roy de Lagenie.

Lancienne Abbaye de Kildare fut fondée dans le sixiéme siecle par S. *Aide* Premier Roy de Lagenie, & ensuite Abbé & Evesque de Kildare.

L'Abbaye ou Prieuré nommé de S. Barry du Titre de S. Jean-Baptiste, fut fondé à Corke par *Cormacus* Roy de Desmond, dans le douziéme siecle.

Le Prieuré de Kilmony ou de Forgio aux portes de la Ville de Clare, fut fondé par *Donalde O-Brian* Roy de Lymmerik, dans le douxiéme siecle.

Le Prieuré de l'Isle des Chanoines, ou de Inis-neganauag fut établi par le mesme Roy.

L'Abbaye ou Prieuré de la sainte Trinité de Ballintober, dans le Comté de Mayo, fut fondé sur la fin du douziéme siecle par *Cathol-o-Conogher* Roy de Connacie.

L'Abbaye de Cong, dans le mesme Comté fut établie dans le commencement du septiéme siecle, par un *Donalde*, Roy de Connacie qui demeuroit à Cong, qui a esté depuis la residence de ses Successeurs.

L'Abbaye de Roscomam fut fondée dans le sixiéme siecle, par un Roy de Connacie.

L'Abbaye de S. Thomas de Cantorberi qui étoit à Dublin de la Congregation de S. Victor fut fondé dans le douziéme siecle, par *Henry* II. Roy d'Angleterre qui soumit l'Irlande.

Le Prieuré de Randon ou de Teac-Eon en Roscoman, de l'Ordre de sainte Croix, fut

fondé par *Iean* Premier Roy d'Angleterre.

Le Prieuré de S. Jean l'Evangeliste de Waterford Ordre de S. Benoit fut fondé par le mesme Roy.

Le Prieuré de Benedictins qu'il y avoit dans la Ville de Corke a eu aussi le mesme Roy pour Fondateur.

L'Abbaye de nostre Dame de Oustmanby Ordre de Citeaux, & qui estoit aux portes de la Ville de Dublin, avoit esté fondée par *Malachie* ou *Malachlin-n-Moholmok*, Roy de Medie, & Monarque d'Irlande.

L'Abbaye de la Vallée du Salut de Baltinglas dans le Comté de Wiklo qui appartenoit aux Bernardins, devoit sa fondation à *Dermitrus* Roy de Lagenie.

L'Abbaye de Mell ou Mellifont de l'Ordre de Cisteaux & dans le Comté de Louth, avoit esté fondée par *Donat-o-Caroll*, Roy d'Ergallie.

L'Abbaye de Gray ou de Jeripont, du même Ordre dans le Comté de Kilkenni, fut fondée par *Donalde* Roy d'Osseri.

L'Abbaye de Bectif ou Nostre-Dame de la Beatitude, en Medie Orientale & de l'Ordre de Cisteaux, fut fondée par *Marchad* Roy de Medie, ou par *O-Malaghlin* Roy de Medie.

L'Abbaye de Font-vive de Mawr en Corke Ordre de Cisteaux, fut fondée par *Dermitius Cormacus* Roy de Lagenie.

L'Abbaye de sainte Marie de Pierre Fertile de Corcamer en Twomond ou Clare, de l'Ordre de Cisteaux, fut fondée par un *O-Brian* Roy de Lymmerik.

L'Abbaye de Nenay ou de Magie de l'Ordre de Cisteaux & scituée dans le Comté de Lym-

merik fut fondée par un *O-Brian* Roy de Lymmerik.

L'Abbaye de Holycrosse ou de Sainte-Croix en Tiperari, de l'Ordre de Cisteaux & dont l'Abbé estoit Comte & Pair Ecclesiastique d'Irlande, & Vicaire general de l'Ordre de Cisteaux dans ce Royaume ; cette Abbaye, dis-je, fut fondée par *Donalde* Roy de Lymmerik.

L'Abbaye de Nostre Dame de Albicamp à Kilcowl de l Ordre de Cisteaux fut fondée par un *Donalde O-brian* Roy de Lymmerik.

L'Abbaye d'Inislaunog ou de Swirie en Tiperari Ordre de Cisteaux fut fondée par le mesme *Donalde O-brian* Roy de Lymmerik.

L'Abbaye du *Mont de la Victoire* ou de *Knocmoy* en Galway & du mesme Ordre, fut fondée par *Charles o-Coner* Seigneur ou Roy de Connacie.

L'Abbaye de *Verdbois* de la ville de Newrie dans le Comté de Doune & Ordre des Cisteaux fut fondée par *Mac-loghlin* Monarque d'Irlande, c'est à dire, Souverain de toute l'Isle, & que les autres Roitelets reconnoissoient pour superieur à eux. Selon d'autres, cette fondation estoit l'ouvrage d'un Roy d'Urgallie nommé *o-Kearwil.*

Le Convent de Jacobins de Lymmerik fut fondé par un *o-Brian* Roy de Lymmerik.

Le Convent de Cordeliers de Dublin reconnoissoit pour fondateur *Henri* II. Roy d'Angleterre.

Le Convent de Cordeliers de Trime en Medie a eu pour fondateur *Jean* I. Roy d'Angleterre.

Le Convent des mesmes Cordeliers de Clon-

ruada dans le Comté de Twomond fut basti par un *O-brian* Roy de Lymmerik qui en bastit encore un autre du mesme Ordre à Galbally en Tiperari.

Dermitius Roy de Lagenie fonda encore les Monasteres de filles de la bien-heureuse *Marie de Horgis* de Dublin, celui de *Kilklehin* auprés de Waterford & celui d'*Ataldy* dans le Comté de Caterlog, ils étoient tous trois de Chanoinesses Regulieres de S. Augustin.

L'Abbaye de filles qui estoit à *Clonard* en Medie orientale de l'Ordre des Augustins avoit eu *O-malaghlin* Roy de Medie pour fondateur.

Le Monastere de *Kiloen* de l'Ordre des Augustines dans le Comté de Clare, fut fondé par Donalde *O-brian* Roy de Lymmerik. Il en fonda un autre du mesme Ordre daus la ville de Lymmerik.



Fondateurs Anglois *ou d'origine Angloise habituez en Irlande depuis la conquête qui en fut faite par* Henry II. *Roi d'Angleterre..*

LEs *Andsley* qui ont esté Vicomtes de *Valence* sur les costes du Kery, & qui sont encore Barons Mylords de *Montnorris* dans le Comté d'Armag, ont fondé un Convent du Tiers Ordre de saint François à Holywod dans le Comté de Doune.

Les *Barnevelds* qui sont Barons Mylords de *Trimleston* en Irlande fonderent un monastere de

filles Oder en Medie orientale de l'Ordre de ſainte Brigide.

Les *Barri* qui ſont Comtes de *Barrimore* & Vicomtes de *Butavant* ont fondé des Chanoines Reguliers à Ballibeg en Corke, des Cordeliers à Butavant, à Caſtel-lean, & à Temolag dans la meſme Comté, & des Jacobins dans la ville meſme de Corke.

Les *Birminghams* qui ſont Milords Barons d'*Athenry* en Galway, & qui ont eſté Comtes de *Louth* avant que ce Titre eût paſſé aux *Plunkers* ont eſtabli des Jacobins à Athenry, des Cordeliers en Galway, & à Totemoye dans le Kingſconty, & enfin deux Convens d'Auguſtins & un de Carmes en Galway.

Les *Bourgs* ou *Bourkes* qui ont eſté Comtes d'*Ultonie* aprés les *Courcy* & les *Lacy*, & Seigneurs de *Connacie*, & qui ſont encore Comtes de *Clanricard*, ou de *Clankar* Vicomtes de *Clanmoris*, de *Galway*, & de *Mayo*, Barons de *Bretas* & de *Caſte-Conel*, qui forment tous pluſieurs branches dans leſquelles on comprend ceux qui ſe font nommer *Mac-Williams* ou *Fits-Williams* pour dire qu'ils deſcendent du fameux *Guillaume du Bourg* qui contribua tant à la conqueſte d'Irlande. Les *Bourkes* enfin ont fondé quantité de Maiſons Religieuſes en Irlande, comme le Prieuré de ſaint Edmund d'Athaſſel dont le Prieur entroit au Parlement, & qui eſtoit de l'Ordre des Chanoines Reguliers; l'Abbaye de Tuam de l'Ordre de Premonſtré, des Cordeliers en Galway & à Lymmerik, des Jacobins à Lurchroe en Tiperari, des Picpus ou Tierceres à Kilcarbain en Galway, & des Auguſtins à Killeghe en Keri.

Les *Butlers* ou *Bouteiliers* qui poſſedent depuis

si long-temps les Titres de Ducs & de Comtes *d'Ormond*, *d'Ossery*, *d'Aran*, & de *Carike*, de Comtes Palatins de *Tiperari*, de Vicontes *d'Ikerine* & de *Montgarret*, de Barons de *Thurles* de *Dumboyne* & de *Cahir*, & enfin de Seigneurs de la ville d'*Arklo* & d'une infinité d'autres terres en Irlande. Cette Maison, dis je, de laquelle le Duc d'*Ormond* est le chef a fondé un Prieuré de Chanoines Reguliers à Eagraim, l'Abbaye de Wonay ou de Wetheny Ordre de Cisteaux en Lymmerik, les Religieuses de Moilag en Tiperari, un Prieuré de sainte Croix à Nenag, des Augustins à Rosse, à Eagrim, & à Calane, des Jacobins, à Arklo & à Borissole des Carmes à Knoctopher, à Turles, & en Galway, & des Cordeliers à Carrike, à Nenag & à Galway.

Les *Curcy* ou *Courcy* qui ont presque soumis toute l'Irlande septentrionale & occidentale aux Rois d'Angleterre, & qui ont esté les premiers Anglois honorez du titre de Comtes d'*Vltonie* & qui sont encore Barons de *Ringrame* & de *Kinsale* & en cette derniere qualité ont droit de se couvrir devant les Rois d'Angleterre à la maniere des grands d'Espagne, prerogative fort rare dans la domination des Rois de la Grand' Bretagne, & qui fut accordée à un Baron de Kinsale par la Reine Marie. Les *Curci* enfin ont fondé les Benedictins & les Porte-Croix de la ville de Doune, trois Abbayes de Bernardins dans le Comté de Doune, les Jacobins de Carlingford & les Augustins de Corke.

Les *Dillons* Comtes de *Roscoman* & Vicomtes de *Castillogalline* ont establi des Carmes & des Cordeliers auprés de la ville d'Atlone du costé de la Medie.

Les *Fits-Morice* Mylords Barons de *Kery* & de *Lixnaw*, fonderent une Abbaye de Bernardins à Oderney, & des Cordeliers à Ardart dans le Comté de Kery.

Les *Fieldings* Comtes de *Desmond* ont basti les Augustins de Dungarvan en Waterford, & les Cordeliers d'Asketine en Corke, d'Irrialag en Keri, & de Clommel en Tiperari.

Les *Fits-Eustache* Barons de *Portlester*, & autrefois Vicomtes de *Baltinglas* & Barons de *Castel Martin* en Kildare où ils demeuroient, ont fondé l'Abbaye de Owen auprés de Kilcullen de Chanoines Reguliers, les Jacobins de la ville de Naaz, & ceux d'Aghavoa.

Les *Flemings*, *Flamands*, ou *Flandres* Milords Barons de *Slane* ont establi des Tierceres ou Picpus à Slane en Medie.

Les *Giraldides*, *Geralds* ou *Fits-Gerald* Comtes de *Kildare* ont fondé les Bernardins de Chore en Corke, les Jacobins & les Cordeliers de Yougall, les Augustins d'Atdare en Lymmerik, les Jacobins de Traylies, de Yougall, & de Slego, & les Cordeliers de Clane, de Vexford, d'Atdare, de Clommell & de Yougall.

Les *Lacy* qui ont esté Seigneurs de Medie & Comtes d'*Ultonie* aprés les Curcy, fonderent les Cruciferes de Kels en Medie, & de Tredag, plusieurs maisons de Bernardins, les Commanderies de Kilmainanbeg, de Kilsaran, & de saint Jean Baptiste, Ordre de Malthe, les Cordeliers de Doune & ceux de Knocfergus, & plusieurs autres Maisons Religieuses.

Les *Mareschals* Comtes de *Pembrok* en Angleterre fonderent le Prieuré de Wexford Ordre de Malthe, les Bernardins du petit Tinterne & de Douske, les Chanoines Reguliers & les Jacobins de Kilkeni.

Les *Netterwilles* Vicomtes de d'*Ewthe* fonderent une Commanderie de Malthe à Clontarf, & des Jacobins à Tredag.

Les *Nogents* ou *Nugents* Comtes de *Westmeath* bastirent les Jacobins de Mollingar.

Les *Palmers* qu'on croit *Oustmans*, & qui sont Comtes de *Castelmaine*, ont fondé les Porte-Croix de Dublin, & selon quelques-uns les Cordeliers de Kilkeni.

Les *Plonkets* Comtes de *Fingall*, Barons de *Louth*, de *Dunsany* & de *Killine*, qu'on croit aussi être *Oustmans*, ont fait bastir les Cordeliers de Trime & de Tredag, & les Jacobins de Louth, selon quelques-uns.

Les *Prestons* Vicomtes de *Germanstonn* ont fondé la Commanderie de Kilmainan-Wood Ordre de Malthe.

Les *Rott* ou *Roches* Vicomtes de *Fermoy* ont fondé des Chanoines Reguliers à Wexford, des Benedictins à Glascarik, des Bernardins à Fermoy, un Prieuré de Chanoines de S. Victor à Ballingrodegh, des Jacobins à Glanoure, & des Carmes à Cloncurry.

Les *Schudamores* Vicomtes du mesme nom ont basti les Cordeliers de Multifernan en Westmeath.

Les *Strongbow* Comtes de Pembrok aprés les Mareschals, fonderent le grand Prieuré de Kilmainan Ordre de Malthe qui estoit auparavant aux Templiers.

Les *Talbots* qui ont esté Barons de *Dungarvan* Comtes de Wexford, & dont le Chef est aujourd'hui le fameux *Duc de Tyrconel*, ont fait bastir les Augustins de Dublin.

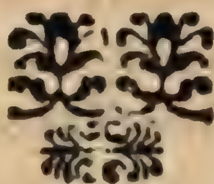
Les *Vescy* qui ont esté Comtes de *Kildare* avant les *Giraldides*, firent bastir les Cordeliers

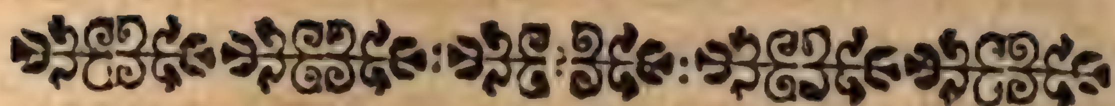
& les Carmes de la ville de Kildare.

Les *Whites* en François *Blancs* dont le chef est aujourd'hui Marquis d'*Albiville* qui estoit dernierement Ambassadeur du Roi Jaques en Hollande, ont fondé les Bernardins de Comber en Doune, & les Augustins de Naaz.

Tous les Seigneurs dont nous venons de parler sont titrez, comme l'on voit. Voici à present les Seigneurs non titrez qui sont encore Anglois d'origine & qui ont fondé des Communautez Regulieres en Irlande.

Les *Bagotz*, les *Bagnals*, les *Binghams*, les *Bissets* Escossois, les *Blanchefelds*, les *Boiseles*, les *Brandons*, les *Brownes*, les *Borards*, les *Carew* Rois de Corke, les *Camwils*, les *Chacées*, les *Cogans*, les *Daltons*, les *Devereux*, les *Dowels*, les *Drilands*, les *Forlongs*, les *Genevils*, les *Grandisons*, les *Graces*, les *Hakets*, les *Harlayes*, les *Hervées*, les *Dela Hides*, les *Herefords*, les *Fits-Herberts*, les *Joyes*, les *Jordans*, les *Milers*, les *Multots*, les *Nangles*, les *Ridlers*, les *Ougans*, les *Petis*, les *Pipards*, les *Porters*, les *Pourcels*, les *Pindergasts*, les *Ridelsfort*, les *Rocheforts*, les *Savages*, les *Tirelles*, les *Tutes* ou *Tuits*, les *Warennes*, les *Valees*, les *Valses*, les *Verdons*, & peut-estre quelques autres encore qu'on pourra trouver dans cet ouvrage.





Fondateurs seculiers Irlandois, & d'habitation, & d'origine.

LEs *Mac-Arty* Vicomtes de *Muskery* ont fondé l'Abbaye de Clogher de Chanoines Reguliers, des Religieuses à Balemac-Endan en Corke, & des Cordeliers à Irrialag, à Kisleve, à Temolag, & selon Vadingue, dans la ville de Corke.

Les *Mac Donels* Marquis d'*Antrim* ont fondé les Chanoines Reguliers de Keras ou Kilnaltin en Slego, deux Convens de Tierceres ou Picpus, l'un à Limbeg en Antrim, & l'autre à Ballimore en Connacie, & des Jacobins à Ballindoune en Slego.

Les *Mac Gwirs* Barons de *Iniskilling* ont fondé des Chanoines Reguliers à Lisgavail en Fermanag & quelques autres Convens de Mendians.

Les *O-brians* Comtes de *Twomond* ont non seulement basti plusieurs Convens de Mendians, comme des Jacobins à Lymmerik, des Cordeliers à Galbally, à Clare, à Balegruarcy, mais encore plusieurs Abbayes de Bernardins dans le temps que cette illustre Maison possedoit le Royaume de Lymmerik & avant que l'Irlande reconnut l'Angleterre. Voyez dans les fondations Royalles.

Les *O-Carrols* en qualité de Rois d'*Ergallie*; ont fondé plusieurs Abbayes, comme aussi plusieurs Convens de Mendians depuis qu'ils n'ont plus eu cette qualité de Rois.

Les *O-Conors* ou *Conners*, qui ont esté Seigneurs de *Connacie* & Monarques d'Irlande, ont fondé plusieurs Abbayes de Bernardins en cette qualité; & depuis qu'ils ne l'ont plus euë, ils ont basti plusieurs Convens de Mendians, comme des Jacobins à Roscoman, & à Towemone, des Cordeliers à Keilleghe, & à Lixlagtein, & des Tierceres à Clonrahan en Roscoman.

Les *O-Donels* Comtes de *Tyrconel* ont basti l'Abbaye de Cong en Mayo, & les Cordeliers de Donegall, de Kilmacrenan & de la ville d'Armag, les Tierceres de Magheribeg, & de Kil-o-Donel en Tyrconel, & les Jacobins de Londonderry & de Colraine.

Les *O-Dempsies* Comtes de *Glanmaleyra* ont fondé les Bernardins de Ross-glas, & les Chanoines Reguliers d'Agmacart.

Les *O-Neals* qui ont esté si fameux sous le titre de Comtes de *Tyronne*, & qui avoient été autrefois Seigneurs d'Ultonie & Monarques de toute l'Irlande, fonderent plusieurs Convens de Cordeliers & du Tiers Ordre de saint François dans les Comtez d'Anthrim, de Tyronne & de Tyrconel en Ultonie.

Nous ne comprenons pas ici les Rois d'Irlande qui ont fondé des Abbayes & Prieurez, comme S. *Aidus* Rois de Lagenie, *Malaghlin* & *Marchard* Rois de Medie, les *O-brian* Rois de Lymmerik, les *Donaldes* Rois d'Osseri, *Cormacus* Roy de Desmond & autres, parce que nous en faisons un article à part.

Il ne reste donc de fondateurs de la nation Irlandoise que plusieurs Seigneurs fort illustres, quoyqu'ils ne soient pas Lords, comme les *Cavanags*, les *Charlebois*, qui sont de la Maison des *Mac-Donels*, les *Clan-gibbons*, les *Delfiatacs*.

les *Flac-Artis*, les *Mac-dermots* les *Mac-Enos* ou *Mac-genis*, les *Mac-mahons*, les *Mac-maillins*, les *Mac-nemarra*, les *Macsees*, les *Macswines*, les *Mac-wodes*, les *Mac-Loghlins*, les *O-birnes*, les *O-Cahans*, les *O-Driscols*, les *O-Flanagans*, les *O-ghars*, les *O-gomorgans*, les *O-haris*, les *O-Kelles*, les *O-Kelleghes* les *O-Kenedes*, les *O-maidins*, les *O-mailies*, les *O-moires*, les *O-pharolls*, les *O-Reales*, les *O-sullevans*, les *O-Toles*, les *Turloghes*, &c. J'oubliois d'y comprendre les *O-molonis* qui sont des plus anciens & des plus illustres : M. *Omoloni* Docteur de Sorbonne & Evesque de *Laon* ou de *Killaloe* en Irlande est de cette Maison.



Fondateurs qui sont censez Oustmans, *c'est à dire, Danois, ou Norvvegiens, ou peut-estre encore Hollandois, Flamans, Allemans, ou Suedois, puisqu'on appelloit Oustman en Irlande les personnes qui s'y estoient venus establir des parties orientales de l'Europe, par rapport à l'Irlande, la France exceptée, dont une partie est pourtant aussi à l'orient d'Irlande.*

SItricus & *Demitius* Rois de Lagenie estoient censez Oustmans, de mesme que les *Palmers* & les *Plonkets* que nous avons pourtant mis en

nombre des Anglois, parce que tous les Auteurs ne conviennent pas que ces Seigneurs ayent été Oustmans d'origine, & nous avons parlé de ces Rois dans les fondations Royalles.

Les Oustmans particuliers ont donc fondé en Irlande, selon la plus commune opinion, premierement.

Un Prieuré de Chanoines Reguliers à Doune ou Downin dans le Comté de Wexford en Lagenie.

L'Abbaye de Chanoines Reguliers de Trime en Medie orientale, ou Est-meath.

Le Prieuré de sainte Catherine de Waterford en Momonie de Chanoines Reguliers de saint Victor.

L'Abbaye de Nostre Dame de Oustmanby de Dublin de l'Ordre de Cisteaux.



Abbez & Prieurs de differens Ordres qui estoient Lords Ecclesiastiques, & en cette qualité prenoient sceance dans les Parlemens d'Irlande au nombre de 27. sçavoir, 15. Abbez.

L'Abbé de *Mell* ou de *Mellifont* dans le Comté de Doune en Ultonie & de l'Ordre de Cisteaux, qui precedoit tous les autres Abbez & Prieurs du Royaume, & prenoit place immediatement aprés les Archevesque & Evesques.

L'Abbé de saint *Thomas* de Contorbery dans les fauxbourgs de Dublin, de l'Ordre des Cha-

noines Reguliers de ſaint Victor.

L'Abbé de *Donne* en Ultonie de l'Ordre de ſaint Benoit.

L'Abbé de *Noſtre Dame de Ouſtmanby* de Dublin, qui eſtoit de l'Ordre de Ciſteaux, comme les onze Abbez ſuivans.

L'Abbé de *Baltinglas* dans le Comté de Wiklo en Lagenie.

Dans le Comté de Kilkeni en Lagenie.

L'Abbé de *Gray* ou de *Geripont.*

L'Abbé de *Douske.*

Dans le Comté de Lymmerik en Momonie.

L'Abbé de *Nenay* ou de *Magie.*

L'Abbé de *Woney* ou de *Wetheny.*

Dans le Comté de Wexford en Lagenie.

L'Abbé du *Veeu* ou du *Petit Tinterne.*

L'Abbé de *Dumbrothy.*

L'Abbé de *Holy-Croſſe* ou de *Sainte Croix* de Tiperari en Momonie.

L'Abbé de *Roſſ-glas* dans le Comté de Kildare en Lagenie.

L'Abbé de *Bectif* dans la Medie orientale ou Eſt-meath.

L'Abbé de *Tracton* dans le Comté de Corke en Momonie.

Onze Prieurs.

LE Grand Prieur de *Kilmainan* ou d'*Irlande* Ordre de Malthe dans le Comté de Dublin, le Pape regnant a conferé ce titre au Cardinal Ottobon ſon neveu.

Le Prieur de *Wexford* du meſme Ordre de Malthe.

Le Prieur de la *Sainte Trinité* de l'Ordre des Chan. Reg. comme les 9. qui ſuivent. } à Dublin
Le Prieur de *Tous les Saints.* }

Le Prieur de *Rathene* (ou de *Rathoy* en Keri.) } en Est-meat
Le Prieur de *Saint Pierre de Newtonne* auprés de Trime. }

Le Prieur de *Saint Edmond d'Athassel* en Tiperari.

Le Prieur de *Sainte Marie de Kenlise* en Kilkenny.

Le Prieur de *Conal* en Kildare.

Le Prieur de *Killeghe* dans le Comté du Roy.

Le Prieur de *Louth* dans le Comté du mesme nom.



Aux 13. Abbayes de l'Ordre des Chanoines Reguliers qui estoient des aziles & qué l'on a vû dans les pages 116. & 117. On peut ajoûter les deux Abbayes suivantes, afin qu'on ne soit pas obligé de les repeter toutes ici. Et ainsi il y aura eu en tout 15. aziles.

L'Abbaye de *Ross-glas* de l'Ordre de Cisteaux.

L'Abbaye de *Dumbrothy* du mesme Ordre est dans le Comté de Wexford en Lagenie.

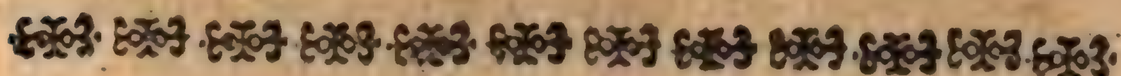


*Prieurez qui estoient autrefois de la Congregation d'*Arouaise*, & que nous avons mis dans l'Ordre des Chanoines Reguliers de saint Augustin.*

LE Prieuré de la *Sainte Trinité* de Dublin.
Le Prieuré de *Tous les Saints* de la mesme ville.

Le Prieuré de *Rathoy* dans le Comté de Keri en Momonie.

Le Prieuré de *Rathkele* dans le Comté de Lymmerik en Momonie.



Abbayes, Prieurez, & Chapelles d'Irlande qui dépendoient d'autres Abbayes ou Prieurez d'Angleterre, d'Ecosse, d'Irlande, de France & d'ailleurs.

LE Prieuré de *Conal* de Chanoines Reguliers dans le Comté de Kildare, dépendoit de l'Abbaye de *Lanthon* dans le Comté de Montmouth en Angleterre.

La Chapelle de *Kilruss* en Kildare de l'Ordre des Chanoines Reguliers dépendoit du Prieuré de *Carthmel* dans le Comté de Lancastre en Angleterre.

La Chapelle de *Colpe* du mesme Ordre, & qui estoit en Medie orientale, dépendoit du Prieuré de *Lanthon* dans le Comté de Montmouth en Angleterre.

La Chapelle de *Duleke* ou *Damliag* du même Ordre, dépendoit encore du même Prieuré de *Lanthon*.

Le Prieuré de *Thome* dans le Tiperari fut establi par saint Donan, à la charge qu'il dépendroit de l'Abbaye de *Saint Hilaire* de l'Ordre des Chanoines Reguliers qui estoit dans l'isle de *Ischine-meo* ou isle des Vivans dans le lac de Derg, & qui a depuis esté transferée à *Corball* ou *Kilbarra* sur les bords du même lac.

Le Prieuré & hospital de la ville de *Carike* en Tiperari de l'Ordre des Chanoines Reguliers dépendoit de l'hospital de saint Thomas de *Acon* qui estoit à Londres.

Le Prieuré de la *Croff* ou de *la Croix* de Chanoines Reguliers en Mayo, dépendoit de l'Abbaye de *Ballintober* du même Ordre & dans le mesme Comté.

Le Prieuré d'*Horan* de Chanoines Reguliers en Roscoman dépendoit de l'Abbaye de *Roscoman* du mesme Ordre.

Le Prieuré de *Toberglo ie* de Chanoines Reguliers qui estoit dans la ville de Doune, dépendoit de l'Abbaye de *Karleol* en Angleterre.

Le Prieuré de saint Jean Baptiste de *Iniscorthy* dans le Wexford de l'Ordre des Chanoines Reguliers de saint Victor, dépendoit de l'Abbaye de *Saint Thomas* de Dublin du mesme Ordre.

La Chapelle de *Kilamoy* ou d'*Atmoy*, & celle de *Kilras* en Slego, de l'Ordre de Premonstré dépendoient de l'Abbaye de la *Sainte Trinité de Loukée* du mesme Ordre en Roscoman.

Le Prieuré de *Saint Taurin* de Fourre ou Favorie en Medie occidentale, dépendoit de l'Abbaye de *Saint Taurin* d'Evreux en Normandie Ordre de saint Benoit.

Le Prieuré de *Saint Jean l'Evangeliste* de *Waterford* Ordre de saint Benoit, dépendoit de l'Abbaye de *Bath* en Angleterre.

Le Prieuré de *Benedictins* qu'il y avoit à *Corke* estoit dépendant de la même Abbaye de *Bath* Ordre de saint Benoit.

Le Prieuré de *Saint Jaques & de Saint Philippes* de *Kilcumin* en Tiperari de l'Ordre de saint Benoit

Benoit dépendoit de l'Abbaye de *Glaston* en Angleterre.

Le Prieuré noir de *Saint André* de la peninsule ou isle d'Ardes dans le Comté de Downe Ordre de S. Benoit, estoit fille, & dépendoit de l'Abbaye de *Lonley* en France diocese du Mans, mais cette Maison fut ensuite affranchie de cette dépendance. Voyez dans l'Ordre de saint Benoit.

Le Prieuré de *Stokes* Ordre de saint Benoit, & qui estoit dans le Comté de Doune, dépendoit aussi de la mesme Abbaye de *Lonley*, mais il fut aussi affranchi de cette dépendance.

L'Abbaye de *Nedrum* Ordre de saint Benoit, & qui estoit aussi dans le Comté de Doune, dépendoit de l'Abbaye de *Sainte Bege* de la ville d'*York* en Angleterre.

L'Abbaye d'*Arklo* Ordre de Cisteaux dépendoit de l'Abbaye de *Furnesse* en Angleterre.

L'Abbaye de *Dumbrothy* en Vexford de l'Ordre de Cisteaux, dépendoit de l'Abbaye de *Sainte Marie de Oustmanby* de Dublin & de celle de *Bildwas* en Angleterre. Cette Maison de Dumbrothy avoit pourtant de beaux privileges, car elle ne relevoit point de l'Ordinaire qui estoit l'Evesque de Fernes. Et elle estoit un azile pour tous ceux qui s'y refugioient.

Le Prieuré de *Saint Sauveur* du mesme Ordre & dans le mesme Comté, dépendoit de cette Abbaye de *Dumbrothy*.

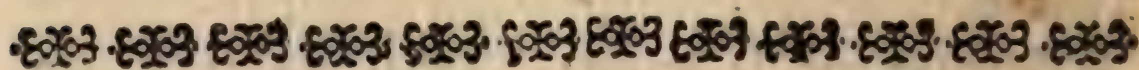
L'Abbaye du *Vœu* ou du *Petit Tinterne* du mesme Ordre & dans le même Comté de Wexford, dépendoit de l'Abbaye du Vœu ou du *Grand Tinterne* qui estoit en Angleterre.

L'Abbaye du *Val Saint Sauveur* de *Douske* ou de Dowiskir Ordre de Cisteaux dans le Comté de Wexford, dépendoit de l'Abbaye de *Stan-*

ley en Angleterre.

L'Abbaye de *Beaubec* ou de *Bello-Beco* de l'Ordre de Cisteaux en Medie orientale, dépendoit premierement de l'Abbaye de *Beaubec* en France diocese de Roüen, & ensuite de celle de *Furness* en Angleterrre par la cession qu'en fit l'Abbé de Beaubec de Normandie.

L'Abbaye de *Kilsane* qui ne fut ensuite que Chapelle, dépendoit en cette derniere qualité de l'Abbaye de *Pierre Fertile* de *Corcamer* dont elle estoit fille aussi.



Maisons Regulieres d'Irlande qui devoient leur établissement à d'autres, ce qu'on appelle Filiations.

LE Prieuré de *Inistiok* dans le Comté de Kilkenni, fut établi par des Chan. Reguliers qui furent pris dans le Prieuré de *Kels* ou *Kenlise* dans le mesme Comté, & ainsi cette derniere Maison estoit mere de l'autre.

Le Prieuré de *Kels* avoit esté établi par des Chanoines Reguliers qui avoient esté pris dans le Prieuré de *Bodman* en Cornouaille dans l'Angleterrre, le fondateur n'ayant point voulu d'Irlandois.

Le Prieuré de la *Croff* ou de la *Croix* de Chanoines Reguliers en Mayo, devoit son établissement aux Chanoines Reguliers de l'Abbaye de *Balintober* dans le même Comté.

Le Prieuré de Nostre Dame de *Balingrodegh* de Chanoines Reguliers de saint Victor auprés de Fermoy dans le Comté de Corke avoit ti-

té ses prémiers Chanoines de l'Abbaye de *Saint Thomas* de Dublin, & ainsi cette Maison estoit fille de cette Abbaye.

L'Abbaye de la *Sainte Trinité* de Tuam en Connacie de l'Ordre de Premonstré étoit fille de l'Abbaye de *Premonstré* en France, selon le Page : car le Mire prétend qu'elle estoit fille de l'Abbaye de *Steinfeld* en Pologne.

L'Abbaye de Sainte Marie de *Portu-Patrum*, de l'Ordre de Premonstré dans le Comté de Galway, reconnoissoit l'Abbaye de T*uam* pour sa mere.

L'Abbaye de la *Sainte* T*rinité de Loukee* en Roscoman du mesme Ordre estoit fille de l'Abbaye de *Premonstré* en France.

L'Abbaye de *Druim la Crosse* du mesme Ordre & située dans le Comté d'Armagh avouoit que l'Abbaye de *Driebourg* en Ecosse étoit sa mere.

Le Prieuré de *Balline-Val* dans le mesme Comté & du mesme Ordre, devoit son établissement aux Chanoines de l'Abbaye de *Premonstré* en France.

L'Abbaye de *Woodborne* ou de G*oodborne* auprés de Knocfergus & du mesme Ordre étoit fille de l'Abbaye de *Driebourg* en Ecosse.

Le Prieuré ou Abbaye de la *Sainte* T*rinité* ou plutôt de *Saint Patrice* de la ville de Doune Ordre de saint Benoit, estoit fille de l'Abbaye de saint *Verbourg* qui estoit en Angleterre.

Le Prieuré de *Drimilde* dans le Comté d'Antrim Ordre de saint Benoit, reconnoissoit pour sa mere l'Abbaye de G*laston* en Angleterre.

L'Abbaye de *Benedictins* de Londonderry estoit fille de celle d'*Atmach*. Supposé qu'il y

ait eu des Benedictins dans ces deux villes, car c'est une question.

L'Abbaye de *Nostre Dame de Oustmanby* Ordre de Cisteaux & aux portes de Dublin, estoit fille de l'Abbaye de *Bildewas* en Angleterre.

L'Abbaye de la *Valée du Salut de Baltinglas* dans le Comté de Wiklo Ordre de Cisteaux, reconnoissoit l'Abbaye de *Mellifont* pour sa mere.

L'Abbaye de *Mell* ou *Mellifont* qui estoit mere de tant d'autres Maisons de l'Ordre de Cisteaux en Irlande, estoit elle-mesme fille de *Clairvaux* en France.

L'Abbaye de la *Val-Dieu* de Kilkenni Ordre de Cisteaux, estoit fille de l'Abbaye de *Gray* ou de *Jeripont*.

Cette Abbaye de *Jeripont* dans le Comté de Kilkenni & du mesme Ordre, reconnoissoit l'Abbaye de *Baltinglas* pour sa mere.

L'Abbaye de saint *Evin* de *Ross-glas* ou de *Rosea-Valle* de l'Ordre de Cisteaux & qui estoit en Kildare estoit fille de l'Abbaye de *Baltinglas*.

L'Abbaye de *Bectif* ou de Nostre Dame de la *Beatitude* en Medie orientale, & de l'Ordre de Cisteaux, estoit fille de l'Abbaye de *Mellifont*.

L'Abbaye du *Fleuve-Dieu* de *Kilbegain* en Medie occidentale estoit fille aussi de l'Abbaye de *Mellifont* Ordre de Cisteaux.

L'Abbaye de *Lerrha* auprés de *Granard* en Longford du mesme Ordre de Cisteaux, estoit fille de l'Abbaye de sainte Marie de *Oustmanby* de Dublin.

L'Abbaye de *Schrowl* en Longford & du mesme Ordre, estoit fille de l'Abbaye de *Mellifont*.

L'Abbaye de *Chore* autrement nommé *Monaster-ore* de l'Ordre de Cisteaux & dans le Comté de Corke estoit fille de l'Abbaye de *Nenay* ou de *Magie*.

L'Abbaye de Fontvive de *Mawr* en Corke de l'Ordre de Cisteaux estoit fille de l'Abbaye de *Baltinglas*.

L'Abbaye de *Chasteau-Dieu* de *Fermoy* en Corke du même Ordre de Cisteaux, estoit fille de l'Abbaye de *Lancastre* ou bien de celle de *Furnesse* en Angleterre.

Il y avoit une autre Abbaye de *Chasteau-Dieu* du mesme Ordre, & dont la situation est douteuse sur les limites de la Medie & de l'Ultonie, elle estoit fille de l'Abbaye *Nenay* ou bien de celle de *Suirie*.

L'Abbaye de *Kirie-Eleyson* auprés d'*Odorney* dans le Comté de Keri, reconnoissoit l'Abbaye de *Nenay* ou de *Magie* pour sa mere.

L'Abbaye de Nôtre Dame de *Pierre Fertille* de *Corcamer* dans le Comté de Claire ou de Twomond, & qui estoit du mesme Ordre de Cisteaux, estoit fille de l'Abbaye de *Furnesse* en Angleterre.

L'Abbaye de *Kilsane* en Lymmerik & du mesme Ordre, estoit fille de l'Abbaye de *Corcamer* autrement *Pierre Fertile*.

L'Abbaye de *Nenay* ou de *Magie* Ordre de Cisteaux & dans le Comté de Lymmerik, reconnoissoit l'Abbaye de *Mell* ou *Mellifont* pour sa mere.

L'Abbaye de *Wonay* ou de *Wetheny* du mesme Ordre & dans le mesme Comté, estoit fille de l'Abbaye de *Savigny* diocese d'Avranches en Normandie.

L'Abbaye de *Holy-Croß* ou *Sainte Croix* en

Tiperari Ordre de Cisteaux, estoit fille de l'Abbaye de *Nenay* ou de *Magie*.

L'Abbaye de Nostre Dame d'*Albicamp* à *Kilcrwl* en Tiperari du mesme Ordre, estoit fille de l'Abbaye de Gray ou *Geripont*.

L'Abbaye de Nostre Dame de *Swirie* ou de *Inislaunog* en Tiperari de l'Ordre de Cisteaux, estoit fille de l'Abbaye de *Nenai*.

L'Abbaye du *Mont de la Victoire* ou de *Knocmoi* du mesme Ordre & en Galway, estoit fille de l'Abbaye de *Boile*.

L'Abbaye de *Clero* ou *Clare*, autrement nommée *Monaster-ni-Clereh* en Mayo & du mesme Ordre, estoit fille de *Knocmoi*.

L'Abbaye de *Boile* en Roscoman, estoit fille de celle de *Mellifont* du mesme Ordre de Cisteaux.

L'Abbaye de *Glan-grach* ou de la *Val Charité* du mesme Ordre de Cisteaux & située dans le Comté de Doune, estoit fille de l'Abbaye d'*Inislaunog* ou de *Suirie*.

L'Abbaye de *Joug-Dieu* dans le mesme Comté & du mesme Ordre, étoit fille de l'Abbaye de *Holme-Cultrain* dans le païs de Galles en Angleterre.

L'Abbaye de *Comerer* ou *Comber* de l'Ordre de Cisteaux & dans le Comté de Doune, estoit fille de l'Abbaye de *Blanchelande* dans le Païs de Galles en Angleterre.

L'Abbaye de l'*Isle* ou *Inis Curci* dans le même Comté & du mesme Ordre, estoit fille de l'Abbaye de *Furnesse* en Angleterre.

L'Abbaye d'*Asrho* ou de *Samarie* du mesme Ordre & dans le Tyrconel, estoit fille de l'Abbaye de *Boile*.

L'Abbaye de *Hilsothuir* du mesme Ordre &

dans le même Comté, estoit fille de l'Abbaye de *Samarie*.



Maisons Regulieres d'Irlande qui ont esté dans les premiers siecles de leur établissement, Abbayes & Eveschez tout ensemble.

L'Abbaye de *Cluain-Dolcain* de Chanoines Reguliers dans le Comté de Dublin fut aussi Evesché.

L'Abbaye de *Glandeloure* dans le Comté de Wiklo fut aussi Evesché qui a esté depuis uni à l'Achevesché de Dublin, saint Kievin fut Abbé & Evesque de Glandeloure.

L'Abbaye de *Fernes* dans le Comté de Wexford, dont saint Maidoc fut Abbé & Evesque.

L'Abbaye de *Louth* ou saint Moctée fut Abbé & Evesque.

L'Abbaye de *Killarbade-Drumfoda* en Kilkenni fut aussi Evesché.

L'Abbaye de *Laglin* en Kildare où saint Laserian ou Molaisse fut Abbé & Evesque.

L'Abbaye de *Kildare* où saint Aidus fut Abbé & Evesque.

L'Abbaye de *Seirg* ou *Seiger-Keiran* dans le Comté du Roy, & où saint Kiaran fut Abbé & Evesque.

L'Abbaye de *Domnach-padraig* ou de *Raith-Airthir* dans la Medie orientale fut aussi un Evesché establi par saint Patrice.

L'Abbaye de *Danliag* ou de *Duleke* dans la

Medie orientale fut aussi un Evesché establi par saint Kenan.

L'Abbaye de *Clonard* en Medie orientale a esté probablement aussi un Evesché, puisque S. Finian qui l'a établie & qui y residoit, estoit aussi Evesque.

L'Abbaye de *Clunes* ou de *Cluan-mac-nois* en Medie occidentale, où saint Kiaran a esté Abbé & Evesque.

L'Abbaye de *Faurre* ou *Favorie* en Westmeath ou Medie occidentale a esté aussi un Evesché.

L'Abbaye de *Inisbofinde* dans le Comté de Longford, où saint Rioche neveu de saint Patrice a esté Abbé & Evesque.

L'Abbaye d'*Ardache* en Longford estoit aussi un Evesché qui fut établi par saint Mell neveu aussi de saint Patrice.

L'Abbaye de *Lismore* en Waterford a esté aussi un Evesché établi par saint Carthage Mochuda.

L'Abbaye de *Ross* dans le Comté de Corke fut aussi un Evesché establi par saint Fachnan.

L'Abbaye de *Iniscatte* ou d'Iniscathaig dans le Comté de Lymmerik a eu pour premier Abbé saint Senan qui y estoit aussi Evesque.

L'Abbaye d'*Aghavoa* ou *d'Achabo* dans le Tiperari a eu pour premier Abbé & Evesque saint Canicus ou saint Kenni.

L'Abbaye d'*Emely* dans le Tiperari a esté aussi un Evesché establi par sant Albée, ce lieu a même esté Archevêché avant que Caslel eut ce titre.

L'Abbaye de *Roscrée* en Tiperari a eu pour premier Abbé saint Cronan qui en fut aussi Evesque.

L'Abbaye de *Tuam* en Connacie a esté aussi Evesché, & en suite Archevesché.

L'Abbaye de *Clonfert* en Galway a eu saint Brendan pour premier Abbé & Evesque.

L'Abbaye de *Kilmac-duach* ou de *Kilmaculle* en Galway, a esté aussi un Evesché establi par saint Colman fils de Duach.

Les Abbayes de *Maio* & de *Inisboffinde* ont été aussi des Eveschez establis par un saint Colman, la premiere de Moines Anglois, & l'autre d'Irlandois.

L'Abbaye de *Roscoman* a esté aussi un Evêché qui fut ensuite uni à celui d'Elphin.

L'Abbaye d'*Achade-Connair* ou d'*Achonri* en Letrum estoit aussi un Evesché.

L'Abbaye de *Londonderri* fut aussi un Evesché establi par saint Colombe ou par un saint Colman.

L'Abbaye de *Clogher* en Tyronne a esté aussi Evesché.

L'Abbaye de saint *Pierre* & de saint *Paul* de Chan. Reguliers fondée à Armacg par Saint Patrice, a esté aussi un Evesché & un Archevesché.

L'Abbaye de *Clunes* ou de *Clonish* en Monagham a esté aussi un Evesché establi par saint Tigernac.

L'Abbaye de *Kil-auxille* en Lagenie fut aussi Evesché.

L'Abbaye de *Kilskire* en Medie fut pareillement un Evesché.

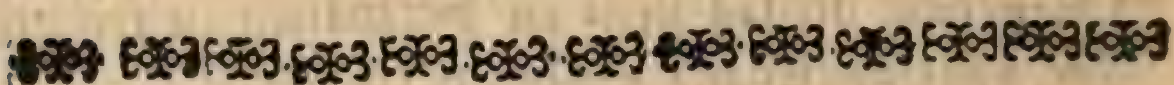
L'Abbaye de *Rosdele* en Lagenie fut aussi un Evesché, & saint Patrice le vieux y fut Abbé & Evesque.

Ardcarne fut une Abbaye & un Evesché en Connacie.

Daser Ænguss- fut encore une Abbaye & Evesché.

Inismuge-Samh fut une Abbaye qui fut aussi Evesché.

Lugmag fut une autre Abbaye & Evesché.



Abbayes & Prieurez d'Irlande, où il y avoit anciennement de fameuses Etudes ou Colleges, outre l'Université de Dublin.

L'Abbaye de *Louth* de Chan. Reg. où saint *Moctée* fondateur enseignoit, & où il eut plus de 100. Evesques & plus de trois cens Prestres pour ses disciples.

L'Abbaye de saint *Ibar* ou *Ivore* où ce saint professoit dans le cinquiéme siecle, cette étude étoit fort celebre, & elle étoit dans l'isle nommée *Beg-Eri* ou Petite Irlande, sur les costes du Comté de Wexford, & appartenoit aux Chanoines Reguliers.

L'Abbaye de *Clonard* en Medie orientale a été une des plus fameuses études où saint *Finian* un des plus sçavans saints d'Irlande enseignoit.

L'Abbaye de *Rathene* en Medie orientale a été une étude où saint *Cathage* professoit.

L'Abbaye de *Lismore* fut ensuite le lieu où estoit l'étude de Rathene, parce que saint Carthage y transfera ses Moines

L'Abbaye de *Rosse* dans le Comté de Corke fut une étude fort frequentée. Saint *Fachnan* & saint *Brendan* y ont professé.

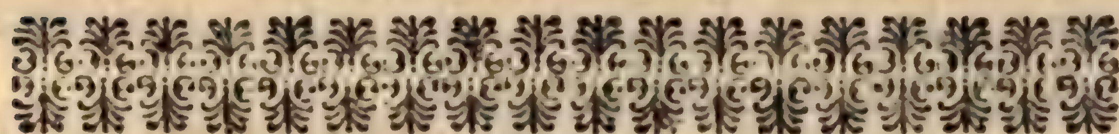
L'Abbaye de *Bangor* ou *Banchor* de Chanoines Reguliers dans le Comté de Deune estoit une étude ou College où saint *Congall* fondateur enseignoit.

L'Abbaye de saint *Ninnidius* dans l'isle de Dam-inis du lac Erne en Fermanag, a été une des plus anciennes études d'Irlande.

L'Abbaye de sainte *Marie de Port-Pur* qui estoit à Clonfort dans le Galway fut une étude fort frequentée, où saint *Brendan* professoit.

L'Abbaye de l'isle d'*Immag* sur les costes de Galway fut aussi une étude ou College où saint *Fechin* enseignoit.

L'Abbaye de *Fourre* a esté aussi un College que saint *Fechin* y établit pareillement.



Maisons Regulieres d'Irlande qui avoient été unies à d'autres.

IL y avoit un Prieuré de Chanoines Reguliers aux portes de Dublin fondé en 1219. qui fut uni dans la suite à l'Abbaye de saint *Thomas* de Dublin, de la Congregation de saint Victor par Henri II. fondateur de cette Abbaye.

L'Hôpital de saint Jean Baptiste de la ville de *Rathey* dans le Comté de Keri en Momonie, fut uni à un Prieuré de Chanoines Reguliers de la même ville.

La Chapelle d'*Ardcarne* en Mayo, & celle d'*Inisman* en Roscoman, toutes deux de l Ordre de saint Benoit furent unies au Monastere de filles du mesme Ordre qui estoit à *Kil-*

creunata en Galway, & qui se nommoit *Castâ sylva* ou *Chaste forest*.

Le Prieuré noir de saint *André* de la Peninsule ou plutôt Isle d'Ardes dans le Comté de Doune Ordre de saint Benoit, fut uni à l'Archevesché d'*Armagh*.

Le Prieuré de *Stokes* du mesme Ordre & dans le mesme Comté fut aussi uni à l'Archevesché d'*Armach*.

L'Abbaye de *la Val-Dieu* de Kilkenny ou bien de Killenny en Corke de l'Ordre de Cisteaux, fut unie à celle de *Douske* du mesme Ordre.

L'Abbaye de *Feal* ou *Felik* de l'Ordre de Cisteaux en Lymmerik & qui ne fut ensuite qu'une Chapelle, fut unie en cette derniere qualité à l'Abbaye de *Nenay* ou de *Magie* du mesme Ordre & dans le mesme Comté.

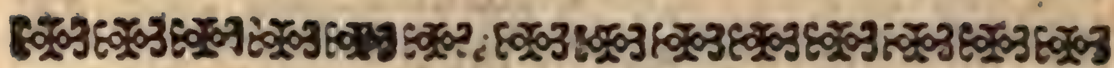
La Rectorie d'*Idermade* fut unie à l'Abbaye de *Knoc-moy* en Galway Ordre de Cisteaux.

La Chapelle de *Clare* Ordre de Cisteaux & située en Mayo, fut aussi unie à cette Abbaye de *Knoc-moy*.

La Chapelle de *Taurin* S de Fourre fut unie par les Parlemens d'Irlande à l'Abbaye de saint *Fechin* du mesme lieu de l'Ordre des Chanoines Reguliers.

L'Abbaye de *Hilfothuir* Ordre des Cisteaux dans le Comté de Tyrconel, fut unie à celle de *Samarie* du mesme Ordre & dans le mesme Comté.





Maisons Regulieres d'Irlande qui furent transferées d'un lieu à un autre.

L'Abbaye de *Holme Patrik* ou Port S. Patrice, de Chanoines Réguliers fondée par le Roy Sitricus estoit auparavant dans l'Isle de *Inis-Patrik* on Isle S. Patrice sur les costes de Lagenie entre Dublin & Tredag.

L'Abbaye de *Rathene*, de Chanoines Reguliers en Medie Orientale, fut transférée par S. Carthage, à *Lismore* en Waterford où il alla s'établir avec tous ses Moines ayant esté chassé de Rathene.

L'Abbaye du Prieuré du Mont *S. Michel* de Chanoines Reguliers dans le Comté de Keri estoit auparavant dans les Isles *Sceleghes*, qui sont sur la Coste de ce Comté & dans un lieu nommé *Balline-Schelig*, d'où il fut transferé en terre ferme.

L'Abbaye de *S. Hilaire de Corball* ou de *Kilbarri*, de Chanoines Reguliers, dans le Tiperari & sur les bords du Lac de Derg, estoit auparavant dans une Isle du même Lac qui se nommoit *Inschine-meo* ou Isle des vivans.

L'Abbaye ou Prieuré de *Inismacnerin* dans une Isle du Lac Alyne en Roscoman de l'Ordre des Chanoines Reguliers, fut depuis transferée à *Boyle*, dans le même Comté.

La seule maison des *Trinitaires* ou *Mathurins* en Irlande estoit selon quelques-uns à *Atdare* dans le Comté de Lymmerik, & selon d'autres à *Athacia* ou *Athassel* en Tiperari, & ainsi

on pourroit dire que cette difficulté vient apparemment de ce quelle fut transferée de l'un de ces lieux en l'autre.

L'Abbaye du *Wal S. Sauveur* de *Douske* en Kilkenny Ordre de Cisteaux, fut premierement établie à *Logh-mere* auprés de Kilkenni, aprés à *Anath-more* & enfin à *Douske*.

L'Abbaye de *Boyle* en Roscoman & de l'Ordre de Cisteaux fut premierement établie à *Grellech*, ensuite à *Drum-Conaid* & à *Buin-fuin*, & enfin à *Boyle*.

L'Abbaye de *Inis* ou *Iniscurci* de l'Ordre de Cisteaux, & dans le Comté de Doune estoit auparavant dans le lieu de *Carrig*, je ne sçay si ce ne seroitpoint *Carrifergus*.

Maisons Regulieres d'Irlande à qui l'on a fait changer de Titre ou d'Ordre.

LA Cathedrale de la *sainte Trinité* de Dublin fut changée en un Prieuré de Chanoines Reguliers, en 1058. par Laurens Archevêque de Dublin, ce n'étoit auparavant qu'un Prieuré seculier.

Le Prieuré de *Rosse* en Wexford, nommé *Ross-mac-Treon*, de Chanoines Reguliers, fut changé en Abbaye de l'Ordre de Cisteaux du Titre de *S. Evin de Ross-glas*.

Le Prieuré de *Kels* en Kilkenni, de Chanoines Reguliers, qui se nommoit auparavant saint Keran fut ensuite nommé de *sainte Marie* ou nôtre Dame de Kenlise.

L'Abbaye de saint Barri, de la Ville de Cor-

ke en Momonie , fut dans la ſuitte nommée l'Abbaye de *Gilles* , parce qu'un Abbé fort fameux de cette maiſon ſe nommoit *Gill-ada*, ſon titre eſtoit cependant S. *Iean* B*aptiſte.*

Le Prieuré de *Ruim-duim* anciennement *Ruindubain* , de Chanoines Reguliers en Galway , a eſté depuis changé en un Hôpital dedié à S. *Iean* B*aptiſte.*

Le Prieuré de *Iniſmacnerin* en Roſcoman de l'Ordre des Chanoines Reguliers , fut changé en l'Abbaye de B*oyle* , de l'Ordre de Ciſteaux , dans le meſme Comté.

L'Abbaye de B*anchor*,de Chanoines Reguliers, dans le Comté de Doune s'appelloit la *Valée des Anges*, avant que S. Malachie y eut fait bâtir le B*eau Chœur* dont cette maiſon prit enſuite le nom,

Le Prieuré de S. *Wolſtan*, de Chanoines Reguliers de S. Victor dans le Comté de Kildare s'appelloit communément du nom de *Scala Cœli* ou eſchelle du Ciel , S. *Wolſtan* eſtoit pourtant ſon Titre.

Le Prieuré & Hoſpital nommé de *l'Ours*, qui eſtoit aux portes deTredag ou de Dodrag & qui eſtoit de l'Ordre des Chanoines Reguliers, fut donné à l'Ordre de ſainte Croix.

L'Abbaye de *noſtre Dame de Ouſtmanbi* de Dublin , qui appartenoit premierement aux Benedictins , fut enſuite donnée à l'Ordre de Ciſteaux.

L'Abbaye de B*enedictins* qu'il y avoit dans la Ville de Caſſel fut donnée aux B*ernardins* : Voiez en la cauſe ridicule dans l'Ordre de Ciſteaux,

L'Egliſe Cathedrale de la *ſainte Trinité*, de la Ville de Doune eſtoit deſſervie par des Cha-

noines Seculiers, qu'un Comte d'Ultonie chasſa pour y mettre des Benedictins ; il changea meſme le Titre de la ſainte Trinité en celui de S. Patrice: Voiez ce qui en arriva.

Le Convent des Jacobins de Dublin avoit apartenu auparavant à l'Ordre de Ciſteaux, & c'eſt pour cette raiſon que les Religieux en faiſoient tous les ans aux Bernardins une publique reconnoiſſance.

Le Convent des Jacobins de Clomin en Wexford avoit apartenu auparavant aux Auguſtins.

Un Jordan d'Eſſex Seigneur Anglois, chaſſa les Cordeliers du Convent d'Athletane en Mayo pour y mettre des Jacobins.

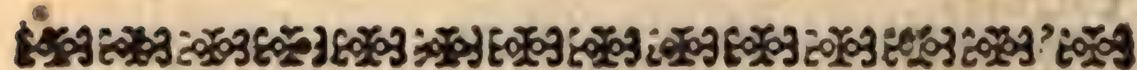
Le Convent de Burgokere ou Burgoflore avoit eſté oſté aux Carmes par les Auguſtins.





TABLE GEOGRAPHIQUE

Des Moines, Religieux, & Religieuses de differens Ordres qu'il y avoit en Irlande.



EN LAGENIE ou *LEINSTER*,

Dans le Comté de Dublin.

A *Dublin* capitale du Royaume il y avoit une Abbaye de Chan. Reg. de S. Victor, une Abbaye de Bernardins, & auparavant Benedictins, 3. Prieurez de Chan. Rég. de S. Augustin, un Prieuré & Hôpital de Porte-Croix, la Commanderie de Clontarf aux Chevaliers de Malthe, deux Abbayes de Chanoinesses Regulieres de S. Augustin, un Convent de Jacobins, un de Cordeliers, un d'Augustins, & un de Carmes, ce qui faisoit en tout 13. Maisons Regulieres.

A *Kilmainan* auprés de Dublin étoit le grand Prieuré d'Irlande aux Chevaliers de Malthe.

A *Kilcuillen* des Observantins.

Dans l'isle de *Irelands-Eye* ou *Oeuil d'Irlande*,

il y avoit une ancienne Abbaye de Chan. Reg.
Druim-mac-ubla, *Cluaindolcain*, *Teg-ſacra*, & *ſourd* eſtoient anciennement des Maiſons de Chan. Reg.

Dans le Comté de Louth.

A *Drogueda* ou *Dodrag*, en Anglois *Tredag*, une Maiſon de Chan. Reg. trois de Cruciferes. Il y avoit auſſi des Jacobins, Cordeliers, Auguſtins, & Carmes, en tout 8. Maiſons Reg.

A *Louth* 3. Maiſons de Chan. Reg., dont celle de Knok eſtoit hors la ville.

A *Ardée* ou *Atherdée* des Perte-Croix & des Carmes.

A *Dundalk* des Porte-Croix & des Cordeliers.

A *Carlingford* des Jacobins.

A *Mell* ou *Mellifont* une celebre Abbaye de Bernardins.

A *Kilſaran* une Commanderie de Malthe.

A *Termonfechan* un Monaſtere d'Auguſtines.

A *Fochard* une Abbaye de Chanoineſſes Reg.

Dans le Comté de VViklovv.

A *Wiklo* il y avoit des Cordeliers.

A *Arklo* des Bernardins & des Jacobins.

A *Baltinglas* une Abbaye de Bernardins.

Glandeloure & *Druimchain* avoient eſté anciennement deux Maiſons de Chan. Reg.



Dans le Comté de Wexford.

A *Wexford* un grand Prieuré de Malthe, un Prieuré de Chan. Reg. & un Convent de Cordeliers ou d'Obſervantins.

A *Fernes* des Chan. Reg.

A *Roſſe-pont* des Porte-Croix, des Cordeliers, & des Auguſtins, & une ancienne Maiſon de Chan. Reg.

A *Iniſcorthy* des Chanoines de ſaint Victor, & des Cordeliers ou Obſervantins.

A *Dumbrothy* une Abbaye de Bernardins.

A *Glaſcarik* des Benedictins.

A *Doune* des Chanoines Reg.

A *Tinterne* une Abbaye de Bernardins.

A *Kilclogan* une Commanderie de Malthe.

A *Clomin* des Auguſtins & des Jacobins.

A *Horeton* la petite, des Carmes.

A *Saint Sauveur* des Bernardins.

Dans l'iſle de *Beg-Eri* ou *petite Irlande*, il y a eu une ancienne Maiſon de Chan. Reg.

Imberdaoile, 2. *Cluainmor*, *Seambotha*, *Ardlabran*, *Finn-mach*, *Camros*, *Fetherde*, & *Magbermuidhe* ont eſté autrefois des Maiſons de Chan. Reg.

Dans le Comté de Kilkenny.

A *Kilkenny* un Prieuré & Hôpital de Chan. Reg. des Jacobins, & des Cordeliers.

A *Kels* ou *Kenliſe* un Prieuré de Chan. Reg.

A *Iniſ-Tiok* un autre Prieuré de Chanoines Reg.

A *Fert-ne-geroch* autre Prieuré de Chanoines Reg.

A *Douske* }
A *Gray* ou *Geripont* } des Bernardins.
A *Val Dieu* ou *Glandie* }

A *Rosse-Ibarcan* des Jacobins.

A *Calane* des Augustins.

A *Knoctopher* des Carmes.

A *Kilclehin* ou *Beau-Port* des Chanoinesses Reg.

Fedhuin, *Killachade-drumfoda*, *Kilmanach*, & *Enacthruin* ont esté anciennement des Abbayes de Chan. Reg.

Dans le Comté de Caterlog.

A *Laglin* des Cordeliers, des Carmes & une ancienne Abbaye de Chan. Reg. qui estoit la Cathedrale.

A *Killergy* Commanderie de Malthe.

A *Ataldy* un Monastere de Chan Reg.

A *Tully-felin* ou *Feleghe* des Augustins.

Dans le Conté de Kildaré.

A *Kildare* la Cathedrale estoit anciennement une Abbaye de Chan. Reg. il y avoit encore une Abbaye de filles de l'Ordre de sainte Brigide, des Cordeliers & des Carmes.

A *Naaz* un Prieuré de Chan. Reg. des Jacobins & des Augustins.

A *Athies* des Porte-Croix & des Jacobins.

A *Conal* un Prieuré de Chan. Reg.

A *Kilcullen* un autre Prieuré du mesme Ordre.

Saint Wolstan estoit un Prieuré de Chan. de saint Victor.

Ross-glas Abbaye de Bernardins.

A *Casteldermot* des Porte-Croix & des Cordeliers.

Kilbeg, *Killheal* & *Tully* estoient 3. Commanderies de Malthe.

A *Graney* Monastere d'Augustines, & une autre de Benedictines.

A *Timolinbeg* Abbaye de Chanoinesses Reg.

A *Clane* des Cordeliers.

A *Cloncurry* des Carmes.

A *Kilrush* estoit une Chapelle appartenant à l'Ordre des Chan. Reg.

Kilcoemain & *Cluaim-Damh* ont esté deux anciennes Maisons de Chan. Reg.

Dans le Comté du Roy ou Kingsconty.

S*Aigerkairan*, *Durrogh* ou *Dermagh*, *Gallen* & *Linall*, ont esté des Abbayes de Chan. Reg.

A *Kelleighe* estoit un Prieuré de Chan. Reg. un Monastere d'Augustines, & un Convent de Cordeliers.

A *Feoris* ou *Totemoy* des Cordeliers.

A *Kilmarmic* des Carmes.

Dairmore, *Kil-Abbain*, *Lietmore*, & *Cluainmor* ont esté des anciennes Maisons de Chan. Reg.

Dans le Comté de la Reine ou Quenesconty.

A*Agmacart* estoit un Prieuré de Chan. Reg. de saint Aug.

Lein estoit une Abbaye de Bernardins.

A *Aghavon* des Jacobins.

A *Stradbally* & à *Moitut* des Cordeliers.

Dans une partie de la ville de Clonfert, & à Glean Uſſen, il y avoit eu des anciennes Abbayes de Chanoines Reg.

Dans la Medie Orientale ou Eſtmeath.

A *Trime* une Maiſon de Chan. Reg. des Jacobins, des Carmes & des Cordeliers.

A *Newtonne* vis à vis de Trime de l'autre coſté de la riviere, il y avoit un Prieuré de Chan. Reg. de ſaint Victor, & une Maiſon de Porte-Croix.

A *Navan*, à *Duleke*, & à *Clonard*, des Chan. Reg.

A *Beaubec* & à *Bectif* il y avoit des Abbayes de Bernardins.

Kilmainan-beg & *Kilmainan-Wood* eſtoient des Commanderies de Malthe.

A *Kels* ou *Kenliſe* il y avoit 2. Prieurez, l'un de Chanoines Reguliers, & l'autre de Porte-Croix.

A *Odder*, à *Liſmullen*, & à *Clonard* il y avoit des Monaſteres de Chanoineſſes Reg.

A *Damliag* & à *Colpe* eſtoient des Chapelles de l'Ordre des Chan. Reg.

A *Slane* des Tierceres ou Picpus.

A *Scrine* des Auguſtins.

A *Athboy* des Carmes.

Teg-ſinche, *Kilchoca*, & *Killaine* eſtoient autrefois des Monaſteres de Chanoineſſes Regulieres.

Ardbrecane, *Domnag-Padraig*, *Cluain-fode*, *Birre*, *Cluain--Ædnach*, *Rath-Ædha*, & *Cluan-mac-nois* ont eſté anciennemennt des Abbayes de Chan. Reg.

Dans la Medie Occidentale ou VVestmeath.

A *Molingar* il y a eu des Chan. Reg. & des Jacobins.

A *Fourre* & à *Tristernach* des Chan. Reg.

A *Kilbegain* une Abbaye de Bernardins & une ancienne Maison de Chan. Reg.

A *Kilkenny-West* un Prieuré de Porte-Croix.

A *Ballimore* ou *Plary* il y avoit des Premonstrez & des Bernardines.

A *Multifernam* & dans la partie orientale de la Ville d'*Atlone* il y avoit des Cordeliers.

A *Ardnecran* des Carmes.

A *Kilmachael* des Tierceres ou Picpus.

Rathene, *Tibrada*, *Drum-cuillin* & *Kil-Abbain* ont esté des anciennes demeures de Chan. Reg.

Dans le Comté de Longford.

A *Longford* il y avoit des Jacobins.

La Cathedrale d'*Ardache* estoit anciennement desservie par des Chan.Reg.

Dans l'*isle Sacrée* ou de *Tous les Saints*, dans celle de *Inisbosinde*, & enfin dans celle de *Inisclotran* toutes trois dans le lac de *Rée*, il y a eu des Chan. Reg.

Il y en a eu pareillement dans *Inismore* ou grande isle du lac Gawna.

A *Derg* il y avoit encore un Prieuré de Chan. Reg. que nous avions oublié.

A *Shorwl* & à *Granard* ou *Lerba*, il y avoit des Abbayes de Bernardins.

A *Ballinesagard* des Tierceres ou Picpus.

A *Ardache* & à *Balegruaircy* des Cordeliers *Cluainbronach* & *Druimcheo* ont esté autrefois des Monasteres de Chanoinesses Reg.

A *Angine* & à *Kilmodain*, il y avoit eu des anciennes Abbayes de Chan. Reg.



EN MOMONIE ou MUNSTER.

Dans le Comté de VVaterford.

A *Waterford* capitale un Prieuré de Benedictins & un autre de Chanoines de saint Victor, un Convent de Jacobins, & un de Cordeliers.

A *Mothil* il y a eu des Chan. Reg. dont nous avons oublié de faire mention dans son rang. Voyez dans l'Ordre de Cisteaux ou des Bernardins.

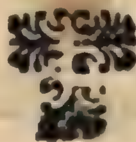
A *Molanna* ou isle de *S. Molanfide*, il y avoit aussi des Chan. Reg.

A *Kilbarri*, *Kilure*, & *Crooke*, il y a eu des Commanderies de Malthe.

A *Dungarvan* des Augustins, il est douteux qu'il y en ait eu aussi à *Waterford*, à *Lismore*, & à *Ardimore*.

A *Carike la Petite* des Cordeliers.

A *Lismore*, *Glass-more*, *Ardne-Darinis*, & *Ardimore*, il y a eu des anciennes Abbayes de Chan. Reguliers.



Dans le Comté de Corke.

A *Corke* capitale, il y a eu des Chan. Reg. des Benedictins, des Jacobins, des Cordeliers, & des Augustins.

A *Kinsale* des Carmes.

A *Yougall* des Jacobins, des Augustins, & des Cordeliers.

A *Rosse* des Chan. Reg. des Cordeliers & des Augustins.

A *Fermoy* ou *Balingrodegh* il y avoit des Chanoines de saint Victor.

A *Mawr*, *Fermoy*, *Tracton*, *Glandie*, & *Chore*, il y a eu des Bernardins.

A *Ballibeg* des Chan. Reg. de saint Aug.

A *Morne* ou *Balinemony* une Commanderie de Malthe.

A *Butavant*, *Temolag*, *Bantrie*, *Castel-lean*; *Inishircan* & *Kilcre*, il y a eu des Cordeliers.

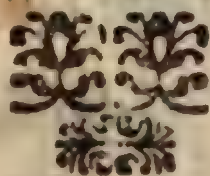
A *Glanore* des Jacobins.

A *Belemac-endan* un Monastere de filles de l'Ordre des Augustines.

A *Cloney* & à *Castelconnel* des Augustins.

A *Kinsale*, à *Enach-mid-brenin*, à *Tulagmin*; à *Cluain-irard*, à *Cluain-finglas*, à *Briggoban*, & à *Kilnamarban*, il y a eu anciennement des Chan. Reg.

A *Husneach* ou *Bornach*, *Kilkere*, *Kilchuana*, *Cluain-chedrail*, & à *Cell-Achad-Conchin*; il y a eu des anciens Monasteres de Chanoinesses Regulieres.



lag, & *Annag* des Cordeliers.

A *Moylag* Monastere d'Augustines.

A *Tiperari*, à *Inschine-meo*, & à *Fetherde*, des Augustins.

A *Thurles*, des Carmes.

A *Clommel* des Jacobins, & des Cordeliers.

A *Aghavoa*, *Glassmor*, *Emely*, *Achad-ur*, *Ardfinan*, *Roscrée*, *Cluain-Combrain*, & *Desert-Tola*, il y avoit anciennement des Chanoines Reguliers.



EN CONNACIE ou CONNAUGT.

Dans le Comté de Galvvay.

A *Galvvay*, Jacobins, Cordeliers, & Augustins.

Dans la grande isle d'*Aran* qui est à l'entrée de la baye de Galway, il y a eu une celebre Abbaye de Chanoines Reg. & un Convent de Cordeliers

A *Clonfert* ou *Clonefort*, deux Maisons de Chan. Reg.

A *Enachdoune* une Maison de Premonstrez, un Monastere de Chanoinesses Reg. où la sœur de saint Brendan fut premiere Abesse, & dont j'ay oublié de faire mention, il y avoit encore des Cordeliers à Enachdoune.

A *Toam* une Abbaye de Premonstré, un Prieuré de sainte Croix ou de Porte-Croix, & des Augustins.

A *Kilmacule* ou *Kilmac-duach*, à *Agrim*, à *Cluontoskir*, à *Ogormorgan*, des Chanoines Reguliers.

A *Knoc-moy* des Bernardins.

A *Kil-creunata* un Monaſtere de filles de l'Ordre des Auguſtines.

A *Kilnalekin* une Commanderie de Malthe.

A *Athen-i*, & à *Portunne* des Jacobins.

A *Clere*, à *Roſſ-Tray'i*, à *Kilconel*, à *Kilnalekin*, à *Bailean-Chlair*, à *Melik*, & à *Sleuſancogh*, des Cordeliers.

A *Roſſerelly* & *Athen-i* des Obſervantins.

A *Dummore* & *Tunbeol* des Auguſtins

A *Balline-hinch*, *Burgokere* ou *Burgeflore*, *Creuabane*, *Kaltranepalice*, & auprés du lac *Reogh*, des Carmes.

A *Clonkenkerril*, *Kilcarbain*, *Theaſaſſon*, *heag*, *Kiltullag*, *Kilboug*, *Templemaile*, & *Cewleuernoge*, des Tierceres ou du Tiers Ordre de ſaint François.

Iniſ-mac-cuin, *Raimduin*, *Magcé*, *C'uainfois*, *Cell-Cuana*, & *Kilchonail*, ont eſté autrefois des Maiſons de Chan. Reg.

Dans le Comté de Mayo.

A *Mayo* des Chan. Reg. des Obſervantins, & un Monaſtere de Benedictines.

A *Iniſbofinde*, *Templegerald*, *Balintober*, *Cong*, *Annag*, & *Croſſe* ou *la Croix*, il y a eu des Chan. Reg.

A *Ardcarne* une Chapelle de Benedictins.

A *Orlare*, *Boriſſole*, *Strade* ou *Srade*, & *Rathbran*, des Jacobins.

A *Ballinrobe*, *Boriſcara*, *Balahaunes*, *Benfade*, *Inſtuamor*, *Eurb*, & *Murisk*, des Auguſtins.

A *Bogmoynen* des Cordeliers.

A *Balinſmale* des Carmes.

A *Roſſerik* des Tierceres ou Picpus.

res de Chanoinesses Regulieres.

A *Clonrahan* des Tierceres

A *Roscoman*, *Eadardruim*, *Kilmacmoguim*, *Bill*, & *Cluain-Cairpe*, il y avoit autrefois des Maisons de Chan. Reg.

Dans le Comté de Letrum ou Letrim.

A *Mohil* ou *Moethal*, & à *Menedrocaid*, il y avoit des Chan. Reg.

A *Cruleag* ou *Balliruarch* des Observantins.

A *Cuivilleag* des Tierceres ou Picpus.

Achadi-Connair ou *Achonri*, aujourd'hui Evesché estoit anciennement une Abbaye de Chan. Reg.



EN VLTONIE ou VLSTER,

Dans le Comté de Dovvne.

A *Dovvne* des Benedictins, des Bernardins, des Chan. Reg., des Porte-Croix, & des Cordeliers.

A *Banchor*, à *Moville*, à *Saball*, & à *Toberglorie*, des Chan. Reg.

A *Nevvrie*, à *Glangrach* ou *la Val Charité*, à *l'isle* ou *Inis*, à *Leig*, & à *Comber* ou *Comerer*, des Bernardins.

A *Nedaram* & dans la peninsule d'*Ardes*, des Benedictins.

Dans la mesme peninsule d'*Ardes*, une Commanderie de Malthe.

A *Nevvtonne* & à *Gaull*, des Jacobins.

A *Ardicnise* des Cordeliers.
A *Holyvood* des Tierceres.
A *Dromore* & à *Cambos* il y avoit anciennement des Maisons de Chan. Reg.

Dans le Comté d'Antrim.

A *Knocfergus* des Cordeliers.
A *Mukmor* ou *Logan*, & à *Kels* ou *Disert*, des Chan. Reg.
A *Goodborne* ou *Woodborne*, des Premonstrez.
A *Ardimur* des Benedictins.
A *Invert*, *Bunamargy*, *Massevin*, *Limbeg*, & *Glanerme*, des Tierceres.
Kilbodain, *Achad-dugtaigh*, *Teg-dagoba*, *Raclin*, & *Lann* ont esté anciennement des Maisons de Chan. Reg.

Dans le Comté de Londonderry.

A *Londonderry* des Chan. Reg un Monastere de filles Augustines, une Maison de Benedictins, un Convent de Jacobins.
A *Moycostain* des Bernardins.
A *Dungevin* des Chan. Reg.
A *Colrane* des Jacobins
Crag, *Fathene*, *B tchonois*, & *Macbile*, ont apartenu autrefois aux Chanoines Reg.

Dans le Conté de Tyrconel ou de Donegall.

DAns l'isle de *saint Dabeoce* où estoit le purgatoire saint Patrice, il y a eu des Chan. Reg.

A *Donegal* des Obſervantins

A *Aſrho* ou *Samarie*, & à *Hilfothuir*, des Bernardins.

A *Kilmacrenan*, *Balleghan*, & *Ballimac-Swine*, des Cordeliers.

A *Calebeg*, *Mageribeg*, *Kil-o-donel*, & *Fanegarag*, des Tierceres.

A *Rathmullian*, des Carmes.

A *Iniſcoel*, *Congbail*, & *Kilmacnerin*, eſtoient des anciennes Maiſons de Chan. Reg.

Dans le Comté de Fermanagh.

A *Liſgavail* ou *Liſgool* ſur le bord du lac *Erne*, il y a eu des Chan. Reg. qui s'y eſtablirent en 1106. & dont j'avois oublié de faire mention; il y a eu encore dans ce lieu des Cordeliers.

A *Devenish* ou *Dam-inis* dans le lac *Erne*, il y a eu des Chan. Reg.

Cluain-inis, & *iniſmuighe-ſamb*, ont autrefois appartenu aux Chan. Reg.

Dans le Comté de Tyrconel ou de Tyr-oen.

A *Clogher* des Chan. Reg. & peut-eſtre encore des Auguſtins.

A *Dunganon*, *Omey*, *Ballineſagard*, *Corok*, *Puble*, & *Gervakerin*, des Tierceres.

A *Druim-home*, eſtoit anciennement une Maiſon de Chan. Reg.

Cluain-Dubhain, eſtoit auſſi un ancien Monaſtere de Chanoineſſes Reg.

Dans le Comté d'Armagh.

A *Armagh* des Chan. Reg. des Benedictins ; & des Cordeliers, & deux Monasteres, l'un de Chanoinesses Regulieres, & l'autre de l'Ordre de sainte Brigide.

A *Kilsleve* un Monastere Chanoinesses Reg. & des Tierceres.

A *Stradhaile-loyse* des Cordeliers.

A *Cluain-finchol* & à *Lismore* il y a eu des anciennes Abbayes de Chanoines Reg,

Dans le Comté de Monagham.

A *Clunes* ou *Cluain-Eois* des Chanoines Reguliers.

A *Muknay* & à *Cluain-Eoaris*, estoient anciennement des Maisons de Chanoines Reguliers, ce qui a obligé le Pere Lubin à mettre des Augustins à *Mukne*, mais mal, ce que j'avois oublié de remarquer.

Dans le Comté de Cavan ou de Cavon.

A *Cavan* des Cordeliers, & ensuite des Observantins.

A *Drumlahan* des Chan. Reg.

Dans l'isle de la *Sainte Trinité* des Premonstrez.

A *Kilmore* des Augustins.

Doremelle estoit un ancien Monastere de Chanoinesses Regulieres.





TABLE DES MATIERES

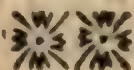
Contenuës dans ce Traité *celles qui sont dans* l'Introduction *sont marquées d'une étoile* *

A

F

G

H



I

M

O

P

Les

T

S

T

V

A PARIS,

De l'Imprimerie d'Antoine Lambin, 1690.

Extrait du Privilege.

PAr grace & Privilege du Roy en datte du 29. Avril 1690. signé par le Roy BOUCHER, & scellé; il est permis à LOÜIS AUGUSTIN ALLEMAND Avocat au Parlement, de faire imprimer un Livre intitulé *Histoire Monastique du Royaume d'Irlande*, & défenses sont faites à toutes sortes de personnes de quelle qualité, & condition qu'elles soient, de l'imprimer, vendre, ni debiter pendant l'espace de six années, à peine de deux mil livres d'amende, & autres peines portées par iceluy.

Registré sur le Livre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris, le deuxiéme Juin 1690.

P. AUBOIN Syndic.

Le dit Sieur Allemand a cedé & transporté son droit de Privilege à LOUIS LUCAS *Marchand Libraire à Paris.*

Achevé d'imprimer pour la premiere fois le 18. Septembre 1690. Les Exemplaires ont esté fournis.

ERRATA.

De l'*Introduction*, *Page*. 24. *ligne* 34 *lisez*, on les obligeat, *p.* 29. *lig.* 12. *lis.* il employa, *p.* 40. *lig.* 27. *lis.* devoient, *p.* 48. *lig.* 29. *lis.* destruction, *p.* 51. *lig.* 26. *lis.* on confisquoit, *p.* 54. *lig.* 24. & 25. *lis.* ne fut generalement condamnée, *p.* 62. *lig.* 6. *lis.* 80. livres tournois, *p.* 77. *lig.* 21. *lis.* Regulieres.

De l'Histoire Monastique, *p.* 2. *lig.* 4. *lis,* presseance, *p.* 5. *lig.* 9. *lis.* estoit, *p.* 19. *lig.* 28. *lis.* Bladines, *p.* 24. *lig.* 25. & 28. *lis.* beaupere & Philippes, *p.* 25. *lig.* 7. *lis.* vint, *p.* 52. *lig.* 8. *au lieu de* ils, *lis.* Evesques & 14. *lis.* prend, *p.* 62. *lig.* 21. *lis.* saint Senan, *p.* 76. *lig.* 9. *lis.* *o-Gomor-gan*, *p.* 88. *lig.* 8. *lis.* Armach, *p.* 90. *lig,* 4. *lis.* Banchor, & *lig.* 7. *lis.* ce Colomban, *p.* 96. *lig.* 27. *lis.* qu'il, *p.* 98. *lig.* 16. *lis.* fondé, *p.* 110. *lig.* 20. *lis.* aux unes & aux autres, *p.* 112. *lig.* 7. *lis.* Lecain, & *lig.* 17. *lis.* les premiers siecles, *p.* 115. *lig.* 27. *lis.* septiéme, *p.* 116. *lig.* 32, *ostez*, le, *p.* 162, *lig.* 28. *lis.* de, *p.* 63. *lig.* 16. *lis.* de Clairvaux, *p.* 170. *lig.* 32. *lis,* voye, *p.* 181. *lig.* 2. *lis.* Reguliers, *p.* 208. *lig.* 21. *lis.* *Colranensis*, *p.* 230. *lig.* 28. *lis.* enterré, *p.* 273. *lig,* 4. *lis.* de cet Ordre, *p.* 294 *aprés la ligne* 9. *ajoutez*, *à Theassasson*, *p.* 297. *lig.* 18. *lis.* seculieres, *p.* 196. *lig.* 16. *lis.* de, & *lig.* 17. *lis.* quelques, *p.* 308. *lig.* 21 *lis.* ce Pere, *pag,* 309. *lig.* 12. *lis.* premier, *p.* 314. *lig.* 18. *mettez* en, & *lig.* 25. *lis.* maison moderne apartenant, *p.* 318. *lig.* 14. *lis.* lieuë, *p.* 329. *lig.* 2. *lis.* de Tyronne, *p.* 345. *mettez les lignes* 9 & 10 &c. *aprés la quatorziéme*.

Les Butler étaient Duc
d'Ormond -
histoire d'Irlande de
flatz burrus. ou flotz
Burry - fontasser
auteur - 1 folio [illegible]
S. Isidore - auteur -
chronologie d'Irlande
par le père [illegible] - jusque
1214 -
consulter l'histoire des différents
ordres religieux
voir Lubin - 311 - talon

Duchesne
généalogiste —

Jungelin [illegible]
[illegible] —

voir Lezana

Claude Clément qui
a établi l'université
de Paris